

**THESE DE DOCTORAT
DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE CACHAN**

Présentée par

Madame Narguesse KEYHANI

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE CACHAN

Domaine :

Sciences sociales - Sociologie

Sujet de la thèse :

**Les « relations interculturelles » :
trajectoire sociale d'une catégorie réformatrice**

Thèse présentée et soutenue à Cachan le 17 novembre 2014 devant le jury composé de :

Pascale LABORIER
Renaud PAYRE
Sylvie TISSOT
Sylvain LAURENS
Stéphane DUFOIX
Patrice DURAN

Professeure - Paris Ouest
Professeur - IEP Lyon
Professeure - Paris VIII
Maître de conférences - EHESS
Maître de conférences HDR - Paris Ouest
Professeur – ENS Cachan

Présidente
Rapporteur
Rapporteuse
Examinateur
Directeur de thèse
co-Directeur de thèse

Institut des sciences sociales du politique (ISP)
ENS CACHAN/CNRS/UMR 7120
61, avenue du Président Wilson, 94235 CACHAN CEDEX (France)

Remerciements

Au terme de ce travail, je souhaite tout d'abord remercier chaleureusement mes deux directeurs de thèse, Stéphane Dufoix et Patrice Duran. J'ai pu avancer et finir cette thèse grâce à leurs commentaires, conseils et relectures.

Je tiens également à remercier Pascale Laborier, Sylvain Laurens, Renaud Payre et Sylvie Tissot d'avoir accepté de participer à la soutenance.

J'ai eu la chance d'enseigner cinq ans au département de sociologie de l'université de Nanterre. Ce fut une expérience passionnante et je dois remercier Stéphane Dufoix pour ses nombreux conseils dans ce domaine.

A l'ISP, j'ai bénéficié d'un cadre de travail agréable notamment grâce à Jacques Commaille, Benoît Bastard, Patrice Duran, Nathalie Barnault, Marie Bidet, Vincent-Arnaud Chappe, In-Sook Choi, Samer Ghamroun, Annick Lacroix, Aude Lejeune, Julie Le Gac, Johannes Schmid et Liliane Umubyeyi. Je salue et remercie Brigitte Azzimonti, Xavier Jourdan et Christine Rose pour leur aide toujours efficace. Ce laboratoire met de nombreux moyens à la disposition de ses doctorants et j'en ai largement bénéficié. Je remercie vivement ses directeurs successifs, Claire de Galembert et Benoît Bastard.

A l'extérieur de l'ISP, Angéline Escafré-Dublet, Choukri Hmed, Sylvain Laurens, Gérard Noiriél, Laure Pitti, Alexis Spire, Mary Stevens, Claire Zalc, Renaud Payre, Julie Gervais, Philippe Bongrand, Anne Revillard, Pierre-Yves Baudot et Laurence Jourdain ont discuté mes communications, relu et critiqué un premier jet d'article ou m'ont plus généralement conseillée. Qu'ils en soient remerciés. Leurs précieux commentaires m'ont parfois permis de faire des bonds en avant. Les échanges avec d'autres doctorants ont également été enrichissants. Je remercie en particulier Sara Casella-Colombeau, Vincent-Arnaud Chappe, Karim Taharount, Alireza Bani Sadr, Samir Hadj Belgacem, Marie Bidet, Alexandre Mamarbachi et Adèle Momméja.

Ma gratitude va également aux enquêtés qui m'ont accordé du temps en se laissant interviewer. Certains d'entre eux m'ont donné accès à leurs archives et documents personnels. Bien qu'ils n'aient pas tous été mobilisés, ce fut une aide précieuse. Merci à Chahla Beski, Michel Bourdeau, Christine Châtel, Martine Fournier, Anne Golub, Nacira Guénif, Bernard Lorreyte, Jean-François Matteudi et Henri Pérouze pour leur confiance.

Grâce à Luc Gruson et Christiane Herrero, j'ai eu accès à des archives inédites. En 2008, elles ont donné un nouveau tournant à ma thèse. Je les remercie pour cette opportunité et n'oublie pas le rôle joué par Stéphane Dufoix. Luc Gruson a permis que les mois passés à classer les archives à la Cité nationale de l'Histoire de l'Immigration l'aient été dans un cadre agréable et accueillant. Merci à Claire Tirefort et Salima Yazı.

Je dois à Christiane Herrero des remerciements particuliers. Outre les archives logées dans son bureau à l'Agence nationale pour la Cohésion sociale et l'Égalité des Chances, Christiane Herrero m'a généreusement donné un accès total à ses archives personnelles, nombreuses et d'une grande richesse. Je tiens à la remercier chaleureusement pour tout le temps qu'elle m'a consacré.

Je remercie aussi Sylvain Laurens d'avoir mis à ma disposition les archives qu'il avait recueillies (je n'ai malheureusement pas eu le temps de les exploiter comme je l'aurais souhaité).

Merci à Nicolas Montlahuc et Martine Cagnot de la médiathèque Abdelmalek Sayad, à Tatiana Sagtani, Pauline Cousquer et Sarah Clément de Génériques, à Marie-Françoise Meunier de la bibliothèque de l'URMIS et à Colette Grandclaude de la Mission « histoire et étude » du Centre national de la Fonction publique territoriale.

Merci beaucoup à Maryse Tripier, Abdellali Hajjat, Vincent-Arnaud Chappe et Sara Casella-Colombeau qui ont commenté certains chapitres de cette thèse. Je leur suis reconnaissante pour le temps qu'ils y ont passé et pour la qualité de leurs commentaires.

Nathalie Grégoire, Behrouz Keyhani, Marjane Ghaemol Sabahy, Sara Casella-Colombeau, Guilhem Anzalone et Marie Bidet m'ont beaucoup rassurée en acceptant, en plein été, de traquer les coquilles des chapitres, toujours envoyés de façon imprévue. Je leur dois beaucoup.

Enfin, ma gratitude va à tous ceux qui m'ont patiemment encouragée, en particulier pendant la dernière ligne droite. Merci à Mahin Shakouri et Sadegh Keyhani. Merci à Behrouz Keyhani. Merci à Nima Ghadakpour. Merci à Maryam Ashrafi, Guilhem Anzalone, Alireza Bani Sadr, Marie Bidet, Sara Casella-Colombeau, Vincent-Arnaud Chappe, Marjane Ghaemol Sabahy, Nathalie Grégoire, Marine Rosset, Engin Sustam, Karim Taharount et Luc Trémoulet.

Principaux sigles utilisés

ADRI Agence de Développement des Relations interculturelles
ATE Accueil des Travailleurs étrangers
CADIS Centre d'Analyses et d'Intervention sociologiques
CAFRI Centre associé de Formation aux Relations interethniques
CCFD Comité catholique Contre la Faim et pour le Développement
CEDIM Centre d'Etudes et de Documentation sur l'Immigration
CEFISEM Centres de Formation et d'Information pour la Scolarisation des Enfants de Migrants
CERIN Centre d'Etudes des Relations interethniques
CIEMI Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations internationales
CIEP Centre International d'Etudes pédagogiques
CIMADE Centre Inter-mouvements d'Aide aux Déportés et Evacués
CLAD Classes d'Adaptation
CLAP Comité de Liaison pour l'Alphabétisation et la Promotion
CLIN Classes expérimentales d'Initiation pour Enfants étrangers
CNDP Centre national de Documentation pédagogique
CNEI Commission nationale pour les Etudes des Relations interethniques
CNFPT Centre national de la Fonction Publique territoriale
CNHI Cité nationale de l'Histoire de l'Immigration
CREDIF Centre de Recherche et d'Etudes pour la Diffusion du Français
DIV Délégation interministérielle à la Ville
DPM Direction de la Population et des Migrations
FAS Fonds d'Action sociale
FASTI Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs immigrés
GISTI Groupe d'Information et de Soutien aux Travailleurs immigrés
HCI Haut Conseil à l'Intégration
ICEI Information, Culture et Immigration
IDERIC Institut d'Etudes et de Recherches interethniques et interculturelles
IGAS Inspection générale des Affaires sociales
INRP Institut national de Recherche pédagogique
IRFED Institut de Recherche et de Formation pour l'Education et le Développement
MRAP Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
ONPCI Office national de Promotion culturelle des Immigrés
RNA Réseau national pour l'Accueil, l'Information et l'Orientation des Travailleurs étrangers et des Membres de leurs Familles
SGI Secrétariat général à l'Intégration

Sommaire

Introduction générale.....	7
Partie I - Le problème public des « relations interculturelles » (1966-1982)	52
Chapitre premier - (Re)connaître les relations interculturelles	55
Chapitre 2 - Agir sur les relations interculturelles	132
Partie II - La cause des relations interculturelles dans l'action publique (1980s-1990s).....	207
Chapitre 3 - Conjuré la « crise » de la société par le « dialogue interculturel »	210
Chapitre 4 - Organiser les relations interculturelles : entre idéal de société et régulation des acteurs associatifs	255
Chapitre 5 - Conjuré la « crise » de la société en favorisant l'« intégration »	303
Partie III - De la promotion des relations interculturelles à celle de la mémoire : Pédagogie et antiracismes (1980s-1990s).....	354
Chapitre 6 - Un antiracisme dépolitisé.....	357
Chapitre 7 - La promotion de la mémoire comme nouvel antiracisme	411
Conclusion générale	463

Introduction générale

« Valoriser les cultures des travailleurs immigrés », les faire connaître aux « Français », « étudier les relations interculturelles » à l'université, développer et mettre en œuvre une « pédagogie interculturelle » dans la salle de classe, former à « l'interculturel » les coopérants français en mission dans les anciennes colonies françaises et les agents d'accueil dans les services publics en France, faire advenir une « société interculturelle », « réguler » les relations interculturelles ou encore former au « management interculturel » dans les entreprises : autant de prescriptions qui s'appuient explicitement sur un même vocable dans leur énonciation ou qui mobilisent implicitement des références savantes qui y recourent. Dès la fin des années 1960 et jusque dans les années 2000, des acteurs du monde social, parfois éloignés les uns des autres, invoquent les « relations interculturelles » pour qualifier leurs pratiques professionnelles, leurs analyses ou encore, quoique de plus en plus rarement, l'horizon souhaitable d'une société.

Sous la plume des acteurs qui y recourent, l'expression peut désigner le nouvel objet d'études sociologiques et anthropologiques ou celui d'une réflexion pédagogique. Mais elle peut également embrasser des pratiques et des compétences militantes ou professionnelles d'intermédiation entre des acteurs ou groupes de personnes dont on présume qu'une « distance culturelle » les sépare. Elle peut encore désigner l'organisation d'une société construite autour de groupes culturels dont il faudrait entretenir et promouvoir les relations. Ce dernier emploi revêt alors une dimension politique dans la mesure où il définit un objectif souhaitable pour une société et implique que les pouvoirs publics mettent en œuvre une action pour l'atteindre.

A. Catégorie savante, catégorie d'action publique

Cette thèse est une enquête sociologique sur la catégorie des relations interculturelles c'est-à-dire sur une façon parmi d'autres « de problématiser l'existence des immigrés sur le sol français¹ ». Elle ne décrit ni une vague d'immigration particulière ni des « immigrés¹ » qui

¹ Choukri HMED et Sylvain LAURENS, « Editorial en marge des sirènes du « post-post... ». Un travail collectif sur la fabrique des catégories et l'invention de l'immigration », *Agone*, 2008, n° 40, p. 12.

peineraient à « s'intégrer ». Elle donne à voir le travail des acteurs qui, à un moment donné, ont tenté d'imposer une problématisation en termes de « relations interculturelles » avant que celle de « l'intégration » ne s'impose durablement. La thèse éclaire les grandes étapes de la carrière de la catégorie des relations interculturelles, d'un outil de description de situations empiriques et de prescription d'une société idéale à sa relégation face à d'autres formes de problématisation. Elle montre que cette relégation comme idéal de société s'accompagne de la pérennisation de la gestion d'un problème social, celui de l'interaction entre agents de guichet et administrés immigrés.

Les usages de « relations interculturelles » révèlent une grande hétérogénéité de discours et de pratiques et un élargissement progressif de « l'aire sémantique² » de la catégorie. Ces caractéristiques saillantes renvoient à la diversité des espaces du monde social où ces discours et pratiques ont émergé : laboratoires de sciences sociales, départements universitaires et organisations intergouvernementales comme l'UNESCO dans les années 1960, organisations publiques chargées de la mise en œuvre de la politique d'insertion des travailleurs immigrés et leurs familles, cabinet du secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés dès la fin des années 1970, sessions de formation en direction de cadres associatifs immigrés ou encore d'agents des services publics en contact avec des « publics immigrés » dans les années 1980. Des acteurs situés dans l'espace de production de savoirs académiques mais aussi dans certaines administrations qualifient les objets qu'ils traitent dans le cadre de leurs activités professionnelles, en termes de relations interculturelles. C'est donc la carrière de cette catégorie des relations interculturelles, c'est-à-dire sa trajectoire sociale entre différents espaces qui fait l'objet de cette thèse.

La mise en place, au tournant des années 1980, d'une action publique qui cible les « relations interculturelles » s'inscrit dans l'histoire longue de l'immigration perçue comme « problème ». Elle s'inscrit aussi dans celle plus récente, remontant aux années 1960 et qui aboutit à la réorganisation administrative et à des innovations institutionnelles de la politique d'immigration. Si les migrations s'intensifient dans de nombreux pays européens à partir des

¹ « Travailleurs immigrés » et « immigrés » sont des catégories administratives (chapitres 3 et 5) mais aussi militantes et médiatiques. Pour alléger le texte dans les chapitres qui suivent, nous n'utiliserons plus de guillemet. Lorsque nous emploierons ces termes, il faudra donc toujours y voir la désignation d'une catégorie mobilisée par les acteurs en question. Pour nommer les individus ayant connu un parcours migratoire, nous parlerons pour notre part d'« immigrants », par souci de distinction avec les catégories usitées par les acteurs étudiés.

² Stéphane DUFOIX, « Pour une socio-sémantique historique d'un mot à la mode », in *La dispersion. Une histoire des usages du mot diaspora*, Paris, Amsterdam, 2011, p. 32. Dans cet ouvrage, l'auteur identifie les contours de « l'aire sémantique » de « diaspora » en analysant ses usages et réappropriations à travers le temps, depuis les écritures bibliques jusqu'à ses usages contemporains.

années 1840, il faut attendre les années 1880 pour que le terme « immigration » soit introduit dans le vocabulaire politique français¹. Dès ces années, il a servi à nommer un double « problème » et non un aspect des migrations humaines : celui de l'entrée des étrangers et celui de leur assimilation, deux ordres de faits empiriquement bien différents. Si cet enjeu n'a pas toujours été au-devant de la scène politique, l'appréhension politique du terme « immigration » reste marqué par ses conditions politiques de naissance.

Quant à la politique d'immigration, si une spécialisation ministérielle s'ébauche dès l'entre-deux-guerres², il faut attendre la Libération pour qu'un cadre pérenne soit posé avec les ordonnances de 1945 qui établissent les principes directeurs de la politique française d'immigration³. Dans les années 1960, la fin des décolonisations conduit à des réorganisations administratives importantes avec la création d'une administration centrale au ministère du Travail, la Direction de la Population et des Migrations. La publicisation et la politisation progressive d'un problème de l'immigration conduisent à la création en 1974, d'un secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés⁴. Alors qu'elle était essentiellement gérée par les acteurs administratifs et patronaux, l'immigration est désormais prise en charge par les responsables politiques.

A partir de la deuxième moitié des années 1970, s'ouvre une nouvelle ère en matière de politique ciblant les travailleurs immigrés. Elle est marquée par la décision du Conseil des Ministres, le 3 juillet 1974, d'arrêter l'immigration de travail. Concernant l'entrée sur le territoire français, une politique restrictive se met en place. Elle est désormais couplée à une politique d'insertion des travailleurs présents sur le territoire français. Ces deux volets qui renvoient à deux ordres de faits bien distincts (les migrations et l'insertion) sont d'emblée pensés ensemble. C'est dans ce contexte que s'institutionnalise progressivement un problème « interculturel » entre les travailleurs immigrés et le reste de la population. Les circulaires du 2 septembre et du 29 décembre 1976 créent l'Office national de Promotion culturelle des Immigrés (ONPCI) et le Centre d'Etude de Documentation sur l'Immigration (CEDIM), dont la fusion deux ans plus tard conduit à la création de l'association Information, Culture et

¹ Gérard NOIRIEL, « L'immigration : naissance d'un « problème » (1881-1883) », *Agone*, 2008, n° 40, pp. 15-40.

² Jean-Charles BONNET, *Les pouvoirs publics français et l'immigration dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1976. Patrick WEIL, *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2005.

³ Alexis SPIRE, *Étrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France : 1945-1975*, Paris, Grasset, 2005.

⁴ Sylvain LAURENS, *Hauts fonctionnaires et immigration en France (1962-1981) : socio-histoire d'une domination à distance*, Thèse de doctorat, EHESS, Paris, 2006.

Immigration (ICEI). Ces deux structures visent d'une part à entretenir les « cultures d'origine » des travailleurs immigrés pour favoriser leur insertion dans les pays d'émigration et d'autre part à favoriser les relations de ces publics avec les Français afin de faciliter et d'accélérer l'insertion des premiers. L'arrivée de la gauche au pouvoir en mai 1981 s'accompagne d'un renforcement de ce second volet.

1. Une nouvelle catégorisation ?

Prendre pour objet d'analyse une catégorie revient à rendre compte des différentes modalités de découpage du monde social ayant permis de le rendre intelligible et d'en faire l'objet d'une action¹. Ce travail implique de décrire l'activité de catégorisation. Autrement dit, nous ne chercherons pas à déterminer des critères objectifs qui permettraient d'identifier des « relations interculturelles » (c'est-à-dire de les définir) mais tenterons plutôt de décrire et d'expliquer le « travail social de définition et de délimitation² » d'une telle catégorie. Qu'elles classent des individus, des objets, des problèmes ou des pratiques, les catégories permettent aux acteurs qui leur donnent forme, de prendre prise sur la réalité sociale en la faisant apparaître sous un nouveau jour.

Dans les années 1960 et 1970, un petit nombre de sociologues, anthropologues, psychologues sociaux et pédagogues français ont érigé les relations interculturelles comme objet d'études dans leurs disciplines respectives. Ils ont fait de leurs laboratoires de recherche et de leurs écrits, les premiers espaces et lieux, en France, d'identification, de délimitation, et de conceptualisation des relations interculturelles. Pour certains d'entre eux, ces savoirs académiques ont clairement une orientation pratique. Il s'agit de penser à nouveaux frais la coexistence de fait de populations, considérées à travers leurs différences culturelles. Pour ces auteurs, les vagues d'immigration qui ont transformé la société française depuis la fin du XIX^{ème} siècle et le développement de la coopération depuis les décolonisations ont multiplié les situations inédites de coexistence entre populations. Cette coexistence se manifeste à travers la proximité dans l'habitat, les relations de travail à l'usine, les interactions administratives et dans la salle de classe, la formation pour adultes (notamment en direction des coopérants français dans les anciennes colonies). Elle est qualifiée de « situation interculturelle » et est peu à peu érigée en objet de recherches et de réflexion. Les promoteurs

¹ Pierre BOURDIEU, « Décrire et prescrire. Notes sur les conditions de possibilité et les limites de l'efficacité politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, mai 1981, vol. 38, pp. 69-73.

² Luc BOLTANSKI, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Ed. de Minuit, 1982, p. 51-52.

de ces savoirs rassemblent ainsi, à travers une même catégorie, des faits qui auparavant n'étaient pas nécessairement pensés ensemble, qui étaient envisagés à travers d'autres prismes, ou qui n'étaient pas problématisés de façon spécifique. En effet, comme l'indique l'épithète « interculturel », cette catégorisation repose sur une prise en compte de la ou des « cultures » des individus et des groupes et tend à relativiser les appartenances de classe. Les « travailleurs immigrés » sont pensés moins par leur position dans la stratification sociale et les rapports de classes qu'en fonction des interactions entre groupes culturels.

Comme cela a été évoqué, la deuxième moitié des années 1970 a donné jour à une réorganisation partielle de la politique publique en direction des travailleurs immigrés. Celle-ci se structure autour d'un nouveau secrétariat d'Etat aux Travailleurs immigrés (SETI) et d'associations chargées de conduire une action d'information et de promouvoir les cultures des travailleurs immigrés. Cette spécialisation au sein de l'appareil d'Etat correspond à la mise en forme de nouveaux dispositifs d'action publique qui ont contribué au tournant des années 1980, à la naissance d'une nouvelle catégorie d'intervention des relations interculturelles. Agir sur ces relations constitue désormais une dimension de la politique d'insertion des travailleurs immigrés et de leurs familles. Encore une fois, cette catégorisation procède à un déplacement du découpage cognitif de la réalité sociale. Les cultures des travailleurs immigrés et de leurs familles sont désormais considérées, publiquement, comme caractéristiques saillantes d'individus qu'il conviendrait de classer ensemble pour penser leur présence et leur inclusion dans la société française, minimisant par là leur statut de « travailleurs ». La redéfinition des travailleurs immigrés en « travailleurs immigrés » dotés de « cultures » a constitué la condition de possibilité de la reformulation du problème des relations de tels individus avec le reste de la population.

Abdelmalek Sayad s'est penché sur ce « dernier venu des discours sur les immigrés¹ » en 1978, c'est-à-dire de façon quasi-contemporaine aux actions conduites par le SETI et concernant les « cultures » des travailleurs immigrés². Il inscrit l'émergence de ce discours sur la scène publique parmi les effets les plus importants des mouvements de mai 1968 qui auraient donné à voir la place de la « culture » dans la domination. Il appelle à être attentif d'une part, aux acceptions différentes de cette notion selon qu'il s'agisse de la « culture » des

¹ Abdelmalek SAYAD, *Les usages sociaux de la « culture des immigrés »*, Paris, CIEMM, 1978, p. 15.

² Le sociologue a d'ailleurs noué des liens avec des hauts fonctionnaires mais également avec certains artistes militants, engagés dans cette nouvelle politique. Pour des éléments biographiques sur cette dimension de la carrière d'Abdelmalek Sayad, voir la préface d'Amin Perez : Abdelmalek SAYAD, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. 3. La fabrication des identités culturelles*, Paris, Raisons d'agir, 2014, p. 9-33.

groupes dominants ou des groupes dominés et d'autre part, à déceler ce que ces usages ne disent pas sur le public ciblé mais également sur leurs énonciateurs. Ainsi, pour Abdelmalek Sayad, ces discours occultent les conditions de vie des publics désignés, niant l'ancrage des pratiques culturelles dans des rapports de classes. Notre enquête reprend largement cette hypothèse en scrutant empiriquement comment se transforment les discours et représentations politiques et surtout administratifs sur ces publics. Mais parce qu'elle ne se limite pas à ces discours et s'étend aux modes de catégorisation dans l'espace académique, elle donne à voir des constructions discursives, où la représentation des « cultures » s'accommode parfois avec celle des appartenances de classe. Dans certaines configurations, cette ambivalence s'est incarnée dans des discours et pratiques de l'administration.

Un des principaux enjeux de cette thèse a été d'identifier les logiques de catégorisation dans les espaces de production des savoirs académiques d'une part et de la production de l'action publique d'autre part. Dans les deux cas, ce sont des situations qui font l'objet d'une problématisation, d'une requalification, d'une sélection d'attributs descriptifs et *in fine* d'une catégorisation. L'appréhension de l'immigration en termes culturels et l'identification de « cultures » des travailleurs immigrés ont permis la construction d'un problème des rencontres entre les entités culturelles qui composeraient la société française. Cependant, si les acteurs de la catégorisation des relations interculturelles portent un regard nouveau sur la société française, l'immigration et ses effets, ce n'est pas grâce à la « découverte » d'un « phénomène culturel ». Les cultures, au sens anthropologique, constituent depuis longue date un objet des différentes traditions disciplinaires (sociologie, psychologie sociale, anthropologie, sciences de l'éducation) qui ont constitué le socle de références des promoteurs des savoirs sur les relations interculturelles. De même, les agents de l'administration en charge du contrôle et de la régulation des travailleurs immigrés ne découvrent pas les « cultures » de leurs administrés à la fin des années 1970. Nous montrerons que la catégorisation des relations interculturelles comme objet de savoirs scientifiques et pratiques mais aussi comme cible de l'action publique, procède plus à un redécoupage de la réalité sociale qu'à la découverte ou l'invention de nouveaux critères pour en délimiter les contours¹.

¹ Précisons que les « cultures » des « travailleurs immigrés » ou des « immigrés » ne font l'objet de notre enquête et que la notion de « culture » ne figure pas parmi les notions mobilisées pour décrire ou analyser les phénomènes observés. C'est de l'usage de la « culture des travailleurs immigrés » par les spécialistes de situations interculturelles et par les agents de l'ADRI, de la DPM et du FAS dont il sera question. Il s'agit notamment de déterminer « de quoi parlent » les acteurs lorsqu'ils évoquent ces « cultures » et en quoi la mobilisation de ces représentations sur les habitudes, modes de vie et mœurs supposés de ces publics, modifie leur traitement, notamment par l'administration. Comme pour les « travailleurs immigrés », nous n'apposerons pas de guillemet : dans cette thèse, le mot désigne donc une catégorie mobilisée par les acteurs étudiés. Pour une

Ainsi, cette thèse s'inscrit avant tout dans le cadre d'une sociologie des problèmes publics que l'on définit, avec Herbert Blumer, comme les « point[s] d'attention sur [lesquels] interviennent des intérêts divergents et conflictuels, des projets et des objectifs variés¹ ». En identifiant les logiques sociales qui expliquent que divers acteurs, parfois éloignés dans l'espace social, s'engagent dans l'activité de définition des relations interculturelles comme problème public, elle donne à voir les conditions de possibilité de faire d'une catégorie un problème public. Outre la mise au jour des modalités de catégorisation, ce travail exige d'identifier la construction et l'imposition d'un consensus autour d'une certaine structure du problème des relations interculturelles.

Les travaux de Joseph Gusfield offrent de nombreuses pistes empiriques et un cadre d'interprétation pour analyser les problèmes publics. Le sociologue propose avant tout de distinguer leurs dimensions « culturelle » et « structurale » c'est-à-dire d'une part, la formulation discursive et cognitive d'une situation comme problématique, condition nécessaire à son identification comme enjeu méritant d'être transformé et d'autre part, la désignation des acteurs et institutions qui doivent prendre en charge sa résolution. Reposant sur cette distinction, la notion de « structure des problèmes publics », désigne l'« ordonnancement conceptuel et institutionnel de leur émergence dans l'arène publique² ». Joseph Gusfield invite à articuler dimensions « culturelle » et structurale » des problèmes. Cette « structure » renvoie par ailleurs à trois dimensions : la « propriété » du problème, la « responsabilité causale » et la « responsabilité politique ». La notion de « propriété » renvoie aux acteurs qui, en raison de leurs ressources et de leur position, sont à même d'orienter la définition d'un problème, d'ordonner une certaine lecture d'une situation problématique, d'en identifier les origines, les raisons sur le plan discursif et cognitif, autrement dit la « responsabilité causale ». La description du travail de catégorisation d'une situation comme problématique est donc une étape importante. Elle permet d'identifier la mise en forme d'une chaîne causale et les acteurs qui y procèdent à partir des situations dans lesquelles ils sont ancrés, leurs intérêts, individuels et collectifs, les ressources matérielles et discursives qu'ils

critique en règle de la notion de « culture d'origine » et « des immigrés » à partir des années 1970 et de leur mise en équivalent dans les discours publics, voir : Denys CUCHE, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2001, p. 107-112.

¹ Herbert BLUMER, « Les problèmes sociaux comme comportements collectifs », *Politix*, 2004, vol. 17, n° 67, p. 193.

² Joseph GUSFIELD, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica, 2009, p. 9.

peuvent mobiliser¹. Ces propriétaires sont également en position de désigner la « responsabilité politique », c'est-à-dire les acteurs sommés d'agir sur la situation en question pour la transformer et la rendre acceptable². Les différentes instances de l'Etat parviennent souvent à s'imposer comme les principaux définisseurs des problèmes publics. Nous verrons à ce titre que dans le cas du problème des relations interculturelles, les segments des pouvoirs publics concernés, en l'occurrence l'administration du ministère du Travail (et à partir des années 1980, des Affaires sociales) n'ont pas joué un rôle central dans la catégorisation des relations interculturelles. En revanche, à la fin des années 1970, ils ont joué un rôle déterminant notamment en mobilisant la catégorie des relations interculturelles et accélérant l'institutionnalisation d'une action publique qui les a pris pour cible.

Si l'exploration de la structure des problèmes publics permet d'éclairer la transformation d'une catégorie savante en catégorie d'intervention publique, elle donne également à voir ce qui fait et défait les problèmes publics. Il faut donc prêter une attention particulière aux controverses qui peuvent ponctuer ce processus de définition collective, des moments où les « significations [sont] disputées³ », mais aussi ceux qui produisent du consensus, condition de pérennité des catégories d'intervention publique⁴.

2. Une catégorie et un problème public qui ne s'imposent pas

Le choix de mener une enquête doctorale sur la catégorie des relations interculturelles a pu surprendre comme en témoigne cette réaction d'un ancien directeur de la Population et des Migrations, dès les premières minutes d'un entretien :

« Je respecte votre choix mais je peux vous dire qu'en termes de politique publique, ça n'a pas grand sens, parce qu'on l'a jamais utilisé, ce terme-là. Sauf peut-être, dans le titre de l'ADRI, mais je veux pas vous faire de peine

¹ Depuis les années 1990, ce type d'enquête s'est multiplié. Pour quelques exemples, voir : Vincent DUBOIS, *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1998. Bernard LAHIRE, *L'invention de l'« illettrisme » : rhétorique publique, éthique et stigmates*, Paris, La Découverte, 1999. Sylvie TISSOT, *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil, 2007. François BUTON, *L'administration des faveurs : l'État, les sourds et les aveugles, 1789-1885*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009. Wilfried LIGNIER, « Comment la question des enfants « surdoués » est-elle devenue scientifiquement sérieuse en France (1971-2007) ? », *Quaderni*, 2009, n° 68, pp. 87-90. Pour un exemple plus récent voir : Benjamin LEMOINE, *Les valeurs de la dette. L'Etat à l'épreuve de la dette publique*, Thèse de doctorat, Ecole nationale supérieure des mines de Paris, Paris, 2011.

² Joseph GUSFIELD, « La culture des problèmes publics », in *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica, 2009, pp. 1-25.

³ Joseph GUSFIELD, « Significations disputées. Contester la propriété et l'autorité des problèmes publics », in Daniel CEFALI et Cédric TERZI (dirs.), *L'expérience des problèmes publics*, Paris, Ed. de l'EHESS, 2012, p. 128.

⁴ Pour un exemple de problème public qui ne parvient pas à s'imposer, voir Jeanne CHABBAL, « Le risque invisible. La non-émergence d'un problème public », *Politix*, 2005, vol. 2, n° 70, pp. 169-195.

simplement dans la conceptualisation des politiques publiques, ce terme n'est pas apparu en tant que tel. Jamais. Par exemple vous l'avez pas du tout dans les écrits du HCI, qui pour moi, quand même, est une référence¹ ».

En faisant part de ses doutes sur l'intérêt d'une enquête doctorale sur une catégorie d'action publique qui semble relever de la préhistoire de la politique dite d'intégration, ce haut fonctionnaire met en lumière les effets naturalisant sur un problème, du déploiement d'une politique publique dont la définition ne fait plus l'objet de controverse. En se référant au Haut Conseil à l'Intégration (HCI), créé en 1989 pour éclairer le gouvernement sur la « réalité de l'intégration » (et plus exactement les « problèmes d'intégration ») et par conséquent sur la politique à mener, il donne à voir le consensus existant depuis les années 1990 sur l'interprétation des effets de l'immigration sur la société française. L'immigration et ses conséquences (l'installation définitive des immigrants) poseraient un enjeu d'« intégration », c'est-à-dire d'un lien social mis à mal par l'exclusion de la société d'accueil, de franges importantes des immigrants et de leurs descendants. Dans l'extrait cité, le haut fonctionnaire se réfère à la fois au problème public de l'intégration (et au champ sémantique qu'il embrasse autour des thèmes de l'exclusion, la participation, le lien social...) et à l'autorité chargée d'en définir les contours, le contenu, la structure interne. Ses propos illustrent l'« oubli » que d'autres formes de problématisations de l'immigration et de ses conséquences ont existé.

La carrière de la catégorie d'intervention publique des relations interculturelles est mouvementée. Produit de l'institutionnalisation, au tournant des années 1980, d'une politique d'insertion prenant compte des cultures des travailleurs immigrés et de leurs effets supposés sur la société française, elle est très rapidement remise en question à partir du milieu de la décennie par d'autres acteurs. Dans les sphères académiques, médiatiques², politiques et administratives, d'autres interprétations émergent, déplaçant le consensus de la nécessité d'une insertion interculturelle vers celle d'une intégration des immigrés. Les promoteurs des savoirs sur les relations interculturelles voient leur position s'affaiblir dans les milieux universitaires comme dans leurs relations avec les organisations publiques chargées de la mise

¹ Jean Gaermynek, conseiller d'Etat, 4 juillet 2011. Notons à ce propos que jusqu'au milieu des années 2000 (infra), les travaux sur la politique d'immigration ne s'y sont pas intéressés. Par exemple, l'ouvrage de Vincent Viet qui cartographie les administrations et organisations en charge de cette politique, n'évoque l'ICEI-ADRI que ponctuellement : il en indique la création en et les transformations après l'arrivée au pouvoir de la gauche : Vincent VIET, *La France immigrée. Construction d'une politique. 1914-1997*, Paris, Fayard, 1998, p. 365.

² Si l'institutionnalisation d'une politique dite d'intégration date de la fin de la décennie, cette problématisation émerge peu à peu dans la presse dès le début des années 1980. Sur ce point, voir Simone BONNAFOUS, *L'immigration prise aux mots. Les immigrés dans la presse au tournant des années 80*, Paris, Éd. Kimé, 1991.

en œuvre des politiques destinées aux immigrants et à leurs descendants. Ils sont concurrencés par les spécialistes de l'« intégration » et des « problèmes urbains ». Ainsi, la remise en cause de la catégorie d'action publique a pour corollaire la remise en question de la catégorie savante des relations interculturelles.

Par ailleurs, au regard de la diversité des actions qui donnent corps aux politiques en direction de ce public spécifique, de leur visibilité et de leurs effets concrets cette catégorie peut paraître dérisoire. La promotion des relations interculturelles ne modifie pas le statut légal des étrangers installés en France, elle n'affecte pas les conditions de logement ou de d'accès à l'emploi. Elle ne favorise pas la mobilité sociale des enfants d'immigrants et ne transforme pas non plus la répartition des ressources entre individus. A y regarder de plus près, la mission première de cette action publique est pourtant ambitieuse. Mais elle est aussi intangible. Il s'agit de faire advenir une société dans laquelle la présence des immigrants et de leurs descendants serait acceptée voire valorisée et de juguler le « racisme ». Plus précisément, ses concepteurs entendent agir sur les relations entre « Français » et « immigrés », notamment dans l'administration. Cette politique est une action qui cible les représentations des individus pour les transformer. Un autre volet important de cette action consiste à promouvoir « l'expression culturelle des immigrés » en favorisant leur implication dans la vie associative, notamment dans le but de valoriser les cultures des immigrés. L'objectif de ce volet rejoint le premier puisqu'il s'agit, en favorisant la « connaissance mutuelle » entre « Français » et « immigrés », d'accélérer l'acceptation des seconds dans la société française et leur reconnaissance comme membre à part entière du corps social. L'action de promotion des relations interculturelles semble intangible dans ses missions, et étendue, voire floue, dans ses contenus.

Quel est alors l'intérêt d'enquêter sur un ensemble de savoirs, de pratiques et une politique publique dont les promoteurs ne semblent pas être parvenus à les inscrire durablement dans les espaces du monde social où ils ont émergé ? Deux séries de réponses peuvent être apportées. Premièrement, une telle enquête présente un intérêt d'ordre documentaire. Comme tout problème public et quel que soit l'état de son ancrage dans les institutions, celui des relations interculturelles repose sur un ensemble de représentations du monde social. En rendre compte éclaire certaines transformations de la société française dans une configuration spécifique qui ici, s'ouvre à la fin des années 1960 au croisement des décolonisations, de mai 1968 et de l'infléchissement des politiques d'immigration. L'histoire que relate cette thèse porte en effet sur des savoirs, des pratiques et des politiques orientés

vers la réforme et qui sont nés à la croisée de ces transformations historiques. Elle propose également une illustration de la formation des problèmes publics, depuis ses premières formes de catégorisations savantes jusqu'à son institutionnalisation au sein de l'appareil d'Etat et sa remise en cause¹.

Par ailleurs, la genèse des catégories savante et d'intervention publique des relations interculturelles présente un intérêt qui a trait plus spécifiquement à la connaissance et la compréhension des politiques françaises ciblant les immigrants et leurs descendants. Elle permet de revisiter l'histoire de ces politiques en mettant à distance les catégories consacrées d'« intégration » et de « modèle français d'intégration² ». L'usage de ces catégories dans les controverses intellectuelles et politiques depuis le début des années 1990 a entretenu l'idée d'une « allergie française³ » à la prise en compte, dans le cadre de l'action publique, des cultures des immigrants et de leurs descendants, que ce soit pour décrire leur place dans la société française ou pour l'améliorer. Outre les controverses publiques sur cette question, le terme « intégration » est également usité dans la définition même de cette action publique. C'est à partir du tournant des années 1990, avec la mise en place de fonctions de rang ministériel et d'organisations chargées d'émettre des avis sur « l'intégration », que le terme s'inscrit durablement dans les discours politiques et administratifs. L'usage du terme engage des réalités dont les statuts diffèrent sensiblement : il qualifie l'objectif de la politique à mener, un processus social complexe qui traverse la société française ou encore un « modèle ». Ce dernier usage est lui-même pluriel. Il permet de décrire et de mesurer l'« intégration » des « immigrés » à travers une série de critères. Mais il peut aussi servir à

¹ Stéphane Dufoux rappelle qu'en France, l'idée de la pertinence d'enquêter sur l'usage de certains mots pour accéder aux catégories mentales d'une époque étudiée, remonte aux années 1880 avec les travaux de Fustel de Coulanges et d'un certain nombre de linguistes. Entre les linguistes du tournant du XX^{ème} siècle et les travaux de l'école des Annales (et en particulier ceux de Lucien Febvre), il note cependant l'extension d'une analyse purement sémantique à celle de ses usages sociaux plus attentive à leurs conditions de possibilité. Stéphane DUFOIX, « Pour une socio-sémantique historique d'un mot à la mode », *op. cit.*, p. 18-20. Dans les années 1970, l'école de Cambridge autour de Quentin Skinner et l'école allemande *Begriffsgeschichte* autour de Reinhart Koselleck ont également développé des travaux sur l'histoire des discours et des concepts. Pour une présentation de ces travaux, voir *Ibid.*, p. 23-26.

² Procéder à la genèse des problèmes publics, parce qu'elle permet de dénaturiser et donne à voir d'autres possibles, a donc clairement une dimension critique : « C'est pourquoi, il n'est sans doute pas d'instrument de rupture plus puissant que la reconstruction de la genèse : en faisant resurgir les conflits et les confrontations des premiers commencements et, du même coup, les possibles écartés, elle réactualise la possibilité qu'il en ait été (et qu'il en soit) autrement et, à travers cette utopie pratique, remet en question le possible qui, entre tous les autres, s'est trouvé réalisé » in Pierre BOURDIEU, « Esprits d'Etat », *Actes de la recherche en sciences sociales*, mars 1993, vol. 96-97, p. 51. Précisions que cette dimension critique ne consiste pas ici, à promouvoir les « possibles écartés ».

³ Michel DOBRY, « Février 1934 et la découverte de l'allergie de la société française à la « Révolution fasciste » », *Revue française de sociologie*, 1989, vol. 30, n° 3, pp. 511-533.

nommer un cadre d'action qui serait spécifique à la politique française, notamment par rapport aux Etats-Unis ou la Grande-Bretagne. Bien que le terme apparaisse ainsi galvaudé, ces usages nombreux et de plus en plus systématiques à partir de cette décennie, ont eu un effet sur la représentation commune du traitement politique et administratif des immigrants et de leurs descendants, faisant des politiques d' « intégration » le produit en quelque sorte naturel et évident de l'histoire française.

Cette thèse ne porte pas sur l' « intégration » ni sur un « modèle républicain d'intégration ». En revanche, la genèse de la catégorie d'intervention publique des relations interculturelles, montre que celle de l'intégration est également le produit des modes de problématisation des enjeux de l'immigration dans les années 1980. Celle-ci ne peut être pensée exclusivement comme le produit d'une « tradition républicaine ». L'enquête permet ainsi de cerner dans l'histoire française, des courants de pensée, des acteurs et des organisations publiques qui ont envisagé la place des immigrants et de leurs descendants non pas en termes d'intégration mais à partir d'une appréhension de leurs cultures et de leur représentation comme organisés en « communautés ». L'étude de ces catégories savantes et d'action publique offre une entrée empirique pour rendre compte des états possibles de l'Etat et de l'action publique, quand bien même ces états ne se sont pas réalisés.

Outre cet intérêt documentaire, le parti pris d'étudier une catégorie peu visible et dont l'ancrage au sein de dispositifs d'action publique semble bref, présente un second intérêt, de nature heuristique. Il concerne spécifiquement les conditions d'institutionnalisation des problèmes publics. Premièrement, en raison même de la difficulté des promoteurs de ces savoirs et d'une action publique de ciblage des relations interculturelles à imposer leurs définitions de ce problème public, ce cas permet d'identifier les conditions de possibilité et d'impossibilité d'un consensus. Joseph Gusfield rappelle que la multiplication des problèmes publics s'inscrit dans l'histoire longue de la formation et des développements des Etats providence¹. Expliquer comment certaines situations sont érigées en problèmes publics et identifier les logiques sociales qui conduisent à leur redéfinition éclaire les conditions de remise en cause des domaines d'intervention de l'Etat. Ce travail donne à voir comment l'Etat est redéfini dans ses frontières et contours sans que ses délimitations ne soient irréversibles².

¹ Joseph GUSFIELD, « Significations disputées. Contester la propriété et l'autorité des problèmes publics », *op. cit.*, p. 115.

² Vincent DUBOIS, « L'art et l'Etat au début de la III^e République, ou les conditions d'impossibilité de la mise en forme d'une politique », *Genèses*, 1996, n° 23, pp. 6-29.

Deuxièmement, une telle enquête permet de s'interroger sur la possibilité de l'institutionnalisation de savoirs critiques au sein de l'Etat. En effet, les savoirs sur les relations interculturelles ont une portée critique qui transparait à travers les références théoriques mobilisées, leurs analyses des « situations interculturelles » et souvent, leurs ambitions réformatrices. Enquêter sur la construction de ces savoirs et suivre les modalités de leur réappropriation par des agents inscrits dans des organisations publiques offrent un cas intéressant sur le rapport des instances de l'Etat aux discours et pratiques qui, à bien des égards, peuvent les remettre en cause. En suivant le devenir de ces savoirs à travers la définition et la mise en œuvre de l'action publique, on peut d'examiner les conditions de possibilité et surtout d'impossibilité d'un discours critique au sein même des instances de l'Etat, sur les pratiques de ses propres agents¹.

Enfin, le caractère flou d'une catégorie et la marginalisation des organisations dans lesquelles elle s'ancre ne signifie pas la disparition d'une action publique. D'une part, le caractère insaisissable ou hétérogène de ce que désigne une catégorie peut justement révéler un consensus noué entre des acteurs en jeu aux intérêts divergents et ne signale pas

¹ En posant la question de l'effet d'agents *a priori* extérieurs aux espaces de production de l'action publique sur l'action des gouvernants, l'enquête s'inscrit d'une certaine façon dans la continuité des questionnements qui sont à l'origine des travaux sur la formation de l'agenda. Voir Roger W. COBB et Charles D. ELDER, « The Politics of Agenda-building: An Alternative Perspective for Modern Democratic Theory », *The Journal of Politics*, 1971, vol. 33, n° 4, pp. 892-915. Dans cet article pionnier, les auteurs proposent de renouveler l'étude de la question de la participation aux « affaires publiques » dans les démocraties libérales non plus exclusivement à partir du vote et des mobilisations collectives mais aussi à travers les formes d'investissements plus ou moins directs des non gouvernants dans la définition des agenda. Ils proposent une réflexion sur les orientations de la science politique étasunienne depuis les années 1950 qui, à partir d'une définition des démocraties libérales comme systèmes politiques où la participation serait limitée, ont progressivement abandonné cet objet d'étude. Ils proposent quant à eux d'aborder cette question, à travers l'analyse des relations entre groupes d'intérêts et mise à l'agenda. Pour autant, notons que si l'étude de la genèse de la construction des relations interculturelles comme catégorie d'intervention publique présente des nombreux points communs avec les travaux sur la mise à l'agenda, ces deux approches ne peuvent pas être confondues, notamment en raison du rapport problématique qu'entretiennent certains des tenants de travaux sur la mise à l'agenda avec le recours à la genèse des représentations qui nourrissent la formation des agenda. Ainsi, dans son ouvrage qui propose un modèle pour expliquer la mise à l'agenda d'un enjeu, John Kingdon explique pourquoi il considère que l'approche historique des constructions discursives des problèmes est inutile à la compréhension de la mise à l'agenda. Selon lui, la démarche régressive peut être infinie sans rien apporter à la compréhension du poids de certaines idées par rapport à d'autres dans la formation des problèmes publics. La limite de cette analyse tient dans la distinction voire l'opposition qu'il établit entre l'origine des idées et leur mobilisation dans l'action publique. Ainsi, écrit-t-il « les graines ont diverses origines. Ce qui les fait germer, pousser et fleurir et beaucoup plus instructif que leurs origines » in John W. KINGDON, *Agendas, alternatives and public policies*, New York, Harper Collins, 1995, p. 82. (« Seeds come from many places. Why they germinate, grow, and flourish is much more interesting than their origins »). Nous montrerons justement que si la formation de savoirs sur les relations interculturelles ne peut évidemment pas à elle seule expliquer la mise en forme spécifique de l'action publique qui prend pour cible les « situations interculturelles », elle éclaire cependant de nombreuses dimensions de cette action, notamment sa dimension critique et les dispositifs choisis pour mettre en œuvre une action réformatrice.

nécessairement l'échec d'une institutionnalisation¹. D'autre part, si à la fin des années 1980, l'idéal d'une société interculturelle ne semble plus trouver de promoteurs au sein des instances publiques, on ne peut y voir l'échec d'une catégorie, sauf à rabattre l'analyse des processus de son institutionnalisation sur les objectifs de ses premiers promoteurs. Nous montrerons au contraire que l'action de ciblage des relations interculturelles a pu constituer une première technique d'encadrement des agents administratifs en contact avec les publics immigrés et de régulation des acteurs associatifs, quand bien même l'idéal d'une société interculturelle ne semblait plus à l'ordre du jour.

Dans le même sens, la faible visibilité de cette catégorie constitue elle-même une question de recherche dans la mesure où elle renseigne sur les différentes formes d'institutionnalisation. Une catégorie d'action publique peut être ancrée dans des dispositifs et faire l'objet d'une mise en œuvre sans pour autant être visible. Dans le cas de la catégorie d'intervention des relations interculturelles, une des hypothèses de ce travail est que la mise en œuvre d'une politique de promotion des relations interculturelles n'a pas été entièrement déterminée par la mobilisation de cette catégorie au niveau ministériel. La distinction que proposent Roger Cobb et Charles Elder entre agenda systémique et agenda institutionnel² est ici opérationnelle : elle invite à poursuivre l'investigation sur les catégories d'action publique en prenant compte des différents niveaux organisationnels dans lesquels elles sont ancrées.

Ainsi, la difficulté des promoteurs de savoirs, pratiques et action publique prenant pour cible les relations interculturelles à inscrire durablement leur cause dans des dispositifs et à assurer leur pérennité, offre une diversité de pistes à suivre pour comprendre le fonctionnement de l'Etat et de l'action publique. S'il refuse de déconsidérer cet objet spécifique, ce parti pris présente cependant un écueil possible, celui de le magnifier. Une pente possible de ce type d'approche est de chercher coûte que coûte à expliquer l'évolution

¹ C'est ce que montre Vincent Dubois à propos de la catégorie de « culture » qui fait l'objet de négociations entre agents des champs politique et artistique et ce, depuis les premières formes d'institutionnalisation de la politique culturelle sous la III^{ème} République. Voir Vincent DUBOIS, « Politique culturelle : le succès d'une catégorie floue. Contribution à une analyse des catégories d'intervention publique », in Martine KALUSZYNSKI et Sophie WAHNICH (dirs.), *L'Etat contre la politique: les expressions historiques de l'étatisation*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 167-182. Rappelons que dans son étude pionnière, Luc Boltanski défend la thèse que c'est bien le caractère « vague » de la catégorie des cadres, caractère entretenu par le travail de définition du groupe, qui permet *in fine* d'en assurer la cohésion : Luc BOLTANSKI, « La cohésion d'un ensemble flou », in *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Ed. de Minuit, 1982, pp. 463-489.

² L'agenda systémique embrasse les problèmes qu'un gouvernement reconnaît légitimes à prendre en charge et s'engage à traiter alors que l'agenda institutionnel désigne ceux dont la résolution figure parmi les objectifs et missions d'une structure organisationnelle particulière. Roger W. COBB et Charles D. ELDER, « The Politics of Agenda-building : An Alternative Perspective for Modern Democratic Theory », *op. cit.*, p. 905-906.

de la politique d'immigration à partir d'une telle. Il s'agira plutôt de reconnaître la « labilité de l'objet¹ » et d'interroger justement cette caractéristique.

3. Détour par une catégorie qui s'est imposée : la catégorie d'intégration comme contrepoint provisoire

De nombreuses enquêtes documentent les politiques d'immigration mais la place accordée aux modalités de consolidation des catégories d'action publique y est inégale. Les travaux portant sur l'ensemble des politiques d'immigration se sont avant tout penchés d'une part, sur leur cadre législatif et administratif et d'autre part, sur leur mise en œuvre par le prisme des structures administratives² ou celui des grandes scissions de la vie politique³. Ils n'accordent généralement pas de place à la genèse des catégories d'intervention publique.

Ce sont les enquêtes s'intéressant à un volet restreint des politiques d'immigration mais aussi plus attentives aux pratiques administratives, qui ont fait de la genèse des catégories de l'action publique un objet à part entière. S'inscrivant majoritairement dans la continuité des travaux socio-historiques de l'historien Gérard Noiriel, ils portent sur des catégories d'administrés, comme les « réfugiés⁴ », les « étrangers isolés⁵ », les « Français musulmans d'Algérie⁶ », les « immigrés⁷ » ou encore sur la genèse des modes de traitement des immigrants durablement installés, par exemple à travers le « droit d'asile » ou

¹ Comme le fait Renaud Payre dans son étude socio-historique sur la science communale : « Il convient plutôt d'admettre la labilité de l'objet. Ce dernier s'apparente plus à une somme d'entreprises plus ou moins stables, à un ensemble d'activités différentes les unes des autres qu'à une institution bien délimitée. Ce constat conduit à être attentif aux très nombreuses initiatives des acteurs, aux différents essais et expériences d'institutionnalisation ayant pu être menés » in Renaud PAYRE, « Un possible non institutionnalisé. Socio-histoire de la « science communale » (1900-1950) », in Yves DELOYE et Bernard VOUTAT (dirs.), *Faire de la science politique*, Paris, Belin, 2002, p. 181.

² Jean-Charles BONNET, *Les pouvoirs publics français et l'immigration dans l'entre-deux-guerres*, op. cit. ; Vincent VIET, *La France immigrée. Construction d'une politique. 1914-1997*, op. cit.

³ Patrick WEIL, *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, op. cit.

⁴ Gérard NOIRIEL, *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile XIXe-XXe siècle*, Paris, Hachette littératures, 2006. Pour une genèse de la catégorie de réfugié et ses redéfinitions à travers les pratiques administratives de l'Office français pour les réfugiés et apatrides, voir Karen AKOKA, *La fabrique du réfugié à l'Ofpra (1952-1992). Du consulat des réfugiés à l'administration des demandeurs d'asile*, Thèse de doctorat, Université de Poitiers, Poitiers, 2012. Pour une analyse critique de l'inférence entre la politisation des individus et leur identification à la catégorie et au statut de « réfugié », voir Stéphane DUFOIX, « Fausses évidences. Statut de réfugié et politisation », *Revue européenne de migrations internationales*, 2000, vol. 16, n° 3, pp. 147-164.

⁵ Choukri HMED, *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la Sonacotra (1956-2006)*, Thèse de doctorat, Université Paris I - Panthéon-Sorbonne, Paris, 2006.

⁶ Françoise DE BARROS, « Les municipalités face aux Algériens : méconnaissances et usages des catégories coloniales en métropole avant et après la Seconde Guerre mondiale », *Genèses*, 2003, vol. 4, n° 53, pp. 69-92. Alexis SPIRE, « Semblables et pourtant différents. », *Genèses*, 2003, vol. 4, n° 53, pp. 48-68.

⁷ Alexis SPIRE, « De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1999, vol. 129, pp. 50-56.

« l'assimilation¹ ». Les catégories plus récentes comme celle de la « lutte contre les discriminations² » ou encore de promotion de la « diversité³ » ont également été étudiées.

La catégorie d'intervention publique « intégration » mérite une attention particulière en raison de la place centrale qu'elle tient dans les débats publics depuis les années 1990, pour décrire et expliquer la place des immigrants et de leurs descendants dans la société française. Parallèlement, la spécificité de la mobilisation de ce terme par un certain nombre de chercheurs (historiens, sociologues et politistes) spécialistes de l'immigration, des immigrants et de leurs descendants et des politiques qui les ciblent, exige un examen attentif. Les premiers travaux portant sur la politique dite d'intégration et qui s'intéressent justement au sens de cette dénomination datent du début des années 1990, c'est-à-dire de l'institutionnalisation de cette politique sous ce nom.

Très tôt, c'est la catégorie même qui est étudiée, questionnée et remise en question pour ses usages politiques et administratifs. Une autre particularité de ces travaux est qu'ils posent souvent la question de la frontière tenue entre monde savant et pouvoirs publics. Sans nier leur diversité, on trouve dans de nombreuses publications une invitation, plus ou moins directement formulée, à appréhender l'« intégration » comme catégorie d'action publique et à analyser son imposition dans une perspective constructiviste. Simone Bonnafous met en rapport l'adoption du terme « intégration » avec l'affaire dite du « foulard » de l'automne 1989. Dans le même temps, elle montre que l'adoption du terme par la presse dans un premier temps, puis par les élites politico-administratives n'implique pas une stabilisation des significations qui lui sont conférées. Mais par ailleurs, cette absence de stabilisation ne signifie pas non plus que l'usage inflationniste du terme reste sans effet. Ses usages répétés ont pour principale conséquence, par leur fonction performative⁴, d'alimenter la croyance en l'existence d'un problème de l'« intégration des immigrés » et en la nécessité de conduire une politique pour le traiter. Françoise Gaspard propose une analyse des mots « assimilation », « insertion » et « intégration » pour désigner un même processus, celui « qui consiste à

¹ Abdellali HAJJAT, *Les frontières de l'identité nationale : l'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale*, Paris, La Découverte, 2011.

² Pour une analyse de sa formulation politico-administrative, voir Didier FASSIN, « L'invention française de la discrimination », *Revue française de science politique*, 2002, vol. 52, n° 4, pp. 401-423. Pour une enquête sur les acteurs en jeu dans sa formulation mais aussi dans sa mise en œuvre, voir Vincent-Arnaud CHAPPE, *L'égalité en procès. Sociologie politique du recours au droit contre les discriminations au travail*, Thèse de doctorat, ENS Cachan, Cachan, 2013.

³ Réjane SENAC-SLAWINSKI, *L'invention de la diversité*, Paris, PUF, 2012.

⁴ Simone BONNAFOUS, « Le terme « intégration » dans le journal Le Monde : sens et non-sens », *Hommes et Migrations*, 1992, n° 1154, p. 29.

reconnaître comme membre de la communauté nationale quelqu'un qui vient d'ailleurs¹ ». Elle en scrute la circulation entre les deux principales forces politiques au cours du temps pour constater l'imposition au début des années 1990 d'un discours sur le « mythe » ou le « modèle » de l'intégration. Ce faisant, ces auteures invitent à appréhender l'usage politique de ces catégories et à dénaturiser ou historiciser la notion de « modèle d'intégration ».

Mais c'est surtout chez Françoise Lorcerie et Abdelmalek Sayad que l'on peut trouver, très tôt, une analyse de l'intégration comme catégorie et un appel à en dévoiler les enjeux et conséquences en termes de stigmatisation et de durcissement de la frontière entre « national » et « étranger ». Ainsi, la première pointe la concordance entre les débats sur le Bicentenaire de la Révolution française à la fin des années 1980, l'affaire dite du « foulard » de l'automne 1989, l'effervescence des débats sur l'« identité nationale » et ceux sur l'« intégration ». Elle défend la thèse selon laquelle de nombreux chercheurs en sciences sociales auraient joué un rôle important dans la réhabilitation d'un nationalisme « de gauche » ou d'un « nationalisme républicain² ». Elle voit dans les travaux de chercheurs comme Dominique Schnapper le signe d'un « juridisme » qui aurait érigé les « valeurs républicaines » en donnée objective et constitutive d'une « tradition française ». Cette analyse souligne déjà l'écart entre l'intégration comme concept sociologique et l'intégration dont parlent les travaux décriés. C'est notamment sur cette base que la catégorie d'intégration est analysée. Notons d'ailleurs que la sociologue considère qu'un certain nombre de chercheurs auraient contribué à la cristallisation du problème de l'intégration en des termes juridiques, alors que les élites auraient au début de la décennie opté pour une définition sociologique de l'intégration compris comme processus et non à travers une liste de critères inférés aux individus « à intégrer ».

L'intérêt de cette approche est qu'elle interroge les rapports entre chercheurs et gouvernants³. Lorsque qu'il se penche sur cette catégorie, Abdelmalek Sayad s'intéresse aussi

¹ Françoise GASPARD, « Assimilation, insertion, intégration : les mots pour « devenir français » », *Hommes et Migrations*, 1992, n° 1154, p. 14.

² Françoise LORCERIE, « Les sciences sociales au service de l'identité nationale. Le débat sur l'intégration en France au début des années 1990 », in Denis-Constant MARTIN (dir.), *Cartes d'identité. Comment dit-on « nous » en politique ?*, Paris, Presses de la FNSP, 1994, p. 245.

³ On retrouve cette problématique chez un politiste comme Vincent Geisser. Celui-ci s'intéresse en réalité non pas aux politiques publiques mais aux stratégies partisanes des élites politiques et leurs effets produisant de « l'ethnicité ». Son enquête s'inscrit néanmoins dans une remise en question du « modèle républicain français » et donne à voir des pratiques politiques qui échappent à la dichotomie entre « intégration à la française » et les « modèles » dits anglo-saxons. Voir Vincent GEISSER, *Ethnicité républicaine. Les élites d'origine maghrébine dans le système politique français*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997. On peut voir également dans une partie des travaux de Véronique de Rudder, ce mode d'appréhension qui consiste à analyser la catégorie par ses usages (notamment rhétoriques qui vont à l'encontre de l'usage du concept durkheimien) et ses effets performatifs de

à la distance qui sépare l'acception sociologique de l'intégration comme processus, et son acception politico-administrative et défend la thèse que l'intégration ne peut par définition faire l'objet d'une action publique parce qu'elle désigne les effets d'« actions qui visaient autre chose ». Selon le sociologue, les discours politico-administratifs sur l'intégration doivent alors être considérés non pas comme définition d'une action publique mais à travers l'enjeu qu'ils soulèveraient : la légitimité de la présence des immigrants et parallèlement la définition de l'identité du groupe au nom duquel on appelle les « autres » à s'intégrer¹. Encore une fois, il s'agit d'une approche qui place au cœur du raisonnement, l'écart entre le concept sociologique et les usages politiques et administratifs d'une catégorie².

Notons que l'on retrouve chez des auteurs dont la tonalité et les analyses peuvent paraître très éloignées, une attention similaire pour la façon dont les gouvernants construisent des catégories qui puisent dans les savoirs des sciences humaines pour donner forme, justifier et théoriser leur action. Dans un ouvrage ultérieur aux premiers travaux cités, comparant les politiques britannique et française d'immigration, Adrian Favell analyse les « philosophies publiques » qui présideraient, dans les deux pays, aux politiques conduites et qui selon lui, opéreraient comme des cadres (« framework »). Il montre comment les travaux de la Commission nationale sur la nationalité de 1986 et les premiers rapports du HCI au tout début de la décennie suivante ont construit un cadre cohérent pour la « philosophie publique de l'intégration ». Il ne s'intéresse pas directement aux modalités pratiques de l'activité de catégorisation mais identifie les multiples références sociologiques et philosophiques qui ont contribué à la formulation de ces « philosophies ». Il montre clairement comment les débats publics du tournant des années 1990 ont naturalisé l'intégration, comme si elle était le produit

disqualification de toute « expression collective des minoritaires ». Voir Véronique de RUDDER-PAURD, François VOURC'H et Christian POIRET, *L'inégalité raciste. L'universalité républicaine à l'épreuve*, Paris, PUF, 2000, p. 188.

¹ Abdelmalek SAYAD, « Qu'est-ce que l'intégration? », *Hommes et Migrations*, 1994, n° 1182, p. 13.

² Les travaux de Didier Lapeyronnie datant de la même époque apparaissent dès lors comme un exemple de mobilisation du concept d'« intégration » au sens sociologique du terme, dans une optique fonctionnaliste. Dès la fin de la décennie, il propose une analyse des mobilisations collectives des descendants d'immigrés en soulignant leur rôle intégrateur : Didier LAPEYRONNIE, « Assimilation, mobilisation et action collective chez les jeunes de la seconde génération de l'immigration maghrébine », *Revue française de sociologie*, 1987, vol. 28, n° 2, pp. 287-318. Par ailleurs, il prend ses distances avec la notion de « modèle ». Un des apports de ses travaux porte sur les similarités qui existent de fait entre les « modèles » britannique et français malgré les discours officiels qui les opposent. Voir Didier LAPEYRONNIE, *L'individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, Paris, PUF, 1993. Aussi éloignés soient-ils de la sociologie tourrainienne dans laquelle s'inscrit Didier Lapeyronnie, Stéphane Beaud et Gérard Noiriel proposent également au tout début de la décennie, d'explorer les processus d'intégration (compris dans son acception sociologique et non comme injonction politique) par exemple à partir de l'étude socio-historique des pratiques populaires du football. Voir Stéphane BEAUD et Gérard NOIRIEL, « L'immigration dans le football », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1990, n° 26, pp. 83-96.

naturel de l'histoire française notamment autour du « mythe de la citoyenneté républicaine¹ ». C'est bien l'intégration comme objet d'une rhétorique savamment construite qui fait l'objet de son étude².

On peut distinguer cette première série de travaux qui s'intéresse à l'intégration comme catégorie d'intervention et cherche, ou du moins contribue à l'historiciser pour en comprendre les ressorts politiques et administratifs, d'une seconde série de travaux où le statut de la catégorie d'« intégration » est beaucoup plus ambivalent. C'est notamment le cas de ceux de Dominique Schnapper et Patrick Weil. La première propose une « sociologie de la nation » et inscrit elle-même sa réflexion dans la continuité des débats politiques et publics du dernier tiers des années 1980, marqués en 1986 et 1988 par le projet de réforme du code de la nationalité, la commission *ad hoc* et la remise d'un rapport public par un comité des « sages³ ». Dans son ouvrage, elle reprend une acception sociologique du concept d'intégration et identifie une « intégration à la française⁴ » à partir de l'histoire longue, remontant jusqu'à la III^{ème} République, marquée par une « assimilation » individuelle des populations provinciales et immigrantes et par une relative ascension sociale. Il en résulte une conception de l'intégration des immigrants comme un aspect de l'« intégration nationale ». C'est ce qui lui permet de défendre l'idée qu'il n'y aurait pas de spécificité de l'intégration des immigrants maghrébins ou musulmans par rapport aux immigrants issus des vagues d'immigration plus anciennes et de réfuter les analyses en terme de « distance culturelle ». Si nouveauté il y a, elle résiderait dans la visibilité des descendants de immigrants comme dans celle des politiques publiques conduites en leur direction. Pour la sociologue, la question consiste à déterminer si ce processus d'intégration fonctionne encore dans les années 1990.

Le problème de cette analyse réside dans l'ambiguïté non résolue entre une approche constructiviste de l'auteure pour rendre compte de la construction de la nation et du « modèle républicain » et dans le même temps, une représentation de la nation comme projet politique

¹ Adrian FAVELL, « France : the republican philosophy of « Intégration ». Ideas and politics in the 1980's », in *Philosophies of integration. Immigration and the idea of citizenship in France and Britain*, Houndmills, Palgrave, 2001, p. 43.

² Dans un ouvrage co-écrit avec Andrew Geddes et paru un an plus tôt, il propose de décrire ces politiques à travers non pas le prisme de l'« intégration » mais de leurs effets d'inclusion et d'identification des individus. Ainsi, « politics of belonging » est préféré à « politiques d'intégration » au nom d'une prise de distance nécessaire avec le point de vue des gouvernants : Andrew GEDDES et Adrian FAVELL (dirs.), *The politics of belonging. Migrants and minorities in contemporary Europe*, Aldershot, Ashgate, 1999. Voir en particulier l'introduction.

³ COMMISSION DE LA NATIONALITE, *Être français aujourd'hui et demain*, Paris, La Documentation française, 1988.

⁴ Dominique SCHNAPPER, *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard, 1991, p. 100-104.

ou « projet collectif¹ ». Ce va et vient constant entre ces deux positions, s'accompagne d'ailleurs d'un recouvrement implicite de ces deux processus, l'intégration étant analysée comme aboutissant au renforcement du sentiment d'appartenance nationale. Il semble que même sans épithète, l'intégration soit supposée uniquement comme intégration nationale. Or, justement la conception du processus d'intégration comme strictement nationale mérite d'être questionnée.

Dans les travaux de Patrick Weil, on trouve également une ambiguïté entre d'une part, la mobilisation de la catégorie d'intégration dans un sens très proche de ses usages politiques et administratifs et d'autre part, une attention, dans certains textes, pour la construction de ces discours et catégories et leurs usages politiques et administratifs. Cela apparaît nettement par exemple si l'on compare l'ouvrage consacré à la présentation des politiques d'immigration et un article coécrit quelques années plus tard avec John Crowley. Dans le premier, le politiste décrit la structuration progressive d'une politique d'immigration de 1938 à 1974 comme « l'accouchement du modèle républicain² ». L'auteur reprend là, la catégorie politico-administrative de « modèle républicain » pour décrire un processus historique, celui de la structuration d'une politique. Dans l'article co-écrit avec John Crowley et paru en 1994³, l'idée de « modèle républicain » coexiste avec celle de « mythe ». La première formulation désigne les politiques d'immigration françaises depuis le début du XX^{ème} siècle alors que la seconde désigne la façon dont les pouvoirs publics puisent dans le passé pour mobiliser des argumentaires et des expériences pour justifier leur action en direction des immigrants et de leurs descendants à travers un récit cohérent. La catégorie devient ici objet d'étude et non un outil de description d'une politique. Elle permet de décrire les écarts entre la théorie et la pratique. Là encore, on observe un va et vient dans ces travaux entre l'attention portée à une catégorie et à ses usages, et sa reprise pour décrire une politique qui fait l'objet d'étude.

Pour lever tout malentendu, précisons que l'historicisation du « modèle d'intégration français » ou encore du « modèle républicain d'intégration » n'équivaut pas à la négation pure et simple de l'existence d'un processus de régulation, de domination et d'homogénéisation par l'action des pouvoirs publics des populations immigrantes. Cette distance critique par rapport au « modèle » n'équivaut pas non plus à nier que la consolidation de l'Etat-nation français ait

¹ *Ibid.*, p. 139-143.

² Patrick WEIL, *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, *op. cit.*

³ John CROWLEY et Patrick WEIL, « Integration in theory and practice : a comparison of France and Britain », *West European Politics*, 1994, vol. 17, n° 2, pp. 110-126.

été légitimée en partie en référence aux principes dits républicains. En revanche, le constat des usages politiques et administratifs de ce « modèle » qui tendent à faire des politiques d'intégration le seul traitement, en France, des enjeux de l'immigration et de la présence définitive des immigrants et de leurs descendants invite à en questionner l'historicité et à enquêter sur d'autres formes de traitement mis en œuvre par les pouvoirs publics¹.

Cet aperçu rapide des travaux sur la catégorie d'intégration apporte deux séries d'enseignements. Tout d'abord, une enquête sur la catégorie des relations interculturelles ne peut faire l'économie d'une analyse, même succincte de la place prise par la catégorie d'intégration des politiques en direction des immigrants et de leurs descendants à partir du tournant des années 1990. L'institutionnalisation de la catégorie d'intégration a contribué à la désinstitutionnalisation relative de celles des relations interculturelles. Comprendre ce processus permet donc d'éclairer la trajectoire de la catégorie des relations interculturelles². Deuxièmement, de même que l'intégration, la catégorie des relations interculturelles doit être analysée en portant une attention particulière aux enjeux académiques, politiques et administratifs qui se sont noués autour de son institutionnalisation et aux rapports entre les chercheurs en sciences sociales qui en ont fait leur objet de spécialisation et les pouvoirs publics.

B. Le cadre analytique

Dans le cadre d'une sociologie des problèmes publics, nous appréhendons la catégorie des relations interculturelles à partir de deux entrées empiriques : les rapports entre savoirs et action publique d'une part, et les rapports entre organisations et action d'autre part.

¹ A ce titre, Stéphane Beaud et Gérard Noiriel constatent également l'usage galvaudé du terme et y voient avant tout le signe de la faible autonomie de la recherche sociologique sur l'immigration par rapport aux pouvoirs publics. Comme Abdelmalek Sayad, les auteurs considèrent que l'intégration comme processus répond pour une grande part à des logiques qui échappent aux politiques publiques. Mais par ailleurs il faut relever dans un article co-écrit par ces auteurs, l'idée que les politiques publiques ne pourraient aller à l'encontre « des traditions propres au pays » elles-mêmes définies par le cantonnement des pratiques communautaires dans l'espace privé, un droit de la nationalité qui garantit pour la seconde génération l'accès à la citoyenneté et une discrimination sur la base de la nationalité et non de l'origine. Stéphane BEAUD et Gérard NOIRIEL, « Penser « l'intégration » des immigrés », in Pierre-André TAGUIEFF (dir.), *Face au racisme. Analyses, hypothèses, perspectives. Tome 2*, Paris, Seuil, 1993, p. 279. Le premier élément attire l'attention car de très nombreux travaux, récents, montrent que certaines pratiques administratives ne peuvent être interprétées en terme de « modèle républicain » qui se caractériserait par le cantonnement des pratiques dites communautaires dans la sphère privée, puisque l'idée même de communauté et notamment de communautés dotées de cultures spécifiques fait partie intégrante de l'entendement administratif des agents chargés de la régulation de main-d'œuvre immigrée. Et à partir de la deuxième moitié des années 1970, ces considérations (et la terminologie qui les portent) sont même reprises par une partie des élites politiques et ce, publiquement. Voir le chapitre 2.

² *A contrario*, la socio-histoire de celle-ci peut éclairer celle de l'intégration sous un nouveau jour. Elle apporte une pièce supplémentaire aux connaissances déjà accumulées sur cette question.

1. Savoirs, catégorisation et action publique

La place des savoirs dans l'élaboration des problèmes publics est centrale. La mobilisation de savoirs participe de la « mise en forme symbolique » d'un problème et conditionne l'émergence de sa « propriété ». Celle-ci repose en grande partie sur la capacité des acteurs à faire reconnaître « l'autorité de [leur] science ». Elle relève donc à la fois des dimensions culturelles et structurales des problèmes¹. Mais au-delà de la sociologie des problèmes publics, de nombreux travaux plus récents s'intéressent aux rapports entre savoirs et action publique à travers les notions de « sciences de gouvernement » et plus récemment de « savoirs de gouvernement ». S'intéressant aux modalités historiques selon lesquelles les Etats se construisent en même temps qu'ils élaborent des taxinomies des populations et des territoires administrés, ces travaux rendent compte de l'institutionnalisation des sciences qui prennent pour objet « l'art de gouverner » et le rôle de l'Etat dans l'accélération de ce processus. Ces travaux montrent également le rôle de cette institutionnalisation dans l'émergence de nouvelles fonctions politiques et administratives parallèlement au processus de différenciation de l'appareil d'Etat. Ainsi ces travaux articulent à partir de cas empiriques qui remontent au XVIII^{ème} siècle, voire au XVII^{ème} siècle, l'étude des processus historiques de la rationalisation de l'intervention de l'Etat et celle de la formalisation de savoirs orientés vers l'« amélioration » de l'action publique². Ces travaux s'intéressent à la construction de nouveaux régimes de scientificité et de la place de l'Etat dans ce processus.

D'autres travaux, portant sur les savoirs de gouvernement, s'intéressent plus spécifiquement à la mobilisation des analyses et des modes d'objectivation construits par les sciences plus ou moins disciplinarisées dans l'action politique et administrative en même temps qu'ils rendent compte des effets de ces mobilisations sur la redéfinition de l'Etat³. Ces études peuvent alors identifier les effets de la mobilisation de savoirs sur les modes de recrutement et de rationalisation de l'action publique dans un secteur spécifique de l'action

¹ Joseph GUSFIELD, « La culture des problèmes publics », *op. cit.*

² Olivier IHL et Martine KALUSZYNSKI, « Pour une sociologie historique des sciences de gouvernement », *Revue française d'administration publique*, 2002, n° 102, pp. 229-243. Ces travaux ont identifié différentes formes historiques de cristallisation des savoirs de gouvernement comme le caméralisme dès le début du XVIII^{ème} siècle, l'économie politique, le droit public, plus récemment le management public. Voir notamment : Pascale LABORIER, Frédéric AUDREN, Paolo NAPOLI et Jakob VOGEL (dirs.), *Les sciences camérales : activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, PUF, 2011.

³ Philippe BONGRAND, Julie GERVAIS et Renaud PAYRE, « Introduction », *Gouvernement et action publique*, 2012, n° 4, pp. 9-20.

publique¹, de la congruence entre un savoir disciplinaire et une « pensée d'Etat » et de ses conséquences sur les catégories *a priori* évidentes², ou encore d'un nouveau ciblage d'une politique publique³. Au-delà de l'enjeu de définition des domaines d'intervention de l'Etat, l'approche en termes de savoirs permet aussi d'éclairer les processus d'imposition de nouveaux rôles politiques locaux⁴ ou supranationaux⁵.

Pour notre part, en choisissant l'entrée par les savoirs, il s'agit à la fois d'identifier le rôle de leurs promoteurs dans la formulation de nouveaux enjeux de connaissance et de problèmes publics mais aussi de comprendre comment des agents de l'Etat, parfois situés à ses marges (comme les agents de l'ADRI) peuvent dans le cadre de leurs activités professionnelles puiser et produire des savoirs qui contribuent à redéfinir ou du moins infléchir le rôle de l'Etat, définir son fonctionnement idéal, son rapport avec les administrés, etc. La mobilisation et parfois la production de savoirs sur l'Etat par des agents de l'Etat s'inscrivent ainsi dans une histoire plus longue de mise en administration de la société auxquels procèdent les auteurs parfois anonymes de ces « sciences de l'Etat⁶ ».

Ainsi, adopter une approche par les savoirs et leurs rapports avec l'action publique suppose de s'intéresser tant au rôle des diverses instances de l'appareil d'Etat dans l'émergence et la formalisation de ces savoirs, qu'à leur actualisation et leur éventuelle effectivité dans l'action publique. La disciplinarisation des savoirs sur les relations interculturelles ne peuvent être comprises sans prendre en compte le rôle plus ou moins direct de l'Etat à travers la redéfinition de certaines de ses politiques. Dans le même temps, les savoirs sur les relations interculturelles ont pu influencer, selon différentes modalités, sur la définition, voire la mise en œuvre de l'action publique en direction des travailleurs immigrés et de leurs familles et plus généralement la politique dite d'insertion⁷.

¹ Philippe BONGRAND, « Savoirs et autonomisation de l'administration dans les réformes de l'instruction publique sous Jules Ferry », *Gouvernement et action publique*, 2012, n° 4, pp. 115-137.

² Comme par exemple celles de la famille, de la parenté ou même de la fécondité : Rémi LENOIR, « L'invention de la démographie et la formation de l'Etat », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1995, vol. 108, n° 2, pp. 36-61.

³ Sylvie TISSOT, *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, *op. cit.*

⁴ Renaud PAYRE, *Une science communale ? Réseaux réformateurs et municipalité providence*, Paris, CNRS éditions, 2007.

⁵ Christina BOSWELL, *The political uses of expert knowledge. Immigration policy and social research*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

⁶ Pierre BOURDIEU, Olivier CHRISTIN et Pierre-Etienne WILL, « Sur la science de l'Etat », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2000, vol. 133, pp. 3-11. Les auteurs voient par exemple dans la littérature grise, une entrée empirique pour cerner le « travail de l'Etat sui lui-même » (l'expression est empruntée à l'historien Denis Richet).

⁷ C'est donc une perspective différente de celle de Sylvain Laurens qui dans le dernier chapitre de sa thèse décrit la mise en place d'une politique de dialogue interculturel et identifie les bases de l'institutionnalisation de

Si l'entrée par les savoirs permet d'étudier une dimension de cette politique peu connue, la référence aux travaux sur les « savoirs » ou « sciences de gouvernement » peut prêter à confusion. Nous montrerons que les promoteurs de savoirs sur les relations interculturelles dans l'espace universitaire ne pensent pas toujours ces savoirs comme explicitement axés vers la réforme des pratiques de gouvernement. Les promoteurs de ces savoirs s'attèlent à diffuser des « techniques d'objectivation » spécifiques de leur objet de spécialisation à travers le prisme des relations interculturelles, mais on ne trouve pas systématiquement dans leurs travaux des « principes d'intervention¹ » pour réformer les situations analysées qui sont pourtant décriées. Plus précisément, lorsqu'ils formalisent à travers leurs écrits et parfois leurs interventions publiques, des « principes d'intervention », leurs auteurs ciblent souvent les actions des individus, plus rarement les politiques publiques. En revanche, mobiliser l'approche par les savoirs pour suivre la carrière de la catégorie des relations interculturelles permet d'identifier d'autres voies d'actualisation de ces savoirs dans l'action publique. Dans cette enquête, plusieurs niveaux et moments ont été distingués : la définition d'un nouveau problème public au sein de l'administration en charge de la régulation des travailleurs immigrés, puis la mobilisation de ressources savantes pour légitimer l'action publique interculturelle dans ses visées éthiques comme dans ses modalités de mise en œuvre. Par ailleurs, l'approche par les savoirs permet de comprendre comment et pourquoi des acteurs situés aux marges de l'Etat et en charge de la mise en œuvre de l'action publique interculturelle (les « formateurs à l'interculturel ») ont pu conduire une politique visant à réformer les pratiques administratives des agents de l'Etat en contact avec des publics jugés spécifiques dans le but de réformer le rapport de ces agents avec leurs administrés².

la catégorie des relations interculturelles. Si nous nous intéressons également aux acteurs qui ont contribué à la définition du problème public, nous n'avons pas opté pour notre part pour une prosopographie. Il reste que nous mobilisons très largement cette thèse et en particulier son dernier chapitre, de même qu'un certain nombre des hypothèses de l'auteur. Sylvain LAURENS, *Hauts fonctionnaires et immigration en France (1962-1981) : socio-histoire d'une domination à distance*, *op. cit.*

¹ Olivier IHL et Martine KALUSZYNSKI, « Pour une sociologie historique des sciences de gouvernement », *op. cit.*, p. 239.

² A ce titre, l'entrée par les savoirs et l'activité de catégorisation à l'extérieur des espaces administratifs, donne à voir d'autres dimensions de l'action publique interculturelle telle que l'étudie Angéline Escafré-Dublet dans sa thèse d'histoire. Si nos deux objets peuvent paraître proches (notre travail y puise d'ailleurs de très nombreux éléments empiriques), les focales adoptées sont pourtant différentes. L'historienne s'intéresse à la représentation de la culture des travailleurs aux immigrés au sein du FAS dès sa création en 1958 et du ministère de la Culture (notamment à travers le Fonds d'intervention culturelle) à partir de la fin des années 1970 et scrute, conformément à cette focale, les modes de problématisations croisées entre ces différents agents et la naissance d'une politique qui vise la culture et l'expression culturelle des immigrés. Elle est ainsi menée à rendre compte des mobilisations contestataires artistiques et des tentatives d'encadrement et de contrôle par les instances dépendantes des ministères du Travail et de la Culture. Le ministère de la Culture est absent de notre thèse de même que l'action publique qui vise à encadrer la production culturelle (au sens artistique) des immigrés et de

2. Organisations publiques et travail de catégorisation

Le second cadre d'analyse adopté pour analyser la trajectoire sociale de la catégorie des relations interculturelles est celui des rapports entre organisations et action publique. Prendre pour objet de recherche les activités sociales de catégorisation, c'est s'inscrire dans une perspective socio-historique dont l'agenda de recherche est avant tout orienté vers la déconstruction des catégories de perception dans l'action publique comme dans d'autres domaines¹. Concernant plus spécifiquement les études sur l'Etat et les politiques publiques, les approches qui placent au cœur de leur analyse la genèse de leur objet ont permis de rendre compte des processus historiques d'étatisation et de mise en administration de la société à travers l'identification voire l'invention de nouveaux groupes sociaux, de nouvelles catégories de personnes érigées à travers le travail de catégorisation en nouvelle cible de l'action administrative et politique². Contrairement à la sociologie historique du politique, la socio-histoire des catégories de l'action publique repose sur une approche plus microsociologique et permet de rendre compte du surgissement de nouveaux enjeux et des rapports de force qui se jouent autour des catégorisations entre groupes d'acteurs engagés dans leurs définitions³. Elle permet ainsi d'« ouvrir la boîte noire de l'Etat⁴ ». Cette approche est consubstantielle à l'analyse des processus d'institutionnalisation qui s'intéresse à la cristallisation des problèmes publics dans des instances politico-administratives.

La transformation de la catégorie des relations interculturelles en catégorie d'action publique s'est incarnée à travers une organisation publique, l'ICEI, sous la tutelle de l'administration du ministère du Travail, la Direction de la Population et des Migrations et d'un établissement public, le Fonds d'Action sociale. Ainsi, l'enquête socio-historique s'est étendue à l'ICEI-ADRI, perçue comme produit et acteur du processus de différenciation de

leurs descendants. En effet, la découverte d'un fonds d'archives inédit de l'ICEI-ADRI a permis d'identifier d'autres aspects de l'appréhension des cultures des immigrés par les agents administratifs, et notamment la définition d'un « problème administratif » concernant spécifiquement les travailleurs immigrés (infra). Le parti pris de rendre compte de la catégorisation des relations interculturelles par le biais des savoirs a donc pour contrepartie de laisser de côté un autre aspect de la politique interculturelle. Angéline ESCAFRE-DUBLET, *Etat, culture, immigration : la dimension culturelle des politiques françaises d'immigration, 1958-1991*, Thèse de doctorat, IEP, Paris, 2008.

¹ Gérard NOIRIEL, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006.

² François BUTON, *L'administration des faveurs : l'État, les sourds et les aveugles, 1789-1885*, *op. cit.* ; Wilfried LIGNIER, « « La cause de l'intelligence ». Comment la supériorité intellectuelle enfantine est devenue une catégorie de l'action publique d'éducation en France (1971-2005) », *Politix*, 2011, vol. 2, n° 94, pp. 179-201.

³ Vincent DUBOIS, *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, *op. cit.* ; Gérard NOIRIEL, *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile XIXe-XXe siècle*, *op. cit.*

⁴ Renaud PAYRE et Gilles POLLET, *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La Découverte, 2013, p. 48.

l'Etat. Le choix a été fait de s'intéresser spécifiquement à l'aspect organisationnel de l'ICEI-ADRI et de ses effets sur la catégorisation des relations interculturelles. Une telle approche permet « d'éclairer la scène politico-administrative¹ » et d'identifier les logiques institutionnelles et organisationnelles de production et d'invention des politiques publiques. Une partie des travaux appelés « néo-institutionnalistes » tels qu'ils se sont développés depuis les années 1970-1980 aux Etats-Unis offrent un cadre d'analyse qui met en lumière les processus d'incorporation par les organisations, de normes, de modes de perception du monde social². Dans leur article fondateur, John Meyer et Brian Rowan invitent à analyser les organisations comme des institutions au sens sociologique du terme³. Celles-ci ne peuvent pas être considérées uniquement comme « un ensemble de règles de procédures et de normes formelles » mais doivent également l'être comme des « systèmes de symboles, [des] schémas cognitifs et [des] modèles moraux qui fournissent [des] « cadres de signification » guidant l'action humaine⁴ ».

L'entrée par les organisations, dans une perspective historique permet de saisir le travail de catégorisation et ses effets sur les modes de perception du monde social en articulant l'analyse de l'activité de catégorisation et celle des logiques qui font que l'état d'un problème dure, c'est-à-dire son inscription dans des dispositifs, en l'occurrence, un dispositif d'action publique⁵. Nous montrerons ainsi que l'ICEI-ADRI est un dispositif qui permet de maintenir un certain état du problème des relations interculturelles aux marges de l'appareil d'Etat.

¹ *Ibid.*, p. 54.

² Peter A. HALL et Rosemary C.R. TAYLOR, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, 1997, vol. 47, n° 3-4, pp. 469-496. Les auteurs distinguent trois courants néo-institutionnalistes, découpage qui doit être rapporté à l'histoire de la science politique étasunienne : l'institutionnalisme historique, l'institutionnalisme des choix rationnels et l'institutionnalisme sociologique. Ce sont les auteurs qui s'inscrivent dans ce troisième courant qui sont ici mobilisés.

³ John W. MEYER et Brian ROWAN, « Institutionalized Organizations : Formal Structure as Myth and Ceremony », *American Journal of Sociology*, 1977, vol. 83, n° 2, pp. 340-363.

⁴ Peter A. HALL et Rosemary C.R. TAYLOR, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *op. cit.*, p. 482.

⁵ Bien que l'institutionnalisme sociologique ait une dimension diachronique lorsqu'il propose d'expliquer les processus d'homogénéisation des organisations inscrites dans un même environnement ou « champ organisationnel » à travers les processus d'isomorphismes, la mobilisation de ces travaux ne se fait pas toujours dans une perspective socio-historique. Les travaux néo-institutionnalistes sont souvent utilisés pour expliquer l'adoption de nouvelles procédures ou modèles d'organisations conformes à un environnement. Sur la notion d'isomorphisme, voir Paul J. DIMAGGIO et Walter W. POWELL, « The Iron Cage Revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », *American Sociological Review*, 1983, vol. 48, n° 2, pp. 147-160. Pour un exemple de mobilisation allant dans ce sens, voir Hélène BUISSON-FENET et Hugues DRAELANTS, « Réputation, mimétisme et concurrence. Ce que « l'ouverture sociale » fait aux grandes écoles », *Sociologies pratiques*, 2010, vol. 2, n° 21, pp. 67-81.

Mais l'enquête montre aussi les difficultés d'un tel maintien et la concurrence en termes de problèmes publics que subissent les promoteurs des savoirs et de la cause des relations interculturelles au sein de l'Etat. A nouveau, l'institutionnalisme sociologique permet de comprendre l'évolution des organisations sans la rabattre sur un principe d'ajustement fonctionnel à la recherche d'efficacité. Les organisations doivent être étudiées dans leur « environnement¹ », c'est-à-dire dans le réseau de relations avec d'autres organisations d'un espace identifié du monde social. Cette perspective permet de tenir ensemble l'analyse des problèmes publics en termes de concurrence définitionnelle et la prise en compte des organisations à travers lesquelles l'état d'un problème public peut s'incarner.

3. La notion de répertoire d'action publique

Si l'approche socio-historique par les savoirs et par les organisations permet de comprendre comment s'impose un certain mode de prise en compte d'un enjeu, la question de l'articulation entre ces deux types d'appréhension reste entière. En quoi la généalogie d'un problème public se focalisant sur la place des savoirs dans sa formalisation peut expliquer l'action publique dans la formation de ses catégories d'intervention et dans sa mise en œuvre par une organisation ? Comment formaliser la circulation et la traduction de la définition d'un problème public d'un espace à un autre et les modalités de son appropriation par des acteurs inscrit dans une organisation publique et non plus dans la scène académique ? Ce point appelle une première remarque sur l'objectif de cette thèse et l'intérêt heuristique du recours à l'histoire : la genèse d'une catégorie d'action publique vise certes à documenter l'histoire du problème de l'immigration mais repose aussi sur l'hypothèse qu'une telle genèse apporte un éclairage spécifique à la mise en place et la mise en œuvre de l'action publique interculturelle (sans pour autant l'expliquer à elle seule).

Pour articuler ces deux approches, Pascale Laborier propose de mobiliser la notion de « répertoire », empruntée aux travaux de Charles Tilly sur les mobilisations collectives. Dans cette perspective, le répertoire d'action publique désigne l'ensemble des manières d'agir, des façons d'analyser un problème et une situation et enfin des opérations et des interventions envisageables pour y remédier². En mobilisant la définition du sociologue étasunien, un

¹ John W. MEYER et Brian ROWAN, « Institutionalized Organizations », *op. cit.*

² Pascale LABORIER, « Historicité et sociologie de l'action publique », in Pascale LABORIER et Danny TROM (dirs.), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, 2003, p. 443.

répertoire d'action publique peut être comparé à un socle de références savantes et d'expériences dans lequel les acteurs puisent pour analyser une situation et mettre en œuvre une action. De même que dans les mobilisations collectives, un répertoire n'est pas infini : l'approche socio-historique permet justement d'en cerner les contours et les éléments constitutifs¹.

Nous montrerons que les agents de l'ADRI ont à leur disposition un répertoire « interculturel » d'action qui résulte de l'institutionnalisation du problème des relations interculturelles, mais qui une fois l'organisation créée, est également tributaire des trajectoires des agents de l'organisation, et notamment des formateurs. Ce répertoire permet de formaliser une activité particulière qui est celle de la formation des agents de guichet en contacts avec les immigrés : les formateurs peuvent y trouver des éléments pour penser les missions qui leurs sont données, pour définir la fonction et les objectifs de la politique interculturelle et leur propre rôle au sein d'un dispositif d'action publique. Ils y trouvent aussi, en actualisant des savoirs sur les relations interculturelles des ressources discursives et des exemples d'expériences pour théoriser leur propre action.

Mais nous montrerons par ailleurs que l'action de l'ADRI ne se réalise pas uniquement à travers le façonnement et la mise en œuvre d'un tel répertoire. Ses agents ont à leur disposition d'autres analyses et registres de justification dont l'usage dépend des configurations d'action publique. Autrement dit, l'action de l'ADRI ne relève pas que du répertoire interculturel et cela a pu affecter le problème des relations interculturelles. C'est en pensant la notion de répertoire avec celle de configuration d'action publique qu'il est possible de comprendre que l'organisation chargée de promouvoir les relations interculturelles peut, par la voie, de ses agents, être conduite à puiser dans d'autres registres de justification de ses programmes d'action. Cela nous permettra de préciser la place des savoirs sur les relations

¹ La métaphore musicale du « répertoire » permet à Charles Tilly de *typifier* les manières de protester, le concept s'inscrivant initialement dans une perspective macrosociologique visant à typifier les effets des transformations de l'Etat et du marché sur les manières de protester. Pour un exemple, voir : Charles TILLY, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1984, n° 4, pp. 89-108. C'est là la version « forte » du concept, mais nombreux sont ses usages « faibles » qui en font avant tout la « somme des moyens d'action » susceptibles d'être utilisés par un groupe social, ou une organisation : Michel OFFERLE, « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIIIe-XXIe siècles) », *Politix*, 2007, vol. 1, n° 81, p. 182. L'usage qu'en propose Pascale Laborier s'inscrit dans une perspective plus micro-sociologique de l'action publique. Pour autant, le répertoire d'action publique ne se réduit pas à la somme des moyens d'action. La politiste intègre la dimension discursive des répertoires. L'une des questions qui guide l'enquête a été de déterminer dans quelles situations cette dimension discursive de l'élaboration des répertoires d'action publique de l'ADRI en fait des répertoires spécifiques à l'action publique interculturelle (infra).

interculturelles dans la mise en place de l'action publique et d'identifier les conditions qui ont favorisé (ou freiné) leur actualisation dans sa mise en œuvre.

Ce cadre d'interprétation permet de distinguer, sur le plan analytique, différents niveaux d'actualisation de la catégorie des relations interculturelles à travers l'action publique interculturelle. On pourra ainsi distinguer les missions de l'ADRI et son rôle de structuration de l'action publique : comment l'organisation qui incarne l'institutionnalisation de la catégorie des relations interculturelles entretient un répertoire interculturel ? En quoi celui-ci, à disposition des agents de l'ADRI, permet d'expliquer les prises de position de l'organisation dans les luttes institutionnelles ? En quoi sert-il à défendre une position particulière par rapport aux autres acteurs de la politique d'insertion ? Le répertoire interculturel offre en effet aux agents de l'organisation des argumentaires pour assurer la pérennité de leur organisation et pour justifier un certain état des problèmes publics de l'insertion et des relations interculturelles. Par ailleurs, certains agents de l'ADRI puisent directement dans ce répertoire pour définir des actions spécifiques et les mettre en œuvre. Ce deuxième niveau d'actualisation de la catégorie dans l'action publique se manifeste alors à travers la définition même et la mise en œuvre des actions concrètes de promotion des relations interculturelles. Pourquoi dans une organisation certains agents sont plus enclins à puiser dans le répertoire interculturel ? A quelles logiques de professionnalisations correspond cette inclinaison¹ ? Autant de questions auxquelles la mobilisation de diverses sources a permis de répondre.

C. L'enquête

Etudier une catégorie révolue a impliqué des modalités d'enquête socio-historiques classiques. Les archives des diverses structures organisationnelles engagées dans la promotion publiques de ces savoirs et la mise en œuvre de l'action publique interculturelle d'une part et la documentation produite par les divers producteurs et promoteurs de savoirs sur les relations interculturels d'autre part ont constitué les deux principaux matériaux de cette recherche. Des entretiens avec les acteurs plus ou moins directement engagés dans la promotion de la cause des relations interculturelles ont également été menés. L'articulation de ces trois types de

¹ La notion de répertoire permet en effet d'observer à un niveau microsociologique la fabrique concrète de l'action publique en plaçant les acteurs au centre de l'analyse, à condition d'envisager les ressources discursives qu'offrent un répertoire comme des « guides de l'action et des manières de se représenter sa propre action, de manifester son identité professionnelle, de se conforter ou de distancier des rôles attendus, de se positionner dans des luttes institutionnelles » in Pascale LABORIER, « Historicité et sociologie de l'action publique », *op. cit.*, p. 439.

sources a permis de reconstituer les étapes de la problématisation des relations interculturelles et les logiques politiques, administratives, professionnelles et militantes qui ont présidé à l'activité de catégorisation. Aucune de ces trois sources ne permettait d'observer à elle seule cette activité de façon satisfaisante. C'est l'articulation de données biographiques sur les acteurs en jeu, de données sur les configurations politiques et administratives de l'action publique et enfin les traces textuelles de la catégorisation qui s'est avérée la formule la plus heuristique.

Un tel assemblage, idéal, n'a pourtant pas pu être assuré de façon systématique. Cette difficulté s'explique par le caractère révolu de l'objet enquêté mais aussi par sa faible institutionnalisation. La production de savoirs et plus généralement de discours sur les relations interculturelles est le fait d'acteurs divers et inscrits dans des espaces parfois éloignés (académiques, administratifs, organisations publiques). Au sein même de l'espace académique, cette activité n'est pas le fait d'un seul groupe. Son observation nécessitait donc d'identifier la diversité de ces groupes, souvent marginalisés dans leurs milieux professionnels respectifs. Au caractère révolu de l'objet étudié se sont donc greffés l'éparpillement et la faible visibilité des pièces permettant d'en rendre compte.

Mais c'est surtout l'institutionnalisation limitée de la catégorie des relations interculturelles qui a parfois entravé l'enquête. Les espaces de production savante et l'organisation chargée de la question interculturelle dans publique, constituent des lieux dévalorisés et dominés par rapport aux espaces plus larges dans lesquels ils s'inscrivent. Cette caractéristique saillante se manifeste par le caractère parfois confidentiel de la documentation relative aux savoirs sur les relations interculturelles, et pour les organisations publiques, par l'absence de politique d'archivage systématique.

Enfin, si l'assemblage de diverses sources permettant l'observation historique d'une activité de catégorisation constitue l'horizon idéal de toute enquête socio-historique, la conduite d'une recherche reste soumise à de multiples contraintes parmi lesquelles on peut relever d'une part, la disponibilité des archives et les conditions de leur exploitation et d'autre part, les multiples problèmes posés par le statut de l'entretien dans le cadre d'une recherche socio-historique. Un retour rapide sur la chronologie de l'enquête donne à voir la construction progressive de l'objet de recherche et permet de comprendre pourquoi certaines sources ont été plus exploitées que prévu et d'autres moins. Il faut à ce titre reconnaître que le protocole d'enquête s'est affiné au cours même de l'enquête et l'on peut en décrire brièvement l'évolution : les archives des organisations de l'ICEI-ADRI ont peu à peu pris de l'importance

alors que les entretiens perdaient progressivement leur place centrale au fur et à mesure que l'enquête avançait.

Dans les premiers temps, ce sont les archives des administrations et organisations les plus centrales de la politique d'insertion qui ont été exploitées (FAS, DPM, cabinet du SETI). Les premiers entretiens menés l'ont été essentiellement avec des hauts fonctionnaires et plus généralement des acteurs chargés de l'encadrement des divers services en question, cette méthode nous étant apparue comme un passage obligé, en raison du statut routinisé de ce type de recueil de données en sociologie de l'action publique. Or, il est vite apparu qu'ils renseignaient peu sur l'émergence de la question interculturelle en raison du caractère relativement marginal des dispositifs publics dans lesquels elle s'inscrivait mais aussi parce que la plupart des acteurs rencontrés en retraçaient l'histoire à partir du constat de son invisibilisation à partir des années 1990¹ (supra).

La découverte, par hasard, des archives de l'ICEI et de l'ADRI a permis d'identifier une nébuleuse d'acteurs (au sein de l'organisation et à l'extérieur) engagés directement dans la promotion d'une problématisation de la question de la présence des immigrés et de leurs descendants, en termes de relations interculturelles². La rencontre avec quelques anciens agents de l'ADRI et la prise de connaissance des références savantes mobilisées plus généralement par les formateurs de l'Agence, nous ont par ailleurs conduit à explorer toute une littérature issue des sciences sociales dont les auteurs avaient formulé et investi la « question interculturelle ». Dès lors, le travail sur les archives a été réorienté vers l'organisation au cœur de la promotion des relations interculturelles parallèlement à l'exploration de la littérature savante. Nous n'avons pas abandonné la méthode de l'entretien

¹ Sans même évoquer les problèmes de mémoire, de fiabilité des données factuelles etc. S'est également posé le problème de la tendance à l'autopromotion des acteurs en situation d'entretien et les types de discours routinisés qu'ils peuvent tenir. Ainsi, après avoir exploité un entretien avec un administrateur civil de la Direction de la Population et des Migrations, chargé dans la deuxième moitié des années 1970, de la mise en place du Réseau national pour l'Accueil, l'Information et l'Orientation des Travailleurs étrangers et des Membres de leurs Familles, nous sommes tombés sur un autre entretien, avec le même acteur, dans le cadre d'une autre thèse, entretien dans lequel il racontait la même anecdote en employant quasiment les mêmes mots (voir chapitre 2). Dans un article qui propose justement une critique de l'usage routinisé et non suffisamment raisonné de l'entretien en analyse des politiques publiques, Philippe Bongrand et Pascale Laborier rapportent un exemple similaire : Philippe BONGRAND et Pascale LABORIER, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique? », *Revue française de science politique*, 2005, vol. 55, n° 1, p. 95.

² Le premier sujet de thèse déposé portait d'ailleurs sur la Cité nationale de l'histoire de l'immigration et la politique de promotion d'une mémoire de l'immigration et visait une comparaison avec la Grande-Bretagne. L'ADRI n'était censée constituer qu'un terrain permettant d'historiciser l'objet dans le cas français. Mais la découverte des archives de l'ICEI et de l'ADRI ainsi que celle d'acteurs engagés sur le plan professionnel dans la promotion d'une action et d'une analyse bien distinctes de celles de l'« intégration » nous a conduit à changer de sujet de thèse en milieu de deuxième année, pour nous concentrer sur les conditions de possibilité de la catégorie des relations interculturelles.

mais nous avons fait le choix d'en différencier le rôle et les usages en fonction des acteurs en question et des possibilités de les articuler avec les autres sources¹.

1. Les archives

Différents fonds d'archives ont été consultés dans le but de renseigner le contexte organisationnel dans lequel l'activité de catégorisation était encadrée et d'identifier les logiques institutionnelles qui ont permis (ou entravé) cette activité. Par souci de clarté et bien que cette frontière paraisse parfois artificielle, l'on peut distinguer d'une part, les archives directement relatives à la production de savoirs sur les relations interculturelles et d'autre part, celles relatives aux administrations et organisations publiques en charge de la politique d'insertion. Pour chacune de ces catégories, les archives dépouillées sont de statuts très différents.

Dans la première se trouve le fonds d'archives de Charles Morazé, historien et haut fonctionnaire, engagé dans la politique scientifique². Elles comportent de nombreux documents relatifs à la création, au fonctionnement et aux missions de la Commission nationale pour le Développement des Etudes interethniques créée en 1966. Ce premier fonds a essentiellement permis d'éclairer les conditions de naissance de lieux destinés à la promotion et à la production de savoirs sur les relations interculturelles. Par ailleurs, de nombreuses archives personnelles de divers agents de l'ADRI ont été dépouillées. De richesses, de contenus et d'intérêts inégaux, elles ont permis de diversifier, parfois de compléter, celles de l'organisation chargée de la mise en œuvre de l'action publique interculturelle. Elles ont parfois permis d'identifier des réseaux de relations au sein et au-delà de l'organisation entre les différents promoteurs de la cause des relations interculturelles³.

Les archives les plus nombreuses et les plus riches ont trait aux activités des administrations et organisations chargées de la définition et la mise en œuvre de la politique d'insertion et de l'action publique interculturelle. Les fonds d'archives publics relatifs à la

¹ Dans leur article critique de l'usage de « l'entretien semi-directif, informatif et rétrospectif », Philippe Bongrand et Pascale Laborier proposent de réévaluer la place des entretiens en analyse des politiques publiques et d'explorer d'autres méthodes de recueil des données, et notamment l'observation participante. Philippe BONGRAND et Pascale LABORIER, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique? », *op. cit.* Pour notre part, le choix a été fait de donner une place centrale aux archives et aux autres types de sources écrites et de « reléguer » les entretiens au statut de source complémentaire et ce, uniquement lorsqu'il était possible de les articuler avec les autres sources.

² Indiqué « Fonds Charles Morazé ». Disponibles à la Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme.

³ Archives personnelles de Michel Bourdeau (directeur), Chahla Beski, Christine Châtel, Martine Fourier, Christiane Herrero, Bernard Lorreyte, Jean-François Matteudi, Henri Pérouze (formateurs).

Direction de la Population et des Migrations et au Fonds d'Action sociale, déposés au Centre d'Archives contemporaines de Fontainebleau ont été consultés et mobilisés¹. De même le fonds personnel de Patrick Weil, politiste et ancien militant socialiste, membre du cabinet du secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés de juin 1981 à octobre 1982 déposé, au Centre d'archives de l'IEP de Paris a été mis à profit². Outre ces fonds déjà largement connus et mobilisés par les travaux récents sur les politiques d'immigration et d'insertion, le cheminement de l'enquête nous a conduit à exploiter des archives inédites.

Bien que l'ICEI-ADRI ait été créée par le secrétariat d'Etat aux Travailleurs immigrés et qu'elle ait été étroitement contrôlée par ses deux tutelles, la DPM et le FAS, son statut associatif n'impose aucun dépôt aux archives publiques nationales. C'est d'ailleurs l'une des raisons de la faible visibilité de l'organisation dans la littérature sur les politiques d'immigration. Les contacts établis sur notre terrain après un mémoire de master 2, nous ont conduit à deux dépôts d'archives non classées mais extrêmement riches, sur la vie de l'association depuis 1974 jusqu'à la fin des années 1990. Un temps conséquent a été consacré au classement de ces archives pour en faciliter l'exploitation. Ce classement a abouti à la création de deux fonds : « ADRI » et « CHA ».

Encadré n°1 : Retour sur une expérience d'archivage en demi-teinte

Les conditions d'accès à ces archives méritent d'être rapidement détaillées tant elles révèlent le statut et la place de l'organisation étudiée dans le paysage organisationnel de la politique d'immigration et les aléas d'une enquête sur une catégorie peu institutionnalisée. Le premier sujet de thèse portait sur la formation de la mémoire de l'immigration comme problème public et devait s'appuyer sur une enquête portant sur les conditions d'émergence de la Cité nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI), annoncée par Jacques Chirac en 2002 et ouverte au public en juin 2007. S'inscrivant dans la continuité du mémoire de master 2, le sujet était donc fortement tributaire de l'actualité politique : il s'agissait d'historiciser une politique au moment même où son institutionnalisation semblait connaître un tournant. Nous avons appris, par Luc Gruson alors directeur-adjoint de la CNHI et probablement soucieux de valoriser l'organisation qu'il codirigeait, l'existence de documents administratifs relatifs à l'ADRI³. Il nous a proposé de les archiver pour y accéder. Par son intermédiaire, nous avons rencontré Christiane Herrero, responsable de la Direction de l'Action culturelle du Fonds d'Action sociale depuis 1978, au même poste en 2007 malgré les multiples réorganisations de l'établissement public, désormais nommé Agence nationale pour la Cohésion sociale et l'Egalité des Chances (ACSé). Préparant son départ à la retraite, elle souhaitait également créer un fonds d'archives témoignant du travail important de son service, d'autant plus que l'établissement public semblait s'orienter vers la mise en place de nouvelles orientations dans lesquelles elle se retrouvait moins. Responsable d'un secteur aux frontières fluctuantes, nommé tantôt

¹ Indiquées « CAC ».

² Indiquées « FNSP/WE ».

³ Il avait également dirigé l'association depuis 1995, avant sa transformation en groupement d'intérêt public et sa réorientation autour du projet d'un lieu dédié à la mémoire et à l'histoire de l'immigration au début des années 2000 (chapitre 7).

« culturel » tantôt « socio-culturel », elle avait suivi les affaires de l'ICEI et de l'ADRI, leur organisation, réorganisations, fonctionnement, multiples crises etc.

Très rapidement il nous a été proposé d'archiver ces documents selon les « règles de l'art » dans le but de les valoriser, de conserver la « mémoire » de cette organisation « injustement méconnue » et de nous en permettre l'exploitation dans le cadre de cette thèse. Ainsi, c'est d'abord la volonté de ces deux acteurs à un moment où leurs carrières professionnelles connaissaient un tournant (Luc Gruson devenait directeur-adjoint d'un musée national et Christiane Herrero quittait, après 30 ans, un poste d'encadrement intermédiaire dans un établissement public) qui a rendu possible ce travail d'archivage. Cet échange de bons services s'est exprimé du côté de nos interlocuteurs par un souci de professionnaliser le travail d'archivage, archivage qu'aucun texte réglementaire n'impose aux associations, quand bien même elles ne vivent que sur fonds publics et sont chargées d'un volet de l'action publique. Il nous a ainsi été demandé de suivre au préalable une formation en archivistique et il a même été envisagé de formaliser cette collaboration par une convention entre la CNHI et notre laboratoire de rattachement¹. Si cette dernière proposition a vite été abandonnée, la première s'est concrétisée par un stage d'un mois, en juillet 2008, à la Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine². Le classement de ces deux fonds d'archives s'est étalé sur les huit mois suivants.

Le fonds ADRI est conservé aux archives de la médiathèque Abdelmalek Sayad de la CNHI. Le fonds CHA a en revanche connu un autre sort. Après le départ à la retraite de Christiane Herrero, les cartons d'archives soigneusement classées, ont été conservés dans son ancien bureau. Si l'essentiel du dépouillement avait été accompli au cours même de l'élaboration du plan de classement, nous y sommes retournés à de nombreuses reprises pour procéder à des vérifications et compléter le premier dépouillement au gré des besoins qui apparaissaient en cours d'enquête. A l'automne 2012, les archives avaient disparu et après de multiples requêtes qui ont engagé nos interlocuteurs privilégiés (Luc Gruson et Christiane Herrero), il a fallu admettre qu'elles avaient probablement été jetées à l'occasion d'un réaménagement de bureau³.

Il ressort de cette expérience, à la fois riche en découvertes empiriques mais malheureuse et amère dans son dénouement, une prise de conscience très concrète des ambivalences d'une relation d'enquête informelle. C'est bien ce type de relations qui nous a permis d'être chaleureusement accueillie dans les locaux de la CNHI et de l'ACSé et qui ont favorisé de très nombreux échanges, notamment avec Christiane Herrero. Ces échanges ont souvent été déterminants pour la compréhension de certains documents d'archives dont la technicité pouvait rebuter, pour l'identification de nombreux acteurs qui auraient pu rester dans l'ombre et pour la prise de contacts avec ceux-ci. Mais c'est également cette relation informelle, sans cadre précis, qui a rendu possible la perte pure et simple de ces archives. *A posteriori*, il nous est clairement apparu que l'enquête menée était extrêmement dépendante d'archives au statut trop ambivalent : situées dans les locaux de l'ACSé dont nous étions devenues familières, elles n'auraient jamais gagné le statut d'archives officielles de l'établissement. En outre, elles n'avaient légalement pas de propriétaire institutionnel⁴.

Si cette expérience de recherche donne à voir les limites de la politique d'archivage des organismes publics, malgré d'importants développements depuis une trentaine d'années, mais aussi la place réservée à l'action publique interculturelle au sein du catalogue d'actions qui relèvent des politiques d'insertion (qui constituent elle-même un des pôles les plus dévalorisés des politiques publiques), elle a plus directement pour nous une conséquence dommageable pour la présente thèse.

¹ A la CNHI, c'est Claire Tirefot, alors responsable de la médiathèque qui a été notre interlocutrice au cours de ce travail d'archivage.

² Sonia Combe a supervisé ce stage. Après une initiation aux techniques et principes du travail archivistique, nous avons été invités à les mettre en œuvre sur un fonds non classé dont disposait la BDIC et qui était très éloigné de nos préoccupations : des archives relatives à une colonie du Texas, créée au XIX^{ème} siècle par des immigrants français proches de Victor Considérant, dans la nébuleuse du socialisme utopique de Charles Fourier...

³ Cela faisait près de 10 mois que nous ne les avons pas consultées. Cette découverte malheureuse aurait pu ne jamais arriver si nous n'avions pas souhaité procéder à d'ultimes vérifications.

⁴ Au cours de cette expérience, notre interlocutrice privilégiée a évoqué l'idée de les transférer à l'association Génériques ou à la médiathèque de la CNHI, ce qui n'a pas été fait.

Près de la moitié des chapitres qui suivent s'appuient sur l'exploitation d'archives finement classées et précisément référencées dont plus aucune trace matérielle n'existe. Outre le travail perdu et les perspectives de valorisation futures de cette expérience détruites, il nous faut demander au lecteur de nous accorder sa confiance concernant le contenu factuel de ces archives.

Le fonds ADRI est essentiellement composé de documents produits par l'Agence et renseignent les aspects administratifs de l'association (statuts, bilans d'activités, compte-rendu des conseils d'administration, budgets, restructurations...). Ces documents ont été conservés par les différents directeurs de l'ICEI-ADRI. Leur conservation dépendant de leur bon-vouloir, elles sont très inégales et non exhaustives. Ce premier fonds a essentiellement servi à identifier le fonctionnement de l'association sur le plan formel. Le fonds « CHA » a lui demandé un travail plus conséquent en raison de la quantité de documents accumulés par Christiane Herrero, responsable du service « action culturelle » du FAS depuis 1978, en charge au sein de l'établissement public, du « dossier ICEI-ADRI ». Il se distingue du premier fonds sur plusieurs plans. Premièrement les archives concernant les aspects formels de la vie de l'association sont plus nombreux et moins épars (sans pour autant être systématiques). Deuxièmement et c'est là tout l'intérêt de ce fonds, il comprend des documents produits par l'association mais aussi par les deux tutelles, et parfois même les divers cabinets ministériels, en rapport avec l'Agence. A la différence du premier, ce fonds permet d'identifier les relations entre les différents acteurs de la politique d'insertion et a permis d'en cerner certaines caractéristiques. On y trouve de très nombreux documents officiels témoignant des jugements des cadres des tutelles sur la qualité du travail conduit par l'Agence, sa raison d'être, etc. On y trouve aussi, plus rarement, des documents de correspondance privée entre divers cadres qui donnent accès « aux dessous » des rapports institutionnels qui lient établissement public, association et administration centrale et donnent à voir les enjeux concurrentiels de positionnement dans l'espace de la production de l'action publique. Enfin, en raison du rapport de tutelle sur l'association, qui est un rapport de contrôle, les bilans d'activités de l'association y sont plus régulièrement présents.

Ces archives et en particulier le fonds « CHA », ont été extrêmement utiles. L'enquête porte sur la catégorie des relations interculturelles et non sur l'ADRI. Pourtant la place accordée à ces archives se justifie pour plusieurs raisons. Premièrement, nous verrons que ce travail de catégorisation des relations interculturelles comme nouvelle « question » et nouveau « problème public » se poursuit au-delà de son institutionnalisation. Les éléments factuels relatifs à l'organisation éclairent cette activité et surtout permettent de l'appréhender non pas seulement comme une formulation discursive, mais comme une véritable activité sociale

s'ancrant dans des dispositifs gouvernementaux et donnant au problème public une certaine solidité. Deuxièmement, l'organisation ne constitue pas uniquement une toile de fond au-devant de laquelle se déploieraient des activités discursives de mise en mots. Certaines transformations de l'organisation qui elles-mêmes ont trait aux transformations de l'action publique d'insertion ont des effets sur l'activité même de catégorisation. Nous montrerons ainsi que la vie institutionnelle de l'organisation constitue souvent un facteur qui oriente le travail de problématisation qu'opèrent les promoteurs de savoirs et d'une action sur les relations interculturelles.

Malgré le caractère inédit et la richesse de ces fonds, la place accordée à ces archives dans cette thèse pouvait mener à un écueil dommageable. La découverte d'archives inédites, le temps consacré à les classer peut pousser le chercheur à surinvestir ce matériau, à accorder une place exagérément centrale à une organisation marginale, dont on aurait été tenté de « dévoiler » l'importance réelle malgré une marginalité qui n'aurait été qu'apparente. L'accès à de telles archives présentait également le risque de nourrir l'illusion qu'une maîtrise totale du fonctionnement d'une organisation (et notamment son volet administratif parfois peu lisible pour une doctorante peu au fait des arcanes de l'administration) assurerait la maîtrise totale de l'objet étudié. Or, si l'étude du travail de problématisation ne peut se passer de celle de l'organisation qui la porte dans l'Etat, la compréhension des enjeux de la vie organisationnelle de l'ICEI-ADRI n'épuise pas à elle seule la compréhension de la trajectoire sociale de la catégorie des relations interculturelles. Pour contourner ces écueils, le croisement des types de matériaux (archives, sources documentaires et entretiens) a été le plus souvent (possible) privilégié : les entretiens et la documentation exploitée donnaient parfois accès à d'autres pistes, d'autres facteurs qui ont permis de replacer l'ICEI-ADRI à sa juste place et d'en relativiser, parfois, la portée déterminante. Par ailleurs, certains documents du fonds CHA ont eux-mêmes fonctionné comme des garde-fous contre la pente de la survalorisation de l'ADRI comme organisation dont la spécificité éclairerait à elle seule la carrière de la catégorie étudiée. C'est surtout le cas des documents de contrôle comptable de l'association produits par des instances comme la Cour des Comptes. Elles mettent en évidence les logiques administratives qui pèsent sur une action publique spécifique pour des raisons qui ont trait au fonctionnement politico-administratif dans une certaine configuration, au-delà de la spécificité supposée d'un secteur particulier. On pense ici aux contraintes budgétaires qui dans certaines configurations politiques sont mises au titre des priorités de l'agenda gouvernemental, ou des politiques de contrôle plus sévères qui peuvent être mises en place

pour contrôler les associations et autres organisations parapubliques dépendantes de l'Etat dans une logique de « modernisation » et de « croissance de l'efficacité » de l'action publique.

Outre ces archives directement relatives à l'ICEI-ADRI, d'autres fonds ont été ponctuellement mobilisés. Ceux de la « Commission immigrée » du Parti socialiste ont permis de documenter la position de ses membres sur le traitement politique et administratif des « travailleurs immigrés¹ ». Nous avons également pu consulter des archives non encore classées conservées par l'association Génériques relatives à l'association-même mais également aux relations de certains de ses membres avec le FAS. Enfin, d'autres archives personnelles de Christiane Herrero se sont avérées ponctuellement très utiles².

2. Littérature savante et littérature grise

Une des entrées empiriques centrales pour restituer comment divers acteurs interviennent directement ou indirectement dans le travail de catégorisation des relations interculturelle, est constituée de leurs écrits. On peut distinguer d'une part la littérature savante et d'autre part ce que l'on nomme communément « littérature grise ».

Dans les années 1970, un petit nombre de sociologues, psychologues sociaux, anthropologues et spécialistes en sciences de l'éducation se spécialisent dans la production de savoirs sur les relations interculturelles. Si certains d'entre eux publient dans des revues renommées de leurs disciplines respectives, une grande partie de leurs écrits demeure plus confidentielle. Ils sont publiés dans des brochures de laboratoires naissants, dans des revues publiées par de petites organisations destinées à sensibiliser des professionnels (enseignants, formateurs de travailleurs immigrés, formateurs de coopérants) à ce qui est pensé comme un nouvel enjeu, dans des supports également confidentiels. L'identification des références théoriques mobilisées dans ces publications et celle du jeu des citations croisées a permis de tracer les contours des principaux espaces de production de ces savoirs spécifiques ainsi que les logiques professionnelles de distinction et de revendication de l'intérêt de ce nouvel objet de recherche. Ces écrits ont été analysés comme des constructions discursives donnant forme à une cause, celle des savoirs sur les relations interculturelles. Ils ont également été étudiés comme des prises de position. Croisés avec les rares entretiens qui ont pu être conduits avec ces entrepreneurs de la cause des savoirs sur les relations interculturelles et avec les archives

¹ Indiquées « OURS ». Il s'agit du fonds général de l'Office universitaire de Recherche socialiste.

² Nous ne les avons pas classées. Elles sont indiquées « CHA-... » conformément à l'état du classement élémentaire dans lequel nous les avons consultées, au domicile même de leur propriétaire. Voir annexes.

et documentation relatifs aux organisations publiques, centres de recherches ou laboratoires, ce matériau mixte a constitué l'une des principales entrées empiriques pour observer l'activité sociale de catégorisation et ses conditions de possibilité.

Appréhender les publications scientifiques de ces acteurs comme matériau n'a pas toujours été évident. Certains des acteurs de cette enquête sont des sociologues et des anthropologues et mobilisent dans leurs écrits un langage qui est logiquement celui des sciences sociales. Certains d'entre eux ont également dressé des bilans analytiques sur la production de savoirs sur l'immigration, les immigrés et les minorités¹. La question du statut de tels écrits s'est posée. Le choix a été fait de les considérer strictement comme relevant du matériau d'enquête. Le regard historicisant et le croisement d'éléments biographiques et d'archives institutionnelles ont facilité l'objectivation de ce type d'écrits, malgré la proximité disciplinaire et parfois, la langue commune mobilisée par l'enquêteur et les enquêtés.

De nombreux documents relevant de la « littérature grise » ont également été exploités. Certains ont directement trait à la politique d'immigration et portent sur un nouvel aspect de la politique à prendre en compte ou dans un contexte d'alternance politique, sur une inflexion ou une réorientation des missions des politiques en question et peuvent appeler à des innovations institutionnelles. Les auteurs de ces rapports sont très divers : ils peuvent être rédigés par une personnalité politique qui en raison d'un domaine de spécialisation politique bénéficie d'une certaine légitimité auprès des gouvernants, ou encore dont on escompte une légitimité auprès d'interlocuteurs des pouvoirs publics (par exemple des associations militantes d'aides aux travailleurs immigrés, des associations d'immigrés, etc...²). La rédaction de rapports peut également être confiée à un haut fonctionnaire d'une administration chargée de contrôler les organisations publiques et d'évaluer la politique conduite par les gouvernements précédents³. Ces rapports ont constitué un matériau privilégié pour cerner les modes de problématisation des politiques d'immigration et les justifications des dispositifs publics à mettre en place pour atteindre les missions définies. Ils donnent à voir sur le plan discursif les stratégies de légitimation politique et administrative des politiques de même que les ressorts de légitimation (savante, associative, etc...) mobilisés pour justifier une inflexion

¹ Michel ORIOL, *Bilan des études sur les aspects culturels et humains des migrations internationales en Europe occidentale : 1918-1979*, Strasbourg, Fondation européenne de la science, 1981.

² A titre d'exemple, le rapport remis par l'élue socialiste Françoise Gaspard en 1982 : Françoise GASPARD, *L'information et l'expression culturelle des communautés immigrées en France. Bilan et propositions*, 1982.

³ Comme par exemple le rapport remis en 1982 par un inspecteur de l'Inspection générale des Affaires sociales : Christian N'GUYEN VAN YEN, *Rapport sur l'association Information, culture et immigration (I.C.E.I.)*, Paris, IGAS, 1982.

dans les politiques publiques. Qu'ils soient pris en compte par les gouvernants ou qu'ils finissent au fond d'un tiroir, ces rapports donnent accès aux différentes étapes de mise à l'agenda d'un enjeu, aux constructions discursives, aux alliances entre différents types d'acteurs, voire aux négociations entre les différents groupes en jeu qui président, parfois à l'écart de la scène publique, à la définition des problèmes et des politiques publiques¹.

Le corpus de documents relevant de la littérature grise a été étendu à des documents *a priori* éloignés de l'objet de l'enquête. L'ICEI-ADRI, en tant qu'association 1901 financée sur fonds publics et comme organisation chargée de mettre en œuvre l'action des pouvoirs publics, a régulièrement fait l'objet de rapports, d'audits comptables, financiers et administratifs de la part des services administratifs chargés du contrôle des organismes financés sur fonds publics comme la Cour des Comptes². Ces documents permettent d'analyser la question des ressources financières des acteurs, en l'occurrence, celles de l'ICEI-ADRI, sans s'en remettre uniquement aux discours de ses propres cadres. Parce que ces documents permettent par définition d'entrevoir les rapports de l'organisation avec ses tutelles et plus généralement avec diverse instances de l'Etat, réseaux de relations dans lequel l'Agence est enchâssée, ils permettent de cerner les contraintes qui pèsent sur l'action publique interculturelle. Ces contraintes ne concernent pas spécifiquement le problème public de l'insertion.

3. Les entretiens : un usage différencié en fonction des catégories d'acteurs

67 entretiens semi-directifs ont été menés auxquels il faut rajouter quatre entretiens datant du mémoire de master 2 et qui ont pu être mobilisés. Parmi les premiers, six ont un statut exploratoire³. Durant 45 minutes pour les plus courts et près de quatre heures pour le

¹ Dans un séminaire organisé récemment, Laurent Jeanpierre et Sylvie Tissot proposaient un programme de recherche qui examine les rapports publics publiés pour fonder, refonder, justifier, infléchir ou encore enterrer les politiques d'immigration. Parce que les conditions de leurs commande et rédaction ainsi que leur devenir, donnent à voir les rapports de forces qui se jouent dans les « coulisses de l'Etat », ce matériau constitue une entrée empirique privilégiée pour identifier les conditions de possibilité des politiques publiques. « Vies et morts des rapports Une sociologie immédiate des rapports visant à « refonder la politique d'intégration » sous le gouvernement Ayrault », Séminaire exceptionnel organisé par le CSU et le Labtop, mars 2014, Paris. Pour une réflexion sur le statut de la « littérature grise » en science politique et sociologie de l'action publique, voir : Alexandre TANDE, « Entre écriture, action publique et recherche en science politique : comment situer la « littérature grise » ? », Communication présentée au Quatrième Congrès triennal de l'ABSP-CF : « Science politique et actualité : l'actualité de la science politique », avril 2008, Belgique [Consulté en ligne].

² Comme par exemple le Rapport sur l'ADRI, n° 87 303 de la cinquième chambre de la Cour des comptes, Juillet 1987.

³ Ce qui ne signifie pas qu'ils datent du début de l'enquête. Il s'agissait par exemple d'explorer des pistes potentiellement intéressantes mais qui parce qu'elles n'ont finalement pas été fructueuses ou faute de temps,

plus long, la durée de la plupart d'entre eux varie entre 1h30 et 2h. Avant d'en préciser la mobilisation et les limites, notons que seuls deux entretiens ont pu être conduits avec les promoteurs des savoirs sur les relations interculturelles dans l'espace académique. La majorité des autres interviewés sont soit des hauts fonctionnaires membres de cabinets ministériels du SETI, directeurs et cadres intermédiaires d'administration centrale (DPM), directeurs et présidents d'établissement public (le FAS), soit des cadres intermédiaires du FAS, soit encore pour nombre d'entre eux, agents de l'ICEI-ADRI (directeurs, membres du CA, formateurs et chargés d'études). Quelques entretiens ont été conduits avec des acteurs extérieurs à la DPM, au FAS et à l'ADRI, mais en relation avec les services administratifs, l'établissement public et l'Agence en raison de leur profession (comme par exemple les formateurs indépendants à l'interculturel).

Quel que soit l'intérêt porté par les enquêtés pour la recherche menée, les entretiens n'ont été que très rarement refusés. Nous avons pris l'habitude de nous présenter comme doctorante en science politique, parfois en histoire¹ et avons été dans l'ensemble très courtoisement, voire chaleureusement accueillie. A ce titre, s'il faut distinguer les entretiens conduits avec les hauts fonctionnaires des autres acteurs en raison de l'asymétrie sociale qui s'est toujours manifestée avec les premiers, les problèmes rencontrés dans la conduite des entretiens et leur exploitation ont été multiples et ne peuvent pas tous être rabattus sur cette asymétrie. Par exemple, une difficulté qui s'est posée dans l'exploitation des entretiens avec les agents de l'ADRI, avait trait à leur grande familiarité avec les analyses et la terminologie des sciences sociales et la difficulté que nous avons pu rencontrer à les traiter comme des discours parmi d'autres².

La présentation du sujet a été variable : la place de l'ADRI dans le paysage institutionnel, la politique culturelle et l'ADRI, la politique interculturelle et l'insertion... Les questions portaient sur la trajectoire des interviewés (universitaire, politique, professionnelle,

n'ont pas été poursuivies. C'est par exemple le cas d'entretiens conduits avec la responsable d'une association ayant suivi des formations de l'ADRI, un délégué régional du FAS qui a suivi au niveau local les formations dispensées par l'Agence notamment en la mettant en relation avec des associations locales, ou encore le responsable du service « recherche et formation » du Conseil national de Formation professionnelle territoriale dont les services ont collaboré avec l'Agence.

¹ Le rattachement à ces deux disciplines a été préféré à la sociologie. Pour les prises de contact, le rattachement à l'ENS Cachan était rappelé. Ces modes de présentations ont été choisis par prévention, pour ne pas susciter de méfiance à l'égard d'une doctorante en sociologie de Nanterre enquêtant sur la politique d'immigration. Mais au final, il est difficile de déterminer s'il y avait vraiment des réactions à « prévenir » en raison de l'apparence *a priori* dépolitisée des discours sur les relations interculturelles. Les choses auraient probablement été différentes pour une enquête sur des questions plus « sensibles » comme par exemple le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales ou encore le droit de la nationalité.

² Voir supra sur le traitement de la littérature savante.

évolution), sur leur poste, leur rapport à leur poste, aux autres organisations, leur travail quotidien en général et concernant spécifiquement l'ADRI... Des questions ont été posées sur leur intérêt pour ce secteur de l'action publique et leurs représentations. Sur ce dernier point, les réponses des interviewés ont rarement été exploitées. Le caractère révolu de la période étudiée rend difficilement exploitable un discours sur les valeurs et représentations, reconstruit *a posteriori* et déconnecté de toute observation des pratiques. Plus généralement, les questions sur l'acceptation de « relations interculturelles » se sont avérées peu exploitables et non fructueuses lorsqu'aucune archive d'organisation ou document relevant de la « littérature grise » ou savante ne pouvait être mis en rapport avec ces discours. Lors des premiers entretiens, le sujet de la thèse a parfois été présenté comme une enquête sur le sens que les acteurs conféraient à la politique « interculturelle ». Il est arrivé que les interviewés entament alors l'entretien en faisant un « cours » sur l'histoire du mot ou en nous communiquant les références de l'une des dernières publications sur la question. Les propos ainsi recueillis ne donnaient pas accès aux catégories mentales des acteurs pour la période qui était relatée. Il n'a pas toujours été évident par la suite de l'orienter vers la présentation, la description des pratiques de travail à l'ADRI ou avec l'ADRI. Il s'est toujours avéré plus stratégique et fructueux d'engager directement l'entretien sur le fonctionnement de l'organisation. Aborder cette question, celle des chaînes de relations entre l'Agence et ses tutelles, etc., est apparu comme l'un des principaux « remèdes aux problèmes de l'*a posteriori* » dans la mobilisation des entretiens¹.

Au-delà de ces conditions d'entretien valables pour tous les interviewés, notons que les hauts fonctionnaires se sont souvent montrés sceptiques quant à l'intérêt de l'enquête. Les membres de l'ADRI (directeurs et agents) se sont en revanche très souvent montrés enthousiastes, consacrant plus de temps, proposant parfois spontanément de mettre à notre disposition leurs archives personnelles. Ce clivage se retrouve dans l'exploitation des entretiens : ce sont surtout les entretiens avec cette deuxième catégorie d'acteurs qui ont été mobilisés de la façon la plus heuristique. Parce que ces acteurs étaient plus directement engagés dans l'activité de catégorisation, ces entretiens ont pu être plus aisément croisés avec les archives et sources documentaires dont les acteurs étaient parfois eux-mêmes les auteurs ou qui constituaient pour eux des références savantes. Il s'est avéré plus aisé de mettre en regard les trajectoires militantes, universitaires et professionnelles de ces acteurs avec leurs

¹ Florence DESCAMPS, « Les remèdes ou les dispositifs correctifs au handicap de l'*a posteriori* », in *L'historien, l'archiviste et le magnétophone: de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Editions du Comité pour l'histoire économique et financière, 2001, pp. 505 - 529.

pratiques professionnelles au sein de l'ADRI. Parce qu'il était plus facile d'intégrer ces entretiens à l'ensemble de l'observation historique des pratiques de catégorisation et de définition de l'action publique interculturelle, il a été possible de mobiliser ces entretiens en contournant l'écueil souligné par de nombreux sociologues et politistes qui critiquent l'usage de l'entretien coupé du protocole d'enquête et qui plus est, rétrospectif¹.

La mobilisation des entretiens avec les acteurs étant passé par le FAS, la DPM ou encore un cabinet ministériel s'est avérée plus problématique essentiellement en raison du faible intérêt porté par ces hauts fonctionnaires pour cette action publique, lui-même tributaire de la place de cette action dans l'éventail des politiques d'insertion. Il était par ailleurs plus malaisé d'identifier les logiques professionnelles, politiques et administratives à l'œuvre dans des prises de décisions qui semblent relever de la routine bureaucratique, comme la signature d'une convention liant la DPM, le FAS et l'ADRI par exemple. Le croisement de ces entretiens a dans un premier temps servi à cartographier le paysage organisationnel de la politique d'insertion et de recueillir des informations sur le fonctionnement des structures formelles et sur leurs relations. C'est seulement lorsque des données biographiques suffisantes ont pu être recueillies, que ces entretiens, associées aux archives et à la documentation (notamment la littérature grise) ont permis d'identifier des logiques sous-jacentes à la carrière de la catégorie des relations interculturelles. Dans ce cas, ces entretiens ont été alors plus amplement mobilisés².

La première partie explore la carrière de la catégorie des relations interculturelles en cartographiant les acteurs qui ont procédé à la problématisation d'un nouvel enjeu et en

¹ Stéphane BEAUD, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique » », *Politix*, 1996, vol. 9, n° 35, pp. 226-257. Lorsque les entretiens ont pu être intégrés à un ensemble plus vaste de matériaux composés d'archives organisationnelles, de documents relevant de la littérature savante, de la littérature grise, et parfois même de documents créés par les acteurs mêmes témoignant de la mise en œuvre d'une action publique interculturelle (par exemple des films documentaires qu'ils avaient eux-mêmes réalisés), les entretiens ont été très amplement exploités et peuvent être considérés comme un dispositif relevant d'une ethnographie historique. Voir en particulier le chapitre 6.

² Il reste que les entretiens avec les hauts fonctionnaires sont moins souvent cités. Lorsqu'ils le sont, ils sont intégrés à un ensemble composé d'autres sources. Pour reprendre la distinction de Florence Descamps, leur usage entend être « analytique », parfois « expressif et restitutif », jamais « ornemental ». Florence DESCAMPS, « Pour une utilisation approfondie des archives orales », in *L'historien, l'archiviste et le magnétophone: de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Editions du Comité pour l'histoire économique et financière, 2001, p. 451. Il arrive qu'un extrait soit cité malgré l'impossibilité de croiser les sources. Dans ce cas, l'extrait cité ne vise qu'à suggérer une hypothèse. Ainsi, les analyses proposées relèvent de différents niveaux d'argumentation et de plausibilité, en fonction de la possibilité de croiser les diverses sources.

identifiant selon une démarche diachronique les lieux et configurations dans lesquels s'ancrent ces acteurs. Elle analyse la reformulation de la question sociale à partir de l'émergence, du développement et la mobilisation de nouveaux savoirs. Elle rend compte de cette activité de la deuxième moitié des années 1960 à 1982 c'est-à-dire des premières formes de reformulation d'une question sociale déclinée à partir du ciblage des travailleurs immigrés reconsidérés à partir de leurs cultures supposées, jusqu'à l'institutionnalisation d'une nouvelle catégorie d'intervention publique sous l'égide du secrétariat d'Etat aux Travailleurs immigrés. Le premier chapitre prend pour objet l'activité de catégorisation des relations interculturelles sur les scènes académiques et montre comment des transformations de la politique de coopération d'une part et de la politique scolaire d'autre part ont contribué à la mobilisation d'un petit nombre de sociologues, psychologues sociaux, anthropologues et spécialistes en sciences de l'éducation autour de la promotion de nouveaux savoirs réformateurs.

Le second chapitre poursuit l'investigation sur l'activité de catégorisation mais déplace la focale vers les lieux de production de l'action publique et en particulier le ministère du Travail. Il décrit les logiques administratives et politiques qui président à la catégorisation d'un problème de l'interaction administrative avec les travailleurs immigrés et d'un problème politique des relations sociales avec les travailleurs immigrés et qui conduisent à la mise en place de nouvelles organisations et d'un nouveau rôle politique. Ces transformations et la mobilisation des savoirs sur les relations interculturelles favorisent au tournant des années 1980, l'institutionnalisation d'une action publique qui cible les relations interculturelles.

La seconde partie de la thèse déplace la focale vers l'organisation publique chargée de la promotion des relations interculturelles du début des années 1980 à la fin des années 1990. La catégorie des relations interculturelles y est étudiée à partir du rôle de l'ADRI dans la mise en œuvre de la politique d'insertion. Le troisième chapitre examine l'ICEI-ADRI jusqu'au milieu des années 1980 et montre que l'organisation bénéficie d'une certaine légitimité malgré sa marginalité objective. L'analyse de ses aspects formels donne à voir une organisation que ses cadres cherchent à sortir de la marginalité, notamment en contribuant activement à imposer l'idée d'une situation critique qui caractériserait la société française.

Le quatrième chapitre analyse la mission de promotion des relations interculturelles à travers l'action en direction des associations. Analysé dans cette perspective, la catégorie d'intervention publique des relations interculturelles apparaît enchâssée dans l'histoire des rapports de l'Etat avec les associations, au-delà de l'enjeu spécifique à laquelle l'organisation

est pourtant censée répondre. Cette analyse fait ressortir le rôle de l'organisation dans la fonction de régulation du secteur de d'insertion des immigrés et de leurs descendants.

La seconde partie se clôt sur le cinquième chapitre qui propose une explication de l'imposition du problème de l'intégration au détriment de celui des relations interculturelles, toujours à partir de la focale organisationnelle. Il rend compte de l'émergence de nouveaux lieux dédiés à la définition d'un problème de la connaissance pour juguler le racisme. L'analyse du rapport de l'organisation aux promoteurs de savoirs sur les relations interculturelles donne à voir des rapports plus distendus et plus précaires notamment par rapport aux promoteurs du problème de l'intégration.

La troisième partie de la thèse analyse la politique de conscientisation, action de ciblage des représentations comme levier de la lutte contre le racisme. Portant sur une période qui s'étend du début des années 1980 au tournant des années 2000, identifie les dynamiques de production d'un antiracisme aux marges de l'Etat. Le sixième chapitre analyse dans le détail la mise en œuvre de la catégorie d'action publique des relations interculturelles à partir de l'analyse de l'activité de formation des agents administratifs en contact avec les immigrés. A partir des formes de mobilisation de savoirs sur les relations interculturelles, mobilisations mises en regard avec l'analyse des trajectoires des formateurs, est mis en évidence les formes de catégorisations qui se poursuivent à travers le travail de mise en forme d'une pratique censée agir sur les mentalités et lutter contre le racisme supposé des agents des services publics en contact avec les immigrés. Cette étude met au jour la façon dont des savoirs porteurs d'une analyse critique des situations dites interculturelles, tendent dans leur mise en forme pratique et leur mise en œuvre à dépolitiser le problème du racisme.

Le septième et dernier chapitre poursuit l'analyse socio-historique de la mise à l'agenda d'une politique de conscientisation pour lutter contre le racisme. Il se concentre sur l'émergence au tournant des années 1990, d'un nouveau problème public, celui de la mémoire et de l'histoire de l'immigration dans une configuration où les problèmes de la mémoire et de l'« identité nationale » font l'objet d'investissements par différents groupes d'acteurs. En contrepoint au cas de la formation à l'interculturel, il met en lumière les conditions d'une institutionnalisation pérenne d'une telle action publique.

**Partie I - Le problème public des « relations interculturelles »
(1966-1982)**

Introduction de la partie I

La « question interculturelle » émerge au tournant des années 1970. De même qu'une « question sociale » est formulée dans les années 1830, subsumant les inquiétudes politiques concernant la place des travailleurs les plus désocialisés dans la société industrielle et les discours savants sur le fonctionnement d'une telle société¹, la « question interculturelle » fait l'objet de formulations et de préoccupations d'une poignée de hauts fonctionnaires, d'enseignant-chercheur et de professionnels de l'éducation.

Mais le parallélisme entre « question sociale » et « question interculturelle » va au-delà de la naissance d'une préoccupation collective. Des travaux sociologiques et historiques ont montré que l'étendue de l'objet de la « question sociale » n'avait cessé de s'étendre² de sorte qu'au tournant du XX^{ème} siècle, le terme générique « social » masquait une diversité de problèmes, d'acteurs, de dispositifs et de techniques pour « gouverner le social³ ». Le terme désigne alors aussi bien « le souci pour la pauvreté, l'inquiétude démographique, la mise en place timide d'une politique de santé publique, l'exigence croissante d'une différenciation entre le médical et le social, l'intervention hésitante de l'Etat dans les relations industrielles (partagée entre une politique traditionnelle d'ordre et une politique d'intégration des organisations syndicales qui visent toutes deux à lever l'hypothèque de la révolution), la volonté de rénover l'habitat et de régler le problème du logement pour supprimer les territoires où prolifèrent les « fléaux sociaux » [...]»⁴. Ce processus de différenciation qui fait apparaître de nouveaux « problèmes » (comme la question urbaine par exemple) a pour corollaire la revendication d'un rôle social à jouer par des acteurs toujours plus nombreux et aux ancrages politiques et professionnels différents. Il s'accompagne également d'une diversification des savoirs revendiqués par les acteurs mobilisés (comme les urbanistes pour reprendre le même exemple) et des appartenances professionnelles.

¹ Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

² Voir les travaux de Christian Topalov et en particulier ceux sur la « nébuleuse réformatrice ». Christian TOPALOV (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle : la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1999.

³ Yves COHEN et Rémi BAUDOÛI, « Gouverner le social, 1890-1945 », in *Les chantiers de la paix sociale : 1900-1940*, ENS., Fontenay-Saint-Cloud, 1995, p. 7-25.

⁴ *Ibid.*, p. 9.

La question interculturelle peut être appréhendée comme le produit de ce processus continu de différenciation de la question sociale en même temps qu'elle est une critique des modes d'appréhension politiques, administratifs et savants de la situation des travailleurs immigrés qui sont perçus par l'administration avant tout comme une main-d'œuvre dont la présence sur le territoire français est censée être provisoire (en particulier pour celle issue des anciennes colonies).

Cette première partie retrace l'histoire de la question interculturelle de ses premières formulations à la fin des années 1960, à la mise en place d'une action publique de promotion des relations interculturelle au tournant des années 1980. Nous revenons dans un premier temps sur les logiques professionnelles et parfois militantes, qui ont poussé des hauts fonctionnaires, des chercheurs en sciences sociales et des spécialistes des sciences de l'éducation à s'investir dans la promotion d'une cause des savoirs sur les relations interculturelles (chapitre 1). Dans un second temps, l'analyse des transformations qui traversent l'administration en charge de la main-d'œuvre immigrée et de la politisation de l'immigration depuis la fin des années 1960 permet de rendre compte de la configuration administrative et politique qui au tournant des années 1980, à favorisé l'institutionnalisation du problème des relations interculturelles (chapitre 2).

Chapitre premier - (Re)connaître les relations interculturelles

Les relations interculturelles ont progressivement été érigées en objet de savoirs par la spécialisation professionnelle d'une poignée d'acteurs inscrits dans deux groupes professionnels différents, des chercheurs en sciences sociales et des pédagogues, dont le travail est directement affecté par l'action publique : la politique de développement et la politique scolaire. Ainsi, la mise en mots de la question interculturelle n'est pas initialement le fait des acteurs chargés de la régulation de cette catégorie de publics (administration, patronat, associations). Quelques hauts fonctionnaires issus d'organisations intergouvernementales et engagés dans la politique de développement prennent la responsabilité d'encadrer un nouveau secteur de recherche et d'action sur les relations interculturelles. La politique scolaire contribue par ailleurs depuis les années 1970 à l'émergence d'autres lieux également dédiés à la production de savoirs sur les relations interculturelles.

C'est dans ce contexte que des sociologues, psychologues sociaux et pédagogues, soucieux de comprendre (et souvent de combattre) les causes des inégalités et les phénomènes de rejet qui touchent les travailleurs immigrés et leurs enfants, s'engagent dans le cadre de leurs activités professionnelles respectives, dans un travail de redéfinition de la situation de ces populations. Il se manifeste essentiellement par des productions scientifiques, la naissance de laboratoires spécialisés ou encore l'organisation de colloques. Ils considèrent nécessaire de renouveler l'analyse des problèmes des travailleurs immigrés et de leurs enfants afin d'améliorer les actions qui visent à en combattre les sources. Cette population étant avant tout perçue comme composée de travailleurs, c'est par rapport à cette lecture que ces acteurs prennent position. Selon eux, les classes sociales sont bien une réalité et demeurent un analyseur pertinent, mais elles ne suffisent plus à elles seules pour décrire, analyser et réformer la société. La lecture interculturelle est censée combler les lacunes supposées de cette appréhension établie de la question sociale. Les acteurs qui la portent promeuvent ainsi une vision alternative de la société et de ses fondements, produisant de nouveaux domaines de spécialités dans le cadre de leurs professions respectives. Autrement dit, la question interculturelle résulte d'une discussion de la question sociale telle que la perçoivent ces acteurs dans les années 1960-1970. Pédagogues, sociologues et psychologues sociaux ne produisent pas des réflexions identiques mais ils partagent une même sensibilité qui place le phénomène culturel au cœur de l'analyse.

Chapitre premier

Les relations interethniques, puis interculturelles¹, font l'objet d'une construction discursive et d'une catégorisation dans deux mondes sociaux : celui des études sur les relations interculturelles d'une part et celui de la pédagogie interculturelle d'autre part². Les études sur les relations interculturelles se développent à la croisée des mondes de la production de savoirs sociologiques et de la psychologie sociale³. Mais elles sont également tributaires de la politique scientifique de développement en direction des anciennes colonies françaises.

Certains acteurs promouvant la sociologie des relations interculturelles travaillent dans les sites créés dans le cadre de cette action publique. Et c'est en partie depuis ces sites qu'est formulé le projet d'une connaissance alternative sur les immigrés, à l'encontre de la sociologie des travailleurs immigrés et en écho à la politique de développement et de coopération. Le cas des promoteurs de la psychologie sociale culturelle est différent. Les conditions matérielles dans lesquelles ils travaillent ne sont pas liées à la politique de développement, mais la trajectoire académique du principal promoteur de cette psychologie en est tributaire. La pédagogie interculturelle naît quant à elle dans des sites créés par la politique scolaire en direction des enfants de travailleurs immigrés. Mais elle est aussi une prise de position contre les dispositifs créés par cette action publique. L'hypothèse de

¹ Infra (encadré n°1.8) pour des précisions sur les enjeux de dénomination.

² Pour rendre compte à la fois de la naissance et du développement de cette sensibilité et de la spécialisation d'espaces dédiés à la production savante sur la question interculturelle, nous empruntons la notion de « monde social » à Anselm Strauss qui distingue quatre critères d'identification : une activité primaire, des sites dédiés à cette activité, des technologies sur lesquelles elle s'appuie et une certaine division du travail. Anselm L. STRAUSS, *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 273. L'intérêt de cette définition par rapport à l'objet de ce chapitre est qu'elle offre un cadre pour penser ensemble les discours, les acteurs qui les portent et leurs assises organisationnelles. Mais alors qu'Anselm Strauss (comme Howard Becker) s'intéresse aux « chaînes de coopération », notre attention s'est portée sur les conditions d'émergence et de définition des mondes des relations interculturelles, en reformulant ces quatre critères d'objectivation en termes processuels : comment se formalise la production de discours et de savoirs prenant pour objet les relations interculturelles ? Comment se forment les sites et les technologies destinés à ces activités ? Comment des technologies sont mobilisées pour authentifier, c'est-à-dire imposer des savoirs (et donc des acteurs perçus comme légitimes autour d'activités déterminées) ? Ce cadre permet par ailleurs de comprendre comment des acteurs qui portent un discours critique dans des sites qui leur préexistent, peuvent transformer le paysage organisationnel dans lequel ils s'inscrivent en contribuant à sa différenciation ou à la création de nouveaux sites. Il permet d'analyser les effets des interactions entre des acteurs extérieurs à ce monde et ceux qui y sont inscrits. Voir aussi l'ouvrage de Renaud Payre tiré de sa thèse de science politique soutenue en 2002, qui sur un sujet proche (la genèse de savoirs pratiques institutionnalisés de façon éphémère), articule « nébuleuse » et « mondes sociaux » pour rendre compte de la constitution des savoirs pour « la réforme municipale », des années 1910 aux années 1940. Renaud PAYRE, *Une science communale ? réseaux réformateurs et municipalité providence*, Paris, CNRS éditions, 2007. Notons enfin, que l'usage que nous faisons de cette notion est donc bien différent de celui qu'en fait le sociologue Ahmed Boubeker lorsqu'il étudie les « mondes de l'ethnicité » et pour qui le terme désigne des univers de représentations, une communauté d'appartenance et un horizon commun. Ahmed BOUBEKER, *Les mondes de l'ethnicité : la communauté d'expérience des héritiers de l'immigration maghrébine*, Paris, Balland, 2003, p. 70.

³ Dans la terminologie d'Anselm Strauss il s'agit de « micro-monde ». Nous emploierons cependant le terme de « monde » pour alléger le texte.

Chapitre premier

l'existence de ces mondes sociaux permet de cerner les effets des actions d'acteurs très éloignés dans l'espace social mais dont les rapports se réfléchissent dans des sites qui structurent ces espaces.

Encadré n°1.1 : Reconstituer la genèse de savoirs « au stade de l'expérience¹»

La reconstitution des mondes sociaux des savoirs sur les relations interculturelles s'est heurtée à plusieurs difficultés. La volonté d'en restituer les étapes de la constitution imposait d'« observer » ces domaines de spécialité en train de se former c'est-à-dire de s'appuyer sur des sources contemporaines aux premières années de la genèse de ces mondes. Une telle entreprise fait face par définition au problème du manque de sources, ce problème étant en l'occurrence accru par la faible institutionnalisation de ces mondes et par la faible légitimité scientifique qui a caractérisé ces savoirs. La seconde difficulté (qui découle de la première) a été de documenter la genèse des mondes en question, c'est-à-dire de décrire les savoirs produits (leur contenu) mais aussi l'impact de la position des *sites* et des producteurs de savoirs sur ce qui était dit ainsi que leurs interactions avec leurs pairs, leur environnement professionnel et l'action publique.

Parmi les données mobilisées, les articles scientifiques ont été analysés à la fois pour décrire le contenu des savoirs promus (ce que désignent les relations interculturelles, le programme de recherche défini etc...) mais aussi pour rendre compte des logiques de production de ces savoirs. C'est pourquoi il a parfois fallu revenir longuement² sur ces articles pour y déceler les stratégies de légitimation d'un nouvel objet, les destinataires des prises de position (les pairs, les pouvoirs publics), les références théoriques mobilisées et le jeu des citations croisées.

La dépendance de l'histoire des savoirs sur les relations interculturelles à la politique de développement et la politique scolaire invite par ailleurs à restituer cette genèse dans l'histoire des savoirs de gouvernement. Certes, l'attention ne porte pas ici sur le recours par le personnel politique ou par les acteurs administratifs à de nouveaux savoirs. Les savoirs en question ne portent pas non plus à proprement parler sur le pouvoir ou l'art de gouverner. Mais il faut néanmoins rendre compte de la concomitance de leur émergence avec un infléchissement des politiques scolaire et de développement. Dans la continuité des travaux de sociologie historique sur les rapports entre savoirs et gouvernement, cet effort s'exprimera ici selon deux modalités : l'attention portée au rôle de l'action publique dans l'élaboration de

¹ Renaud PAYRE, « Le stade de l'expérience. Une incertaine « science communale » et la question de l'institutionnalisation disciplinaire des savoirs urbains », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2005, vol. 12, n° 1, pp. 97-116. Selon l'auteur, prendre pour objet d'étude des savoirs en devenir et non encore « disciplinarisés », rend visible ce qu'une approche par l'institutionnalisation ne permet pas de voir : l'horizon des possibles pour des savoirs encore hétérogènes, non encore affublés d'un label qui permettrait de les identifier clairement. Ces moments constituent un observatoire privilégié pour rendre compte des stratégies de légitimation de ces promoteurs de savoirs spécifiques.

² Parce que la sociologie des relations interculturelles a bénéficié d'un travail continu de définition et de justification de sa raison d'être par le sociologue Michel Oriol, une place importante lui est accordée dans les pages qui suivent.

Chapitre premier

nouvelles formes de scientificité et dans la structuration de nouveaux domaines de recherche¹ et celle portée aux conditions de circulation des discours et savoirs entre différents espaces, ce qui nécessite d'en scruter les modalités de traduction, de réinterprétation et d'appropriation dans des contextes spécifiques². La mise en perspective avec d'autres cas d'interaction entre des protagonistes de l'action publique et des universitaires³ permettra ainsi de rendre compte des spécificités des savoirs sur les relations interculturelles.

La première section du chapitre décrit les logiques ayant présidé à la constitution des relations interculturelles comme objet de la sociologie et de la psychologie sociale ainsi que le rôle de la politique de développement dans la formation de ce monde (A). La seconde montre comment les transformations du monde de la pédagogie ont favorisé l'émergence d'une pédagogie interculturelle (B).

A. Etudier les relations interculturelles : les enjeux du développement et des « relations » avec les travailleurs immigrés

A la fin des années 1960 émerge un discours savant et universitaire sur les relations interculturelles. Cette réflexion naît dans des laboratoires de sciences sociales sous l'impulsion des pouvoirs publics et en particulier d'organismes et d'acteurs liés à la politique française de développement. Ces acteurs et sites composent le monde social des études interculturelles. Les promoteurs d'une sociologie et d'une psychologie sociale des relations interculturelles ont une position ambivalente par rapport aux discours savants existants sur les travailleurs immigrés. Ils les critiquent tout en revendiquant une certaine filiation. Leur dépendance (relative) de fait et en partie revendiquée à la politique de développement constitue justement un levier sur lequel une partie de ces universitaires s'appuient pour définir

¹ Ce qui suppose de prendre des distances avec une histoire linéaire des disciplines scientifiques qui analyse l'évolution de cette histoire à partir de la succession de paradigmes et comme un secteur d'activité totalement autonome. Olivier IHL et Martine KALUSZYNSKI, « Pour une sociologie historique des sciences de gouvernement », *Revue française d'administration publique*, 2002, n° 102, pp. 229-243.

² Martine KALUSZYNSKI et Renaud PAYRE, « Introduction », in *Savoirs de gouvernement : circulation(s), traduction(s), réception(s)*, Paris, Economica, 2013, pp. 7-19.

³ Les cas en question sont tirés de l'ouvrage de Michel Amiot sur les rapports entre la sociologie urbaine et l'Etat planificateur et d'autres travaux plus récents qui dialoguent de façon plus ou moins critique avec cet auteur. Michel AMIOT, *Contre l'Etat, les sociologues. Eléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France (1900-1980)*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1986 ; Bénédicte ZIMMERMANN (dir.), *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action: le savant, le politique et l'Europe*, Paris, Éd. de la MSH, 2004 ; Philippe BEZES, Michel CHAUVIERE, Jacques CHEVALLIER, Nicole DE MONTRICHER et Frédéric OCQUETEAU (dirs.), *L'État à l'épreuve des sciences sociales: la fonction recherche dans les administrations sous la Ve République*, Paris, La Découverte, 2005 ; Lucie TANGUY, « Retour sur l'histoire de la sociologie du travail en France : place et rôle de l'Institut des sciences sociales du travail », *Revue française de sociologie*, 2008, vol. 49, n° 4, pp. 723-761.

Chapitre premier

une position scientifique originale. Ils entendent définir ainsi un nouveau domaine de spécialité à partir d'un objet de recherche pensé comme inédit (« les situations interculturelles »), et une nouvelle technique (« l'approche interculturelle »). L'entreprise de définition d'un nouveau domaine de recherche ne peut donc être appréhendée indépendamment du positionnement particulier de ces universitaires par rapport à la politique de développement. Elle-même doit être pensée dans son articulation avec la politique d'immigration.

Des travaux ont déjà établi et largement documenté les liens tissés entre la politique de développement et la politique d'immigration. L'agencement de ces politiques repose sur plusieurs logiques au fondement desquelles se trouve l'éclatement de l'empire français. Ce dernier a contribué à l'émergence de l'aide au développement comme un secteur d'action publique structuré¹ et à la naissance d'un ministère de la Coopération en 1959. L'interaction entre cette politique et celle de l'immigration a d'abord été rendue possible par le redéploiement et la reconversion d'agents de l'administration coloniale dans celles de la coopération et de l'immigration². Il faut donc déterminer dans quelle mesure les préoccupations d'acteurs liés à la politique de développement et son articulation avec la politique d'immigration ont eu des effets sur ces travaux, et ce tant sur le plan institutionnel que sur le plan cognitif.

Les travaux de Jean-Philippe Dedieu éclairent cette articulation. Dans son enquête sur la construction des identités collectives des immigrés d'Afrique subsaharienne et sur leur

¹ Le développement comme objectif souhaitable et comme politique ne date pas des décolonisations. Comme le rappellent des chercheurs comme Jean-Philippe Dedieu ou Jean Copans, il est tributaire du moins dans le cas français, des politiques de mises en valeur des colonies. Par ailleurs, dans la perspective critique de Gilbert Rist qui en fait la généalogie dans son ouvrage, *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, publié pour la première fois en 1996, l'idée est même bien plus ancienne. L'auteur la fait remonter à l'antiquité grecque. Les Lumières et l'ère coloniale ont constitué des étapes essentielles dans l'imposition de la croyance dans le caractère infini du progrès et de la croissance et dans celle d'une distinction essentielle entre sociétés modernes et traditionnelles. Selon Gilbert Rist, ce qui change après la seconde guerre mondiale, c'est l'imposition du binôme développé/sous-développé avec le discours d'investiture du président étasunien Harry S. Truman en janvier 1949. Il y voit « l'invention du développement » au sens contemporain du terme qui repose justement sur ce binôme. Gilbert RIST, *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007. Les nouvelles organisations internationales qui naissent après la seconde guerre mondiale et dans le cadre du mouvement des non-alignés ont été le théâtre de débats opposant les tenants des diverses théories du développement. On pense par exemple, pour ne citer que quelques écoles de pensée structurantes de cet espace de débats, à la théorie de la modernisation de l'économiste étasunien Walt Whitman Rostow et à l'école de la dépendance qui s'enracine dans le continent américain avec des pôles importants chez des économistes marxistes aux Etats-Unis et en Amérique latine. Ainsi, outre l'inscription de la réflexion française sur le développement dans l'histoire longue des représentations occidentales de l'histoire, la politique française de coopération tire ses origines de l'histoire coloniale et de celle de la guerre froide.

² Sylvain LAURENS, *Hauts fonctionnaires et immigration en France (1962-1981) : socio-histoire d'une domination à distance*, Thèse de doctorat, EHESS, Paris, 2006, p. 131-200.

Chapitre premier

expression publique, il décrit le rôle des « développeurs¹ » dans l'imposition d'une chaîne causale faisant passer la régulation du développement par celle de l'immigration et inversement. Engagés pour diverses raisons dans la promotion du développement des anciennes colonies françaises, ces acteurs ont favorisé l'émergence d'une préoccupation pour les relations interculturelles. Les principaux travaux relevant des études interculturelles doivent donc aussi être analysés à partir de cette chaîne causale entre développement et immigration².

1. La politique scientifique de développement

Le 19 janvier 1966, le ministre de l'Education nationale Christian Fouchet signe l'arrêté de la Direction de l'Enseignement supérieur qui institue la Commission nationale pour les Etudes des Relations interethniques (CNEI) et le Centre d'Etudes des Relations interethniques (CERIN³) à la Faculté des Lettres et sciences humaines de l'université de Nice. Si ces deux organisations ont pour tutelle le ministère de l'Education nationale, leur genèse et leurs développements ultérieurs témoignent d'une relation étroite avec les préoccupations d'acteurs liés à la politique de développement et aux relations extérieures de la France. Cela se manifeste notamment par des interactions fréquentes avec d'autres organisations publiques ou parapubliques en lien avec le ministère des Affaires étrangères et celui de la Coopération. Les trajectoires professionnelles de quatre hauts fonctionnaires illustrent les modalités selon lesquelles les problématiques que portent les savoirs sur les relations interethniques s'articulent avec celles ayant trait au développement.

a. Des hauts fonctionnaires engagés dans la promotion des études interethniques

Quatre hauts fonctionnaires internationaux, par ailleurs enseignant-chercheur, se retrouvent à la tête de la CNEI et du CERIN. Henri Laugier est nommé à la Commission

¹ Dans l'ouvrage tiré de sa thèse, Jean-Philippe Dedieu distingue cinq groupes, tous marqués par une forte propension à s'ériger en porte-parole des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne : les « amicalistes », les syndicalistes, les artistes, les avocats et les « développeurs ». Jean-Philippe DEDIEU, *La parole immigrée : les migrants africains dans l'espace public en France, 1960-1995*, Paris, Klincksieck, 2012, p. 101-147.

² *Ibid.*, p. 107-108.

³ Les organismes créés en 1966 évoquent des « relations interethniques », mais l'épithète « interculturel » y est rapidement accolée avant de se substituer à « interethnique ». Nous emploierons désormais « interethnique » et « interculturel » en suivant l'emploi que les acteurs en font eux-mêmes et sans sous-entendre une différence de contenu, les acteurs n'expliquant pas clairement ce qui distingue le premier du second (infra encadré n°1.8).

Chapitre premier

nationale (qu'il a fortement contribué à créer), Georges Fisher en devient le secrétaire général, Charles Morazé le président alors que Pierre Bessaignet prend la direction du Centre d'Etudes de Nice. En l'état actuel de nos connaissances, très peu de documents attestent d'un engagement personnel et d'une entreprise de justification de la promotion de ces études. Ce qui apparaît comme une faible vocation ne doit pourtant pas détourner l'attention portée à ces hauts fonctionnaires. En effet, les similitudes entre leurs parcours professionnels invitent à analyser la genèse des études sur les relations interethniques au regard de celles-ci. Les trajectoires professionnelles de ces acteurs se déploient entre deux pôles : l'action publique dont témoigne leur ancrage dans des organisations publiques nationales et intergouvernementales d'une part et l'enseignement et la recherche d'autre part.

Ces quatre acteurs ont en commun d'avoir commencé leur carrière dans la recherche et l'enseignement avant de bifurquer vers la haute fonction publique nationale et internationale. L'engagement dans la mise en place et le fonctionnement de la Commission nationale pour trois d'entre eux et dans la direction du Centre d'Etudes pour le quatrième, survient à un moment déjà avancé de leurs carrières respectives. Leurs activités dans des organisations nationales et/ou intergouvernementales liées aux questions de coopération précèdent la mise en place de la CNEI et du CERIN.

Si l'arrêté de janvier 1966 a été préparé par le secrétariat général du ministère de l'Education nationale, ce travail a été entrepris à l'initiative d'Henri Laugier, du moins si l'on s'en tient à des sources indirectes et ultérieures. D'après Georges Fischer¹, l'initiative est venue « d'en haut » : elle est présentée comme l'aboutissement de l'analyse du haut fonctionnaire. Dans un recueil de textes rendant hommage à Henri Laugier, il explique ainsi les conditions de naissance de la Commission nationale :

« En 1964, j'ai participé à une autre opération engagée par Laugier. Ce dernier a constaté que la France, comme d'autres Etats européens, devenait toujours davantage un pays pluriethnique. Sur de nombreux points du globe, dont la France, les relations interethniques posent des problèmes difficiles qui mettent en cause le respect des Droits de l'Homme, l'équilibre économique et social, la sécurité interne et externe. Laugier a donc proposé la création d'un grand Institut national d'études et de recherches interethniques. L'Institut, ayant un caractère universitaire, autonome, indépendant et pluridisciplinaire, devait être bien doté en hommes de qualité et en moyens financiers.

Il devait être chargé de mener des recherches fondamentales et appliquées et de dispenser des enseignements réguliers ouvrant la voie à l'acquisition d'un diplôme sérieux, ainsi que des cours ad-hoc de durée limitée destinés, par

¹ Georges FISCHER, « Henri Laugier : souvenirs. De l'ONU au Centre d'études des relations interethniques », *Cahiers pour l'histoire de la recherche*, 1995.

Chapitre premier

exemple, aux fonctionnaires de police, aux travailleurs sociaux. L'Institut devait fournir des informations objectives et fiables aux pouvoirs publics, aux administrations, aux organisations non gouvernementales et leur indiquer les mesures qu'à son avis il conviendrait d'adopter. Un annuaire des relations interethniques, des études théoriques et pratiques devaient être publiés par l'Institut. Ce dernier devait travailler en étroite liaison avec toutes les entités intéressées, publiques et privées, nationales, étrangères et internationales.

A son habitude, Laugier se mit en campagne. Il m'a même obligé, moi qui ai horreur de solliciter, à aller voir une personne que je connaissais et qui était alors membre du cabinet du général de Gaulle. Cette personne a écouté mes explications avec un peu de scepticisme et d'inquiétude et a fini par me demander : "N'avez-vous pas peur qu'en traitant de ces questions, vous contribuiez à susciter les dangers que vous voulez conjurer ?"¹ Aussi n'a-t-on guère reçu d'aide de ce côté. Mais Laugier, grâce à Charles Morazé, a réussi à convaincre le ministre Christian Fouchet² ».

Si ce témoignage n'évoque aucune demande sociale, il invoque la volonté et l'analyse personnelle d'un acteur ayant identifié un enjeu de premier ordre auquel l'Etat devrait répondre. Malgré la présentation quasi-héroïque d'un haut fonctionnaire ayant mené seul le projet malgré les réticences du cabinet du président de Gaulle, les lignes de ce témoignage permettent de dégager le cadre cognitif dans lequel les recherches sur les relations interethniques se sont développées et organisées. Ainsi, à l'origine, le développement de ces études est censé répondre à des besoins d'action plus que de savoirs. Il s'agit de promouvoir la connaissance des situations qualifiées d'interethniques, pour former des acteurs des services publics ancrés dans ces situations.

Par ailleurs, ces savoirs et savoir-faire sont censés intéresser les pouvoirs publics français (la France connaîtrait des « problèmes difficiles ») mais aussi des organisations intergouvernementales. La double finalité de ces savoirs (scientifique et pratique) et leur articulation avec des préoccupations domestiques et internationales, constituent ainsi deux caractéristiques du cadre cognitif dans lequel elles se développent. Les trajectoires professionnelles de ces hauts fonctionnaires permettent de le comprendre. Par ailleurs, elles donnent à voir les passerelles qui existent entre le secteur de la politique du développement et celui des études interethniques, passerelles qui semblent être indépendantes des orientations ou appartenances politiques des acteurs en jeu.

¹ Cette remarque à propos d'une réaction datant du milieu des années 1960, fait écho à un argument contemporain à la rédaction du texte (1995) et qui apparaît régulièrement à l'occasion des controverses politiques et scientifiques sur la discrimination positive et sur les catégories ethniques.

² Georges FISCHER, « Henri Laugier : souvenirs. De l'ONU au Centre d'études des relations interethniques », *op. cit.*, p. 7-8.

Chapitre premier

Le parcours professionnel d'Henri Laugier s'ancre d'une part, dans le monde universitaire et d'autre part, dans celui de l'action publique tant au service de la politique française qu'à celui d'organisations intergouvernementales.

Encadré n°1.2 : Henri Laugier (1888-1973¹) : un « entrepreneur de recherche² »

Né en 1888 dans une famille républicaine, Henri Laugier se prépare à une carrière scientifique. Il obtient une thèse de médecine en 1913 et une thèse de physiologie en 1921. Proche du socialisme jaurésien, il assure le secrétariat du groupe des Etudiants socialistes au quartier latin jusqu'en 1913. Il fréquente la Loge des étudiants à partir de 1911, puis dans les années 1920, l'Union rationaliste. Il rejoint également les Compagnons de l'Université Nouvelle, cercle qui milite pour l'Ecole unique. C'est grâce à ces réseaux et à son séjour à la fondation Thiers de 1919 à 1921, qu'il noue ses premiers contacts avec de futurs hauts fonctionnaires du secteur de l'éducation dont on peut présumer qu'ils ont favorisé son entrée au cabinet du ministre Christian Fouchet.

Sa carrière professionnelle suit deux voies : celle de l'enseignement et de la recherche dans un premier temps, celle de la fonction publique internationale par la suite. En 1929, il est nommé professeur de physiologie au Centre national des Arts et Métiers. En octobre 1939, il devient le premier directeur du CNRS et le reste jusqu'à l'été 1940. La guerre le pousse à s'exiler au Canada où il obtient grâce à la fondation Rockefeller, la chaire de physiologie de la faculté de médecine de l'Université de Montréal. Son investissement dans la propagande de la France libre en Amérique du nord conduit Charles de Gaulle à le nommer recteur de la première université française libre à Alger en 1943. C'est à la Libération qu'il entame une carrière de fonctionnaire international. Premier secrétaire général adjoint des Nations Unies de 1946 à 1951, il crée ensuite la Direction des relations culturelles du ministère des Affaires étrangères. En 1953, il est désigné par l'assemblée générale de l'ONU comme membre de la Commission pour l'étude de la situation raciale en Afrique du Sud. Il est par ailleurs membre du Conseil exécutif de l'UNESCO de 1952 à 1958. Il tire de ces expériences une familiarité avec la haute administration française tout en tissant des liens dans les organisations intergouvernementales.

En France, il réinvestit le monde de la recherche mais à travers l'action publique. Il est à l'initiative de la création en 1957 de l'Institut du Développement économique et social (IEDES³) et de la revue *Tiers Monde*. L'Institut comme la revue répondent à différentes préoccupations du gouvernement français : anticiper les décolonisations en cours en redéfinissant le cadre des relations de la France avec les futurs Etats indépendants, former les élites de ces mêmes pays et enfin actualiser

¹ Ces éléments biographiques sont tirés de COLLECTIF (dir.), *Cahiers pour l'histoire de la recherche*, CNRS Editions., Paris, 1995 ; Georges FISCHER, « Henri Laugier. 1888-1973 », *Politique étrangère*, 1973, n° 1, pp. 99-102. Ces textes comme de nombreux documents trouvés dans le Fonds Charles Morazé sont des hommages rendus réciproquement par ces acteurs à l'occasion du départ de l'un d'entre eux de la tête d'une organisation ou d'un décès. Certains d'entre eux ayant eu un rôle important dans la mise en place du CNRS, cette organisation a également produit des biographies. Malgré leur caractère souvent hagiographique, il a quand même été possible de reconstituer les étapes des carrières de ces acteurs et les lieux de leurs rencontres afin d'objectiver les rapports entre la réflexion sur la nécessité de ces nouveaux savoirs et la politique de développement

² Philippe BEZES, Michel CHAUVIERE, Jacques CHEVALLIER, Nicole DE MONTRICHER et Frédéric OCQUETEAU (dirs.), *L'Etat à l'épreuve des sciences sociales: la fonction recherche dans les administrations sous la Ve République*, op. cit., p. 13. Dans leur introduction, les auteurs désignent ainsi les hauts fonctionnaires qui du fait de leur trajectoire à l'intersection de différents milieux, parviennent à jouer un rôle d'intermédiaire et d'interprète entre le monde administratif et celui de la recherche, favorisant ainsi la circulation et la traduction d'idées, d'impératifs, de savoirs, de langages d'un milieu à l'autre.

³ Transformé en Unité d'enseignement et de recherche (UER), l'IEDES est intégré en 1970 à la nouvelle Université Paris I La Sorbonne.

Chapitre premier

les connaissances sur ces sociétés. Dans ce contexte organisationnel, il promeut une politique de coopération qui passe essentiellement par la formation des élites des pays en voie de développement¹. La « campagne » qu'il mène en faveur de la création du Centre d'Etudes sur les Relations interethniques, pour reprendre le mot de Georges Fischer, succède de quelques années seulement à ses activités dans le secteur de la politique scientifique de coopération. Le CNEI a notamment pour mission de promouvoir des études sur les conditions de succès des transferts de savoirs dans le cadre de la coopération (infra).

Chercheur et enseignant en physiologie, ce n'est pas sa spécialité scientifique qui le conduit à promouvoir le développement des études interethniques. C'est à la suite de nombreuses autres expériences professionnelles, dans le domaine des relations internationales, de l'assistance technique et des questions de développement des pays sous-développés dans le cadre onusien puis au niveau national, qu'il en vient à mettre en place un institut dédié à ces recherches. Lorsqu'au milieu des années 1960, Henri Laugier s'investit dans la CNEI, c'est au terme d'un parcours qui l'a éloigné du monde de la recherche. Il est désormais un habitué des cabinets ministériels et de la haute administration, enrôlé dans la politique scientifique française.

Si les relations interethniques ne constituent pas pour Henri Laugier un objet de recherche personnelle, il y a été familiarisé dans le cadre de ses responsabilités onusiennes puisqu'il intègre en 1953 la Commission pour l'étude de la situation raciale en Afrique du sud. L'ONU comme l'UNESCO s'emparent en effet de cette question dès les années 1950. Alors que l'ONU met en place cette Commission, l'UNESCO développe son programme sur la « question des races » dès 1949². Henri Laugier a déjà manifesté publiquement, avant 1966 et la création de la CNEI, son intérêt pour ces questions³. En février 1960, il publie un article

¹ Georges FISCHER et Henri LAUGIER, « Pour une Université internationale au service des pays sous-développés », *Tiers-Monde*, 1960, vol. 1, n° 1-2, pp. 17-26.

² Si certains membres du « comité d'experts sur la question des races » créé en décembre 1949 par le département de sciences sociales de l'UNESCO (et qui donnera lieu en 1950 à la création d'une division pour l'étude de la question des races) souhaitent aborder cette question dans différents pays, y compris les démocraties libérales (la question raciale aux Etats-Unis, les politiques coloniales de la France et de la Grande-Bretagne), ils sont poussés à l'autocensure par ces mêmes pays. L'attention se focalise alors sur l'Afrique du Sud, l'UNESCO commanditant des études sur l'apartheid dès 1954. Après le retrait de l'Afrique du Sud de l'organisation intergouvernementale, ces études se multiplient. En 1967, elle publie d'ailleurs, sous l'impulsion de la commission onusienne pour l'étude de la situation sud-africaine, « un rapport sur les effets de la politique d'apartheid sur l'éducation, la science, la culture et l'information en Afrique du sud ». Chloé MAUREL, « La question des races », *Gradhiva*, 2007, n° 5, pp. 114-131.

³ Henri LAUGIER, *Du civisme national au civisme international*, Gap, Éd. Ophrys, 1972. L'ouvrage réunit de nombreux articles du haut fonctionnaire. Les courts articles évoqués ici sont rassemblés dans une partie intitulée : « Contre le racisme ». Elle réunit trois articles publiés dans la première moitié des années 1960 : « Alors que tout condamne le racisme... », in *Du civisme national au civisme international*, Gap, Éd. Ophrys, 1972, pp. 508-510 ; « Afrique du sud problème international », in *Du civisme national au civisme international*, Gap, Éd. Ophrys, 1972, pp. 511-515 ; « Pour un institut interethnique », in *Du civisme national au civisme international*, Gap, Éd. Ophrys, 1972, pp. 516-518.

Chapitre premier

dans la revue *Droit et Liberté* titré « Alors que tout condamne le racisme... » dans lequel il répond à Lionel Max Chassin, général de l'armée française, engagé pour l'Algérie française et qui s'est exprimé dans la presse pour défendre le régime sud-africain. Henri Laugier rappelle le rôle de la France dans la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment par rapport à d'autres pays qui auraient tenté de peser pour y intégrer une possibilité de discrimination raciale. Liant l'universalisme des textes déclaratifs et normatifs des organisations intergouvernementales avec le « rôle de la France », il mobilise aussi les études menées par l'UNESCO pour saper les fondements scientifiques de la discrimination raciale. Dans un autre article, « Afrique du Sud, problème international », publié cette fois-ci dans le journal *Combat* le 3 mai 1960, il commente encore une fois la situation sud-africaine et appelle à une intervention extérieure. Mais c'est surtout dans l'article intitulé « Pour un institut interethnique », publié le 26 septembre 1964 par le même journal, qu'il évoque explicitement la situation française et la nécessité de développer les recherches sur les questions interethniques¹. Pour Henri Laugier, ce n'est pas en raison d'une acuité particulière des relations interethniques en France qu'un centre de recherche doit être créé :

« Les tensions entre races, et les discriminations qui sévissent dans le monde, posent des problèmes graves et en aggravation continue, dans un nombre croissant de pays.

Au sein des Etats nouveaux, elles retardent l'indispensable intégration nationale : elles freinent le développement économique et le progrès social. Dans les pays développés, elles constituent un danger permanent plus ou moins aigu pour les structures mêmes de l'Etat. Elles rendent difficile ou compromettent l'entente et la compréhension entre les pays du Tiers-Monde et le nôtre, entente et compréhension qui sont d'une importance majeure pour la paix, et pour la construction de l'avenir.

Il est souhaitable que les solutions à apporter à ces difficultés ne soient pas laissées exclusivement aux mains d'administrateurs ou d'hommes politiques, tous pleins d'une immense bonne volonté, mais de toute évidence insuffisamment informés sur le fond des choses, et sur les éléments historiques, géographiques, biologiques, psychologiques qui sont en jeu.

Il est donc nécessaire que des mécanismes d'études, de recherches, de pensée objective soient mis en place pour fournir aux gouvernements toutes les informations et suggestions réfléchies, dont le besoin est évident² ».

¹ Dans ses mémoires, Charles Morazé également passé par une organisation intergouvernementale et collègue d'Henri Laugier, évoque une stratégie systématiquement déployée par Henri Laugier, et qui signale son multipositionnement. Il explique que lorsqu'il entreprenait de créer un institut de recherche, comme l'IEDES, il commençait par expliquer son projet dans la presse, et notamment dans le journal *Combat* où il avait gardé des attaches depuis la guerre, puis déjeunait avec des « notables et puissants », des hauts fonctionnaires, pour s'assurer des crédits nécessaires à la mise en place de nouvelles institutions. Charles MORAZE, *Un historien engagé. Mémoires*, Paris, Fayard, 2007, p. 341-352. C'est dans une partie intitulée « Le malheur des autres » et dans la section « Les laissés-pour-comptes » qu'est évoquée la création de l'IEDES et de la CNEI.

² Henri LAUGIER, « Pour un institut interethnique », *op. cit.*, p. 516.

Chapitre premier

C'est l'état du monde et en particulier des relations entre pays développés et en voie de développement qui rend nécessaires de telles études, bien que les pays industrialisés soient aussi touchés par des tensions entre les groupes ethniques. Le centre d'études à venir doit donc être de portée internationale. Il doit être créé en France en raison de l'expérience française : dans la suite de l'article, Henri Laugier met en avant la « diversité » qui caractérise la France, mais aussi, rapidement, les immigrations espagnole, italienne, allemande, portugaise, africaine. S'il ne développe pas son analyse de cette réalité française, il évoque rapidement que la coexistence peut être problématique. Il n'en demeure pas moins qu'un « Institut interethnique » doit s'inscrire dans le sillage des programmes de recherches initiées par l'UNESCO, comme il en existe déjà en Grande Bretagne et aux Etats-Unis. Henri Laugier apparaît ainsi comme un « opérateur de circulation¹ » d'idées entre la scène des organisations intergouvernementales et la scène nationale. Il puise dans son expérience à l'ONU et dans un programme de recherches mené à l'UNESCO, sous l'impulsion de l'ONU, pour justifier le développement d'un même programme de recherche en France. Mais il ne s'agit pas d'importer dans l'espace académique français des savoirs particuliers, ni même une politique. C'est un problème public, celui de la connaissance des relations interethniques qui fait ici l'objet d'une importation. Cette introduction ne se fait pas au nom d'une spécificité ou d'une acuité de la situation française mais au nom d'enjeux qui touchent tous les pays (y compris les pays développés) et du rôle particulier, qui selon Henri Laugier incombe à la France.

Par ailleurs, entre les textes concernant l'Afrique du sud et celui appelant à la mise en place d'un « institut interethnique » en France, on note une plus grande insistance sur la nécessité d'œuvrer à la paix entre les Etats. La meilleure connaissance des relations de « cohabitation » des différents groupes dans les pays industrialisés et leur amélioration, doit contribuer à une meilleure « compréhension » entre ceux-ci, et en l'occurrence la France et les pays du Tiers Monde. En appelant à la mise en place d'un tel institut en France, Henri Laugier ne reprend pas purement et simplement les termes du programme de recherches de l'UNESCO ou les initiatives de l'ONU mais il les reformule en fonction de sa définition des intérêts des relations extérieures de la France avec les pays du « Tiers Monde ». Par ses interventions dans la presse, en puisant dans ses expériences de haut fonctionnaire dans la principale organisation intergouvernementale, et à partir du cas sud-africain, il contribue à construire une demande publique et internationale de savoirs sur les relations interethniques.

¹ Martine KALUSZYNSKI et Renaud PAYRE, « Introduction », *op. cit.*

Chapitre premier

Ses engagements professionnels et organisationnels précédents révèlent par ailleurs des logiques communes entre la mise en place de l'IEDES et de la CNEI. Les deux organisations se situent à la croisée d'une politique scientifique et d'une volonté de réformer ou du moins d'adapter la politique française à l'évolution de ses anciens territoires. Si l'IEDES et la CNEI sont tous deux sous tutelle plus ou moins directe du ministère de l'Education nationale, ils portent aussi une réflexion sur l'aide au développement. C'est un point connu et déjà documenté pour l'IEDES¹. Mais c'est également vrai de la CNEI et de son partenaire niçois : dans les années 1970, ils constituent des lieux d'organisation d'une réflexion collective sur la coopération et les relations interethniques (infra).

De même qu'Henri Laugier, Georges Fischer a travaillé dans des organisations intergouvernementales. Mais si ses activités le mènent également à l'ONU, il y représente non pas un Etat mais une cause, celle du syndicalisme.

Encadré n°1.3 : Georges Fischer (1917-...) : de la cause syndicale à celle du développement²

Proche du syndicaliste et résistant Louis Saillant, il s'engage au sein de la Fédération syndicale mondiale (FSM³) dont il dirige le département économique et social. Ces responsabilités le conduisent à représenter la FSM à l'ONU. Proche d'Henri Laugier, probablement depuis leurs échanges aux Nations Unies⁴, il lance avec lui l'IEDES, qu'il dirige jusqu'en 1973⁵ ainsi que la revue *Tiers Monde*. Comme pour Henri Laugier, avec qui il partage une même conception de ce que doit être la coopération scientifique, la passerelle entre le secteur du développement et les études sur les relations interethniques date de la création de la Commission : il en devient le secrétaire général en 1966.

Il mène parallèlement une carrière de chercheur. Docteur en droit et en science politique, Georges Fischer est maître de recherche au CNRS. Ses sujets de recherche portent sur les décolonisations et le développement (il finit d'ailleurs sa carrière à l'Institut des Sciences juridiques du Développement de Paris V). Au cours des années 1960, il publie des ouvrages dans des collections spécialisées en études juridiques et en relations internationales⁶. D'autres paraissent aux éditions Maspero dont les positions politiques anticolonialistes sont manifestes⁷. Ses engagements politiques à

¹ André GUICHAOUA, « Parcours d'une institution : l'IEDES a 50 ans au terme de cinq décennies du développement », *Tiers-Monde*, 2007, vol. 3, n° 191, pp. 647-659.

² Ces données s'appuient sur Charles MORAZE, « A l'IEDES : Georges Fischer », *Tiers-Monde*, 1974, vol. 15, n° 58, pp. 413-414.

³ Créée en 1945, la FSM se distingue de la Confédération internationale des syndicats libres, née en 1949 d'une scission de la FSM dans le contexte de guerre froide. Après la scission, la FSM constitue le pôle syndical revendiquant nettement un attachement au marxisme.

⁴ Georges FISCHER, « Henri Laugier : souvenirs. De l'ONU au Centre d'études des relations interethniques », *op. cit.*

⁵ Date à laquelle il est remplacé par Stéphane Hessel, issu du monde de la Coopération et qui s'investit dans les années 1970 dans la promotion des relations interculturelles (chapitre 2). Sylvain LAURENS, *Hauts fonctionnaires et immigration en France (1962-1981) : socio-histoire d'une domination à distance*, *op. cit.*, p. 627.

⁶ Georges FISCHER, *Un cas de décolonisation : les Etats-Unis et les Philippines*, Paris, LGDJ, 1960 ; *Syndicats et décolonisation*, Paris, FSNP, 1961.

⁷ Georges FISCHER, *Le parti travailliste et la décolonisation de l'Inde*, Paris, F. Maspero, 1966.

Chapitre premier

la FSM ou à travers ses écrits ne semblent pas constituer un élément de distinction avec Henri Laugier et Charles Morazé en termes de conception de la politique du développement¹.

Si l'on s'en tient à ses publications, sa carrière de chercheur n'a pas été compromise par ses engagements dans les institutions internationales, du moins si on la compare à celle d'Henri Laugier. Il partage avec ce dernier un même intérêt pour les questions de développement. En témoigne notamment un article co-écrit et qui donne à voir l'articulation des politiques scientifique et de coopération. Publié dans la revue *Tiers Monde* en 1960, « Pour une université internationale au service des pays sous-développés² » porte sur l'aide à apporter aux pays sous-développés.

Cet article est une version remaniée d'une intervention au colloque tenu en décembre 1959 à Abidjan dans un premier temps, puis à Dakar. Il promeut la création d'une université internationale destinée à former les cadres des pays en voie de développement et de décolonisation. Organisé par L'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique, le colloque porte sur le même thème. Henri Laugier et Georges Fischer prennent part au débat sur l'opportunité de créer des universités dans les principaux centres urbains de la Communauté française³. Selon les défenseurs de cette option, ces universités devraient se doter d'un personnel français venant de métropole. Elles devraient par ailleurs être créés sur le modèle des universités métropolitaines, par opposition aux structures universitaires dites « adaptées » aux pays ou territoires en question, modèle jugé « au rabais⁴ ». Les auteurs rejettent cette option en avançant deux arguments. Le premier est celui de l'impossibilité pratique, étant donné les besoins de développement des universités de métropole. Mais ils évoquent aussi le risque de renouer avec un expansionnisme français, voire avec une forme de colonialisme⁵. A ce projet, ils opposent un autre ordre des priorités au premier rang desquelles

¹ Infra.

² Georges FISCHER et Henri LAUGIER, « Pour une Université internationale au service des pays sous-développés », *op. cit.*

³ Les auteurs reprennent cette dénomination politique et administrative qui depuis la constitution de 1958, désigne la république française et certaines de ses anciens protectorats et colonies.

⁴ Georges FISCHER et Henri LAUGIER, « Pour une Université internationale au service des pays sous-développés », *op. cit.*, p. 18.

⁵ Sous la plume de ces auteurs, cette mise en garde contre de nouvelles forme de colonialisme s'accomode avec la représentation d'une France dotée d'une mission : « Le seul « nationalisme » qui nous reste, nous espérons qu'on nous le pardonnera, est de souhaiter que la France prenne l'initiative de cette proposition et décide de conduire le combat pour en assurer la réalisation dans les milieux internationaux; cette initiative correspond bien à la représentation que le monde, en majorité, se fait de la mission d'universalité intellectuelle et culturelle de la France. Elle serait aussi conforme à l'image que, avec Michelet, tant de Français se font de leur pays ». *Ibid.*, p. 24.

Chapitre premier

figure la formation de cadres autochtones dans une seule et même « université africaine¹ ». La promotion de l'autonomie des cadres universitaires de ces pays par la formation *doit* primer sur le rôle de la France dans le maillage universitaire de ses anciennes colonies.

Plusieurs points importants se dégagent de cet article. Tout d'abord, il s'apparente plus à l'exposé d'une doctrine du développement qu'à l'analyse des sociétés en voie de développement. Les auteurs ne l'occultent d'ailleurs pas : adressé aux « planificateurs² », le propos les place en conseillers des acteurs de la politique de coopération scientifique. La réflexion scientifique est toujours articulée à celle, plus prospective et normative, sur l'action publique. Deuxièmement, l'article loge au cœur de la réflexion la question de la formation des élites indigènes des pays dits sous-développés. Ce point est capital : la formation a constitué un des principaux leitmotifs de la politique du développement ainsi que le point d'articulation avec le développement des études interethniques. Ainsi, le futur secrétaire général de la CNEI, Georges Fischer, et celui qui en porte le projet auprès du ministre de la Direction de l'Enseignement supérieur, Henri Laugier, posent dès 1960 les termes selon lesquels la question des études sur les relations interethniques est formulée quelques années plus tard autour de la question de la coopération. Cette réflexion naît dans un cadre différent de la Commission nationale et directement tributaire de la politique de coopération scientifique. Mais elle pose déjà la question des conditions de transmission des savoirs et savoirs faire aux élites des pays en voie de développement. Si la promotion des études interethniques n'a pas fait l'objet, par ces hauts fonctionnaires, d'un travail de justification de leur pertinence politique ou scientifique, la question de la formation en relation avec les enjeux du développement a elle, déjà fait l'objet d'une prise de position. Cette remarque importe car c'est dans ce cadre de formulation des enjeux de la coopération que les études interethniques ont trouvé une assise organisationnelle.

Georges Fisher dirige la CNEI avec Charles Morazé. Leurs orientations politiques diffèrent : Charles Morazé, réputé proche de Pierre Mendès France, est passé par plusieurs cabinets ministériels gaullistes.

¹ *Ibid.*, p. 20.

² *Ibid.*, p. 19.

Chapitre premier

Encadré n°1.4 : Charles Morazé (1913-2003) : un historien engagé dans les politiques scientifique et de développement¹

Historien de formation, Charles Morazé obtient en 1936 l'agrégation d'histoire et géographie grâce à laquelle il enseigne l'histoire économique et sociale à l'École libre des sciences politiques à partir de 1941. Boursier de la fondation Thiers en 1938-1939 et en 1941-1943, il enseigne à la IV^{ème} section de l'École Pratique des Hautes Etudes (EPHE) à partir de 1943. Avec Lucien Fèbvre, et grâce à ses propres liens avec la fondation Rockefeller², il fonde la VI^{ème} section de l'EPHE dédiée aux sciences économiques et sociales³ dont l'autonomisation en 1975 a donné naissance à l'EHESS. A partir de 1946, il codirige avec Fernand Braudel, Georges Friedmann et Lucien Fèbvre la revue des *Annales*. Ses premiers travaux relèvent de l'histoire économique et sociale et portent pour les plus célèbres d'entre eux sur la bourgeoisie française⁴. Au fil de sa carrière, ses objets de recherche se diversifient : il travaille sur les conditions culturelles du progrès scientifique, objet qui l'intéresse notamment dans le cadre de la Commission internationale pour une histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité qu'il a intégrée en 1950 et dont il est le rapporteur jusqu'en 1961. C'est dans ce cadre qu'il contribue au projet d'encyclopédie historique auquel participe aussi, du côté français, Lucien Fèbvre, *Histoire du Développement Scientifique et Culturel de l'Humanité*⁵. Si comme le montre l'historienne Chloé Maurel, le projet de cette encyclopédie lancé en 1947 par l'UNESCO s'inscrit dans le pacifisme d'après-guerre, les tensions de la guerre froide se répercutent dès les années 1950 au sein du groupe d'historiens et intellectuels qui participent à sa rédaction⁶. Charles Morazé est réputé proche des réseaux atlantistes, notamment du fait de ses connexions avec la fondation Rockefeller⁷.

Il n'est pas convoqué à l'UNESCO seulement en tant qu'historien. De 1947 à 1968, il est membre titulaire de la Commission nationale française pour l'UNESCO. Il est en effet proche du général de Gaulle mais aussi des ministres Pierre Mendès France et Christian Fouchet. Conseiller technique de juin 1954 à février 1955 au cabinet de ce dernier alors ministre chargé des affaires marocaines et tunisiennes, puis auprès de Charles de Gaulle en 1958-1959 alors président du Conseil, il retrouve les questions liées à sa spécialisation professionnelle en devenant conseiller auprès du Directeur des enseignements supérieurs en 1965. Il est chargé de définir les contenus d'un enseignement d'économie dans le cadre de la réforme que prépare le ministre de l'Éducation nationale Christian Fouchet.

¹ Biographie établie à partir du site internet du Service des Archives de l'EHESS et de « Charles Morazé et les études interethniques ». Non daté. Fonds Charles Morazé : 8D231.

² Bernard LEPETIT, « Les Annales. Portrait de groupe avec revue », in Jacques REVEL et Nathan WACHTEL (dirs.), *Une école pour les sciences sociales : de la VI^e Section à l'École des hautes études en sciences sociales*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1996, pp. 31-48.

³ Sur l'influence des réseaux liés à la fondation Rockefeller sur la création de la VI^{ème} section, voir les travaux de Brigitte Mazon. Brigitte MAZON, « La Fondation Rockefeller et les sciences sociales en France, 1925-1940 », *Revue française de sociologie*, 1985, vol. 2, n° 26, pp. 311-342 ; *Aux origines de l'École des hautes études en sciences sociales : le rôle du mécénat américain. 1920-1960*, Paris, Cerf, 1988.

⁴ Charles MORAZE, *La France bourgeoise, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, A. Colin, 1946 ; *Les bourgeois conquérants : XIX^e siècle*, Paris, A. Colin, 1957.

⁵ Louis Reichenthal GOTTSCHALK et Charles MORAZE, *Histoire du développement culturel et scientifique de l'humanité. Volume V, Le XIX^e siècle*, Paris, R. Laffont, 1969.

⁶ Chloé MAUREL, « L'Histoire de l'Humanité de l'UNESCO (1945-2000) », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2010, vol. 1, n° 22, pp. 161-198.

⁷ Chloé MAUREL, « L'Unesco : une plate-forme pour les circulations transnationales de savoirs et d'idées (1945-1980) », *Histoire@Politique*, 2011, vol. 3, n° 15, pp. 42-59. L'article porte sur les réseaux intellectuels et transnationaux qui constituent l'arrière-plan de cette entreprise collective de rédaction d'une encyclopédie. Y participent des historiens de diverses nationalités parmi lesquels on peut compter Bertrand Russel et Arnold Toynbee.

Chapitre premier

En 1966, il est nommé président de la CNEI. Comme Henri Laugier et Georges Fischer, il s'investit également dans la politique scientifique de développement en prenant la direction de l'IEDES de 1973 à 1982.

Comme Georges Fischer, Charles Morazé a poursuivi sa carrière scientifique malgré un parcours entrecoupé par son passage par la haute fonction publique. Par ailleurs, comme dans les cas de Georges Fischer et d'Henri Laugier, ce n'est pas sa spécialité scientifique qui le conduit à s'engager dans une organisation chargée de la promotion et de la coordination des études interethniques. Mais son travail à l'UNESCO et plus particulièrement son engagement dans la rédaction de l'encyclopédie sur l'histoire de l'humanité l'ont familiarisé avec ces questions. Rappelons que parallèlement au programme de recherche de l'organisation intergouvernementale sur « la question des races », un projet d'histoire universelle voit rapidement le jour. Il s'inscrit dans la lignée d'une des missions premières de l'UNESCO qui a vocation à favoriser la connaissance entre les peuples, cultures, civilisations, en incitant au dialogue entre les chercheurs et intellectuels de différents pays, comme en témoigne par exemple le lancement du programme « Occident-Orient » en 1957. Mais au-delà de cette mission qui mobilise un registre universaliste et d'égalité entre les peuples, les conditions de création de l'UNESCO, autour notamment d'un petit noyau de pays européens, affectent certains discours qui peuvent être tenus au sein de l'organisation. C'est notamment le cas de *L'Histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité*, coordonné par le directeur général de l'UNESCO Julian Huxley et par les historiens français Lucien Febvre et Charles Morazé. Publié en 1968, des historiens ont montré la place majeure qu'y tenait l'histoire des civilisations occidentales, l'œuvre étant parsemée de considérations laissant transparaître la croyance en une hiérarchie des civilisations et cultures¹.

Quoi qu'il en soit, Charles Morazé, par sa trajectoire professionnelle, apparaît comme un acteur ayant pu jouer un rôle similaire à celui d'Henri Laugier, celui d'un « opérateur de circulation ». Il transpose sur la scène nationale les objectifs normatifs d'une organisation comme l'UNESCO. Il envisage la connaissance entre les peuples et les cultures comme idéal

¹ Pour un aperçu général, voir Chloé MAUREL, « L'UNESCO entre européocentrisme et universalisme (1945-1974) », *Les cahiers Irice*, 2012, vol. 1, n° 9, pp. 61-72. Pour une histoire de l'UNESCO des origines à la répercussion des décolonisations sur l'organisation intergouvernementale, voir Chloé MAUREL, *Histoire de l'UNESCO : les trente premières années, 1945-1974*, Paris, L'Harmattan, 2010. Pour une critique de l'antiracisme de l'UNESCO, uniquement ciblé sur le racisme biologique et la critique de la notion de « race », voir Alana LENTIN, *Racism and anti-racism in Europe*, London, Pluto Press, 2004, p. 72-112. Sur la dimension controversée de la mission éducative de l'UNESCO par rapport aux autres organisations intergouvernementales, voir Elizabeth Laura WONG, « Intergovernmental organizations (IGOs) », in Akira IRYE et Pierre-Yves SAUNIER (dirs.), *The Palgrave dictionary of transnational history*, Basingstoke, Hampshire, 2009, pp. 555-561.

Chapitre premier

et comme la condition de possibilité de relations internationales harmonieuses et pacifiées¹. Par ailleurs, pour lui aussi, la passerelle entre le secteur de la coopération scientifique et celui des études des relations interethniques est évidente.

La CNEI est instituée en même temps que le Centre d'Etudes des Relations interethniques de Nice que dirige Pierre Bessagnet dès 1966. Ethnologue, il est le seul chercheur dont les travaux portent sur les minorités et les relations interethniques. Mais il a également inscrit une partie de sa carrière dans l'organisation de la politique de recherche.

Encadré n°1.5 : Pierre Bessagnet (1914-1989) : de la coopération scientifique aux études sur les relations interculturelles²

Formé en ethnologie et en économie aux universités d'Harvard et de Yale (il s'installe aux Etats-Unis en 1940), il se spécialise en ethnologie économique. Sa carrière académique se mêle à une carrière diplomatique puis à la politique de coopération scientifique dans le cadre de l'UNESCO. Il est chargé de recherche à l'Office central de répartition des produits industriels au ministère de l'Economie nationale, à la mission commerciale de l'ambassade de France à Washington. Il crée un département de sociologie à l'Université de Dacca au Bangladesh en 1956 où il a été envoyé en mission par l'UNESCO. En 1959, une autre mission le conduit à l'université de Téhéran avec Fredrik Barth où il organise une section de recherches rurales. En 1961, il devient directeur du Centre de recherche de l'UNESCO sur le développement économique et social à Delhi (les travaux de ce centre couvrent treize pays d'Asie du sud). Si Pierre Bessagnet n'a pas eu de responsabilité à l'IEDES, il s'est cependant très largement investi dans la politique de coopération scientifique : au Bangladesh, en Inde et en Iran, il est censé œuvrer au développement des sciences sociales. De retour en France en 1966, il est nommé professeur titulaire de la chaire d'ethnologie à l'université de Nice où il contribue à la mise en place du département de sociologie et d'ethnologie et prend la direction du CERIN.

Outre ses travaux scientifiques sur le capitalisme d'Etat en Suède³, certaines de ses recherches bien avant 1966, portent sur le fait minoritaire, travaux développés notamment à l'occasion de son séjour aux Etats-Unis ou de ses missions menées pour l'UNESCO⁴. Dans le cadre de ses travaux au CERIN, il dirige des thèses d'ethnologie et d'anthropologie qui relèvent clairement des études sur les relations interethniques qui se développent à Nice. Ses recherches personnelles portent également sur les relations interethniques mais non plus dans les contextes culturellement éloignés de la France, puisqu'elles portent sur le sud-est du pays.

Par ailleurs, Pierre Bessagnet a eu un engagement politique marqué dans les années 1940 qui le distingue de ses trois collaborateurs. Il milite de 1945 à 1952, au sein de la Gauche communiste de France. De 1945 à 1951, il fait partie avec Pierre Naville, Charles Bettelheim, Gilles Martinet et

¹ L'importance du rôle des organisations intergouvernementales dans la circulation des idées et des savoirs, ici entre-aperçue et esquissée à travers deux trajectoires, a déjà été soulignée, notamment par des historiens français comme Pierre-Yves Saunier. Pierre-Yves SAUNIER, « Circulations, connexions et espaces transnationaux », *Genèses*, 2004, vol. 4, n° 57, pp. 110-126. Pour un exemple d'étude socio-historique du rôle normatif de ces organisations dans l'édification des politiques sociales nationales, voir Sandrine KOTT, « Une « communauté épistémique » du social ? », *Genèses*, 2008, vol. 2, n° 71, pp. 26-46.

² Biographie établie à partir de : « Dossier documentaire », Fonds Charles Morazé : 8D2 31 ; COLLECTIF, *Bulletin de l'IDERIC*, n° 5-6, 1988 ; Gérald GAILLARD, *Dictionnaire des ethnologues et des anthropologues*, Paris, A. Colin, 1997, p. 195.

³ Pierre BESSAGNET, *Coopération et capitalisme d'état: l'expérience suédoise de coopération agricole*, Paris, PUF, 1953.

⁴ Pierre BESSAGNET, *Tribesmen of the Chittagong Hill Tracts*, Dacca, Museum buildings, 1958.

Maurice Nadeau du comité de rédaction de la *Revue Internationale*, revue généraliste non partisane et marxiste.

Pierre Bessagnet est le seul parmi ces quatre hauts fonctionnaires à avoir poursuivi une carrière de chercheur dans le domaine des relations interethniques parallèlement à son rôle d'administrateur de la recherche, notamment à la tête du CERIN.

L'esquisse de ces quatre trajectoires professionnelles d'acteurs engagés dans l'organisation, la coordination et la promotion des études des relations interethniques montre que cet investissement ne résulte pas d'une vocation professionnelle. Hormis le cas de Pierre Bessagnet, rien dans les parcours scientifiques de ces quatre chercheurs et fonctionnaires internationaux ne laisse présager d'un intérêt particulier pour les relations interethniques telles qu'elles se développent en France lors de la décennie suivante. Ce n'est pas non plus l'orientation politique qui semble avoir favorisé cet investissement. En revanche, la socialisation dans des organisations intergouvernementales et la prise de fonction dans le cadre de la politique française de coopération et de développement ont bien constitué des points de passage préparant l'engagement professionnel dans la promotion des études des relations interethniques.

b. La Commission nationale pour les Etudes des Relations interethniques : « interface organisée¹ » entre administration et chercheurs

La politique française de coopération influe rapidement sur les deux organisations comme en témoignent l'assignation de nouvelles missions à la Commission et une partie des activités des deux organisations. L'arrêté de janvier 1966 définit ainsi les missions de la CNEI : « Il est créé une commission nationale chargée d'étudier et de proposer toutes mesures propres à développer les recherches et les enseignements dans le domaine des relations interethniques ». C'est la nouvelle université de Nice créée en 1965 qui est censée constituer le véritable pôle de recherche et d'enseignement². D'après l'article 1 de l'annexe de l'arrêté, « [le] centre a pour objet d'étudier les causes et les conditions rendant fructueux ou nocifs les

¹ Philippe Bezes, Michel Chauvière, Jacques Chevallier, Nicole de Montricher et Frédéric Ocqueteau (dirs.), *L'État à l'épreuve des sciences sociales: la fonction recherche dans les administrations sous la Ve République*, *op. cit.*, p. 11. *Infra*.

² Deux versions différentes expliquent à ce jour le choix de Nice pour y loger le Centre d'études. Georges Fischer avance l'impératif de la décentralisation pour expliquer ce choix. Georges FISCHER, « Henri Laugier : souvenirs. De l'ONU au Centre d'études des relations interethniques », *op. cit.*, p. 8. Le sociologue Michel Oriol (CERIN) y voit quant à lui une conséquence de la décision de confier la direction du centre à l'ethnologue Pierre Bessagnet, de retour en France et désireux de s'installer dans sa région natale (il est né à Cannes). D'après lui, ce serait donc le choix du chercheur qui aurait induit celui de l'Université. Entretien du 12 juillet 2012.

Chapitre premier

contacts entre ethnies » et de développer ces nouveaux savoirs et les diffuser. La Commission fixe les orientations de recherche du CERIN¹. Mais très rapidement, les préoccupations liées à l'influence française dans les pays en voie de développement se répercutent sur ces organisations. En 1970, le ministère de l'Education nationale et la Direction culturelle du ministère des Affaires étrangères assignent à la Commission une autre tâche qui consiste à développer les connaissances essentiellement dans le domaine des sciences sociales sur les pays d'Asie avec lesquels la France a entretenu des liens relativement faibles. Ce doit être l'occasion d'y « introduire les réalisations françaises, là où elles étaient inconnues ou peu connues² ». Il s'agit essentiellement de l'Inde, du Pakistan et de l'Iran. Dès lors les missions de la CNEI rejoignent les préoccupations professionnelles antérieures des principaux cadres de la Commission et du CERIN ainsi que leurs savoirs et savoir-faire accumulés au cours de leurs expériences précédentes. La Commission va dès lors apparaître comme une « interface organisée³ » entre administration et chercheurs.

Le Centre niçois connaît également des transformations liées à une division et spécialisation de ses activités. L'arrêté de janvier 1966 l'oriente vers la recherche fondamentale sans pour autant le séparer de considérations pratiques⁴. Celles-ci sont d'abord introduites par la tournure normative de l'article : le Centre doit mettre en évidence les conditions dans lesquelles les contacts entre ethnies sont « fructueux ou nocifs ». Cette préoccupation se concrétise en 1970 par la création en son sein du Centre associé de Formation aux Relations interethniques (CAFRI) dont l'objectif est justement de prévenir les effets « nocifs » des interactions interethniques en France comme à l'étranger. Ainsi, parmi ses activités, on peut compter la conception et la diffusion de formations en partie destinées aux coopérants.

¹ C'est ce qu'indique l'article 3 de l'annexe. En signe de cette division du travail entre un pôle de coordination et un pôle de recherche et d'enseignement, la Commission est logée par la direction de l'Enseignement supérieur du ministère de l'Education nationale qui en assure également la gestion alors que le Centre d'études est immédiatement rattaché à un département universitaire. Notons qu'en 1970 la CNEI fait l'objet d'un réaménagement institutionnel consolidant sa position dans le milieu universitaire : elle est installée dans les locaux de la Maison des sciences de l'homme qui doit désormais assurer sa gestion financière (des moyens lui sont alloués par une ligne spéciale venue se greffer sur le budget de l'EHESS). Les documents de la CNEI invoquent la volonté d'assurer ainsi à la Commission une plus grande indépendance. C'est d'ailleurs la même logique qui avait semble-t-il poussé Henri Laugier à exiger que l'IEDES soit rattaché à l'Université de Paris. Note non datée. Fonds Charles Morazé : 8D2 23.

² « Mémo sur la CNEI » non daté, non signé, en annexe d'une Lettre de Charles Morazé, directeur du CNEI, adressée au ministre de l'Education Nationale Claude Allègre et datée du 22 juin 1999. Fonds Charles Morazé : 8D2 23.

³ Philippe Bezes, Michel Chauvière, Jacques Chevallier, Nicole de Montricher et Frédéric Ocqueteau (dirs.), *L'État à l'épreuve des sciences sociales: la fonction recherche dans les administrations sous la Ve République*, *op. cit.*, p. 11.

⁴ Article 2 de l'annexe de l'arrêté de janvier 1966.

Chapitre premier

Si, à partir du constat de la marginalité des études sur les relations interethniques dans les années 1980 et 1990, des spécialistes ont pu *a posteriori* souligner l'impact limité de la Commission nationale dans l'institutionnalisation de ce domaine de recherche¹, une approche qui ne prend pas pour point de départ le degré d'institutionnalisation des disciplines et des domaines de recherche ne peut nier que la CNEI a favorisé leur essor. C'est bien une organisation nationale, articulée à la politique de développement et de coopération scientifique qui a initié le premier pôle de recherches sur les relations interethniques.

Cet « effet de structuration de l'espace académique² » par une organisation dépendante du pouvoir étatique se donne à voir sur plusieurs plans. La CNEI a non seulement créé et orienté le principal laboratoire qui dans les années 1970 se penche sur ces questions (le CERIN), mais elle a aussi partiellement influencé l'orientation de ses recherches. Elle a ainsi joué un rôle certain dans l'articulation des questions de l'immigration et du développement à travers l'analyse des relations interethniques. De même, elle a pu imposer une problématique au sein de laquelle les recherches étaient menées (l'interaction interculturelle et interethnique comme un facteur déterminant des faits sociaux). Les conditions de naissance de ces savoirs rejoignent ainsi celles d'autres savoirs également constitués en rapport avec une politique publique ou un projet réformateur. C'est par exemple le cas de la sociologie du travail qui trouve en partie ses origines dans l'Institut des Sciences sociales du Travail (ISST) créé en 1954 par le ministère du Travail dans le cadre général d'une volonté d'accroître la productivité et de déterminer les conditions d'acceptation par les ouvriers du progrès technique³.

Dans les années 1960, d'autres « interfaces organisées⁴ » font l'objet d'une réflexion voire d'une mise en œuvre, témoignant de la rencontre entre acteurs administratifs et chercheurs. Ainsi, le projet d'un Bureau de sociologie appliquée (BSA) a été conçu par des hauts fonctionnaires du Commissariat général au Plan et par des sociologues comme Alain Touraine qui formule en 1965 le souhait d'engager les chercheurs dans un travail de

¹ Véronique DE RUDDER, « Jalons pour une histoire socio-politique de la recherche sur les relations interethniques en France », in Ida SIMON-BAROUH et Véronique DE RUDDER (dirs.), *Migrations internationales et relations interethniques. Recherche, politique et société*, L'Harmattan., Paris, 1999, pp. 73-96.

² Yves DELOYE, Olivier IHL et Alfredo JOIGNANT, « Sciences de gouvernement et professionnalisation du politique », in Yves DELOYE, Olivier IHL et Alfredo JOIGNANT (dirs.), *Gouverner par la science : perspectives comparées*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2013, pp. 13-22.

³ Lucie TANGUY, « Retour sur l'histoire de la sociologie du travail en France : place et rôle de l'Institut des sciences sociales du travail », *op. cit.*

⁴ Philippe BEZES, Michel CHAUVIERE, Jacques CHEVALLIER, Nicole DE MONTRICHER et Frédéric OCQUETEAU (dirs.), *L'État à l'épreuve des sciences sociales: la fonction recherche dans les administrations sous la Ve République*, *op. cit.*

Chapitre premier

double traduction : des questions administratives en questions de recherche qui puissent présenter pour les sociologues un intérêt en soi, et des résultats des enquêtes sociologiques en résultats opérationnels pour l'administration¹. Bien qu'elle n'ait pas pris la même ampleur, la volonté de réguler la « cohabitation interethnique » et d'améliorer les conditions de formation dans le cadre de la coopération, présente des analogies avec ce dernier cas. On peut ainsi identifier à la fin des années 1960 les linéaments d'une question des relations interethniques comme « problématique de changement volontaire de la société² », bien qu'en l'occurrence, l'enjeu ne se réduise pas à un problème interne à la société française.

En 1972 et 1974, la CNEI organise deux colloques qui témoignent d'une part de la rencontre de hauts fonctionnaires et de chercheurs et d'autre part de l'inscription des enjeux de l'immigration et du développement dans un même cadre cognitif et organisationnel³. Celui d'avril 1972 porte sur la formation des coopérants. Il rassemble des acteurs originaires de nombreux pays développés et ancrés dans des organisations publiques ou parapubliques de production de savoirs et savoirs faire sur le développement et sur les relations interethniques et interculturelles. En juin 1974, la même commission organise un autre colloque sur les « Travailleurs étrangers en Europe occidentale » témoignant du périmètre des compétences de

¹ Michel AMIOT, « Comment l'Etat planificateur en est venu à mobiliser les sciences au service de la modernisation de la société française », in *Contre l'Etat, les sociologues. Eléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France (1900-1980)*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1986, pp. 49-97 ; Philippe BEZES et Nicole DE MONTRICHER, « Le moment CORDES (1966-1979) », in Philippe BEZES, Michel CHAUVIERE, Jacques CHEVALLIER, Nicole DE MONTRICHER et Frédéric OCQUETEAU (dirs.), *L'État à l'épreuve des sciences sociales: la fonction recherche dans les administrations sous la Ve République*, Paris, La Découverte, 2005, pp. 37-71.

² Michel AMIOT, *Contre l'Etat, les sociologues. Eléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France (1900-1980)*, op. cit., p. 10 à propos de la « problématique planificatrice ».

³ Michel ORIOL, « Note du Centre Associé de Formation aux Relations Interethniques (CAFRI) », in CNEI (dir.), *La formation des coopérants*, Paris, IDERIC, 1973, pp. 305-312 ; Philippe J. BERNARD (dir.), *Les travailleurs étrangers en Europe occidentale : actes*, Paris, IDERIC, 1976.

Chapitre premier

la CNEI, habilitée à organiser et centraliser une réflexion sur ces deux enjeux¹. D'ailleurs, chacun de ces grands colloques met en œuvre cette articulation².

L'avant-propos de l'ouvrage tiré du colloque de 1972 indique clairement une relation causale entre politique de développement et enjeux interculturels et interethniques. « L'assistance technique », c'est-à-dire la coopération, aurait permis de constater que les contacts de l'expert/coopérant dans les pays d'accueil posaient des « problèmes de caractère interethnique, interculturel³ ». La lettre d'invitation envoyée aux participants potentiels en octobre 1971 dans la perspective de l'organisation du colloque⁴ le présente comme une réponse à une interrogation réflexive des organismes de formation, suscitée par la critique du modèle d'éducation français comme modèle absolu. C'est pourquoi le colloque réunit avant tout des acteurs français de la politique de formation des coopérants et plus généralement de la politique de coopération⁵. La rencontre doit dresser un bilan des actions mises en œuvre et appelées à être améliorées, rationalisées et harmonisées. L'amélioration est comprise comme une adaptation aux « milieux » pour favoriser des activités de coopération plus justes et plus efficaces, le « milieu » désignant l'environnement culturel. Les cadres autochtones formés sont perçus comme porteurs de référents culturels spécifiques et socialisés dans un environnement culturel et institutionnel distinct des coopérants. La prise en compte de ces

¹ Jean-Philippe Dedieu a déjà montré comment les thèmes de la formation et de la concertation-coopération s'étaient imposés comme des points de passage obligés pour la politique extérieure de la France à la suite des indépendances. Les discours, savoirs et savoir-faire sur ces thèmes signalent le réajustement de cette politique face aux critiques dont elle fait l'objet. La promotion de la formation est l'une des formes prises par les nouveaux types de rapports que les pays développés doivent désormais entretenir avec leurs anciennes colonies dans le cadre coopératif qu'exige l'impératif d'égalité. Mais s'il montre la centralité de la formation dans cette politique et sa concomitance avec l'émergence des savoirs sur les relations interethniques, il ne montre pas comme l'une et l'autre s'articulent sur le plan cognitif. Or, c'est à travers ces mises en forme discursives (et notamment à travers la mise en équivalence sur le plan culturel des colonisés et des travailleurs immigrés) qu'émerge une certaine approche des relations interculturelles telles qu'elle est mobilisée quelques années plus tard par les services d'une direction centrale du ministère du Travail pour appréhender la question immigrée (chapitre 2). Jean-Philippe DEDIEU, *La parole immigrée : les migrants africains dans l'espace public en France, 1960-1995, op. cit.*

² Notons également l'introduction du secrétaire général apparemment rédigée ou actualisée pour la publication de 1976 (elle évoque la décision politique d'arrêter l'immigration en juillet 1974). Après avoir longuement décrit les difficultés caractérisant la vie des travailleurs étrangers en Europe, il conclut en invoquant la nécessité de contribuer au développement des pays de départ. Philippe J. BERNARD (dir.), *Les travailleurs étrangers en Europe occidentale : actes, op. cit.*, p. 18.

³ CNEI (dir.), *La formation des coopérants*, Paris, IDERIC, 1973, p. 2.

⁴ Lettre d'invitation signée par Georges Fisher et datée du 8 octobre 1971. Fonds Charles Morazé : 8D2 23.

⁵ Parmi les intervenants français, citons le Centre de Formation des Experts de la Coopération Technique Internationale, le Centre national d'étude d'agronomie tropicale, l'Institut international de recherche et de formation « Education et développement » (IFRED), le Centre de Hautes Etudes administratives sur l'Afrique et l'Asie moderne (CHEAM), le Service de coopération technique de l'OCDE, la Division de la Recherche du Centre de Développement de l'OCDE ou encore le Centre associé de formation aux relations interethniques (CAFRI) dirigé par Michel Oriol.

Chapitre premier

référents culturels et de cet environnement *doit* être au fondement d'une formation adaptée, celle-ci reposant sur la mobilisation de savoirs spécifiques.

Il existe en effet un dialogue étroit avec les sciences sociales et plus particulièrement avec le monde des études sur les relations interethniques et interculturelles comme en témoigne la communication de Michel Oriol qui, après avoir évoqué les activités du CAFRI en des termes qui recourent la présentation du pôle niçois du monde des études sur les relations interculturelles, explicite la position du CAFRI sur la formation des coopérants :

« Il nous a été néanmoins possible de traiter ensemble les problèmes des coopérants et ceux des praticiens chargés de la formation des travailleurs immigrés en France. En tout état de cause, notre objectif essentiel dans la formation des coopérants n'est pas l'acquisition d'un savoir spécialisé d'ordre ethnologique ou technique, mais réside dans la prise de conscience, l'approfondissement, la capacité de contrôle croissant de la relation¹ aux personnes relevant d'une culture différente, ce qui implique l'analyse d'expériences vécues au contact de l'étranger, expert ou travailleur immigré. [...] En ce qui concerne les coopérants, l'intérêt de cette orientation est de nous amener à considérer leur tâche future dans une perspective interculturelle et/ ou interethnique (l'exemple le plus commun est celui de l'expert « occidental » prenant en charge la formation d'« homologues » ou de spécialistes ressortissants des pays en voie de développement) [...]. Le type de formation proposé par le CAFRI est ici solidaire d'une remise en question radicale de la pédagogie modelée par les empires coloniaux, et se trouve indissociable d'une entreprise de recherche de longue haleine, parce que les formules nouvelles d'un enseignement efficace sans être aliénant seront difficiles à mettre au point² ».

La frontière entre les préoccupations de la politique de développement et les études des relations interethniques et interculturelles est poreuse. L'intervention du sociologue-formateur est à cet égard très instructive : elle donne à voir l'évidence du lien qui est tissé entre politique d'immigration et politique de développement et le rôle d'articulation des savoirs sur les relations interculturelles et interethniques. Le rapport du coopérant à un homologue étranger peut-être pensé en des termes identiques à celui du formateur au travailleur immigré.

C'est au même Michel Oriol qu'est confiée la mission d'établir un bilan critique des débats. Le directeur du CAFRI relate la tendance d'une partie des intervenants à remettre en cause les théories du développement :

¹ Souligné dans le texte.

² Michel ORIOL, « Note du Centre Associé de Formation aux Relations Interethniques (CAFRI) », *op. cit.*, p. 307-308. Notons que le sociologue ne présente pas à l'occasion de ce colloque, les résultats de recherches. Il présente et analyse le rôle de chercheurs dans la réflexion plus générale de l'administration sur les conditions de formation des coopérants.

Chapitre premier

« Enfin et surtout, la formation doit être préparation à agir dans une autre culture ; par essence, elle est initiation à d'autres modèles de conduite et de pensée, à d'autres systèmes de valeur. Ici encore, l'approche didactique s'avère vaine et ne suffit guère à empêcher ou à réduire le choc culturel. L'accord s'est fait pour préconiser des structures de dialogue, où s'offre l'occasion au futur coopérant de s'identifier aux hommes parmi lesquels il est appelé à travailler. Il n'est donc d'autre formateur possible que « l'assisté », et cela même montre l'échec inévitable du maintien des subordinations héritées de l'époque coloniale. Mais la persistance d'inégalités économiques a été invoquée pour éviter des illusions : la meilleure « sensibilisation » psycho-sociale restera impuissante à pallier les effets de la discordance des statuts.

Tous les thèmes qui viennent d'être résumés signifient que former un coopérant, c'est avant tout l'amener à se situer au centre d'un réseau de communications : entre la modernité et la tradition, entre les différentes spécialités techniques et scientifiques, entre chercheurs et praticiens, et surtout, entre ethnies qui séparent les langues, les mœurs et les mentalités. On conçoit que l'appel à des méthodes actives de formation ait été de ce fait très général. Mais on a pu aussi souligner que ces problèmes pédagogiques ne recevront de solution satisfaisante que par un progrès des théories elles-mêmes, notamment dans le domaine des relations interethniques¹ ».

C'est bien le sociologue des relations interculturelles qui s'exprime : ces lignes réfractent l'intérêt du monde des études sur les relations interethniques et interculturelles pour les interactions perçues comme des situations de domination. Michel Oriol synthétise, en des termes propres à sa profession et à son domaine de spécialité, les tensions et controverses qui ont traversé le colloque et plus généralement les transformations de la politique française de coopération. Les conflits autour de la définition du coopérant reflètent celles qui traversent la politique de coopération tiraillée entre l'objectif de défense des intérêts français et l'impératif de reconnaissance de l'égalité avec les nouveaux Etats. Le statut du discours sur les relations interculturelles et interethniques porté ici par Michel Oriol est ambigu : il puise dans des références de la pensée critique (infra A.2), mais il est par ailleurs repris par des acteurs de la politique de coopération soucieux de rendre plus efficace le travail des coopérants. « Les problèmes de caractère interethnique et interculturel » que posent ces interactions doivent trouver des solutions dans le développement de la recherche. Ces études doivent ainsi faciliter cette politique de coopération².

¹ Michel ORIOL, « Compte-rendu critique des débats du colloque », in CNEI (dir.), *La formation des coopérants*, Paris, IDERIC, 1973, p. 16-17.

² La mobilisation de savoirs par les acteurs du développement a une histoire ancienne. L'ethnologie et l'anthropologie française ont connu un essor important dans le cadre de sites créés par la politique coloniale. Le Conseil de la France d'outre-mer (CFOM) est créé le 27 septembre 1937 à l'intérieur du Conseil supérieur de la recherche scientifique (CSRS) : il doit orienter les recherches sur les colonies. Cette date marque l'intégration des sciences coloniales à l'ensemble des sciences. Le CFOM est transformé en 1943 en Office de la recherche

2. La sociologie des relations interculturelles : concilier sociologie critique et prise de distance avec le classisme

Si le monde social des études interculturelles se développe notamment sous l'impulsion de la Commission nationale qui définit les missions du CERIN, le centre niçois ne constitue pas le seul lieu où se développent ces études. Dans le même temps, l'analyse du développement de ce domaine de recherche montre qu'à l'orée des années 1980, il reste faiblement institutionnalisé et relativement marginal par rapport à d'autres sciences sociales. Mais l'analyse de cette histoire présente néanmoins un intérêt dans le cadre d'une démarche historique qui cherche à reconstituer la configuration de la formulation d'un problème public. Comme les travaux sur les « sciences sociales improbables¹ » le font remarquer, relativiser les notions de succès et d'échec d'une science permet d'analyser les savoirs en construction, quels que soient les effets de ce processus sur le long terme. L'abandon provisoire de l'entrée par l'institutionnalisation² permet de cerner les possibles scientifiques d'une période révolue. Cet objectif suppose de s'intéresser aux stratégies de légitimation des promoteurs de ces savoirs sans prendre en compte leurs effets (en l'occurrence faibles). Une telle analyse ne peut se faire qu'en décrivant la façon dont ces acteurs définissent les contours de leur objet et la frontière de leur domaine de recherche par rapport à ceux de leurs pairs avec qui ils entretiennent souvent un rapport ambigu. Ce rapport oscille entre la revendication d'une certaine filiation et celle d'une critique qui se veut novatrice.

scientifique coloniale (ORSC) et prend le nom d'Office de la recherche scientifique en technique outre-mer (ORSTOM) en 1944. C'est de la Libération que date la multiplication de centres de recherches rattachés à cet organisme. La politique de valorisation et de modernisation des territoires colonisés a influencé la réflexion française sur le développement ne serait-ce que par le biais de ces organismes scientifiques créés pour et dans les colonies. A la fin des années 1940, Georges Balandier développe d'ailleurs ses recherches dans le cadre de l'ORSC (infra). Voir Christophe BONNEUIL et Patrick PETITJEAN, « Les chemins de la création de l'ORSTOM, du Front populaire à la Libération, en passant par Vichy. 1936-1946 », in Patrick PETITJEAN et Roland WAAST (dirs.), *Les sciences hors d'Occident au XXe siècle : figures et institutions*, Paris, Éd. ORSTOM, 1996, pp. 113-161. Outre leur ancrage historique dans la politique coloniale, Jean Copans rajoute que les savoirs français sur le développement sont quasi exclusivement basés sur des investigations en Afrique subsaharienne, de sorte que celle-ci constitue selon lui le paradigme des recherches françaises sur le développement, et ce, dès l'entre-deux guerres. Jean COPANS, « L'Afrique noire comme paradigme fondateur des sciences sociales françaises et francophones du développement (1920-2010) », *Ethnologie française*, 2011, vol. 41, n° 3, pp. 405-414.

¹ Dans son introduction au numéro spécial, Christian Topalov évoque un des objectifs des travaux rassemblés qui consiste à restituer les contours du « modèle standard d'institutionnalisation » de ces « sciences sociales improbables » à partir de l'échec scientifique, l'échec étant compris comme l'impossibilité à s'imposer en tant que science dans une certaine configuration universitaire et non comme invalidation scientifique. Voir Christian TOPALOV, « Sciences sociales improbables », *Genèses*, 1997, vol. 1, n° 29, pp. 3-4.

² Renaud PAYRE, « Le stade de l'expérience. Une incertaine « science communale » et la question de l'institutionnalisation disciplinaire des savoirs urbains », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 1 mars 2005, n° 12, n° 1, pp. 97-116.

a. L'Institut d'études et de Recherches interethniques et interculturelles

La sociologie des relations interethniques et interculturelles se développe dans un petit nombre de centres de recherches. Le Centre d'Etudes des Relations interethniques qui devient l'Institut d'Etudes et de Recherches interethniques et interculturelles (IDERIC) en 1970¹ a une position particulière dans ce monde en raison de ses rapports privilégiés avec la Commission nationale. Les études qui se développent dans le cadre du CERIN, puis de l'IDERIC, s'organisent autour de cinq axes:

« l'insertion des main-d'œuvre étrangères en milieu culturel différent, les relations interethniques de tous ordres suscitées en Europe par la mise en place des institutions du Marché commun ; les situations particulières aux ethnies francophones (économie, sociale, linguistique) ; les situations des populations noires dans l'ensemble de la société mondiale ; l'étude théorique et pratique des problèmes inter-ethniques posés par la coopération technique et culturelle et les relations entre pays industrialisés et pays en voie de développement²».

Hormis le quatrième axe qui n'évoque aucun contexte particulier et reste d'ordre général, chaque axe de recherche correspond à un contexte de production de « situation interethnique » : l'immigration d'une main-d'œuvre étrangère, l'immigration européenne, la présence de minorités francophones en contexte non francophone, la coopération et les interactions coopérants/populations indigènes qu'elle suscite. Il existe donc une passerelle entre la question immigrée (encore formulée de façon restrictive en termes de main-d'œuvre étrangère) et celle de la politique de développement, ne serait-ce que dans la façon d'envisager les deux enjeux. Selon l'IDERIC, ces deux politiques produisent des situations interethniques. L'enjeu serait le même, seul le contexte différerait.

L'IDERIC est composé de quatre équipes : le Groupe de Recherches sur l'Immigration et les Minorités (GRIM), le Centre d'Etude des Plurilinguismes (CEP³), le Centre de Recherches Interculturelles sur les Relations entre Ecosystèmes et Sociétés (CRIRES) et le Groupe de Recherche sur l'Expression Littéraire (GERECRI). L'Institut diffuse ses recherches grâce à plusieurs publications comme *Etudes préliminaires* à partir de 1969, *Ethnies* à partir de 1971 et *les Cahiers de l'IDERIC* à partir de 1984.

¹ Pierre BESSAIGNET, « L'organisation des études inter-ethniques en France », *Ethnies*, 1971, n° 1, pp. 55-72.

² *Ibid.*, p. 57. L'article n'explique pas le rajout de l'épithète « interculturel » (encadré n°8).

³ Pour un aperçu de l'articulation dans le cadre du CEP d'approches relevant de la psychologie sociale d'une part et de la linguistique d'autre part, voir Josiane BOUTET, « Paul Wald et l'Institut d'études et de recherches interethniques et interculturelles (IDERIC) de Nice », *Langage et société*, 2012, vol. 4, n° 142, pp. 23-31.

Chapitre premier

La production de savoirs sur les relations interethniques et interculturelles dans ces sites repose sur la revendication d'une nouvelle technologie, c'est-à-dire des « manières héritées ou innovantes d'accomplir les activités du monde social¹ », en l'occurrence la sociologie des relations interculturelles. Pour comprendre les étapes de la construction de cette *technologie*, il faut revenir sur la trajectoire et les travaux de ceux qui se sont principalement attelés à la définir. Michel Oriol est l'un des principaux promoteurs de la sociologie interculturelle au CERIN. A l'image de la sociologie qu'il promeut et malgré un rôle pionnier certain en tant que chercheur et animateur dans le développement de ces études, il a connu sur le plan professionnel une reconnaissance et légitimité faibles. Sa trajectoire en tant que directeur du CAFRI rappelle la dépendance relative de cette sociologie à la politique de développement. Quant à sa trajectoire militante, elle se réfléchit dans la position ambivalente de cette sociologie par rapport à la pensée marxiste.

Encadré n°1.6 : Michel Oriol : du militantisme trotskiste à la promotion de la recherche sur les « aspects humains et culturels² » de l'immigration

Né en 1926, Michel Oriol est diplômé de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud en 1946. Comme de nombreux chercheurs de cette génération, il arrive aux sciences sociales après une agrégation de philosophie. Il enseigne dans un lycée niçois avant d'être nommé maître-assistant en psychologie sociale à l'Université de Nice à la fin des années 1960, c'est-à-dire à plus de 40 ans déjà. Il intègre le CERIN dès sa création et il y demeure jusqu'à son départ à la retraite.

Bien qu'intégré très tôt au Centre d'études de Nice, ses principaux travaux ne sont publiés qu'à partir du tournant des années 1980³. En 1973, il part en détachement à l'Université de San Diego aux Etats-Unis. Il rejoint l'IDERIC dès son retour, mais il s'investit surtout dans l'animation de la recherche en regroupant un petit nombre de chercheurs notamment en formant et dirigeant le GRIM. Ses tâches administratives et relationnelles l'occupent de plus en plus⁴. Il ne soutient d'ailleurs sa thèse « qu'en » 1988. Elle est dirigée par Georges Balandier et l'anthropologue Carmel Camilleri, l'un des principaux tenants de la psychologie sociale interculturelle (infra A.3) en est le rapporteur. Intitulée « Identités culturelles et identités nationales », sa thèse porte sur les modalités et formes de

¹ Anselm L. STRAUSS, *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, op. cit., p. 274.

² La formulation fait référence au titre d'un ouvrage publié en 1981, et qu'il reprend en cours d'entretien pour singulariser son approche de l'immigration. Michel ORIOL, *Bilan des études sur les aspects culturels et humains des migrations internationales en Europe occidentale : 1918-1979*, Strasbourg, Fondation européenne de la science, 1981. Entretien du 9 juillet 2012.

³ Pour n'en citer que quelques-uns : Michel ORIOL, « Identité produite, identité instituée, identité exprimée : confusions des théories de l'identité nationale et culturelle », op. cit. ; Michel ORIOL et Marie-Antoinette HILY, *Les variations de l'identité : pour une approche multidisciplinaire des sentiments d'appartenance chez les jeunes portugais en France*, Nice, Faculté des Lettres, 1982 ; Michel ORIOL (dir.), *Les Variations de l'identité : étude de l'évolution de l'identité culturelle des enfants d'émigrés portugais, en France et au Portugal*, Nice, IDERIC, 1984 ; Michel ORIOL, « Appartenance linguistique, destin collectif, décision individuelle », op. cit.

⁴ Selon ses propres dires, il prend très vite le relais du directeur Pierre Bessagnet dans l'entretien de relations avec le CNEI du fait des détériorations des relations de celui-ci avec Charles Morazé. Entretien du 9 juillet 2012.

Chapitre premier

constructions identitaires des enfants d'immigrés portugais en France¹. Il est nommé en 1989 professeur de psychologie sociale à l'Université de Nice. Bien qu'il ait été l'une des chevilles ouvrières du développement des études interculturelles, sa carrière professionnelle n'a pas été valorisée comme en témoigne le rythme de son évolution au regard des normes hiérarchiques universitaires. De même, une part importante de ses premières publications portent sur l'organisation institutionnelle et la présentation des études interculturelles, plus qu'elles ne présentent les résultats de ses propres recherches. Si son accès au professorat interdit d'en parler comme d'un « sociologue de l'ombre² », on ne peut que noter sa faible visibilité dans les bibliographies portant sur les études des relations interethniques ou de l'immigration.

A l'IDERIC, Michel Oriol entend définir à nouveau frais les contours d'une approche des « immigrés » qui replace cet objet dans un ensemble d'interactions qu'il qualifie d'interculturelles. Il défend cette position dans le *Bilan des études sur les aspects culturels et humains des migrations internationales en Europe occidentale : 1918-1979*³, commandé par la Fondation européenne pour les sciences sociales. Il revendique cette approche en soulignant son opposition aux sociologues qui d'une part prennent pour objet les immigrés sans les restituer dans un système de relations et sans s'interroger sur leurs effets sur les immigrés et qui d'autre part ne les appréhendent qu'à travers le prisme des classes sociales. S'il considère que son passé militant à l'extrême gauche et son engagement à la fin des années 1950 contre la guerre d'Algérie (il est inculpé pour atteinte à la sûreté de l'Etat en 1961) ont nourri son intérêt scientifique pour les immigrés, il ne mobilise pas dans ses travaux le paradigme classiste qui a pourtant caractérisé ses engagements politiques passés (il a été membre du Parti communiste internationaliste avant de rejoindre l'Union de la gauche socialiste puis le Parti socialiste unifié). En cela il se distingue des sociologues issus de l'extrême-gauche et dont les orientations militantes se sont réfractées dans leurs travaux sur l'immigration à travers le développement d'une approche classiste⁴.

La trajectoire biographique et professionnelle de Michel Oriol ainsi que la sociologie qu'il défend nuancent l'analogie esquissée avec l'emprise de l'Etat planificateur sur la sociologie urbaine des années 1960-1970. Selon Michel Amiot, la quête d'autonomie des chercheurs par rapport à l'Etat planificateur a constitué une logique structurante des rapports des sociologues à l'Etat (c'est d'ailleurs ce que suggère le titre de son ouvrage : « contre l'Etat, les sociologues⁵ »). Des travaux plus récents ont d'ailleurs nuancé le caractère structurant de cette logique en montrant que la concurrence entre chercheurs n'avait pas été sans effet⁶ et plus généralement que la revendication de scientificité passait aussi pas la

¹ Michel ORIOL, *Identités culturelles et identités nationales : Théorie et étude de cas*, Thèse doctorat, Université Sorbonne Nouvelle, Paris, 1989.

² Paul PASQUALI, « Deux sociologues en banlieue », *Genèses*, 2012, vol. 2, n° 87, p. 117.

³ Michel ORIOL, *Bilan des études sur les aspects culturels et humains des migrations internationales en Europe occidentale : 1918-1979*, *op. cit.*

⁴ Gérard NOIRIEL, *Le creuset français. Histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 2006, p. 43-50.

⁵ Michel AMIOT, *Contre l'Etat, les sociologues. Eléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France (1900-1980)*, *op. cit.*

⁶ Dans un article très critique de la thèse de Michel Amiot, Vincent Spenlehauer considère que dans le cas du projet du Bureau de sociologie appliquée par exemple, la rivalité entre sociologues (Jean Stoetzel étant notamment farouchement opposé à la mise en place d'un tel Bureau) n'avait pas été moins importante que l'opposition d'un certain nombre de sociologues à l'idée même d'une sociologie appliquée. Vincent SPENLEHAUER, « Pour une déconstruction des légendes sur les rapports Etat/sciences sociales », in Bénédicte

Chapitre premier

mobilisation des ressources des interfaces entre administration et chercheurs, et en opposition avec la recherche telle qu'elle se pratiquait dans le cadre universitaire¹. Dans le cas de la sociologie des relations interculturelles, le rapport des sociologues à l'Etat est très ambivalent. Cette sociologie s'appuie « sur l'Etat » mais, s'inscrit partiellement, dans ses analyses, « contre l'Etat ». Son rapport avec la sociologie existante est également ambivalent : elle dialogue de façon critique avec la sociologie des travailleurs immigrés. C'est dans ce va-et-vient que se définit une nouvelle *technologie*.

b. S'inscrire dans le sillage de l'anthropologie coloniale

Michel Oriol revendique une rupture avec la sociologie de l'immigration telle qu'elle se pratique, quoique de façon très limitée, depuis l'entre-deux guerres dans les milieux dédiés à démographie². Son approche est également en décalage avec la sociologie de l'immigration des années 1970 qui est une sociologie des travailleurs immigrés. Ces travaux ont largement été commentés et critiqués depuis les années 1980³. Michel Oriol s'attèle à ce travail critique dès les années 1970, même si sa première publication marquante abordant cette question date de 1980⁴. Il le fait en formant le Groupe de recherche sur l'immigration et les minorités tout d'abord (GRIM). L'association dans un même intitulé des questions de l'immigration et des minorités tranche avec la perception commune qui perçoit les immigrés avant tout comme des travailleurs. Elle indique une potentielle passerelle entre la question immigrée et la question minoritaire. Le Centre associé de formation aux relations interethniques (CAFRI) créé en 1970 et qui constitue une sous-organisation spécialisée de l'IDERIC, réunit Jean-Pierre Zirotti, Sossie Andezian, Gilbert Beaugé, Victor Borgogno, Monique Ehrlich, Marie-

ZIMMERMANN (dir.), *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action: le savant, le politique et l'Europe*, Paris, Éd. de la MSH, 2004, pp. 119-144.

¹ C'est la thèse que défend Lucie Tanguy à propos de la sociologie du travail en montrant que l'ISST a favorisé la construction d'un modèle professionnel où l'enquête systématique tenait une place centrale. Lucie TANGUY, « Retour sur l'histoire de la sociologie du travail en France : place et rôle de l'Institut des sciences sociales du travail », *op. cit.*

² Gérard NOIRIEL, *Le creuset français. Histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle*, *op. cit.*, p. 43-50.

³ Michel ORIOL, *Bilan des études sur les aspects culturels et humains des migrations internationales en Europe occidentale : 1918-1979*, *op. cit.* ; Abdelmalek SAYAD, « Tendances et courants des publications en sciences sociales sur l'immigration en France depuis 1960 », *Current Sociology*, 1984, vol. 3, n° 32, pp. 219-304 ; Gérard NOIRIEL, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIXe-XXe siècles*, Paris, Seuil, 1988 ; François DUBET et Catherine FLE, *Immigrations, qu'en savons-nous ?*, Paris, La Documentation française, 1989 ; Véronique DE RUDDER, « Jalons pour une histoire socio-politique de la recherche sur les relations inter-ethniques en France », *op. cit.* ; Andrea REA et Maryse TRIPIER, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2003.

⁴ Michel ORIOL, *Bilan des études sur les aspects culturels et humains des migrations internationales en Europe occidentale : 1918-1979*, *op. cit.*

Chapitre premier

Antoinette Hily, Augustin Gilloire, Francine Soubiran et Jocelyne Streiff. Il a pour mission de « mettre à la disposition de tous ceux qui, par leur activité professionnelle ou leur engagement, sont impliqués dans des relations interculturelles (militants syndicaux, enseignants, formateurs, travailleurs sociaux, coopérants, etc...), les moyens d'analyse et d'action qui peuvent être guidés par les leçons de la recherche fondamentale¹ ». Les formations du CAFRI portent sur les effets de la scolarisation sur les enfants de travailleurs immigrés, le « milieu immigré dans les zones urbaines de la région PACA et parmi les travailleurs saisonniers, les animateurs-relais dans les communautés immigrées² » ou encore sur les conditions sociales de l'alphabétisation des femmes immigrées.

Mais le CAFRI destine également une partie de ses formations aux coopérants (supra). Par rapport aux autres collectifs de recherche de l'IDERIC, les activités du CAFRI ont pour spécificité de se focaliser sur les conditions potentielles de mises en pratique des travaux portant sur cet objet en fonction d'orientations bien définies : « Comment exploiter celles-ci pour repenser et réformer les structures d'accueil des migrants, les méthodes de lutte contre le racisme, les réseaux d'échange interculturels, etc³? ». Cette définition des missions du Centre de formation fait apparaître les trois principales orientations pratiques de la promotion études des relations interculturelles dans la France des années 1970, orientations qui par la suite ont permis la mobilisation de cette analyse par certains secteurs de l'action publique. Le racisme et le mauvais accueil supposé des travailleurs immigrés par les structures administratives et plus généralement par les institutions publiques (comme l'école) ont en effet été érigés en problèmes par des agents administratifs du ministère du Travail, problèmes auxquels une politique publique *devait* répondre⁴. Quant aux « réseaux d'échanges interculturels », ils désignent, au vu des destinataires des formations, les espaces où interagissent dans une relation d'apprentissage des acteurs rapportés à des ensembles culturels différents : travailleurs sociaux et travailleurs immigrés, coopérants et élites autochtones dans les pays destinataires de la politique de développement. A partir des années 1970, la régulation de ces relations d'apprentissage a également fait l'objet de l'action publique. Par ailleurs, cette précision sur les finalités pratiques assignées au CAFRI rappelle que la prise de distance avec la sociologie des immigrés comme travailleurs est aussi une conséquence des missions et

¹ Fonds Charles Morazé. 8D2 23.

² *Idem.*

³ Voir la contribution de Michel Oriol : Michel ORIOL, « Note du Centre Associé de Formation aux Relations Interethniques (CAFRI) », *op. cit.*, p. 305-312.

⁴ Chapitre suivant.

Chapitre premier

orientations pratiques de l'organisation qui développe une réflexion sur la formation. Elle ne peut donc pas être réduite aux orientations épistémologiques de ses promoteurs. Enfin, cette présentation du CAFRI donne à voir la définition dans un même et unique cadre cognitif des formations destinées aux coopérants et celles dédiées aux structures d'accueil des travailleurs immigrés.

Il faut noter que dans ses écrits, Michel Oriol ne s'interdit pas l'usage de la catégorie de « travailleur immigré » : elle n'est pas jugée incompatible avec la critique systématique de la réduction des immigrés à des travailleurs. Cet usage est probablement emprunté aux structures d'accueil, administratives et associatives existantes comme la Société nationale de construction de logements pour les travailleurs immigrés (SONOCOTRA) ou la Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (FASTI). Par ailleurs, il ne s'agit pas pour le directeur du CAFRI de nier le statut de travailleur de la majorité des immigrés, mais de le minorer pour expliquer leur interaction avec les praticiens chargés de formation. La singularité attribuée aux « travailleurs immigrés » est mise en parallèle avec celle des « étranger[s] » que le coopérant est censé former. Cette mise en équivalence est rendue possible par la mise en avant de différences culturelles. C'est l'existence de celles-ci qui doit conduire, pour l'auteur, à appréhender les situations et relations interculturelles. Et c'est bien celles-ci qui font l'objet des travaux menés au sein du GRIM et du CAFRI. Le Centre de formation a pour spécialité la « comparaison interculturelle des structures cognitives et [les] divers modes de socialisation des apprentissages, verbalisés ou non¹ ».

A ce stade, précisons que pour l'auteur de ces lignes, insister sur la dimension culturelle d'une interaction n'est pas exclusive d'une pensée qui se veut critique. La relativisation de l'importance du statut de travailleur des immigrés étudiés n'évacue pas, dans le même mouvement, les rapports de domination et de pouvoir dans lesquels ceux-ci sont encastés. L'inscription de cette sociologie dans le sillage de la politique de coopération et son positionnement par rapport à la sociologie des travailleurs immigrés théorisé Michel Oriol, favorisent la mobilisation de différents registres discursifs attentifs à d'autres formes de rapports de force et de domination que celles liées au travail.

Le premier registre discursif s'inscrit dans une tradition anthropologique française qui a d'abord pris pour objet, depuis l'entre-deux-guerres, les sociétés colonisées et qui a contribué au développement des études interculturelles en métropole. Dans un article intitulé

¹ Michel ORIOL, « Note du Centre Associé de Formation aux Relations Interethniques (CAFRI) », *op. cit.*, p. 307.

Chapitre premier

« Jalons pour une histoire socio-politique de la recherche sur les relations inter-ethniques en France », la sociologue Véronique de Rudder¹ rappelait le rôle pionnier de chercheurs dont les premiers travaux avaient porté, dès les années 1950, sur des sujets relatifs aux sociétés colonisées ou récemment décolonisées. Elle citait Georges Balandier, Pierre Bourdieu, Abdelmalek Sayad, Roger Bastide, Germaine Tillon et René Gallissot. Une des premières publications de l'IDERIC, reprenant les principales communications d'un colloque organisé à l'Université de Sussex en septembre 1968 portant sur les « relations interethniques et raciales en France et en Grande-Bretagne », témoigne de cette filiation.

Dans un article présentant les recherches françaises, Roger Bastide montre que dans les années 1960, le développement des études interethniques est perçu comme inscrit dans la continuité des travaux développés dans et sur les pays colonisés et dits sous-développés². Il cite l'article de Georges Balandier « la situation coloniale », publié en 1951 dans les *Cahiers internationaux de sociologie*³ dans lequel l'auteur défend la nécessaire prise en compte de cette « situation » et des rapports de domination et de pouvoir qu'elle implique pour étudier les relations raciales et interethniques sur les terrains d'investigation africains. Plus de quinze ans après la publication de ce texte, Roger Bastide s'appuie sur cet argumentaire pour défendre l'idée que la recherche sur les relations interethniques ne peut faire abstraction des relations de domination et de subordination qui sous-tendent ces relations. En banalisant la « relation interethnique », c'est-à-dire en refusant de limiter son usage aux sociétés colonisées, Roger Bastide permet ainsi le transfert, de ces sociétés à la métropole, de la vision du monde que présuppose cette catégorie dans le texte de Georges Balandier.

L'inscription de la sociologie des relations interculturelles dans le sillage des travaux de Georges Balandier se vérifie à plusieurs niveaux, au-delà de cet article de mise au point. Comme cela a déjà été dit, l'anthropologue a mené un certain nombre de recherches dans le cadre de L'Office de recherche scientifique coloniale, de 1946 à 1951. Il est recruté comme ethnologue à l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN) de Dakar en 1946, et prend la direction de celui de Conakry en 1947⁴. Bien que ses travaux portent sur les sociétés

¹ Véronique DE RUDDER, « Jalons pour une histoire socio-politique de la recherche sur les relations inter-ethniques en France », *op. cit.*

² Roger BASTIDE, « Les études et les recherches inter-ethniques en France de 1945 à 1968 », *Ethnies*, 1971, n° 1, pp. 37-54.

³ Georges BALANDIER, « La situation coloniale », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1951, XI, pp. 44-79.

⁴ Les lignes qui suivent s'appuient très largement sur un entretien de Georges Balandier publié en 2010 : Georges BALANDIER, Gisèle SAPIRO et George STEINMETZ, « Tout parcours scientifique comporte des moments autobiographiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2010, vol. 5, n° 185, pp. 44-61.

Chapitre premier

africaines coloniales et qu'ils soient généralement catégorisés comme relevant de l'anthropologie, son statut et ses travaux ont fait l'objet d'une requalification à partir des années 1950. Souhaitant rompre avec une représentation des sociétés africaines comme atemporelles pour en souligner le dynamisme, il entreprend avec Paul Mercier un rattachement de ses travaux à la sociologie. La publication de ses deux thèses de doctorat en 1955, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*¹ et *Sociologie des Brazzavilles noires*², l'inscrivent dans l'espace des productions sociologiques et indiquent une rupture avec le regard anthropologique sur les sociétés africaines alors encore dominant. En 1954, il devient secrétaire de rédaction des *Cahiers internationaux de sociologie*³, à la suite de Georges Gurvitch, où il impulse une réflexion sur la colonisation. Elu en 1962 à la chaire de sociologie africaine à la Sorbonne, il en modifie l'intitulé en 1967 en « sociologie générale ». La filiation de la sociologie des relations interculturelles avec les travaux de Georges Balandier s'opère donc à un moment où celui-ci a déjà entrepris la requalification de son objet de recherche et de son approche dans la discipline sociologique, dans l'objectif de dépasser l'opposition entre sociétés africaines/ sociétés occidentales (c'est-à-dire de banaliser les premières comme objet de la discipline sociologique). Les rencontres culturelles et l'acculturation, qu'elles concernent les sociétés africaines ou les sociétés occidentales, peuvent alors faire l'objet d'un traitement sociologique.

Michel Oriol, dont la thèse a été dirigée par Georges Balandier, revendique cette filiation et surtout exprime le même souci de ne pas négliger les rapports de force et de domination qui constituent l'arrière-plan des situations et relations interculturelles. Ainsi, son analyse de l'interaction entre formateur et personne formée, notamment en situation de coopération, a pour corollaire une rupture revendiquée avec les types de relations qui ont prévalu avant les indépendances des anciennes colonies françaises.

L'inscription de fait de cette sociologie des relations interculturelles dans le sillage de la politique de coopération favorise sa mise en parallèle par le biais de la réflexion sur la formation en « milieu culturel différent » avec les études sur les relations interethniques dans les pays colonisés ou récemment décolonisés. Par cette mise en équivalence, les promoteurs

¹ Georges BALANDIER, *Sociologie des Brazzavilles noires*, Paris, A. Colin, 1955.

² *Ibid.*

³ Michel ORIOL, « Identité produite, identité instituée, identité exprimée : confusions des théories de l'identité nationale et culturelle », *op. cit.* ; Michel ORIOL, « Appartenance linguistique, destin collectif, décision individuelle », *op. cit.* Notons par ailleurs que le socio-psychologue Claude Tapia y a également publié un article qui a été par la suite systématiquement repris dans les divers écrits des spécialistes des relations interculturelles. TAPIA CLAUDE, « Contacts interculturels dans un quartier de Paris », *Cahiers internationaux de sociologie*, janvier 1973, vol. LIV, pp. 127-158.

Chapitre premier

de cette nouvelle sociologie peuvent revendiquer tout à la fois l'attention qu'ils portent à la dimension interculturelle des relations et une analyse en termes de domination et de subordination. La filiation avec cette anthropologie coloniale agit comme un levier de distinction avec la sociologie des travailleurs immigrés.

c. Soustraire l'étude des travailleurs immigrés à l'analyse classiste

Les enquêtes coordonnées par Michel Oriol dans les années 1970 sont ambivalentes dans leurs rapports avec les sociologues accordant une primauté aux appartenances de classe. Le parcours militant de Michel Oriol confirme comme on l'a vu une familiarité avec le marxisme¹. Michel Oriol définit plus en détail sa position dans un article « Les cultures en mouvement : propos épistémologiques à l'écoute des communautés immigrées » publié en 1978 dans *Pluriel*², revue rattachée au CeDRESAMI³. Pour l'auteur, la définition d'une position épistémologique attentive aux relations interculturelles a pour corollaire une critique du marxisme. S'il commence par montrer les lacunes des définitions de la notion de culture telles que les emploient les sciences sociales, pour expliquer la difficulté des sociologues à imposer « la relation interculturelle » comme principe explicatif, il en vient rapidement aux « limites » des trois courants sociologiques dominants. Parce que le structuralisme et le fonctionnalisme s'intéressent en priorité à la cohérence des systèmes et non aux relations entre ces systèmes, ils ne peuvent, par définition, saisir l'intérêt d'une approche de l'immigration par le prisme des relations interculturelles. Quant au matérialisme historique, il lui reproche de faire éclater « la notion même de culture » entre « les trois instances caractéristiques de toute formation : social-économique, juridico-politique et idéologique⁴ ». Mais la critique de l'auteur s'étend également aux manifestations pratiques du marxisme. Il reproche aux politiques publiques agissant au nom du marxisme d'avoir « oublié » toute perspective dialectique dans le traitement des questions nationales et culturelles. Prenant le

¹ En témoigne d'ailleurs la juriste et sociologue Francine Soubiran-Paillet intégrée à l'IDERIC depuis 1972. Francine SOUBIRAN-PAILLET, « Défense des travailleurs immigrés et pratique de la sociologie au milieu des années 1970 », *Genèses*, 2010, vol. 4, n° 77, pp. 124-136.

² Michel ORIOL, « Les cultures en mouvement : propos épistémologiques à l'écoute des communautés immigrées », *op. cit.*

³ Le Centre de documentation et de recherche sur l'Asie du Sud-Est et le monde insulindien (CEDRASEMI) est créé en 1960 par l'anthropologue Georges Condominas et se transforme en laboratoire associé en janvier 1972.

⁴ *Ibid.*, p. 17.

Chapitre premier

cas des autodéterminations, il reproche aux « appareils dominants » d'avoir mobilisé une définition interne des cultures faisant abstraction de leurs dimensions relationnelles :

« C'est parce que les Bauer, Kautsky, Staline ou Pannekoek cherchent avant tout à répondre à des questions de légitimité, qu'ils ne font rien d'autre que d'apprécier le droit des groupes à l'indépendance selon qu'ils répondent plus ou moins nettement à une liste de critères intrinsèques. Pressés par les peuples en lutte –ou les appareils dominants– de produire ou de réfuter avec urgence des titres à l'autodétermination, ils ont accepté implicitement –et sans doute de façon acritique– de considérer que les cultures et les actions se définissaient par des caractères « internes » (notamment langue, territoire, vie économique et « psychique » communes) sans partir, comme ils le disaient pour les classes, de la détermination réciproque des groupes sociaux¹ ».

Michel Oriol critique ainsi les usages marxistes de cette notion tout en revendiquant une certaine filiation avec l'approche marxiste des classes sociales. Au vu du parcours de Michel Oriol, cette stratégie discursive peut être interprétée comme la construction d'une continuité entre les engagements militants passés de l'auteur et sa position épistémologique présente. Mais cette stratégie témoigne également de la configuration au sein de laquelle les tenants de la sociologie interculturelle se situent. Ils doivent se positionner par rapport aux travaux d'inspiration marxiste c'est-à-dire les critiquer tout en en revendiquant l'héritage. Ce double positionnement indique ainsi quels sont les interlocuteurs de ces sociologues des relations interculturelles. La publication de cet article dans la revue *Pluriel* n'est d'ailleurs pas anodine. Lancée en 1970 par le CEDRASAMI (en collaboration ponctuelle avec l'IDERIC), elle entend promouvoir une « sociologie des relations interethniques et des relations raciales² » mais aussi plus spécifiquement des recherches sur les relations interethniques dans le monde indochinois. Mais de fait, la revue publie également des textes relevant de la culture marxiste et proposant un éclairage marxiste sur les questions raciales, nationales, interethniques³.

Après s'être positionné par rapport au marxisme scientifique et à la doctrine politique marxiste, Michel Oriol formule une critique plus classique de la littérature portant sur les relations interethniques et interculturelles. Il critique notamment l'approche qu'il juge

¹ *Ibid.*, p. 15.

² COLLECTIF (dir.), *Pluriel*, 1975, n° 2.

³ En témoigne par exemple la publication d'articles de la militante marxiste et féministe allemande Clara Zetkin, du militant socialiste allemand Karl Kautsky ou encore de l'historien marxiste et spécialiste de l'islam, Maxime Rodinson : Clara ZETKIN, « Notre patriotisme », *Pluriel*, 1975, n° 2, pp. 51-68 ; Karl KAUTSKY, « La question de la nationalité en Russie », *Pluriel*, 1977, n° 10, pp. 55-68 ; Maxime RODINSON, « Ethnisme et racisme », *Pluriel*, 1975, n° 3, pp. 7-28.

Chapitre premier

substantialiste des cultures de l'anthropologue Gerald Weiss. Cette critique s'appuie sur la mobilisation des travaux des anthropologues et sociologues William A. Douglas et Stanford M. Lyman sur la construction sociale des appartenances ethniques¹. Mais là encore, il développe une lecture en termes de rapports de force et de domination en reprochant à ces auteurs de ne pas assez tenir compte des relations inégalitaires qui encadrent le processus de construction réciproque des identités ethniques :

« C'est ainsi qu'il est arbitraire de penser que les uns et les autres « négocient » leur identité avec les différents groupes –et nous abordons ici notre seconde remarque critique. Pour négocier, il faut contrôler l'objet du « marchandage ». Or, les situations de domination –font que les groupes détenteurs des moyens de contrôle des pratiques collectives et qui monopolisent les expressions symboliques les plus largement diffusées, sont en mesure d'exercer une véritable gestion de l'identité des communautés soumises à leurs pouvoirs. De ce fait, celles-ci n'ont donc d'autres choix que de se conformer à ce que l'on attend d'elles (et qui n'est pas forcément l'assimilation au dominant) ou de se mobiliser pour promouvoir une logique différente de celle que la structure sociale leur impose, c'est-à-dire de tenter de se désaliéner² ».

En mobilisant des notions issues de la pensée marxiste et après avoir formulé une critique à son encontre, Michel Oriol définit une sociologie des relations interculturelles à équidistance de ces deux pôles de productions de savoirs sur les rapports sociaux : le pôle qu'il qualifie de culturaliste et le pôle marxiste. Les quelques exemples étasuniens qu'il mobilise³ mêlent d'ailleurs des interrogations sur l'appartenance de classe et sur les minorités culturelles. En revanche, il s'appuie sur de multiples exemples relatifs à des immigrés installés en France et analyse l'évolution et la transformation de leurs pratiques culturelles. Il en vient à proposer une définition constructiviste de la culture, définie non pas par un ensemble de valeurs mais par les relations avec d'autres cultures, et notamment les cultures « dominantes » (comme l'indique le titre de l'article de 1978). C'est « l'écoute des communautés immigrées » qui est censée avoir favorisé un tel positionnement. Michel Oriol définit ainsi la sociologie interculturelle dans un double mouvement : une distanciation de

¹ William A. DOUGLAS et Stanford M. LYMAN, « Ethnie : structure, processus et saillance », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1976, vol. LXI, pp. 197-200.

² Michel ORIOL, « Les cultures en mouvement : propos épistémologiques à l'écoute des communautés immigrées », *op. cit.*, p. 21-22.

³ Dans cet article, Michel Oriol n'évoque que furtivement son propre séjour à l'université de San Diego (*Ibid.*, p. 21). Au-delà de la mobilisation d'auteurs étasuniens, qui d'ailleurs est peut-être totalement indépendante de ce séjour ne serait-ce que parce que l'article le plus commenté a été traduit en français, rien n'indique que ce séjour ait joué un rôle déterminant dans l'intérêt du sociologue français pour ces études. En l'état actuel de nos connaissances, il est difficile de se prononcer sur le rôle de travaux étasuniens dans le développement de ces études en France.

Chapitre premier

l'approche marxiste de ces questions et une critique des travaux étasuniens auxquels il reproche tantôt un culturalisme, tantôt un déni des rapports de domination.

Ces stratégies de positionnement de la sociologie des relations interculturelles sont continues, témoignant de la faible reconnaissance de ce domaine de recherche. On retrouve dans son *Bilan* de 1981¹ les mêmes critiques à l'encontre d'un ouvrage marxiste qu'il juge devenu classique de Stephen Castles et Godula Kosack : *Immigrant workers and class structure in Western Europe*². Pour asseoir sa position épistémologique, il invoque dans l'introduction les travaux de l'historien britannique Edward P. Thompson sur la dimension culturelle de la construction de la classe ouvrière anglaise³ pour justifier la prise en compte de la question culturelle. Il esquisse en ce sens un parallèle entre l'exode rural des paysans anglais et l'immigration massive des années 1960 vers l'Europe. De même que l'acception strictement économique des classes sociales ne suffit pas selon le sociologue britannique à rendre compte de l'adaptation des populations rurales, devenues citadines, au nouveau mode de production, la réduction de l'objet « immigration » aux « travailleurs immigrés » ne peut suffire, selon Michel Oriol, à prendre la mesure du phénomène migratoire vers l'Europe. Les transformations et bricolages identitaires et culturels *doivent* également être pris en compte. Le sociologue propose ainsi une redéfinition de l'immigration. Elle est tout d'abord appréhendée non plus à partir de son rôle dans la régulation du marché du travail par l'Etat et/ou le patronat mais du point de vue des effets de son caractère durable dans un certain nombre d'Etats européens. Deuxièmement, l'immigration doit être observée du point de vue des interactions avec le reste de la population, interactions suscitées par l'installation des immigrés.

La critique du culturalisme est elle aussi poursuivie donnant à voir le risque, pour les tenants d'une sociologie revendiquant l'attention portée à la dimension culturelle de leur objet, de se le voir reprocher. En témoignent les publications suivantes de Michel Oriol dans lesquelles il explicite systématiquement la différence entre la sociologie des relations interculturelles et le culturalisme. A l'occasion d'un colloque organisé en 1986 à l'Université de Toulouse, il écrit : « Par défaut d'esprit dialectique, le culturalisme en est ainsi tenu à tellement privilégier l'espace intraculturel qu'il n'a pu se rendre compte de la complexité du

¹ Michel ORIOL, *Bilan des études sur les aspects culturels et humains des migrations internationales en Europe occidentale : 1918-1979*, op. cit.

² Stephen CASTLES et Godula KOSACK, *Immigrant workers and class structure in Western Europe*, Londres, Institute of race relations, 1973.

³ Edward P. THOMPSON, *The making of the English working class*, London, Royaume-Uni, V. Gollancz, 1963.

Chapitre premier

jeu des identités dans le champ des relations interculturelles¹ ». Vingt ans après la création du CERIN, cette précision révèle la difficulté pour cette sociologie à s'imposer dans l'espace des productions savantes sur l'immigration². Lorsque l'équipe de recherche dirigée par Michel Oriol (GRIM) de l'IDERIC est refondue dans un nouveau laboratoire au début des années 1990 sous la direction de Jocelyne Streiff-Fénart, celui-ci prend le nom de « Socialisations, Identités et interactions sociales » (SOLIIS) : la référence aux relations interculturelles a tout simplement été évacuée.

3. La psychologie sociale interculturelle : la naissance de références

Parallèlement à la définition d'une nouvelle technologie puisant dans l'anthropologie coloniale et se distinguant de la sociologie des travailleurs immigrés, un second pôle de production de savoirs apparaît dès les années 1970. Bien que ces travaux s'inscrivent dans le sillage de la psychologie sociale, ce n'est pas par rapport aux pratiques de recherche des psychologues sociaux que se définit cette nouvelle activité mais par rapport aux modes d'appréhension par les pouvoirs publics des interactions entre les différents groupes culturels³.

Les écrits relevant de la psychologie sociale culturelle dans les années 1970 sont très peu nombreux par rapport à ceux de la sociologie des relations interculturelles, et contrairement aux travaux qui viennent d'être présentés, on n'y trouve pas le même effort de définition d'un nouvel objet, ni de stratégie de distanciation par rapport aux travaux existant. Ces travaux et ceux qui les ont portés méritent cependant d'être présentés. Tout d'abord, on note un « air de famille » entre ces écrits et la sociologie des relations interculturelles du point de vue de l'inscription dans le sillage de la politique de développement. La trajectoire intellectuelle de l'un de ses principaux tenants est à ce titre éclairante. Par ailleurs, ces travaux ont également une orientation pratique qui apparaît à travers la problématisation de la question des médiateurs.

¹ Michel ORIOL, « L'exigence d'interdisciplinarité dans l'étude des relations interculturelles », in Claude CLANET (dir.), *L'interculturel en éducation et en sciences humaines : colloque national, Toulouse, juin 1985.*, Toulouse, ERESI, 1986, p. 712.

² Malgré les moyens de diffusion des travaux de ce tout nouveau centre de recherche, et malgré l'impulsion ministérielle apparente dont il a bénéficié, il reste peu visible, ne serait-ce qu'au niveau local : les locaux de l'Institut ne sont pas implantés sur le campus principal de l'université, mais sur un campus rattaché, situé en dehors de la ville. Entretien Michel Oriol. Dès les premières années, la situation de l'IDERIC peut paraître paradoxale : l'assise administrative dont elle bénéficie et son imbrication originelle avec la politique de coopération ne se traduisent pas par une forte visibilité scientifique.

³ Parler de « pôle » ne doit pas induire en erreur. Il est ici question d'un très petit nombre de chercheurs (Carmel Camilleri, Claude Tapia, Maurice Mauviel, Margalit Cohen-Emrique).

Chapitre premier

Ces travaux qui ont été dans les années 1980 labellisés sous l'étiquette « psychologie sociale culturelle ou interculturelle », ont été érigés en référence par les tenants de la pédagogie interculturelle (comme en témoigne les citations récurrentes d'un article de Claude Tapia¹) et par les acteurs chargés de la mise en œuvre de l'action publique interculturelle les deux décennies suivantes (comme l'illustre la revendication de l'héritage de Carmel Camilleri²). Si ces savoirs n'ont pas le même statut que ceux produits par la sociologie des relations interculturelles dans la formation du monde social des études interculturelles (on n'y trouve pas la trace d'un travail de délimitation par rapport aux travaux existant), ils y contribuent néanmoins différemment : ils viennent nourrir un ensemble de références mobilisables par d'autres acteurs³.

a. De la Tunisie à la France : le transfert d'une grille de lecture

La psychologie sociale culturelle ou interculturelle se développe essentiellement au sein de deux sites : l'ERESI à Toulouse et le Laboratoire de psychologie sociale appliquée à l'interculturel à Paris V. Elle est née en France, de la rencontre de la psychologie sociale qui étudie les rapports entre les interactions sociales et le psychisme, et de l'anthropologie. Elle se définit comme l'ensemble des savoirs portant sur les rapports entre la culture et la formation du psychisme. Si l'on reprend les termes de l'analyse de Carmel Camilleri⁴, on peut considérer les premiers travaux de psychologie culturelle ou interculturelle (son analyse rétrospective utilise indifféremment les deux termes) comme l'extension des problématiques des travaux de Roger Bastide et de Georges Balandier en métropole. C'est donc en s'inscrivant dans un espace disciplinaire établi, celui de la psychologie sociale, et dans la tradition des études sur les sociétés colonisées, qu'une psychologie sociale culturelle prend forme à partir du milieu des années 1970.

Comme la sociologie des relations interculturelles, la psychologie sociale interculturelle jette des ponts entre les sociétés dites en développement et la France. La carrière d'un des tenants de ces travaux permet de comprendre ce qui a rendu possible de

¹ Claude TAPIA, « Contacts interculturels dans un quartier de Paris », *Cahiers internationaux de sociologie*, janvier 1973, vol. LIV, pp. 127-158.

² En entretien, Carmel Camilleri est souvent cité oralement par les formateurs à « l'interculturel ». Certains d'entre eux ont d'ailleurs suivi ses enseignements au cours de leur cursus universitaire (chapitre 6).

³ C'est d'ailleurs en partie ce qui permet de parler d'une nébuleuse de la cause interculturelle (chapitres 2 et 3).

⁴ Carmel CAMILLERI et Geneviève VINSONNEAU, *Psychologie et culture: concepts et méthodes*, Paris, A. Colin, 1996.

Chapitre premier

telles passerelles : la mobilité géographique et la trajectoire intellectuelle de Carmel Camilleri se réfléchit dans ses efforts pour faire des situations interculturelles un objet de science tout en mobilisant un cadre d'analyse qu'il a d'abord forgé pour étudier la société tunisienne.

Encadré n°1.7 : Carmel Camilleri (1922-1997) : la cohabitation interculturelle dans une société du « Tiers Monde » et en France¹

Né en 1922 en Tunisie dans la minorité maltaise, Carmel Camilleri se lance d'abord dans des études littéraires classiques et obtient une licence de philosophie à l'Université d'Alger en 1948. Après la préparation et l'obtention de l'agrégation de philosophie à Paris, il devient enseignant dans le secondaire dans un lycée de Constantine puis en Tunisie. Il enseigne aussi la pédagogie et la psychologie sociale.

Il soutient une thèse de doctorat en 1971 conduite sous la direction de Jean Stoezel à l'Université Paris V en psychologie sociale, intitulée « Jeunesse, Famille et Développement, essai sur le changement socioculturel dans un pays du Tiers-Monde (Tunisie²) » et publiée en 1973. Dans le cadre de cette recherche doctorale, il mène quelques enquêtes relevant de la sociologie du développement. Si certaines portent sur les rapports de la minorité maltaise aux groupes arabo-berbères et français³, le cœur de son travail porte sur les transformations des valeurs familiales de la jeunesse tunisienne, dans un contexte de décolonisation et de développement. C'est une fois installé en France, alors qu'il entame une nouvelle phase de sa carrière universitaire comme enseignant-chercheur en psychologie sociale à l'université de Tours puis à celle de Paris V, qu'il s'intéresse aux rapports entre groupes culturels dans un contexte métropolitain⁴.

Mais c'est à partir de ses recherches sur la construction identitaire des immigrés en France qui devient son objet de prédilection, qu'il formule tout au long des années 1980 et 1990⁵ un cadre théorique sur les stratégies identitaires des migrants en situation d'acculturation et sur la psychologie culturelle et interculturelle⁶. Son parcours de recherche donne à voir le passage d'un intérêt pour la compréhension des rapports des jeunes à leur famille dans un pays dit en développement à celui des jeunes dans une société dite développée.

¹ Biographie établie à partir de Jacqueline COSTA-LASCOUX et Geneviève VERMES (dirs.), *Pluralité des cultures et dynamiques identitaires : hommage à Carmel Camilleri*, Paris, L'Harmattan, 2000.

² Carmel CAMILLERI, *Les attitudes et représentations familiales des jeunes dans un pays décolonisé en voie de développement : essai sur le changement socioculturel dans un pays du Tiers Monde, Tunisie*, Thèse de doctorat, Paris V, Paris, 1971.

³ Carmel CAMILLERI, *Une communauté maltaise en Tunisie entre les groupes arabo-berbère et français*, 1973.

⁴ Carmel CAMILLERI, « L'image dans la cohabitation des groupes étrangers en situation inégalitaire », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1975, vol. LIX ; Carmel CAMILLERI, « Les étudiants étrangers en France et leur discours sur l'« identité culturelle » », *Cahiers de sociologie économique et culturelle*, 1984, n° 2, pp. 159-182.. Mais il continue par ailleurs à étudier la jeunesse française. Carmel CAMILLERI et Claude TAPIA, *Jeunesse française et groupes sociaux après mai 1968. Enquêtes sur des populations universitaires et scolaires de Paris et de province*, Paris, Éd. du CNRS, 1974.

⁵ Carmel CAMILLERI, *Anthropologie culturelle et éducation*, Paris, Unesco, 1985 ; Carmel CAMILLERI, *L'immigration en France : le choc des cultures*, L'Arbresle, Centre Thomas More, 1987 ; Carmel CAMILLERI et Margalit COHEN-EMERIQUE, *Chocs de cultures : concepts et enjeux pratiques de l'interculturel*, Paris, L'Harmattan, 1989 ; Carmel CAMILLERI et Geneviève VINSONNEAU, *Psychologie et culture: concepts et méthodes*, op. cit.

⁶ A Paris-V, il dirige d'ailleurs quelques thèses qui poursuivent son travail de définition de la culture et des relations interculturelles comme objet légitime de l'anthropologie et de la psychologie culturelle comme par exemple celle de Maurice Mauviel qui par la suite participe aux événements collectifs de promotion des études et des relations interculturelles (partie II).

Chapitre premier

Si en l'état actuel de nos connaissances, Carmel Camilleri n'a ni expliqué l'évolution de ses centres d'intérêts, ni explicité les fondements du transfert de son cadre d'analyse d'une société coloniale à la métropole, on constate une trajectoire scientifique en écho à sa biographie personnelle. On note également une évolution dans la labellisation de ses travaux : de la sociologie du développement dans les années 1960 à l'anthropologie culturelle à partir des années 1980, la filiation avec la psychologie sociale étant constamment revendiquée.

Ses premières enquêtes en Tunisie portent sur la construction des identités culturelles des différents groupes à partir de leurs interactions avec d'autres groupes, ce cadre relationnel étant toujours perçu comme inégalitaire. C'est notamment le cas de sa thèse qui porte sur les transformations des représentations de la famille chez les jeunes Tunisiens. Si ceux-ci sont notamment distingués en fonction de leur niveau d'instruction et de leurs origines sociales, c'est surtout leurs rapports à la « société moderne industrielle », qu'elle soit représentée par la puissance coloniale ou à travers les aspirations des nouvelles élites dirigeantes, qui structurent la réflexion de Carmel Camilleri¹. Il désigne lui-même ses travaux qui s'étalent des années 1965 aux années 1975 comme une psychologie sociale contribuant à la sociologie du développement².

Son intérêt pour la construction identitaire dans l'interaction entre groupes culturels différents se donne également à voir dans son article sur la minorité maltaise de Tunisie, appréhendée dans son rapport avec la majorité arabo-berbère et la minorité française. Il y montre que cette minorité maltaise se construit par distinction de la majorité et par identification avec la minorité française. C'est le caractère inégalitaire des rapports entre colonisateurs et colonisés qui selon lui explique l'identification de « cette petite communauté blanche » au groupe français alors même que la parenté culturelle avec le groupe majoritaire est selon lui évidente. Il montre que la communauté étudiée s'identifie d'autant plus facilement au groupe colonisateur que l'image de celui-ci est survalorisée, ce processus reposant sur une représentation négative de soi³.

A partir du milieu des années 1970, Carmel Camilleri travaille sur les relations entre groupes culturels dans le contexte français. C'est encore une fois la dimension inégalitaire qui

¹ Carmel CAMILLERI, *Les attitudes et représentations familiales des jeunes dans un pays décolonisé en voie de développement : essai sur le changement socioculturel dans un pays du Tiers Monde, Tunisie, op. cit.*

² Il est d'ailleurs un commentateur des études françaises sur le développement comme l'illustrent ses notes critiques parues dans la revue *Tiers Monde*. Voir par exemple : Carmel CAMILLERI, « Décolonisation, développement et acculturation selon une théorie récente », *Tiers-Monde*, 1970, vol. 11, n° 41, pp. 183-196.

³ Carmel CAMILLERI, *Une communauté maltaise en Tunisie entre les groupes arabo-berbère et français, op. cit.*

Chapitre premier

est le caractère déterminant de la relation entre groupes et qui explique les modalités de construction identitaire de chacun d'eux. Dans un article publié en 1975 dans les *Cahiers internationaux de sociologie*, il explique sa position sur le sujet¹. En se référant principalement à son propre article sur la minorité maltaise et sur celui de Claude Tapia sur les relations entre groupes culturels différents dans le quartier parisien de Belleville, il semble considérer comme un fait évident l'homologie entre les sociétés française et tunisienne puisqu'il transfère le cadre d'analyse mobilisé pour l'étude de la société tunisienne à celle de la société française. L'autre trait saillant de ses travaux est la place accordée aux représentations de l'interaction entre groupes culturels. Les rapports inégalitaires qui caractérisent une relation se manifestent à travers ces représentations et notamment par la « manipulation » de l'image de l'autre à laquelle procèdent groupes « dominé » et « dominant ».

Il ressort de ce cadre analytique un point important pour la suite de la démonstration. Si Carmel Camilleri s'intéresse aux interactions culturelles dans les rapports inégalitaires, essentiellement à travers les processus de construction des représentations, le développement de ces savoirs a pour corollaire une réflexion pratique sur les conditions d'une transformation des représentations négatives que les groupes culturels peuvent avoir les uns des autres.

b. La question des médiateurs

Dans certains de ses travaux, Carmel Camilleri s'attaque à l'idée selon laquelle la cohabitation entre groupes culturellement différents favorise la connaissance mutuelle :

« Pratiquement cela signifierait que les cas sont plus théoriques où l'on pourrait compter sur les vertus de l'interconnaissance directe pour corriger, en particulier, les relations entre des groupes ethniques et culturels différents. De façon bien plus générale, et comme le montre l'expérience, il faudrait s'attaquer directement, par une action logiquement construite, à ce qui engendre les attitudes collectives, c'est-à-dire la dialectique des structures sociales objectives et subjectives² ».

Dans un style moins académique et à l'occasion de journées d'études portant sur la catégorie politique et administrative de « seuil de tolérance », il défend la même idée. Critiquant cette notion, il en appelle à mobiliser des « médiateurs culturels » pour lutter contre les conflits qui peuvent se multiplier quand cohabitent des groupes culturels distincts :

¹ Carmel CAMILLERI, « L'image dans la cohabitation des groupes étrangers en situation inégalitaire », *op. cit.*

² *Ibid.*, p. 254.

Chapitre premier

« Résumons-nous donc, pour terminer, sur les principes d'action qui, si cette analyse est correcte, devraient vider de sa substance la pseudo-notion de « seuil de tolérance ». D'abord être sans cesse attentif à éliminer, « in situ », les gênes objectives naissant, par certains concours de circonstance, de l'opposition de traits déterminés des systèmes culturels en présence, qu'il serait puéril et dangereux de nier. L'institutionnalisation de médiateurs informés nous paraît, sur ce point, obligatoire. On s'apercevrait qu'aucun seuil fixe n'apparaît selon cette dimension, mais que tout dépend des situations concrètes. D'autre part, travail beaucoup plus délicat mais sans lequel tout serait toujours à recommencer, empêcher les sentiments de culpabilité et d'angoisse provoqués par le côtoiement du travailleur immigré de se muer en des formations agressives envers lui. Les mêmes médiateurs, de par leur présence continue aux points mêmes où naissent des relations et les réactions singulières, pourraient être à la base de ce travail, ce qui montre bien combien leur formation devrait être soignée. Mais il faudrait que leur œuvre soit soutenue et amplifiée, au niveau national, par des actes qui restent précisément à construire¹ ».

Si Carmel Camilleri devient dans les années 1980, une référence mobilisée dans la littérature spécialisée sur les relations interculturelles, le psychosociologue Claude Tapia est également l'auteur d'un article qui a fait date dans le monde des études interculturelles mais aussi dans celui de la pédagogie interculturelle (infra B). Bien que sa thèse ne relève pas de la psychologie sociale interculturelle², un article paru en 1973 a contribué à la constitution d'un socle de références pour d'autres promoteurs de savoirs sur les relations interculturelles et de l'action publique qui vise à réguler ces rapports. Il publie dans les *Cahiers internationaux de sociologie*, les résultats d'une enquête dans un article intitulé « Contacts interculturels dans un quartier de Paris³ ». Là encore, on ne trouve pas de définition systématique de l'interculturel mais un type de raisonnement et d'interrogations. L'enquête porte sur les rapports et représentations des enfants des différents groupes culturels dans le quartier parisien de Belleville où la proximité physique entre groupes est importante du fait de l'occupation de l'espace et de l'imbrication de l'habitat. Il analyse les commentaires recueillis auprès de plusieurs groupes, commentaires suscités par la présentation de photographies de

¹ Carmel CAMILLERI, « Seuil de tolérance et perception de la différence », *Sociologie du Sud-Est*, 1975, n° spécial « Seuil de tolérance aux étrangers », n° 5-6, p. 23-24.

² Il est l'auteur d'une thèse sous la direction de Georges Balandier : Claude TAPIA, *Colloques et sociétés. Analyse des fonctions sociales des colloques dans la société techno-bureaucratique*, Thèse Doctorat, Université Paris Descartes, Paris, 1978.

³ Claude TAPIA, « Contacts interculturels dans un quartier de Paris », *op. cit.* Avant cet article important, on lui connaît une seule publication portant sur un sujet proche : Claude TAPIA, « Modèle d'analyse sociologique d'une minorité », *Les nouveaux cahiers*, 1970, n° 20, pp. 73-78. C'est bien plus tard, à partir de la deuxième moitié des années 1980, qu'il publie d'autres ouvrages sur les minorités juives. Claude TAPIA, *Les Juifs sépharades en France, 1965-1985 : études psychosociologiques et historiques*, Paris, L'Harmattan, 1986 ; Jean-Claude LASRY et Claude TAPIA, *Les Juifs du Maghreb : diasporas contemporaines*, Paris, L'Harmattan, 1989.

Chapitre premier

scènes de vie de personnes elles-mêmes identifiées comme appartenant à différents groupes. Il compare les réactions d'enfants catégorisés comme « autochtones » et « immigrés ». L'enquête teste l'idée selon laquelle le contact quotidien entre groupes culturels favoriserait la connaissance que ceux-ci peuvent avoir les uns des autres. Selon cette conception, que l'auteur juge répandue, ces contacts sont susceptibles de créer de l'empathie entre les groupes. Mais au terme de son enquête, Claude Tapia conclut que c'est surtout la méconnaissance qui règne. Lorsqu'il existe une certaine connaissance des autres groupes, elle n'implique pas des commentaires positifs, ni même neutres. Au contraire, ce sont plutôt les remarques dévalorisantes qui constituent la règle. L'auteur conclut en ces termes :

« On est ainsi conduit à se demander si l'absence d'initiatives visant à des actions coopératives, concrètes, dont diverses expériences d'origine américaine nous donnent des exemples, n'est pas à l'origine de cette indifférence pour l'enseignement que peut leur offrir le milieu humain, exceptionnellement riche et formateur. Et encore si les institutions de la société d'accueil les plus à même d'utiliser la diversité du terrain pour la formation, l'éducation, la promotion des hommes (ex : l'école laïque) ne négligent pas cet atout naturel en remplissant leur fonction de conditionnement, homogénéisant, intégrateur, destructeur des « différences », et originalités dont les agents collectifs sont porteurs. La population autochtone elle-même, à ce jeu des mécanismes intégrateurs aveugles, perd le bénéfice de sa position exceptionnelle, au confluent de croyances, de valeurs, de comportements, de genres de vie prenant leurs sources dans le lointain des civilisations non techniciennes. Avoir un pied dans la société moderne et l'autre dans le monde non conforme, marginal est une chance dont les populations autochtones ne profitent pratiquement jamais faute d'agents facilitateurs des prises de consciences individuelles et des communications entre groupes¹ ».

Les contacts interculturels n'ont pas le pouvoir, à eux seuls de susciter des « collaborations ». C'est aux institutions de la société d'accueil de favoriser la communication et les échanges entre groupes dont « la diversité » est perçue comme « un atout naturel » :

« Les enseignants, les éducateurs, les travailleurs sociaux, les animateurs socio-culturels, qu'ils appartiennent au milieu d'accueil ou qu'ils émergent des populations immigrées elles-mêmes, pourraient jouer, à cet égard, un rôle important. Mais on comprend aussi qu'ils ne puissent y parvenir pleinement, puisqu'ils assurent une fonction de transmission de valeurs et modèles culturels et que les préjugés et les réactions de défense groupales font partie de ces valeurs et modèles culturels² ».

¹ Claude TAPIA, « Contacts interculturels dans un quartier de Paris », *op. cit.*, p. 157.

² *Ibid.*

Chapitre premier

Claude Tapia mobilise les résultats de son enquête empirique pour alimenter une réflexion plus pratique sur les conditions favorables aux échanges entre groupes culturels et à la connaissance mutuelle. Cette orientation pratique rejoint en cela certains textes s'inscrivant dans la sociologie des relations interculturelles. Par ailleurs, si l'on n'y trouve pas de définition claire et explicite des situations interculturelles, il est tout de même possible d'en dégager les principaux présupposés : la psychologie sociale des situations interculturelles a pour objet les contextes et configurations caractérisés par les contacts entre différents groupes culturels. Il ne s'agit ni de décrire des pôles culturels ni de se focaliser sur « l'espace intraculturel » pour reprendre les mots de Michel Oriol mais de s'interroger sur les modalités et les conditions selon lesquelles ces contacts affectent la façon dont les groupes se perçoivent mutuellement et construisent leurs identités les uns par rapport aux autres.

4. Une faible institutionnalisation

La détermination de ces deux pôles de production de savoirs sur les relations interculturelles ne doit pas faire illusion : ils bénéficient au tournant des années 1980 d'une reconnaissance très relative. L'histoire des premières années du Groupement de Recherches coordonnées 13 (GRECO 13) apporte à ce propos un premier éclairage. Créé en 1977 par le CNRS, le GRECO sur les migrations internationales est dirigé par Dominique Lahalle, spécialiste de la sociologie du travail au Centre d'études sociologiques et responsable de l'Equipe Recherches sur la Main-d'œuvre immigrée (ERESMOI¹) qui réunit des chercheurs comme Maryse Tripier et Véronique de Rudder. Le comité de direction du Greco est composé de seize spécialistes de l'immigration issus du monde des sciences sociales au rang desquels figurent notamment Michel Oriol, Georges Abou Sada également sociologue des situations interculturelles et Jean Clévy, l'un des promoteurs de la pédagogie interculturelle (infra B). Les premiers numéros de la revue *GRECO 13, Recherches sur les migrations internationales* sont notamment coordonnés par Marie-Antoinette Hily et Véronique de Rudder.

Les premières années d'activités illustrent la diversité des approches de l'objet « immigration ». On y trouve reflétée par exemple l'approche juridique de l'immigration (Jacqueline Costa-Lascoux), l'approche politiste (celle de Catherine de Wenden-Didier) mais aussi l'économie marxiste (celle d'Albano Cordeiro). Les articles qui sont publiés dans cette

¹ L'ERESMOI a par la suite changé de nom en devenant Equipe de recherche sur l'immigration (ERMI).

Chapitre premier

revue s'inscrivent pour certains d'entre eux dans la sociologie des travailleurs immigrés¹. L'article de présentation du GRECO 13 paru dans le premier numéro de la revue témoigne d'ailleurs de l'absence de paradigme unifié dans la construction de l'immigration comme objet de productions scientifiques². C'est avant tout la rupture qui est revendiquée avec les représentations des « dominants » pour qui l'arrêt de l'immigration dans toute l'Europe impliquerait mécaniquement un recul des recherches sur l'immigration. Le GRECO 13 est né de la volonté de prendre le contre-pied de cette idée : premièrement parce que pour les responsables du GRECO, la recherche fondamentale n'a pas à se développer uniquement en fonction des politiques d'immigration et deuxièmement parce que l'arrêt de l'immigration ne met pas un terme aux transformations de la société française suscitée par l'installation des travailleurs immigrés. Quant à la question de la définition de l'objet lui-même, elle n'est pas vraiment traitée puisqu'il est à la fois question de travailleurs et de minorités, de rapports dominants/dominés et de relations interethniques³. La sociologie des situations interculturelles bien qu'elle ne soit pas nommément évoquée dans les publications du GRECO 13 est donc représentée comme une approche parmi d'autres de l'objet « immigration ».

Le GRECO 13 a joué un rôle dans la structuration du domaine des études sur l'immigration et les travailleurs immigrés en offrant un lieu de rencontres et d'échanges entre les différents spécialistes de différentes disciplines, souvent isolés, et en organisant des colloques⁴ mais également à travers sa revue en listant thèses et publications relatives à ces sujets. Les travaux et chercheurs de l'IDERIC y sont représentés parmi d'autres. Si le groupement a par ailleurs dynamisé l'ERMI (Dominique Lahalle dirige le GRECO et l'Equipe de recherche sur l'immigration) en permettant aux chercheurs de la petite équipe de conduire des enquêtes financées sur commande publique, elle n'a pourtant pas permis un développement structuré des études sur les relations interethniques et interculturelles⁵. Si les recherches interculturelles se poursuivent et se développent progressivement, le label

¹ COLLECTIF (dir.), *Greco 13. Recherches sur les migrations internationales*, 1980, no 1 ; COLLECTIF (dir.), *op. cit.*

² Dominique LAHALLE, « Présentation », *Greco 13. Recherches sur les migrations internationales*, 1980, n° 1, pp. V-VIII.

³ *Ibid.*

⁴ En avril 1980, il organise par exemple un colloque international « Acquisition d'une langue étrangère : perspectives de recherches » avec le Groupe de recherches sur l'acquisition des langues (GRAL) de Paris 8.

⁵ Selon Maryse Tripier, l'ERMI a tardé à trouver une assise organisationnelle. Il faut attendre la fin des années 1980 pour que l'équipe soit labellisée « Jeune équipe », après la thèse d'Etat de Maryse Tripier en 1987 qui lui permet d'être nommée professeure à Paris VII et d'y adjoindre l'équipe. En rejoignant en 1997 le SOLIIS de Nice, l'URMIS est créée. *Les Cahiers de l'URMIS* remplacent *Les Cahiers du SOLIIS* dont la première livraison datait de juin 1995.

Chapitre premier

revendiqué par les premiers tenants d'une telle approche ne s'est pas imposé dans le vocabulaire des sciences sociales.

L'inquiétude de la Commission nationale pour les Etudes interethniques est un autre signe de cette faible institutionnalisation. La question est abordée au cours d'une réunion de juin 1982¹ à laquelle participent, entre autres, l'historien et nouveau directeur du GRECO 13 Emile Témime, Carmel Camilleri, René Gallissot, Professeur à l'Université de Paris V, le directeur de l'IDERIC, une représentante de l'IEDES, le sociologue Simon Barouh du CNRS, et Marie-Claude Munoz de la CNEI (la réunion est présidée par Charles Morazé). La réunion porte sur un projet à venir d'un organisme spécifiquement consacré aux « relations interethniques² ». Un constat se dégage, partagé par les participants, selon lequel les études sur les relations interethniques et interculturelles ne sont pas encore suffisamment enracinées. Il est par exemple relevé que l'édition de 1981 de l'index thématique de l'annuaire du CNRS, relatif aux sciences sociales, ne propose aucune entrée pour les relations interethniques bien qu'elles aient connu un développement important au cours des années 1970³.

Encadré n°1.8 : « Interculturel ou « interethnique » ?

La formation d'un monde des études interculturelles dans lequel ces savoirs se développent n'a pas contribué, du moins dans les premières années, à stabiliser leur désignation. Avec la CNEI et le CERIN il est question, selon l'arrêté de janvier 1966, de « relations interethniques ». Mais à partir de 1970, « interculturel » est associé à « interethnique » puis s'y substitue. Il est difficile de statuer définitivement sur les raisons de cette substitution. Si la socialisation professionnelle à l'ONU et à l'UNESCO d'Henri Laugier, Charles Morazé et Georges Fischer invite à chercher une explication du côté de ces organisations intergouvernementales, il reste que c'est seulement au cours de la 19^{ème} session de la conférence générale de l'UNESCO à Nairobi, en octobre 1976, que l'organisation adopte un programme à moyen-terme promouvant les « études interculturelles ».

Par ailleurs, les missions du CERIN et de la CNEI n'étant pas redéfinies en 1970, ce changement de désignation ne semble pas faire écho à un déplacement des frontières de leur domaine d'activité. Dans ses travaux, Michel Oriol se focalise sur les « situations et relations interculturelles » ou sur la dimension « culturelle » de l'objet de recherche dont il fait la promotion. En revanche, les chercheurs qui travaillent au CEDRASEMI qui rassemble, comme en témoigne la revue *Pluriel* à partir de 1975, des sociologues aux orientations marxistes très marquées, s'auto-désignent comme sociologues des « relations interethniques ». Il en va de même pour le SOLIIS puis l'URMIS à partir des années 1990. Ainsi, d'une part il est difficile de cerner ce qui distingue l'interculturel de l'interethnique pour ceux qui font la promotion de ces études dans les années 1960 et 1970 et d'autre part, il nous faut interpréter le choix final du second terme au détriment du premier.

¹ Documents relatifs à la réunion du 11 juin 1982 organisée par la CNEI et rassemblant les principaux centres ou unités de recherches sur l'immigration, les minorités et les relations interculturelles et interethniques. Fonds Charles Morazé : 8D2 23.

² Et dont nous n'avons pas trouvé d'autres traces.

³ Lettre de Charles Morazé adressée aux participants de la réunion du 11 Juin 1982, et datée du 16 juin 1982. La lettre évoque notamment le bilan déjà évoqué, rédigé par Michel Oriol.

Parmi les textes pionniers¹, seul le texte de Roger Bastide esquisse une distinction dans son article sur « Les études et les recherches inter-ethniques en France, de 1945 à 1968² », paru dans le premier numéro de la revue *Ethnies*. Pour définir le « champ des études interethniques », il précise que celles-ci doivent être distinguées des études des relations internationales d'une part et de celles des relations interculturelles d'autres part. Les premières s'intéressent aux relations entre Etats ce qui n'est pas le cas des études interethniques. Pour autant, ces dernières ne doivent pas faire abstraction des rapports politiques de domination qui sous-tendent les relations interethniques. Cette première distinction définit l'objet des études interethniques comme celles de rapports entre des groupes humains (et non entre des Etats) marqués par des rapports de domination. En second lieu, ces études doivent être distinguées des relations interculturelles, bien qu'elles y soient étroitement liées. Selon Roger Bastide, il peut exister des relations interculturelles sans relation interethnique de même que l'existence de tensions interethniques n'implique pas nécessairement celle de tensions interculturelles. L'auteur prend l'exemple des rapports entre Noirs et Blancs de la classe moyenne étasunienne qui illustre la possibilité de tensions interethniques en l'absence de tensions interculturelles. Cette deuxième démarcation exclut la dimension culturelle du champ des études interethniques. Cette double distinction suggère que l'étude des relations interethniques est attentive aux rapports de domination et d'inégalité dans lesquels sont pris les groupes en question alors que celle des relations interculturelles serait plutôt axée sur les conflits culturels sans nécessairement prendre en compte des rapports de force. Mais cette distinction n'est pas valable pour la sociologie qui se développe à l'IDERIC sous l'impulsion de Michel Oriol : sa sociologie des relations interculturelles revendique une prise en compte des rapports de domination. La première hypothèse qui peut être avancée pour interpréter cette instabilité terminologique est celle de la faible institutionnalisation de ce domaine d'étude.

A la fin des années 1990, des sociologues revendiquant une filiation avec ce courant de recherche, ont proposé des analyses historiques rendant compte des conditions de possibilité de l'émergence de ces études. Mais cette double désignation « interculturel » et « interethnique » et ses fluctuations ne sont pas expliquées ni même évoquées. Jocelyne Streiff-Fénart explique la marginalisation de la sociologie des relations interethniques à l'aune du développement de la sociologie de l'immigration³. Elle ne revient pas sur le changement de nom du CERIN en IDERIC ni sur la revendication par Michel Oriol d'une sociologie des relations interculturelles, alors même que le CERIN est présenté comme une des origines de ce courant de recherche et que la filiation avec Michel Oriol est revendiquée. Véronique de Rudder revient elle aussi sur l'histoire de cet objet d'études qu'elle explique notamment par le rôle de sociologues et anthropologues ayant d'abord enquêté sur les sociétés colonisées ou récemment décolonisées et par l'importance en métropole de la contestation de l'hégémonie centraliste dans les luttes sociales⁴. Elle évoque elle aussi le CERIN et la CNEI et rend hommage à Michel Oriol sans pourtant expliquer les fluctuations de désignation. Dans cet article, elle accole parfois les termes « interculturel » à « interethnique » suggérant qu'ils sont interchangeable. Enfin, dans leur introduction à *Théories de l'ethnicité*, Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fénart définissent les contours d'un programme de recherche extrêmement proche de celui que défendait Michel Oriol au

¹ Il faut noter que dès 1962, la sociologue Andrée Michel, spécialiste de la famille et auteure de l'une des premières thèses sur les travailleurs algériens, propose une revue de littérature sur les travaux essentiellement étasuniens mais aussi britanniques et français sur les « relations raciales ». Elle dresse un tableau des derniers développements de la sociologie sur la question des préjugés, des stéréotypes et des discriminations. Du côté des recherches françaises, elle souligne les apports de Georges Balandier, Roger Bastide et Jacques Berque à la connaissance des sociétés colonisées. Elle identifie aux Etats-Unis comme en Europe les bases d'une nouvelle spécialité à part entière de la sociologie. A notre connaissance, ce texte pionnier n'est pas repris par les tenants des études sur les relations interethniques et interculturelles. Andrée MICHEL, « Tendances nouvelles de la sociologie des relations raciales », *Revue française de sociologie*, 1962, vol. 3, n° 2, pp. 181-190.

² Roger BASTIDE, « Les études et les recherches inter-ethniques en France de 1945 à 1968 », *op. cit.*

³ Jocelyne STREIFF-FENART, « Les recherches interethniques en France. Le renouveau? », *Migrants-Formation*, 1997, n° 109, pp. 48-65.

⁴ Véronique DE RUDDER, « Jalons pour une histoire socio-politique de la recherche sur les relations interethniques en France », *op. cit.*

Chapitre premier

tournant des années 1980¹. Dans cette introduction, contrairement aux deux autres articles qui viennent d'être cités, il n'est fait aucune référence aux recherches françaises des années 1970 et le terme « interculturel » n'apparaît pas. L'occultation de cette histoire, par des sociologues qui ailleurs revendiquent volontiers l'héritage de Michel Oriol, s'explique probablement par la volonté de souligner la filiation avec les travaux du sociologue norvégien Fredrik Barth dont l'article pionnier « Ethnic groups and Boundaries² » est pour la première fois traduit en français dans *Théories de l'ethnicité*. Cette remarque invite à interpréter l'occultation, ou du moins l'indifférence, à cette fluctuation des désignations dans les textes de 1997 et de 1999 dans le même sens. L'insistance sur les processus de catégorisation et de hiérarchisation comme étant au cœur de ce programme de recherche, pousse à négliger le vocabulaire dérivé de « culture » et à préférer celui dérivé d'« ethnique », et ce d'autant plus qu'« ethnicité » suggère la dimension construite et interactionnelle de l'objet, alors qu'aucun mot équivalent n'existe pour « culture ». Par ailleurs, et les deux aspects sont intimement liés, la préférence pour ce vocable est sans doute un moyen d'invalider tout procès en culturalisme. Cette seconde hypothèse est d'ailleurs renforcée par Françoise Lorcerie qui, dans son introduction à *L'école et le défi ethnique. Education et intégration*, considère qu'avec le concept d'ethnicité, il est question de statut et non de culture³.

Enfin, l'« interculturel » et les « relations interculturelles » deviennent une catégorie d'action publique à partir de la fin des années 1970⁴ et sont également mobilisés par la pédagogie interculturelle naissante (infra B). Véronique de Rudder rappelle d'ailleurs les discours publics qui fleurissent à l'orée des années 1980 sur le « dialogue interculturel » en soulignant l'absence de contenu d'une telle injonction. Le souci de distinction par rapport aux usages publics d'« interculturel » s'impose ainsi comme une troisième hypothèse expliquant l'abandon de ce terme et l'occultation de ses usages passés⁵.

Malgré cette faible institutionnalisation, la mobilisation d'un certain nombre de références communes et la construction des « situations interculturelles » comme objet de science ont fait émerger une sensibilité commune qui induit une nouvelle façon de se figurer la présence des travailleurs immigrés et de leurs descendants, en relativisant justement l'expérience de la migration et en soulignant la dimension culturelle. La focalisation sur les interactions entre les différents groupes culturels modifie les finalités de l'analyse puisque c'est par définition la relation qui devient objet de savoirs et non plus un groupe donné dont la culture serait elle aussi donnée. Il s'agit là d'une « sensibilité scientifique globale, qui jette les bases d'un savoir alternatif sur les migrations⁶ » malgré les ancrages disciplinaires différents des promoteurs des études interculturelles. Elle correspond à un mode d'objectivation du

¹ Jocelyne STREIFF-FENART et Philippe POUTIGNAT, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995.

² *Théories de l'ethnicité*, *op. cit.*

³ Françoise LORCERIE, *L'école et le défi ethnique : éducation et intégration*, Paris, INRP, 2003, p. 11; 14-15.

⁴ Voir chapitre 2.

⁵ Par ailleurs, à la suite de Lucie Tanguy qui explique l'occultation de l'ISST dans l'histoire officielle de la sociologie du travail, on peut faire l'hypothèse que la minorisation de l'héritage de l'IDERIC et du rôle de la CNEI s'explique aussi par le souci de définir un modèle professionnel de sociologue producteur de savoirs, indépendamment de toute demande publique. Lucie TANGUY, « Retour sur l'histoire de la sociologie du travail en France : place et rôle de l'Institut des sciences sociales du travail », *op. cit.*

⁶ Paul-André ROSENTAL, « Les formalisations spatiales de la mobilité : fragments pour l'histoire longue d'une non-réception », *Genèses*, 1997, n° 29, pp. 75-98. C'est ainsi que Paul-André Rosental interprète la multiplication des formalisations spatiales des migrations à la fin du XIX^{ème} siècle.

Chapitre premier

monde social que l'on retrouve sous des formes très proches dans un autre espace du monde social, autour d'un petit nombre de professionnels de l'éducation.

B. La pédagogie interculturelle : réformer l'école et la société

A partir des années 1970, d'autres acteurs s'engagent dans la production de savoirs et plus généralement dans une réflexion sur les relations interculturelles à partir de leur milieu professionnel, celui de la pédagogie. Ils érigent en problème l'éducation « en situation interculturelle » donnant forme à un nouveau monde social. La pédagogie interculturelle désigne l'ensemble des activités de production et de diffusion de ces savoirs. Conformément aux finalités de la pédagogie qui cherche à améliorer les pratiques de transmission et d'apprentissage, ces discours ne sont pas uniquement descriptifs : ils sont aussi prescriptifs. En qualifiant d'« interculturelles » des situations d'éducation et en les jugeant problématiques, ces acteurs formulent une réponse et une méthode : l'« approche interculturelle ».

Ces activités se déploient dans un certain nombre de sites spécifiques et s'appuient sur des technologies plus ou moins innovantes. Ce monde social spécialisé, qui émerge à partir de la deuxième moitié des années 1970 forme un micro-monde au sens où il est produit par des logiques d'entrecroisement et de segmentation ayant affecté un monde plus vaste, celui des sciences de l'éducation¹. Comme le monde des études interculturelles, sa formation est largement tributaire d'une politique publique, en l'occurrence la politique scolaire. Mais à la différence du cas précédent, la spécialisation d'un certain nombre d'acteurs et la délimitation d'un nouvel objet de savoirs ne résultent pas uniquement d'une critique des pairs. La critique à travers laquelle les promoteurs de la pédagogie interculturelle se distinguent prend également pour cible certains aspects de la politique scolaire en direction des enfants de travailleurs immigrés. L'orientation pratique de cette nouvelle pédagogie n'est pas une innovation. Elle trouve son origine dans les conditions de naissance des sciences de l'éducation.

¹ Anselm L. STRAUSS, *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, op. cit.

1. Science(s) de l'éducation : de la promotion d'une société idéale à la critique de la reproduction

L'histoire des sciences de l'éducation est connue¹. En rappeler les grandes lignes permet néanmoins de mettre en évidence les traits caractéristiques du monde social qui s'est formé autour des activités se réclamant des sciences de l'éducation. Cette genèse éclaire les conditions dans lesquelles est née la pédagogie interculturelle et met en évidence les spécificités de ce micro-monde par rapport à celui, plus vaste et plus institutionnalisé, dans lequel il a émergé. L'histoire officielle des sciences de l'éducation² distingue deux grandes vagues d'institutionnalisation de la discipline : le tournant du XX^{ème} siècle et les années 1960. Mais ces deux séquences historiques n'ont jamais suffi à imposer ces sciences par rapport aux autres disciplines. Leur légitimité relativement faible au sein de l'université française est une caractéristique de l'environnement dans lequel a émergé la pédagogie interculturelle.

La fin du XIX^{ème} siècle est marquée par la première vague d'institutionnalisation de ce que l'on appelle alors « la science de l'éducation », l'usage du singulier étant la norme. Si le terme apparaît dès le début du XIX^{ème} siècle, c'est avec la traduction en 1879 de l'ouvrage du philosophe écossais Alexander Bain, *Education as a science* que l'expression se diffuse véritablement dans les milieux universitaires et intellectuels français sous l'appellation « La Science de l'Education³ » qui désigne la production et la formulation de règles à partir de situations d'éducation.

L'institutionnalisation de cette discipline répond essentiellement à des initiatives politiques. Elle est intimement liée à la politique scolaire des républicains et en particulier les grandes lois Ferry sur l'école gratuite, laïque et obligatoire. La fondation des écoles normales de formation des instituteurs de Fontenay et Saint-Cloud, la loi du 9 août 1879 qui institue dans chaque département une école normale de jeunes filles et celle du 28 mars 1882 qui instaure l'obligation et la laïcité, substituant ainsi l'instruction morale et civique à l'instruction morale et religieuse, ont constitué les principales étapes de la reconnaissance de cette science. Ces lois fondamentales et plus généralement l'esprit de cette politique scolaire

¹ Rita HOFSTETTER et Bernard SCHNEUWLY, « Sciences de l'éducation », in Agnès HENRIOT-VAN ZANTEN (dir.), *Dictionnaire de l'éducation*, PUF., Paris, 2008, pp. 614-619. Les auteurs mettent en équivalence « pédagogie » et « sciences de l'éducation », la seconde formulation mettant l'accent sur l'état institutionnalisé des savoirs et savoir-faire pédagogiques.

² INRP, *Les sciences de l'éducation à travers les livres*, Paris, INRP, 1982 ; *Les sciences de l'éducation à travers les livres*, Paris, L'Harmattan, 1988.

³ Traduction qui n'est pas fidèle au titre original comme le font remarquer la plupart des historiens de la discipline. Pascal GUIBERT, *Initiation aux sciences de l'éducation*, Paris, Vuibert, 2006.

Chapitre premier

posent la question des conditions de la consolidation républicaine. Une nouvelle école, de nouveaux programmes, de nouveaux enseignants : la politique scolaire que mettent en œuvre les républicains consiste justement à mettre en adéquation ces trois éléments. La science de l'éducation apparaît comme un instrument de cette mise en adéquation.

La socio-historienne Jacqueline Gautherin parle d'une « discipline universitaire fondée par l'Ecole de la République¹ ». C'est en effet le ministère de l'Instruction publique qui crée des chaires de science de l'éducation. Ces initiatives politiques au niveau national et local ont bénéficié de ce que Jacqueline Gautherin a nommé les « cercle de pédagogues » composé des réseaux républicains et laïques et constitués progressivement depuis 1870 en rassemblant autour du projet républicain des universitaires et des responsables de l'administration. Ce cercle opère comme un « lobby réformateur² » mobilisé autour d'une science de l'éducation pour consolider le projet républicain et non pour autonomiser la discipline³. D'ailleurs, l'entrée de la science de l'éducation dans les universités ne marque pas le début d'une autonomisation par rapport à ses disciplines mères que sont la philosophie, la psychologie et la sociologie. On y commente surtout les grandes doctrines sur l'éducation, notamment celles des auteurs des Lumières. Cet enseignement témoigne ainsi de la foi des autorités dans les pouvoirs de l'éducation, censée favoriser la réforme morale des individus. Son enseignement n'aboutit ni à la création d'un cursus spécifique ni à l'émergence d'un corps enseignant qui lui soit entièrement dédié. Produit de la rencontre de la politique scolaire des républicains telle qu'elle se déploie dans les années 1880 et des orientations données par un cercle de hauts fonctionnaires et d'universitaires, la science de l'éducation est donc une discipline avant tout pensée pour adapter le corps enseignant à une nouvelle politique scolaire et à la morale de la République. Cette première vague d'institutionnalisation se caractérise ainsi par l'orientation pratique de la discipline naissante et par sa faible autonomie à l'université.

Il faut attendre la seconde moitié des années 1960 pour que ces savoirs, discours et pratiques portant sur la relation et la situation idéales d'éducation prennent un nouvel essor. A

¹ Jacqueline GAUTHERIN, *Une discipline pour la République : la science de l'éducation en France (1882-1914)*, Bern, P.Lang, 2002. C'est le titre de la première partie de son ouvrage sur lequel ces lignes s'appuient très largement.

² *Ibid.*, p. 70.

³ Les premiers enseignements en science de l'éducation prennent la forme de cours complémentaires dits ministériels ce qui signifie qu'ils ne sont pas assurés par des professeurs titulaires. Ils sont introduits à l'Université de Bordeaux en 1882 et sont assurés par Alfred Espinas puis par Emile Durkheim. A la Sorbonne, ils sont pris en charge à partir de décembre 1883 par Henri Marion, professeur de philosophie ayant déjà enseigné à l'Ecole Normale Supérieure de Fontenay un cours de psychologie appliquée à l'éducation. Ce cours complémentaire est transformé en chaire en 1887. Emile Durkheim reprend la chaire en 1902. La science de l'éducation devient obligatoire dans le cadre de la préparation professionnelle des maîtres du primaire. Elle est au programme des écoles normales mais est assurée dans les universités.

Chapitre premier

la différence des premiers temps de la science de l'éducation, c'est cette fois-ci le pluriel qui s'impose pour désigner ces sciences pratiques, scellant ainsi la reconnaissance institutionnelle des disciplines mères que sont la psychologie, la sociologie et la philosophie. Les historiens de la discipline font débiter cette seconde vague d'institutionnalisation en 1967, date de création d'un diplôme de maîtrise.

Ces nouvelles sciences de l'éducation se développent dans un contexte d'inflation des discours critiques du système d'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Sont posées notamment les questions de l'épanouissement de l'enfant ou encore du rôle de l'école dans la démocratisation de la société. Ces réflexions critiques puisent aussi dans la tradition plus ancienne de l'« Education nouvelle ». Ce mouvement multiforme qui depuis la fin du XIX^{ème} siècle porte la cause d'une éducation alternative aux systèmes d'enseignement institués¹, désigne les initiatives et expériences pratiques d'enseignement mais également le développement d'une théorie de l'Education nouvelle, notamment pendant l'entre-deux-guerres.

Cette ébullition intellectuelle crée un terrain favorable au développement des sciences de l'éducation. Les discours critiques sur l'éducation se multiplient dans un cadre institutionnel qui est aussi plus formalisé. Tout un ensemble de sites voient le jour donnant forme peu à peu à un monde plus structuré des sciences de l'éducation. En 1945, l'Ecole pratique de psychologie et de pédagogie est créée à Lyon. Un laboratoire de psychopédagogie voit le jour à l'ENS Saint Cloud. En 1958 est créée l'association internationale de pédagogie expérimentale de langue française impliquant les militants de l'« Education nouvelle ». Trois chaires de pédagogie sont créées dans les facultés de lettres de Paris, Toulouse et Bordeaux dans les années 1950. L'arrêté du 2 février 1967 met en place une licence et une maîtrise spécifique de sciences de l'éducation répondant ainsi aux démarches de Jean Châteauneuf, Maurice Debesse et Gaston Mialaret. Si les universités de Caen et de Lyon II se sont dotées d'un laboratoire de psychopédagogie pour le premier et de pédagogie expérimentale pour le second dès la fin des années 1950, il faut attendre l'adoption d'un nouvel arrêté pour que des départements universitaires se structurent autour des sciences de l'éducation. En 1969 est mise en place une Unité d'enseignement et de recherche (UER) en sciences de l'éducation à

¹ Ce mouvement est né au tournant du XX^{ème} siècle en mobilisant la psychologie de l'enfant. Il promeut la reconnaissance de l'existence d'intérêts de l'enfant vers lesquels le système d'enseignement devrait être orienté.

Chapitre premier

Paris V qui publie un périodique annuel, *Thèses de sciences de l'éducation* à partir de 1973¹. En 1969, l'Université de Toulouse II crée une section au sein de l'UER des sciences du comportement et de l'éducation, qui publie dès lors le bulletin trimestriel *Psychologie et éducation*. En 1970, c'est l'université Bordeaux II qui ouvre à son tour une section au sein de l'UER sciences sociales et pédagogiques. En 1972, le Centre d'études des politiques d'éducation est créé à Paris VIII au sein du département des sciences de l'éducation et lance la publication du trimestriel *Champs éducatifs*. Grâce à l'implantation de ces sites, un monde des sciences de l'éducation prend forme et implique des départements universitaires. Les espaces dédiés à la restitution et à la diffusion de savoirs pédagogiques se multiplient. Ainsi, outre les universités parisiennes, un nombre important d'universités des grandes villes de province offrent également un espace aux sciences de l'éducation.

Parallèlement aux universités, d'autres sites voient le jour et ambitionnent de devenir les lieux privilégiés d'une réflexion sur l'état de l'éducation et de la pédagogie. L'une de ces organisations, l'Institut national de Recherche Pédagogique (INRP), doit être mise en avant du fait de sa longévité et de son rôle polarisant du monde de la pédagogie. Ayant pour ancêtre lointain le Musée Pédagogique créé en 1878, il est transformé par le décret du 19 janvier 1955 en Centre national de documentation pédagogique (CNDP). Il prend ensuite le nom d'Institut pédagogique national (IPN) en 1956. Cet établissement public a pour mission la conduite de recherches et la diffusion de savoirs sur l'éducation. Il travaille par la suite avec les organismes de formation des enseignants du premier et du second degré et devient le lieu où se croisent recherches et retours sur les pratiques pédagogiques. Cette mission et ce statut sont revendiqués par l'organisme tout le long de son histoire malgré les multiples redécoupages auxquels l'Institut est soumis. Le décret du 9 septembre 1970 le divise en deux structures : l'Office français des technologies modernes d'éducation (OFRATEME) et l'Institut national de Recherche et de Documentation pédagogique (INRDP). Enfin, suite à un troisième décret (3 août 1976), l'OFRATEME reprend l'appellation CNDP et l'INRDP celui d'INRP².

L'INRP occupe une position particulière au sein du monde des sciences de l'éducation : l'organisme a pour tutelle le ministère de l'Éducation nationale. Les départements universitaires sont quant à eux régulés par l'administration de l'Enseignant

¹ Ces informations ont été recueillies à partir des publications de l'INRP et notamment à partir des répertoires établis par l'Institut. CNRS et INRP, *Répertoire des organismes français de recherche en sciences de l'éducation : inventaire 1980*, Paris, CNRS / INRP, 1980.

² André ROBERT, « La Revue française de pédagogie au miroir de ses grands acteurs », *Revue française de pédagogie*, 2001, n° 135, pp. 87-97.

Chapitre premier

supérieur qui relève d'un secrétariat d'Etat du ministère de l'Education nationale. L'INRP est un lieu de contacts entre ces différentes administrations où circulent acteurs et discours sur la pédagogie. La publication à partir de 1967 de *La Revue française de pédagogie* (trimestrielle), fait de l'Institut le lieu d'interaction entre la recherche et l'enseignement universitaire, primaire et secondaire. De par sa position dans ce paysage organisationnel, il occupe donc un espace intermédiaire entre les différents sites du monde des sciences de l'éducation. Il est aussi le seul site qui diffuse de façon systématique des discours sur l'état de la discipline comme en témoignent les articles de *Revue française de pédagogie* (qui s'impose progressivement comme revue de référence dans ce monde social) et la publication de multiples répertoires¹. Les impulsions au niveau européen ont également contribué à lui donner un rôle central de coordination, de vitrine et de production de métadiscours. Ainsi, en 1974, le Conseil de l'Europe met en place un réseau d'information, le Système européen de Documentation et d'Information pédagogiques (EUDISED) qui coordonne les réseaux nationaux de sciences de l'éducation et incite les organismes référents dans chaque pays à répertorier les recherches et les organismes actifs en sciences de l'éducation.

D'autres sites sont créés qui ne s'inscrivent pas dans les universités et qui sont périphériques à l'INRP. Ils s'inscrivent dans son sillage mais témoignent de la spécialisation d'activités au sein du monde de la pédagogie. C'est le cas du Centre international d'Etudes pédagogiques (CIEP) institué en 1945 qui publie à partir de 1948 (et jusqu'en 1988) le bulletin *Les Amis de Sèvres*. Il est le lieu de production d'une réflexion sur l'enseignement du français à l'étranger et plus généralement sur la coopération dans le domaine de l'éducation. Le Centre de Recherche et d'Etudes pour la Diffusion du Français (CREDIF) est quant à lui créé en 1966 sous la tutelle de l'ENS Saint Cloud. Ces organismes collaborent également avec l'Institut de Recherche et de Formation pour l'Education et le Développement (IRFED).

La deuxième vague d'institutionnalisation de ces sciences a été déterminante dans la formation d'un monde social : outre l'institution de sites divers, dédiés à la production de savoirs et savoir-faire sur la situation d'éducation, les disciplines mères des sciences de l'éducation connaissent aussi des transformations affectant les *technologies* du monde de la pédagogie. Parler d'innovation ne signifie pas nécessairement que les sciences de l'éducation telles qu'elles se développent dans les années 1960 s'appuient sur des savoir-faire ou des

¹ INRDP, *La Recherche en sciences de l'éducation*, Paris, I.N.R.D.P : Centre de documentation Sciences humaines, 1975 ; CNRS et INRP, *Répertoire des organismes français de recherche en sciences de l'éducation : inventaire 1980*, *op. cit.* ; INRP, *Les sciences de l'éducation à travers les livres*, *op. cit.* ; INRP, *Les sciences de l'éducation à travers les livres*, *op. cit.*

Chapitre premier

énoncés inédits. Ces *technologies* sont innovantes au sens où les praticiens des sciences de l'éducation transforment ces « manières héritées » ou les pratiquent selon de nouvelles modalités. L'enseignement de la science de l'éducation tel qu'il avait vu le jour à la fin du XIX^{ème} siècle combinait des savoirs issus d'une discipline institutionnalisée, la philosophie, et des savoirs issus de deux autres disciplines dont la reconnaissance institutionnelle comme sciences au sein des universités était naissante : la sociologie et la psychologie. Dans les années 1960-1970, les disciplines constitutives des sciences de l'éducation sont toujours les mêmes mais leur contenu, leurs orientations ainsi que le rapport de force qui les structure s'est modifié. La philosophie pourtant discipline mère commence à s'effacer de même que l'usage du terme pédagogie. Ce qui fait la nouveauté des technologies des sciences de l'éducation, c'est le développement de la recherche en sociologie d'une part et de la psychologie d'autre part¹. L'enseignement des sciences de l'éducation ne consiste plus à commenter les analyses des grands auteurs sur les questions d'éducation comme le décrit Jacqueline Gautherin pour le tournant du XX^{ème} siècle. Il initie désormais aux nouvelles problématiques de la sociologie et de la psychologie de l'éducation.

Le développement de la sociologie de l'éducation s'explique notamment, quoique qu'indirectement, par l'afflux massif de nouveaux étudiants dans le système scolaire et supérieur, situation qui devient l'objet de réflexions sur la démocratisation de la société par l'école. Les travaux qui se développent notamment au Centre de sociologie européenne autour de Pierre Bourdieu sont à ce titre emblématiques². Fortement marqués par le marxisme et le structuralisme, ce courant fait de la persistance des inégalités (malgré la démocratisation scolaire), de l'inégale dotation des familles en capital culturel et du rôle de l'école dans la reproduction des inégalités, l'épicentre de la sociologie de l'éducation. Les sciences de l'éducation telles qu'elles sont pratiquées et enseignées dans les années 1970 reprennent, pour le versant sociologique, ces problématiques comme en témoignent les inventaires de l'INRP et l'analyse bibliographique des articles de la *Revue française de pédagogie*. La prégnance des références aux travaux de Pierre Bourdieu mais aussi de Basil Bernstein ne fait que confirmer la reprise par les sciences de l'éducation de ce qui s'écrit et se pratique en

¹ Maurice DEBESSE et Gaston MIALARET, *Traité des sciences pédagogiques*, Paris, PUF, 1969.

² Pour ne citer que quelques exemples dans les années 1960 : Pierre BOURDIEU et Jean-Claude PASSERON (dirs.), « Langage et rapport au langage dans la situation pédagogique », *Cahiers du Centre de sociologie européenne*, 1965, n° 2, pp. 9-36 ; Pierre BOURDIEU, « L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture », *Revue française de sociologie*, 1966, n° 7, pp. 325-347.

Chapitre premier

sociologie de l'éducation, qui apparaît ainsi comme une *technologie* de ce monde social, comme une manière d'appréhender l'éducation et de produire des savoirs.

La psychologie de l'éducation constitue la seconde discipline principale des sciences de l'éducation. Dans les années 1970, elle porte essentiellement sur l'apprentissage de l'enfant en fonction de son cadre familial, des formes d'interactions au sein de l'école mais également aux formes d'évaluation¹. Mais parallèlement à cette psychologie, les travaux étasuniens sont diffusés en France à travers les notes critiques de la *Revue française de pédagogie*. C'est notamment le cas des études² basées sur la notion de « cultural deprivation » traduit en français « déficit » ou « handicap culturel », études qui par ailleurs appellent à la mise en place d'une « éducation compensatoire³ ». Bien que cette littérature soit très vaste et diversifiée⁴, deux séries de travaux attirent particulièrement l'attention : les recherches qui mettent en avant l'importance du cadre familial dans l'éveil cognitif de l'enfant et celles qui soulignent la distance culturelle entre certaines familles et le système scolaire et qui toutes entendent expliquer l'accumulation de difficultés scolaires. La notion de « déficit » est alors centrale : elle désigne essentiellement les retards en termes d'éveil cognitif des enfants dont l'environnement familial peut causer une accumulation de retards. Ceux-ci peuvent trouver leurs origines dans la situation matérielle des parents qui peut affecter la santé physique des enfants (cas de malnutrition). Ces retards peuvent également s'expliquer par le niveau d'instruction des parents et l'environnement intellectuel dans lequel les enfants sont socialisés. Ce type d'analyses est à l'origine du principe de compensation : c'est à l'école, dès le plus jeune âge, d'assurer une compensation pour les élèves considérés comme

¹ Maurice DEBESSE et Gaston MIALARET (dirs.), *Traité des sciences pédagogiques. Tome 4*, Paris, PUF, 1974.

² Bien qu'elle soit présentée en France par les psychologues, cette lecture des inégalités trouve ses origines aux Etats-Unis dans la psychologie mais aussi dans l'anthropologie de l'éducation. Cette dernière discipline s'est largement renouvelée dans les années 1960, en partie sous l'effet du mouvement pour les droits civiques, en posant la question des rapports des minorités à l'école. La théorie dominante dans ces travaux repose sur l'idée que les minorités sont culturellement désavantagées. Bradley A. U. LEVINSON, « Anthropologie de l'éducation », in Agnès HENRIOT-VAN ZANTEN (dir.), *Dictionnaire de l'éducation*, Paris, PUF, 2008, pp. 12-16.

³ Le premier numéro de la *Revue française de pédagogie* propose par exemple une note critique d'un livre paru en 1965 et qui rassemble les actes d'une conférence tenue à Chicago sur les études et dispositifs d'éducation compensatoire. Benjamin S. BLOOM, Allison DAVIS, Robert D. HESS et Susan B. SILVERMAN (dirs.), *Compensatory education for cultural deprivation*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1965. Voir Monique SEGRE, « Note critique », *Revue française de pédagogie*, 1967, n° 1, pp. 39-40. Bien que la note critique n'évoque pas les transferts éventuels de l'analyse de la situation des minorités des Etats-Unis à la France, il est précisé que l'ouvrage propose des pistes pour des réponses pratiques pour tout professionnel intéressé par ces problèmes. Plus généralement, la rubrique « A travers l'actualité internationale pédagogique » propose de courtes présentations des expériences étrangères, notamment en termes d'éducation compensatoire.

⁴ Pour une présentation des spécialistes étasuniens et britanniques en sciences de l'éducation : Jean-Claude FORQUIN (dir.), *Les sociologues de l'éducation américains et britanniques: présentation et choix de textes*, Paris, INRP, 1997.

Chapitre premier

culturellement désavantagés. C'est par le dialogue avec la sociologie critique et la remise en cause du principe même de l'éducation compensatoire que se définissent les contours d'une pédagogie interculturelle.

Si les sciences de l'éducation s'implantent durablement dans les universités, se dotent de revues spécialisées et donnent forme à un monde social relativement structuré, elles se caractérisent dans le même temps par un déficit constant de légitimité scientifique. Le pluriel, usité pour nommer cette discipline, est d'ailleurs lui-même sujet à débats et constitue une difficulté pour les professionnels des sciences de l'éducation, notamment en termes de lisibilité et d'imposition d'une identité professionnelle et disciplinaire¹. Ce pluriel qui rappelle la pluridisciplinarité devient très vite sujet à controverse. Dès les années 1970 sont posées les questions de l'identité des sciences de l'éducation et de leur légitimité en tant que science sociale, notamment à l'occasion de colloques et autres rencontres publiques. Le VI^{ème} Congrès international des sciences de l'éducation à Paris en septembre 1973 porte ainsi sur l'apport des sciences fondamentales aux sciences de l'éducation et sur l'identité de ces dernières par rapport aux premières. Le Colloque national de l'association des enseignants et chercheurs en sciences de l'éducation en septembre 1983 aborde aussi la question de cette identité mais cette fois-ci par rapport aux autres sciences sociales vis-à-vis desquelles ces professionnels semblent subir un déni de légitimité scientifique. De l'aveu même des professionnels de ce monde social, l'identité épistémologique de la discipline ne semble pas stabilisée comme l'illustre la publication régulière d'ouvrages consacrés à des bilans inquiets sur la question de la reconnaissance limitée de la discipline dans la sphère académique². Cet état de la discipline explique la formation du leitmotiv de l'interdisciplinarité et de la multidisciplinarité. Nombreux sont les professionnels des sciences de l'éducation à écrire sur cette propriété présentée comme un point fort des sciences de l'éducation.

¹ Le pluriel est repris pour les usages, certes de plus en plus rare, des « sciences pédagogiques » comme en témoigne le titre du *Traité des sciences pédagogiques* : Maurice DEBESSE et Gaston MIALARET, *Traité des sciences pédagogiques*, op. cit.

² Pour n'en citer qu'un : Joseph MAJALUT, *Comptes, mécomptes, décomptes : au service de la pédagogie, une institution, 1940-1980*, Tournai, 1980.

2. La pédagogie interculturelle au croisement de la politique éducative et de la critique des pratiques pédagogiques

Ce portrait du monde des sciences de l'éducation permet de cerner les conditions de naissance de la pédagogie interculturelle. Deux logiques intimement liées y ont présidé : la critique de l'action publique en direction des enfants de travailleurs immigrés et une spécialisation de son *activité primaire* à partir de la mobilisation de la sociologie critique de l'éducation et une critique de l'éducation compensatoire, les promoteurs d'une nouvelle pédagogie revendiquant par ailleurs l'interdisciplinarité. Ces deux logiques contribuent à la segmentation du monde des sciences de l'éducation donnant forme à celui de la pédagogie interculturelle.

En tant qu'activité, la pédagogie interculturelle se présente comme la production et la diffusion de savoirs et savoir-faire sur les « situations interculturelles ». Elle est née elle-même d'une réflexion sur le rapport entre les technologies constitutives du monde des sciences de l'éducation, la sociologie et la psychologie : les tenants de cette pédagogie revendiquent la pratique de l'interdisciplinarité. La pédagogie interculturelle étant née dans un rapport à la fois proche et conflictuel avec les sciences de l'éducation, il faut accorder une attention particulière aux stratégies et modalités de distinction de ses promoteurs par rapport à *l'activité primaire* des sciences de l'éducation.

a. Des organismes spécialisés

Les politiques communautaire et nationale sont à l'origine de la création d'organismes spécialisés. Des initiatives prises à différents niveaux expliquent la construction de l'enjeu de la scolarisation des enfants de travailleurs immigrés au sein du monde des sciences de l'éducation. Dès 1974, le Conseil de l'Union européenne définit des principes sur lesquels les Etats membres sont appelés à s'accorder. Y figurent la mise en place de mesures pédagogiques spécifiques pour l'insertion de l'enfant immigré et l'enseignement des langues et cultures d'origine. Ces objectifs sont reformulés par la directive du 25 juillet 1977 du Conseil. Les Etats membres doivent dans les quatre ans, assurer un enseignement d'accueil spécifique pour les enfants de migrants, intégrer dans l'horaire normal des cours un

Chapitre premier

enseignement de langues et de cultures d'origine et offrir une formation spécifique aux maîtres chargés de ces enseignements¹. Ces directives identifient ainsi un public spécifique pour les politiques éducatives : être enfant de migrants doit conduire à se voir proposer une pédagogie spécifique. Cette spécificité se traduit sur le plan organisationnel (en plus des heures de cours communs à tous les élèves, les enfants de migrants doivent être ponctuellement accueillis séparément) et sur le plan du contenu (un enseignement de langues et de cultures d'origine).

L'accueil dans le pays d'immigration et la sauvegarde des liens linguistiques avec les pays d'émigration sont pensés ensemble. L'école est le lieu où se rencontrent ces deux orientations. Ainsi, dès la première moitié des années 1970, les instances européennes créent une nouvelle catégorie de public scolaire à partir de la détermination d'un double besoin : un accueil et un enseignement spécifiques. Les enfants de migrants deviennent une cible de l'action publique communautaire. Le travail de publicisation et de justification de la pertinence de cette catégorie se poursuit au cours de la décennie suivante : le Conseil de l'Europe coordonne des rencontres européennes portant sur l'éducation interculturelle et en fait la promotion. En 1982, une première Conférence sur l'éducation interculturelle est organisée aux Pays-Bas². Fin 1984, une deuxième Conférence internationale sur le programme interculturel est organisée au Centre de l'Enseignement multiculturel à l'Université pédagogique de Londres³.

Ce travail d'identification d'un public spécifique croise des initiatives qui sont prises au niveau national. La directive européenne vient consolider des dispositifs déjà mis en place comme les Classes expérimentales d'Initiation pour Enfants étrangers (CLIN) en janvier 1970⁴ et qui s'accompagnaient de la désignation dans chaque département d'un inspecteur spécialisé. En mars 1972, une deuxième circulaire appelle à développer les CLIN⁵. En juillet 1978, une troisième circulaire faisant suite à la directive européenne vient les consolider : les écoles ayant ouvert des CLIN doivent en assurer la pérennité⁶. Plus généralement, elles doivent créer une « ambiance générale d'accueil » favorisant la consolidation de ces classes. Parallèlement aux CLIN pour les écoles primaires, des Classes

¹ Directive 77/486/CEE du 25 juillet 1977.

² Peter BATELANN, *The Practice of Intercultural Education*, Londres, Commission for Racial Equality, 1983.

³ Crispin JONES et Keith KIMBERLEY (dirs.), *L'éducation interculturelle. Concept, contexte et programme*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1989.

⁴ Circulaire n°IX 70-37 du 13 janvier 1970.

⁵ Circulaire n°72-1024 du 15 mars 1972.

⁶ Circulaire n°78-238 du 25 juillet 1978.

Chapitre premier

d'Adaptation (CLAD) dans les collèges sont créées par une circulaire de septembre 1973¹. Ces classes sont destinées aux enfants non francophones arrivés en France entre 12 et 16 ans. Notons également qu'en 1975 sont créés les ELCO qui répondent à une autre logique, celle de promotion des cultures des travailleurs immigrés en vue de faciliter leur réinsertion dans le cadre de la politique des retours.

La création des Centres de Formation et d'Information pour la Scolarisation des Enfants de Migrants (CEFISEM) ne peut se comprendre sans la mise en place de ces dispositifs d'accueil spécifiques : ces derniers rendent nécessaire l'adaptation du personnel enseignant. Le premier CEFISEM est créé à Lyon en juin 1975. Le modèle de ce centre qui est une section pédagogique des écoles normales est reproduit par une circulaire de novembre 1976 pour la création de cinq autres centres². En 1977 et 1980, d'autres sont encore créés. Par ailleurs, à la demande du service de la Formation continue du ministère de l'Éducation nationale, le CNDP crée un bureau Documentation-Migrants en janvier 1973. Il a pour mission de produire et de diffuser des documents relatifs à la prise en charge des enfants des travailleurs immigrés par le système scolaire. Ce Bureau publie deux périodiques *Migrants-Formation* et *Migrants-Nouvelles*. Enfin, le CREDIF, centre pédagogique créé en 1958 et rattaché en 1966 à l'ENS Saint-Cloud, est un lieu de recherche et de production de savoirs et savoir-faire sur les besoins spécifiques des publics concernés par l'enseignement du français comme langue étrangère. Il a travaillé en étroite collaboration avec les premières CLIN et se dote d'ailleurs à partir de 1974 d'une équipe de formateurs et chercheurs praticiens spécialisés dans les publics « enfants de travailleurs migrants ». Ces formations sont dispensées dans les CEFISEM³ et les travaux de l'équipe se font en relations avec ceux du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

Si le CREDIF, le CIEP et le CNDP préexistent à l'identification d'un nouveau public scolaire (les « enfants de migrants » au niveau communautaire et les « enfants de travailleurs immigrés » au niveau national), le paysage organisationnel se complexifie par la création de

¹ Circulaire n°73-383 du 25 septembre 1973.

² Circulaire n°76-387 du 4 novembre 1976. Pour un bilan de la réglementation, voir Françoise LORCERIE, « Bilan d'une réglementation », in Claude LIAUZU, Josette LIAUZU, Françoise LORCERIE, Simone NASSE et Mireille TIECHE (dirs.), *Immigration et école : la pluralité culturelle*, Aix-en-Provence, I.R.E.M.A.M., 1989, pp. 33-62.

³ Pour une étude des CEFISEM, voir Stéphanie MOREL, *École, territoires et identités: les politiques publiques françaises à l'épreuve de l'ethnicité*, Paris, L'Harmattan, 2002 et en particulier le chapitre 2. Tiré d'une thèse de science politique dirigée par Pierre Birnbaum, l'ouvrage montre notamment comment la politique éducative socialiste favorise une lecture des problèmes sociaux en termes d'exclusion et conduit les CEFISEM à trouver des arrangements entre une rhétorique nationale développant une interprétation sociale des problèmes scolaires et des pratiques locales attentives aux relations interethniques.

Chapitre premier

nouveaux sites comme les CEFISEM ou par la mise en place d'un service spécialisé au sein d'un site existant, comme le Bureau de Documentation au sein du CNDP. Ils sont notamment destinés à la formation continue des enseignants en vue de leur adaptation à ce nouveau public. Notons que les initiatives prises au niveau communautaire interagissent avec les expériences locales menées en France. Sous l'impulsion du Fonds social européen, le groupe de recherche « Ecole, migration et développement » de l'IRFED mène une expérience pilote à l'école Henri Wallon à Fontenay-sous-Bois dans « une situation franco-portugaise¹ » de 1971-1972 à 1975-1976². C'est parallèlement à ces expériences qui s'accompagnent de l'émergence de sites spécialisés, que des nouvelles pratiques pédagogiques sont peu à peu formalisées.

L'histoire des politiques éducatives offre divers exemples de construction de publics scolaires. Si l'instruction, l'éducation et la formation se sont imposées au cours de l'histoire contemporaine comme relevant des responsabilités d'Etat, l'analyse socio-historique des différentes catégories de publics scolaires donne à voir des réalités très diverses. Les travaux récents de Wilfried Lignier soulignent par exemple le rôle pionnier et essentiel que des acteurs non étatiques (comme par exemple les parents d'élèves) pouvaient jouer dans ce processus de catégorisation³ et dans la création de classes spécifiques. On perçoit alors mieux la particularité des « enfants de travailleurs immigrés » comme public scolaire spécifique : sa catégorisation est le fait des pouvoirs publics et du travail normatif des organisations intergouvernementales et européennes, les principaux concernés ne faisant pas l'objet d'une mobilisation (par exemple de parents ou d'associations d'aide aux travailleurs immigrés qui sont totalement absents de ce processus de catégorisation).

¹ Comme pour la sociologie et la psychologie interculturelles, c'est là une formulation type de ces nouveaux savoirs. L'expérience est relatée dans la revue de l'organisation : Maria-Hélène NEVES, « Problèmes et méthodes d'une éducation interculturelle dans le milieu des travailleurs migrants portugais de la région parisienne », *Développement et civilisation*, 1973, n° 52-53, pp. 18-50. L'auteure, responsable de l'IRFED au moment des expériences menée à l'école Henri Wallon, devient par la suite conseiller culturel à l'ambassade du Portugal à Paris, chargée de la coordination de l'enseignement du portugais en France.

² Ces expériences sont également rapportées et commentées comme pionnières en matière de pédagogie interculturelle dans Jennifer KERZIL, « L'éducation interculturelle en France : un ensemble de pratiques évolutives au service d'enjeux complexes », *Carrefours de l'éducation*, 2002, vol. 2, n° 14, pp. 120-159 ; Jennifer KERZIL et Geneviève VINSONNEAU, *L'interculturel : principes et réalités à l'école*, Fontenay-sous-Bois, Sides, 2004 ; Olivier MEUNIER, *De la démocratisation de la société à celle des formes de connaissance: vers une ouverture de la forme scolaire aux savoirs socioculturels ?*, Paris, L'Harmattan, 2008.

³ A partir du cas des « surdoués », il montre comme la mobilisation d'une association de parents d'élèves fortement dotés en ressources, et socialement homogène, ainsi qu'une poignée de psychologues avaient contribué dans les années 1960-1970 à ériger la scolarité des surdoués comme problème public, au prix d'une nouvelle labellisation imposée par les pouvoirs publics, comme enfants « intellectuellement précoces », et d'une psychologisation des discours. Wilfried LIGNIER, « « La cause de l'intelligence ». Comment la supériorité intellectuelle enfantine est devenue une catégorie de l'action publique d'éducation en France (1971-2005) », *Politix*, 2011, vol. 2, n° 94, pp. 179-201.

Chapitre premier

C'est un point d'importance parce qu'il souligne à quel point ce public scolaire s'apparente à une « population d'Etat¹ », pour reprendre les termes de François Buton lorsqu'il analyse la catégorisation des sourds et des aveugles comme public spécifique². Les enfants de travailleurs immigrés constituent une « population d'Etat » au sens où l'identité du groupe social en question est le produit d'une construction exogène. Cette particularité de la catégorie des « enfants de travailleurs immigrés » invite à se pencher sur la pédagogie interculturelle dans son rapport aux catégories politiques et administratives³.

b. La pédagogie interculturelle : une position critique

Si la pédagogie interculturelle naît dans ces dispositifs, dont certains ont été institués par la politique scolaire, il s'agit d'un savoir critique. Plus précisément, la littérature produite dans ces sites est essentiellement une littérature réactive d'une part, par rapport à la politique induite par la construction d'un nouveau public et d'autre part, par rapport aux pratiques pédagogiques existantes.

Encadré n°1.9 : Les problèmes de l'analyse rétrospective de la pédagogie interculturelle par les sciences de l'éducation

La politique scolaire à destination des enfants de travailleurs immigrés et la pédagogie interculturelle ont déjà fait l'objet de nombreux travaux dont certains visent à expliquer les origines des formes de prise en compte de la pluralité culturelle par la politique scolaire dans les années 1990. Les principales références sur cette question en sciences de l'éducation⁴ posent néanmoins deux problèmes.

Le premier est qu'elles amalgament la politique scolaire des années 1970 en direction des enfants des travailleurs immigrés avec la pédagogie spécifique naissante, à travers l'expression d'« éducation interculturelle⁵ ». Dans la mesure où la circulaire de juillet 1978 sur la « scolarisation des enfants migrants » se réapproprie le terme « interculturel », cet amalgame peut se justifier. Mais en nommant de façon identique la politique scolaire et les écrits qui critiquent les dispositifs et pratiques pédagogiques mis en place par cette même politique, un tel usage en masque la portée critique. Parler d'« éducation interculturelle » pour subsumer la politique scolaire et la pédagogie interculturelle conduit ainsi à dresser un portrait indifférencié des acteurs de la politique d'éducation

¹ François BUTON, *L'administration des faveurs : l'État, les sourds et les aveugles, 1789-1885*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 315.

² Par le travail cognitif de mise en équivalence des agents de l'Etat de ces deux populations comme également « éducatibles ». *Ibid.*, p. 97-99.

³ Par ailleurs, mais c'est ici une remarque incidente, ce point invite à restituer l'histoire de cette catégorie dans celle de la différenciation de l'offre scolaire dans un contexte de massification scolaire.

⁴ Jennifer KERZIL, « L'éducation interculturelle en France : un ensemble de pratiques évolutives au service d'enjeux complexes », *op. cit.* ; Jennifer KERZIL et Geneviève VINSONNEAU, *L'interculturel : principes et réalités à l'école*, *op. cit.* ; Olivier MEUNIER, *De la démocratisation de la société à celle des formes de connaissance: vers une ouverture de la forme scolaire aux savoirs socioculturels ?*, *op. cit.*

⁵ Olivier MEUNIER, *De la démocratisation de la société à celle des formes de connaissance: vers une ouverture de la forme scolaire aux savoirs socioculturels ?*, *op. cit.*, p. 232.

où législateur, hauts fonctionnaires et pédagogues critiques, participent d'un même mouvement à la redéfinition de la politique scolaire. Or, comme le rappellent d'ailleurs certains de ces mêmes auteurs, la circulaire de juillet 1978 qui invoque « l'interculturel » s'inscrit dans la continuité des « lois Stoléru » de 1977 qui organisent les retours des migrants dans les pays d'émigration (chapitre 2). Comme le montrent les pages qui suivent, les écrits des promoteurs de la pédagogie interculturelle partent du principe, dès la deuxième moitié des années 1970, que l'immigration est désormais un fait durable et qui plus est positif. Bien que cette nouvelle pédagogie se développe dans les sites chargés de la mise en œuvre de la politique scolaire, ils ne peuvent donc pas être amalgamés avec les orientations normatives des politiques scolaire et d'immigration. C'est pourquoi l'épithète « interculturel » sera ici utilisée uniquement pour qualifier la pédagogie qui s'en réclame dans une perspective critique de la politique scolaire en vigueur¹.

Le deuxième problème posé par les travaux sur la pédagogie interculturelle tient dans leur démarche présentiste et leur orientation normative. Ces travaux invoquent les innovations des années 1970 pour expliquer le traitement de la diversité culturelle par la politique scolaire. Dans ce cadre général, certains auteurs analysent la prise en compte des cultures des immigrés comme une entorse au « modèle français d'intégration ». Ce « modèle » n'apparaît pourtant comme norme des discours publics sur la question immigrée qu'au tournant des années 1990 comme le montre notamment dans le domaine de l'éducation, Françoise Lorcerie². Ainsi, dans le panorama qu'elle propose de « l'éducation interculturelle », Jennifer Kerzil questionne l'éducation et la pédagogie interculturelles en commençant par poser un cadre dans lequel « l'affaire du foulard », « l'école républicaine et laïque », « la diversité culturelle » sont omniprésents³. A cette tendance, qui se manifeste aussi dans les écrits d'Olivier Meunier, viennent se greffer les orientations normatives de ces travaux qui prônent l'utilisation dans les débats contemporains de la notion « d'interculturel » malgré les « dérives » de « l'éducation interculturelle » des années 1970⁴. Encore une fois, l'usage d'« interculturel » sera ici tout autre. Tout d'abord il n'est pas mobilisé comme notion ou concept mais tient lieu d'objet d'analyse. Deuxièmement, notre démarche appréhende la pédagogie interculturelle avant tout pour ce qu'elle est à la fin des années 1970 et dans le monde des sciences de l'éducation, c'est-à-dire une prise de position critique par rapport aux pratiques pédagogiques existantes⁵.

¹ Dans son enquête pourtant plus attentive à l'écart entre les discours politiques et administratifs et la réalité des pratiques, Stéphanie Morel qualifie également la politique scolaire d'« interculturelle » sans la distinguer des discours pédagogiques critiques. Stéphanie MOREL, *École, territoires et identités: les politiques publiques françaises à l'épreuve de l'ethnicité*, op. cit., p. 63; 89-117. Si nous insistons sur cette distinction, c'est aussi parce que notre objectif est autre. Rappelons qu'il s'agit de cerner les lieux où a émergé une réflexion sur les relations interculturelles et d'identifier ce faisant, les passerelles qui ont pu s'établir avec l'administration de la question immigrée dans le secteur des affaires sociales, et non dans celui de l'éducation nationale.

² Françoise LORCERIE, *L'école et le défi ethnique : éducation et intégration*, op. cit.

³ Jennifer KERZIL, « L'éducation interculturelle en France : un ensemble de pratiques évolutives au service d'enjeux complexes », op. cit.

⁴ Jennifer KERZIL et Geneviève VINSONNEAU, *L'interculturel : principes et réalités à l'école*, op. cit., p. 89 ; Olivier MEUNIER, *De la démocratisation de la société à celle des formes de connaissance: vers une ouverture de la forme scolaire aux savoirs socioculturels ?*, op. cit.

⁵ En ce sens, notre analyse s'écarte aussi de celle que propose Jean-Pierre Zirotti de l'émergence des études sur la scolarisation des enfants de travailleurs immigrés. Lui-même spécialiste de la question, il s'intéresse aux études ayant porté sur cet objet mais essentiellement à travers l'analyse détaillée des pré-supposés de sociologues dont la spécialité initiale était autre, comme en témoignent les compte-rendu d'enquêtes conduites par des spécialistes de l'urbanisme en Algérie (Robert DESCLOITRES et D. FAYARD, *L'apprentissage social des écoliers algériens à Aix-en-Provence*, Aix-en-Provence, Centre des sciences humaines appliquées, 1970.) ou bien par des sociologues de l'éducation mais ne revendiquant pas une approche interculturelle (Alain LEGER et Maryse TRIPIER, *Fuir ou construire l'école populaire ?*, Paris, Klincksieck, 1986.). Au final, il ne rend pas compte des travaux des principaux spécialistes de la pédagogie interculturelle de la fin des années 1970. Voir Jean-Pierre ZIROTTI, « Constitution d'un domaine de recherche : la scolarisation des enfants de travailleurs immigrés », *Babylone*, 1989, n° 6-7, pp. 210-253.

Chapitre premier

La réflexion sur les situations interculturelles naît dans des sites destinés à la formation professionnelle des enseignants du primaire et du secondaire. C'est le cas du CREDIF et du CIEP mais aussi des CEFISEM. Ces sites sont tout à la fois des lieux de production de savoirs sur les techniques pédagogiques, de rencontres entre enseignants du primaire, du secondaire et chercheurs et enfin, de réflexions sur la formation des enseignants. Un très petit nombre d'acteurs promeut la pédagogie interculturelle : Martine Abdallah-Pretceille, Jean Clévy, Claude Clanet, Louis Porcher et Carmel Camilleri¹. Leurs statuts et professions diffèrent les uns des autres : c'est leur travail respectif de définition d'un problème de l'appréhension (par l'action publique et par les sciences de l'éducation) des enfants de travailleurs immigrés qui autorise à les penser ensemble. Ils contribuent individuellement mais aussi parfois à travers des publications communes à définir les contours d'une pédagogie interculturelle.

Il faut distinguer Carmel Camilleri des quatre autres. Pour ces derniers, la promotion de la pédagogie et de l'éducation interculturelle constitue un investissement important dans la construction de leur carrière professionnelle : à partir du tournant des années 1980, ils sont convoqués en dehors de leurs milieux professionnels au nom de cette spécialisation. Certains ont des responsabilités au sein de ces sites spécialisés. Dans les années 1970, Jean Clévy, inspecteur départemental de l'Éducation nationale est responsable du secteur « enfants de migrants » au CREDIF. Louis Porcher, maître de conférences en sciences de l'éducation, en est le directeur². Martine Abdallah-Pretceille est quant à elle institutrice. Elle multiplie cependant les inscriptions ponctuelles dans ces sites et s'y socialise fortement (infra encadré 1.9). Cette première catégorie rassemble les praticiens-théoriciens de la

¹ Pour une bibliographie complète sur la pédagogie interculturelle de la fin des années 1970 à la 1988, voir Claude LIAUZU, Josette LIAUZU, Françoise LORCERIE, Simone NASSE et Mireille TIECHE (dirs.), *Immigration et école : la pluralité culturelle*, Aix-en-Provence, I.R.E.M.A.M, 1989, p. 101-173.

² Mais il ne se spécialise pas uniquement dans la pédagogie en direction des enfants de travailleurs immigrés. Il a par exemple écrit sur les rapports de l'école avec les cultures de masse (notons qu'il est d'ailleurs directeur-adjoint du Centre audio-visuel de l'ENS de Saint-Cloud jusqu'au début des années 1970) : Louis PORCHER, *L'École parallèle*, Paris, Larousse, 1973. « L'école parallèle » désigne tous les moyens de communication qui contribuent, en dehors du système scolaire, à l'éducation des enfants. Tout en critiquant les reproches de conservatisme émis à l'encontre du corps enseignant, l'auteur y défend l'idée d'une nécessaire transition de ce groupe porteur d'une culture d'institution vers les nouvelles formes de cultures introduites par les nouveaux moyens de communication (télévision). Il cite d'ailleurs le rapport Coleman de 1966 commandé par le Congrès étatsunien et qui dresse un tableau des inégalités devant l'école, notamment en fonction des minorités ethniques et qui montre à quel point l'environnement familial détermine les chances de succès scolaire. *Ibid.*, p. 90-91. D'autres ouvrages témoignent d'une préoccupation pour l'adaptation de l'école à la société, et d'une reconnaissance, à partir d'une mobilisation des savoirs sociologiques, notamment bourdieusiens, du rôle de l'école dans la reproduction de la stratification sociale. Voir par exemple Louis PORCHER, *Chemins dans le labyrinthe éducatif*, Paris, ESF, 1974 et en particulier la section intitulée « Quels élèves pour quels maîtres ? », *Ibid.*, p. 125-138.

Chapitre premier

pédagogie interculturelle. Le cas de Carmel Camilleri est différent car la question de la pédagogie interculturelle ne semble constituer pour lui qu'un objet parmi d'autres de ses recherches. Comme nous l'avons vu, ses travaux portent sur l'étude des relations interculturelles qui ne se limitent pas aux situations d'éducation. Cette distinction recoupe d'ailleurs leur appartenance professionnelle et leur inscription différenciées au sein du monde des sciences de l'éducation. Les premiers s'y inscrivent pleinement alors que Carmel Camilleri est enseignant-chercheur en psychologie sociale. Lorsque son nom apparaît dans la littérature relative à la pédagogie interculturelle, c'est en tant que socio-psychologue, spécialiste d'anthropologie culturelle, intervenant ponctuellement sur la pédagogie interculturelle. Mais cette moindre implication dans la promotion de la pédagogie interculturelle n'en fait pas moins une référence théorique pour cette littérature spécialisée émergente.

Leurs positions respectives dans le monde des sciences de l'éducation, ainsi que leurs stratégies de construction de carrière, les situent dans des rapports différents vis-à-vis de la pédagogie interculturelle. Les premiers se différencient du second par leur investissement dans la cause de la scolarisation des enfants de travailleurs immigrés. La pédagogie interculturelle est un savoir pratique considéré comme un « réponse » formulée par ces acteurs à une situation elle-même perçue comme problématique.

La littérature relevant de la pédagogie interculturelle et plus généralement les manuels de gestion des relations interculturelles se sont multipliés dans les années 1990¹. Mais le matériau analysé ici pour rendre compte de la spécialisation au sein du monde de la pédagogie d'un petit groupe d'acteurs ne comprend que les premiers écrits promouvant cette nouvelle pédagogie qui sont publiés dans la deuxième moitié des années 1970² et pour les plus significatifs d'entre eux, dans la première moitié des années 1980³. C'est une littérature qui

¹ Jacques DEMORGON, *L'exploration interculturelle. Pour une pédagogie internationale*, Paris, A. Colin, 1989 ; Jacques DEMORGON et Rémi HESS, *Complexité des cultures et de l'interculturel*, Paris, Anthropos, 1996 ; Jacques DEMORGON, Edmond Marc LIPIANSKY et Marie-Nelly CARPENTIER (dirs.), *Guide de l'interculturel en formation*, Paris, Retz, 1999.

² Bernard BLOT, François MARIET et Louis PORCHER, *Pour la formation des travailleurs migrants*, Saint-Cloud, CREDIF, 1978 ; Jean CLEVY, *Questions-réponses sur les cours élémentaires*, Paris, ESF, 1976 ; *Questions-réponses sur la scolarisation des enfants de travailleurs migrants*, Paris, ESF, 1976 ; Louis PORCHER, Jean CLEVY et Bernard BLOT (dirs.), *La scolarisation des enfants étrangers en France*, Paris, CREDIF, 1978.

³ Martine ABDALLAH-PRETCEILLE, *Des enfants non-francophones à l'école : quel apprentissage ? quel français ?*, Paris, A. Colin-Bourrelier, 1982 ; « Approche interculturelle du transfert des connaissances », *Education permanente*, 1984, n° 75, pp. 105-111 ; *Vers une pédagogie interculturelle*, Paris, INRP, 1986 ; ANPASE (dir.), *Enfances et cultures : problématiques de la différence et pratiques de l'interculturel*, Toulouse, Privat, 1986 ; Claude CLANET (dir.), *L'interculturel en éducation et en sciences humaines : colloque national*,

Chapitre premier

commente et critique les dispositifs destinés aux enfants de travailleurs immigrés depuis le début des années 1970 et dont le développement est par ailleurs favorisé par la formation d'une expertise au sein du Conseil de l'Europe¹ et de l'Unesco².

Ces écrits sont le fait de praticiens-théoriciens de la pédagogie et présentent quasi-systématiquement la même structure : articulation de témoignages, de diagnostics formulés à partir d'observations de terrain ainsi que d'analyses de portée théorique. Ces ouvrages sont d'ailleurs présentés comme des guides pour les professionnels. Une même idée se dégage de cet ensemble d'écrits : la scolarité des enfants de travailleurs immigrés est une question à laquelle les professionnels de l'éducation ne peuvent désormais échapper. Mais dans le même temps, cette question est mal posée et donc mal traitée par les organisations chargées de mettre en œuvre cette politique pédagogique et éducative. Cette analyse suppose qu'il faut prendre pour acquis l'installation des immigrés sur le territoire national. En prendre acte, c'est d'une part la considérer comme un fait et d'autre part en adopter une lecture positive : les « sociétés multinationales » sont une richesse pour les individus. Dans l'avant-propos au numéro dédié aux enfants de travailleurs immigrés, de la collection « Questions-Réponses » (destinée aux enseignants), Jean Clévy écrit :

« Cette présence [des enfants étrangers dans la population scolaire] soulève de multiples problèmes mais est aussi source d'enrichissement mutuel. Encore faut-il que chaque adulte possède un minimum d'informations pour que se développent une acceptation de l'autre, une compréhension, voire une valorisation de son originalité, et cela dans une perspective de société multinationale : les échanges humains s'accroissent rapidement et l'on peut raisonnablement admettre qu'ils continueront à s'amplifier³ ».

Toulouse, juin 1985, Toulouse, ERESI, 1986 ; Louis PORCHER, *L'enseignement aux enfants migrants ?*, Paris, CREDIF, 1984.

¹ Louis PORCHER, *L'éducation des enfants des travailleurs migrants en Europe: l'interculturalisme et la formation des enseignants*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1981.

² Martine ABDALLAH-PRETCEILLE, « L'interculturel au niveau de l'école : finalités et lignes directrices », in UNESCO (dir.), *Introduction aux études interculturelles : esquisse d'un projet pour l'élucidation et la promotion de la communication entre les cultures*, Unesco, 1976-1980, Paris, Unesco, 1980, pp. 139-157.

³ Jean CLEVY, *Questions-réponses sur la scolarisation des enfants de travailleurs migrants*, op. cit. L'idée selon laquelle la présence immigrée est un fait dont il faut prendre acte et qui concerne l'ensemble du système éducatif (voire l'ensemble de la société) prend la forme d'un leitmotiv, notamment dans les ouvrages moins confidentiels des années 1980. Martine Abdallah-Pretceille écrit par exemple dans la conclusion de son ouvrage de 1982 : « Conclure en rappelant que la scolarisation des enfants non-francophones est une composante de notre système éducatif et qu'elle doit être prise en charge par l'ensemble des enseignants, par l'équipe pédagogique. L'échec scolaire tant dénoncé de ces enfants ne serait-il pas plutôt l'échec de la collaboration entre les praticiens ? » in Martine ABDALLAH-PRETCEILLE, *Des enfants non-francophones à l'école : quel apprentissage ? quel français ?*, op. cit., p. 173. Dans le même sens, voir Louis PORCHER, Jean CLEVY et Bernard BLOT (dirs.), *La scolarisation des enfants étrangers en France*, op. cit., p. 11-21.

Chapitre premier

Ce constat conduit à la publication de manuels qui sont des outils de formation pour adapter les enseignants à ce qui est pensé comme une nouvelle réalité. Outre le constat de l'inéluctabilité du traitement de l'enjeu de la scolarisation des travailleurs immigrés, cette littérature promeut de façon plus ou moins explicite la réforme du dispositif existant. Le raisonnement qui sous-tend ce dispositif est entièrement réévalué puisque c'est la construction du problème qui est remise en cause. Les auteurs considèrent que ce public ne peut être considéré uniquement comme un public à transformer. C'est ce point qui permet d'introduire une critique des dispositifs d'accueil qui reposeraient sur une lecture en termes d'inadaptation des publics spécifiques et relèverait donc de l'éducation compensatoire.

La critique de ces dispositifs s'appuie sur le refus de caractériser les enfants de travailleurs immigrés par un déficit linguistique et comme élèves « inadaptés ». Les Classes d'Adaptation destinées aux enfants de travailleurs immigrés (CLAD) sont perçues comme une action de compensation ou d'adaptation. Un parallèle est fait entre ces dispositifs et ceux qui ont été mis en place pour les publics scolaires présentant des déficiences psychologiques et cognitives. Les publics sont certes différents puisqu'ils sont définis dans ce cas à partir de l'expérience migratoire de leurs parents mais le traitement de leurs besoins répondrait à une seule et même analyse : le public en question présente des déficits cognitifs et linguistiques. Ces enfants sont définis par un manque qu'il faudrait combler et, pour les adapter au système éducatif du pays d'immigration, une politique éducative et pédagogique appropriée devrait mettre en œuvre des dispositifs de rattrapage. En d'autres termes, il faudrait adapter les enfants des travailleurs immigrés au système scolaire français, le système scolaire lui-même n'étant pas remis en question. Dans un chapitre intitulé « Enfance inadaptée / Migrants¹ », Jean Clévy propose par exemple une analyse critique de l'association des enfants de travailleurs migrants à l'enfance inadaptée tout en réévaluant la notion même d'« adaptation ». Dans ce sens, il dénonce les explications psychologisantes et la centralité que ces approches accordent à la notion de QI. Il commence par rappeler le facteur surdéterminant de l'appartenance à la classe ouvrière, alors même que la psychologie individuelle tend à la masquer. Il dénonce l'usage qui a pu être fait de la notion de QI par des psychologues étasuniens (W. Shokley et C.J. Burts), essentiellement en direction des enfants noirs des classes populaires et les considérations racistes qu'ils peuvent porter. Sa critique de la notion de QI porte aussi sur les règles de sa détermination : il rappelle ainsi que certaines

¹ Louis PORCHER, Jean CLEVY et Bernard BLOT (dirs.), *La scolarisation des enfants étrangers en France*, *op. cit.*, p. 128-138.

Chapitre premier

épreuves sont très proches des disciplines scolaires et sont socialement discriminants (il mobilise à ce titre *L'école capitaliste en France* des sociologues marxistes Christian Baudelot et Roger Establet, paru en 1972).

La critique développée par ces auteurs porte aussi sur la dimension pratique des dispositifs nationaux et notamment sur la focalisation sur l'enseignement du Français Langue étrangère (FLE). Celle-ci témoignerait d'une lecture de l'enjeu uniquement en termes de déficit linguistique. Les promoteurs de la pédagogie interculturelle défendent une analyse différente. Si l'enjeu pour l'action éducative et pédagogique est bien de favoriser l'adaptation, celle-ci ne doit pas fonctionner à sens unique. La pédagogie prônée doit contribuer à l'adaptation des élèves à l'école mais aussi des enseignants aux élèves.

La critique des dispositifs d'accueil existant et plus généralement des raisonnements qui les sous-tendent s'appuie ainsi sur des travaux majeurs et connus de la sociologie de l'éducation qu'il s'agisse de ceux de Pierre Bourdieu, de l'ouvrage de Christian Baudelot et Roger Establet ou encore de Basil Bernstein¹. Ces pédagogues reprennent notamment la critique du socio-linguiste et reprochent à la politique éducative et pédagogique de reposer sur une représentation des publics visés comme étant « inadaptés » et porteurs de « handicaps culturels » face à la culture de l'institution scolaire. La mobilisation des notions de minorité et majorité permet de présenter l'école comme porteuse d'une culture et détentrice d'une position de domination dans l'interaction avec les élèves. Favorable à la culture dominante véhiculée par l'institution scolaire, ce rapport de force mérite à ce titre d'être interrogé². L'institution scolaire est décriée pour être monoculturelle, cette critique s'appuyant sur l'ouvrage de Christian Baudelot et Roger Establet, *L'école capitaliste en France*³.

Mais l'affirmation d'une filiation avec ces analyses critiques n'est que temporaire dans l'argumentaire des auteurs dont la finalité des travaux est autre. Se référer à la critique qu'émet Basil Bernstein à l'encontre de l'éducation compensatoire ou reprendre la lecture classiste de Christian Baudelot et de Roger Establet lorsqu'ils analysent « l'école capitaliste » ne constituent finalement qu'un maillon dans la chaîne argumentaire de ces nouveaux pédagogues. Et c'est en ce sens que l'on peut parler d'*innovation technologique* au sens

¹ Basil BERNSTEIN, *Langage et classes sociales. Codes socio-linguistiques et contrôle social*, Paris, Ed. de Minuit, 1973. Plus particulièrement sa critique systématique des analyses de l'« inadaptation » des publics dont la culture est qualifiée de minoritaire, intéresse particulièrement les pédagogues de l'interculturel. Martine ABDALLAH-PRETCEILLE, *Des enfants non-francophones à l'école : quel apprentissage ? quel français ?*, op. cit..

² Martine ABDALLAH-PRETCEILLE, *Des enfants non-francophones à l'école : quel apprentissage ? quel français ?*, op. cit., p. 13.

³ Jean CLEVY, *Questions-réponses sur la scolarisation des enfants de travailleurs migrants*, op. cit. ;

Chapitre premier

d'Anselm Strauss. Les pédagogues de l'interculturel se réapproprient ces auteurs issus d'écoles critiques et entendent les dépasser. C'est du moins ce qui est revendiqué.

Ils ne cherchent pas à rendre compte du rôle de l'appartenance de classe des élèves dans la construction de leurs capacités linguistiques. Ils ne visent pas non plus à mieux définir le rôle de l'école dans la reproduction de la stratification sociale. Ce qui est d'abord en jeu, c'est l'identification et l'invention de modalités souhaitables pour favoriser l'insertion des enfants des travailleurs immigrés dans le système scolaire français. Les références à Basil Bernstein et à la sociologie marxiste française ne sont que le point de départ de l'analyse. Car la solution qu'ils formulent au problème de ce public spécifique n'est envisageable qu'à condition de dépasser ces analyses critiques, jugées utiles mais en définitive insatisfaisantes. C'est pourquoi tout en reprenant à leur compte ces analyses, ils en dénoncent les limites. La lecture classiste comme d'ailleurs la lecture culturaliste sont jugées réductrices. Si les difficultés des enfants de travailleurs immigrés ne peuvent être comprises sans prendre en compte les différences en termes d'appartenance de classe d'une part et des univers culturels des familles d'autre part, leur scolarisation dans les écoles françaises crée une situation qui, au-delà de la classe sociale et des cultures familiales, exige de faire appel à une autre notion.

C'est ce point qui permet l'introduction de la notion de « situation interculturelle ». Elle désigne ce qui est propre à cette situation d'interaction. Pour le comprendre, il faut repenser la situation d'interaction en égalisant les deux parties constitutives de cette relation. C'est là un des fondements essentiels de la pédagogie interculturelle. Celle-ci ne nie pas que les publics scolarisés ou à scolariser font face à une institution en mettant artificiellement en équivalence deux positions qui sont par nature différentes. Mais il s'agit de reconnaître, sur le plan cognitif, que les parties en jeu dans cette interaction qui est une situation d'éducation, sont toutes deux porteuses de cultures. Jusque-là, seuls étaient considérés comme porteurs de cultures spécifiques les publics cibles de l'action éducative, ceux qui la véhiculaient étant implicitement définis comme neutres. En ce sens la construction de la pédagogie interculturelle a pour préalable cognitif l'adoption d'une position relativiste : toute situation d'éducation est avant tout une rencontre entre deux parties issues d'univers culturels qui leur sont propres et dont il faut avoir conscience. Adopter une démarche relativiste suppose ainsi de mettre à égalité, du moins ponctuellement, ces deux parties. La pédagogie interculturelle promeut la prise en compte de la culture des élèves-enfants de travailleurs immigrés et celle de l'enseignant et de l'institution « depuis » laquelle il enseigne. Elle défend cette

Chapitre premier

conscientisation qui doit contribuer à la reconnaissance des enfants des travailleurs immigrés scolarisés en tant que porteurs de cultures au même titre que toute autre personne. Il est également attendu de la pédagogie interculturelle qu'elle « resitue » la culture de l'institution et qu'elle la relativise. Martine Abdallah-Pretceille écrit ainsi :

« la culture en tant que système de valeurs dynamique formé d'éléments acquis, avec des postulats, des croyances et des règles qui permettent aux membres d'établir des rapports entre eux et avec le monde, de communiquer et de développer les capacités créatrices qui existent chez eux » (Unesco) fait partie intégrante de l'acte éducatif ; elle ne saurait donc être occultée de l'enseignement. L'apprentissage de la décentration opérée dans les domaines psychologiques (lutte contre l'égoïsme), cognitif (accès à l'objectivité) doit s'étendre au culturel ; prendre conscience de son propre enracinement culturel est la condition d'une approche authentique et objective des autres cultures. Savoir se situer dans sa culture, appréhender le relativisme culturel relèvent d'un apprentissage systématique au même titre que les autres apprentissages¹ ».

Dans ce cadre ainsi posé, la prise de conscience et la reconnaissance doivent assurer l'amélioration des relations interculturelles à l'école. Le problème de la scolarisation des enfants de travailleurs immigrés est reformulé en termes de relations interculturelles qu'il faut apprendre à réguler par des opérations de conscientisation.

Bien que ces ouvrages de référence sur la pédagogie interculturelle soient destinés aux « professionnels de l'éducation », les modalités d'une telle gestion sont rarement explicitées et les contenus d'une éducation interculturelle rarement formulés. C'est d'ailleurs un reproche qui est émis à l'encontre de cette pédagogie, notamment dans des écrits proposant une histoire de la pédagogie et de l'éducation interculturelles, ultérieurs aux années 1990². Plus qu'un contenu pour les enseignants, la pédagogie interculturelle propose, en tout cas sous la forme qu'elle prend dans la deuxième moitié des années 1970, une « démarche » pour le corps enseignant. Les savoirs sur l'interculturel sont censés transformer la façon d'être des enseignants dans la situation d'interaction, c'est-à-dire dans le cadre d'une relation interculturelle d'éducation.

¹ Martine ABDALLAH-PRETCEILLE, *Des enfants non-francophones à l'école : quel apprentissage ? quel français ?*, *op. cit.*, p. 166-167. Le principe du décentrement qui a pour corollaire le relativisme culturel est récurrent dans les écrits de cette auteure. Elle défend déjà ce point de vue en 1980 : « Un autre impératif conditionne l'approche d'une culture-autre. En effet, percevoir une culture étrangère va de pair avec la perception de sa propre culture, et les activités interculturelles doivent être envisagées dans un mouvement dialectique entre soi et autrui. Le contact avec une culture étrangère peut favoriser une prise de conscience au niveau de son propre enracinement culturel », Martine ABDALLAH-PRETCEILLE, « Activités interculturelles à l'école élémentaire », *L'école et la Vie*, mars 1980, n° 6, p. 13.

² Jennifer KERZIL, « L'éducation interculturelle en France : un ensemble de pratiques évolutives au service d'enjeux complexes », *op. cit.* ; Françoise LORCERIE, *L'école et le défi ethnique : éducation et intégration*, *op. cit.*

Chapitre premier

Enfin, bien que cette nouvelle pédagogie revendique une posture résolument critique par rapport aux dispositifs d'action publique et à la pédagogie qui lui préexiste, elle contribue à valider en des termes pédagogiques une catégorie, celle des « enfants des travailleurs immigrés », qui est avant tout une catégorie politico-administrative et économique. Elle s'inscrit sur ce point dans la continuité de la politique scolaire qui elle-même valide, par ses nouveaux dispositifs, ces mêmes catégories héritées de la sphère économique et de la politique d'immigration.

3. Une reconnaissance ambivalente

La pédagogie interculturelle ne se développe pas au sein de l'INRP mais dans les sites périphériques comme le CREDIF et le CEFISEM, ce qui a des conséquences sur sa visibilité au sein du monde de la pédagogie. En effet, la lecture interculturelle est touchée d'un déficit de légitimité aux yeux des acteurs de ce monde et par rapport aux autres activités spécialisées, et ce bien que la catégorie « enfants de travailleurs migrants » ait été instituée aux niveaux communautaire et national. Certes la réflexion sur les situations interculturelles s'est développée depuis la fin des années 1970, la production de ces discours s'est pérennisée au sein des sites spécialisés, et conséquemment un monde de la pédagogie interculturelle a pris forme. Pourtant ces savoirs et savoir-faire restent peu reconnus et peu visibles dans le monde des sciences de l'éducation.

Les répertoires élaborés par l'INRP listant sites et chercheurs et faisant état de la recherche en sciences de l'éducation sont de bons indicateurs de la visibilité d'une activité spécialisée. Le répertoire de référence déjà cité, dans sa version de 1980, propose une classification des organismes existant, révélatrice des catégories de classement jugées pertinentes par l'INRP¹. Les sites sont classés selon dix catégories : recherche et évaluation en éducation, histoire et philosophie de l'éducation, psychologie de l'éducation, sociologie de l'éducation, économie de l'éducation, méthodes et contenu des disciplines d'enseignement, technologie de l'éducation, formation professionnelle et éducation permanente, inadaptation et éducation surveillées, activités socio-culturelles et extra-scolaires. Si la plupart de ces catégories correspondent aux disciplines constitutives des sciences de l'éducation, d'autres sont classées en fonction des publics spécifiques qu'un lieu destiné à l'éducation peut accueillir (comme les publics relevant de « l'inadaptation et de l'éducation surveillées »).

¹ CNRS et INRP, *Répertoire des organismes français de recherche en sciences de l'éducation : inventaire 1980*, op. cit.

Chapitre premier

Comme nous l'avons vu, la pédagogie interculturelle est née justement de l'identification d'un public jugé spécifique de même que l'éducation destinée aux publics dits « inadaptés ». Pourtant, la catégorie de l'interculturel n'apparaît pas dans ce répertoire. Il faut attendre celui de 1982 sur les ouvrages en sciences de l'éducation¹ pour qu'il soit fait référence à l'« interculturel » qui n'apparaît cependant toujours pas comme catégorie pertinente de classification.

C'est à l'occasion de commentaires sur l'état de l'avancement de la recherche pédagogique étatsunienne et britannique que la question est évoquée : cette recherche est jugée en avance par rapport à ce qui se fait en France, notamment dans les travaux d'anthropologie portant sur la question des relations interculturelles et de l'éducation multiculturelle. Si l'on analyse les rubriques relatives aux inégalités, on note encore l'invisibilité des situations interculturelles². Alors même que l'approche interculturelle est née de l'analyse de situations jugées inégalitaires en situation d'éducation, seuls des ouvrages traitant de la question sociale comprise en termes de classes sociales, sont listés dans les rubriques « réflexions critiques » ou « inégalités d'éducation ». Les questions relatives aux minorités ou la réflexion sur l'éducation multiculturelle ne sont pas classées dans ces rubriques.

Il faut attendre les années 1990 pour qu'un site central du monde des sciences de l'éducation reconnaisse l'interculturel comme catégorie à part entière et en fasse une unité de classement des activités. La catégorie « éducation interculturelle » entre enfin dans le lexique des descripteurs du répertoire de 1998 avec d'autres catégories : acculturation, bilinguisme, changement culturel, classe d'adaptation, classe de transition, développement culturel, différence culturelle, discrimination raciale, enfant de travailleur étranger, identité culturelle, intégration culturelle, milieu culturel, origine ethnique, pluralisme culturel, recherche transculturelle, relations ethniques³. Les pionniers de la pédagogie interculturelle n'acquièrent une certaine reconnaissance par le site central du monde de la pédagogie⁴ qu'à partir des années 1990.

¹ INRP, *Les sciences de l'éducation à travers les livres*, op. cit.

² *Ibid.*

³ INRP (dir.), *Les sciences de l'éducation à travers les livres*, Paris, L'Harmattan-INRP, 1998.

⁴ Dans le répertoire de 1998, le nom de Martine Abdallah-Preteuille apparaît une fois dans l'index des auteurs, c'est-à-dire ni plus ni moins que la plupart des noms indexés, celui de Carmel Camilleri apparaît pour trois références, celui de Louis Porcher pour deux références *Ibid.*

Chapitre premier

La carrière de l'un des principaux promoteurs de la pédagogie interculturelle est révélatrice de la fonction que peut jouer la spécialisation dans un domaine d'activités dont la visibilité demeure faible.

Encadré n°1.10 : Martine Abdallah-Pretceille¹ : une ascension professionnelle grâce à la pédagogie interculturelle, une reconnaissance hors du monde de la pédagogie

Martine Abdallah-Pretceille est institutrice de 1967 à 1981. Elle enseigne à différents types de publics scolaires : enfants sourds et muets, enfants de migrants en classe d'initiation, enfants déficients intellectuels en classe de perfectionnement et enfants de l'Aide sociale à l'enfance, catégories d'élèves reconnues comme spécifiques par le ministère de l'Éducation nationale. Parallèlement à l'exercice de sa profession, elle obtient une maîtrise d'histoire en 1973 à l'Université Paris I. De 1971 à 1981, elle acquiert toute une série de certificats en lien avec l'enseignement spécialisé autour de publics spécifiques. En 1973, elle est diplômée du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement aux Enfants Inadaptés (option Handicapés sociaux, le CAEI) et en 1976, du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement dans les Classes Annexes et d'Application. Elle assure des stages de Français langue étrangère au CREDIF à partir de 1973.

Avant son inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de Directeur de l'École Normale en 1984, Martine Abdallah-Pretceille accumule donc une expérience d'institutrice de 14 ans et se dote d'une série de certificats qui valident sur le plan institutionnel des compétences au regard de publics que l'institution scolaire juge spécifiques et pour lesquels des dispositifs parallèles ont été mis en place : les enfants dits inadaptés tout d'abord, les enfants étrangers ou enfants de travailleurs migrants ensuite. C'est probablement cette spécialisation qui favorise une bifurcation dans sa carrière professionnelle. Elle quitte le métier d'institutrice et intègre les organismes de formation des enseignants : elle est inspectrice départementale de 1981 à 1984 à l'académie de Créteil et directrice d'École normale (à Clermont-Ferrand de 1984 à 1987, à Amiens de 1987 à 1991). Elle décide de poursuivre ses études, non plus en histoire mais en sciences de l'éducation. Elle obtient un DEA à Paris V en 1980 et mène une thèse de doctorat sous la direction de Louis Porcher, dans la même discipline et dans la même université. Sa thèse, intitulée « Vers une pédagogie interculturelle. Approche conceptuelle, épistémologique et méthodologique » est soutenue en 1985². Elle obtient son HDR en 1990 intitulée « Pluralité culturelle et altérité. Statut et traitement : Etude à travers quelques applications dans le champ scolaire et éducatif ».

Son investissement professionnel autour de cet objet a favorisé sa conversion d'un espace professionnel à un autre (d'institutrice à inspectrice départementale), déplacement qui correspond aussi à une ascension sociale. Pourtant sa spécialisation et sa conversion professionnelle ne s'accompagnent que tardivement d'une reconnaissance marquée de la pédagogie interculturelle, au sein du monde de la pédagogie. C'est à l'extérieur de ce monde que naît une certaine reconnaissance, dès les années 1980, reconnaissance qui est avant tout le fait d'organisations intergouvernementales. En la sollicitant pour ses recherches sur la pédagogie interculturelle alors même qu'elle n'était pas encore docteur et que ses recherches étaient encore peu représentées dans les revues académiques françaises du monde de la pédagogie, l'UNESCO puis le Conseil de l'Europe ont contribué à la construction de son statut d'expert en pédagogie interculturelle qui en retour lui a probablement été reconnu au sein du monde plus vaste de la pédagogie dans les années 1990³.

¹ Cette biographie a été reconstituée à partir d'un entretien (11 juillet 2011) et des répertoires de l'INRP déjà cités.

² Martine ABDALLAH-PRETCEILLE, *Vers une pédagogie interculturelle : approche conceptuelle, épistémologique et méthodologique*, Thèse doctorat, Université Paris Descartes, France, 1985.

³ Martine ABDALLAH-PRETCEILLE, *Vers une pédagogie interculturelle*, op. cit. ; Martine ABDALLAH-PRETCEILLE et Alexander THOMAS, *Relations et apprentissages interculturels*, Paris, A. Colin, 1995 ; Martine ABDALLAH-PRETCEILLE et Louis PORCHER, *Education et communication interculturelle*, Paris, PUF, 1996 ; Martine ABDALLAH-PRETCEILLE, *L'éducation interculturelle*, Paris, PUF-Que sais-je?, 1999.

Chapitre premier

Ayant contribué à la naissance du monde de la pédagogie interculturelle qui reste néanmoins peu reconnu dans un monde social plus vaste, celui de la pédagogie, lui-même peu légitime, Martine Abdallah-Prechteille trouve dans la scène internationale un tremplin professionnel grâce auquel elle gagne le statut d'expert. C'est d'ailleurs ces interventions des spécialistes de la pédagogie interculturelle en dehors du monde professionnel dans lequel ils s'inscrivent ainsi que les rencontres (dans le cadre de colloques, de groupes de réflexion, de journées d'études, de publications communes...) avec les spécialistes des études interculturelles qui favorise au tournant des années 1980 la mise en forme d'une question interculturelle.

Conclusion du chapitre premier

La politique de développement et le travail normatif d'une organisation intergouvernementale comme l'UNESCO ont contribué, par le travail d'une poignée de hauts fonctionnaires, à mettre en mots un problème de la formation en milieu culturel différent. Les politiques scolaires nationale et communautaire ont par ailleurs construit le problème de la scolarisation des enfants de travailleurs immigrés. Ces deux processus distincts ont permis la fabrique d'un besoin public de savoirs sur les relations interethniques et interculturelles. Interagissant avec ces politiques au sein de dispositifs de recherche et de formation qu'elles avaient mis en place, des groupes professionnels se sont spécialisés autour de ces nouveaux « problèmes » en formulant une question interculturelle dont l'élucidation est devenue pour eux une cause professionnelle.

Au tournant des années 1980, cette question interculturelle repose sur une lecture spécifique du monde social qui place l'interaction culturelle au cœur des phénomènes sociaux. Ceux qui s'en préoccupent se sont dotés d'un vocabulaire (situations et relations interculturelles, dominés/dominants) et d'un certain nombre d'outils (ceux de la sociologie, de la psychologie sociale et de la pédagogie interculturelles). Enfin, les promoteurs de ces savoirs développent un rapport ambivalent à l'Etat (perçu à travers l'action publique) et à la pensée critique (perçue à travers une partie de leurs pairs).

Ces deux catégories d'acteurs, sociologues et psychosociologues sociaux des relations interculturelles d'une part et pédagogues de l'interculturel d'autre part, ont trouvé par la suite le moyen de poursuivre leur spécialisation et leur activité de promotion de leurs savoirs et

Chapitre premier

domaine de spécialité à l'extérieur de leurs mondes sociaux respectifs qui étaient peu institutionnalisés et qui ne leur offraient qu'une faible visibilité professionnelle. La multiplication des rencontres à l'extérieur de leurs mondes sociaux à l'occasion de journées d'études, colloques, publications communes affectent dès le début des années 1980 la formulation de la question interculturelle. Comme le montrent les chapitres suivants¹, celle-ci gagne en généralité en s'extrayant des stricts enjeux professionnels et scientifiques auxquels elle est indexée. Cette question interculturelle a également fait l'objet d'une institutionnalisation au sein d'une administration centrale du ministère du Travail.

¹ En particulier les chapitres 2 et 3.

Chapitre 2 - Agir sur les relations interculturelles

Le premier chapitre a mis au jour les logiques de production de savoirs sur les relations interculturelles. Ce chapitre montre à présent comment le souci de connaissance et de reconnaissance des relations interculturelles comme enjeu a émergé dans d'autres espaces liés au ministère du Travail jusqu'à devenir, à l'orée des années 1980, l'objet souhaitable d'une intervention publique. Cette institutionnalisation n'est pas la simple traduction politique et administrative d'un enjeu scientifique. Au cours des années 1970, les promoteurs de savoirs sur les relations interculturelles tiennent plutôt la position de commentateurs critiques de la politique d'immigration. Ce sont des logiques propres à l'administration en général et aux services administratifs en charge des travailleurs immigrés en particulier qui ont favorisé l'émergence d'un enjeu de l'interaction administrative et plus généralement des relations entre « Français » et « immigrés ». Ces transformations discursives ont rendu possible dans le dernier tiers des années 1970, la mobilisation de savoirs et d'une terminologie propre aux promoteurs de la pédagogie des relations interculturelles et dans une moindre mesure, des études sur les relations interculturelles¹.

Entre le milieu des années 1970 et le tournant des années 1980 s'impose progressivement l'idée que l'action publique d'immigration et d'insertion doit cibler les « cultures des immigrés » pour promouvoir les « relations interculturelles ». Des travaux récents ont documenté ce processus d'institutionnalisation et ont montré qu'il trouvait sa source dans les transformations des relations extérieures de la France avec les principaux pays d'émigration au milieu des années 1970. La valorisation des cultures des travailleurs immigrés et les actions visant à les préserver comptent parmi les arguments des autorités françaises dans leurs négociations avec celles des pays d'émigration qui cherchent à la fois à contrôler leurs ressortissants mais également à s'assurer de leur retour². Le volet culturel de la politique d'immigration se cristallise donc autour du « mythe du retour » des travailleurs immigrés. Le présent chapitre apporte un éclairage différent et complémentaire pour rendre compte de l'imposition de ce nouveau volet et de la naissance d'une nouvelle catégorie d'action publique.

¹ Ainsi, nous discutons la thèse selon laquelle le problème des « relations interculturelles » relève avant tout de l'importation d'un lexique initialement mobilisé dans les réseaux internationaux de l'UNESCO : Sylvain Laurens, *Hauts fonctionnaires et immigration en France (1962-1981) : socio-histoire d'une domination à distance*, Thèse de doctorat, EHESS, Paris, 2006, p. 614-673.

² Notamment avec le Portugal. *Ibid.*, p. 618-619.

Chapitre 2

Il montre que le ciblage croissant des cultures des travailleurs immigrés s'inscrit également dans l'histoire de l'administration et celle de l'imposition progressive d'une réflexivité des agents administratifs dans leurs rapports aux administrés¹. Cette réflexivité a trouvé une déclinaison à travers le « problème » des administrés immigrés. Mais le chapitre établit aussi qu'au-delà des conditions de naissance ancrées dans les relations diplomatiques de la France, l'inscription institutionnelle du problème de la culture des travailleurs immigrés dans un premier temps et des relations interculturelles dans un second temps, peut être analysée comme l'émergence d'une revendication d'un antiracisme par des agents de l'Etat. C'est un antiracisme spécifique pour lequel ses promoteurs n'ont eu de cesse, dans les années 1980, de définir un positionnement de surplomb par rapport à la diversité des acteurs qui investissent la question de l'immigration et de l'insertion sur la scène publique.

Si les cultures des travailleurs immigrés préoccupent l'administration depuis la Libération, ce n'est qu'avec la politisation d'un problème de l'immigration et les transformations organisationnelles du ministère du Travail à la fin des années 1960, qu'un nouveau problème des relations entre « Français » et « travailleurs immigrés » est véritablement formulé jusqu'à devenir l'objet d'une nouvelle action publique². En 1976, deux associations parapubliques sont créées dans le cadre de la nouvelle politique d'immigration du secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés Paul Dijoud : le Centre d'études et de documentation sur l'immigration (CEDIM) et l'Office national de promotion culturelle des immigrés (ONPCI). Elles sont les vecteurs de l'institutionnalisation de l'action publique de promotion des relations interculturelles. Pour en rendre compte, les archives du Fonds d'Action sociale, de la Direction de la Population et des Migrations, du Secrétariat d'Etat aux Travailleurs immigrés et celles, inédites, de ces associations ont été mobilisées. Pour décrire la position du principal parti d'opposition, le Parti socialiste, les archives de la « Commission immigrés » ont été consultées. Par ailleurs, des rapports administratifs et politiques dressant un bilan des actions menées par ces associations ont été étudiés dans le détail afin de dégager les logiques discursives de catégorisation et de labellisation de l'interaction entre « immigrés » et « Français » comme enjeu public. C'est en mettant en relation cette construction discursive avec l'évolution plus ancienne des regards administratifs sur

¹ C'est pourquoi un nombre important d'archives relatives à cet aspect de la promotion culturelle des travailleurs immigrés (mises à notre disposition par Sylvain Laurens) n'ont pas été mobilisées.

² Ce chapitre s'appuie donc considérablement sur les travaux socio-historiques étudiant ces transformations. Les résultats de ces travaux sont convoqués pour éclairer spécifiquement la carrière du problème et de la catégorie des relations interculturelles et pour comprendre son institutionnalisation dans le dernier tiers des années 1970. L'essentiel de la première section s'appuie ainsi sur des données de seconde main.

Chapitre 2

l'immigration, les immigrés et leurs rapports avec les « Français », que la mise à l'agenda des relations interculturelles a pu être éclairée.

La première section dresse un panorama historique, de la fin des années 1950 à la fin des années 1970, de la prise en compte des cultures des travailleurs immigrés par les services administratifs chargés de leur entrée et séjour et par les acteurs qui contestent l'action publique menée (A). Ce panorama permet d'éclairer l'action spécifique du SETI à partir de 1974 et les étapes de la construction d'un nouveau rôle de l'Etat comme instigateur d'un dialogue entre « Français » et « immigrés » (B). Ces transformations discursives et organisationnelles ont favorisé l'institutionnalisation des relations interculturelles comme catégorie d'action publique (C).

A. Les cultures des immigrés : catégorie administrative improbable et cible d'une action publique publicisée

Selon le secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés mis en place en 1974 mais aussi selon les historiens spécialistes de la politique française d'immigration¹, la prise en compte d'enjeux culturels de l'immigration marque une inflexion sensible de cette politique. Comme en témoignent les innovations institutionnelles des années suivantes avec l'Office de promotion culturelle des immigrés et le Centre d'études et d'information sur l'immigration en 1976 sous la tutelle du SETI (infra B), cette dimension est mise en avant pour la première fois dans le dernier tiers de la décennie. Mais s'il ne faut pas minimiser l'importance de la mise à l'agenda ministériel d'un enjeu culturel en lien avec ceux de l'immigration et de l'insertion, rappelons que les cultures des immigrés ne sont en aucun cas une nouvelle préoccupation de l'administration chargée de la main-d'œuvre coloniale, étrangère et immigrée. C'est l'un des apports de travaux publiés dans les années 2000² qui, s'inspirant de la socio-histoire du politique³, en analysent les différents aspects dans le domaine de l'immigration. Ces travaux

¹ Angéline ESCAFRE-DUBLET, *Etat, culture, immigration : la dimension culturelle des politiques françaises d'immigration, 1958-1991*, Thèse de doctorat, IEP, Paris, 2008 ; Vincent VIET, *La France immigrée. Construction d'une politique. 1914-1997*, Paris, Fayard, 1998.

² Françoise DE BARROS, « Les municipalités face aux Algériens : méconnaissances et usages des catégories coloniales en métropole avant et après la Seconde Guerre mondiale », *Genèses*, 2003, vol. 4, n° 53, pp. 69-92. Abdellali HAJJAT, *Les frontières de l'identité nationale : l'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale*, Paris, La Découverte, 2011. Choukri HMED, « L'encadrement des étrangers « isolés » par le logement social (1950-1980) », *Genèses*, 2008, vol. 3, n° 72, pp. 63-81. Alexis SPIRE, *Étrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France : 1945-1975*, Paris, Grasset, 2005.

³ Vincent DUBOIS, *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1998 ; Gérard NOIRIEL, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006.

Chapitre 2

montrent l'importance qu'accordent les agents de l'administration aux cultures supposées des travailleurs immigrés. L'attention portée aux activités des *street-level bureaucrats* et aux conditions de formation d'un ethos administratif a mis en évidence l'écart, depuis la Libération, entre d'une part la place conséquente de cette préoccupation dans les discours et les pratiques administratifs et d'autre part son absence formelle du cadre légal régulant les flux et la présence de cette main-d'œuvre sur le territoire. Sans nier la diversité historique des objets ou celle des secteurs de l'action publique étudiés, ces « observation[s] historique[s] du travail administratif¹ » ont en commun d'identifier les logiques qui amènent à appréhender les administrés travailleurs immigrés à partir de leurs cultures supposées. Une lecture culturelle voire culturaliste traverse les différentes administrations en charge de ce public, et ce dans le cadre de pratiques aussi variées que l'octroi des titres de séjour, de la nationalité française, l'encadrement des travailleurs isolés ou encore la gestion du logement. Pour rendre compte de l'imposition de la culture comme donnée structurante de l'entendement administratif des agents chargés de la main-d'œuvre coloniale et, après les décolonisations, des travailleurs immigrés, deux facteurs peuvent être distingués : l'objectif d'assimilation des migrants amenés à s'installer durablement sur le territoire d'une part et les conséquences administratives des décolonisations d'autre part.

1. Une indifférence très relative aux cultures

Le cadre légal de la politique d'immigration tel qu'il prend forme au sortir de la seconde guerre mondiale et perdure jusqu'aux années 1970 n'évoque pas la culture, « l'ethnie » et encore moins la « race » des migrants amenés à s'installer en France. Certes les migrants coloniaux installés font bien l'objet de catégorisations distinctes : la constitution du 27 octobre 1946 distingue les ressortissants des protectorats (Maroc et Tunisie), des territoires associés (Indochine, Cameroun, Togo) et des départements et territoires d'outre-mer², leur octroyant des citoyennetés différenciées. Mais le droit de séjour n'est pas censé obéir à des considérations autres que celles portant sur leur qualité de travailleurs. Les autres dimensions de l'identité sociale du migrant, et notamment culturelle, ne font pas l'objet d'une formulation dans la loi. Du point de vue des catégories juridiques et administratives, les travailleurs immigrés ne se distinguent que par leur durée de séjour.

¹ François BUTON, « L'observation historique du travail administratif », *Genèses*, 2008, vol. 3, n° 72, pp. 2-3.

² Alexis SPIRE, « Semblables et pourtant différents. », *Genèses*, 2003, vol. 4, n° 53, p. 51.

Chapitre 2

Pourtant, il y a bien à la Libération des acteurs en position d'influer sur la politique d'immigration et favorables à l'appréhension identitaire des migrants au-delà de leur statut de travailleur¹. Ces hauts fonctionnaires qui gravitent autour de Georges Mauco² développent une analyse de l'assimilation (c'est-à-dire du processus d'invisibilisation des attributs « étrangers » du travailleur immigré) qui s'appuie sur une vision hiérarchisée des migrants en fonction de leur « qualité » supposée. Une « logique de population » prend ainsi forme à partir de l'articulation de la notion de « qualité », de l'objectif de l'assimilation et d'une représentation hiérarchisée des migrants en fonction de leurs cultures supposées. Elle se distingue de la « logique de main-d'œuvre » qui subordonne la détermination des flux et des critères de naturalisation aux besoins de la reconstruction³. En 1945, ces deux logiques s'opposent et sont au principe de la polarisation des hauts fonctionnaires chargés de définir un cadre légal pour l'immigration au cours des débats qui s'étendent d'avril à novembre 1945 au sein du Gouvernement provisoire⁴. Mais l'ordonnance du 19 octobre relative au code de la nationalité ainsi que celle du 2 novembre 1945 sur les conditions d'entrée et de séjour évacuent finalement toute référence aux « origines ethniques » des migrants potentiels. Ceux-ci se sont désormais considérés qu'à travers leur qualité de travailleurs. Le rapport entre ces deux logiques n'est pourtant pas stabilisé une fois pour toutes. Il est soumis à plusieurs contraintes comme le contexte de la guerre froide, le travail normatif de l'UNESCO, mais aussi les rapports entre les forces politiques qui interdisent peu à peu de penser la question de l'assimilation en termes de « races ». Ainsi, après l'échec du cercle de hauts fonctionnaires proches de Georges Mauco au moment de la rédaction des ordonnances de 1945, ces derniers se manifestent à nouveau au tout début des années 1950 au nom de la « peur de l'altération de la « race française⁵ » » jusqu'à ce que l'offensive soit stoppée par l'instruction libérale de

¹ Les paragraphes qui suivent portent sur la période qui s'ouvre à la Libération. Mais les pratiques administratives distinguant les immigrants en fonction de leurs origines nationales et des « qualités » inférées à celles-ci se déploient dans les pays d'immigration dès la fin du XIX^{ème} siècle. Sur ce point, voir Philippe RYGIEL (dir.), *Le bon grain et l'ivraie. La sélection des migrants en Occident, 1880-1939*, La Courneuve, Aux lieux d'être, 2006.

² Alexis SPIRE, *Étrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France : 1945-1975*, op. cit. ; Patrick WEIL, *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2005.

³ La logique de « main d'œuvre » résultant elle-même d'un compromis entre les intérêts des employeurs et ceux des travailleurs nationaux. Alexis SPIRE, *Étrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France : 1945-1975*, op. cit., p. 83-109. L'auteur distingue également une « logique de police » qui découle du primat accordé à l'ordre public. *Ibid.*, p. 52-81. Sur la « logique de population », voir *Ibid.*, p. 111-141.

⁴ Alexis SPIRE, *Étrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France : 1945-1975*, op. cit., p. 18.

⁵ Abdellali HAJAT, *Les frontières de l'identité nationale : l'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale*, op. cit., p. 139.

Chapitre 2

1953 qui rappelle l'interdiction de prendre en compte l'origine nationale dans les procédures de naturalisation, pratique qui relèverait du racisme. Le cadre légal qui organise et régule l'entrée et le séjour des travailleurs étrangers sur le territoire national reste donc aveugle à toute considération sur les « qualités » ethniques, culturelles et raciales des candidats.

En revanche, ce cadre légal peut s'accommoder de dispositifs d'action publique qui reposent justement sur la prise en compte de critères autres que la qualité de travailleurs immigrés. Dans le contexte de la guerre d'indépendance de l'Algérie, l'impératif de contrôle des ressortissants de ce département encore français conduit à la mise en place de d'organismes spécifiquement destinés aux travailleurs algériens dont la potentielle solidarité avec les indépendantistes préoccupe les pouvoirs publics. C'est le cas de la Société nationale de construction de logements pour les travailleurs algériens (SONACOTRAL¹) créé en 1956 et du Fonds d'Action sociale pour les Travailleurs musulmans d'Algérie en métropole et pour leur famille créé en 1958. La première a pour mission d'assurer à ces travailleurs installés en métropole un logement comparable à ceux des autres travailleurs (en termes de confort, d'hygiène) tout en se donnant les moyens d'assurer l'ordre public. La seconde est chargée de mener une action sociale en finançant des associations. Ainsi, dans la pratique, la prise en compte de critères autres que ceux relatifs au travail de cette main-d'œuvre étrangère (en l'occurrence, la nationalité), par des organisations parapubliques chargées de la mise en œuvre de la politique de régulation de leur présence sur le territoire, existe et peut être tributaire de la politique coloniale. Et d'ailleurs, après l'indépendance de l'Algérie en 1962, la SONACOTRAL devient Société nationale de construction de logements pour les travailleurs (SONACOTRA) et en 1964, le Fonds d'Action sociale pour les Travailleurs musulmans d'Algérie en métropole et pour leur famille s'étend lui aussi à l'ensemble des « travailleurs étrangers ». Plus généralement, les logiques qui sont à l'origine de la mise en place de ces organismes sont multiples : elles répondent au double impératif d'assistance et de contrôle que se fixent les pouvoirs publics en direction de ces travailleurs dans la continuité du cadre légal instauré à la Libération. Les exemples de la SONACOTRAL du FAS montrent qu'il faut également voir dans le développement de ces organisations les traces du développement de l'Etat providence² et non pas uniquement la traduction organisationnelle de ce cadre légal. Dans ce cas précis, la dérogation au principe de réduction de l'identité du travailleur immigré à sa qualité de travailleur est notamment le produit des transformations de l'Etat providence

¹ Marc BERNARDOT, *Loger les immigrés. La Sonacotra*, Bellecombe-en-Bauges, Éd. du Croquant, 2008.

² Gérard NOIRIEL, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe-XXe siècle). Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007, p. 548.

Chapitre 2

(qui étend son action à de nouveaux publics) et de la politique coloniale (qui cherche à assister autant qu'à contrôler un public défini par ses conditions d'existence mais aussi par un défaut potentiel de loyauté).

Au-delà de cet exemple qui concerne des organisations publiques et parapubliques, la traduction dans les pratiques des agents administratifs, d'un cadre légal indifférent aux qualités autres que celles de travailleurs peut être sensiblement affectée. L'histoire de l'administration des séjours et du travail d'une part, et des naturalisations d'autre part, en offre de nombreuses illustrations. Le cadre légal de 1945 mis en place, le gouvernement de l'immigration relève essentiellement du pouvoir administratif et reste à l'abri de la surveillance parlementaire. C'est d'ailleurs cette faible politisation, caractéristique saillante des années 1945-1975 ainsi que le flou des ordonnances de 1945, qui favorisent le « règne de la circulaire¹ » et rendent possible des écarts plus ou moins importants avec l'esprit de ces ordonnances. Lorsque les agents décrits par Alexis Spire doivent décider de l'octroi d'un titre de séjour, la logique de prise en compte du marché de l'emploi est concurrencée par celle de la réduction de l'accès à l'hexagone des Français musulmans d'Algérie et après 1962, des Algériens. Les demandes administratives des travailleurs immigrés peuvent alors être jaugées à l'aune de leurs modes de vie et coutumes supposés et en fonction de leur compatibilité avec celles des Français : dans l'octroi du titre de séjour peut se rejouer la tension nouée à l'occasion des débats de 1945. L'administration des naturalisations est elle aussi le théâtre d'une opposition entre un cadre légal aveugle aux « qualités » hors-travail des prétendants et un entendement administratif qui en pratique ne se départit pas de telles considérations. Le contexte intellectuel et politique de l'après-guerre rend coûteuses les références politiques et publiques à la « race » ou à « l'ethnie ». Les études menées par l'INED, parfois reprises par les agents de l'administration chargée des naturalisations, évoquent quant à elles les critères « socio-culturels ». De sorte que la « culture » mise en rapport avec le défaut d'assimilation des prétendants à la naturalisation peut être envisagée comme un euphémisme des notions de « race » ou d'« ethnie », désormais bannies des langages administratif et public. Elle semble en tout cas en constituer un équivalent fonctionnel dans la doctrine administrative de l'assimilation sur laquelle repose la naturalisation : les cultures peuvent être mises en équivalence avec des degrés différents d'assimilation et peuvent donc implicitement constituer un critère de hiérarchisation des prétendants à la naturalisation. Alors que le cadre légal de 1945 suggère que l'assimilation est fonction de la durée de la socialisation, les

¹ Alexis SPIRE, *Étrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France : 1945-1975*, op. cit.

Chapitre 2

pratiques administratives peuvent rendre opérationnels les critères culturels, certains demandeurs et en particulier ceux issus des anciennes colonies étant considérés comme trop éloignés de par leurs modes de vie supposés, pour s'assimiler. Les transformations administratives ne remettent pas en question cette tendance ni les « pratiques de criblage des migrants¹ » : lorsque les bureaux chargés de la naturalisation quittent le ministère de la Santé et de la Population pour rejoindre celui du Travail en 1966 au sein de la Direction de la Population et des Migrations (DPM²), la culture des cadres de cette Direction favorise la perpétuation de cette conception de l'assimilation et de son articulation avec une hiérarchie des cultures³. Notons cependant que la concrétisation de cet ethos dans les pratiques administratives n'a rien de systématique. Sa mise en œuvre est conditionnée par les rapports de force entre les groupes sociaux et entre les différentes administrations ministérielles en jeu dans la politique d'immigration⁴.

2. Genèse et limites de l'exceptionnalité de la main-d'œuvre coloniale

Les modalités selon lesquelles la politique d'immigration se saisit des cultures des immigrés sont également tributaires de l'histoire coloniale. Si cet héritage n'a rien de systématique, il n'en demeure pas moins que les représentations des cultures des colonisés par l'administration coloniale ont pu irriguer, dans certaines configurations précises, celles de l'administration en métropole des travailleurs coloniaux et après les décolonisations, des travailleurs immigrés, perpétuant ainsi la hiérarchie des « valences associées aux différences visibles⁵ ». Deux facteurs ayant favorisé les transferts de pratiques et de cadres cognitifs

¹ Philippe RYGIEL, « Indésirables et migrants désirés », in Philippe RYGIEL (dir.), *Le bon grain et l'ivraie. La sélection des migrants en Occident, 1880-1939*, La Courneuve, Aux lieux d'être, 2006, p. 23.

² Avant de relever du ministère de la Santé et de la Population (de 1945 à 1966), cette activité relevait du Bureau du Sceau du ministère de la Justice. Abdellali HAJJAT, *Les frontières de l'identité nationale : l'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale*, op. cit., p. 121-175.

³ Abdellali HAJJAT, *Les frontières de l'identité nationale : l'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale*, op. cit.

⁴ Selon Alexis Spire, ce sont les rapports de force entre les trois logiques qu'il distingue (« main-d'œuvre », « population », et « police » qui rendent possible des pratiques différentes au cours de l'histoire d'un même cadre légal. Alexis SPIRE, *Étrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France : 1945-1975*, op. cit.

⁵ Patrick WEIL et Stéphane DUFOIX (dirs.), *L'esclavage, la colonisation, et après... : France, Etats-Unis, Grande-Bretagne*, Paris, PUF, 2005, p. 9. Les auteurs proposent de tester à partir de cas empiriques l'hypothèse d'un héritage du passé esclavagiste et colonial afin d'en spécifier les formes, modalités et limites. Voir en particulier la contribution d'Erik Bleich qui discute les limites de la dépendance au sentier des organisations chargées de l'intégration des immigrants en France et en Grande-Bretagne par rapport à celles qui régulaient les populations indigènes dans les empires français et britanniques : Erik BLEICH, « Des colonies à la métropole. Le poids de l'histoire sur l'intégration des immigrés en Grande-Bretagne et en France », in Patrick WEIL et

Chapitre 2

coloniaux peuvent être distingués : la dimension éducative du rapport de l'administration aux administrés et la croyance en une homogénéité culturelle des administrés, de la colonie à la métropole et de la période coloniale à la période postcoloniale.

La gestion des foyers de travailleurs immigrés est un cas révélateur de la dimension éducative que peut revêtir le rapport de l'administration aux administrés. L'enquête de Choukri Hmed sur la politique de logement en direction des Français musulmans d'Algérie dans les années 1960 a montré le rôle éducatif que les directeurs de foyers pouvaient investir dans le cadre de leur tâche de gestionnaire des foyers Sonacotra. Les fonctions de contrôle déjà évoquées et dont sont missionnées les directeurs de foyers n'épuisent pas la diversité de leurs interactions avec les administrés. Les contacts quotidiens favorisent aussi des rapports paternalistes lorsque par exemple, les travailleurs logés sollicitent le directeur de leur foyer pour faire part de leurs difficultés relationnelles avec les « Français¹ ». Mais le choix de la « formule du foyer » pour loger ces travailleurs jugés spécifiques s'inscrit aussi dans l'histoire longue de l'encadrement des travailleurs migrants en milieu urbain. Cet héritage révèle la multiplicité des fonctions de tels logements. A l'image des jeunes travailleurs du XIX^{ème} siècle quittant les campagnes pour s'installer en ville, les travailleurs immigrés se voient administrer un logement dont la finalité est aussi de les éduquer à de nouveaux modes de vie « français » et urbains. L'« encadrement » a ici une dimension morale puisqu'il vise aussi l'éducation « à l'individualisme et à la modernité » auxquels est associée la culture française². Pour l'administration, la culture des FMA puis des travailleurs immigrés se définit en négatif par rapport à la culture française et rejoint une tradition d'encadrement plus ancienne des travailleurs isolés perçus comme arrachés à leur « milieu ». Cette homologie entre l'encadrement des travailleurs isolés suite à l'exode rural du XIX^{ème} siècle et celui des travailleurs immigrés à partir des années 1950 interdit de voir dans le mode de gestion du logement immigré le seul héritage colonial, le catholicisme social ayant aussi profondément marqué ces dispositifs³.

Le mode de recrutement de ces directeurs de foyer révèle également des façons de faire et de se représenter les cultures des immigrés, héritées des colonies. Souvent choisis en raison de leur expérience dans l'administration coloniale, il leur est reconnu une expertise des

Stéphane DUFOIX (dirs.), *L'esclavage, la colonisation, et après...: France, Etats-Unis, Grande-Bretagne*, Paris, PUF, 2005, pp. 437-466.

¹ Choukri HMED, « « Tenir ses hommes » », *op. cit.*

² *Ibid.*, p. 18.

³ Choukri HMED, « « Tenir ses hommes » », *op. cit.*

Chapitre 2

populations musulmanes perçues comme un groupe homogène, qu'il s'agisse des administrés dans les colonies ou des travailleurs immigrés en métropole. C'est le présupposé selon lequel ces publics sont définis avant tout par leur culture qui permet la reconnaissance d'une telle expertise. Au-delà du cas des directeurs de foyer, la reconnaissance d'une compétence à produire des discours sur la main-d'œuvre coloniale en raison d'une expertise coloniale, est le produit d'un double processus : la mobilisation dans certains espaces de l'administration, en métropole, de savoirs produits dans et pour les colonies d'une part et les stratégies de spécialisation et d'affirmation d'une compétence par les acteurs eux-mêmes investis professionnellement dans ces colonies d'autre part¹. Cette logique qui relève de la mobilisation de savoirs par des organisations dont les liens avec l'administration sont étroits, en rencontre une autre, qui elle a trait à la mobilisation par des groupes professionnels dont la carrière est affectée par les processus de décolonisation. Ceux-ci ont eu pour conséquence le rapatriement de nombreux agents administratifs dont une partie s'est reconvertie dans le secteur de l'immigration. Dès la deuxième moitié des années 1950, dans le secteur du logement par exemple, certains d'entre eux œuvrent à la construction de leur propre « compétence musulmane », étendue à partir des années 1960², à l'ensemble des immigrés et étrangers³. Le contexte particulier de la guerre d'Algérie permet la formation d'un réseau constitué autour des « conseillers techniques pour les affaires musulmanes », qui bien que parallèle à l'administration de métropole, parvient à faire reconnaître ses compétences par cette administration en matière de logement des FMA. En témoigne par exemple dans les années 1950-1960 la constitution de bases statistiques rendant compte de la répartition des « familles musulmanes » par type de logement. Le souci de répartir ces populations pour ne pas dépasser des « seuils⁴ » repose ainsi sur la croyance en une altérité radicale des travailleurs immigrés, altérité devant être prise en compte par l'administration. Les effets de l'immigration d'agents administratifs, des colonies à la métropole, constituent ainsi une des

¹ Pour un autre exemple de construction savante de la spécificité culturelle des travailleurs immigrés à partir de la mobilisation de savoirs coloniaux en métropole, voir Angéline ESCAFRE-DUBLET et Lionel KESZTENBAUM, « Mesurer l'intégration des immigrés. Genèse et histoire des enquêtes Girard-Stoetzel, 1945-1953. », *Genèses*, 2011, vol. 3, n° 84, pp. 93-112.

² A nouveau, cette extension de compétence fait écho à celles des organisations parapubliques présentées plus haut.

³ Françoise DE BARROS, « Des « Français musulmans d'Algérie » aux « immigrés » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005, vol. 4, n° 159, pp. 26-53 ; « Contours d'un réseau administratif « algérien » et construction d'une compétence en « affaires musulmanes » », *Politix*, 2006, vol. 4, n° 76, pp. 97-117.

⁴ Cette notion de « seuil » devient dans les années 1970 l'objet d'une politisation et de controverses dans laquelle s'engagent notamment des universitaires spécialistes de l'immigration et des relations interculturelles (infra B.3).

Chapitre 2

causes du mode d'appréhension des cultures des immigrés par l'administration, *appréhension* devant ici être entendue aux deux sens du terme, comme saisie et comme inquiétude.

Absentes du cadre légal qui régit l'immigration et la présence de la main-d'œuvre étrangère sur le territoire français, mais bien présentes et opérationnelles à travers l'entendement administratif, les « cultures des immigrés » sont une *catégorie improbable* : l'épithète souligne les conditions peu propices à leur constitution comme catégorie de l'action administrative¹. Cette qualification permet ici de mettre au jour la tension au fondement de leur traitement par les acteurs administratifs : elles sont prises en compte par ces acteurs, forment le noyau d'une grille d'analyse, et orientent de fait la mise en œuvre de l'action publique alors que le cadre légal de régulation de cette même action exclut formellement de telles considérations. Mais il y a plus, ces « cultures des immigrés » paraissent d'autant plus improbables qu'elles sont annexées à l'objectif d'assimilation : elles ne peuvent constituer qu'une catégorie provisoire, vouée à sortir du champ de l'action administrative. Elles sont prises en compte par les acteurs administratifs qui conduisent une politique d'insertion qui n'est censée se réaliser que par la disparition de ces mêmes « cultures » comme objet administratif, puisque jugées incompatibles avec l'objectif d'assimilation. Or, les transformations qui touchent l'administration de l'immigration au milieu des années 1960, et plus généralement son gouvernement à partir de la décennie suivante, remettent justement en question ce caractère improbable.

3. Rationalisation et contestation de la politique d'immigration

Dans le dernier tiers des années 1960, l'organisation de la politique d'immigration connaît des transformations qui aboutissent en 1966 sur la création de la Direction de la Population et des Migrations rattachée au ministère du Travail et en 1974 sur la création d'un secrétariat d'Etat aux Travailleurs immigrés². Ces transformations organisationnelles correspondent à la publicisation de la politique qui prend pour cible l'immigration mais aussi à la centralisation d'un secteur d'action publique aux contours plus définis, la création d'un secrétariat d'Etat pouvant à ce titre être interprétée comme le point ultime de ce processus.

¹ Vincent Dubois, à qui nous empruntons la formule, qualifie ainsi la « culture » (entendu dans son enquête dans sa dimension artistique et non anthropologique) pour souligner la difficulté pour les agents de l'Etat à en faire une catégorie d'intervention publique, le champ de la culture s'étant structuré à la fin du XIX^{ème} siècle à partir de l'opposition entre artistes et Etat. Vincent DUBOIS, *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, op. cit. Voir notamment la première partie de l'ouvrage.

² Cette section reprend largement les travaux de Sylvain Laurens.

Chapitre 2

La création de la Direction de la Population et des Migrations réorganise la politique d'immigration. La mise en place d'une nouvelle administration à partir de services auparavant dispersés entre différents ministères a favorisé l'inscription de l'objet « immigration » dans le domaine d'action des acteurs politiques. Enjeu pris en charge depuis les années 1950 par des agents administratifs de différents ministères et figurant parmi les domaines les moins attractifs pour les jeunes énarques (au même titre que l'action sociale), la question de l'immigration est peu à peu investie par les hauts fonctionnaires rapatriés des anciennes colonies et en voie de reconversion ainsi que par ceux liés au « monde de la coopération », acteurs qui ont contribué à la mise à l'agenda politique de l'immigration. Avec la DPM, ce qui relevait des savoir-faire et des non-dits des acteurs administratifs intermédiaires chargés de la gestion des flux et de la régulation de la présence des travailleurs immigrés, prend la forme d'une culture institutionnelle durcie et transmise aux acteurs politiques par le travail des hauts fonctionnaires. L'immigration est redéfinie comme objet politique, c'est-à-dire appelant une prise en charge par les acteurs politiques. La DPM ne se dessaisit pas de l'objet « immigration » mais celui-ci fait désormais l'objet d'un va-et-vient entre acteurs politiques et hauts fonctionnaires.

Concernant le traitement de la dimension culturelle de l'immigration, la mise en place de cette administration centrale pour soutenir l'extension des missions du ministère du Travail, a pour corollaire la consolidation des présupposés administratifs sur les cultures des immigrés à travers « l'idéologie DPM¹ » et qui se répercute progressivement à travers la production de savoirs sur les travailleurs immigrés, sous l'égide de l'administration centrale². Dans les années 1967-1972, les cadres de cette administration centrale mettent en forme un « problème algérien », celui-ci servant de base à l'élaboration d'un discours sur la spécificité culturelle des immigrés issus des anciennes colonies, sur la nécessité de réguler, par la sélection, les flux migratoires et de restreindre l'accès à la nationalité³. Aux arguments sur la spécificité culturelle de l'immigration algérienne et plus généralement coloniale, sont venus se greffer des considérations sur la faible qualification des travailleurs algériens, qui a permis

¹ Sylvain LAURENS, *Hauts fonctionnaires et immigration en France (1962-1981) : socio-histoire d'une domination à distance*, *op. cit.*, p. 281.

² Laure PITTI, « Le ministère du Travail et les migrations depuis 1945 : discours d'acteurs, discours d'experts », in Alain CHATRIOT, Odile JOIN-LAMBERT et Vincent VIET (dirs.), *Les politiques du Travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, pp. 329-342. A partir de l'analyse de trois revues du ministère du Travail, l'historienne montre que l'immigration est de moins en moins traitée en rapport avec des questions liées au travail et de plus en plus par le biais d'une approche démographique.

³ Abdellali HAJAT, *Les frontières de l'identité nationale : l'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale*, *op. cit.*, p. 157-159.

Chapitre 2

à des acteurs portant l'idéal de modernisation économique de formuler un problème de l'immigration à travers des préoccupations assimilationnistes mais aussi économiques, justifiant la mise en place d'une politique restrictive de l'immigration¹. Ainsi, la création de la DPM favorise la consolidation d'une grille de lecture de l'immigration à partir de deux impératifs intimement liés : juguler les flux (et en particulier ceux en provenance des anciennes colonies) et organiser l'immigration en fonction de l'assimilabilité supposée des candidats à l'immigration. C'est dans cette histoire plus longue qu'il faut replacer la décision d'arrêter l'immigration annoncée au cours du Conseil des Ministres du 3 juillet 1974².

La création du SETI en 1974 s'inscrit à la fois dans ce processus de mis à l'agenda institutionnel et ministériel de l'immigration et de l'insertion, enclenché dans la deuxième moitié des années 1960. Mais la spécificité de la configuration politique et sociale du début des années 1970 doit également être prise en compte. Deux facteurs en particulier sont à considérer : les mobilisations massives contre des décisions gouvernementales restrictives et l'affirmation au sein de la haute fonction publique d'une préoccupation pour l'immigration dans une optique à la fois restrictive sur la gestion des flux et d'amélioration des conditions de séjour pour les travailleurs étrangers déjà installés. Les circulaires Raymond Marcellin du 24 janvier 1972 et Joseph Fontanet³ du 23 février 1972, qui multiplient les conditions de régularisation de séjour⁴, font l'objet d'une importante mobilisation de militants chrétiens et d'extrême-gauche, d'associations d'aide aux travailleurs immigrés⁵ et d'associations de travailleurs immigrés⁶. L'ampleur des mobilisations est telle qu'elle conduit à une série de régularisation⁷. Mais au-delà de ces mesures ponctuelles d'apaisement, les années 1970 sont marquées par un renforcement de la politique de contrôle des travailleurs immigrés (de leurs entrées comme de leurs séjours) et par un durcissement des mobilisations collectives des

¹ Sylvain LAURENS, *Hauts fonctionnaires et immigration en France (1962-1981) : socio-histoire d'une domination à distance*, op. cit., p. 279-354.

² Sylvain LAURENS, « 1974 » et la fermeture des frontières », *Politix*, 2008, vol. 2, n° 82, pp. 69-94.

³ Respectivement ministres de l'Intérieur et du Travail.

⁴ Notamment en annexant strictement le titre de séjour au contrat de travail.

⁵ Elles sont relativement récentes : La Fédération d'associations de soutien aux travailleurs immigrés (FASTI) date de 1966 (la première ASTI de 1962), le Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI) est créé en 1972. Notons au passage que c'est le recours du GISTI du 5 février 1973 devant le Conseil d'Etat qui a fait annuler les circulaires « Marcellin-Fontanet ». Pour une présentation de la FASTI, voir Johanna SIMEANT, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p. 359-363.

⁶ *Ibid.*, p. 73-109.

⁷ Patrick WEIL, *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, op. cit., p. 99.

Chapitre 2

travailleurs immigrés comme de leurs soutiens associatifs et syndicaux comme en témoigne la grève des loyers dans les foyers de travailleurs immigrés et célibataires à partir de 1973¹.

Ces mobilisations collectives peuvent trouver un écho dans le monde universitaire, indirectement par exemple à l'occasion de discussions scientifiques des politiques menées mais surtout des catégories administratives ou politiques mobilisées. Le milieu universitaire participe aussi d'une certaine manière à la remise en question des discours politiques et administratifs portés sur l'immigration et la présence des travailleurs immigrés, en se positionnant de fait comme commentateur critique. La politisation de la notion de « seuil de tolérance² » offre ainsi l'occasion aux spécialistes des relations interculturelles d'intervenir indirectement dans ce débat en mobilisant leurs savoirs spécifiques.

En décembre 1974, le laboratoire de sciences sociales d'Aix-en-Provence, le Centre interuniversitaire de recherche et de documentation sur les migrations (CIRDOM), organise un colloque sur la notion de « seuil de tolérance aux étrangers³ » que les chercheurs participants sont invités à analyser. Selon les organisateurs, si cette notion venait à être scientifiquement validée, les conséquences pour les pouvoirs publics et surtout pour les immigrés seraient d'une importance capitale. Les intervenants, chercheurs en sciences humaines parmi lesquels figurent Carmel Camilleri et Michel Oriol, sont sollicités en tant que tels, mais la portée de leurs interventions est qualifiée dans un registre civique et politique. Bien que de tonalités différentes, les interventions des deux chercheurs témoignent ainsi de la mobilisation conjointe d'un style scientifique et de considérations politiques, ou du moins pratiques.

Dans son intervention déjà rapidement évoquée⁴, intitulée « Seuil de tolérance et perception de la différence », Carmel Camilleri dénonce les données sur lesquelles s'appuie la « théorie » du « seuil de tolérance⁵ ». S'il souligne que des différences culturelles existent et qu'elles peuvent dans le cadre d'une cohabitation, générer des problèmes (rapport au bruit, à l'espace), mobiliser cette notion revient avant tout à reprocher aux immigrés d'être visibles, immigrés qui dans cette perspective (que l'auteur dénonce) *devraient* échapper aux regards.

¹ Choukri HMED, « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable : la « grève des loyers » dans les foyers Sonacotra dans les années 1970 », *Sociétés contemporaines*, 2007, n° 65, pp. 55-81.

² Pour un exemple témoignant de la prégnance de telles préoccupations dans l'action publique (en l'occurrence municipale), voir Olivier MASCLET, « Une municipalité communiste face à l'immigration algérienne et marocaine », *Genèses*, 2001, vol. 4, n° 45, pp. 150-163.

³ COLLECTIF (dir.), *Sociologie du Sud-Est*, 1975, n° spécial « Seuil de tolérance aux étrangers », n° 5-6.

⁴ Chapitre premier.

⁵ Carmel CAMILLERI, « Seuil de tolérance et perception de la différence », *Sociologie du Sud-Est*, 1975, n° spécial « Seuil de tolérance aux étrangers », no 5-6, pp. 15-24.

Chapitre 2

La comparaison avec la situation coloniale ne dissimule pas le jugement de l'auteur sur les acteurs qui véhiculent cette notion :

« Entre la colonisation et l'actuelle utilisation massive des travailleurs immigrés il y a plus d'une similitude, tout particulièrement le rapport dominant/dominé fondé sur l'inégalité économique et technologique. Il n'y a sans doute pas de réelle solution de continuité entre les deux situations. Et dans la seconde l'autochtone, pris dans la même contradiction, demande au travailleur immigré de réaliser la même « inexistence dosée », par un traitement de son être qui convienne en tous points à son employeur : qu'il demeure l'être abstrait du service excédant le moins possible la pure force de travail ; qu'il se réduise, en somme, à l'être-pour-autrui et occulte son être-pour-soi¹ ».

Recourant à des savoirs sur les rapports interculturels dans les sociétés colonisées d'une part et relevant de la psychologie de la perception d'autre part, il considère que les discours politiques racistes ne peuvent suffire à expliquer le succès de cette « théorie ». Il invoque des raisons d'ordre psychologiques et psychanalytiques (intimement liées au statut « dominé » des immigrés) : c'est la gêne et la culpabilité de constater (voire de profiter de) l'exploitation du travailleur immigré, couplées avec l'idée que celui-ci n'est non pas porteur d'une « sous-culture » mais se caractériserait par l'absence même de culture, qui favoriseraient le succès de cette « théorie ». Selon Carmel Camilleri, il est alors vain de chercher à promouvoir la tolérance. Ce sont moins les représentations qui doivent être ciblées que les situations interculturelles et ce, par la mise en place par les pouvoirs publics d'une médiation systématique entre communautés. Les savoirs sont ici mobilisés pour identifier un objet d'intervention publique (les relations interculturelles) et pour imaginer des dispositifs pour lutter efficacement contre les usages publics de la notion controversée de « seuil de tolérance ». Pour Carmel Camilleri, la banalisation de cette notion a pour effet de rendre le racisme légitime, au-delà du fameux « seuil ».

Quel que soit l'objet de la critique de ces chercheurs appelés à commenter, sur la base de leurs compétences scientifiques, une notion qui fait l'objet d'usages politiques et administratifs, la mobilisation de savoirs sur les relations interculturelles permet ici de produire un discours sur les pouvoirs publics (pour les condamner ou pour appeler à une nouvelle forme d'intervention). D'ailleurs, en clôture du colloque, les organisateurs rédigent une motion de synthèse destinée à être publiée dans la presse. Reprenant une analyse en termes de domination, empruntant aux savoirs économiques, sociologiques et relevant de la

¹ *Ibid.*, p. 19.

Chapitre 2

psychologie sociale, elle nie toute scientificité à la notion de « seuil de tolérance ». La motion appelle cependant les pouvoirs publics et les chercheurs à améliorer les connaissances sur les situations interculturelles et interethniques potentiellement conflictuelles et à un travail d'« éducation » des divers acteurs en jeu dans les relations interculturelles¹.

Ainsi, les mouvements de contestation des politiques d'immigration à partir du premier tiers des années 1970 sont d'autant plus importants qu'ils trouvent des échos dans les milieux universitaires mais aussi chez un certain nombre de contractuels du FAS qui, rappelons-le, constitue une des organisations parapubliques centrales dans la mise en œuvre de l'action sociale en direction des travailleurs immigrés. Dans la France de l'après-68, il s'agit par ailleurs d'un des premiers mouvements qui inscrit durablement la cause des travailleurs immigrés à l'agenda politique du Parti communiste et de la gauche extra-parlementaire², de même qu'il pousse le principal parti d'opposition à préciser sa position sur cette question.

C'est avec cet arrière-plan de fortes mobilisations et du travail diffus et plus ancien de conversion des gouvernants à la nécessité de juguler les entrées de travailleurs sur le territoire, que trois hauts fonctionnaires bénéficiant d'une certaine reconnaissance auprès des associations (André Postel-Vinay, Alexandre Parodi, Stanislas Mangin) financées par le FAS remettent en décembre 1973 un projet d'amélioration des conditions de vie des travailleurs immigrés. Malgré le décès du président Georges Pompidou en avril 1974, le projet reste à l'agenda présidentiel de Valéry Giscard d'Estaing élu en mai 1974 (et notamment à son projet de « société libérale avancée ») : apparaît dans le premier gouvernement un secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés avec André Postel-Vinay nommé à sa tête. Si le nouveau SETI ne s'oppose pas à la décision de suspendre l'immigration annoncée au Conseil des ministres du 3 juillet 1974, il démissionne pourtant à l'annonce d'un budget jugé insuffisant pour la politique ambitieuse qu'il entend mener notamment dans le domaine du logement³. Le député des Hautes-Alpes, Paul Dijoud, devient en juillet 1974 le nouveau secrétaire d'Etat aux

¹ COLLECTIF, « Débats », *Sociologie du Sud-Est*, 1975, n° spécial « Seuil de tolérance aux étrangers », no 5-6, pp. 145-181. Voir aussi pour le début des années 1980, Véronique DE RUDDER, « La tolérance s'arrête au seuil », *Pluriel*, 1980, n° 21, pp. 3-13.

² Ces acteurs sont mobilisés en réalité dès 1969 autour de la grève des loyers. Mais avec l'opposition aux circulaires « Marcellin-Fontanet », la mobilisation gagne en ampleur notamment par l'opposition à la mobilisation qui à l'extrême-droite s'organise autour d'Ordre nouveau. Voir Johanna SIMEANT, *La cause des sans-papiers*, op. cit., p. 181. Par ailleurs, cette période correspond au moment où une partie des militants d'extrême-gauche commence à investir de nouveaux terrains comme l'immigration, le féminisme ou encore l'antipsychiatrie. *Ibid.*, p. 27; 178-194.

³ Vincent VIET, *La France immigrée. Construction d'une politique. 1914-1997*, op. cit., p. 358-363.

Chapitre 2

travailleurs immigrés. Rattaché à l'aile gauche du parti présidentiel, après avoir soutenu Pierre Mendès-France aux élections de mai 1974, Paul Dijoud partage avec son prédécesseur, l'idée que la France a une dette envers les travailleurs immigrés et que le nouveau secrétariat d'Etat doit porter une action équilibrée entre l'amélioration de leur conditions de vie et l'arrêt de l'immigration.

4. La compétition politique et la question des « cultures des immigrés »

Avant de présenter l'action publique conduite par le SETI et la représentation des « cultures des immigrés » qui la sous-tend, il est utile de décrire le rapport qu'entretient le principal parti d'opposition avec cette question, tant il signale l'ambiguïté de l'action publique ciblant ces « cultures¹ ». Dans ce contexte où le traitement politique et administratif des travailleurs immigrés fait l'objet de mobilisations collectives, comment le Parti socialiste appréhende-t-il ces enjeux et en particulier celui des « cultures des immigrés » ? Cette dernière question ne tient pas une place centrale dans la réflexion de la « Commission Immigrés² » du Parti socialiste et encore moins dans le programme du parti. Il faut donc identifier le cadre discursif plus général mobilisé par les cadres du parti spécialisés dans la question de l'immigration mais aussi dans celle du Tiers Monde³.

Les cadres intermédiaires du parti, spécialisés dans la question de l'immigration et de l'insertion revendiquent dans les années 1970 une rupture radicale avec la politique menée en direction des travailleurs immigrés conformément à leur statut oppositionnel. Dans le contexte de mobilisation contre des « circulaires Marcellin-Fontanet » et de la grève des loyers dans les foyers SONACOTRA, les militants socialistes s'engagent dans les divers collectifs qui se forment et les députés socialistes interviennent sur la question à l'Assemblée nationale⁴. L'immigration a constitué, avec d'autres sujets, un terrain de distinction en termes d'offre politique. Mais malgré ce rôle clair d'opposition, la position socialiste sur la politique

¹ Un examen rapide des archives relatives de la « Commission Immigrés » disponibles à l'Office universitaire de recherche socialiste (OURS) a permis d'identifier les grandes lignes de la position de la Commission.

² La commission est organisée en six groupes spécialisés : « santé/sécurité sociale », « éducation/formation », « logement », « femmes immigrées », « jeunes », « insertion des immigrés dans la Cité », « statut de l'immigré ». Voir « PS Comptes rendus des réunions de la Commission immigrée. 1976. 1978 ». OURS D6 12 BD.

³ Pour la Commission « Tiers Monde », nous nous sommes appuyés sur un ouvrage présentant les positions de la commission (infra). Comme le montrent les pages qui suivent, la détermination des contours de la doctrine officielle du PS sur cet enjeu n'a été possible qu'en croisant les documents produits par ces deux commissions, ce qui en soit est révélateur des termes dans lesquels la question de l'immigration est posée.

⁴ Voir par exemple *Combat socialiste « immigrés »*, n°4, décembre 1978. OURS/ 240. Le Bulletin est présenté comme une note interne à destination des militants et élus en relation avec les « milieux migrants ».

Chapitre 2

d'immigration et de régulation de la présence des travailleurs immigrés s'avère plus ambiguë. Elle s'inscrit en tout cas dans un cadre discursif qui lie la question du rapport de la France avec ses anciennes colonies et celle de l'action publique en direction des travailleurs immigrés.

Dans la mesure où la gestion des entrées sur le territoire comme l'insertion des immigrés sont pensées en rapport direct avec les relations qu'entretient la France avec ses anciennes colonies, ces acteurs mobilisent en partie les mêmes cadres cognitifs que le gouvernement décrié. Il faut noter que cette articulation n'est ni invoquée systématiquement ni explicitée. Le programme commun de la gauche de 1972, actualisé par le PS en 1977¹ évoque sans l'expliquer une relation de dépendance entre la maîtrise des flux d'immigration et « l'égalité réelle² » entre Français et immigrés mais il ne justifie par cette articulation. L'ouvrage publié par la « Commission Tiers Monde » *Les socialistes et le Tiers Monde*³, entièrement consacré, comme l'indique son titre, aux rapports de la France avec les pays du Tiers Monde n'explique pas non plus le lien entre ces relations et la politique d'immigration. Mais en annexe, on y trouve une série de propositions concernant l'amélioration des conditions de vie, de séjour et de travail des travailleurs immigrés, comme si la dépendance réciproque des deux enjeux (immigration et relations de la France avec le Tiers Monde) relevait de l'évidence⁴.

¹ PARTI SOCIALISTE, *Le Programme commun de gouvernement de la gauche. Propositions socialistes pour l'actualisation*, Paris, Flammarion, 1978. Le chapitre 14 est consacré aux « immigrés », catégorie cible de l'action publique au même titre que les « femmes », les « rapatriés » et « les handicapés » si l'on s'en tient à la structure de présentation du programme.

² *Ibid.*, p. 49. Notons que cette équivalence est rajoutée en caractères italiques : il s'agit de l'actualisation validée par les socialistes en 1977 et non de la première version du programme commun de 1972.

³ PARTI SOCIALISTE (dir.), *Les socialistes et le Tiers monde: éléments pour une politique socialiste de relations avec le Tiers monde*, Paris, Berger-Levrault, 1977.

⁴ La question des travailleurs immigrés y est présentée à travers le prisme des droits des immigrés résidents destinés à être reconnus à travers trois propositions : la fin des discriminations à l'encontre des travailleurs immigrés en favorisant la lisibilité et la transparence de la politique des titres de séjour ; l'égalité avec les Français en matière de travail, de santé mais aussi, de droits civiques ; la « démocratisation » de l'Office national d'immigration et la lutte contre « les trafics clandestins ». Les trois propositions sont incluses dans la troisième subdivision du programme « La liberté : des femmes et des hommes responsables » dans la section « De nouveaux droits pour les immigrés » : « 79 - Les discriminations frappant les travailleurs immigrés seront supprimées. Les refus de délivrance de cartes de séjour devront être motivés ; 80 - L'égalité des droits des travailleurs immigrés avec les nationaux sera assurée (travail, protection sociale, aide sociale, chômage, formation continue). Droit de vote aux élections municipales après cinq ans de présence sur le territoire français. Le droit d'association leur sera reconnu ; 81 - Le plan fixera le nombre annuel de travailleurs étrangers admis en France. L'Office national d'immigration sera démocratisé. La lutte contre les trafics clandestins sera renforcée ». Extrait cité dans Patrick WEIL, *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, op. cit., p. 194.

Chapitre 2

Le croisement de documents relatifs aux travaux des « Commissions Immigrés » et « Tiers Monde¹ » permet d'éclairer l'élaboration cognitive de cette évidence, construction qui pourrait être résumée par l'expression « le Tiers Monde parmi nous ». Pour le comprendre, il faut tout d'abord noter que les deux commissions véhiculent une représentation encore prégnante (malgré l'évolution progressive déjà évoquée) dans le monde politique et administratif qui consiste à se figurer la cible de l'action publique à travers la catégorie de « travailleurs immigrés ». Mais dans le même temps, il est rappelé que ces « travailleurs », dont l'appartenance au « prolétariat » est régulièrement soulignée, sont dotés de cultures qui doivent être reconnues, prises en compte et valorisées par les politiques publiques les prenant pour cible². Surtout, la caractéristique la plus notable de ces travailleurs est qu'ils représenteraient le « Tiers monde » en France. Sous-entendant à nouveau l'évidence d'une dépendance entre la politique en direction de ces pays et la politique d'immigration, l'ouvrage consacré à la définition d'une politique socialiste en direction des pays du Tiers Monde consacre, dès l'entame, quelques pages à la situation des immigrés et étrangers. Lionel Jospin introduit l'ouvrage en ces termes :

« Le Tiers Monde est de moins en moins lointain. Nous le côtoyons chaque jour, en France même. Il se manifeste dans les produits que nous achetons (huile d'arachide, café, blouse indienne ou, appareil de photo « made in Hong-Kong »). Il nous fournit le pétrole. Ses représentants sont parmi nous : maçons nord-africains, balayeurs maliens de la ville de Paris³ ».

Ce parallèle entre les pays du Tiers Monde et les travailleurs immigrés vivant en France et originaires de ce Tiers Monde est un leitmotiv des travaux de ces deux commissions. Loin de se limiter à un procédé rhétorique, le parallèle joue un rôle clé dans l'argumentaire socialiste qui paraît dès lors faire système : le parallélisme géographique et

¹ La « Commission Immigrés » a pour tâche de « -développer une réflexion politique sur les problèmes des travailleurs immigrés en France à partir des études de fond menées dans des groupes de travail spécialisés, - assurer les liaisons avec les commissions du parti pour prendre en compte du facteur « immigré » dans leurs travaux, -entretenir les relations avec l'ensemble des associations françaises et étrangères liées aux travailleurs migrants, -sensibiliser les différents organes du parti (sections, fédérations, etc...) aux problèmes des immigrés et coordonner leurs actions en ce domaine, -proposer des actions s'inscrivant dans le programme général du parti tant à court terme (réactions face à l'événement) qu'à moyen et long terme (proposition de loi par exemple) ces travaux étant assurés directement, par la commission (par exemple Statut juridique du migrant) ». « PS Comptes rendus des réunions de la Commission immigrée. 1976. 1978 ». OURS/ D6 12 BD.

² Dans son rapport sur la situation des immigrés en France, la Commission affirme ainsi qu'elle s'intéresse au sort non pas des travailleurs immigrés mais de tous les travailleurs tout en insistant sur « la nécessité d'enrichir, d'approfondir [son] analyse sur la situation des immigrés en France (travailleurs, femmes, deuxième génération) ». « Rapport au comité directeur. 14 juin 1980. La situation de l'immigration en France. Etabli par la Commission Nationale Immigrés ». p. 2. OURS/ B5 83 BD.

³ PARTI SOCIALISTE (dir.), *Les socialistes et le Tiers monde: éléments pour une politique socialiste de relations avec le Tiers monde, op. cit.*, p. 8.

Chapitre 2

politique¹ soutient clairement l'idée d'une nécessaire marche vers l'égalité. De même que les rapports entre la France et les pays du Tiers Monde doivent être rééquilibrés, les pouvoirs publics doivent favoriser l'égalité réelle entre « français » et « immigrés ».

C'est dans le cadre de ce parallélisme qu'est introduite la question des cultures qui n'est dès lors qu'une considération incidente. Ainsi, la « Commission Tiers Monde » prône une « coopération culturelle² », un « dialogue entre les civilisations différentes³ », censés enrichir les deux parties en jeu de la coopération, par le développement de la « connaissance mutuelle ». La troisième et dernière partie de l'ouvrage, intitulée « Une politique pour la France », comprend un chapitre formulant explicitement l'analogie entre les deux situations et l'articulation logique que véhicule le discours de la Commission sur le développement et l'immigration, « Faire toute sa place au Tiers Monde parmi nous » :

« Notre économie ne peut se passer de la contribution des travailleurs immigrés. Les problèmes posés par l'immigration ne peuvent toutefois être analysés sous le seul angle de notre intérêt. Ils concernent au premier chef le développement des pays d'origine de ces travailleurs. La définition d'une véritable politique de l'immigration suppose que l'on tienne compte des besoins et de l'intérêt de ces pays, tant il est vrai que l'immigration a constitué jusqu'ici un des piliers du « développement inégal », lié à l'emprise capitaliste. Pour que l'immigration soit également profitable à la France et aux pays d'origine des travailleurs immigrés, nous aurons à organiser, dans le cadre de nos contrats de développement, une véritable planification des courants d'immigration, non seulement pour « adapter l'offre à la demande », mais aussi pour sélectionner les emplois à pourvoir par l'immigration, la formation à dispenser aux travailleurs immigrés et la qualification qui leur sera fournie afin que leur expérience contribue, à leur retour, au développement de leur pays. La transformation du caractère de l'immigration ira de pair avec l'instauration d'une véritable égalité des droits pour les travailleurs immigrés, qu'il s'agisse de conditions de travail, de salaires, de conditions de vie, de prestations sociales, mais aussi de libertés [...⁴] ».

Mais l'assimilation en termes de droits doit être distinguée de « l'assimilation culturelle » :

¹ La « Commission Immigrés » opère un autre parallélisme : la situation des travailleurs immigrés en France est mise en équivalence avec celles des anciens ruraux en voie de prolétarianisation dans les grandes villes françaises du 19^{ème} siècle industriel. C'est un point important parce qu'il montre qu'un des fondements cognitifs de la formation aux relations interculturelles prodiguée sous la houlette de la DPM, du FAS et surtout de l'ICEI (infra C.1), et destinée aux agents en contact avec les populations immigrées, fait aussi écho à des analyses qui existent chez les socialistes à la fin des années 1970. Voir notamment « Rapport au comité directeur. 14 juin 1980. La situation de l'immigration en France. Etabli par la Commission Nationale Immigrés ». OURS B5 83 BD. Ce point est largement traité dans le chapitre 5.

² PARTI SOCIALISTE (dir.), *Les socialistes et le Tiers monde: éléments pour une politique socialiste de relations avec le Tiers monde*, op. cit., p. 215.

³ *Ibid.*, p. 220.

⁴ *Ibid.*, p. 210.

Chapitre 2

« Notre politique n'ira toutefois pas dans le sens d'une politique d'assimilation culturelle forcée. La plupart des travailleurs immigrés entendent sauvegarder leur identité nationale et culturelle. Il nous reviendra de respecter cette identité et d'en favoriser l'expression en faisant en sorte que, dans leurs entreprises et dans leurs communes, ils aient la possibilité de vivre leur propre culture, de l'enseigner à leurs enfants et de nous la faire connaître. Prendre en compte l'identité culturelle de ces travailleurs exigera de notre part un effort de connaissance. Toute cette politique n'aura en effet de sens que si les travailleurs immigrés sont reçus chez nous autrement qu'en parias. Aussi un gouvernement de la gauche aura-t-il à développer en permanence une information destinée à mieux faire connaître ces travailleurs et leurs pays d'origine.

Sans cette information, sans cette reconnaissance de l'identité culturelle des immigrés, la lutte contre toutes les formes de racisme à laquelle nous nous attacherons serait vaine. Reconnaisant le droit à la différence, s'attachant avec l'aide des syndicats et des associations à corriger toutes les inégalités qui affectent particulièrement les travailleurs immigrés, notre gouvernement donnera à la coopération les dimensions concrètes qui lui manquent actuellement en France même.

En particulier il prolongera, dans le domaine intérieur, la politique de coopération culturelle qu'il déploiera à l'extérieur¹ ».

La reproduction de ce long extrait permet d'identifier les traits saillants de cette position, traits qui ne sont pas toujours distincts de la politique du gouvernement, pourtant décriée : l'idée que la France a une dette envers les travailleurs immigrés, l'horizon du retour des immigrés vers les pays d'émigration comme évidence, la prise de distance avec la politique d'assimilation culturelle, l'appel à une politique de reconnaissance des spécificités culturelles des immigrés et de connaissance de celles-ci², et enfin l'articulation entre la pensée de la question immigrée et celle du développement. C'est donc essentiellement sur la question de l'égalité des droits (bien évidemment en lien avec la lutte contre le capitalisme, ce qui n'est pas un point de détail) que ce programme se distingue de la politique en cours dans la deuxième moitié des années 1970 et non sur celui du cadre cognitif général de construction du problème de l'immigration. Notons enfin qu'en annexe du même ouvrage pourtant consacré en premier lieu aux relations avec le Tiers Monde, un document vient illustrer l'évidence d'une connexion entre les enjeux de développement et d'immigration. Intitulé « Travailleurs immigrés : Egalité des droits et droit à la différence », ce document est extrait d'un rapport de Jean Le Garrec, délégué national aux travailleurs immigrés et responsable de la « Commission

¹ *Ibid.*, p. 211.

² Ce point devient un objectif du SETI (infra C.1).

Chapitre 2

Immigrés », membre du comité exécutif du parti, adopté par le comité directeur du PS le 12 juin 1976. Il évoque explicitement les différentes dimensions d'une politique socialiste d'insertion des travailleurs immigrés comme le « droit à la différence » et la valorisation des « identités culturelles » des immigrés, notamment dans la perspective d'un retour¹.

En effet, les documents relatifs aux travaux de la « Commission Immigrés » montrent que la préoccupation pour les cultures des immigrés n'émerge que par la connexion de la question de l'immigration avec celle du développement, par exemple à l'occasion de rencontres avec des acteurs engagés dans la politique de développement, comme l'illustrent les visites d'un membre de la Commission au Bureau pour l'étude de la langue et de la civilisation française² ou encore l'évocation dans le bulletin de la « Commission immigrés » des travaux d'associations comme le CLAP³ qui œuvrent pour la promotion des relations interculturelles⁴. D'autres documents indiquent des pistes pour comprendre les sources qui ont pu irriguer la réflexion des membres de la « Commission immigrés ». C'est le cas de la charte définissant les orientations communes aux partis socialistes européens. Présentée par Jean Le Garrec, la charte emploie un registre fidèle au paradigme marxiste qui voit dans les immigrés, notamment ceux issus du Tiers Monde « l'armée de réserve du capital » et comporte conséquemment des propositions relatives aux conditions de travail et de délivrance de titres de séjour. Mais on y trouve également des propositions qui ont trait aux « aspects culturels » :

- « 17. En aucune façon, il sera question d'assimilation ou d'intégration pour ceux qui désirent conserver leur identité et leurs particularités culturelles
- 18. Un effort sera fait pour sauvegarder la culture de base des immigrés ; des initiatives seront encouragées et aidées dans ce sens, tels que des foyers culturels, bibliothèques, groupes éducatifs et sportifs, etc...
- 19. un enseignement de la langue maternelle devra être assuré pour les enfants de immigrés afin d'éviter la coupure avec le pays d'origine

¹ PARTI SOCIALISTE (dir.), *Les socialistes et le Tiers monde: éléments pour une politique socialiste de relations avec le Tiers monde*, op. cit., p. 245-246.

² Compte-rendu de la réunion du 10/1/ 77. « PS Comptes rendus des réunions de la Commission immigrée. 1976. 1978 ». OURS / D6 12 BD. Le BELC est rattaché au CIEP évoqué dans le chapitre précédent.

³ Le chapitre suivant présente en détail les relations entre la nébuleuse de la cause des relations interculturelles et le Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion (CLAP).

⁴ *Combat socialiste « immigrés »*, n°3, Juin 1978. OURS/240. Ce numéro comprend un article intitulé « Les enfants de travailleurs migrants. La 2ème génération » qui pose la question « que faire à 16 ans ? » en catégorisant les possibilités offertes par la société d'émigration aux enfants des travailleurs immigrés. Le retour est envisagé par la « Commission immigrés » à condition qu'il soit un véritable choix des individus. Mais l'article souligne surtout le fait que la « société » doit « s'adapter » : « Il faudrait que nos concitoyens acceptent l'idée d'une société non plus réductrice de l'autre, mais d'une France « plurinationale » où le « droit à la différence », soit respecté et recherché. Pour cela, il faudrait combattre, à tous les niveaux le racisme et la xénophobie fondés sur l'ignorance, dès le plus jeune âge, des autres peuples et de leurs valeurs positives et aussi encouragés par les méfaits de certains médias. Les rapports entre les Français et les Immigrés sont empoisonnés par ces maux ». p. 37. Souligné dans le texte.

Chapitre 2

20. des cours de langue du pays d'accueil seront assurés pour les travailleurs et seront pris sur le temps de travail et non sur le temps de loisirs
21. un enseignement de rattrapage sera mis en place dans les communes où se trouvent un nombre suffisant d'enfants d'immigrés pour leur permettre de suivre normalement les cours dans les écoles du pays d'accueil.
22. les enfants des immigrés bénéficieront des bourses d'étude au même titre que les enfants des nationaux.
23. des structures d'accueil seront mises en place dans les communes pour assurer des ateliers de devoirs pour les enfants en âge scolaire et des garderies pour les plus petits.
24. Tout sera mis en œuvre pour assurer aux immigrés qui le désirent, la possibilité de pratiquer leur religion. Des locaux seront mis à disposition à cet effet¹ ».

Si le parti socialiste s'oppose objectivement à la politique du gouvernement en matière d'immigration sur un certain nombre de points (et non des moindres), il reste qu'il partage aussi une certaine vision de l'intersectionnalité des politiques d'immigration et de développement qui constitue un des arguments centraux des partisans de la réinsertion des travailleurs immigrés dans les pays d'émigration. Ce rapide aperçu permet de faire l'hypothèse que cette représentation couplée de l'immigration et du développement n'est pas restée sans effet. Une fois arrivée au pouvoir et au moins pour la première moitié des années 1980, la nouvelle majorité entretient cette vision et mène une action qui en est, sur certains points, l'héritière². Surtout, elle met au jour la prégnance de la définition des cultures des immigrés comme donnée d'une politique d'insertion, au sein du Parti socialiste et du gouvernement, comme en témoignent les actions menées par le nouveau secrétariat d'Etat à partir de 1974³.

¹ Union des PS de la Communauté européenne, document d'information, « les immigrés en Europe », projet de rapport et projet de charte préparé par Jean Le Garrec, délégué national du PS aux TI. Date du 5 février 1979. p. 30. FNSP/WE 56.

² Chapitre 3.

³ Notons par ailleurs que dès les années 1970, l'extrême-droite, et en particulier le Club de l'horloge, investit également (quoique de façon bien plus centrale) le thème de la culture et des différences culturelles en la subordonnant à un projet politique qui est bien évidemment tout autre puisqu'il s'agit de défendre la culture et nation françaises, jugées menacées. Voir Pierre-André TAGUIEFF, « Les métamorphoses idéologiques du racisme et la crise de l'antiracisme », in Pierre-André TAGUIEFF (dir.), *Face au racisme. Analyses, hypothèses, perspectives. Tome 2*, Paris, Seuil, 1993, pp. 13-63.

B. Construire le dialogue et l'interaction administrative comme problèmes publics

La création du SETI marque l'institutionnalisation d'une fonction de type ministériel en matière de gouvernement de l'immigration et de la présence des travailleurs immigrés. Cette séquence de mise en place d'un nouveau dispositif institutionnel mérite en elle-même l'attention dans la mesure où elle correspond à une « conjoncture critique¹ » où se joue la redéfinition des périmètres bureaucratiques et les contours d'un nouveau secteur d'action publique qui a affecté le devenir de la question des « cultures des immigrés ». Pour comprendre ce qui se joue lors de cette séquence, au tout début de la mise en place du secrétariat d'Etat, il faut prêter une attention particulière à ce nouveau rôle en voie de construction, aux stratégies d'imposition des acteurs en jeu ainsi qu'à celles qui permettent de donner corps à cette nouvelle fonction².

1. Faire dialoguer « Français » et « immigrés » : un nouveau rôle politique

La création d'un secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés en juillet 1974 s'inscrit dans le mouvement de politisation de l'immigration. L'action que mène le SETI est tributaire de l'imposition des nouveaux impératifs restrictifs en matière de régulation des entrées sur le territoire et culturalistes en matière de définition des conditions d'insertion. Mais en ce qui concerne ce deuxième point, une inflexion importante se fait jour à travers l'action de promotion culturelle des immigrés qui tranche désormais avec l'impératif assimilationniste porté jusqu'alors par la DPM et qui s'articule avec celui de la cohabitation/retour.

a. Une nouveau secrétaire d'Etat pour animer un « dialogue »

Les discours « en interne » destinés aux services administratifs que le SETI entend désormais réguler, permettent d'identifier les grandes lignes du cadre discursif qu'il véhicule en même temps qu'il renseigne sur la façon dont Paul Dijoud institue son rôle et tente de s'imposer face à ses interlocuteurs administratifs. Dans une lettre adressée aux préfets et datée

¹ Julien MEIMON, « Sur le fil. La naissance d'une institution », in Jacques LAGROYE et Michel OFFERLE (dirs.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011, p. 107.

² Julien MEIMON, « Sur le fil. La naissance d'une institution », *op. cit.*

Chapitre 2

du 25 novembre 1974, le secrétaire d'Etat présente l'action qu'il est censé porter en soulignant avant tout l'appui des plus hauts responsables politiques dont il bénéficie :

« En plaçant auprès du ministère du Travail, un secrétariat d'Etat chargé des travailleurs immigrés le Président de la République et le premier ministre ont manifesté leur volonté que, pour la première fois en France, un responsable politique unique traite désormais, en liaison avec les départements ministériels spécialisés, l'ensemble des problèmes relatifs à l'immigration¹ ».

Le nouveau secrétaire d'Etat doit en effet faire connaître l'action publique qu'il entend mener et en premier lieu auprès de ceux qui sont censés la mettre en œuvre. Cet appui politique du président de la République et du Premier ministre lui permet de porter auprès des préfets une « parole réformatrice² » qui transparaît à travers la revendication d'une rupture politique et administrative :

« La présence sur notre territoire de quatre millions de personnes d'origine étrangère, dont près de deux millions de travailleurs, exige en effet que soit conduite une politique globale en vue d'améliorer les conditions des immigrés et d'organiser l'immigration sur des bases nouvelles.

Dans le cadre de la responsabilité qui m'a ainsi été confiée, j'ai proposé, lors du conseil des Ministres du 9 octobre dernier, un ensemble de 25 mesures au gouvernement qui les a retenues[...].

L'immigration est, sans doute pour longtemps encore, une nécessité économique inéluctable. Mais il est urgent que la France assume pleinement les responsabilités de tous ordres que cette immigration fait naître. C'est pourquoi s'impose un changement radical d'attitude de la part des pouvoirs publics, des entreprises et de la Nation toute entière. Tel est l'objet de la politique nouvelle arrêtée par le Gouvernement.

Cette politique repose sur trois orientations fondamentales :

- D'abord organiser l'immigration nouvelle, après l'interruption actuelle des entrées, dans des conditions qui rendent aux pouvoirs publics une pleine maîtrise des flux migratoires, et qui assurent aux intéressés un accueil convenable en France.
- Ensuite améliorer les conditions de vie et de travail des immigrés sur tous les plans, qu'il s'agisse de leur vie professionnelle, et de leur logements et de leur place dans la collectivité.
- Enfin se préoccuper de l'avenir que notre pays peut offrir à ces travailleurs, et veiller à leur promotion.

[...] Après avoir rappelé, lors du Conseil des ministres du 9 octobre dernier que la « fraternité française s'étend aux travailleurs immigrés qui contribuent à notre promotion et à notre progression », le président de la République a précisé qu'il suivrait personnellement la mise en place du programme d'amélioration des conditions de vie, de promotion culturelle et sociale des

¹ Lettre de Paul Dijoud adressée aux préfets, 25/1/1974. FNSP/WE 6.

² Julien MEIMON, « Sur le fil. La naissance d'une institution », *op. cit.*, p. 112.

Chapitre 2

travailleurs immigrés qui a été adopté par le Gouvernement, soulignant ainsi l'importance de ce programme¹ ».

Cette lettre d'explication de l'esprit de la politique qu'entend mener le SETI loge la nouveauté de la politique dans la mise en place d'un secrétariat d'Etat entièrement dédié à cette politique mais aussi dans la définition de nouvelles bases. L'ancienne politique de l'immigration n'est pas évoquée explicitement, mais elle apparaît en filigrane dans l'énoncé de ce qui doit être désormais être mis en œuvre : ce qui ne relevait que de l'administration, qui plus est, d'une administration éparse, relève désormais d'un rang de responsabilité politique, personnifié par le secrétaire d'Etat. Paul Dijoud décrit ainsi un mouvement de marche vers le politique de la question de l'immigration. Mais cette rupture revendiquée s'opère au nom d'une continuité avec l'histoire longue de la France : une histoire plus ancienne qui ne serait que la concrétisation d'une « identité » française. Comme tout entrepreneur de réforme qui cherche d'un même mouvement à la justifier et à instituer son propre rôle, le secrétaire d'Etat doit distinguer sa position et son projet. Ce travail passe ici par la revendication d'un héritage plus ancien présenté par le recours à un registre de la « mission ». Il justifie donc l'existence du SETI sous un mode vocationnel, non pas en mettant en avant ses propriétés personnelles (par exemple en termes professionnels ou d'expériences) mais en raison de ce que serait la France : il fait découler de son histoire et de son « identité » sa vocation à mener une telle politique. Pour renouer avec l'histoire de « l'identité française », il invite à faire advenir une société en faisant agir trois acteurs : « les pouvoirs publics », « les entreprises » et « la nation toute entière », trois acteurs appelés à changer radicalement d'« attitude » envers l'immigration. Le SETI doit être le moteur de ce changement et doit conduire ces trois acteurs à appréhender l'immigration à nouveaux frais. Si les entreprises sont de fait les acteurs historiques de la gestion et de la régulation des flux, la référence à « la nation toute entière » retient particulièrement l'attention. L'invocation de cet acteur impersonnel signale une montée en généralité de l'enjeu de l'immigration, sa reformulation en termes nationaux. De même qu'il ne s'agit plus uniquement du problème des travailleurs immigrés, les entreprises ne sont plus les seuls acteurs à s'intervenir dans la régulation de l'immigration. Les pouvoirs publics, et à leur tête le SETI, se retrouvent dotés de la responsabilité de faire advenir un « changement radical d'attitude ». Celui-ci doit donc renouer avec la « fraternité française », formulation qui semble subsumer l'ensemble des politiques sociales au nom de la fraternité,

¹ Lettre de Paul Dijoud adressée aux préfets, 25/1/1974. FNSP/WE 6.

Chapitre 2

principe républicain tenu pour emblématique. Mais il s'agit aussi de rendre un dû : c'est une réponse aux contributions des travailleurs immigrés à la « promotion » et à la « progression » de la France.

La définition d'un nouveau rôle politique ne s'achève pas avec la mise en place du secrétariat d'Etat et elle ne vise pas uniquement l'appareil administratif (comme les préfectures). Elle est également destinée aux autres acteurs qui interviennent sur la scène publique et qui investissent l'enjeu de l'immigration. Face à la politisation de cette question, Paul Dijoud doit toujours justifier son rôle. C'est ce qu'il fait par exemple en intervenant en 1976 dans la revue *Droit social*¹ qui constitue une arène pour les professionnels du droit, qu'ils soient juristes, militants ou responsables politiques ou administratifs. Dans un numéro spécial consacré aux « travailleurs immigrés » dans lequel sont publiés des articles de hauts fonctionnaires comme Stéphane Hessel (infra B.1), Jean-Michel Belorgey mais aussi la juriste et présidente du GISTI, Danièle Lochak, Paul Dijoud présente et justifie l'existence du SETI après un an et demi d'existence. Dans cet article, il définit la lutte contre « l'intolérance » comme l'un des principaux objectifs de la « nouvelle politique de l'immigration » qui vise ainsi à « transformer les mœurs² ». Le propos s'appuie sur la mise en équivalence de deux options qui se présentent selon lui à toute politique d'immigration :

« Doit-elle s'efforcer d'intégrer, parfois brutalement, l'immigrés dans la société d'accueil et donc effacer sa particularité ? Doit-elle au contraire considéré l'immigré comme quelqu'un, qui n'est que de passage, et avec lequel, par conséquent, il convient de n'entretenir que les contacts strictement utiles³ ? ».

Même s'il considère qu'elles sont toutes deux compréhensibles, ces deux options sont mises dos à dos et refusées. Il défend la recherche d'un compromis humaniste, d'un équilibre éthique entre ces deux options :

« Par conséquent, toute politique humaine d'immigration est condamnée à établir un compromis entre ces deux choix extrêmes, tous deux impossibles parce qu'ils sont excessifs et dangereux. Car il me semble qu'il est une préoccupation qui demeure prioritaire : celle d'éviter l'intolérance et les réactions d'hostilité⁴ ».

¹ Paul DIJOU, « La politique d'immigration », *Droit social*, mai 1976, n° spécial « Les travailleurs immigrés », no 5, pp. 3-5.

² *Ibid.*, p. 3.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

Chapitre 2

Le dialogue est dès lors présenté comme la principale stratégie à mettre en œuvre. Il est un travail pédagogique qui vise à convaincre les acteurs en jeu du caractère inique du racisme :

« Pour briser la barrière entre des communautés, je reste convaincu que l'important est d'abord de parler, de chercher à communiquer. Les choses n'ont de sens et d'efficacité que si elles se font dans le cadre d'un dialogue (fonctionnaires, pays partenaires) à ne plus être indifférent ou dogmatique¹ ».

Pour le secrétaire d'Etat, le dialogue est la stratégie que doivent adopter les responsables politiques au fait de la « réalité ». A travers une critique de « l'idéalisme », au nom du « réalisme » et du « pragmatisme », il répond à ses détracteurs dans le contexte de politisation de l'immigration et de la condition des travailleurs immigrés, déjà évoquée plus haut : « Les pétitions de principe sont certes spectaculaires mais il est plus sage et plus vrai de gouverner en saisissant la Société telle qu'elle est en la modifiant² ». En intervenant dans une revue académique qui s'inscrit à la lisière des mondes universitaires, administratifs et militants, Paul Dijoud définit et justifie son rôle, celui d'instigateur d'un dialogue, ciblant rien de moins que les « mœurs », face à des détracteurs qui voient dans le travail politique et administratif de l'Etat la source même de la détérioration de la condition des travailleurs immigrés, voire du racisme. La juriste Danièle Lochak publie dans le même numéro un article intitulé « Observations sur un infra-droit³ » qui a fait date⁴. Revenant sur les « circulaires Marcellin-Fontanet », elle y défend plus généralement l'idée que ce sont les textes de loi et réglementaires qui causent « insécurité, précarité, arbitraire, illégalité⁵ ». Le texte de Paul Dijoud repose donc sur une analyse très différente puisque que s'il souhaite instaurer un dialogue notamment entre travailleurs immigrés et administration, c'est au final « les mœurs », l'état d'esprit des acteurs administratifs et plus généralement de l'« opinion publique » qu'il remet en question et non plus les règles de droit mobilisés par ces acteurs. La définition du rôle du SETI passe par la dénonciation d'un « idéalisme » et la revendication de gouverner la société telle qu'elle serait réellement. C'est un point important qui est au cœur de la doctrine de l'antiracisme particulier qu'entend promouvoir le SETI, antiracisme qui perçoit

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*, p. 4.

³ Danièle LOCHAK, « Observations sur un infra-droit », *Droit social*, mai 1976, n° spécial « Les travailleurs immigrés », n° 5, pp. 43-49.

⁴ Il est quasi-systématiquement cité dans les travaux de sciences sociales sur le traitement politique et administratif de l'immigration tant pour illustrer la politisation de l'enjeu dans les années 1970 que pour renseigner ce traitement.

⁵ Danièle LOCHAK, « Observations sur un infra-droit », *op. cit.*, p. 44.

Chapitre 2

le problème du racisme comme un problème de représentation d'une part, et caractérisant « l'opinion publique » d'autre part. Cet antiracisme a pour particularité de se manifester par la promotion d'un dialogue au sein duquel l'Etat (ici le SETI) ne tient que le rôle d'arbitre.

Par ailleurs, en posant comme solution au « problème de l'immigration » la promotion d'un dialogue, le SETI s'inscrit dans une tendance plus générale qui voit dans le dialogue le mode de résolution des conflits sociaux ici mis en scène à travers un « dialogue » avec des acteurs critiques de la politique d'immigration du secrétaire d'Etat. Le mot d'ordre politique de « dialogue » n'est pas propre à ce secteur. Les politiques de régulation des relations salariales l'ont défini comme un objectif souhaitable dès les années 1960, la conflictualité caractérisant la relation employeurs-employés étant perçue comme pathologique. Des travaux ont montré ce que la législation et les représentations de la formation continue devaient à l'institutionnalisation d'un « dialogue » entre des groupes sociaux en conflit et renommés « partenaires sociaux ». Ces représentations s'agencent avec celle d'une société pacifiée et libérée de tous conflits¹. Le « dialogue » semble être devenu une réponse jugée souhaitable aux situations conflictuelles (réelles ou supposées) par rapport auxquelles l'État cherche à entretenir une image de neutralité. En condamnant la polarisation de l'espace public autour d'acteurs qualifiés d'« extrêmes », ces discours font des problèmes de l'insertion et de l'immigration une affaire d'acteurs qui ne se connaîtraient pas et qui communiqueraient mal. Cette conception a peu à peu été consolidée par l'institutionnalisation d'une politique interculturelle de dialogue et de promotion de connaissances sur l'immigration, les populations immigrées, leurs descendants et l'insertion².

L'idée d'un nécessaire changement des « mœurs » de l'ensemble de la société française, de lutte conjointe contre « l'intolérance » et contre « l'idéalisme » de certains acteurs, se retrouve au cœur d'un travail d'explication et de justification bien plus poussé et destiné à « l'opinion publique », avec la publication par le SETI, en 1976 du livre-programme *La nouvelle politique d'immigration*³. Plusieurs idées s'y articulent autour de la mise en avant d'une nouvelle dimension culturelle de la politique d'immigration⁴. La revendication d'une

¹ Lucie TANGUY, « La fabrication d'un bien universel », in Guy BRUCY, Pascal CAILLAUD et Emmanuel QUENSON (dirs.), *Former pour réformer : retour sur la formation permanente, 1945-2004*, Paris, La Découverte, 2007, pp. 31-68.

² Infra et partie II de la thèse. Notons cependant que si l'action publique interculturelle reprend ce mot d'ordre du dialogue après l'alternance politique de mai 1981, elle ne peut y être totalement réduite.

³ SETI, *La nouvelle politique de l'immigration*, Paris, SETI, 1976.

⁴ Pour une analyse détaillée de cet ouvrage : Sylvain LAURENS, *Hauts fonctionnaires et immigration en France (1962-1981) : socio-histoire d'une domination à distance*, op. cit., p. 399-416. L'auteur y rend compte

Chapitre 2

position réaliste à équidistance d'un « idéalisme » et d'une position purement restrictive, y est très clairement formulée :

« L'immigré est pris entre deux représentations, opposées en apparence et convergentes dans les faits.

La première de ces représentations définit l'immigré comme une sorte de profiteur qui, à peine arrivé en France, soit paresse sur les chantiers, soit tombe très vite malade afin de bénéficier des avantages de la sécurité sociale. Ces images sont probablement moins le produit de la xénophobie qu'une défense spontanée contre la gêne et la mauvaise conscience, un voile permettant de dissimuler la réalité.

La deuxième représentation, à l'extrême opposé de la première, fait de l'immigré un mythe. Appartenant aux damnés de la terre, venu du monde pauvre, l'immigré est un prophète de la révolution, qui doit contraindre le prolétariat embourgeoisé des sociétés industrielles à redécouvrir le caractère radical, inexorable des luttes ouvrières que l'ère de la consommation, de l'automobile et du réfrigérateur a transformées en combats corporatifs pour le maintien du pouvoir d'achat.

L'une est l'autre de ces représentations, comme toutes les réactions excessives et passionnelles, se rejoignent et se ressemblent dans un même rejet de la réalité¹ ».

Outre la rupture revendiquée avec le passé proche, le SETI procède à la formulation en une et même doctrine, d'une relation causale entre l'arrêt des entrées de travailleurs et l'amélioration des conditions d'insertion des immigrés. Si, comme cela a déjà montré par les travaux cités, le premier impératif est déjà formulé au sein de l'administration dès la fin des années 1960, il est à partir de 1974 repris, tenu et diffusé par le secrétariat d'Etat. Cette perception administrative bénéficie dès lors d'une plus grande publicité et s'articule désormais avec un discours sur les « devoirs » de la France envers les immigrés. Ces « devoirs » justifieraient une politique d'insertion ambitieuse.

Par ailleurs, l'immigration est définie comme un problème national, c'est-à-dire concernant l'ensemble de la société et non plus uniquement les acteurs administratifs d'une part et le patronat d'autre part. Cette extension de l'enjeu à l'ensemble de la société s'accompagne d'ailleurs d'une vision plus générale des principaux concernés : les travailleurs immigrés doivent désormais être appréhendés comme « immigrés » et non plus seulement comme « travailleurs² ». Pour changer les représentations collectives sur ce problème qui

de façon systématique du travail de traduction et de reformulation des notes administratives de la DPM en un discours audible en dehors de l'administration.

¹ SETI, *La nouvelle politique de l'immigration*, op. cit., p. 154.

² Voir plus particulièrement le chapitre 2 du livre dans lequel est dénoncée la non prise en compte, concernant les immigrés, « [du] déracinement, [du] passage d'une vie rurale à l'agitation indifférente de la

Chapitre 2

concerne l'ensemble de la société française, le dialogue et la pédagogie sont placés au centre de la stratégie. Le dialogue entre les immigrés et l'ensemble du corps social français sont une nécessité pour favoriser une meilleure connaissance, une acceptation par les « Français » de la présence des premiers, une reconnaissance de leur apport à la France. Il s'agit aussi de faire connaître à ces derniers les divers aspects de la culture et civilisation française. Un tel dialogue, par un travail de pédagogie est mis au service de la lutte contre les « extrêmes » et doit permettre l'établissement d'une politique d'« équilibre » entre une limitation stricte des flux et un accueil généreux pour les immigrés.

C'est sur ce dernier point que la spécificité de la politique d'immigration apparaît avec le plus de force. L'amélioration de l'accueil des immigrés est soumise à deux impératifs distincts : le retour dans les pays d'émigration et l'insertion en France. Et c'est ce qui dans l'argumentaire du SETI justifie la constitution des cultures des immigrés comme cible de l'action publique. Elles doivent être entretenues afin d'assurer aux principaux concernés de bonnes conditions de « réinsertion » dans le pays d'émigration en cas de retour. Elles doivent également l'être afin de favoriser l'insertion de ceux qui sont destinés à rester en France. Dans la mesure où la culture des individus est envisagée comme condition indispensable au développement harmonieux d'une personnalité, processus mis en difficulté par la migration (elle-même perçue comme un déracinement), le maintien de liens avec les cultures des pays d'émigration est perçu comme condition d'une bonne insertion.

b. L'ONPCI et le « dialogue » entre les « cultures »

La définition du maintien des liens des migrants avec les cultures des pays d'émigration comme impératif est largement tributaire des relations de la France avec les autorités de ces pays¹. Mais elle doit aussi au travail normatif auquel procède l'UNESCO dont les cadres, engagés dans une critique de l'ethnocentrisme et de l'assimilation culturelle, mettent en avant, dès la deuxième moitié des années 1970, le « dialogue interculturel ». Ce travail a influé sur le façonnement des actions de l'ONPCI.

grande agglomération, [de] l'isolement culturel et linguistique, [du] désarroi social, [de] toutes ces difficultés humaines ». *Ibid.*, p. 21.

¹ Angéline ESCAFRE-DUBLET, *Etat, culture, immigration : la dimension culturelle des politiques françaises d'immigration, 1958-1991, op. cit.*, p. 117-165.

Chapitre 2

En effet, de même que l'UNESCO avait été dans l'après-guerre, un lieu de construction de l'impératif d'une connaissance mutuelle des différentes cultures¹, l'organisation intergouvernementale devient à partir de la deuxième moitié des années 1970 un espace de promotion des « études interculturelles ». Le « Plan à moyen terme pour 1977-1982 » approuvé à l'unanimité au cours de la Conférence générale (19^{ème} session de l'organisation à Nairobi) d'octobre 1976² marque un tournant dans ses programmes de recherche. Dans le cadre de relations internationales bouleversées par les décolonisations et marquées notamment par le mouvement des non-alignés, l'organisation souhaite appréhender la question du développement en de nouveaux termes. Ce projet repose sur une critique radicale de l'ethnocentrisme, critique présentée comme une conséquence des décolonisations. L'indépendance de nombreux pays décolonisés aurait accéléré la prise de conscience des pays membres de la fonction libératrice des identités culturelles, présentées à la fois comme origine des revendications indépendantistes et comme condition de leurs succès et de la pérennité des nouveaux Etats en tant que nations. Cette question est mise en relation avec celle du développement avec l'idée que celui-ci doit se faire dans le respect des cultures nationales et non plus seulement à partir de l'objectif de développement technique³. Le « Plan à moyen terme » insiste ainsi sur l'importance de valoriser le principe de l'authenticité culturelle dans la perspective d'un dialogue interculturel.

Une expertise se développe ainsi au sein de l'UNESCO à laquelle participent quelques-uns des spécialistes français des relations interculturelles. Après un premier séminaire à Belgrade en 1976 pour jeter les bases du nouveau programme, est mis en place un « groupe d'experts pour l'Education pour la compréhension mutuelle des cultures » dans lequel figure Martine Abdallah-Preteuille. Ce groupe se rassemble à Paris en mars 1978, en mai et en septembre 1979. Dans son intervention, la pédagogue française se focalise sur la pédagogie interculturelle à l'école mais la critique qu'elle formule à l'égard de l'éducation destinée aux enfants de travailleurs immigrés est reformulée à travers un appel à la généralisation de cette pédagogie. S'appuyant sur les écrits de Carmel Camilleri et sur

¹ Chapitre premier.

² UNESCO, *Comprendre pour agir. L'Unesco face aux problèmes d'aujourd'hui et aux défis de demain*, Paris, Unesco, 1977.

³ Voir en particulier UNESCO, « Identité culturelle et pluralité des cultures », in *Comprendre pour agir. L'Unesco face aux problèmes d'aujourd'hui et aux défis de demain*, Paris, Unesco, 1977, pp. 37-42 ; « Vers un développement endogène et diversifié », in *Comprendre pour agir. L'Unesco face aux problèmes d'aujourd'hui et aux défis de demain*, Paris, Unesco, 1977, pp. 111-118.

Chapitre 2

l'article de 1974 de Claude Tapia sur les « contacts interculturels¹ », elle déplore que les dispositifs mis en place pour les enfants de travailleurs immigrés ne soient conçus que dans l'objectif d'adapter ce public au système scolaire français. Elle défend à partir de cette critique, une extraction de la pédagogie interculturelle de la stricte interaction entre enseignants et enfants de travailleurs immigrés. La référence à l'article de Claude Tapia permet de défendre une représentation nouvelle de l'école : celle d'une institution de régulation des relations entre groupes. Rappelons que le spécialiste de psychologie sociale soulignait la nécessité de mettre en place des intermédiaires pour permettre un dialogue et une connaissance mutuelle entre communautés et critiquait l'idée selon laquelle une cohabitation de fait entraînait mécaniquement une meilleure connaissance mutuelle entre groupes.

Ainsi, dans le sillage du nouveau programme d'études de l'UNESCO qui entend œuvrer à l'adaptation des représentations dominantes des différentes cultures à un nouvel état du monde, la spécialiste française de la pédagogie interculturelle inscrit sa cause professionnelle dans un projet qui dépasse les enjeux de la relation des enseignants aux enfants de travailleurs immigrés. Si sa réflexion demeure centrée sur l'école, elle puise dans le registre cognitif et rhétorique de l'UNESCO en invoquant l'objectif ultime de « compréhension entre les cultures ». Cette invocation permet de passer d'une réflexion sur l'école face à de nouveaux publics à une réflexion plus générale sur l'école comme institution et sur sa fonction dans la régulation des rapports sociaux. Ainsi, le travail normatif établi par le groupe d'experts de l'UNESCO instaure le dialogue comme nouvelle donnée du cadre des politiques nationales, en même temps qu'il contribue à transformer, dans le sens d'une déssectorisation, le discours des spécialistes des relations interculturelles². L'affirmation à travers le SETI d'un nouveau rôle de promoteur d'un dialogue et d'une meilleure connaissance des cultures des immigrés entre ainsi en congruence avec l'évolution du travail normatif de l'UNESCO ce qui se réfracte notamment dans le choix des cadres des nouvelles organisations mises en place au niveau national.

Avec la circulaire du 2 septembre 1976 qui crée l'Office national de promotion culturelle des immigrés, un dispositif qui entend assurer le maintien de liens culturels des immigrés avec les pays d'émigration est mis en place. Stéphane Hessel en prend la

¹ Voir Chapitre premier. Est également cité Frantz FANON, *Pour la révolution africaine. Ecrits politiques*, Paris, F. Maspero, 1964.

² Les promoteurs français d'un idéal interculturel peuvent s'appuyer sur les activités d'une organisation intergouvernementale comme l'UNESCO pour multiplier leurs brevets de légitimité et espérer se faire entendre en retour, dans leur propre espace professionnel.

Chapitre 2

présidence. Ancien résistant puis haut fonctionnaire naviguant entre le monde de la diplomatie, de la coopération et le milieu caritatif, il est pleinement intégré aux cercles intergouvernementaux créés à l'intersection des diplomaties nationales, de l'ONU et de l'UNESCO¹. Yvon Gougenheim est nommé à la direction pour son expérience dans le milieu de la formation et celui des associations d'aide aux travailleurs immigrés².

L'ONPCI organise et coordonne des manifestations censées valoriser ces cultures. Il supervise également la production et la réalisation de l'émission de télévision *Mosaïque* qui entend promouvoir la connaissance des artistes des pays d'émigration et entretenir les contacts culturels des émigrés avec ces pays³. Les missions de l'Office sont définies ainsi :

« d'entreprendre ou de favoriser toute action tendant à la promotion culturelle des travailleurs immigrés ainsi que des membres de leurs familles qui résident en France. Cette promotion doit permettre aux immigrés de prendre conscience de leur propre culture en même que de découvrir la culture française ; elle visera aussi à faire connaître à la population française la culture des pays d'origine de ces immigrés⁴ ».

L'ONPCI est organisé en quatre commissions de programme : « Information Extérieure », « Publications et informations des immigrés », « formation et Enseignement », « Spectacles et Fêtes⁵ ». A partir de l'exposé des objectifs de cette promotion, celle-ci peut être définie comme une forme d'éveil, de conscientisation de l'immigré par rapport à sa culture mais aussi à la culture française. Une telle définition suggère l'altérité exclusive des cultures des immigrés mais aussi l'homogénéité de celles-ci ainsi que de la « culture française ». Qu'elle soit immigrée ou française, la culture apparaît comme un objet réifié et identifiable, qui peut faire l'objet d'une connaissance. Cette lecture repose par ailleurs sur le diagnostic d'un inaccomplissement des immigrés auquel l'action de promotion culturelle doit répondre :

« Une fonction nouvelle de promotion culturelle répond à des constatations qui sont familières à tous ceux que préoccupe la condition des immigrés en France : adultes ou enfants, ils perdent le contact avec les réalités économiques,

¹ Conseiller du ministre des Affaires étrangères dans le deuxième tiers des années 1960, il est au début de la décennie suivante sous-directeur du Programme des Nations Unies pour le développement avant d'être en 1974 chargé de mission du cabinet du ministère de la Coopération. Pour une présentation détaillée de la trajectoire sociale et professionnelle de Stéphane Hessel, voir Sylvain LAURENS, *Hauts fonctionnaires et immigration en France (1962-1981) : socio-histoire d'une domination à distance*, op. cit., p. 627.

² Angéline ESCAFRE-DUBLET, *Etat, culture, immigration : la dimension culturelle des politiques françaises d'immigration, 1958-1991*, op. cit., p. 222-223.

³ *Ibid.*, p. 243-245.

⁴ Fiche technique ONCPI. Historique et but. 27/07/1977. Article 4. CAC 1979 0368.

⁵ *Idem.*

Chapitre 2

sociales et culturelles de leurs pays d'origine, parviennent mal à partager avec les Français au milieu desquels ils vivent et travaillent, les valeurs humaines et culturelles dont ils sont les porteurs actuels ou potentiels, et sont ainsi mal préparés soit à regagner un jour leur patrie et s'y insérer utilement, soit à enrichir d'une part de leur patrimoine le creuset de la culture française¹ ».

Si l'objectivation de l'état psychologique supposé des immigrés couplée avec la généralité sans nuance du discours sur leurs cultures peut heurter le lecteur et conduire à n'y voir qu'une forme pure et simple de paternalisme, ce passage donne pourtant à voir les multiples dimensions de ce discours. De la description de la situation des immigrés en termes de rupture avec les pays d'origine (sur le plan économique, social et culturel), résulte l'existence de multiples entraves au partage de « valeurs humaines et culturelles ». Si les immigrés font face à de telles entraves, c'est parce que l'immigration est perçue comme un déracinement. Ce processus est lourd de conséquence pour ceux qui en font l'objet : déracinés, les immigrés ne peuvent s'insérer dans leur nouveau milieu, en France. Le déraciné est un individu qui soit n'est plus porteur de « valeurs humaines et culturelles », soit ne les connaît pas assez, ou n'en a pas suffisamment conscience pour les mobiliser dans ses interactions avec son nouvel environnement. L'immigration apparaît ainsi comme un déracinement qui conditionne les possibilités d'insertion.

Cette croyance en un déracinement du migrant constitue la pierre angulaire de la doctrine de l'insertion sur laquelle repose l'action de l'ONPCI et du SETI. En témoignent d'autres documents, relatifs à la communication extérieure de la DPM, en direction d'acteurs non strictement liés à la politique d'immigration. C'est le cas par exemple des réponses écrites fournies par la DPM à une demande de justification des objectifs de l'Office par la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale. La DPM explicite ainsi la « nécessité d'une politique culturelle adaptée pour les populations immigrées » :

« Passage sans transition d'un monde rural à l'univers industriel et urbain, l'immigration bouleverse des modes de vie avant d'en faire laborieusement découvrir d'autres.

Pour atténuer le double risque d'isolement et de déracinement il faut s'attacher à préserver l'essentiel ; d'une part cette parcelle du patrimoine culturel de son pays d'origine que chaque immigré porte en lui lors de son arrivée en France ; d'autre part cette immense volonté dont chaque immigré est prêt à faire preuve pour découvrir un monde inconnu mais chargé d'espoir [...]

Quels sont les objectifs de la politique culturelle ? Ils peuvent être regroupés autour de trois thèmes : 1) l'échange, 2) le maintien des liens avec la culture et

¹ Note de présentation de l'ONPCI pour le CA du FAS. Décembre 75. Article 4. CAC 1979 0368.

Chapitre 2

la langue d'origine (« afin de freiner les risques d'isolement culturel et de faciliter un éventuel retour dans le pays d'origine »), 3) « l'information culturelle et sociale sur les possibilités offertes à la population immigrée pour l'apprentissage de la langue, la formation permanente, les loisirs...¹ ».

Telle est la « condition des immigrés ». La lutte contre le déracinement et l'isolement conditionne les possibilités d'insertion, objectif ultime du travail de promotion. L'insertion est rappelons-le pensée à la fois dans l'espace national français et dans les pays d'émigration. Dans le cas d'une insertion en France, la promotion culturelle est censée contribuer à un enrichissement de la culture française à travers le dialogue interculturel, l'action de la nouvelle organisation s'inscrivant ainsi dans celle de l'UNESCO. Mais du fait des multiples origines de cette grille de lecture et des diverses finalités de cette nouvelle action publique, l'appréhension de la notion de culture à travers la politique du SETI reste très ambiguë. Elle peut paraître homogène, réifiée quand est décrite celle des immigrés. Mais dans la mesure où la promotion culturelle vise l'insertion des immigrés et de leurs cultures dans « le creuset culturel français », elle est finalement présentée sous un jour plus complexe et plus dynamique. Surtout, on trouve ici une première formulation d'un énoncé qui deviendra un leitmotiv dans certains milieux militants et de hauts fonctionnaires spécialisés dans l'action d'insertion, énoncé selon lequel, parce qu'elle serait source d'enrichissement pour la société d'accueil, « l'immigration [serait] une chance pour la France² ».

Il ressort de cette analyse qu'en dépit d'une apparence unifiée, la lecture du problème des immigrés mobilisée par l'ONPCI subsume en réalité différentes constructions du problème des cultures des immigrés. Elle reprend tout d'abord la croyance en l'altérité radicale et exclusive des cultures des immigrés et de la culture française, représentation largement partagée par les cadres de la DPM (supra). Mais dans le même temps, la perspective d'une insertion en France, grâce à l'action de promotion culturelle, soutient une approche plus dynamique et plus historique de la culture, plus conforme à la perspective développée à l'UNESCO : si la culture française est un creuset, c'est que les cultures ne sont ni statiques ni homogènes. Sur le plan politique, les cultures des immigrés sont pensées comme un levier pour atteindre l'objectif d'insertion dans les pays d'origine ou en France. La

¹ Budget 1976 « Premier questionnaire de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'AN ». Question n°32 : « note sur l'office de promotion culturelle des immigrés – structure juridique et moyens envisagés pour cet organisme ». Article 1. CAC 1985 0095.

² Bernard STASI, *L'immigration, une chance pour la France*, Paris, R. Laffont, 1984.

Chapitre 2

culture des immigrés apparaît ainsi comme le problème posé par l'immigration, qui est un déracinement en même que qu'un levier possible pour lutter contre celui-ci.

Comment se traduit concrètement cette politique de promotion culturelle des immigrés ? L'ONPCI propose de mettre à disposition des collectivités et des associations des équipes et de méthode de travail en créant des postes d'animateurs immigrés, en distribuant des cassettes provenant des pays d'origine, en diffusant des films français en langue d'origine afin de faire connaître la culture cinématographique française, en organisant des tournées pour les troupes en provenance des pays d'origine, en fournissant une aide ponctuelle à des groupes artistiques d'amateurs immigrés ou encore en assurant la formation d'animateurs pour de jeunes immigrés dans le but « d'aider les immigrés qui ont vocation à se mettre au service de leurs compatriotes, tant pour faciliter leur insertion familiale et sociale que pour favoriser la recherche et l'expression de leur identité propre¹ ». C'est dans la mise en œuvre des actions de l'Office que se multiplient les points de rencontre entre cette action publique et les promoteurs de savoirs et d'une action sur les relations interculturelles.

En l'état actuel de nos connaissances, les documents permettant d'établir une relation de causalité nette, linéaire et chronologiquement lisible, entre le développement des mondes des études sur les relations interculturelles et de la pédagogie interculturelle d'une part et celui du secteur de la politique d'insertion d'autre part sont rares. Mais même limités, ces points de rencontre permettent de faire l'hypothèse qu'ils ont contribué à instituer les relations entre « français » et « immigrés » comme enjeu lui-même formulé en termes de relations interculturelles.

Deux lieux d'interaction peuvent être distingués. Ils correspondent aux deux segments de groupes professionnels engagés dans la promotion de savoirs spécifiques sur les relations interculturelles. Les financements du FAS favorisent une première forme de connexions avec les acteurs des études interculturelles. L'IDERIC déjà largement présenté² est connue du FAS qui finance certaines de ses enquêtes. Celles-ci sont catégorisées dans le secteur d'activité n°3 de l'établissement public, dédié à « l'action éducative ». C'est notamment le cas d'une étude que l'IDERIC mène pour l'UNESCO, étude « qui porte à un niveau international sur les obstacles qui s'opposent à l'accès des femmes à l'alphabétisation pour déboucher à des propositions concrètes permettant de promouvoir son développement et d'améliorer son

¹ Programme de l'ONPCI, daté de 1976. Article 4. CAC 1979 0368.

² Chapitre premier.

Chapitre 2

efficacité¹ ». La « fiche CA » remplie par un membre de l'IDERIC dans le cadre d'une demande de subvention décrit la recherche en des termes qui témoignent bien de la connexion établie sur le plan discursif entre les enjeux des migrations et les enjeux culturels pour les migrants :

« D'une manière générale, en situation de migration, l'émigrant est contraint de se redéfinir, de réorganiser son identité en fonction de nouveaux statuts qui lui sont attribués et pour lesquels sa société ne lui avait pas fourni de cadres de référence.

Comment les femmes immigrées se définissent-elles face à ces nouveaux statuts et quelles sont leurs attitudes face aux nouveaux rapports sociaux ?

Cette recherche se propose de recenser et d'analyser les différents modes et les conditions d'insertion de la femme immigrée dans le processus de migration, c'est-à-dire dans une situation de changement. L'objectif n'étant pas de tracer une image instantanée, descriptive de l'insertion des jeunes immigrées en France, mais de s'attacher à déterminer les conditions de changement et d'étudier la nature des conflits pouvant surgir² ».

Si l'enquête porte sur une catégorie spécifique des immigrants (les femmes), elle puise dans une représentation du fait migratoire qui est au cœur des études menées par le laboratoire niçois : focalisation sur l'enjeu identitaire du phénomène migratoire, sur sa dimension culturelle et sur les interactions entre différents groupes, question identitaire appréhendée à travers une lecture constructiviste et non essentialiste...L'étude est censée améliorer la connaissance du « projet migratoire » et c'est ce point qui est mis en avant par l'IDERIC. Une telle étude est en effet jugée nécessaire à la DPM :

« - comprendre certaines conduites migratoires, - suivre l'évolution du projet de migrations en fonction de facteurs externes (nouvelle politique d'immigration, modification des structures du pays d'origine, crise économique, etc...), - analyser les effets conflictuels de cette évolution sur les conduites migratoires³ ».

Le financement par le FAS d'études menées par un laboratoire spécialisé dans les études interculturelles (en l'occurrence, en relation avec l'UNESCO) favorise la rencontre entre les acteurs de la politique d'insertion et ceux engagés dans la promotion d'une lecture de l'enjeu de la présence des travailleurs immigrés en termes de relations interculturelles.

La spécialisation de certains organismes de pédagogie dans la question de la scolarisation des travailleurs immigrés a constitué un second vecteur de reformulation de la

¹ CA du FAS. 20/04/1976. Article 2. CAC 1981 0202.

² *Idem.*

³ Note de la Commission Formation-enseignement des langues d'origine, datée du 17 février 1976. CAC 1981 0202 / article 2.

Chapitre 2

politique d'insertion. Les activités de l'ONPCI s'inscrivent parfois dans des actions conjointes avec d'autres acteurs et notamment avec ceux de l'éducation. Ainsi, l'Office a vu très vite se développer en son sein, une Commission « Formation – enseignement des langues d'origine¹ ». Cette Commission est constituée d'une chargée de mission de la DPM, d'un responsable de l'ONPCI et d'acteurs issus du monde de l'éducation spécialisés dans l'enseignement destiné aux enfants de travailleurs immigrés : enseignants d'arabe et inspecteur général pour l'enseignement de l'arabe. Les sujets traités par la Commission sont révélateurs des rapports entre les différents acteurs, inscrits dans des espaces très différents de l'action publique mais ayant en commun de cibler les populations immigrées². Par ailleurs, elle travaille à partir de documents relatifs aux CEFISEM³. Si le terme « interculturel » n'apparaît pas dans les documents, ceux-ci témoignent néanmoins des points de contact qui ont pu exister entre le monde de la pédagogie interculturelle et celui de la nouvelle politique culturelle d'insertion. La formulation de la politique d'insertion telle qu'entend la mener Paul Dijoud est donc à la fois tributaire à un niveau intergouvernemental, de l'influence diffuse de certaines activités de l'UNESCO, mais aussi à travers la mise en œuvre de cette même action publique, par le biais de l'ONPCI et du FAS avec les promoteurs, cette-fois nationaux, de la cause des relations interculturelles.

2. La genèse administrative du problème des rapports entre « français » et « immigrés »

Parallèlement à l'institutionnalisation d'un nouveau rôle politique au sein du gouvernement, rôle que l'on pourrait qualifier d'animateur d'un dialogue, des transformations qui affectent l'administration contribuent à faire émerger un problème administratif des relations entre Français et travailleurs immigrés. Ces transformations sont en partie tributaires

¹ L'ONPCI est organisé en quatre Commissions de travail : « Information extérieure » qui s'occupe des relations avec les moyens d'information de masse, « Publications et informations des immigrés », « Spectacles et fêtes » et « Formation-Enseignement des langues d'origine ». CA de l'ONPCI, juin 1976. Article 4. CAC 1979 0368.

² La Commission aborde au cours de ses réunions la question de la juridiction de l'Office (les ancrages professionnels et organisationnels de ses membres ont probablement contribué à mettre à l'ordre du jour un tel enjeu). La Commission se penche ainsi au cours d'une réunion de février 1976, sur l'enseignement des langues d'origine et plus précisément sur les acteurs légitimement en charge de le promouvoir. Par la voie de leurs représentants respectifs, la DPM et le ministère de l'Education nationale parviennent à un accord en précisant que cette action ne peut s'inscrire dans les missions de l'ONPCI, l'enjeu étant déjà inscrit à l'agenda institutionnel du ministère de l'Education nationale. L'Office est alors appelé à jouer un rôle positif en constituant un pôle de réflexion et en émettant des avis sur la question.

³ « Note de la Commission Formation-enseignement des langues d'origine. 17/02/1976 ». Article 4. CAC 1979 0368.

Chapitre 2

de logiques indépendantes du traitement politique et administratif de l'immigration et des travailleurs immigrés ; elles dérivent de mutations qui touchent plus généralement l'Etat depuis les années 1960 autour de l'enjeu de la transparence administrative. Cette question est reformulée à travers le problème de l'interaction administrative avec les administrés immigrés.

a. L'enjeu de la transparence administrative

Au-delà de l'enjeu des cultures des immigrés dont la problématisation par l'administration a été évoquée au début de ce chapitre, les services administratifs qui ont en charge l'immigration et les travailleurs immigrés font, dans le premier tiers des années 1970, l'objet d'une réflexion et de transformations qui en retour ont affecté la place des cultures des immigrés dans la doctrine de l'insertion portée par la DPM.

Pour comprendre ce qui se joue à la DPM dans les années 1970, il faut avoir en tête les transformations qui affectent l'administration française depuis les années 1960. Elles ont en effet concouru à faire de l'administration un objet de réforme. Elles sont parvenues à imposer celle-ci comme une nécessité et le gouvernement de l'administration comme une fin en soi. Philippe Bezes a montré que ces transformations avaient été rendues possibles par la constitution de savoirs sur l'administration, leur mobilisation stratégique par des groupes réformateurs de hauts fonctionnaires et la concurrence entre certains ministères (les administrations centrales et transversales arguant du coût des administrations sectorielles, jugées dépensières). Si le politiste distingue cinq « configurations de réforme¹ » en fonction de la conjugaison de ces trois facteurs, il identifie une logique principale et transversale qui fait de l'Etat transparent et gestionnaire, un idéal.

Plus précisément, depuis les années 1960, l'administration fait l'objet d'un discours critique concernant son efficacité, sa transparence et son coût. Ce discours a conduit à la mise en place d'un projet de réforme autour de la rationalisation des choix budgétaires. Marquée de façon continue par le souci de transparence du fonctionnement de l'Etat, notamment en direction des administrés, la décennie suivante se caractérise par un redéploiement de la réforme au nom d'une reconnaissance des droits des administrés. Sans rentrer dans le détail, cette consécration de l'administration comme objet d'une action publique réformatrice

¹ Philippe BEZES, *Réinventer l'Etat. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF, 2009, p. 10.

Chapitre 2

témoigne de la cristallisation du « souci de soi de l'Etat¹ ». L'attention croissante à compter des années 1970 portée aux rapports de l'administration à ses administrés par des hauts fonctionnaires, peut être interprétée comme une déclinaison de ce « souci de soi de l'Etat ». Distinguant « trois champs d'énonciation d'une critique » de ces rapports², médiatique, politique et administratif, Philippe Bezes a montré comment l'administration est devenue, entre 1968 et 1981, l'objet courant de plaintes et de revendications. Il souligne à ce propos l'importance de la voie médiatique : la publicité faite autour de la réforme administrative fait justement partie intégrante de ce nouvel art de gouverner. Cette publicisation renforce la politisation du thème de la crise de l'administration qui s'inscrit dans la deuxième moitié des années 1970 dans la compétition électorale³. En témoigne par exemple l'activité éditoriale des clubs des diverses formations politiques sur le thème de la crise de l'administration et sur les voies souhaitables d'une réforme. On peut citer, entre autres, le club « Echanges et Projets » dirigé par Jacques Delors qui prône le « [rétablissement] d'un dialogue entre l'Etat et le citoyen⁴ » en fixant l'horizon d'un « Etat transparent⁵ » notamment par l'amélioration de son service d'information. C'est également le cas des clubs « Perspectives et réalités » créés par Valéry Giscard d'Estaing en mai 1965 et qui dans la perspective des élections législatives de 1978, dénoncent la distance jugée croissante entre l'administration et les administrés, appelant à développer l'information en direction de ces derniers⁶. Signe de la consolidation de ce nouveau problème public, il est également investi par des acteurs autres que les hauts-fonctionnaires, responsables politiques et journalistes. Politistes et juristes produisent des savoirs susceptibles d'être en retour mobilisés par les élus ou compétiteurs politiques. Ainsi, en février 1978 l'Institut français des sciences administratives rend compte des résultats d'une enquête sur « l'administration vue par les politiques ». Le colloque a lieu au Sénat en présence des représentants des principales formations politiques⁷. Face à des chercheurs qui analysent leurs rapports à la question administrative, les différentes formations politiques voient ainsi

¹ Philippe BEZES, « Aux origines des politiques de réforme administrative sous la Vème République : la construction du « souci de soi de l'Etat » », *Revue française d'administration publique*, 2002, vol. 2, n° 102, p. 309.

² Philippe BEZES, « Concurrences ministérielles et différenciation : la fabrique de la « réforme de l'Etat » en France dans les années 1990 », in Françoise DREYFUS et Jean-Michel EYMERI (dirs.), *Science politique de l'administration. Une approche comparative*, Paris, Economica, 2006, p. 723.

³ *Ibid.*, p. 727-731.

⁴ ECHANGE ET PROJETS, *La Démocratie à portée de la main*, Paris, A. Michel, 1977, p. 141-153.

⁵ *Ibid.*, p. 145.

⁶ CLUBS PERSPECTIVES ET REALITES, *Des choix pour demain: 1978-1983*, Paris, Hachette, 1977. Les auteurs parlent de « développer les relations publiques avec les usagers ». *Ibid.*, p. 69-70.

⁷ INSTITUT FRANÇAIS DES SCIENCES ADMINISTRATIVES (dir.), *L'Administration vue par les politiques*, Paris, Éd. Cujas, 1979.

Chapitre 2

leurs propres positions (et ce qui les distinguent de leurs concurrents) objectivées à travers les catégories dans lesquelles les chercheurs en question les classent, en l'occurrence à travers trois types de catégories « le pouvoir sacralisé, le pouvoir dédramatisé, et le pouvoir restitué¹ ». Ainsi, si l'imposition du problème public du rapport entre administration et administrés se fait jour dans le dernier tiers des années 1970, il est le produit d'un processus plus long et résulte du croisement du travail de formulation dans divers espaces du monde social.

Dans le domaine spécifique de la politique en direction des travailleurs immigrés, une circulaire signée par le ministre du Travail Georges Gorse met en place le 30 mai 1973 le Réseau national pour l'Accueil, l'Information et l'Orientation des Travailleurs étrangers et des Membres de leurs Familles (RNA). Faisant suite à une enquête du ministère auprès des préfets pour dresser un bilan de l'action spécifique en direction des travailleurs étrangers menée dans chaque département, la circulaire vise à organiser un réseau qui aurait différentes missions :

- « - informer les travailleurs étrangers et leurs familles, c'est-à-dire leur donner tous les renseignements et toutes les explications d'ordre pratique qui leur sont utiles pour s'adapter à leurs nouvelles conditions de vie.
- Les orienter, c'est-à-dire les adresser aux services compétents pour traiter leurs divers problèmes (services préfectoraux ou municipaux, caisses d'allocations familiales ou de sécurité sociale, ANPE, services sociaux etc...)
- Leur apporter une assistance administrative, c'est-à-dire les aider à surmonter ces obstacles que constituent souvent pour eux l'ignorance de notre langue ou l'analphabétisme, en leur assurant si cela est possible le concours d'un interprète, en jouant pour eux le rôle « d'écrivain public », en annonçant ou en préparant leurs démarches dans d'autres services² ».

Tel que décrit dans cette circulaire, le RNA vise l'amélioration de l'accueil administratif des primo-arrivants et des migrants installés sur le territoire. Celle-ci est censée passer par l'homogénéisation et la rationalisation des pratiques administratives, par la création de nouveaux bureaux au niveau local, leur coordination mais aussi par la formation des agents d'accueil. Dans tous les départements où arrivent et vivent des immigrés, le préfet doit proposer une association pour la signature d'un contrat-type.

La mise en place de ce réseau repose sur un diagnostic d'inadaptation des travailleurs immigrés à l'administration. La circulaire l'explique en invoquant des « obstacles » causés

¹ *Ibid.*, p. 74. Chacune de ces catégories renvoie respectivement aux gaullistes, aux giscardiens et aux formations placées à gauche de l'échiquier politique.

² Circulaire n°10/1973 du 30 mai 1973.

Chapitre 2

par leur « ignorance » (de la langue française, de l'écriture, des administrations françaises). L'identification de ces obstacles permet de tracer les contours d'un groupe spécifique d'administrés et justifie la mise en place d'un dispositif particulier. Mais la circulaire précise à ce propos que le RNA n'a pas vocation à se constituer en administration spécialisée et destinée à ce public. Elle est censée occuper un espace intermédiaire entre ces administrés et l'administration de droit commun, jouer le rôle « d'écrivain public » et faciliter l'accès des travailleurs immigrés à l'administration. Il s'agit donc, la circulaire le souligne à plusieurs reprises, d'un service d'accueil et non d'un service social. Le personnel censé assurer ce service doit d'ailleurs être choisi parmi des hôtes d'accueil dotés d'une formation de secrétariat social et non parmi les acteurs de l'assistance sociale :

« Le service d'accueil est appelé à donner des réponses immédiates à des questions qui peuvent, sans doute, être multiples mais qui restent simples. Sa clientèle est normalement constituée par des étrangers récemment arrivés en France, ou dans une localité déterminée, et qui ne sont pas encore suffisamment « adaptés » pour rechercher eux-mêmes, directement et sans intermédiaire, la solution de leurs propres problèmes¹ ».

La circulaire envisage d'adapter ce personnel d'intermédiation à cette tâche par des formations dispensées par la DPM. Concrètement, pour que le Réseau soit mis en œuvre dès le début de l'année 1974, le ministère du Travail doit agréer un bureau d'accueil par département qui réunisse certaines conditions : être ouvert à « tous les migrants, sans distinction d'ethnie, de nationalité, ou de situation de famille », « [dispenser] une information objective, et inspirée par le souci d'aider les migrants à bénéficier de leurs droits et à respecter les obligations qui leur incombent en vertu de la législation française » et viser l'efficacité du service en étant accessible, par exemple en adoptant « [des jours et heures] d'ouverture choisis en fonction des disponibilités des migrants² ».

La circulaire de mai 1973 vise donc à améliorer l'accueil administratif des travailleurs immigrés en instituant des lieux d'adaptation de ces publics à l'administration de droit commun. Pour justifier la mise en place de ce nouveau dispositif, ce sont des caractéristiques propres à des administrés (l'« inadéquation ») qui sont invoquées, spécificités qui appellent l'action d'un gouvernement soucieux de rendre l'action administrative effective.

¹ *Idem.*

² *Idem.*

Encadré n°2.1 : Le point de vue d'un haut fonctionnaire chargé de la mise en place du RNA

L'enquête n'a pas permis d'identifier les acteurs à l'origine de l'idée du RNA ni ceux qui l'ont justifié, en amont de la circulaire de mai 1973. L'entretien conduit avec un agent de la DPM en poste à cette époque n'a pas été plus instructif sur ce point. En revanche, il donne à voir l'intérêt *a posteriori* que peut trouver un haut fonctionnaire à en expliquer la genèse en termes de valeurs, de rapport éthique à l'enjeu de l'immigration et à présenter les acteurs chargés de sa mise en œuvre comme une poignée d'acteurs atypiques et avant-gardistes.

Interrogé sur son travail, alors que se met en place la nouvelle politique d'immigration de Paul Dijoud, un administrateur civil entré à la DPM après être, d'après ses propres mots, sorti de l'ENA « dans les derniers », évoque l'initiative prise par son bureau pour créer le RNA, dans un contexte de déploiement d'une politique restrictive des entrées sur le territoire. Il y voit un « paradoxe » : cette innovation administrative serait allée à contre-courant d'une telle politique. Cette représentation s'appuie sur la description d'un bureau composé de personnalités atypiques et de ce fait, remarquables : des acteurs issus de la Résistance et d'une mouvance chrétienne humaniste, des acteurs « engagés¹ ». Ce discours met en scène une frontière entre hauts fonctionnaires et personnel politique porteurs de deux approches différentes de l'immigration, son bureau d'appartenance étant qualifié d'« humaniste » alors que la politique menée apparaît comme « fermée ». Mais ses propos véhiculent surtout une représentation mythifiée d'une partie de l'administration à même de prendre des mesures jugées en porte-à-faux par rapport à des pratiques administratives en vigueur :

« Alors, la question de l'information elle était importante parce qu'on était à une époque où il n'y avait pas beaucoup d'information même sur la réglementation de l'immigration diffusée. Moi je peux vous citer une anecdote, c'est à cette époque-là... il y avait un autre bureau qui s'occupait de l'immigration et il y avait une demoiselle qui s'appelait Mademoiselle M. et qui avait la réglementation de l'immigration dans son armoire... Oui, parce qu'à l'époque la réglementation de l'immigration, c'était cette demoiselle qui avait une grosse armoire en fer dans son bureau, fermée à clé, dont elle gardait la clé dans sa poche ou dans son sac à main et personne n'y avait accès et donc y avait un côté un peu délirant et secret etc... et cette personne-là, les personnes extérieures l'appelaient pour lui demander comment on appliquait la circulaire machin etc... y avait une espèce de situation... de volonté, de tradition de ne pas diffuser de l'information. Et moi je me rappelle j'avais été à l'origine de la création d'un réseau d'accueil, d'information sur les travailleurs immigrés etc... Et un des objectifs était de venir en aide aux travailleurs immigrés résidents ici pour leurs problèmes divers et variés. Et la sous-directrice de notre sous-direction m'avait convoqué pour presque non pas me réprimander parce qu'elle n'avait pas autorité sur moi mais, pour me faire une leçon de morale, mais un peu en me disant « Mais mon jeune garçon, qu'est-ce que je viens d'apprendre ? Vous allez créer un réseau d'accueil et d'information... mais alors les étrangers vont connaître notre réglementation ? Est-ce que vous vous rendez compte de ce que vous faites-là ? ». Donc vous voyez un peu l'état d'esprit de l'époque. Et là, l'idée, du côté de la sous-direction où on était chargé de s'occuper des questions d'intégration, d'accueil, etc... on considérait que cette réglementation de l'immigration devait être connue de tous, des immigrés mais aussi de ceux qui avaient à s'en occuper... enfin ça ne pouvait pas être un secret d'Etat...² ».

¹ Le chef de bureau est écrit ainsi : « c'est un lorrain, ancien militaire, c'est quelqu'un qui est ancien militaire mais antimilitariste. C'est un ancien militaire qui fait partie d'un mouvement d'inspiration chrétienne qui s'appelle « Ad lucem » [...]. C'était un militaire antimilitariste, qui a dû entrer là-dedans, dans la Résistance, et l'après-guerre. Il a un souci je dirais... un souci que l'on retrouve dans les mouvements chrétiens pour les immigrés, parce que dans la Bible on dit « il faut protéger l'étranger » etc. Sur le plan, personnel, c'est quelqu'un d'assez engagé. Et tous les gens de son bureau le sont. C'est le cas de Jacques Auzère qui sera à l'origine de la création du CEDIM qui était aussi dans cette mouvance chrétienne, pas exactement la même mais c'était proche. C'était un ancien libraire. Mais un libraire pas un marchand de livres, un libraire au sens noble du terme. Qui aimait les livres, qui aimait les livres et qui aimait faire partager son goût des livres à d'autres. C'est les hasards de la vie, il se retrouve là. Et donc ce petit bureau, il se retrouve là, c'est avec des gens engagés. Pas engagé au sens d'avoir une carte dans un parti, ou un syndicat. Mais engagé sur le fond ». Entretien du 16 mars 2009.

² Entretien du 16 mars 2009. Ce passage est à quelques mots près de la même teneur que les propos recueillis par Sylvain Laurens dans sa thèse, vraisemblablement auprès du même acteur. Voir l'introduction

Chapitre 2

L'enquête décrit ainsi un cercle restreint de l'administration (un bureau) soucieux d'améliorer les conditions d'accueil pour les primo-arrivants et les travailleurs immigrés déjà installés. Elle serait en rupture avec une tradition administrative plus ancienne caractérisée par la culture du « secret » mais aussi avec les responsables politiques portant une politique tenue pour moins soucieuse des droits des travailleurs immigrés. A de tels acteurs, il oppose avec cette anecdote, une poignée de hauts fonctionnaires avant-gardistes. L'entretien est en ce sens plus instructif pour comprendre comment se construit la mémoire d'un service administratif, par ailleurs peu valorisé, que pour identifier des éventuelles négociations au sein de la DPM entre les tenants d'une administration transparente et les gardiens d'un ordre administratif à préserver.

L'hypothèse proposée dans cette section sur les origines administratives de la formulation du problème des rapports entre Français et immigrés n'a pas pu être plus étayée et repose pour l'instant sur le constat de la congruence entre l'émergence d'un problème transversal de la transparence et de l'efficacité administrative et celle d'un problème du rapport entre agents d'accueil des travailleurs immigrés et administrés immigrés, également formulés en termes d'efficacité.

Signe de l'institutionnalisation de l'interaction administrative avec les immigrés comme problème, le RNA fait par ailleurs l'objet d'évaluations. A titre d'exemple, la FORS¹ soumet une demande de subvention au FAS pour une étude commandée par la DPM sur « les organismes d'accueil et le service social pour les travailleurs immigrés » et propose d'étudier l'évolution des publics du RNA afin d'évaluer l'efficacité du dispositif. Pensé à l'origine comme transitoire (il n'est pas censé se substituer aux structures de droit commun), le Réseau doit, selon la proposition des agents de la FORS, faire l'objet d'une étude qui prenne en compte les transformations de la politique d'immigration. L'arrêt de l'immigration des travailleurs s'accompagne du développement d'une immigration nouvelle, familiale essentiellement. La DPM, qui instruit les dossiers de demande de subvention déposées au FAS, y est très favorable. Elle le justifie par la volonté de rendre plus efficace le RNA qu'elle a mis en place, par une meilleure compréhension de son fonctionnement effectif :

« l'objectif de ce travail est de discerner dans quelles conditions les immigrés s'adressent aux bureaux du réseau national d'accueil, aux services sociaux spécialisés et aux services sociaux de droit commun, quels types d'interventions effectuent ces divers organismes, quelle coordination s'établit réellement entre eux² ».

La construction d'un problème des rapports entre administration et administrés, ainsi que sa traduction concrète avec la mise en place du RNA rencontre la politique du SETI dans la deuxième moitié des années 1970. C'est l'enjeu de la formation du personnel des bureaux d'accueil qui permet le croisement de ces deux logiques. La circulaire de mai 1973 annonçait

générale sur les problèmes posés par la mobilisation d'entretiens rétrospectifs, notamment en sociologie de l'action publique. Pour le passage en question dans la thèse évoquée, voir Sylvain Laurens, *Hauts fonctionnaires et immigration en France (1962-1981) : socio-histoire d'une domination à distance*, op. cit., p. 105.

¹ Fondation-Recherche sociale. CA FAS 02/04/1980. Article 2. CAC 1985 0095.

² *Idem.*

Chapitre 2

déjà cette question de la formation. Par ailleurs, quelques (rares) documents témoignent du lien établi très tôt par la DPM entre la question de l'altérité culturelle des immigrés et le RNA. Les documents défendant les bureaux d'accueil spécifient la condition de ces administrés spécifiques en soulignant leur altérité culturelle. Alors que le phénomène migratoire n'a rien de nouveau, les documents de la DPM rappellent la provenance particulière des travailleurs immigrés des années 1970. Répondant à un questionnaire de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, les agents de la DPM expliquent en ces termes la raison d'être du RNA :

« L'évolution des flux migratoires conduisant vers notre pays une part relativement croissante de travailleurs originaires de régions très différentes des nôtres par le mode vie, la langue, la religion, la culture, etc., il est apparu nécessaire de mettre en place une structure cohérente et permanente d'accueil qui puisse venir en aide à ces travailleurs pendant toute la durée de leur séjour en France¹ ».

En soulignant cette provenance, ces agents s'inscrivent dans la continuité de « l'idéologie DPM² » qui, rappelons-le, présuppose que ces spécificités culturelles sont problématiques et nécessitent une politique plus restrictive. C'est parce que leur « mode de vie, [leur] langue, [leur] religion, [leur] culture » sont jugés différents que le Réseau est nécessaire. A la nécessité de parfaire les structures d'accueil existantes se greffe celle d'une réponse administrative adaptée à la transformation de la nature de l'immigration.

b. Le CEDIM : la rencontre des problèmes de la transparence de l'administration et des cultures des immigrés

C'est dans le cadre de la politique de publicisation de la condition des travailleurs immigrés conduite par le SETI à travers le Centre d'étude et de documentation sur l'immigration créé par la circulaire du 29 décembre 1976, qu'un dispositif de formation voit le jour et vient pérenniser l'articulation de ces deux registres de justification du RNA. A travers le CEDIM s'incarne l'articulation des problèmes de la transparence de l'administration et des cultures des immigrés.

¹ Questionnaire de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale. Question n°15 « Mise en place du réseau national d'accueil et d'information. Programme 1974. Centres ouverts. Premier bilan. Crédits engagés par le FAS. Perspectives 75 ». Article 1. CAC 1985 0095.

² Supra.

Chapitre 2

D'après ses missions, le CEDIM, association 1901, s'adresse à un public plus large que les agents d'accueil en contact avec les administrés immigrés puisque ses actions sont destinées à l'ensemble des « Français ». La documentation produite par l'association témoigne bien, en tout cas pour les premières années, de son statut d'instrument de la politique gouvernementale : ses brochures destinées à être diffusées sont composées d'articles de publicisation et d'explication de cette politique, celle du secrétaire d'Etat Paul Dijoud, mais aussi plus généralement, celle du président Valéry Giscard d'Estaing¹.

Bien que s'inscrivant dans la volonté de rupture du SETI, le CEDIM ne naît pas ex nihilo : il s'appuie sur la structure et l'expérience de l'association Accueil des travailleurs étrangers (ATE) également appelée Comité Lyautey². Créée en 1951, cette association mène des actions en direction des travailleurs en provenance d'Algérie ainsi que de leurs familles. Depuis l'indépendance algérienne en 1962, ses actions sont étendues à tous les travailleurs étrangers. Elle connaît donc le même mouvement de déspecialisation des organismes parapublics comme le FAS et la SONACOTRA. Dépossédée de ses missions suite à la mise en place du RNA, ATE sert de support à la création du CEDIM, avec l'objectif défini par la DPM « d'étudier, de promouvoir et de mettre en œuvre toutes initiatives relevant de l'action sociale en faveur des travailleurs étrangers et de leurs familles et, notamment, celles qui sont du domaine de l'information et de la formation³ ». Le Centre doit former les 300 agents qui font vivre le Réseau national d'accueil, agents dont on déplore le manque de formation concernant le « milieu migrant » :

« Seule, une association travaillant en liaison étroite avec la DPM peut mettre en œuvre une action suivie de formation répondant pleinement aux buts et à la mission du réseau national d'accueil. Elle pourra assurer des stages plus complets, portant sur six à sept semaines, des réunions régionales, des soirées de formation, la fabrication d'un matériel audio-visuel, etc, toutes initiatives qui exigent une équipe spécialisée pour ces tâches. Parmi les personnels susceptibles de recevoir une information et une formation adaptées à l'action sociale en milieu migrant, figurent en premier lieu les salariés des associations subventionnées par votre établissement qui toutes se

¹ Brochure non datée. CEDIM Brochures. CHA 2-2.

² Angéline ESCAFRE-DUBLET, *Etat, culture, immigration : la dimension culturelle des politiques françaises d'immigration, 1958-1991, op. cit.*, p. 218-231. Voir aussi ADRI 4-2. Le journal officiel du 6 septembre 1975 publie la modification des statuts portés à la préfecture le 6 août 1975. L'association Comité Lyautey change son titre et devient Centre d'études et de documentation sur l'immigration et modifie son objet en élargissant sa mission « à toutes initiatives relevant de l'action sociale en faveur des travailleurs étrangers, notamment en matière d'accueil, d'information et de formation ».

³ Statuts du CEDIM. Article 1. CAC 1981 0202.

Chapitre 2

plaignent de n'avoir pas su jusqu'ici trouver les moyens de résoudre ce délicat problème¹ ».

Ainsi, le CEDIM a pour mission générale de mettre en place un « programme d'information et de sensibilisation de la population française ». Cette mission se concrétise avec les actions de « formation du personnel administratif ou travailleurs sociaux au contact des immigrés² ». Les actions de formation du Centre sont donc inscrites directement dans la continuité de l'esprit du RNA. La politique des retours a pourtant conduit les agents de la DPM à présenter le Centre sous un autre jour, notamment après le remplacement de Paul Dijoud par Lionel Stoléru comme nouveau secrétaire d'Etat en 1977. Le Centre est désormais pensé plus explicitement en relation avec la politique des retours des immigrés vers les pays d'émigration. Ainsi, Pierre Fournier, le directeur de la mission 11 « Information culturelle » de la DPM, définit plus précisément ces missions, dans une note datée du 8 juillet 1977, adressée au directeur du FAS et commentant le détail du budget du CEDIM, demandant une subvention :

« Je vous confirme le bien fondé des arguments qu'elle développe. C'est bien, en effet, à la suite d'une circulaire ministérielle adressée aux Préfets le 17 janvier 1977 que le CEDIM a été chargé d'étendre ses activités à l'information et à la sensibilisation de la population française aux problèmes posés par la présence en France d'une population étrangère de plus de 4 millions de personnes.

M. Stoléru a confirmé le CEDIM dans ce rôle, considérant qu'il était particulièrement nécessaire, au moment où le gouvernement met en place un dispositif d'envergure pour faciliter le retour dans leur pays des immigrés qui le souhaitent, d'expliquer clairement à la population Française aussi bien qu'aux immigrés eux-mêmes les motifs de cette politique et de dénoncer, à cette occasion, toutes les menées d'inspiration raciste ou xénophobe qui pourraient se manifester. C'est d'ailleurs le CEDIM qui a été désigné pour réaliser et prendre en charge l'ensemble des actions d'information écrite et audio-visuelle relatives à l'aide au retour des travailleurs immigrés³ ».

Le Centre est donc confirmé dans ses missions mais en étant mis en relation de façon plus étroite avec la politique des retours. Le travail de sensibilisation destiné désormais aux « Français » comme aux « immigrés » est pensé comme une contrepartie à cette politique des retours, le CEDIM étant dès lors également investi d'une mission d'information et de pédagogie censée lutter contre la xénophobie.

¹ Courrier de la DPM au CA du FAS daté du 11 Juillet 1975. Article 1. CAC 1981 0202.

² Budget. Juin 1977. CEDIM Budget. CHA 3-2.

³ Courrier de Pierre Fournier, Directeur de la Population et des Migrations, adressé au directeur du FAS. 8 juillet 1977. CHA 3-2 CEDIM Budget.

Chapitre 2

Malgré la diversification des missions du Centre, l'action de formation des agents d'accueil des administrés immigrés reste une priorité¹. D'ailleurs, dès le mois d'avril 1977, le Centre publie un bulletin de liaison *Immigration info*, présenté comme le « bulletin de liaison du RNA ». L'introduction du premier bulletin, signé par Jean-Claude Sommaire (qui était, rappelons-le membre du Bureau à l'origine du RNA) et Marie-Claude Buisson définit ainsi ces objectifs : elle doit pallier le manque d'information concernant la réglementation pour les bureaux d'accueil, délivrer des informations pratiques pour le fonctionnement du réseau d'accueil. Le premier numéro comporte ainsi des pages de présentation des différents pays d'émigration et des différents bureaux composant le réseau d'accueil. Alors que se met en place le Réseau, le CEDIM et l'ONPCI mettent en œuvre des actions qui d'une part tracent les linéaments d'une doctrine de l'insertion et d'autre part articulent l'enjeu de l'insertion et le problème du rapport à l'administration.

Des éléments épars mais récurrents dans les documents produits par les deux associations attestent de la similarité entre cette perception des différences culturelles et celle qui s'est consolidée à la DPM depuis la fin des années 1960. Le public en question est très fréquemment défini à partir de son milieu : le « milieu migrant² ». C'est le cas des archives relatives à l'élaboration d'une émission que produit l'ONPCI. Son titre, « Les immigrés parmi nous³ », témoigne de la factualisation d'une altérité, produit de l'expérience migratoire. A cette expérience s'ajouterait une socialisation dans une autre « civilisation ». Le bien-fondé de l'émission est expliqué par une description culturelle des immigrés : « une population très disséminée, peu familiarisée avec l'information écrite, mais issue au contraire pour sa plus grande part de civilisations où l'oral est privilégié⁴ ». L'Office organise par exemple un stage au Maroc pour former les « agents administratifs français directement concernés par l'accueil, les conditions de vie et l'action de promotion socio-culturelle des travailleurs immigrés⁵ ». L'objectif est de faire découvrir les conditions de vie au Maroc ainsi que le fonctionnement de l'administration. Il s'agit d'amener les stagiaires « à la lumière de ces découvertes à mieux comprendre le caractère et le comportement de la personne immigrée. Améliorer, voire

¹ *Bulletin de liaison du réseau national pour l'accueil, l'information et l'orientation des travailleurs étrangers et des membres de leurs familles*, n°1, avril 1977. CHA 3-4 CEDIM Brochures.

² Par exemple dans un courrier d'un agent de la DPM au CA du FAS justifiant l'appui sur le Comité Lyautey pour la création du CEDIM. 11 juillet 1975. Article 1. CAC 1981 0202.

³ Emission « les immigrés parmi nous » du 18 janvier au 10 juin 1976. Article 2. CAC 1981 0202.

⁴ *Idem.*

⁵ *Idem.*

Chapitre 2

transformer, leurs rapports avec les travailleurs immigrés¹ ». L'altérité des travailleurs immigrés découlerait de leur socialisation et de leurs trajectoires migratoires depuis des sociétés perçues elles-mêmes comme différentes. La prise en compte de ce « fait » doit favoriser leur insertion, qui est, à côté de leur « réinsertion » dans les pays d'émigration, un des objectifs de la « nouvelle politique d'immigration ».

Les acteurs chargés de la mise en œuvre de cette nouvelle politique ne semblent pas s'appuyer sur une doctrine précise et systématique de ce processus d'insertion. Ceci dit, les documents relatifs à l'ONPCI et au CEDIM, laissent entrevoir les contours d'une définition en creux : souvent qualifiée de « familiale » ou de « sociale », « l'insertion » désigne le processus qui met un terme à « l'isolement » des immigrés en multipliant les contacts avec les « Français ». Mais une politique d'insertion doit également veiller à ce que ces contacts respectent « l'équilibre » du migrant, notamment en s'assurant qu'il ne se coupe pas de sa culture d'origine. L'interaction administrative est pensée comme un lieu et un moment favorisant une telle insertion à condition que l'accès aux services publics soit facilité. Ce processus passe par une meilleure connaissance des administrations françaises par les immigrés (par exemple par la création d'outils d'information multilingues distribués aux associations d'aide aux travailleurs immigrés²). Mais il passe aussi par la connaissance du « milieu migrant » par les agents administratifs. Dans la deuxième moitié des années 1970, l'existence du RNA s'appuie désormais sur deux registres de justification (qui correspondent donc à deux logiques de construction du problème du rapport administration/administrés immigrés) : d'une part l'impératif d'amélioration de l'accès à l'administration des administrés immigrés (la constitution d'une forme de « souci de soi » de l'administration) et d'autre part la nécessaire prise en compte de l'altérité culturelle des travailleurs immigrés (formant ainsi l'« idéologie DPM »).

A la fin de la décennie, le FAS qui contribue au niveau national au financement des Bureaux d'accueil a adopté la même rhétorique et défend, malgré l'arrêt de l'immigration de travailleurs, le maintien du Réseau :

« Outre les problèmes permanents qui se trouvent posés du fait de la mobilité de la main-d'œuvre étrangère à l'intérieur du territoire et par l'arrivée des saisonniers dans certains départements, il paraît en effet illusoire de considérer que les services de droit commun dont les personnels n'ont en général qu'une connaissance très imparfaite des mentalités et comportements de la population immigrée (sans parler des problèmes de langage) sont à même de prendre en

¹ ONPCI. CA du FAS, octobre 1976. Article 2. CAC 1981 0202.

² Brochures. CEDIM Brochures. 1977. CHA 3 - 4.

Chapitre 2

charge directement l'ensemble de cette population au même titre que les nationaux. Dès lors qu'une large fraction des immigrés reste marginalisée, il paraît indispensable que le réseau d'accueil puisse continuer à apporter aux intéressés dans tout ce qui a trait à leurs conditions de vie, le soutien sans lequel leur marginalisation ne ferait que s'accroître. Peut-être n'est-il pas sans intérêt de surcroît pour la bonne connaissance du milieu immigré, que les besoins et préoccupations de cette population puissent s'exprimer librement en ce lieu privilégié que peut être le bureau d'accueil s'il dispose comme c'est généralement le cas, d'un personnel compétent et ayant l'expérience concrète des problèmes sociaux de l'immigration¹ ».

C'est au nom des « mentalités et comportements » des immigrés et de l'impératif de sortir cette population de la marginalité que le RNA doit être financé, en dépit du caractère provisoire du dispositif qu'avait énoncé la circulaire de mai 1973. Une fois le Réseau mis en place, sa pérennisation repose sur la convocation d'un autre registre de justification par les agents de la DPM qui mobilisent la représentation du problème des travailleurs immigrés telle qu'elle s'est imposée dans cette administration centrale depuis la fin des années 1960.

C. Les relations interculturelles comme catégorie d'action publique

L'ONPCI et le CEDIM s'inscrivent dans la même politique conduite par le SETI mais ils résultent chacun de deux logiques distinctes. Une première logique a instauré un nouveau rôle ministériel qui consiste à orchestrer un dialogue entre « Français » et « immigrés ». Une deuxième logique, d'origine administrative, a défini le problème de l'interaction administrative. A partir de la fin des années 1970, la conduite de cette politique et l'entrecroisement de ces deux problèmes contribuent à l'institutionnalisation d'une nouvelle catégorie d'intervention publique : celle des relations interculturelles.

Ce processus peut être analysé à travers l'identification d'« opérateurs d'objectivation² ». Les *organisations* (le SETI, l'ONPCI, le CEDIM, l'ICEI³) en tant qu'instances de mise en œuvre et de mises en mots d'une action publique donnent à voir la

¹ Projet de délibération sur les nouvelles orientations à donner à l'action du FAS dans le domaine des interventions sociales au cours des prochaines années. Rapport adopté à la majorité du CA du FAS au cours des séances du 14 novembre 79, 6 février et 5 mars 1980. Extrait p. 9. Article 2. CAC 1985 0095.

² Vincent DUBOIS, « Politique culturelle : le succès d'une catégorie floue. Contribution à une analyse des catégories d'intervention publique », in Martine KALUSZYNSKI et Sophie WAHNICH (dirs.), *L'Etat contre la politique: les expressions historiques de l'étatisation*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 167-182. L'auteur en distingue quatre : les mots, les organisations, les discours et les acteurs. Nous insistons ici sur les trois premiers non pas pour minorer le rôle des acteurs, mais parce que celui-ci est largement analysé dans les chapitres suivants.

³ Infra C.1.

Chapitre 2

configuration dans laquelle cette action est justifiée et menée. Elles doivent en l'occurrence « faire avec » la politique des retours, un contexte de politisation de l'immigration et des droits des immigrés, dans la perspective de l'échéance électorale présidentielle de mai 1981. Ces organisations construisent et font l'objet de *discours* formalisant la perception de leur raison d'être, de leur mode d'action et de leurs finalités. Les travaux de trois Commissions qui s'étalent de 1979 à la fin de l'année 1982, produisent de tels discours sur l'insertion, les immigrés et la question de leurs « cultures ». Ils témoignent d'*innovations lexicales* qui renseignent sur les logiques de catégorisation sémantique des « relations interculturelles ». A partir de ces entrées empiriques et analytiques de la mise en institution de cette catégorie, on peut isoler deux logiques qui ont permis cette institutionnalisation : celle d'une montée en généralité de l'impératif du dialogue à partir de 1977 et celle d'une pérennisation d'un dispositif administratif, au-delà de l'alternance politique de mai 1981.

1. La montée en généralité de l'enjeu du dialogue

Dans le dernier tiers de la décennie, les deux associations chargées de mettre en œuvre la politique d'immigration dans sa dimension culturelle font l'objet de transformations sur le plan organisationnel et d'une validation par la consolidation d'une doctrine de l'insertion des immigrés, de leurs fondements discursifs. Celle-ci est centrée sur la question des relations entre « français » et « immigrés » notamment à travers l'interaction administrative. Elle confère au dialogue un rôle stratégique qui apparaît comme une méthode de régulation d'une société composée de groupes (ou de communautés) qui se distinguaient par leurs cultures. Au-delà des missions spécifiques assignées à l'ONPCI et au CEDIM, l'analyse commune sur laquelle reposent leurs actions s'appuie sur une représentation générale de la société comme partagée en deux parties : les « Français » et les « Immigrés ». Les deux associations contribuent à une mise en équivalence qui prend peu à peu le statut d'évidence : la connaissance est garantie de la paix sociale. L'idéal de dialogue porté par l'ONPCI correspond à une reformulation en termes plus généraux de la question du rapport administratif prise en charge par le CEDIM.

Du fait de problèmes de gestion financière, l'ONPCI fait l'objet de vives critiques de la part de sa tutelle (la DPM¹) qui décide de fusionner les deux associations en conservant le personnel d'encadrement du CEDIM dans la perspective d'une normalisation administrative.

¹ Angéline ESCAFRE-DUBLET, *Etat, culture, immigration : la dimension culturelle des politiques françaises d'immigration, 1958-1991, op. cit.*, p. 265-266.

Chapitre 2

En novembre 1977 est créée l'association Information, Culture et Immigration (ICEI). Les missions du nouvel organisme s'inscrivent dans la continuité de l'action du CEDIM et de l'ONPCI : chargé « d'intervenir dans le domaine de l'information et de la sensibilisation de la population française et des institutions spécialisées en ce qui concerne les problèmes de l'immigration et les rapports entre les communautés françaises et immigrés », il doit également « promouvoir les cultures immigrés et à préserver les liens des immigrés avec leur culture d'origine tout en favorisant les échanges entre les communautés françaises et étrangères¹ ». Sous Lionel Stoléru, la promotion du dialogue est clairement présentée comme le pendant de la politique de gestion des flux. Dans une lettre datée du 22 mai 1980, il peut ainsi écrire :

« Si le fait de venir vivre et travailler en France n'est pas un droit universel de l'homme et du citoyen –et de fait, l'immigration est arrêtée depuis 1974 en raison de la situation de l'emploi- la pleine jouissance des Droits de l'Homme s'impose au profit de la communauté étrangère vivant d'ores et déjà parmi les Français. Et le dialogue est une condition nécessaire pour ces droits² ».

C'est une politique de communication pour le gouvernement mais aussi d'information en direction de deux publics séparés d'une frontière nette (les « Français » et les « Immigrés ») qui se fait jour. Il s'agit de réformer les représentations : celles que les « Français » peuvent avoir de l'immigration et des immigrés (en particulier de leurs cultures) et celles que les immigrés peuvent avoir d'eux-mêmes (à travers l'objectif de promotion). Si l'ICEI s'inscrit dans la continuité des deux associations dont elle est issue, on note cependant une inflexion dans les finalités du dialogue qui en plus de viser la valorisation des cultures des immigrés et l'interconnaissance, doit aussi favoriser l'effectivité des droits des immigrés. C'est cette idée qui permet d'intégrer la question administrative à l'enjeu plus général d'un dialogue à promouvoir dans l'ensemble de la société.

La mise en place d'une politique des retours en avril 1977 ne remet pas en cause l'idée qu'un dialogue doit être promu. S'il s'agit sûrement pour le gouvernement d'entretenir une façade humaniste alors que la politique de l'immigration fait l'objet de mobilisations et de controverses publiques depuis le début de la décennie, le maintien de cette politique de promotion d'un dialogue a pour effet de banaliser ce problème public.

¹ Document de l'ICEI. Non daté. ICEI Notes et correspondances. CHA 5-2.

² Lettre de Lionel Stoléru. Dossier de présentation de la Semaine du dialogue. 29 mai 1980. Semaine nationale du dialogue Français-Immigrés. CHA 6-3.

Chapitre 2

Mais cet impératif du dialogue subsume des activités dont le caractère disparate est manifeste. En 1980, l'ICEI (dont le fonctionnement est assuré par un budget de 25,6 MF¹), mène quatre types d'actions : les émissions de télévision, les « actions de sensibilisation et d'ouverture au dialogue », les actions d'information-animation et un quatrième ensemble composé des actions culturelles, de recherche-actions à vocation socio-culturelles et des actions de formation des responsables d'associations étrangères et de sensibilisation des personnels administratifs². Les activités du premier secteur se répartissent entre la production de « Images de... », émission produite par les trois pays du Maghreb et par le Portugal et postproduites par l'ICEI et par la production de « Mosaïques » directement par l'ICEI. Le second secteur organise entre 1978 et 1980 « Les semaines du dialogue » qui chaque année cherchent, par des campagnes de télévision et de presse, par la diffusion d'affiches et de dépliants et par des manifestations nationales et locales, à améliorer la connaissance mutuelle entre « immigrés » et « Français ». Le troisième secteur « information et animation » a pour objectif d'informer les immigrés sur leurs droits et sur leurs cultures. Elle renseigne les Français sur l'immigration par des missions d'information audio-visuelles et écrites qui produisent et diffusent films, diapositives et cassettes et qui par le biais d'Inter Service Migrants, diffuse un bulletin sur France Inter. Enfin le quatrième service, très disparate, se subdivise en un secteur culturel et un secteur formation. Le premier est composé d'une première mission « arts et traditions populaires » qui organise des expositions, des rencontres entre artistes français et étrangers et promeut des troupes théâtrales originaires des pays d'émigration. Elle est aussi en charge d'un programme « bibliothèque » qui diffuse des ouvrages en langue étrangère notamment par des bibliobus. Une seconde mission « animation socio-culturelle » organisation des recherches-actions sur l'insertion sociale des immigrés et vise à terme à développer l'activité de conseil auprès des collectivités locales. Le secteur formation, né dans le sillage du RNA, organise des formations en direction des agents administratifs et des animateurs des associations étrangères³. C'est justement la diversité de

¹ On trouvera une présentation systématique du budget de l'association dans le chapitre suivant.

² C'est le secteur des émissions télévisions qui grignote l'essentiellement des crédits budgétaires (18,1 MF soit 71% du budget total).

³ Très peu de données sont disponibles sur le nombre de stages dispensés et sur leur contenu. Le rapport de l'IGAS comptabilise depuis 1975 (et comprend donc les formations du CEDIM et de l'ICEI) 1200 stagiaires des agents des services publics et 270 cadres et agents de maîtrise d'entreprises industrielles. Les 1200 stagiaires se répartissent entre travailleurs sociaux, personnels hospitaliers, personnels de logement social, personnels administratifs et sociaux des collectivités locales ou des caisses de sécurité sociale, magistrats, bibliothécaires et formateurs. Les stages, de 66 heures, s'étalent généralement sur cinq jours consécutifs et sont financés par convention de formation ou par le FAS, le Fonds social européen, l'AFICIL, le FAF (fonds d'assurance formation – Habitat pour les personnels de HLM. Christian N'GUYEN VAN YEN, *Rapport sur l'association*

Chapitre 2

ces actions qui vont de la mise en valeur de l'activité artistique à l'information sur le fonctionnement administratif des services publics, en passant par la promotion de l'accès à la culture, qui permet de parler d'une montée en généralité du dialogue. Toutes ces activités sont annexées à cet objectif. Mais dans le même temps, celle-ci traduit un certain flou de l'objet du dialogue qui trouve lui-même son origine dans la fluctuation de ce que désigne « cultures des immigrés ».

En 1980, un rapport dressant un bilan de l'action menée, donne à voir les contraintes qui pèsent sur la politique de promotion des immigrés conduite par les pouvoirs publics. Le président de la République met en place le 21 novembre 1979 une Commission « Culture et Immigration » qui en mai 1980 remet un rapport intitulé *Culture et Immigration. Réflexions et propositions sur les besoins éducatifs, sociaux et culturels des travailleurs immigrés et leurs familles*¹. La Commission a trois objectifs :

- « - assurer entre immigrés et Français, en corrigeant les inégalités de fait dont souffrent les premiers, l'égalité des chances ;
- donner aux immigrés les moyens effectifs d'une liberté de choix entre leur insertion durable, voire définitive, dans le pays d'accueil et un projet de retour dans leur pays d'origine ;
- ce faisant, respecter l'identité culturelle de chacun, sa manière de vivre, ses traditions, en un mot sa différence ».

L'énoncé des objectifs de la Commission reprend les principes au cœur de la politique mise en œuvre par le SETI depuis 1974 en des termes qui apparaissent au sein de la DPM depuis la fin des années 1960. Mais ils font également écho à un idéal d'égalité entre Français et immigrés qui fait résonance aux mobilisations importantes pour les droits des travailleurs immigrés qui ont marqué la décennie. Le type de justification pour pérenniser le Réseau national d'accueil en est un indice :

« Les rapports entre l'administration et l'administrés sont généralement complexes, empreints d'une méfiance réciproque, et l'individu isolé en face de celui qui –dans un bureau ou derrière un guichet- détient une parcelle du pouvoir ne laisse pas de se sentir dans une situation d'infériorité. A plus forte raison l'immigré, gêné dans le maniement d'une langue qui lui est étrangère, perdu devant la multiplicité de lois ou de règlements qu'il ignore, intimidé par

Information, culture et immigration (I.C.E.I.), Paris, IGAS, 1982, p. 23. Si l'on s'en tient au rapport de l'IGAS, qui s'appuie notamment sur des échanges avec les agents de l'ICEI, le contenu des formations vise à accroître la « connaissance réciproque » entre stagiaires (Français) et leurs publics potentiels (immigrés). Ces points sont développés dans le détail dans les chapitres 3 et 5.

¹ COMMISSION MIXTE CULTURE ET IMMIGRATION, *Culture et immigration. Réflexions et propositions sur les besoins éducatifs, sociaux et culturels des travailleurs immigrés et de leurs familles*, Paris, I.C.E.I., 1980.

Chapitre 2

l'appareil de justice, a-t-il besoin d'un intermédiaire pour le guider dans le dédale de l'Administration française¹ ».

Soulignant le rapport de pouvoir qui se joue dans l'interaction au guichet, amplifiée lorsque les administrés sont immigrés, les rapporteurs en appellent au maintien du RNA qui doit perpétuer une intermédiation entre immigrés et administration. Mais le Réseau est aussi décrit comme un facilitateur de ce qui est présenté comme un périple administratif semé d'embûches. Le rapport pense dans un même cadre la nécessité d'égaliser l'accès aux droits des immigrés et des Français, celle d'assurer les conditions d'un « choix » entre l'insertion et la réinsertion dans les pays d'émigration et celle de répondre aux « besoins culturels » des immigrés. Dans cette perspective, la mobilisation du langage des relations interculturelles, apparaît comme un outil qui permet de mettre en cohérence ces trois objectifs.

La consultation de spécialistes français des relations interculturelles, en particulier spécialistes de pédagogie interculturelle, ainsi que les relations parfois étroites entretenues avec d'autres promoteurs des relations interculturelles comme l'UNESCO, ont permis la mobilisation du langage développé par ces acteurs. Notons tout d'abord que la Commission, dans sa composition et son intitulé, marque une certaine inflexion par rapport aux missions de l'Office qui visait également à promouvoir des artistes dans le cadre plus général d'une promotion culturelle des immigrés. Le titre du rapport minore d'emblée la dimension artistique des programmes d'action culturelle au profit d'une vision plus anthropologique de la culture. Les membres de la Commission, choisis en raison de leurs relations avec le monde de l'art, sont des acteurs parmi d'autres et surtout, parmi ceux-ci, on ne trouve uniquement que des artistes. Aucun acteur n'est chargé de représenter la politique conduite par le ministère de la Culture. En revanche, la Commission est composée de représentants des différents organismes intervenant dans l'action publique qui ciblent, entre autres les immigrés : ICEI, CNAF, FAS(TI), Direction de la Programmation et de la Coopération du ministère de l'Education, Chambre de Commerce, associations communautaires, artistes. La Commission a deux rapporteurs : Francis Bouquillon, directeur de l'ICEI et Nicole Lafay, chargée de mission au ministère du Travail et de la Participation². Ainsi, si le statut du rapport

¹ COMMISSION MIXTE CULTURE ET IMMIGRATION, *Culture et immigration. Réflexions et propositions sur les besoins éducatifs, sociaux et culturels des travailleurs immigrés et de leurs familles*, op. cit., p. 66.

² Sur les 18 membres de la Commission, sept représentent des organismes publics plus ou moins directement sous tutelle ministérielle, ou parapublics, et onze représentent des associations franco-immigrées communautaires et des artistes. *Ibid.*, p. 100.

Chapitre 2

est double (il est à la fois administratif et constitue un « instrument pédagogique¹ »), il s'inscrit essentiellement dans le domaine du ministère du Travail et reste à l'écart de la politique du ministère de la Culture. Il est destiné à l'administration et doit dès lors être appréhendé comme un outil de clarification d'une doctrine en matière d'insertion, comme un outil de publicisation, de justification et d'explication :

« Animé par le souci de garantir aux travailleurs immigrés le plein exercice des droits de l'homme définis par la Déclaration Universelle de 1948 et des droits accordés à tous les résidents en France par la Législation française, la Commission a considéré dans le travailleur immigré non pas simplement le producteur, mais l'homme dans toutes ses dimensions, avec son besoin de dignité, ses responsabilités familiales et ses aspirations culturelles, voire spirituelles² ».

L'appréhension de l'immigré sous toutes ses « dimensions », c'est-à-dire non plus uniquement comme travailleur, est présentée comme une volonté d'adaptation de la doctrine de l'insertion à l'impératif de respect des droits de l'homme. A ce registre de justification déjà présent dans les discours du SETI, se greffe celui employé par les spécialistes des relations interculturelles comme en témoignent les personnalités consultées à titre d'expert : c'est le cas de Martine Charlot du Centre de Documentations Migrants du CNDP, de Jean Clévy du CREDIF mais aussi de Louis Porcher³. On retrouve d'ailleurs dans les préconisations du rapport le renforcement des dispositifs d'« éducation interculturelle ».

Cette réceptivité des auteurs du rapport à l'analyse des tenants de la pédagogie interculturelle est rendue possible par la mutation amorcée déjà évoquée, au milieu de la décennie, de la catégorie de « travailleurs immigrés » progressivement remplacée par « travailleurs immigrés et leurs familles », « populations immigrés » ou encore « communautés immigrées ». Et à ce titre, les rapporteurs appellent à considérer sérieusement ceux qui forment selon eux la « seconde génération » dont la reconnaissance exigerait par définition que pouvoirs politique et administratif se soucient de sa formation et de son éducation. Ainsi, l'éducation interculturelle est appréhendée comme une réponse possible et

¹ *Ibid.*, p. 2.

² *Ibid.*

³ Les autres personnes consultées sont, entre autres, le Chef de la Division de l'Egalité des Chances de la sous-direction de l'Education de l'UNESCO et le secrétaire national délégué du CLAP (une de premières associations d'aide aux travailleurs immigrés à mettre en avant la promotion culturelle des immigrés - voir chapitre 3). Le nom de Michel Wagner retient également l'attention : chef de la Division Migrants Formation-Coopération de la Caisse Centrale de la Coopération économique au moment de la consultation (il est l'ancien secrétaire général de la CIMADE), il sera nommé, après l'arrivée de la gauche au pouvoir, directeur d'une ICEI réformée et désormais appelée Agence de Développement des Relations interculturelles. *Ibid.*, p. 102.

Chapitre 2

souhaitable aux « problèmes » dits spécifiques de cette « deuxième génération¹ ». Cette catégorie est définie en fonction de différents critères : l'appartenance de classe, l'expérience de la méfiance voire de racisme à leur encontre, l'expérience de problème de logement et enfin celle du déracinement. Il s'agit d'un groupe caractérisé par « des inégalités cumulées² ». C'est parce que la « seconde génération » est jeune que la Commission propose d'agir d'abord sur elle en promouvant une « éducation interculturelle ».

La mobilisation des savoirs sur les relations interculturelles permet par ailleurs de consolider et de spécifier la définition du processus d'insertion en même temps qu'elle confère à la pédagogie un rôle stratégique :

« La Commission fait sienne, à ce sujet, ce que Louis Porcher a appelé l'hypothèse de travail directrice du CREDIF : « Insérer les enfants étrangers dans une communauté d'accueil, cela signifie d'une part ouvrir cette communauté vers eux, mais d'autre part, veiller à ce que cette ouverture ne produise pas un oubli ou un déracinement par rapport aux cultures d'origine : par conséquence, l'insertion c'est la volonté de mener à bien une pédagogie double, c'est-à-dire une pédagogie qui à la fois préserve et développe l'enracinement culturel et qui, d'autre part, encourage et développe l'insertion dans une communauté étrangère³ » ».

Le rapport recommande de renforcer le dispositif d'accueil des enfants de travailleurs immigrés avec notamment une consolidation et un développement des formations assurées par les CEFISEM. Notons que par rapport aux classes spécifiques existant et destinées à ce public jugé spécifique, la Commission en recommande le maintien mais sous une forme plus intégrée au cursus normal. Elle prône le développement d'« activités interculturelles communes » dont on espère qu'elles favoriseront dès le plus jeune âge la connaissance et l'acceptation des immigrés et de leurs familles par les publics français et par la suite, que l'insertion sera facilitée.

On retrouve d'ailleurs dans cette définition de l'insertion de fortes résonances (quoique moins explicites) à l'approche développée par les sociologues des « situations interculturelles », notamment au rapport de domination dans lequel sont encadrées les relations entre « Français » et « immigrés » :

« Issu le plus souvent d'un milieu rural et précipité dans une société urbaine, déraciné, sans transition, de sa culture d'origine dans la culture du pays

¹ Cette deuxième génération et ses besoins supposés d'une éducation interculturelle font d'ailleurs l'objet du premier chapitre du rapport. Notons à ce propos que la catégorie de « deuxième génération » a donc eu une vie administrative dès la fin des années 1970 avant de s'imposer dans les médias la décennie suivante.

² COMMISSION MIXTE CULTURE ET IMMIGRATION, *Culture et immigration. Réflexions et propositions sur les besoins éducatifs, sociaux et culturels des travailleurs immigrés et de leurs familles*, op. cit., p. 10.

³ *Ibid.*, p. 12.

Chapitre 2

d'accueil, l'immigré se trouve pratiquement sans défense, dans une situation de dominé, réduit à sa seule condition de travailleur, craignant une expulsion, et vivant dans un sentiment d'insécurité permanente devant des règlements qu'il ne comprend pas et un monde qu'il a du mal à appréhender. Cet état de fait, ainsi que les phénomènes de rejet dont est victime l'immigrés au sein de la société d'accueil, créent un obstacle à l'exercice de son droit à une vie culturelle propre et à sa capacité d'expression¹ ».

La Commission reprend ainsi à son compte une lecture des « situations interculturelles » en termes de rencontres entre groupes dominant et dominé mais aussi la notion de déracinement, également au cœur des représentations administratives du fait migratoire². Notons que les rapporteurs n'évoquent pas uniquement les expériences et savoirs mobilisés par les pédagogues français des relations interculturelles : ils se réfèrent également au langage européen et international. Selon les rédacteurs, c'est aussi parce que la Commission suit les recommandations de la Commission des Droits de l'Homme, de l'Unesco et du Conseil de l'Europe et « d'autres institutions européennes³ », qu'elle promeut une éducation interculturelle présentée comme un levier favorisant la concrétisation de l'idéal d'égalité des chances d'une part, et celui de la préservation de la « richesse de leur héritage culturel » d'autre part⁴. Ces deux objectifs répondent toujours, en définitive, à une fin ultime : permettre de choisir entre le retour dans les pays d'émigration et l'insertion définitive en France. Dans cette perspective, la référence aux pédagogues français spécialistes des relations interculturelles permet aux rapporteurs d'inscrire la doctrine de l'insertion culturelle dans l'expérience de professionnels de terrain, les organisations intergouvernementales étant quant à elles invoquées comme références normatives légitimes. Par ailleurs, la mobilisation d'un vocabulaire également usité par ces organisations intergouvernementales, parce qu'elle permet d'inscrire l'action du SETI dans un cadre normatif plus large (en l'occurrence, supranational), favorise la montée en généralité des thèmes du dialogue en le présentant sous le jour d'un idéal de régulation des sociétés à venir.

¹ *Ibid.*, p. 43.

² Ce passage apporte également d'autres enseignements : tout d'abord, il contredit l'idée commune que la promotion du droit à la différence aurait été l'apanage de la gauche de gouvernement et de la gauche associative du début des années 1980. Ce type de document montre au contraire qu'au moins un secteur de l'administration centrale du ministère du Travail porte cette rhétorique dès la fin des années 1970, qu'elle peut parler en termes de dominé et de dominant et que cette lecture binaire des rapports sociaux peut très bien se coupler avec l'objectif de retours organisés.

³ COMMISSION MIXTE CULTURE ET IMMIGRATION, *Culture et immigration. Réflexions et propositions sur les besoins éducatifs, sociaux et culturels des travailleurs immigrés et de leurs familles*, op. cit., p. 11.

⁴ *Ibid.*, p. 12.

2. Mai 1981 : Rupture politique, continuité administrative

L'institutionnalisation des relations interculturelles comme catégorie d'action publique passe dans un deuxième temps par la pérennisation de la doctrine de l'insertion sur laquelle elle s'appuie et ce, malgré l'alternance politique de mai 1981. Elle s'impose comme évidence administrative, c'est-à-dire comme catégorie dont l'effectivité ne dépend pas de la vie politique, et en l'occurrence du changement de majorité politique et de l'inflexion revendiquée par la nouvelle majorité, ni de la politique d'immigration et d'insertion.

Le bilan critique de celle-ci, dressé par le gouvernement de gauche à partir de mai 1981, mais surtout à travers les mesures prises pour l'essentiel d'entre elles de l'été 1981 à la fin de l'année 1983¹, valident la représentation commune d'une rupture politique. La politique ciblant les cultures des immigrés connaît également des inflexions sensibles. Elles s'expliquent notamment par une croissance importante des budgets dédiés à la promotion artistique et culturelle des classes populaires et immigrées, notamment sous l'impulsion du Fonds d'Intervention culturelle². Cette évolution trouve elle-même son origine dans l'imposition de l'impératif de démocratisation culturelle promue par le ministère de la Culture et faisant l'objet de l'investissement personnel de Jack Lang³.

Pourtant, concernant plus spécifiquement le secteur de l'insertion et la place de l'ICEI dans l'architecture institutionnelle, si l'arrivée de la gauche provoque une rupture politique, elle assure une continuité administrative. Elle semble même renforcer les logiques administratives initiées sous le gouvernement précédent. Comme cela a été dit plus haut, l'action qu'entend mener l'ICEI repose beaucoup (mais pas seulement) sur l'identification des agents en contact avec les immigrés comme responsables du problème de l'insertion. Cette analyse résiste aux changements politiques attestant ainsi de l'imposition de cette lecture comme une évidence aux yeux des acteurs administratifs, bien que l'ICEI fasse l'objet d'une réforme qui la transforme en 1982 en Agence de Développement des Relations interculturelles (ADRI).

Deux rapports importants justifient et préparent cette réforme. Le premier est rédigé par un inspecteur général des affaires sociales, Christian Van Yen Nguyen. Il est remis en

¹ Suppression de l'aide au retour en novembre 1981, différentes vagues de régularisation jusqu'à fin 1983, extension du droit d'association aux étrangers en octobre 1981, carte de 10 ans en juillet 1984.

² Fonds créé en 1971 est rattaché au ministère de la Culture. Voir Angéline ESCAFRE-DUBLET, *Etat, culture, immigration : la dimension culturelle des politiques françaises d'immigration, 1958-1991*, op. cit., p. 233-234; 370-375.

³ Vincent DUBOIS, *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, op. cit.

Chapitre 2

février 1982 à François Autain, secrétaire d'État chargé des immigrés auprès du nouveau ministère de la Solidarité nationale et annonce le second, rendu public en octobre 1982 par Françoise Gaspard, maire socialiste de la commune de Dreux. Ce dernier ne peut être réduit à une version destinée à un public plus large. Entre les deux rapports, c'est bien l'institutionnalisation des relations interculturelles comme catégorie d'action publique qui se joue.

Le rapport de l'IGAS scelle l'institutionnalisation d'une volonté d'adaptation de l'administration à une réalité définie en termes de relations interculturelles en même temps qu'il met en scène la rupture politique de mai 1981. Christian Van Yen N'Guyen, son rédacteur, dresse un bilan très sévère de l'ICEI : le cœur de la critique porte sur l'implication de l'association dans la politique des retours. C'est d'ailleurs la dimension de la politique qui fait le plus l'objet de la critique associative et militante d'une part, partisane et administrative d'autre part. Rappelons en effet que le Parti socialiste d'opposition a tenu un discours virulent et critique sur les retours forcés organisés sous Lionel Stoléru, bien qu'il ait pu, dans le même temps, défendre une position plus ambiguë sur cette même question¹. Par ailleurs, l'inspecteur de l'IGAS est d'autant plus en mesure d'incriminer la politique des retours qu'il peut s'appuyer sur d'autres registres que ceux qui sont employés dans le cadre des mobilisations associatives et partisanses. La politique menée par Lionel Stoléru a en effet dû faire face à des formes de résistance que Patrick Weil a nommé « frondes dans l'Etat² ». La critique de Christian Van Yen Nguyen à l'encontre de la politique des retours et du rôle de justification joué par l'ICEI, mobilise une critique formulée depuis la fin des années 1970 dans divers espaces du monde social.

Hormis l'implication de l'association dans la politique des retours, l'ICEI est attaquée pour la gestion financière et budgétaire de ses cadres. Dès l'introduction, l'absence de comptabilité et de cohérence dans la gestion de l'organisation est dénoncée. L'ICEI est jugée n'être qu'un « démembrement de l'administration » dépendant fortement du Secrétariat d'Etat. Cette dépendance serait à l'origine de « pratiques ambiguës » de la part de la tutelle : il est ainsi relevé que des notes de frais de certains membres du cabinet du SETI ainsi que des

¹ Supra.

² Le tournant pris par la politique de gestion des flux à partir de 1977 (arrêt de l'immigration familiale le 27 septembre 1977, premières négociations avec le gouvernement algérien pour organiser des retours forcés, le 13 septembre 1978) a fait l'objet de controverses au sein même de l'administration. Patrick Weil le montre précisément à propos de l'élaboration du projet de loi au cours de l'année 1979 visant à accélérer les expulsions d'étrangers, projet auquel s'opposent certaines administration et le Conseil d'Etat : Patrick WEIL, *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, op. cit., p. 165-176.

Chapitre 2

salaires d'agents de l'ONI sont pris en charge par l'ICEI. La fusion du CEDIM et de l'ONPCI par la création de l'ICEI était censée assainir cette gestion financière ainsi qu'améliorer la cohérence des activités conduites. Le rapport juge les progrès insuffisants et déplore les carences en termes de coordination des services. S'il prône au final un maintien de l'association¹, il le fait sous condition d'une réorganisation autour de certaines missions jugées prioritaires et opérationnelles, et d'une transformation en établissement public. Par ailleurs, dans la mesure où le rapport explique la faible efficacité de l'ICEI par son inscription dans une politique plus générale décriée², le changement de majorité est censé offrir un cadre plus approprié à l'action de la nouvelle organisation. En raison des ambitions supposées plus importantes de la nouvelle majorité en termes d'insertion, cet établissement public devrait voir la source de ses financements diversifiée³.

Malgré l'explicitation des multiples dimensions de la rupture, l'inspecteur de l'IGAS valide un point central de l'analyse de l'insertion sur laquelle reposait l'action du SETI. Le secteur formation de l'ICEI est le seul dont le bilan est jugé positif bien que la mesure de son efficacité s'avère difficile. Le rapporteur reprend à son compte la même analyse qui avait justifié en 1973, la mise en place du RNA et quelques années plus tard celles des premières formations du CEDIM : les immigrés sont mal accueillis par les agents administratifs. Il s'appuie pour cela sur une enquête commandée par la DPM en 1979, financée par le FAS et menée de 1980 à 1981 par un agent de l'ICEI, « L'information sociale et la formation des immigrés » :

« D'après les résultats de l'enquête de Madame A., déjà citée, la cause principale des difficultés rencontrées par les immigrés pour régler les problèmes quotidiens et obtenir leurs droits est le mauvais accueil qui leur est réservé par les administrations. Il se n'agit pas, le plus souvent, de manifestations de racisme, mais des difficultés qu'éprouvent les agents

¹ En réalité, deux options sont envisagées : son démantèlement et son maintien. Le démantèlement est déconseillé en raison de la perte des savoirs faire des agents de l'ICEI. Christian N'GUYEN VAN YEN, *Rapport sur l'association Information, culture et immigration (I.C.E.I.)*, op. cit., p. 76-77.

² A propos des actions de « sensibilisation et d'ouverture au dialogue », il est ainsi écrit : « les représentants des partenaires sociaux au conseil d'administration du FAS, ont, dès l'abord, critiqué l'organisation d'une série de manifestations destinées à améliorer les rapports entre français et immigrés, alors qu'à leur avis, les mesures administratives prises en même temps contribuaient à les détériorer. Ils critiquaient également l'aspect publicitaire d'une campagne si limitée dans le temps ». *Ibid.*, p. 12.

³ L'absence de diversification de ses ressources étant présentée comme un manque de volonté de dé-marginaliser les problèmes des immigrés : « Une des vocations principales de l'ICEI étant de sensibiliser les populations françaises aux problèmes de l'immigration, il aurait été logique que tous les départements ministériels ou organismes concernés par ses actions participent à son financement. Si cette condition n'est pas remplie, le risque est en effet important de voir ces autres départements tirer argument de l'existence de structures spécifiques pour limiter ou réduire leurs propres interventions au bénéfice des immigrés. Le résultat paradoxal de cette situation est alors de marginaliser davantage les populations à l'insertion desquelles il s'agissait de contribuer » *Ibid.*, p. 34.

Chapitre 2

administratifs à comprendre et admettre des mentalités différentes et à consacrer aux immigrés le temps d'explication nécessaire. Ce blocage est particulièrement gênant dans le cas des travailleurs sociaux ou des agents hospitaliers qui, pour exercer efficacement leur mission, doivent établir une communication suffisamment riche avec leurs « clients¹ ».

Cette lecture de la question immigrée identifie les agents de l'administration et des services publics comme obstacles au processus d'insertion, processus ici strictement défini en termes administratifs. Dans la configuration d'alternance politique de 1981, le rapporteur de l'IGAS procède à l'objectivation d'une analyse du problème administratif de l'insertion en pérennisant une analyse qui préexistait à mai 1981 et qui aurait pu être assimilée à la politique générale menée par un SETI décrié mais qui échappe, au final à la critique politique. Pour se faire, il reprend les termes de l'analyse du RNA, du CEDIM et de l'ICEI à propos de l'interaction administrative avec les immigrés. Mais il mobilise également des savoirs produits par et pour l'administration, dans le cadre d'une étude, en interne, qui vient justifier la pertinence du dispositif de formation, en soulignant par là son adaptation à une réalité administrative. L'administration crée elle-même les conditions de sa perpétuation en produisant des discours qui, marqués du sceau de la scientificité, décrivent la société de façon à rendre pertinente l'action administrative.

La catégorie « interculturel » fait l'objet du même traitement que l'analyse de l'interaction administrative. Le rapport en reprend la terminologie, sans toutefois énoncer de définition. C'est en replaçant le terme dans l'ensemble discursif plus large dans lequel il est employé, qu'il est possible de dégager la signification implicitement conférée à « approche interculturelle » :

« La caractéristique fondamentale des nouvelles orientations politiques semble être l'acceptation de la présence durable en France de communautés immigrées de plus de quatre millions de personnes. Cette acceptation implique la reconnaissance de la nature multiculturelle de la société française. Elle suppose que les pouvoirs publics se donnent les moyens de faciliter le développement harmonieux de cette société multiculturelle² ».

L'approche interculturelle est le levier sur lequel les pouvoirs publics doivent jouer pour favoriser l'acceptation de cette réalité à laquelle une part importante de la société est jugée résister : « Dans la mesure où cette action ne s'impose pas avec évidence à la majorité du corps social, et en particulier aux agents des services publics, des actions d'information et

¹ *Ibid.*, p. 23.

² *Ibid.*, p. 66.

Chapitre 2

de formation sont indispensables¹ ». Cibler l'interaction administrative s'intègre ainsi directement dans une action censée favoriser l'insertion. Ce processus doit pouvoir s'appuyer sur un travail pédagogique dont les pouvoirs publics seraient l'animateur afin d'adapter le « corps social » à la réalité de l'immigration. C'est grâce à cette dimension pédagogique du rôle de l'Etat que l'approche interculturelle est défendue, validée et promue.

Par ailleurs, le rapporteur dresse un portrait particulier de la société française marquée par sa « réalité multiculturelle ». C'est un point important qui entérine des éléments déjà présents dans les discours des Secrétaires d'Etat de la majorité précédente, Paul Dijoud et Lionel Stoléru, tout en en modifiant la portée. Si l'on retrouve le terme de « communautés immigrées », il n'est plus fait référence à la possibilité d'un retour d'une partie des immigrés dans les pays d'émigration. Le caractère multiculturel de la société est présenté comme une donnée indépassable de la société française. Cette caractéristique, désormais structurelle, est soulignée par l'emploi de la notion de « minorités » pour désigner les immigrés. Bien qu'elle semble utilisée de façon interchangeable avec « communautés immigrées », ces termes ne sont pas strictement équivalents. La notion de minorité efface le caractère étranger des individus qui la composent pour souligner le rapport à un groupe majoritaire. Si toutes les deux impliquent un rapport d'inégalité (d'accès aux ressources, en termes de droit), l'emploi du terme de minorité ne situe pas nécessairement le discours dans un débat sur les frontières du groupe national. L'emploi concomitant de « communauté » et de « minorité » témoigne de l'introduction progressive dans l'entendement administratif d'une terminologie qui se représente le corps social comme caractérisé moins en fonction de la frontière national/étranger qu'en fonction de la coprésence de groupes distincts par leurs appartenances culturelles².

Ainsi, la France serait marquée par une dualité dans l'acceptation de sa dimension multiculturelle. Aux pouvoirs publics conscients du caractère indépassable de cette réalité s'opposerait une société encore résistante. Les agents de services publics en contact avec les populations immigrées sont classés dans cet ensemble (« le corps social », « la société française ») à qui il faudrait faire accepter la pérennité de leur présence :

« Le contenu des stages est centré sur la relation interculturelle qui doit être basée sur une connaissance réciproque. Les déterminants du phénomène migratoire sont analysés, ainsi que les conséquences psychologiques (le déracinement), familiales (évolution des statuts et des rôles au sein de la

¹ *Ibid.*

² Nous verrons que cette introduction n'a rien de définitif ni d'immuable.

Chapitre 2

famille immigrée) et culturelles (problématique de la femme immigrée et des adolescents de la deuxième génération)¹ ».

L'antiracisme prôné par ce rapport s'inscrit ainsi dans la continuité de celui des précédents Secrétaire d'Etat depuis 1974. Dans la mesure où il résulte d'un diagnostic de l'état de la « société » auquel l'Etat semble être extérieur, il s'agit d'un antiracisme d'Etat : il s'oppose aux « résistances » de la société et entend dès lors éduquer le « corps social », qui comprend, rappelons-le, les agents administratifs.

Le rapport de l'IGAS a donc un statut ambivalent : il se réfère à la mission confiée par le nouveau secrétaire d'Etat chargé des immigrés François Autain à Françoise Gaspard et doit donc être lu en ayant à l'esprit la configuration d'alternance. Mais il s'inscrit aussi dans la routine du fonctionnement de l'administration sociale qui évalue régulièrement les organisations publiques et parapubliques. Le rapport Gaspard, qui officiellement n'en est que l'aboutissement, relève quant à lui d'un autre type de rapport. Il est remis non par un haut fonctionnaire mais par une élue qui présente un certain nombre de caractéristiques biographiques particulièrement adaptées à la configuration d'alternance et plus spécifiquement au traitement politique de l'immigration et de l'insertion dans cette configuration précise. Et d'ailleurs, le rapport est beaucoup plus marqué, ne serait-ce que dans son mode d'écriture, par le registre politique d'une mission qui entend imposer un style et définir un projet de société inédit. Dans sa lettre de mission du 12 novembre 1981, le Secrétaire d'Etat invoque la nécessité et la difficulté à faire coïncider le droit tel qu'il est appliqué aux immigrés et le droit commun. Ce public ayant des besoins spécifiques, une politique elle-même spécifique doit être conçue. Et pour ce faire, c'est l'expérience et le travail de l'élue qui sont convoqués :

« Vos responsabilités d'élue à la tête d'une ville importante où les communautés immigrées sont nombreuses et diverses vous ont permis de sentir combien l'amélioration des rapports entre communautés françaises et étrangères nécessite d'efforts² ».

Au moment où on lui confie la mission sur l'information et l'expression culturelle des immigrés, Françoise Gaspard est énarque, maire socialiste de la commune de Dreux depuis mars 1977, députée d'Eure-et-Loir depuis juin 1981. Membre des instances dirigeantes du

¹ Christian N'GUYEN VAN YEN, *Rapport sur l'association Information, culture et immigration (I.C.E.I.)*, *op. cit.*, p. 24.

² Françoise GASPARD, *L'information et l'expression culturelle des communautés immigrées en France. Bilan et propositions*, 1982. n.p.

Chapitre 2

Parti socialiste, elle est une actrice dès la fin des années 1970 de la cause féministe (à l'intérieur comme à l'extérieur du parti). Bien que Dreux ait acquis par la suite dans l'imaginaire collectif un statut particulier (celui d'une commune arrachée au PS à la faveur d'une alliance entre le RPR et le FN aux élections de mars 1983), lorsque Françoise Gaspard se voit confier la mission, elle n'apparaît pas encore comme une responsable politique confrontée aux succès électoraux de l'extrême-droite. Elue aux élections municipales de mars 1977 qui ont marqué une première victoire de la gauche unifiée et l'échec de la majorité présidentielle, la notable socialiste symbolise avant tout le succès de cette stratégie. Mais elle est aussi en 1981, une responsable politique qui a administré une commune moyenne dont la morphologie a été transformée par l'installation massive de travailleurs immigrés à la faveur des Trente Glorieuses.

Encadré n°2.2 : Françoise Gaspard : Parcours d'une élue érigée en experte de l'immigration

Née en 1945 à Dreux, Françoise Gaspard est diplômée de l'IEP de Paris (1968), agrégée d'histoire (1970) et énarque. Militant depuis ses années lycéennes, elle entre au PSU qu'elle quitte en 1973 pour rejoindre le PS. En étant élue à la mairie de Dreux en 1977, l'année même où elle sort de l'ENA, elle est présentée dans les médias comme l'une des maires les plus jeunes de France mais aussi comme un symbole de la conquête progressive de l'union de la Gauche (issue de l'alliance électorale avec le Parti communiste et le Mouvement des radicaux de gauche).

Sa carrière militante est marquée par son engagement en faveur des droits des travailleurs immigrés et des femmes. Dans les années 1990, elle s'impose sur les scènes médiatique et politique essentiellement pour son engagement en faveur de la parité (son engagement féministe remonte au moins à l'époque de son entrée au PS). Mais c'est surtout au nom de ses interventions publiques sur la question du « problème de l'immigration » qu'elle gagne en visibilité publique au début des années 1980. Son engagement en faveur de la participation politique des femmes a d'ailleurs pu bénéficier, à l'orée de la décennie suivante, d'une surface médiatique accrue par ses interventions publiques et médiatiques sur la question de l'immigration et de l'insertion¹.

En entretien, Françoise Gaspard évoque son engagement lycéen dans des associations d'alphabétisation et de sensibilisation à la question de la contraception auprès de femmes immigrées. Elle raconte également avoir régulièrement échangé, à partir de son élection à la mairie de Dreux avec Jean Le Garrec, responsable de la commission immigration du PS (bien qu'elle n'y ait pas siégé). Elle figure parmi les cadres du parti à se mobiliser pour l'inscription du droit de vote des étrangers aux élections locales dans les 110 propositions de François Mitterrand aux présidentielles de mai 1981. Elle est nommée par François Autain pour conduire la mission sur l'information et l'expression culturelle des immigrés en novembre 1981 au nom de ces expériences, en tant qu'élue socialiste à la tête d'une commune où vivent de nombreuses familles immigrées.

¹ Dans un entretien conduit par Laure Bereni, la journaliste féministe Claude Servan-Schreiber raconte comment la médiatisation de l'ouvrage coécrit avec Françoise Gaspard *Au pouvoir citoyennes ! Liberté, égalité, parité*, a bénéficié au moment de sa parution en 1992 du « carnet d'adresses » de l'ancienne maire de Dreux, dont l'échec aux municipales de mars 1983 avait été fortement médiatisé. Laure BERENI, *De la cause à la loi. Les mobilisations pour la parité politique en France (1992-2000)*, Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris, 2007, p. 68.

Chapitre 2

La reconnaissance de cette expertise connaît un tournant important en mars 1983 lorsque l'alliance entre le RPR et le FN lui fait perdre la mairie de Dreux. Dès lors, elle intègre la même année le Conseil national des populations immigrées (CNPI) auprès du ministre des Affaires sociales¹. Elle est l'auteure, avec la journaliste féministe Claude Servan-Schreiber de *La fin des immigrés*² publié en 1984. Elle publie par ailleurs de nombreux articles sur la question dans des revues spécialisées qui sont des tribunes pour les élus et hauts fonctionnaires, telle la *Revue politique et parlementaire*³ mais aussi dans des revues destinées aux chercheurs, étudiants, militants et travailleurs sociaux s'intéressant à la question, comme *Hommes et Migrations*⁴. La mission qui lui est confiée par François Autain ne constitue donc qu'une étape dans la construction de sa carrière d'experte de l'immigration, le tournant important survenant avec les municipales de 1983.

Évoquant la mission qui lui a été confiée, elle l'inscrit dans le contexte particulier de l'alternance politique marqué par la volonté de renouveler les cadres de pensée d'une société à faire advenir :

« On était dans une période qui est un peu difficile à comprendre aujourd'hui. En 80/82, on ne savait pas si on allait rester au pouvoir longtemps. Donc il y avait une espèce de foisonnement d'idées, de propositions...y avait une crainte que ce soit comme en 36 et qu'il y ait une forme de contre-révolution. On ne peut pas se rendre compte aujourd'hui de ce que représentait l'élection de Mitterrand et d'une assemblée de gauche. Il y a eu une période de transition où on était pressé...⁵ ».

Dans le même sens, le rapport qu'elle remet, mobilise le registre de la rupture qui s'écarte du rapport administratif de l'IGAS.

Alors que le rapport de l'IGAS, dans la tradition des rapports administratifs marquait l'aboutissement d'un audit à partir de documents relatifs à la gestion financière de l'association ainsi que du personnel, celui remis par la maire de Dreux, s'appuie sur un travail de nature différente : au volet administratif est venue se greffer une campagne de consultations de personnalités politiques et associatives. A la perpétuation de l'analyse du rapport administratif vient se rajouter la promotion d'un idéal de société autour d'une doctrine de l'insertion. En témoigne tout d'abord la constitution d'un groupe de travail sous l'autorité de Françoise Gaspard. Ce groupe est composé de deux hauts fonctionnaires : l'auteur du pré-rapport de l'IGAS ainsi qu'un administrateur civil à la DPM. Chacun est censé apporter une forme d'expertise, celle d'évaluateur de l'administration sociale et celle d'un acteur interne de ladite administration. Des responsables politiques de l'échelon local sont également nommés : l'adjoint au maire de Grenoble Georges Boulloud, l'adjointe au maire de Dreux (après avoir été responsable de section socialiste), Sylvie Lemaître-Dauphin, le maire de Claix, Jean-Baptiste Vial. Enfin, deux cadres associatifs complètent le groupe de travail : Mejid Daboussi, rédacteur en chef de la revue *Sans Frontières*, de l'association du même nom, et Albert Lévy,

¹ Chapitre 3.

² Françoise GASPARD et Claude SERVAN-SCHREIBER, *La Fin des immigrés*, Paris, Seuil, 1984.

³ Françoise GASPARD, « Les immigrés comme enjeu politique », *Revue politique et parlementaire*, 1985, no 916-917, pp. 175-1980.

⁴ Françoise GASPARD, « Assimilation, insertion, intégration : les mots pour « devenir français » », *Hommes et Migrations*, 1992, n° 1154, pp. 14-23.

⁵ Entretien du 5 mai 2011.

Chapitre 2

directeur de la revue *Différences* de l'organisation antiraciste Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) dont il est le secrétaire général¹. La composition du groupe de travail permet donc de puiser dans divers viviers de légitimation et d'inscrire l'action à venir du SETI, et plus généralement du gouvernement à la croisée de plusieurs espaces : celui des acteurs au fait des rouages administratifs, des militants de la cause des droits des immigrés et de la lutte contre le racisme et des responsables politiques qui s'inscrivent de façon différenciée dans la nouvelle cause de l'insertion. Cette composition permet la traduction des principales analyses et conclusions du rapport de l'IGAS en des termes plus généraux, au-delà de la question administrative. C'est un projet de société qui est défendu et non plus seulement le bilan d'une organisation parapublique.

La doctrine de l'insertion définie dans ce rapport repose sur le constat d'une distance croissante entre communautés. Or l'insertion vise justement à minimiser cette distance tout en favorisant un développement harmonieux des relations. Si cette définition fait clairement écho à celle plus ou moins explicitée mais véhiculée par divers acteurs du SETI et de la DPM, une différence sensible se fait jour puisque cet écart s'explique essentiellement selon les auteurs par les politiques d'immigration menées avant mai 1981. En dénonçant la logique de « main-d'œuvre » qui aurait présidé à l'action publique, mais surtout en reprochant à la politique des retours d'avoir causé l'accroissement de cette distance, le rapport de 1982 politise le problème de l'insertion. Il incrimine l'action publique menée par le gouvernement précédent, qui avec l'administration ne considéraient que l'« opinion publique » ou le « Français moyen ». Le ton est également incriminant puisque cette politique est comparée à celle des années 1930 et à une « politique de développement séparé » conduite dans les colonies². La critique de la politique du gouvernement précédent et du rôle passé de l'ICEI s'apparente à un « rite d'institution³ ». Le rapport de Françoise Gaspard, qui par ailleurs valide une certaine lecture du problème de l'insertion en termes de relations entre groupes culturels distincts, donne ainsi à voir les ressorts de légitimité contemporains à la production du rapport : la configuration d'alternance dans laquelle s'inscrivent le rapport mais aussi la trajectoire biographique de son auteure exigent la revendication d'une rupture politique.

¹ Il compte parmi les fondateurs de l'association en 1949.

² Françoise GASPARD, *L'information et l'expression culturelle des communautés immigrées en France. Bilan et propositions*, op. cit., p. 15.

³ Vincent DUBOIS, « Socio-histoire et usages sociaux de l'histoire dans l'analyse de l'action publique. Réflexion à partir de la politique culturelle en France », in Yves DELOYE et Bernard VOUTAT (dirs.), *Faire de la science politique. Pour une analyse socio-historique du politique*, Paris, Belin, 2002, pp. 155-166. Le politiste emprunte cette expression à Pierre Bourdieu pour décrire le rôle stratégique que peut jouer la référence à l'histoire d'une organisation quand des acteurs politiques ou administratifs entendent la réformer ou la refonder.

Chapitre 2

Outre ce travail de dénonciation, la politisation de l'insertion passe aussi par l'inscription dans un projet politique plus général. Le rapport défend l'insertion dans le cadre d'une refondation (vers l'égalité) des rapports entre la France et les pays du Tiers Monde (reprenant ainsi les positions de la « commission immigrés » du parti), de la modernisation économique, de la justice sociale, et de l'ouverture aux autres civilisations et cultures. Plus précisément, l'insertion est définie ainsi :

« Sans préjuger des évolutions historiques futures, résultat des conditions contemporaines de l'immigration, l'insertion réelle des communautés immigrées ne peut se concevoir aujourd'hui que sous la forme d'un échange dans les deux sens : entre elles et la communauté nationale. Elle ne peut résulter d'une action autoritaire ; elle suppose une intégration dans les circuits économiques et sociaux qui forment la trame de la société française ; elle impose également la reconnaissance et la valorisation des cultures dont les immigrés sont porteurs¹ ».

Cette définition a encore une fois une variante plus circonscrite et formulée en termes administratifs :

« L'insertion suppose donc notamment une adaptation des entités administratives qui structurent le champ social aux spécificités des populations immigrées. Ces spécificités sont d'ailleurs en grande partie partagées par des populations françaises de même niveau socio-économique. Elles ne sont renforcées chez les immigrés que par le fait de pratiques linguistiques ou culturelles différentes² ».

Enfin, cette insertion doit reposer sur la valorisation des cultures des immigrés, objectif qui dans la perspective des gouvernements précédents, était annexé à celui du retour dans les pays d'émigration. Bien qu'on trouvait déjà dans le rapport de 1979 l'idée que la valorisation et la promotion culturelle visait aussi la dignité et l'équilibre des travailleurs immigrés, cette proposition est en 1982 plus affirmative et bien plus nette. Après avoir rappelé les multiples apports des cultures étrangères et immigrées à la « civilisation française », les travailleurs immigrés sont placés au centre de l'analyse :

« Il s'agit donc pour notre peuple de savoir trouver dans ces échanges culturels une vigueur nouvelle pour notre culture, en cessant de redouter d'être submergé par des influences allogènes.

Pour les immigrés porteurs de ces cultures, l'affirmation d'une identité retrouvée peut être le moyen d'une insertion réussie dans la société d'accueil.

¹ Françoise GASPARD, *L'information et l'expression culturelle des communautés immigrées en France. Bilan et propositions*, op. cit., p. 23.

² *Ibid.*

Chapitre 2

En effet, pour les immigrés qui se sont souvent figés dans les modèles culturels en vigueur lorsqu'ils ont quitté leur pays, l'affirmation d'une identité nouvelle n'est pas contradictoire avec l'insertion durable en France¹. Elle en est même la condition² ».

Les auteurs du rapport cherchent aussi à se distinguer des secrétaires d'Etat précédents par les modes de justification de l'action publique. Le concept d'insertion doit désormais orienter l'action publique en rompant avec l'assimilation et le retour. Notons que malgré cette volonté manifeste de faire de ce rapport une production de l'alternance politique, l'« opinion publique » garde toujours une place d'importance dans la représentation de la société française sur laquelle prennent appui les rapporteurs. Elle est d'ailleurs présentée sous le même jour (peu favorable à l'immigration), perpétuant ainsi l'action de l'ICEI-ADRI comme relevant d'un antiracisme d'Etat.

Une fois posée cette ambition de définir une société idéale portée par une nouvelle majorité politique, le recours au langage de « l'interculturel » permet d'en décrire le contenu. Les « relations interculturelles » désignent ici le type de rapports à promouvoir dans une société constituée de groupes définis par leurs cultures respectives. Ainsi, si le rapport contribue à l'institutionnalisation de cette catégorie par la place qu'il accorde à cette terminologie (qui apparaît dans le titre de la dernière partie : « promouvoir les échanges interculturels »), il n'innove pas puisqu'il perpétue et développe une analyse dont les bases cognitives ont émergé notamment au sein même de l'administration. Et d'ailleurs il mobilise les mêmes références cognitives et expériences puisque sont évoquées l'expérience des CEFISEM et du RNA. Aux spécialistes de la pédagogie interculturelle sont empruntés l'idée qu'il est nécessaire de se départir de tout ethnocentrisme culturel, de développer un travail pédagogique mais aussi la volonté d'étendre cette même analyse au-delà de l'institution scolaire :

« [dans le domaine de l'éducation] il va s'agir en fait de renoncer à une approche ethnocentrique des connaissances, non par concession au public immigré mais pour promouvoir une plus grande compréhension du monde d'aujourd'hui sans ses aspects et ses perspectives non européennes. L'interculturel ne peut exister qu'en s'adressant à tous les enfants du milieu scolaire³ ».

¹ Souligné dans le texte.

² Françoise GASPARD, *L'information et l'expression culturelle des communautés immigrées en France. Bilan et propositions*, op. cit., p. 31.

³ *Ibid.*, p. 25.

Chapitre 2

On retrouve ainsi, repris au compte des rapporteurs, l'évolution qu'a connue la catégorie « interculturel » dans la pédagogie. Les pédagogues qui se sont spécialisés à partir de la question de la scolarisation des travailleurs immigrés au milieu des années 1970 ont rappelés les fortes critiques à l'encontre de cette représentation d'un problème scolaire qui concernerait uniquement ce public spécifique. La promotion d'une pédagogie interculturelle est en partie née d'une volonté d'en faire un enjeu pour l'institution scolaire dans son ensemble. A compter du tournant des années 1980, la formation d'une nébuleuse de la cause des relations interculturelles s'inscrit par ailleurs dans cette même logique de déssectorisation de la catégorie et de montée en généralité de l'enjeu qui est celui de l'avenir d'une société pensée comme pluriculturelle.

Le bilan ambigu du Réseau national d'accueil constitue la seconde expérience mobilisée pour défendre la promotion des relations interculturelles. Le bilan dressé est ambigu au sens où les rapporteurs soulignent d'une part la nécessité d'adapter l'administration à ces administrés spécifiques pour qui il faut notamment privilégier « la communication orale par contact direct¹ » (et s'inscrivent ainsi dans la stricte continuité de l'administration et du SETI), mais d'autre part, pointent du doigt l'inefficacité du RNA qui aurait contribué à garder ce public à l'écart des services publics de droit commun. Bien qu'il revendique la rupture, sur ce terrain aussi, c'est la même représentation d'un rapport administratif problématique qui est reprise et perpétuée par le rapport Gaspard. Evoquant l'évolution souhaitable de l'ICEI, les compétences du personnel (notamment en termes de formation/sensibilisation des acteurs administratifs) sont valorisées et appelées à être reprises et développées dans l'organisation qui remplacera l'ICEI. La mobilisation différenciée des expériences des CEFISEM et du RNA vient ainsi soutenir la promotion des relations interculturelles en logeant au cœur de l'analyse de l'insertion la question de l'interaction entre individus et/ou groupes culturels distincts et inégaux en termes de droits et d'accès aux droits. La promotion des relations interculturelles est justement une dynamique qui doit agir sur cette interaction pour favoriser l'accès aux droits des immigrés.

Enfin, au-delà de la question de l'interaction administrative, les « échanges interculturels » sont conditionnés par l'organisation des communautés qu'il faut donc promouvoir. Sur ce point, le décalage de la doctrine du rapport Gaspard avec les pratiques et discours d'avant mai 1981 est manifeste. L'organisation amenée à remplacer l'ICEI doit également être chargée de former et sensibiliser aux « échanges interculturels » les nouveaux

¹ *Ibid.*, p. 37.

Chapitre 2

responsables associatifs immigrés ou de la « deuxième génération ». Ce besoin est ici défini en fonction d'une modification juridique de taille, apportée dans la configuration d'alternance politique avec l'extension du droit d'association aux étrangers le 9 octobre 1981¹. Le successeur de l'ICEI doit s'adresser aux agents administratifs mais aussi aux responsables d'associations « issus du monde l'immigration. Il est en effet primordial d'aider par ce biais le monde l'immigration à se structurer² ».

Le rapport Gaspard conduit à modifier les statuts de l'ICEI et la nouvelle association paraît au journal officiel du 16 octobre 1982, sous le nom d'Agence de Développement des Relations interculturelles (ADRI³). Cette nouvelle association et l'action publique qu'elle est censée mettre en œuvre marquent ainsi la convergence de multiples logiques. Il faut donc nuancer l'idée d'une « importation dans un cadre national⁴ » d'une analyse mobilisée par les organisations intergouvernementales comme l'UNESCO et la Commission Européenne. Comme l'a montré Sylvain Laurens, l'encadrement du CEDIM et de l'ONPCI par des hauts fonctionnaires intégrés dans des réseaux internationaux où circulent des analyses des besoins culturels et éducatifs des travailleurs immigrés en termes « d'interculturel » avait certainement contribué à la mobilisation de ce lexique par les agents de ces deux associations⁵. Mais ce chapitre a également montré que le problème de l'interaction administrative forgé au sein de la DPM dès le début des années 1970 et son institutionnalisation à travers le RNA avaient offert à l'analyse du problème de l'insertion interculturelle un terrain d'application possible favorisant sa pérennisation institutionnelle⁶. Cette réappropriation administrative a par ailleurs été favorisée par la définition par le SETI puis par le rapport de Françoise Gaspard de la promotion des relations interculturelles comme idéal de société et de régulation sociale, au-delà de la question administrative.

¹ Le chapitre suivant aborde largement cette question.

² Note d'orientation signée par François Autain, datée du 14 décembre 1982 et intitulé : « missions et structures de l'association « Agence de développement des relations interculturelle ». CHA 9-2 Notes et correspondances.

³ L'AG du 23 juillet 1982 modifie les statuts de l'association qui deviennent le 10 septembre 1982 l'ADRI. La nouvelle association paraît au JO n°242, le 16 octobre 1982. CHA 8-2 Statuts.

⁴ Sylvain LAURENS, *Hauts fonctionnaires et immigration en France (1962-1981) : socio-histoire d'une domination à distance*, *op. cit.*, p. 641.

⁵ De même qu'une poignée de hauts fonctionnaires inscrits dans les réseaux de l'ONU et de l'UNESCO a contribué de façon plus tangible à l'organisation institutionnelle des études des relations interculturelles dès la fin des années 1960. Comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent, on ne peut néanmoins pas voir dans le développement de ces études la conséquence du seul travail normatif des organisations intergouvernementales.

⁶ Le chapitre 4 montre que la politique de développement et de régulation des associations d'immigrés et/ou de leurs descendants (conformément au rapport de Françoise Gaspard) y a également contribué.

Conclusion du chapitre 2

Au sein de l'administration, la formalisation d'une question interculturelle est avant tout le produit de logiques propres à cet espace. Parmi celles-ci, il a fallu distinguer, sur le plan analytique, celles relatives à la perception de l'administration dans son rapport avec le public compris comme catégorie générique, de celles qui concernaient plus spécifiquement les services administratifs en charge de la main-d'œuvre immigrée et progressivement des immigrés et de leurs descendants. Ce n'est qu'au cours de l'institutionnalisation du problème de l'interaction administrative avec ces publics spécifiques que les savoirs sociologiques et issus des sciences de l'éducation sur les relations interculturelles ont été mobilisés.

L'enquête généalogique sur la « question interculturelle » a ainsi montré que la mise en mot et en forme de celle-ci dans les espaces de production de savoirs et les espaces administratifs ne prenait pas la forme d'une importation d'un enjeu, d'un espace à l'autre. Elle répond à la mobilisation opportune (et tardive) d'une terminologie et d'une analyse alors qu'un problème de l'interaction administrative a déjà été institutionnalisé.

Conclusion de la partie I

La genèse de la catégorie des relations interculturelles, de ses premières formulations au tournant des années 1970 à son inscription dix ans plus tard dans un dispositif d'action publique a mis en évidence les processus qui peuvent façonner les catégories savantes et celles de l'intervention publique. La création d'« interfaces organisées » entre des segments de l'administration et certains chercheurs a favorisé la spécialisation de sociologues, anthropologues et psychologues sociaux autour d'un enjeu de connaissance des « situations interculturelles ». La construction d'un problème de la scolarisation des enfants des travailleurs immigrés a par ailleurs contribué au développement d'une pédagogie interculturelle. Le développement de ces savoirs spécialisés autour d'acteurs engagés dans leur promotion permet de parler de l'émergence d'une cause des savoirs sur les relations interculturelles.

Bien que la cristallisation de cette question interculturelle à travers une organisation spécialisée de l'appareil d'Etat n'ait pas été directement déterminée par les promoteurs de ces nouveaux savoirs, l'existence de cette organisation publique a contribué à dé-spécifier l'enjeu interculturel en l'extrayant des stricts enjeux pédagogiques et de connaissances sociologiques et anthropologiques. Ces savoirs et la terminologie qui leur donne forme ont alors pu être mobilisés par les agents de l'ADRI pour justifier leur action.

Partie II - La cause des relations interculturelles dans l'action publique (1980s-1990s)

Introduction de la partie II

Au début des années 1980, la question interculturelle est prise en charge par une organisation publique qui lui est spécifiquement dédiée. Les processus identifiés précédemment et qui ont contribué à la spécialisation de l'appareil d'Etat, éclairent les différents usages de la catégorie des relations interculturelle. Elle désigne désormais à la fois un outil de description et d'analyse de la société française, des situations pratiques des agents de l'Etat en contact avec les administrés immigrés mais aussi un idéal de société.

Au cours des années 1980, l'ADRI s'insère dans des réseaux de relations communs avec les promoteurs des relations interculturelles. Ses agents y trouvent des ressources pour justifier leur mission, l'existence même de l'Agence mais aussi pour concevoir les actions à mettre en œuvre. Sous tutelle de la Direction des Populations et des Migrations et du Fonds d'Action sociale, l'ADRI est avant tout une organisation au service du secrétaire d'Etat aux Travailleurs immigrés. Elle est mobilisée dans le cadre de la politique d'insertion pour conduire de multiples actions d'information des acteurs du secteur de l'insertion, mais aussi de formation des associations de l'immigration.

Après avoir identifié les conditions d'émergence de la question interculturelle et sa mise à l'agenda, l'enquête poursuit l'analyse la catégorie des relations interculturelles en s'intéressant à ses fondements organisationnels, et analyse ce problème public au-delà de son institutionnalisation. Il s'agit de cerner les effets de l'action publique sur la catégorisation des relations interculturelles. L'ADRI n'est pas étudiée ici comme une organisation isolée : elle est analysée à partir de ses actions d'information, de production éditoriale mais aussi de formation des acteurs associatifs.

Mais nous l'envisageons également à partir de la façon dont ses propres agents la perçoivent et justifient son existence auprès des pouvoirs publics. Il apparaît ainsi que tout au long des années 1980, la légitimation de l'ADRI passe par un discours sur la « crise » que connaît la société française en raison du « constat » d'une « opinion publique raciste ». La promotion de la cause des relations interculturelles s'adosse ainsi à l'identification d'un problème du « racisme de l'opinion ». L'articulation de ces deux enjeux se manifeste à travers les multiples commentaires et analyses de l'actualité politique, en particulier de l'inscription

durable du Front national dans le jeu électoral, et les controverses publiques et politiques continues sur l'immigration et l'insertion.

L'analyse du devenir de la catégorie des relations interculturelles à travers l'action publique exige de tenir ensemble deux objectifs : la description des actions de l'ADRI et celle de sa justification auprès de ses tutelles. Cette deuxième partie s'ouvre sur la configuration politique et administrative particulière de la première moitié des années 1980 dans laquelle s'inscrit l'Agence. Nous décrivons la stabilisation des rapports qui lient l'Agence à ses tutelles en montrant comment sa légitimation passe par des stratégies d'objectivation d'une société en « crise » et d'une « opinion raciste » (chapitre 3). L'analyse sur l'ensemble de la décennie d'un programme d'action conduit par l'ADRI, la formation des cadres des associations créées ou dirigées par les immigrants et leurs descendants, donne à voir l'articulation de la mission d'organisation des relations interculturelles avec celle de régulation des rapports entre associations et pouvoirs publics (chapitre 4). Si ce rôle perdure jusque dans les années 1990, l'ADRI ne parvient pourtant plus à justifier la cause des relations interculturelles comme idéal de société. Pour le comprendre, il faut considérer la nouvelle configuration administrative et politique à partir des années 1985-1986 qui accélère la technicisation de l'ADRI (chapitre 5).

Chapitre 3 - Conjurer la « crise » de la société par le « dialogue interculturel »

Après avoir décrit l'émergence d'une question interculturelle et les logiques ayant permis son institutionnalisation comme catégorie d'action publique, il s'agit d'appréhender cette catégorie à travers l'organisation qui la porte au sein de l'Etat. L'association Information, Culture et Immigration (ICEI) est une association loi 1901 créée par le secrétariat d'Etat aux Travailleurs immigrés (SETI) et sous la double tutelle de l'administration centrale en charge de la régulation des travailleurs immigrés, la Direction de la Population et des Migrations (DPM) et du Fonds d'Action sociale (FAS). Après la transformation de l'ICEI en Agence de Développement des Relations interculturelles (ADRI), une partie importante du travail des cadres de l'Agence vise à l'imposer comme un acteur central dans la définition du problème de l'insertion. La transformation de l'ICEI en ADRI après l'arrivée de la gauche au pouvoir en mai 1981 n'apporte pas de modification fondamentale à l'association : elle garde le même statut associatif et malgré des relations stabilisées avec ses tutelles et un travail de justification, de persuasion et de légitimation de la part de ses agents d'encadrement, l'organisation chargée de la promotion des relations interculturelles reste relativement marginale.

Pourtant, dans la première moitié des années 1980, l'idéal d'une société interculturelle est à l'ordre du jour, défendu par des acteurs extérieurs à l'ADRI et en charge de la politique d'insertion. Les principales mesures législatives et réglementaires prises par le nouveau gouvernement visent d'abord à stabiliser et sécuriser la situation des immigrés vivant en France afin de favoriser leur insertion. A ces objectifs, se greffe ensuite un discours sur la promotion d'une société pluriculturelle autour des thèmes du dialogue, de la connaissance et des échanges interculturels. L'Agence est chargée d'adapter la population française à cet idéal de société. Par une action d'information et de sensibilisation, elle apparaît ainsi comme une pièce d'un dispositif plus large de l'action publique d'insertion et plus particulièrement de la lutte contre le racisme. La promotion des relations interculturelles est également défendue par une diversité d'acteurs inscrits dans les milieux universitaires et associatifs avec lesquels certains agents de l'ADRI échangent régulièrement, par exemple à l'occasion de publications communes et de colloques.

Ce chapitre décrit les ressources, le fonctionnement et les actions de l'ADRI en tant qu'organisation publique dans la première moitié des années 1980. L'Agence est marquée par

Chapitre 3

l'opposition entre d'une part, sa faiblesse relative sur le plan formel, son efficacité intangible et non mesurable et d'autre part, la légitimité de sa raison d'être. La capacité d'une organisation à mobiliser ses ressources pour atteindre ses objectifs officiellement définis et la reconnaissance par les acteurs de son environnement du bien-fondé de ses missions, constituent deux focales fondamentales pour analyser les organisations. Certains travaux de la sociologie étasunienne des organisations distinguent ainsi l'efficacité et la légitimité des organisations et en font un trait saillant de leur cadre analytique pour rendre compte du fonctionnement des organisations, de leur capacité à mener des activités et de leur stratégie de survie. Dans un article pionnier, John Meyer et Brian Rowan défendent la thèse que le fonctionnement et l'évolution d'une organisation ne peuvent être expliqués par le seul objectif de gagner en efficacité¹. Dans certaines circonstances, les stratégies de légitimation sont plus déterminantes : la recherche de conformité, en termes de normes, avec les principaux acteurs de l'environnement d'une organisation permet de comprendre la réappropriation par ses agents de certains objectifs mais aussi l'adoption d'un certain type d'agencement formel². La recherche de légitimité conditionne la survie d'une organisation quand bien même son efficacité est sujette à caution. Le paradoxe entre une organisation dont l'efficacité semble pour le moins théorique et sa reconnaissance par les acteurs de son environnement comme organisation qui répond à une mission juste et légitime n'est qu'apparent.

Dans un article plus récent, Nicholas Pedriana et Robin Stryker reprennent cette distinction entre efficacité et légitimité pour montrer qu'une organisation faible sur le plan formel et dotée *a priori* d'une faible efficacité, n'est pas condamnée à échouer dans la conduite de ses activités³. Sous certaines conditions, les « agences faibles » peuvent se doter d'une capacité d'action. En activant d'autres ressources de légitimation, extérieures à l'organisation (par exemple militantes, universitaires), elles peuvent créer un terrain favorable à la conduite de leurs actions⁴.

¹ John W. MEYER et Brian ROWAN, « Institutionalized Organizations : Formal Structure as Myth and Ceremony », *American Journal of Sociology*, 1977, vol. 83, no 2, pp. 340-363.

² Sur ce dernier point, les auteurs prennent entre autres l'exemple des départements « recherche et développement » et des unités destinées à la protection environnementale qui se multiplient dans les grandes firmes. *Ibid.*, p. 344-345.

³ Nicholas PEDRIANA et Robin STRYKER, « The Strength of a Weak Agency : Enforcement of Title VII of the 1964 Civil Rights Act and the Expansion of State Capacity, 1975-1971 », *American Journal of Sociology*, 2004, vol. 110, no 3, pp. 709-760.

⁴ Pour un exemple d'application de ce cadre d'analyse, voir les travaux d'Anne Revillard qui montre à propos du Comité du travail féminin que la mobilisation d'une expertise savante et critique a permis d'assurer une certaine efficacité à l'organisation et une « portée politique effective », malgré ses faibles ressources propres. Voir en particulier Anne REVILLARD, « L'expertise critique, force d'une institution faible ? », *Revue française de*

Chapitre 3

Malgré ce qui sépare ces deux perspectives¹, toutes deux posent au centre de l'analyse les rapports dynamiques qui lient une organisation à son environnement ; elles formulent l'hypothèse que ce sont avant tout des logiques et stratégies de légitimation de l'organisation qui président à ces rapports. En transposant ce cadre d'analyse à l'ICEI-ADRI et en adoptant une approche qui conçoit l'efficacité et la légitimité d'une organisation comme le produit d'une évaluation sociale², il est possible d'expliquer pourquoi malgré les ressources relativement faibles de l'Agence et les nombreuses critiques dont son efficacité fait l'objet de la part de ses tutelles, elle n'est pas supprimée et reste soutenue par ses principaux interlocuteurs jusqu'au milieu des années 1980.

Dès le début de la décennie, l'ADRI mène un travail important de documentation, de production éditoriale, d'organisation de colloques et dans une moindre mesure d'études sur commande publique. Elle entend ainsi structurer le « champ de l'immigration³ » et les discours qui y circulent. Les directeurs successifs de l'Agence ont tenté d'en faire un lieu de production, de promotion et de diffusion de savoirs sur l'« état réel » des rapports entre Français et immigrés et plus généralement sur l'immigration. Un travail de légitimation a été entrepris en ce sens. Il s'appuie sur la mise en avant de la connaissance du « terrain » et des compétences spécifiques de ses agents. Tout au long de la décennie, l'ADRI a tenté d'affirmer

science politique, 2009, vol. 59, no 2, pp. 279-300. Pour un raisonnement similaire à propos du cas de la Haute autorité de lutte contre les discriminations, voir Vincent-Arnaud CHAPPE, *L'égalité en procès. Sociologie politique du recours au droit contre les discriminations au travail*, Thèse de doctorat, ENS Cachan, Cachan, 2013, p. 291-303.

¹ Chez John Meyer et Brian Rowan, cette distinction permet d'expliquer l'homogénéisation que l'on peut observer dans les organisations s'inscrivant dans un même environnement et permet d'introduire la notion d'« isomorphisme ». La recherche de légitimité d'une organisation impose d'intégrer les règles et rhétoriques dominantes d'un environnement pour perdurer. Nicholas Pedriana et Robin Stryker mobilisent cette distinction pour montrer que les stratégies de légitimation peuvent pallier la faiblesse des ressources d'une organisation et en conséquence, lui assurer une certaine capacité d'action. Autrement dit, alors que la distinction entre efficacité et légitimité permet aux premiers de décrire les transformations de l'environnement organisationnel, elle permet aux seconds d'expliquer les transformations qui touchent l'organisation même, en l'occurrence sa capacité à conduire ses activités. Selon le second article, l'activation de ressources extérieures pour légitimer l'organisation permet *in fine* d'accroître son efficacité. Il s'inscrit ainsi dans une réflexion plus générale sur la capacité d'Etat (« state capacity ») c'est-à-dire sur ce qui permet à une organisation ou à des agents de l'Etat d'accroître leur marge de manœuvre pour rendre effectives leurs missions et concrétiser l'extension du champ d'intervention de l'Etat. Dans un article pionnier, Theda Skocpol et Kenneth Finegold analysent en ce sens la « capacité » plus importante de l'Etat fédéral dans les Etats-Unis des années 1930 à encadrer les activités économiques agricoles par comparaison avec les activités économiques industrielles. Pour rendre compte de ces « capacités » différenciées, ils étudient le déploiement de nouvelles autorités administratives sur des marchés jusque-là non encadrés par la puissance publique. Voir : Theda SKOCPOL et Kenneth FINEGOLD, « State capacity and economic intervention in the Early New Deal », *Political Science Quarterly*, 1982, vol. 97, no 2, pp. 255-278.

² David L. DEEPPHOUSE et Mark SUCHMAN, « Legitimacy in Organizational Institutionalism », in ROYSTON GREENWOOD, Christine OLIVER, Roy SUDDABY et Kerstin SAHLIN (dirs.), *The Sage Handbook of Organizational Institutionalism*, Los Angeles, Sage, 2008, p. 59-67.

³ Selon le mot de deux directeur de l'ADRI : Michel Wagner (infra) et Bernard Lorreyte (chapitre 5).

Chapitre 3

la spécificité de sa position par rapport à l'ensemble des producteurs de discours et de représentations sur les immigrants, leurs descendants, leurs rapports avec les Français et sur le racisme. L'appréhension de ces activités et des stratégies de légitimation de l'organisation permet de comprendre comment elle tente de conjurer son statut, qui la situe aux marges de l'Etat et du secteur de la politique d'insertion. Le chapitre montre que c'est l'intégration de l'organisation dans un système de relations stabilisées avec ses tutelles, mais aussi dans la nébuleuse de la cause des relations interculturelles qui assure sa pérennité comme organisation légitime malgré son statut relativement marginal¹.

Le chapitre présente dans un premier temps la place de l'action publique interculturelle dans l'ensemble de la politique d'insertion, en identifiant les divers facteurs qui font de l'ADRI une organisation relativement faible et marginale (A). Il montre ensuite que tant qu'une légitimité lui est reconnue, ce statut ne semble pas empêcher la possibilité de mener ses actions et de perdurer comme organisation inscrite dans le secteur de l'insertion. Les multiples remises en cause de son efficacité par ses tutelles semblent ainsi neutralisées par les divers ressorts de légitimité que l'organisation peut activer. La définition du rôle de l'ADRI découle de l'élaboration d'un discours sur la « crise de la société française » (B).

A. L'ADRI : une organisation faible et marginale

Si l'on considère les politiques publiques à la fois comme le traitement par les pouvoirs publics d'un problème mis à l'agenda et la constitution d'un secteur, l'analyse de la politique d'insertion des immigrants et de leurs descendants ne peut se passer de celle des acteurs chargés de sa définition et de sa mise en œuvre : ils agissent dans le secteur de l'insertion² en même temps qu'ils lui donnent forme. En partant du constat de la relation

¹ Pour décrire les diverses dimensions du statut de l'organisation d'une part et ses stratégies de légitimation d'autre part, il s'est avéré utile de dépasser notre propre classement des archives. Ce classement distingue les documents relatifs aux aspects formels du fonctionnement de l'association (budget, échanges entre l'ADRI et ses tutelles pour obtenir une subvention supplémentaire et plus généralement correspondance portant sur tout autre problème technique, avis du FAS et de la DPM) et ceux relatifs à ses activités (documentation et études produites, participation à des colloques, publications collectives avec des spécialistes des relations interculturelles, etc.). En réalité les deux catégories de documents permettent d'éclairer l'évaluation du statut de l'association et de sa légitimité par les acteurs en jeu. Par exemple, les rapports d'activité de l'association donnent à voir les arguments mobilisés pour défendre la raison d'être de l'association et le bien-fondé de ses actions. Ils renseignent à la fois sur le poids de l'association et ses relations avec ses tutelles d'une part, et sur les formes discursives de légitimation de l'organisation. De même, la documentation produite par l'ADRI et la participation de ses agents à des colloques ou autres réunions publiques ont été lues à la fois comme traces des activités de l'Agence et comme stratégies de positionnement et d'affirmation vis-à-vis des tutelles.

² Dorénavant, « insertion » désigne spécifiquement celle des immigrants et de leurs descendants.

Chapitre 3

circulaire entre une politique et un secteur¹, il s'agit de tenir ensemble la description des relations de l'ADRI avec ses tutelles et celle du secteur dans lequel elle intervient. Cette perspective permet d'identifier ses spécificités par rapport aux autres acteurs du secteur de l'insertion. L'organisation chargée de développer les relations interculturelles dispose de ressources relativement limitées. Pour autant, son ancrage dans le secteur de la politique d'insertion en assure la stabilité.

1. La préservation et l'intégration d'une association marginale

La politique d'immigration est mise en place dès l'entre-deux-guerres². Patrick Weil a étudié les étapes successives d'institutionnalisation et de renforcement de cette politique et a montré que c'est surtout après la Libération qu'elle se dotait d'un cadre législatif et institutionnel stable. Concernant plus spécifiquement la politique de prise en charge des travailleurs immigrés (par distinction avec celle de régulation des flux migratoires), il faut attendre la deuxième moitié des années 1950 pour qu'elle s'institutionnalise à travers des organisations qui lui sont entièrement dédiées : c'est par exemple le cas de la Société nationale de Construction de Logement pour les Travailleurs algériens en métropole (SONACOTRAL) et du Fonds d'Action sociale déjà présentés dans le chapitre précédent³. A partir des travaux existants, on peut distinguer plusieurs étapes du déploiement de la politique de prise en charge des travailleurs immigrés. En 1966, la création de la Direction de la Population et des Migrations, administration centrale auprès du ministère du Travail, correspond à une centralisation et à une mise à l'agenda politique du problème de l'immigration et de la régulation des travailleurs immigrés. Les années 1974-1976 donnent lieu à la création d'un secrétariat d'Etat aux Travailleurs immigrés et à des associations chargées de promouvoir et de mettre en œuvre une action d'insertion culturelle et progressivement, interculturelle⁴.

A l'orée des années 1980, de nombreux segments des pouvoirs publics sont en charge de la politique ciblant les travailleurs immigrés. Au ministère des Affaires sociales et du Travail, les directions du Travail (chargée des relations de travail entre salariés étrangers et

¹ Pierre MULLER, « Secteur », in Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT et Pauline RAVINET (dirs.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006, pp. 407-415.

² Jean-Charles BONNET, *Les pouvoirs publics français et l'immigration dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1976. Patrick WEIL, *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2005.

³ Le Service social d'aide aux émigrants (SSAE) a été créé en 1921.

⁴ Voir chapitre 2.

Chapitre 3

employeurs), de l'Action sociale (chargée des crédits pour l'aide sociale aux réfugiés), de la Sécurité sociale (chargée du suivi des conventions avec les pays d'origine et tutelle des organisations redistribuant les allocations aux étrangers), de la Population et des Migrations et la délégation à l'Emploi (chargée des procédures spécifiques pour les demandeurs d'emploi étrangers) sont chacune engagées dans cette politique¹. Comme nous l'avons montré, la DPM cible un public spécifique². Les organisations placées sous sa tutelle sont chargées de réguler le cadre juridique des entrées, du séjour et de l'emploi (Office national de l'Immigration³), de gérer le logement (Commission nationale pour le Logement des immigrés⁴), d'accueillir les réfugiés (SSAE), de promouvoir les cultures des travailleurs immigrés et un dialogue interculturel dans la société française (ICEI). Le financement de ces actions est assuré par le Fonds d'action sociale.

Au ministère de l'Intérieur, la direction des Libertés publiques et de la Réglementation ainsi que le service central de la Police de l'Air des Frontières se chargent du contrôle des circulations transfrontalières alors que la direction de la Surveillance du territoire contrôle les activités des étrangers. Enfin la direction des Français à l'étranger du ministère des Affaires étrangères coordonne les relations avec les Etats (accords sur les visas, la main-d'œuvre⁵). Ainsi, l'ICEI puis à partir de 1982 l'ADRI, se situent dans le sillon des activités de la principale administration centrale chargée de l'insertion des immigrés, la DPM. Replacée dans ce cadre plus général, la particularité de l'ICEI-ADRI tient dans ses missions formulées en termes très généraux et intangibles (la promotion d'un idéal de société) et dont les effets escomptés sont également intangibles (la réalisation d'un dialogue, d'une compréhension et d'une acceptation entre « Français et immigrés »).

Malgré son discours de rupture, le gouvernement socialiste reconduit la promotion d'un idéal de société autour du développement de relations interculturelles. Mais les principales décisions du nouveau gouvernement ciblant les immigrés et les étrangers relèvent d'un autre ordre : celui du droit et de l'égalité réelle. Dans le premier tiers de la décennie, des mesures importantes sont prises concernant le statut du séjour des étrangers et les conditions d'exercice de leurs droits. Parmi les premières mesures du gouvernement Mauroy, il faut

¹ Nous reprenons ici la cartographie proposée par Patrick Weil. Patrick WEIL, *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, op. cit., p. 513-515.

² Voir le chapitre 2.

³ ONI créé à la Libération est transformé en Office des migrations internationales (OMI) en 1988.

⁴ CNLI.

⁵ Outre ces administrations centrales, Patrick Weil distingue aussi les administrations sectorielles. Patrick WEIL, *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, op. cit., p. 515-518.

Chapitre 3

souligner l'importante opération de régularisation des familles en situation irrégulière. Commencée en août 1981, elle se clôt fin 1983¹. Le 9 octobre 1983, le droit d'association est accordé aux étrangers par l'abrogation du décret-loi d'avril 1939 qui l'assujettissait à une autorisation du ministère de l'Intérieur². Enfin, la loi du 17 juillet 1984 dite du « titre unique », unanimement votée au Parlement, octroie au résident étranger depuis plus de trois ans et attestant d'attaches familiales et personnelles, une carte de résidence de 10 ans automatiquement renouvelable. Parce qu'elle dissocie le droit du séjour de l'occupation d'un emploi, cette loi incarne la reconnaissance par le parlement de l'installation définitive des immigrés sur le territoire français et remet en question leur représentation exclusive comme force de travail³.

Qu'elles aient été inscrites au programme du parti socialiste d'opposition avant mai 1981 ou qu'elles aient au contraire été « gagnées » par les militants des droits des immigrés à l'occasion des mobilisations collectives de 1983-1984⁴, ces mesures d'ordre réglementaire pour la première et législative pour les deux suivantes incarnent la rupture politique du gouvernement Mauroy. La préparation de ces réformes constitue pour ces années la principale activité des cabinets du secrétariat d'Etat aux Travailleurs immigrés, et dans une moindre mesure du ministère de la Solidarité nationale et des affaires sociales. La promotion des relations interculturelles et l'organisation qui la porte apparaissent dans ce contexte comme secondaires, ne serait-ce qu'en termes de visibilité.

Si l'on s'en tient au statut de l'organisation et au type de relations qui la lient aux pouvoirs publics, l'ADRI s'apparente sur bien des plans à ce que Matthieu Hély appelle une « entreprise associative gestionnaire⁵ ». Ce type d'associations, très présentes depuis la

¹ Selon Patrick Weil, pour 145 000 dossiers déposés, 132 000 ont obtenu une régularisation. *Ibid.*, p. 218-220. Pour plus de détails sur cette opération de régularisation voir *Ibid.*, p. 204-220.

² Le chapitre suivant aborde plus amplement ce point.

³ Danièle LOCHAK, « 1984 : une réforme improbable », *Plein droit*, 2014, vol. 1, no 100, pp. 5-10. Comme le fait Patrick Weil, l'auteure rappelle que cette rupture importante dans la législation s'accompagne par ailleurs par la reprise et le renforcement de la politique de contrôle des frontières et de lutte contre les entrées illégales de travailleurs, mise en place sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing.

⁴ Sur l'ambiguïté de la « décision » du président de la République de défendre la carte de 10 ans après avoir accueilli une délégation à l'Élysée de la Marche contre le racisme et pour l'égalité en décembre 1983, voir Patrick WEIL, *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, *op. cit.*, p. 253-256 et Danièle LOCHAK, « 1984 : une réforme improbable », *op. cit.* Par ailleurs, Abdellali Hajjat montre les cadrages successifs des revendications des « marcheurs » et rappelle que la carte de 10 ans ne figurait pas initialement parmi leurs principales préoccupations. Voir Abdellali HAJJAT, *La Marche pour l'égalité et contre le racisme*, Paris, Amsterdam, 2013. Voir en particulier le chapitre 5 du livre.

⁵ Une entreprise associative est une association soumise à la loi 1901 et qui emploie au moins un salarié, se soumettant ainsi au Code du travail. Selon l'auteur, les entreprises associatives gestionnaires se distinguent des « entreprises associatives partenaires », des « entreprises associatives marchandes » et des « entreprises associatives mécénales ». Matthieu HELY, *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, PUF, 2009, p. 99-123.

Chapitre 3

seconde guerre mondiale dans le domaine de l'action sociale, de l'éducation ou encore de la formation, se caractérise en effet par un financement par subventions, un mode de régulation tutélaire contraignant et une fonction d'organisme auxiliaire de l'Etat providence. Créé par le SETI en 1974, l'ICEI-ADRI est un dispositif dont les missions ont été définies par le cabinet du secrétariat d'Etat¹. Elle est dotée d'une tutelle administrative (la DPM) et d'une tutelle financière² (le FAS) auxquelles elle est liée par une convention de fonctionnement. Celle-ci assure et encadre le versement de subventions annuelles visant à assurer son fonctionnement. Si elle paraît à ce titre similaire à toutes les autres associations qui fonctionnent grâce aux subventions du FAS, cette similarité n'est qu'apparente. C'est notamment parce que l'ADRI est missionnée par la DPM, en référence aux directives du secrétariat d'Etat, que le FAS se doit de verser des subventions à l'association. Au CA de l'association siègent d'ailleurs des représentants de ces deux tutelles³.

L'existence d'une subvention de fonctionnement et l'implication continue de la DPM dans la vie de l'ADRI constituent une caractéristique importante car elle permet la pérennité de l'association subventionnée. Ce type de convention ne va d'ailleurs pas de soi comme en témoigne l'évolution de ces rapports tutélares⁴. En faisant le choix de lui assurer un fonctionnement pérenne, la DPM qui est chargée de la mise en œuvre du rapport Gaspard et le SETI qui l'a au préalable validé, renforcent le cadre inter-organisationnel qui lie l'association à ses tutelles. A travers cette forme de régulation, le SETI (ou en son absence, le ministère de la Solidarité nationale) assure la mise en œuvre sa politique d'information et de sensibilisation par l'intermédiaire de cette entreprise associative gestionnaire. L'ADRI s'apparente en outre aux organisations soumises au même type de régulation tutélaire, qui dans le domaine sanitaire et social ont contribué au développement des professions du travail social. C'est par exemple le cas de l'Union nationale des associations familiales et de l'Union nationale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales.

L'auteur appréhende les associations dans leur rapport à l'Etat, à travers la question de l'emploi et du travail. La typologie qu'il propose s'appuie d'ailleurs sur la forme de légitimité de l'action associative (marchande ou non marchande) et sur les formes du lien associatif (bénévolat ou salariat). *Ibid.*, p. 102. Bien que notre approche diffère de celle de l'auteur (nous ne nous intéressons pas au caractère marchand ou non marchand des activités de l'ADRI), qualifier l'Agence d'entreprise associative gestionnaire présente un intérêt descriptif. La question de la professionnalisation des agents de l'ADRI est largement abordée dans le chapitre 6.

¹ On a montré dans le chapitre précédent que l'association tirait également ses origines des transformations de l'administration.

² Cette appellation n'implique pas l'exclusivité des sources de financements puisque l'Agence fonctionne également grâce à une ligne budgétaire de la DPM (infra).

³ Celui de la DPM étant nommé « commissaire du gouvernement ».

⁴ En 1985, la DPM remplace la convention de fonctionnement par une convention sur objectifs, accélérant ainsi la fragilisation de l'Agence. Voir chapitre 5.

Chapitre 3

Matthieu Hély propose d'autres critères pour identifier les « entreprises associatives gestionnaires » qui ne permettent pas de décrire l'Agence au début de la décennie mais qui offrent en revanche une grille de lecture pour comprendre son évolution au cours de la décennie. Ainsi, ce type d'associations se caractérise également par la maîtrise de compétences techniques et par des conditions d'emploi et de travail qui forment un « marché du travail interne¹ ». Or dans le cas de l'Agence, la maîtrise de compétences techniques constitue plus un enjeu (visible tout le long de la décennie) pour ses cadres qu'un trait la caractérisant. Elle fait l'objet d'une revendication et d'un travail de persuasion constant des cadres de l'ADRI dans leurs multiples échanges avec leurs tutelles (infra B). Par ailleurs, on ne peut identifier des logiques de constitution d'un marché de travail interne à l'ADRI qui comme le montrent les pages qui suivent, demeure modeste en termes de personnel. En revanche, la mission de promotion des relations interculturelles s'est notamment déclinée à travers la formation d'acteurs associatifs qui participe plus largement d'une logique de professionnalisation des animateurs et cadres associatifs². Par ces modes de régulation tutélaires, l'Agence est donc à la fois une association chargée de la mise en œuvre d'un pendant de la politique d'insertion conduite par le SETI et le ministère de la Solidarité nationale en même temps qu'elle contribue, par la mise en œuvre de l'action interculturelle, à structurer un secteur d'action publique.

2. Des ressources limitées

Cette intégration dans le secteur de l'action publique de l'insertion grâce à ces relations stables, codifiées et bureaucratisées ne doit pas être surévaluée pour jauger de la « place » de l'ADRI. Son statut associatif témoigne encore du faible intérêt que lui portent les principaux responsables de la politique d'insertion, ce qui se traduit par des ressources instrumentales modestes.

Bien que les rapports chargés de définir les contours de la réforme de l'ICEI soient commandés et publiés dans l'année qui suit l'arrivée de la gauche au pouvoir, les responsables

¹ C'est-à-dire, avec des règles qui organisent une activité professionnelle légitime : « emploi de droit commun [...], réglementation juridique de l'activité par le biais d'une convention collective, représentation assurée [...], formation reconnue et qualifiée par l'Etat ». Matthieu HELY, *Les métamorphoses du monde associatif*, op. cit., p. 111.

² Ce point est développé dans le chapitre suivant.

Chapitre 3

politiques et administratifs tardent à statuer sur le devenir de leurs recommandations¹. Le rapport Gaspard est rendu public en octobre 1982, huit mois après le rapport de l'IGAS qui lui a été remis en février 1982. Certes, la mutation de l'ICEI n'a pas attendu la publication de ce rapport pour que les démarches administratives soient entreprises : suite à l'assemblée générale de l'association du 23 juillet 1982, les nouveaux statuts sont déposés le 30 septembre et le changement de nom de l'association entériné². Mais malgré ces transformations, la réforme annoncée s'avère plus modeste dans les faits. Le rapport de l'IGAS préconisait la reconfiguration de l'association 1901 en un établissement public pour doter le nouvel organisme d'un statut juridique à la fois plus contrôlable par l'administration de tutelle (du point de vue de la gestion financière) et mieux reconnu. En entrant dans la même catégorie qu'une organisation comme l'Institut national d'études démographiques (INED) par exemple, l'ADRI aurait ainsi pu voir son statut normalisé dans le paysage administratif. La réorganisation de l'association résulte du travail collectif du cabinet du secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés, de cadres de la DPM et du FAS. Les réunions organisées au cours de l'année 1983 rassemblent ainsi Alain Gillette, directeur de cabinet du secrétaire d'Etat François Autain, Christian Van Yen N'Guyen nommé directeur technique, Jean Massot, nouveau directeur de la Population et des migrations, Jean-Claude Sommaire administrateur civil de la même administration et le directeur du FAS, Jean Perraudeau. Avant de s'atteler à la réorganisation de l'ADRI, la plupart de ces acteurs se sont côtoyés soit au sein même du cabinet du SETI, soit à l'occasion d'échanges entre ce cabinet et celui du ministère de la Solidarité nationale et des Affaires sociales³.

Si le rapport Gaspard semble bien avoir constitué le principal document de travail, l'idée d'une réorganisation de l'association en établissement public est finalement abandonnée au profit d'une perpétuation de l'organisation dont la structure interne est dans l'ensemble maintenue. Ainsi, le statut « peu noble⁴ » de l'action publique interculturelle se perpétue après mai 1981 avec le maintien de ce statut associatif. Si l'on s'en tient au témoignage de Françoise Gaspard, les membres du cabinet du SETI auraient même envisagé

¹ Parmi les rares documents renseignant cette période qui s'étale de la remise du rapport Gaspard à la nomination d'un nouveau directeur proche de la nouvelle majorité présidentielle, on peut noter la missive lancée par la section syndicale CFDT de l'ADRI du 9 février 1983 et adressée au directeur du FAS dans laquelle les salariés invoquent la stagnation des négociations salariales, pour interroger l'engagement des nouveaux gouvernants dans la refondation de la politique d'immigration. Ils incriminent notamment le refus d'accroître les moyens de l'association comme preuve du « démenti de l'espoir de mai 1981 ». CHA 9-2 Budget.

² J.O. n°242 16 octobre 1982 CHA 8-2 Statuts.

³ Avant d'être nommé à la direction du FAS, Jean Perraudeau, ingénieur, acteur associatif et syndicaliste (infra) est passé par le cabinet où il compte parmi les acteurs chargés de l'opération de régularisation.

⁴ Selon les mots du directeur de cabinet de François Autain, Alain Gillette. Entretien du 25 mars 2009.

Chapitre 3

de supprimer l'association en raison de son inscription dans la politique des retours dont le nouveau gouvernement entend se distinguer¹. L'association est au final maintenue mais elle n'a pas pour autant fait l'objet d'une réforme d'ampleur (du point de vue statutaire mais également budgétaire) préconisée par les rapports qui en appelaient à une refondation. Le temps mis à nommer un nouveau directeur témoigne de la faible motivation des membres du cabinet à réformer l'association et de la place qui lui est réellement accordée. Ce n'est que le 1^{er} octobre 1983 que l'ancien directeur Francis Bouquillon est remplacé par Michel Wagner à la tête de l'ADRI².

L'association bénéficie de l'une des principales lignes budgétaires du FAS mais reste loin derrière les principales organisations sous tutelle de l'établissement public³. Entre les premières subventions allouées à l'ICEI en 1978 après la fusion de l'Office national de promotion culturelle des immigrés (ONPCI) et le Centre d'études et de documentation sur l'immigration (CEDIM) en 1977 et celles allouées à l'ADRI en 1985, le budget est passé de 19 M à près de 31 M de francs.

¹ Il faut rappeler que les rapports de l'IGAS et de Françoise Gaspard dénonçaient tout deux ce rôle tout en soulignant les compétences professionnelles des formateurs de l'ICEI.

² Note de Michel Wagner au directeur du Service Contrôle du FAS. CHA 9-1 Budget

³ La reconstitution du budget de l'ICEI et de l'ADRI s'est avérée très difficile et le tableau ci-dessous doit être lu comme une estimation (voir annexes pour une vision globale de 1977 à 1997). En effet plusieurs problèmes se sont posés. Celui des archives parcellaires relatives à l'ONPCI, au CEDIM, à l'ICEI et à l'ADRI a déjà été exposé dans l'introduction générale. Leur classement et leur dépouillement a néanmoins permis de recueillir de nombreuses informations. Nous nous sommes appuyés tout d'abord sur les rapports d'activité de l'ADRI adressés chaque année à ses tutelles. Ces documents étaient inégalement précis, ce qui a d'ailleurs souvent été reproché aux cadres de l'Agence (supra et chapitre 5). Les fiches signalétiques du FAS présentées au CA de l'établissement public étaient également nombreuses mais on n'y a jamais trouvé le total des subventions allouées. Elles y sont présentées en fonction des services, activités ou à l'occasion d'une opération ponctuelle subventionnée (par exemple : conseil, études, formations, centre de ressources, production-Mosaïque, « Semaine du dialogue »). Il n'a pas été possible de reconstituer un corpus systématique des fiches signalétiques du FAS. Par ailleurs, ces documents indiquaient également, encore une fois de manière éparse, les subventions dont l'agence était créditée sur ligne budgétaire de la DPM. A partir de la deuxième moitié des années 1980, il faut également prendre en compte les revenus du service formation qui se fait rémunérer par les collectivités territoriales. Ces ressources viennent se greffer au budget de l'association. Ces entrées apparaissent dans certains documents du FAS comme « autofinancement » ou « rémunération des services ». Ainsi, les documents consultés n'ont pas permis de dresser un tableau systématique des subventions allouées par année et par service, ni de détailler la part respective du FAS et de la DPM. Cependant, nous nous sommes appuyés sur Christiane Herrero, responsable depuis 1978 du suivi de cette association et de sa défense au CA du FAS. Le choix a été fait de présenter le montant annuel et total des subventions. Hormis la place centrale de l'activité de production de l'émission de télévision Mosaïque, il n'a pas été possible de rendre compte d'autres hiérarchisations entre les différents services, du moins à partir de la restitution des subventions annuelles.

Chapitre 3

Tableau n° 3.1 : Budget de l'ICEI-ADRI de 1978 à 1985¹

Année	Montant total des subventions allouées (FAS et DPM)
1978	-
1979	19 000 000
1980	22 000 000
1981	23 202 383
1982	-
1983	24 166 268
1984	37 580 408
1985	30 763 167

L'augmentation du budget est continue sur toute cette période mais il n'est pas possible de préciser si cette augmentation s'explique par la décision d'accroître les moyens de l'ADRI après mai 1981 ou si elle s'inscrit dans l'augmentation continue du budget depuis la création de l'association. En effet, la DPM et le FAS doivent régulièrement rééquilibrer les comptes de l'association a posteriori. La répétition continue des déséquilibres financiers de l'Agence a d'ailleurs constitué l'un des principaux motifs de critiques de la part de ses tutelles qui réclament régulièrement des audits. Cela étant dit, l'évolution du personnel témoigne tout de même d'une croissance des moyens de l'organisation puisque entre 1978 et 1985, le nombre de personnes employées a doublé. Il est passé de 20 salariés en 1978 à 45 en 1983 (auxquels il faut rajouter une cinquantaine de vacataires).

Le rapport tutélaire qui encadre les relations de la DPM et du FAS à l'ADRI s'incarne notamment à travers les multiples rappels à l'ordre pour une meilleure gestion du budget de l'Agence et par la multiplication de contrôles financiers à laquelle elles la soumettent. En réalité, dès ses premières années d'existence, les cadres de l'ONPCI avaient plus ou moins directement fait l'objet de critiques de la part de la DPM, l'utilisation des deniers publics par

¹ Voir l'annexe 1.

Chapitre 3

la direction ayant même été qualifiée de « malversation¹ ». La fusion du CEDIM et de l'ONPCI à travers la création de l'ICEI ne met pas un terme aux suspicions des tutelles qui reprochent un manque de sérieux dans la tenue des comptes de l'association et le caractère non systématique des bilans des actions menées. A travers ces critiques, c'est la question de l'efficacité de l'association qui est posée par la tutelle administrative. A partir de mars 1979, l'ICEI est soumise à un contrôle financier du contrôleur d'Etat² et se voit menacée d'être soumise au contrôle pérenne d'une commission financière sous contrôle d'un cabinet d'expertise comptable. A partir de 1981, un Comité de coordination présidé par Thierry Priestley, conseiller technique du secrétaire d'Etat Lionel Stoléru est mis en place dans ce sens³. Lorsque l'ICEI se transforme en ADRI, ces problèmes n'ont pas disparu et la direction de l'association se voit régulièrement sommée de justifier l'usage de ses ressources pour les années précédentes.

Soucieux de normaliser la situation de l'Agence, comme d'ailleurs il en soulignait la nécessité dans son rapport sur l'ICEI pour l'IGAS en 1982, Christian N'Guyen met en place et coordonne le Comité national financier de l'ADRI. Organisées dans le bureau même du conseiller technique, ses réunions portent sur le suivi des répartitions du budget, de ses usages et sur la tenue des comptes⁴. Comme l'ICEI, l'ADRI fait ainsi l'objet d'un suivi régulier qui vise à contrôler le bon usage des « deniers publics » pour reprendre la rhétorique qui apparaît dans de nombreuses archives. Ces contrôles répétés ont pour effet d'intégrer l'association et de l'incorporer au dispositif de l'action publique⁵.

L'ADRI apparaît ainsi comme une organisation fragile mais intégrée dans un système de relations qui associent les cabinets du secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés et celui du ministère de la Solidarité nationale, le FAS et la DPM et ce, au nom même d'une efficacité à accroître. A rebours d'une interprétation qui verrait dans ce statut marginal de l'ADRI la preuve qu'elle ne serait qu'une coquille vide, une comparaison avec d'autres dispositifs

¹ Note du 29 janvier 1981. Sous-direction des programmes sociaux et de l'action culturelle. CHA 7-2 Notes et correspondances. Angéline Escafré-Dublet et Sylvain Laurens évoquent cette question dans leur thèse respective. Angéline ESCAFRE-DUBLET, *Etat, culture, immigration : la dimension culturelle des politiques françaises d'immigration, 1958-1991*, Thèse de doctorat, IEP, Paris, 2008, p. 265. Sylvain LAURENS, *Hauts fonctionnaires et immigration en France (1962-1981) : socio-histoire d'une domination à distance*, Thèse de doctorat, EHESS, Paris, 2006, p. 633.

² Arrêté du 17 mars 1979. CHA 7-2 Notes et correspondances.

³ Compte rendu de réunion au cabinet du SETI. 30 janvier 1981. CHA 7-2 Notes et correspondances.

⁴ Compte-rendu du CA du FAS. 7 décembre 1984. CHA 10-3 CA FAS.

⁵ Nous verrons que ces problèmes, qui apparaissent dès la fin des années 1970, perdurent et prennent un tournant différent à partir de 1987. Sous la cohabitation, la tutelle administrative de l'association et le cabinet du ministère des Affaires sociales s'attachent moins à stabiliser l'association, sa disparition ayant même été sérieusement envisagée. Voir chapitre 5.

Chapitre 3

d'action publique donne à voir les différents ressorts sur lesquels les organisations peuvent s'appuyer pour perdurer et conduire leurs actions, quand bien même leur statut organisationnel ne les y prédispose pas. Dans la mesure où l'ADRI incarne l'institutionnalisation d'un groupe cible de l'action publique, elle peut être comparée avec d'autres organisations relevant en partie des mêmes logiques historiques qui tirent leur origine des transformations politiques postérieures à mai 1968.

Les mobilisations féministes et des travailleurs immigrés dans les années 1970¹ et l'apparition de nouvelles fonctions gouvernementales et administratives autour des immigrés, des femmes, des rapatriés, des handicapés, invitent à s'interroger sur l'analogie entre ces processus voire sur leur inscription dans une même logique historique². Nombreux sont les éléments historiques qui semblent confirmer cette représentation, en tout cas pour les « groupes cibles » « femmes³ » et « travailleurs immigrés ». Ces catégories font toutes deux l'objet de fortes mobilisations collectives depuis mai 1968. Elles ont également fait l'objet d'une expertise universitaire et de recherches militantes. La question de leurs droits respectifs a également été investie par les organisations intergouvernementales au cours des années 1970. Par ailleurs, on peut observer au sein de l'Etat des organismes dont les missions sont formulées en des termes proches, ou du moins qui recourent à des rhétoriques semblables : le Centre d'études et d'information sur l'immigration créé en 1976 n'est pas sans rappeler le Centre d'Information féminin⁴ créé en janvier 1972 en ce qu'ils conduisent tous deux une action qui appréhende l'égalité en termes d'amélioration de l'accès aux droits, notamment par le développement de l'information. Enfin, en 1974 se mettent en place à quelques mois

¹ Nous nous intéressons à l'apparition de nouvelles fonctions au sein de l'appareil d'Etat et du gouvernement par la spécialisation administrative et non aux mobilisations collectives. Il faut cependant noter qu'à partir de l'apparition de nouvelles formes de mobilisations collectives dans les années 1960 et 1970, la notion de « nouveau mouvement social » a fait florès et été théorisée par de nombreux travaux sociologiques. En France, c'est d'ailleurs l'un des traits saillants de l'école tourainienne. Une des caractéristiques de ces « nouveaux mouvements sociaux » résiderait dans la mobilisation autour de nouvelles causes comme celle des femmes, des travailleurs immigrés, des identités minoritaires, etc., relativisant de plus en plus celle autour de la classe ouvrière. Pour une présentation critique de ces travaux voir Érik NEVEU, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2011, p. 61-69.

² C'est ce que semble suggérer Bernard Friot dans son historique des ministères sociaux. Il voit dans la DPM la première direction administrative définie en fonction d'un « groupe cible » qui exigerait une régulation spécifique (en l'occurrence, les travailleurs immigrés). L'action sociale serait affirmée à partir des années 1960 en se déclinant à travers d'autres publics cibles. Bernard FRIOT, « Les ministères sociaux et leurs services centraux depuis 1946 », *Revue française des affaires sociales*, 1996, no 1, pp. 141-172.

³ Les lignes qui suivent s'appuient très largement sur le chapitre 3 de la thèse d'Anne Revillard. Anne REVILLARD, *La cause des femmes dans l'Etat : Une comparaison France-Québec (1965-2007)*, Thèse de doctorat, ENS Cachan, Cachan, 2007, p. 165-225.

⁴ Association 1901, le Centre d'information féminin bénéficie d'une ligne budgétaire rattachée au secrétariat général du gouvernement.

Chapitre 3

d'intervalle, un secrétariat d'Etat à la condition féminine et un secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés¹.

Cette analogie présente un intérêt heuristique malgré certaines limites². L'analyse de la carrière de la cause des droits des femmes dans l'Etat attire l'attention sur certains aspects de l'institutionnalisation de ces deux « groupes cibles », et notamment sur la marginalité des organismes en jeu. De 1965 à 1981, la « condition féminine » est défendue par une organisation faible. Le Comité doit attendre 1971 pour pouvoir s'appuyer sur un secrétariat permanent. En 1974, le secrétariat d'Etat de Françoise Giroud ne bénéficie pas d'une administration de soutien. Mais comme le montre Anne Revillard, cette faiblesse institutionnelle a été en partie compensée par le militantisme et l'engagement personnel des agents qui font vivre le Comité dès 1965 et le secrétariat d'Etat à partir de 1974. Composées essentiellement de militantes féministes, le Comité et le secrétariat d'Etat ont développé une stratégie contestataire efficace (en interpellant les membres du gouvernement notamment). Ainsi, cet autre exemple d'institutionnalisation d'un « groupe cible », à travers une organisation faible et marginale, invite à s'interroger sur les ressources disponibles pour de telles organisations qui peuvent par exemple dans le cas du secrétariat d'Etat à la condition féminine, mobiliser des ressources extérieures (militantes, universitaires) pour se faire entendre au sein du gouvernement³.

¹ On pourrait rajouter que les nouveaux responsables après mai 1981 tiennent le même discours de rupture radicale, revendiquant de faire table rase du passé comme nous l'avons évoqué et comme le note Anne Revillard à propos d'Yvette Roudy concernant la condition des femmes.

² Cette analogie présente certaines limites. Dans la genèse que propose Anne Revillard du Comité d'étude de liaison des problèmes du travail féminin créé en 1965, elle l'analyse en termes d'introduction de la cause des droits des femmes dans l'Etat au-delà de l'expérience du ministère des Droits de la femme (1981-1986) d'Yvette Roudy à laquelle elle est souvent réduite. En effet, cette innovation institutionnelle doit beaucoup au lobbying de féministes proches des cercles gaullistes. Il est difficile de transposer directement ce schème d'analyse (en termes de rapports mobilisations collectives/Etat) à la mise à l'agenda institutionnel et ministériel du problème des travailleurs immigrés. En effet, si comme cela a été montré, la mise en place du SETI et les modalités de conduite de sa politique ne peuvent être comprises sans considérer les mobilisations collectives pour les droits des travailleurs immigrés dans les années 1970, la mise en place de la DPM puis du secrétariat d'Etat ne correspond pas à l'entrée dans l'administration ou au gouvernement de militants des droits des travailleurs immigrés. En 1966 et en 1974, elle s'inscrit essentiellement dans des logiques de reconfigurations administratives. En revanche, l'arrivée de la gauche au pouvoir a eu pour effet l'entrée dans l'Etat de militants de la cause des droits des immigrés. Les effets de ce (très) relatif renouvellement, en partie militant, sont analysés dans le chapitre suivant.

³ Notons qu'Anne Revillard montre que le rapport entre les militantes et le féminisme d'Etat change à compter du début des années 1980 d'une part parce qu'un nombre important de militantes intègrent l'administration, et d'autre part, parce que le financement associatif reconfigure ces rapports. Elle montre notamment que les mouvements féministes qui étaient défiants vis-à-vis du féminisme d'Etat s'y acclimatent peu à peu et deviennent même un facteur de sa pérennisation. Anne REVILLARD, *La cause des femmes dans l'Etat : Une comparaison France-Québec (1965-2007)*, op. cit., p. 202.

B. Le projet interculturel : une légitimité entretenue

Malgré son « statut » faible, l'ADRI bénéficie pendant la première moitié des années 1980 d'une certaine légitimité : les acteurs auxquels elle est liée reconnaissent d'une part, que ses missions sont souhaitables et même nécessaires et d'autre part qu'elle est compétente au vu de ses missions. John Meyer et Brian Rowan définissent la légitimité d'une organisation en creux, comme la non remise en cause de sa raison d'être et de ses objectifs. La reconnaissance d'une organisation dépend selon eux de sa conformité aux normes dominantes de son environnement. Ils adoptent ainsi une approche cognitive de cette notion¹ et la font découler du partage d'une même analyse d'un problème public. Un tel partage dépend des rapports entre une organisation et son environnement, à travers lesquels est formulée de façon plus ou moins explicite, une évaluation positive des buts et missions poursuivis par l'organisation.

Si la légitimité d'une idée ou d'une organisation peut être cernée par son caractère « allant de soi » et par l'autorité qui lui est reconnue pour intervenir dans un domaine délimité, son repérage empirique peut s'avérer difficile, notamment parce que l'« allant de soi » ne s'accompagne pas nécessairement d'une visibilité². Pour rendre compte de sa réalité et des stratégies de légitimation de l'Agence, trois niveaux d'analyse peuvent être distingués. Premièrement, la spécificité du renouvellement du personnel encadrant de l'ADRI et du FAS permet de formuler l'hypothèse que la victoire de la gauche en mai 1981 a contribué à la reconnaissance de la promotion des relations interculturelles comme idéal de société souhaitable. Deuxièmement, il apparaît que cette légitimation est entretenue jusqu'aux années 1985-1986, par les échanges continus de certains agents de l'association avec d'autres

¹ David L. DEEPHOUSE et Mark SUCHMAN, « Legitimacy in Organizational Institutionalism », *op. cit.*, p. 50-52. Les auteurs relèvent que la sociologie étasunienne des organisations et en l'occurrence John Meyer et Brian Rowan, ne proposent pas de définition plus précise de cette notion et s'inscrivent implicitement dans la continuité de l'approche wébérienne. Dans les chapitres qui suivent, nous reprenons une définition plus restreinte de ce processus. Il s'agit de déterminer les conditions de « reconnaissance de la valeur sociale des institutions » selon la formulation de Jacques Lagroye (reprenant sur ce point, celle de Seymour Lipset) : Jacques LAGROYE, « La légitimation », in Madeleine GRAWITZ et Jean LECA (dirs.), *Traité de science politique. Tome I*, Paris, PUF, 1985, p. 400. Appliquée à l'ADRI comme organisation, la question de la domination, qui chez Max Weber s'articule intimement avec celle de la légitimité, s'en trouve écartée. En effet, il s'agit ici de rendre compte de la reconnaissance dont la créditent ses tutelles qui elles seules ont le pouvoir d'assurer sa pérennité. Les pages qui suivent portent sur la légitimité de l'ADRI auprès de ses tutelles et non auprès des acteurs sur lesquelles elle agit. Etudier empiriquement les stratégies de légitimation de l'ADRI conduit donc à déterminer les logiques expliquant qu'une valeur sociale lui soit reconnue par ses tutelles, qui peuvent être considérées comme autant d'« audiences » : David L. DEEPHOUSE et Mark SUCHMAN, « Legitimacy in Organizational Institutionalism », *op. cit.*, p. 54-57.

² *A contrario*, la remise en cause de la légitimité d'une organisation semble plus aisée à repérer. C'est ce que nous analysons dans le chapitre 5 pour la deuxième moitié des années 1980.

Chapitre 3

promoteurs de la cause des relations interculturelle. Pour s'en rendre compte, il faut déplacer la focale de l'ADRI vers certains de ses interlocuteurs hors de l'Etat. Enfin, certaines actions de l'Agence, notamment éditoriales, donnent à voir la congruence entre ses missions et la problématisation de l'enjeu du racisme¹ par le SETI.

1. Une appréhension morale de la promotion des relations interculturelles

Comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent, l'idéal d'une société interculturelle harmonieuse est défendu par un certain nombre d'acteurs depuis la fin des années 1970, et « l'interculturel » a connu une institutionnalisation dont témoigne l'ICEI-ADRI. Dès 1980, le rapport *Culture et Immigration*², mais surtout le *Rapport sur l'ICEI*³ et celui intitulé *L'information et l'expression culturelle des communautés immigrées en France*⁴ promeuvent les relations interculturelles. Elles constituent à la fois le fondement d'un idéal de société et un levier à activer pour atteindre ce même idéal. Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, cette institutionnalisation et cette reconnaissance se poursuivent.

Les relations régulières entre l'Agence et ses tutelles témoignent de l'engagement de celles-ci dans la vie de l'association. Dès l'arrivée de la gauche au pouvoir, des réunions consacrées à l'ADRI sont organisées au cabinet du secrétariat d'Etat François Autain⁵, sous la houlette d'Alain Gillette. Elles réunissent le président et le directeur du FAS (Jean Massot et Jean Perradeau) ainsi que la responsable de la Direction culturelle de l'établissement public (Christiane Herrero). Ces réunions engagent d'autres membres du cabinet comme Jean-Claude Sommaire administrateur civil de la DPM désormais mis à disposition et Christian Van N'Guyen⁶. Par la suite, le FAS reste régulièrement engagé dans la définition des programmes d'action de l'association et systématise sa collaboration par la mise en place d'un groupe de liaison entre l'établissement public et l'association. Composé des membres du CA de l'ADRI, de représentants du « groupe socio-culturel » du FAS et de représentants

¹ Nous verrons que l'enjeu du racisme est toujours pensé avec celui de l'insertion des immigrés et de leurs descendants.

² COMMISSION MIXTE CULTURE ET IMMIGRATION, *Culture et immigration. Réflexions et propositions sur les besoins éducatifs, sociaux et culturels des travailleurs immigrés et de leurs familles*, Paris, I.C.E.I., 1980.

³ Christian N'GUYEN VAN YEN, *Rapport sur l'association Information, culture et immigration (I.C.E.I.)*, Paris, IGAS, 1982.

⁴ Françoise GASPARD, *L'information et l'expression culturelle des communautés immigrées en France. Bilan et propositions*, 1982.

⁵ Note de Jean-Claude Sommaire datée du 20 mai 1983. CHA 9-4 CA ADRI.

⁶ Ancien inspecteur de l'IGAS, il est l'auteur du rapport sur la réforme de l'ICEI qui précède celui de Françoise Gaspard. Voir Chapitre 2.

Chapitre 3

d'associations d'immigrés¹, il se réunit tous les six mois. Bien qu'elle ne figure pas parmi les principales préoccupations des acteurs qui viennent d'être évoqués, la promotion des relations interculturelles est défendue par les principaux responsables de la politique d'insertion. En ce qu'elle correspond à un idéal de société qui est formulé en termes avant tout éthiques, elle entre en congruence avec le type de trajectoires de certains des nouveaux responsables de la politique d'insertion.

Mais au-delà de cette implication, le bien-fondé de la promotion des relations interculturelles est acté par les tutelles de l'ADRI, en particulier par le FAS. Pour en rendre compte, il faut décrire les transformations qui affectent l'Agence suite à mai 1981. Nous faisons l'hypothèse qu'avec l'alternance politique, s'ouvre une configuration qui a pu être favorable à un usage extensif de la catégorie des relations interculturelles. Pour ceux qui en usent, elle désigne un idéal de société pacifiée mais aussi un levier à activer pour faire advenir une telle société. Ces appréhensions, plus larges que l'usage qui n'en faisait qu'une méthode de formation, offrent des brevets de légitimité politique à l'Agence.

Trois transformations qui découlent de l'arrivée de la gauche au pouvoir doivent être distinguées. Premièrement le personnel d'encadrement de l'ADRI est renouvelé à partir d'un vivier de militants socialistes et chrétiens, parfois proches des milieux de la coopération. Ils ont une expérience, militante ou professionnelle, des questions liées à l'immigration. Deuxièmement, l'encadrement du FAS connaît un renouvellement qui puise dans le même vivier et pour la première (et dernière) fois, ce renouvellement conduit à la nomination d'acteurs extérieurs au milieu des énarques spécialistes des affaires sociales. Enfin, la configuration d'alternance est favorable à la revendication d'un projet réformateur pensant la société idéale autour de grands principes. C'est la congruence de ces trois facteurs qui a favorisé la reconnaissance de l'ADRI comme association légitime dans ses buts et missions. Et c'est probablement cette légitimation qui explique que l'ADRI soit maintenue mais aussi soutenue, malgré les critiques qui lui sont faites concernant son efficacité². Pour en rendre compte, il faut décrire le renouvellement du personnel encadrant de l'ADRI et du FAS avec la configuration d'alternance et ses effets sur la catégorisation de l'enjeu des relations interculturelles.

¹ Note « Table ronde SETI/ADRI/FAS du 6 juin 1984 ». Octobre 1983. CHA 10-3 CA FAS.

² Et parallèlement, c'est une situation presque inversée à partir de la deuxième moitié des années 1980 qui pourrait expliquer que cette légitimité ne lui soit plus reconnue, ce qui se manifeste par un resserrement des usages de la catégorie des relations interculturelles (comme le montre le chapitre 5).

Chapitre 3

a. Un nouveau personnel encadrant

Le renouvellement du personnel encadrement de l'ADRI ne survient pas immédiatement après l'arrivée de la gauche au pouvoir mais il en découle. Le recrutement des directeurs de l'Agence (comme celui du directeur du FAS, voir infra) illustre d'ailleurs le rôle joué par les « réseaux politiques informels » du Parti socialiste dans le renouvellement relatif des modes de recrutement des cadres de l'action publique après mai 1981¹. La Commission Immigrés et la fédération parisienne du parti semblent bien avoir constitué un tel réseau : ils ont été un vivier pour sélectionner les cadres de l'ADRI. Michel Wagner, nommé directeur en 1983 a été membre de la Commission Immigrés. Michel Bourdeau, qui lui succède deux ans plus tard, a été responsable des questions liées à l'immigration et aux travailleurs immigrés à la Fédération parisienne du PS.

Outre cet ancrage partisan, leurs trajectoires présentent d'autres similarités qui les distinguent de l'ancien directeur de l'association, Francis Bouquillon². Avant d'occuper ce poste, ce dernier est agent contractuel, chargé de mission à la DPM. Michel Wagner et Michel Bourdeau ne viennent pas de l'administration sociale mais du secteur associatif. Le premier a été nommé secrétaire général de la CIMADE³ en 1967. Née dans les milieux protestants initialement pour venir en aide aux réfugiés et internés, cette association connaît une extension importante de son champ d'intervention⁴ à partir des années 1960. Elle diversifie ses activités en intervenant désormais dans le domaine de l'aide au développement

¹ Comme les courants politiques qui traversent le PS, les Commissions nationales ont pu constituer des « réseaux politiques informels » qui ont été des viviers de recrutement pour les cabinets ministériels. Sur la question des « réseaux politiques informels », voir Monique DAGNAUD et Dominique MEHL, *L'élite rose*, Paris, Ramsay, 1988, p. 210-214. On observe ici que ces « réseaux » ont pu jouer la même fonction pour la sélection du personnel d'une organisation publique bien moins valorisée qu'un cabinet ministériel. Notons que les auteurs considèrent que les Commissions nationales ont permis de sélectionner des spécialistes pour apporter une expertise « technique » sur une question. Mais les Commissions ont parfois aussi joué le rôle de tremplin pour des acteurs qui se sont vu octroyer des responsabilités dans un domaine dont ils n'étaient pas réputés spécialistes. C'est par exemple le cas de Jean Le Garrec qui devient secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'extension du secteur public après avoir été responsable de la Commission Immigrés.

² Entretien du 18 octobre 2010.

³ La CIMADE est une association née en 1939 sous le nom de « Comité inter-mouvement auprès des évacués ». Elle change de nom à la Libération et devient « Service œcuménique d'entraide » : Choukri HMED, « Les mouvements des immigrés », in Xavier CRETTEZ et Isabelle SOMMIER (dirs.), *La France rebelle. Tous les mouvements et acteurs de la contestation*, Paris, Michalon, 2006, pp. 399-416.

⁴ Trajectoire reconstituée à partir de l'entretien du 12 novembre 2010. Né en 1928 dans une famille protestante, Michel Wagner entame des études de mathématiques qu'il abandonne pour une formation le préparant au pastorat.

Chapitre 3

des pays du Tiers Monde, et mène en métropole des activités en direction des « migrants¹ » (et non plus strictement des « réfugiés » ou « internés »). L'extension de ce champ d'intervention donne jour à des réflexions internes et de nouvelles activités, notamment autour de l'alphabétisation. Elles se concrétisent à travers les relations nouées avec des associations d'aide aux travailleurs immigrés comme le Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion (CLAP²). Les actions d'alphabétisation conduites par les agents de la CIMADE visent à la fois à accélérer les actions d'insertion des primo-arrivants, mais aussi à former de potentiels candidats au retour dans la perspective du développement des pays du Tiers Monde³.

Après cette expérience à la tête d'une association dont les actions embrassent aussi désormais celles ciblant les immigrés, Michel Wagner intègre la Caisse centrale de coopération économique (CCCE) en 1974. Il y rencontre André Postel-Vinay, premier secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés⁴ et il prend en charge les activités de formation professionnelle en devenant chef de la division Migrants-formation. A partir de la mise en place de la politique des retours en 1977, il s'occupe plus spécifiquement de la formation des populations censées être « réinsérées » dans les pays d'émigration.

¹ Dans les années 1970 elle est organisée autour de trois grands services : « Tiers-monde », « Migrants », « Réfugiés ». Bien qu'elle soit considérée comme une organisation parapublique en raison de ses relations soutenues avec les pouvoirs publics, elle connaît dans les années 1970 une certaine « gauchisation » qui s'incarne notamment dans l'intégration à d'autres réseaux d'associations d'aide aux travailleurs immigrés comme la Fédération des Associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (FASTI) et le Comité de liaison pour la promotion (CLAP, infra). Voir Marie-Claude BLANC-CHALEARD, « Réfugiés, migrants, étrangers : les mots et les causes de la Cimade (années 1970-1990) », *op. cit.* Notons que cette « gauchisation » n'est pas spécifique à la CIMADE. Cette logique concerne de nombreuses associations protestantes dans les années 1960-1970 : Patrick CABANEL, « Lieux et moments de la contestation protestante », in Denis PELLETIER et Jean-Louis SCHLEGEL (dirs.), *À la gauche du Christ. Les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 2012, pp. 351-371.

² Certaines associations d'aide aux travailleurs immigrés connaissent dans la deuxième moitié des années 1970 un tournant qui se caractérise par une réflexion pédagogique sur l'alphabétisation et dans ce cadre, sur les formations dites interculturelles. Le CLAP joue un rôle important dans ce tournant. Créé en décembre 1967 par des membres de la Fédération des associations de soutien des travailleurs immigrés (FASTI), le CLAP est une fédération d'associations. Lors de l'assemblée générale de 1980, l'association adopte une motion qui préconise une « démarche interculturelle » qui repose sur plusieurs prises de position : la reconnaissance de la dimension culturelle de l'immigration, la critique de l'assimilation et une condamnation sans détour de la politique menée sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing. Dans les années 1980, elle figure parmi les acteurs qui promeuvent une « société interculturelle » (infra B.3).

³ Axelle Brodriez-Dolino évoque l'adoption de nouvelles techniques d'alphabétisation dans les langues d'origine : Axelle BRODRIEZ-DOLINO, « La Cimade entre religion et politique (1939-1995), ou les substrats idéologiques de l'humanitaire », in Dzovinar KEVONIAN, Geneviève DREYFUS-ARMAND, Marie-Claude BLANC-CHALEARD et Marianne AMAR (dirs.), *La Cimade et l'accueil des réfugiés. Identités, répertoires d'actions et politiques de l'asile, 1939-1994*, Paris, Presses universitaires de Paris Ouest, 2013, p. 219.

⁴ Chapitre 2.

Chapitre 3

C'est durant cette période qu'il intègre la commission immigrée du PS¹. Evoquant la proximité à la fin des années 1970 des cadres du Parti socialiste et des milieux enseignants, il raconte avoir été sensibilisé à cette période aux questions de la scolarisation des enfants de travailleurs immigrés et de l'enseignement des langues d'origine. Au cours de ces années, il prend également des responsabilités au sein de la Fédération protestante, dans le secteur des affaires internationales.

Avant d'être nommé à la direction de l'ADRI, Michel Wagner a donc accumulé des expériences professionnelles diverses dans le domaine de l'assistance aux réfugiés, qui s'étend progressivement à l'aide aux « migrants », et dans celui de la coopération. Au Parti socialiste, il s'investit également dans la question de l'immigration et des travailleurs immigrés. S'il n'est pas possible d'affirmer que cette socialisation militante et professionnelle l'a initié à la cause des relations interculturelles, cette hypothèse est probable et l'on peut noter qu'en tant que directeur de l'ADRI, il mobilise la terminologie forgée par les promoteurs de cette cause.

La trajectoire de Michel Bourdeau, qui en 1985 succède à Michel Wagner à la direction de l'Agence, présente certaines similarités avec celle de son prédécesseur. Egalement militant socialiste, il a construit une partie de sa carrière au Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), après une expérience en tant qu'ingénieur-coopérant au Maroc. Les domaines d'intervention du CCFD et de la CIMADE ne se recouvrent pas entièrement mais elles ont en commun de se positionner sur les questions du développement des pays du Tiers Monde². Comme pour Michel Wagner, on peut aussi faire l'hypothèse que la socialisation de Michel Bourdeau au PS et dans une association enrôlée dans la coopération l'a familiarisé avec la rhétorique de la cause des relations interculturelles³.

C'est également suite à l'arrivée de la gauche au pouvoir que Jean Perraudeau est nommé à la direction du FAS en juillet 1982⁴. Sa place dans la hiérarchie des organisations n'a évidemment rien de comparable avec celle de Michel Wagner et Michel Bourdeau

¹ Il a des liens personnels et amicaux avec Michel Rocard qu'il a rencontré adolescent, dans le cadre du scoutisme (il a été le chef éclaireur de Michel Rocard).

² Créé en 1961, le CCFD incarne l'institutionnalisation d'une action portée dans certains milieux catholiques et basée sur la reformulation de la cause de la « charité » dans les pays pauvres en termes de développement : François MABILLE, « L'action humanitaire comme registre d'intervention de l'église catholique sur la scène internationale. L'exemple du CCFD », *Genèses*, 2002, vol. 3, no 48, pp. 30-51.

³ Outre Michel Wagner en 1983 et Michel Bourdeau en 1985, d'autres acteurs présentant des similarités en termes de socialisation, intègrent l'ADRI. C'est le cas de Henri Théry qui est élu président de l'association en décembre 1983. C'est un proche de Philippe Farine, secrétaire général du CCFD et également membre de la Commission Immigrés du PS.

⁴ Entretien du 22 octobre 2009.

Chapitre 3

puisqu'il dirige l'organisation tutelle de l'Agence, qui constitue par ailleurs l'une des principales organisations chargées de la mise en œuvre de la politique d'insertion. Mais il a lui aussi été membre de la Commission Immigrés du PS dont il a assuré le secrétariat¹. Ingénieur de formation exerçant dans l'entreprise Bull, il est aussi syndicaliste à la CFDT. En 1970, il devient membre de l'association parisienne Rencontres et échanges entre travailleurs immigrés et Français (RETIF) qui mène des actions d'alphabétisation auprès des travailleurs immigrés² (par la suite, il a présidé l'association quelques années). A la direction du FAS, il remplace Jean Razel qui était inspecteur de l'IGAS (tout comme son successeur Michel Yahiel³). C'est un point important parce que la nomination d'un non énarque à ce poste reste rare et peut s'expliquer par la configuration d'alternance qui a permis l'entrée dans l'appareil d'Etat d'acteurs que rien n'y destinait⁴.

b. Un rapport « motivé⁵ » aux relations interculturelles

La propension de ces acteurs à porter un discours moral sur l'enjeu de l'immigration offre un autre éclairage sur l'adoption de la rhétorique de la cause des relations interculturelles et de l'idéal d'une société pacifiée autour du dialogue de ses communautés constitutives. Il faut noter que la CIMADE comme le CCFD sont deux associations avec un fort ancrage dans les milieux chrétiens. A partir de ce constat et du rapport que ces acteurs

¹ Il a d'ailleurs été responsable du dossier « immigrés et relations internationales » au cours de la campagne présidentielle de mai 1981 : Monique DAGNAUD et Dominique MEHL, *L'élite rose, op. cit.*, p. 59.

² Notons que cette association est membre du CLAP.

³ Voir le chapitre 5.

⁴ Comme cela a déjà été dit plus haut, Jean Perraudau a d'abord été nommé au cabinet de François Autain, secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés. Par ailleurs, cette nomination peut également s'interpréter comme la volonté d'ouvrir le FAS au milieu associatif en la rapprochant du « terrain » alors que se prépare la régionalisation de l'établissement public (le chapitre suivant aborde ce point). Selon Jean Perraudau, c'est Jean Le Garrec (avec qui il a siégé à la Commission Immigrés du PS) qui l'aurait recommandé à Nicole Questiaux, ministre de la Solidarité nationale et des Affaires sociales (de mai 1981 à mars 1983) pour le nommer à la tête du FAS. Notons par ailleurs, qu'il faut relativiser l'ampleur de l'entrée d'acteurs jugés atypiques en raison de leur formation mais surtout de leur origine sociale, dans les cabinets ministériels et plus généralement dans l'appareil d'Etat à la faveur de l'alternance politique. Après avoir quitté son poste de direction du FAS, Jean Perraudau quitte d'ailleurs ce milieu et retourne à son ancienne profession décrivant cette période comme une « parenthèse dans [sa] vie ». Plus généralement, des travaux incitent à relativiser la rupture qu'aurait constituée mai 1981 en termes de sélection des élites. Sur la composition des cabinets ministériels, voir Monique DAGNAUD et Dominique MEHL, *L'élite rose, op. cit.* ; Pierre MATHIOT et Frédéric SAWICKI, « Les membres des cabinets ministériels socialistes en France (1981-1993) : recrutement et reconversion. 1) Caractéristiques sociales et filières de recrutement », *Revue française de science politique*, 1999, vol. 49, n° 1, pp. 3-30. Sur les administrations centrales, voir Danièle LOCHAK, « La haute administration française à l'épreuve de l'alternance. Les directeurs d'administration centrale en 1981 », in *La haute administration et la politique*, Amiens, PUF, 1986, pp. 49-80.

⁵ François HERAN, « L'institution démotivée. De Fustel de Coulanges à Durkheim et au-delà », *Revue française de sociologie*, vol. XXVIII, n° 1, pp. 67-97. *Infra*.

Chapitre 3

entretiennent avec leur poste de directeur de l'Agence et du FAS, une autre hypothèse peut être formulée : la socialisation préalable dans des associations qui mobilisent, du fait de leurs conditions de naissance et de leur culture institutionnelle, un registre de l'action sociale au nom d'une éthique religieuse, peut expliquer l'usage particulier qui est fait de la catégorie des relations interculturelles. Dans leurs écrits (dans le cadre de leurs activités d'encadrement), les directeurs de l'ADRI y recourent en l'envisageant comme un idéal humaniste permettant de fonder une société juste, harmonieuse et pacifiée. L'usage qu'ils font de cette catégorie s'articule avec un discours plus général sur le bien-être de la communauté nationale. En entretien, cette propension s'exprime à travers une certaine présentation de soi¹.

En effet, on peut relever chez ces acteurs une tendance claire à qualifier leurs responsabilités passées à la direction de l'ADRI, en puisant dans le registre de l'engagement au nom d'une éthique personnelle et individuelle. Leur responsabilité professionnelle est présentée comme un engagement qui s'inscrirait dans la continuité d'un parcours personnel. Celui-ci aurait pour traits saillants, la poursuite d'une certaine éthique et un rapport moral à la question de l'immigration, du racisme et de l'insertion².

Parallèlement à ses responsabilités professionnelles à la CIMADE puis à la Caisse centrale de coopération économique, Michel Wagner poursuit dans les années 1970 ses engagements associatifs dans les réseaux protestants. En cours d'entretien, c'est

¹ Cette analyse du rapport à soi et à l'ADRI repose sur des entretiens conduits plus de vingt ans après les faits. Hormis le cas de Michel Wagner, ces entretiens n'ont pu être suffisamment croisés avec la documentation produite par les acteurs en question au cours des années étudiées. On peut facilement reprocher à cette analyse de présupposer une continuité et l'identité biographiques des acteurs en question. Sur ce point, voir l'introduction générale et Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, juin 1986, vol. 62-63, pp. 69-72. Il faut donc insister sur le statut des pages qui suivent dans l'argumentation de ce chapitre : ces extraits d'entretiens permettent de formuler des hypothèses qu'il faudrait étayer et tester dans des recherches ultérieures. En l'état, ils permettent de rendre plausible (et non d'affirmer) l'explication proposée.

² Nous empruntons cette idée d'engagement moral aux travaux sur les mobilisations collectives qui proposent une typologie des formes d'engagement. Dans son étude sur les militants de la Ligue des droits de l'homme, Eric Agrikoliansky qualifie leur engagement de « moral » pour désigner « un engagement altruiste orienté vers une aide à autrui ou vers des luttes généralistes concernant la communauté dans son ensemble, mais qui bénéficient en fait à des minorités dont l'égalité des droits est revendiquée » : Éric AGRIKOLIANSKY, *La Ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945 : sociologie d'un engagement civique*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 17. Cette qualification lui permet d'embrasser à la fois le caractère *a priori* non rétributif d'un tel engagement et sa dimension généraliste. Il montre comment cet engagement s'exprime au niveau individuel par le recours à un registre éthique, généraliste et non partisan, alors même que la filiation partisane, avec le Parti socialiste notamment, est très souvent manifeste. *Ibid.*, p. 228. Notons que l'identification d'un « engagement moral » dans l'analyse des mobilisations repose sur la volonté d'expliquer les formes d'engagement qui ne peuvent être expliqués par la seule rétribution. Sur ce point, voir Érik NEVEU, *Sociologie des mouvements sociaux*, op. cit., p. 51-53. Les directeurs de l'ADRI étant salariés par l'organisation publique, la question de la rétribution anticipée pour expliquer un engagement ne se pose pas. Prendre en compte le rapport qu'entretiennent ces acteurs avec leur responsabilité professionnelle, en l'occurrence, sous le registre d'un engagement moral, permet d'éclairer les conditions de catégorisation du problème des relations interculturelles. Le rapport moral à la fonction professionnelle favorise une appréhension éthique de l'enjeu des relations interculturelles et contribue à en faire un idéal de société.

Chapitre 3

principalement en se référant à cette expérience personnelle qu'il explique sa prise de responsabilité à l'ADRI. A l'écouter, celle-ci apparaît comme un engagement personnel plutôt que comme un travail salarié pour un agent déjà doté d'une expérience importante à la tête d'une des principales et plus anciennes associations d'aide aux réfugiés dont les relations avec les pouvoirs publics sont routinisées¹. Cet engagement personnel est lui-même rapporté à l'expérience minoritaire (et non à l'expérience professionnelle du pastorat) :

« Je suis d'un ménage français mais...entre 10 et 14 ans... mon père était prisonnier en Allemagne, jusqu'à ce qu'il soit libéré comme ancien combattant... Le dialogue a fait partie de la culture familiale si vous voulez, on a été déplacé, de la région parisienne...si vous voulez, j'ai pas grandi avec des repères fixes, j'ai perdu des copains de classe... ça a peut-être joué quelque chose. Alors, je suis protestant, d'une famille de protestants, pasteurs...ça n'a fait que contribuer aussi au fait que...Je vous donne un exemple, quand j'étais à l'AFD², j'étais en même temps responsable pour la Fédération protestante de France aux affaires internationales et puis j'ai été à la fois à la Commission des droits de l'homme à la fois au niveau mondial et européen et à la Cimade et j'avais engagé une longue coopération avec le CCFD, on était très proches et je participais régulièrement à la Commission « Justice et paix » et un soir en réunion, chacun devait dire quand est-ce qu'il avait pris conscience du problème des droits de l'homme. Tous les catholiques, qui étaient pourtant très engagés...pour eux, c'était très récent. Mais moi, c'est depuis l'origine de mon enfance. Le fait qu'on soit une minorité ça a peut-être joué...Les catholiques peuvent parfaitement oublier l'existence des protestants, les protestants ne peuvent pas oublier l'existence des catholiques ! C'est des rapports de cet ordre, enfin pour moi ça n'a pas du tout représenté une révolution culturelle d'entrer à l'ADRI et de m'occuper de ces questions³ ».

Il procède ainsi à une montée en généralité de son expérience personnelle pour arguer d'une sensibilité particulière à ce qu'il définit comme une question minoritaire. Par ailleurs, les souvenirs des effets de la première guerre mondiale et de son enfance pendant la seconde, sont rappelés pour illustrer cette sensibilité :

« Moi j'ai connu la génération avant moi, la génération de ma mère qui avait quelqu'un dans sa famille, qui au lendemain de la guerre de 14-18 s'est fiancé avec un Allemand, et son père a refusé de la voir pendant tout le reste de sa vie, elle n'a pas pu revoir son père ! Une chose que vous ne pouvez pas imaginer⁴ ! ».

¹ Choukri HMED, « Les mouvements des immigrés », *op. cit.*

² L'Agence française de développement (AFD) est le nom pris par la Caisse centrale de coopération économique réformée en 1992.

³ Entretien du 12 novembre 2010.

⁴ *Idem.*

Chapitre 3

Ces souvenirs et expériences sont évoqués avec effroi pour montrer à quel point ils auraient forgé ses valeurs personnelles. Sous la plume de Michel Wagner lorsqu'il rédige les rapports d'activités de l'ADRI et en cours d'entretien, lorsqu'il revient sur son expérience de la guerre et d'appartenance à une minorité religieuse, se dessine une analyse de la situation des immigrés à travers une vision que l'on pourrait qualifier d'« humaniste ». Il recourt aux thèmes universalistes de l'amitié, de la paix et la cohésion et de la solidarité entre les « peuples ».

Si Michel Bourdeau n'évoque pas la question de la foi lorsqu'il revient sur son expérience dans une association catholique, son entrée au CCFD est pensée comme l'aboutissement d'une réflexion et le début d'un engagement personnels sur la solidarité avec le Tiers Monde. D'ailleurs dans sa lettre de candidature pour l'ADRI, il met moins en avant ses compétences avérées ou potentielles d'administrateur, que celles d'un homme ayant découvert le Tiers-Monde à l'occasion d'un séjour dans le cadre de la coopération et devenu par la suite militant :

« J'ai rejoint l'équipe nationale du CCFD à Paris pour y prendre les responsabilités de relations avec les médias [...] J'ai eu durant cette période de nombreuses relations avec des hommes et des femmes venus du Tiers-Monde, ainsi que des occasions d'aller sur place à leur rencontre. Je réside à Paris dans le XIX^{ème} arrondissement fortement marqué par la présence d'étrangers [...]. J'y ai créé une association interculturelle¹ ».

Outre le fait que cette modalité de présentation de soi repose sur la mise en équivalence de l'expertise concernant les enjeux de développement du Tiers Monde avec celle concernant la question de l'immigration en France, elle situe l'engagement personnel dans la lutte contre le racisme et pour une meilleure insertion, dans la stricte continuité de l'engagement pour le « Tiers Monde ». La connaissance « des hommes et femmes venues du Tiers Monde » assurerait celle des « étrangers ». Cette connaissance des enjeux reposerait sur l'expérience suscitée par les rencontres individuelles. En cours d'entretien, il présente également son embauche comme directeur de l'ADRI en l'inscrivant dans la continuité de son expérience dans la coopération, puis au CCFD, au nom de ses valeurs cristallisées autour de la nécessité du développement d'une part et de la lutte contre le Front national d'autre part :

« En revenant du Maroc, je me suis posé plein de questions sur le sous-développement, la place de la femme dans l'Islam, etc. J'ai rejoint une institution, le CCFD. J'ai été permanent pendant dix ans et j'ai été en charge des relations extérieures, des relations-presse, de 80 à 85. Quand j'ai débarqué

¹ Lettre de candidature de Michel Bourdeau. 30 septembre 1985. CHA 11-4 CA et AG ADRI.

Chapitre 3

à Paris, avec ma femme, nous n'avions qu'une hantise... Nous voulions à tout prix nous insérer quelque part, rapidement. Venant de province nous n'avions pas de relations. Ma femme est partie chez les parents d'élèves et moi j'ai repris de l'engagement fort au Parti socialiste, tout en étant salarié au CCFD. C'était cohérent en ce sens que le travail que nous faisons au CCFD était un engagement de solidarité avec les peuples du Tiers-Monde, cohérent avec un engagement ici. Au Parti socialiste, j'ai pris non seulement la responsabilité dans l'arrondissement...

Dans le XIX^e déjà ?

Oui. Nous avons toujours habité là. A la montée du Front national aux élections municipales de 82 ou 83, il y avait dans l'arrondissement et dans les arrondissements voisins des montées du Front national à 20 %. Je me suis engagé. J'ai été chargé des relations pompeusement appelées « relations avec l'immigration au Parti socialiste » pour la fédération de Paris. J'ai surtout fait un travail de formation des socialistes de Paris sur la question du Front national. Il me semblait important, dans le temps qui m'était donné d'être, dans ce travail de formation [...] J'étais dans un domaine que je connaissais bien et sur des valeurs qui sont les miennes. La montée du Front national m'avait complètement bouleversé¹ »

Il suffit de lire les textes des directeurs suivants de l'ADRI (et également de les entendre en entretien) pour se rendre compte à quel point cette approche est distincte de celle qui se développe dans le dernier tiers des années 1980. Les premiers directeurs de l'après mai 1981 évoquent leurs valeurs, leur « solidarité », du fait de leurs engagements personnels pour expliquer leur activité professionnelle à la tête de l'ADRI. Nous verrons que chez les directeurs suivants de l'Agence, le registre de présentation de soi et de l'association diffère sensiblement puisque c'est au nom de la maîtrise de savoirs spécifiques sur les relations interculturelles et d'un idéal techniciste et gestionnaire que l'ADRI et sa raison d'être sont promus².

Jean Perraudau partage avec les directeurs de l'Agence cette même propension à envisager son poste en l'inscrivant dans la continuité de ses engagements passés. C'est au nom de sa foi qu'il pense ces multiples formes d'engagement et son activité professionnelle à la tête du FAS :

« J'ai été président du RETIF. Pas tout le temps d'ailleurs. Je suis resté membre actif jusqu'en 80. Et, à l'intérieur de ça, j'ai été pendant quelques années président. C'est une association de quartier composée de beaucoup d'étudiants ou de jeunes professionnels, qui avait été relancée notamment à l'initiative, juste après 68, d'un groupe de jeunes chrétiens du quartier. J'ai gardé un très bon souvenir de cette période. Personnellement, je suis chrétien et

¹ Entretien du 30 novembre 2010.

² Voir le chapitre 5.

Chapitre 3

cela compte beaucoup dans mon engagement. Il y avait une réelle générosité et une volonté de faciliter le fait pour les immigrés de faire valoir leurs droits¹ ».

Ce rapport engagé et humaniste à la question de l'immigration et sa définition comme étant à l'origine de l'engagement professionnel à la tête du FAS, couplé avec une même propension observée à la direction de l'ADRI, appuient l'hypothèse d'une configuration successive à mai 1981 et favorable à la diffusion de discours tenus par les agents de l'ADRI. Les caractéristiques biographiques de ce nouveau personnel encadrant entrent en congruence avec la légitimation de l'Agence comme dispositif d'action publique chargée de promouvoir un idéal de société, une société à repenser en de nouveaux termes et à partir d'une représentation morale et éthique de son bien-être. Nous verrons que dans le dernier tiers de la décennie, les agents de l'ADRI et leurs interlocuteurs au FAS défendent une approche plus gestionnaire du problème, ce qui affecte l'usage de la catégorie des relations interculturelles². Mais jusqu'aux années 1985-1986, le renouvellement du personnel encadrant du FAS et de l'ADRI et la configuration particulière héritée de mai 1981 a pu favoriser un mode de légitimation de l'organisation au nom d'un idéal de société qui peut puiser dans l'analyse et le lexique de la cause des relations interculturelles.

Les relations interculturelles apparaissent comme une catégorie « motivée³ » au sens où elle renvoie, pour ceux qui s'y réfèrent et en particulier pour ce nouveau personnel

¹ Entretien du 22 octobre 2009. C'est du fait des réseaux de sociabilité entre jeunes chrétiens qu'il découvre d'ailleurs l'association : « En 70, je faisais une thèse en électronique dans un labo. Je trouvais qu'il y avait un peu trop facilement des réflexions racistes, pas foncièrement méchantes mais qui traduisaient un sens commun trop répandu qui faisait porter aux immigrés la responsabilité de nos maux. Cela me heurtait. J'ai toujours été sensible à ce qui était inégalité, non-respect du faible. Comme je le disais tout à l'heure, ma foi chrétienne m'y sensibilisait particulièrement. Je me suis dit que je devais faire quelque chose. Il s'est trouvé que j'ai appris, par ma paroisse, l'existence de cette association ».

² Voir le chapitre 5. Précisons d'ores et déjà que dans le dernier tiers de la décennie, la déstabilisation de l'ADRI affecte surtout l'idéal d'une société interculturelle et non la promotion des relations interculturelles comme technique de formation. Ainsi, l'affaiblissement de l'ADRI a signalé non pas l'abandon de la catégorie pour penser des problèmes situés, notamment dans l'interaction administrative, mais celui d'une catégorie décrivant un idéal de société à faire advenir. Pour reprendre les termes de Stéphane Dufoix, c'est « l'aire sémantique » recouverte par la catégorie qui se voit réduite : Stéphane DUFOIX, « Pour une socio-sémantique historique d'un mot à la mode », in *La dispersion. Une histoire des usages du mot diaspora*, Paris, Amsterdam, 2011, p. 32.

³ François Héran propose de parler d'« institution motivée » et « démotivée » pour qualifier les rapports mouvants au cours de l'histoire, des individus aux institutions. Selon que ce rapport soit ritualisé sans s'accompagner d'une croyance en son bienfondé ou qu'au contraire, il soit marqué avant tout par une croyance (sans être nécessairement ritualisé), les institutions peuvent être « démotivées » ou « motivées ». Prenant notamment les exemples du christianisme antique, l'auteur articule les notions de rite/croyance/institutions : François HERAN, « L'institution démotivée. De Fustel de Coulanges à Durkheim et au-delà », *op. cit.* Dans le cas de la catégorie des relations interculturelles, l'aspect rituel ne semble pas pertinent, à moins de réduire le rite à l'usage répété de la catégorie. Nous proposons un usage libre et plus lâche de cette notion comme le fait par exemple Vincent Dubois pour qualifier la politique culturelle municipale dans les années 1980. Le remplacement des « militants culturels » par des « spécialistes », au niveau de l'action publique municipale, a contribué selon

Chapitre 3

encadrant, à un objet de croyance et à un dessein souhaité. Elle est investie de sens par les acteurs en jeu. Cet investissement se fait en termes de valeurs ; il leur offre des ressources pour analyser des situations précises et agir sur elles.

2. La nébuleuse de la cause des relations interculturelles : un espace de socialisation et de légitimation

Au-delà du renouvellement du personnel encadrant du FAS et de l'ADRI, les échanges répétés de certains des agents de l'association avec d'autres promoteurs de la cause des relations interculturelles doivent également être pris en compte. La constitution au début des années 1980 d'une *nébuleuse de la cause des relations interculturelles* offre à l'organisation chargée de les promouvoir au sein de l'Etat, un espace dans lequel ses agents peuvent trouver des ressources discursives susceptibles d'opérer comme des brevets de légitimité. Les agents de l'organisation peuvent aussi mobiliser ces ressources pour revendiquer au sein de l'Etat un idéal de société et des pratiques défendues à l'extérieur de l'Etat. L'ADRI n'est pas au centre de cette nébuleuse mais en dessiner les contours et en préciser les principales caractéristiques permet d'identifier les conditions de possibilité pour une organisation publique de mobiliser des ressources extérieures et celles qui orientent ses stratégies de légitimation.

Dans son ouvrage réunissant des enquêtes historiques sur les réseaux de la « réforme » de 1880 à 1914, Christian Topalov propose la métaphore de la nébuleuse pour rendre compte des conditions d'émergence d'un langage commun au tournant du XX^{ème} siècle entre des acteurs parfois éloignés, voire politiquement opposés¹. Nous reprenons cette métaphore pour décrire un espace de production de discours par des acteurs mobilisés autour d'une cause commune : la connaissance des relations interculturelles et la promotion de telles relations. Parler de *nébuleuse de la cause interculturelle* permet de penser ensemble des acteurs qui ne forment ni un monde social ni un champ social mais qui concourent par leurs activités et

lui à « démotiver » cette politique en jetant dans l'oubli les « croyances fondatrices » (militantes) qui avaient accompagné son institutionnalisation : Vincent DUBOIS, « Du militantisme à la gestion culturelle. L'institutionnalisation de l'action culturelle dans une ville de banlieue (Bron, 1970-1990) », in Sylvie TISSOT, Christophe GAUBERT et Marie-Hélène LECHIEN (dirs.), *Reconversions militantes*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2005, p. 142.

¹ L'auteur introduit la notion de nébuleuse réformatrice pour porter un regard alternatif sur la Belle époque que l'historiographie considère généralement comme structurée autour des pôles droite/gauche. Les acteurs de la réforme qui se caractérisent par des attaches professionnelles et politiques différentes, ont néanmoins en commun de concourir à l'imposition d'un nouveau régime de causalité qui s'impose par ailleurs dans les sciences sociales (autour de l'idée que les individus ne sont pas seuls responsables de leur situation) tout en segmentant la question sociale en une multitude de questions spécifiques. Christian TOPALOV (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle : la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1999, p. 40-42.

Chapitre 3

malgré la faiblesse de leurs relations, à la définition d'un langage autour d'une cause des relations interculturelles¹. Les traits saillants de ce langage sont la revendication de la nouveauté de la lecture proposée de l'objet « situation interculturelle », la revendication de faire de l'interculturel un nouveau paradigme, l'articulation de savoirs et de considérations pratiques (bien qu'ils défendent la connaissance des relations interculturelles dans des domaines différents, les acteurs en jeu s'entendent sur un objectif pratique commun : la gestion par les pouvoirs publics des relations interculturelles).

A l'occasion de rencontres autour d'un thème spécifique, une poignée de spécialistes des relations interculturelles (parmi lesquels il faut noter la présence quasi-systématique de Carmel Camilleri, Michel Oriol et Martine Abdallah-Preteceille²) se rencontrent, échangent, discutent autour de « tables rondes », voient leurs interventions rassemblées dans les mêmes ouvrages dans lesquels ils se citent mutuellement. Ces rencontres se font d'ailleurs souvent à l'extérieur des espaces professionnels dans lesquels ils ont gagné le statut de spécialiste et au titre duquel ils sont sollicités. Elles sont très rarement organisées par les pouvoirs publics, mais y participent des hauts fonctionnaires (secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés), des représentants d'organisations parapubliques souvent liés à la politique d'immigration et d'insertion (ONI, FAS). L'ADRI y est très souvent représentée, soit en tant qu'observateur (c'est souvent le cas des directeurs), soit en tant que participant à part entière. Dans ce cas, ce sont les formateurs de l'Agence qui sont convoqués. C'est en effet autour de l'activité de formation (en direction des acteurs associatifs et des agents de guichet en contact avec les publics immigrés) qu'un véritable discours et une pratique sur les relations interculturelles se développent³. Ces rencontres contribuent à définir un langage commun diffusé autour d'un nouveau régime de causalité : les rapports sociaux peuvent et doivent être analysés en termes de relations interculturelles ; de nombreux problèmes peuvent être appréhendés sur le plan analytique mais aussi sur le plan pratique, en termes de relations interculturelles. Par leurs analyses, ces acteurs construisent également un sens commun : premièrement la présence

¹ Christian Topalov mobilise le concept de champ social dans son acception bourdieusienne. Il fait d'ailleurs l'hypothèse que la nébuleuse réformatrice a constitué un champ social éphémère. Topalov Christian, « Le champ réformateur : un modèle », in *Ibid.*, p. 461-474. Cette nébuleuse est composée d'acteurs qui sont, souvent en raison de leurs ancrages professionnels, en concurrence. L'autonomisation de certains groupes de spécialistes, par exemple par la création de nouvelles professions, a d'ailleurs contribué au démantèlement de cette nébuleuse. Topalov Christian, « Nouvelles spécialités », in *Ibid.*, p. 419-459. Telle que nous la mobilisons ici, l'image de la « nébuleuse » n'est pas indexée au concept de champ. Elle est avant tout un outil de description qui permet de penser ensemble des acteurs et organisations divers dans des espaces professionnels différents, sans être en concurrence dans le cadre de cette nébuleuse.

² Voir le chapitre premier.

³ Voir le chapitre 6.

Chapitre 3

définitive des immigrés et de leurs descendants dans la société française est un fait ; deuxièmement, la cohabitation paisible et le dialogue entre communautés différentes sont possibles et surtout, souhaitables. Ils sont même érigés en idéal de société. La formation de cette nébuleuse a eu pour corollaire la déssectorisation des savoirs sur les relations interculturelles par rapport aux espaces où ils avaient émergé.

Les années 1980 voient se multiplier ce type de rencontres. Si les *Cahiers internationaux de sociologie* avaient constitué dans les années 1970 un espace de diffusion des savoirs sur les relations interculturelles, la revue restait par définition limitée aux chercheurs en sciences sociales. Dans les années 1980, d'autres revues comme *Hommes et Migrations* et *Education permanente* offrent un espace à des acteurs qui non seulement ne sont pas tous chercheurs en sciences sociales, mais qui par ailleurs visent un lectorat qui dépasse celui du monde de la recherche : elles sont destinées aux formateurs et aux travailleurs sociaux. La seconde revue n'entretient par ailleurs aucun lien particulier avec les acteurs de la politique d'immigration ou d'insertion. En 1984, *Education permanente*, consacre un numéro à la pédagogie interculturelle¹. Il rassemble entre autres les contributions de sociologues comme Michel Oriol et Maurice Mauviel, de la pédagogue Martine Abdallah-Preteuille mais aussi de Bernard Lorreyte et Jean-François Matteudi, qui sont tous deux chargés de formation à l'ADRI et qui sont sollicités en tant que tels. Leur article porte sur la pédagogie interculturelle destinée aux agents administratifs chargés de l'accueil des immigrés². De telles publications contribuent ainsi sur le plan discursif à élargir la signification de « pédagogie » en la détachant du seul domaine scolaire. Elle est érigée en une méthode jugée pertinente dans d'autres espaces de la vie sociale.

D'autres rencontres favorisent dans la même période la définition d'un sens commun qui voit dans les relations interculturelles l'horizon à la fois indépassable et souhaitable de la société française. Pour être intelligible, cette nouvelle société exige la mobilisation de savoirs sur les relations interculturelles. Ces derniers doivent également permettre de la faire accepter par l'ensemble de la société. A l'extérieur de leurs espaces professionnels respectifs, les spécialistes des relations interculturelles en deviennent les promoteurs. Ils travaillent ainsi à faire de ces rapports sociaux un enjeu politique. S'appuyant sur les ressources matérielles de

¹ Bernard LORREYTE (dir.), « Le transfert des connaissances. Vers une pédagogie interculturelle », *Education permanente*, 1984, no 75.

² Bernard LORREYTE et Jean-François MATTEUDI, « Insertion des immigrés et dynamique des différences. Réflexions autour d'une expérience de formations interculturelles », *Education permanente*, 1984, no 75, pp. 83-104. Cet article fait l'objet d'une analyse détaillée dans le chapitre 6.

Chapitre 3

l'UNESCO, d'autres acteurs engagés dans la promotion des relations interculturelles mobilisent des savoirs pour justifier leur vocation. Le Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion organise ainsi en janvier 1983 un colloque intitulé « Vers une société interculturelle¹ ». Les intervenants sont essentiellement des chercheurs en sciences sociales (entre autres Martine Abdallah-Preteille et la politiste Catherine Wihtol de Wenden), des militants associatifs d'aide aux travailleurs immigrés (membres du CLAP), mais aussi des hauts fonctionnaires (membre du cabinet du secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés) ; des cadres d'organisations parapubliques liées à la politique d'immigration et d'insertion (directeur du FAS et de l'ADRI) sont également conviés. Bien que le colloque soit hébergé par l'UNESCO, il porte uniquement sur la société française et c'est l'actualité politique nationale qui justifie aux yeux des organisateurs la tenue d'un tel événement. Les difficultés d'adaptation à une « société plurielle » sont déjà évoquées dans les interventions mais les actes publiés en août 1984 évoquent en introduction plus spécifiquement les événements de l'année passée : le succès du Front national aux élections municipales au printemps et la Marche pour l'égalité et contre le racisme de l'automne.

Mais cette montée en généralité de la finalité des savoirs sur les relations interculturelles n'est pas le propre d'associations qui sont des producteurs de discours sur la cause des immigrés. Elle peut également être le fait des mêmes spécialistes comme en témoigne le colloque organisé à Toulouse en 1985 sur le thème de « l'interculturel en éducation et en sciences humaines² ». Parce qu'il rassemble la plupart des promoteurs des savoirs sur les relations interculturelles (Martine Abdallah-Preteille, Carmel Camilleri, Claude Clanet, Maurice Mauviel, Michel Oriol³) et que la tonalité des interventions fait fortement écho aux cas précédemment analysés, ce colloque apparaît comme la consécration par les chercheurs eux-mêmes de la finalité pratique de leurs compétences. Elle signale aussi l'existence d'échanges répétés avec les acteurs liés à la mise en œuvre de la politique d'immigration et d'insertion (on retrouve encore, entre autres, des chargés de formation de l'ADRI). La volonté de positionner les savoirs sur les relations interculturelles dans un débat public sur l'avenir de la société française est affirmée dès l'avant-propos des actes du colloque :

¹ CLAP (dir.), « Vers une société interculturelle. Actes du colloque du CLAP à l'UNESCO. 22-23 janvier 1983 », *Bulletin du CLAP*, juillet/août 1984, no 138-139.

² Claude CLANET (dir.), *L'interculturel en éducation et en sciences humaines : colloque national, Toulouse, juin 1985*, Toulouse, ERESI, 1986.

³ Ainsi que d'autres chercheurs de l'ERESI, de l'IDERIC, de l'Université Paris V.

Chapitre 3

« Colloque suscité par une préoccupation de cette fin de siècle, obsédante pour certains, et que nous présentions comme suit « Une perspective se dessine aujourd'hui vers une société interculturelle », c'est-à-dire vers une société qui, en affirmant la nécessité de normes communes et de langages communs soit capable de faire une place aux minorités et dans laquelle la diversité puisse être perçue comme source d'enrichissement mutuel. Donc une société fondée sur une reconnaissance¹ de différences culturelles, sur l'ouverture de différents ensembles culturels et sur l'acceptation du changement² ».

Les savoirs des différents spécialistes sont mobilisés pour dresser un bilan des études interculturelles³, de la pédagogie interculturelle⁴. Mais le colloque signale aussi que ces savoirs constituent désormais un ensemble de références mobilisables pour des acteurs extérieurs au milieu de la recherche. Dans son intervention, qui propose une analyse des relations interculturelles en situation de formations destinées aux fonctionnaires, le formateur de l'ADRI, Bernard Lorreyte se réfère ainsi à Michel Oriol mais aussi à Georges Balandier⁵. Enfin, l'intervention d'un acteur associatif, Manuel Dias (nommé délégué régional du FAS la même année), signale la banalisation de l'expression « éducation interculturelle » qui, reprenant les présupposés de la pédagogie interculturelle, assigne à cette « approche » la mission de faire accepter une société de fait pluri-ethnique⁶. Cette position justifie une montée en généralité par le passage de la « pédagogie interculturelle » à l'« éducation interculturelle ». Rappelons en effet que dans le langage des sciences de l'éducation et plus généralement des sciences humaines, « éducation » ne désigne pas la transmission des savoirs mais l'adaptation générale de l'individu, voire une réforme morale :

¹ Souligné dans le texte.

² Claude CLANET et Claude CLANET (dirs.), « Avant-propos », in Claude CLANET et Claude CLANET (dirs.), *L'interculturel en éducation et en sciences humaines : colloque national, Toulouse, juin 1985*, Toulouse, ERESI, 1986, p. n.p.

³ Maurice MAUVIEL, « Qu'appelle-t-on études interculturelles en sciences humaines et en sciences de l'éducation? Esquisse d'un état de la question », in Claude CLANET (dir.), *L'interculturel en éducation et en sciences humaines : colloque national, Toulouse, juin 1985.*, Toulouse, ERESI, 1986, pp. 3-24. Michel ORIOL, « L'exigence d'interdisciplinarité dans l'étude des relations interculturelles », in Claude CLANET (dir.), *L'interculturel en éducation et en sciences humaines : colloque national, Toulouse, juin 1985.*, Toulouse, ERESI, 1986, pp. 711-726.

⁴ Martine ABDALLAH-PRETCEILLE, « Pédagogie interculturelle : bilan et perspectives », in Claude CLANET (dir.), *L'interculturel en éducation et en sciences humaines : colloque national, Toulouse, juin 1985*, Toulouse, ERESI, 1986, pp. 25-32.

⁵ Bernard LORREYTE, « Identité et altérité. Une approche de l'hétérophobie. », in Claude CLANET (dir.), *L'interculturel en éducation et en sciences humaines : colloque national, Toulouse, juin 1985.*, Toulouse, ERESI, 1986, pp. 541-558.

⁶ Manuel DIAS, « Aller vers l'interculturel, c'est changer les mentalités », in Claude CLANET (dir.), *L'interculturel en éducation et en sciences humaines : colloque national, Toulouse, juin 1985*, Toulouse, ERESI, 1986, pp. 411-414.

Chapitre 3

« L’interculturel, c’est aussi une transformation progressive du corps social, des mythes, des symboles, des images et des références qui constituent notre société. [...] L’interculturel, c’est une conception nouvelle de l’éducation, de la communication, débouchant sur les relations positives et dynamiques inter-ethniques et communautaires [...]. L’interculturel n’est pas uniquement une affaire d’immigré, une réponse pour l’immigration. L’interculturel est un enjeu, un pari sur l’avenir qui nous concerne tous, quelle que soit notre origine, notre nationalité¹».

Ces rencontres entre spécialistes universitaires des relations interculturelles, acteurs associatifs et administratifs, ont contribué à ériger un sens commun autour de la représentation de la société comme étant structurée autour de relations interculturelles². Si cette société est perçue comme un fait irréversible, elle est aussi souhaitée. A partir du moment où une telle société est également définie comme idéal, s’impose l’idée d’une adaptation de la population, d’un travail nécessaire pour favoriser l’acceptation d’un fait. En ce sens, la nébuleuse de la cause des relations interculturelles véhicule l’idée de réforme des représentations, de sensibilisation de la population à la « réalité interculturelle ». Si l’ADRI n’est pas au centre de cette nébuleuse, certains de ses agents (et parfois ses directeurs) s’y socialisent. Ce processus s’incarne à travers l’adoption d’« habitudes discursives³ ». Cette insertion a pour effet de mettre à leur disposition des références savantes et militantes susceptibles de renforcer la légitimité des missions de l’Agence mais aussi des ressources pour analyser les situations sur lesquelles ils sont censés agir.

3. Eduquer l’« opinion »

Dans les années 1981-1986, l’idéal de relations interculturelles harmonieuses est porté par le SETI lors des allocutions publiques du secrétaire d’Etat de même qu’à l’occasion des correspondances du cabinet avec les cadres de la DPM. Il l’est aussi par le FAS, comme en témoigne les documents de présentation de l’établissement public et ses bilans annuels ou

¹ *Ibid.*, p. 412-413.

² Ces rencontres entre chercheurs et fonctionnaires ou agents d’organisations publiques peuvent également prendre la forme de « journées de sensibilisation » à un enjeu considéré comme nouveau. C’est le cas des journées organisées à Toulouse en 1985 par l’Association nationale des personnels et acteurs de l’action sociale en faveur de l’enfance et de la famille (ANPASE) autour du thème « Enfances et cultures ». Y participent les mêmes spécialistes des relations interculturelles ainsi que des représentants de l’ONI, du FAS et de l’ADRI. ANPASE (dir.), *Enfances et cultures : problématiques de la différence et pratiques de l’interculturel*, Toulouse, Privat, 1986.

³ L’expression est proposée par Bernard Lahire pour qualifier les « manières de dire et de penser » un problème par la confrontation continue aux mêmes discours (par exemple par la formation, la participation à des colloques, etc.) : Bernard LAHIRE, *L’invention de l’« illettrisme »*. *Rhétorique publique, éthique et stigmates*, Paris, La Découverte, 2005, p. 36-37.

Chapitre 3

pluriannuels. La promotion des relations interculturelles s'adosse à un autre enjeu qui est celui d'une « opinion publique » jugée raciste. Pour ces acteurs, la poursuite de cet idéal est conditionnée par la nécessité d'adapter « l'opinion », rejoignant ainsi la position du SETI avant 1981 qui voyait dans les supposées résistances de cette « opinion » le principal frein à l'insertion des travailleurs immigrés. C'est cette analyse que défend le cabinet tout comme le personnel encadrant de l'ADRI. Cette approche s'incarne à travers une théorisation de l'état de « crise » que connaîtrait la société française, dont l'« opinion raciste » serait un symptôme. Dès lors, la mission de l'Agence qui consiste à promouvoir les relations interculturelles se décline à travers des actions visant à produire des connaissances sur cette « crise » afin de la maîtriser.

a. Le présupposé du racisme de l'« opinion »

Les responsables politiques de la politique d'insertion sont amenés à rappeler régulièrement que la promotion de cet idéal, couplée à la lutte antiraciste, figure à l'agenda du ministère et du secrétariat d'Etat. Si l'on s'en tient à la rhétorique gouvernementale, c'est la réaction aux scores électoraux du Front national qui fonde les multiples actions de communication et de sensibilisation qui ponctuent ces années et qui apparaissent comme une politique symbolique d'éducation. C'est un point important car à partir des élections de mars 1983, les scores du Front national aux diverses élections sont érigés par les gouvernants et par le personnel encadrant de l'ADRI comme les principaux « indicateurs de l'opinion publique¹ » permettant de l'objectiver.

Ainsi, au cours du Conseil des ministres du 31 août 1983, il est décidé de conduire une Campagne nationale contre le racisme pour « répondre aux objectifs plus larges de lutte contre le racisme dans le contexte de la montée inquiétante de xénophobie et de racisme constatée à travers la multiplication des incidents quotidiens, la résurgence de certains courants d'opinions, et confirmée par certains sondages ». Un groupe de travail est constitué en décembre 1983 qui associe des représentants du Secrétariat d'Etat², de la DPM, du FAS, de l'ADRI, mais également des représentants des associations ou fédérations d'association

¹ Loïc BLONDIAUX, *La fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages*, Paris, Seuil, 1998, p. 12. Dans son histoire de la pratique des sondages, l'auteur montre que la connaissance de l'« opinion publique » a constitué un enjeu pour les divers services de l'Etat depuis longue date (à commencer pour les forces de police) afin d'en connaître les « tendances », d'anticiper ses réactions, et de mieux en assurer le contrôle.

² De mars 1983 à juillet 1984, c'est Georgina Dufoux qui est chargée du secrétariat d'Etat dont le secteur d'intervention s'étend désormais à la « Famille » et à la « Population ». Elle devient ministre des Affaires sociales en juillet 1984 alors que ce secrétariat d'Etat disparaît.

Chapitre 3

d'immigrés ou pro-immigrés comme la FASTI, le CIEMI, Sans Frontières, le MRAP, la Fédération protestante¹. Ce groupe de travail a pour mission de concevoir des outils de sensibilisations « dont les prolongements devraient aboutir à une action en profondeur à l'intérieur des institutions et du tissu national ». Sous le nom de « Vivre Ensemble », la campagne est lancée par la circulaire du 16 mars 1984. Celle-ci présente la campagne et plus généralement la lutte contre le racisme et pour l'insertion comme l'axe principal de la politique du gouvernement dans le domaine de l'immigration, à côté du contrôle des frontières :

« Il convient de maîtriser les flux migratoires avec une particulière fermeté, notamment à l'encontre des faux touristes ; mais il importe particulièrement de faciliter la cohabitation entre les communautés qui composent notre société par une action en profondeur sur les conditions de vie, de logement, d'éducation et de formation, notamment des familles qui sont dans les conditions les plus difficiles² ».

Concrètement, la campagne consiste à créer un répertoire des situations de cohabitation et d'actions d'insertion et antiracistes sur l'ensemble du territoire français. Il s'agit de faire connaître des expériences où la « cohabitation fonctionne » afin d'éduquer la population. Des opérations de collecte d'informations et des réunions publiques d'information doivent être organisées dans les collectivités locales, avec l'aide des différents services de l'administration déconcentrée de l'ensemble des ministères, mais essentiellement du ministère des Affaires sociales, de l'Education nationale et de la Culture. Doivent être associés à ce travail les centres sociaux, les organisations syndicales, les maisons de la culture, les maisons des jeunes, les missions locales d'insertion, les associations de jeunes et les associations de lutte contre le racisme. Les responsables locaux de cette campagne doivent rendre des comptes au cabinet du SETI en lui communiquant régulièrement les actions envisagées. Selon les termes de la circulaire, ce travail de collecte et de pédagogie s'apparente à une « campagne d'explication qui montre qu'il est possible de « Vivre ensemble³ » » et doit compléter la condamnation des actes racistes que permet déjà la loi de 1972. Outre l'organisation de rencontres et de colloques, comme par exemple les Assises nationales contre le racisme à l'Unesco en mars 1984, sont créées des documents d'information et de sensibilisation comme,

¹ Fiche d'information du CA du FAS sur la Campagne Nationale contre le Racisme. 15 février 1984. CAC 1988 0198 article 1

² Circulaire du 16 mars 1984. CAC 1988 0198 article 2.

³ Circulaire du 16 mars 1984. CAC 1988 0198 article 2.

Chapitre 3

pour ne citer que la plus importante d'entre elles, la brochure « Vivre ensemble : les immigrés parmi nous ».

Coordonnée par le cabinet de la Secrétaire d'Etat, le FAS et les cadres de la DPM, cette action donne ainsi à voir la mobilisation d'une rhétorique de la cause des relations interculturelles étroitement couplée à la lutte contre le racisme. Le racisme décrié apparaît exclusivement comme celui de l'« opinion publique ». La promotion d'un idéal de société fait de relations interculturelles harmonieuses doit ainsi passer par une éducation de cette « opinion », à qui il faudrait apprendre que « vivre ensemble » est possible. La catégorie des relations interculturelles apparaît ainsi intimement articulée avec une appréhension pédagogique de l'antiracisme qui repose sur une représentation duale. Celle-ci oppose d'une part l'« opinion » et d'autre part les pouvoirs administratifs et politiques. Dans les archives du secrétariat d'Etat, du FAS et de la DPM, cette opposition apparaît systématiquement. Plus de vingt-cinq ans après la Campagne nationale contre le racisme, l'ancienne secrétaire d'Etat mobilise encore la même grille de lecture. Interrogée sur le cheminement des idées et projet de réforme concernant son portefeuille et sur la place qui tenait le programme du PS pour la campagne de 1981, sur les relations entre son cabinet et la DPM, Georgina Dufoix répond ainsi :

« Ça ne venait pas du programme parce que si ça venait du programme, les immigrés auraient eu le droit de vote aux municipales ! Ce qui n'était absolument pas jouable dans l'état de l'opinion publique française...à ce moment-là...on est dans les moments où il y a « Touche pas à mon pote » etc...donc l'évolution elle est naturelle et globalement moi j'ai pas eu d'opposition avec l'administration, j'avais plutôt une administration qui poussait et puis moi j'ai plutôt essayé de trouver un équilibre entre l'administration qui défendait des droits des immigrés très...clairement...et une population française qui était très réticente. Moi je n'ai jamais ressenti que l'administration me gênait...mais je pense que la France n'était pas prête pour un certain nombre de choses...¹ »

Ainsi, la pédagogie antiraciste que la secrétaire entend déployer à l'échelle nationale repose sur le diagnostic d'une « opinion publique » opposée en tout point à une administration qui « pousserait » pour une meilleure reconnaissance des droits des immigrés et étrangers².

¹ Entretien avec Georgina Dufoix, 24 août 2011.

² Certains travaux d'histoire reprennent l'idée que pour comprendre les politiques publiques, l'identification des grandes tendances qui traverseraient l'« opinion publique » serait centrale. Celle-ci étant perçue comme réticente à la promotion des droits des immigrés et étrangers et plus généralement raciste, les politiques d'insertion et d'immigration des années 1980 sont perçues comme une adaptation à cette opinion. C'est une idée que l'on trouve par exemple dans les travaux de Ralph Schor qui présente les politiques conduites par les

Chapitre 3

Les pouvoirs publics mettent ainsi à l'agenda ministériel la lutte contre le racisme à travers une appréhension pédagogique de la lutte antiraciste. Ce sont les termes de l'ICEI qui sont repris avec la mobilisation des thèmes du « dialogue », de la « connaissance », des « échanges » à développer pour faire advenir une meilleure « cohabitation » entre populations.

Mais si cette campagne s'inscrit dans la continuité du SETI d'avant mai 1981 et de l'ICEI, notamment en termes de formulation discursive du problème du racisme, le contexte particulier des années 1983 doit également être pris en compte. Il permet d'éclairer autrement la mise à l'agenda du problème du racisme et l'usage qui est fait de l'idéal interculturel. Ainsi, au succès électoraux du Front national déjà évoqués, il faut ajouter à l'automne 1983, la Marche pour l'égalité et contre le racisme. Les travaux d'Abdellali Hajjat ont montré qu'ayant pris une ampleur nationale et médiatique inattendue, la Marche avait poussé le gouvernement socialiste à investir publiquement le problème du racisme¹.

Il faut cependant noter que cet investissement ne s'est pas fait en mobilisant les mêmes répertoires que ceux des « marcheurs ». Là où le gouvernement, à travers sa campagne, évoque avant tout des questions de cohabitation, de connaissance, d'échanges culturels, voire de valorisation culturelle², les « marcheurs » se sont surtout mobilisés autour de la question de l'égalité des droits devant la justice, demandant la reconnaissance du racisme, notamment celui des forces de police dans les quartiers populaires³. Dans cette perspective, la mobilisation de la rhétorique des relations interculturelles à promouvoir, en éduquant une « opinion » diagnostiquée raciste, peut être interprétée comme un discours concurrent repris par les pouvoirs publics dans le contexte d'une mobilisation collective qui incrimine notamment des représentants de l'Etat.

b. Une Agence pour comprendre la « crise »

La question de l'insertion est intégrée dans un discours plus général sur la « crise » que connaîtrait la société française. La qualification de l'état de la société à travers le registre de la crise est en effet déterminante : c'est par rapport à cet état que le secrétariat d'Etat aux

pouvoirs publics comme une réaction aux « inquiétudes de l'opinion » : Ralph Schor, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXe siècle à nos jours*, Paris, A. Colin, 1996, p. 248-284.

¹ Abdellali HAJJAT, « Les ambiguïtés de l'apothéose parisienne », in *La Marche pour l'égalité et contre le racisme*, Paris, Amsterdam, 2013, pp. 143-185.

² Voir sur ce point l'analyse que propose Angéline Escafré Dublet de la campagne du point de vue de la valorisation des cultures et de la production artistique des immigrés. Angéline ESCAFRE-DUBLET, *Etat, culture, immigration : la dimension culturelle des politiques françaises d'immigration, 1958-1991*, op. cit., p. 418-421.

³ Abdellali HAJJAT, *La Marche pour l'égalité et contre le racisme*, op. cit.

Chapitre 3

Travailleurs immigrés entend définir sa position. Comme dans d'autres secteurs d'action publique¹, c'est encore cet état qui justifie la raison d'être et le programme d'action de l'ADRI. Si comme on l'a déjà vu, cette crise est présentée depuis la fin des années 1970 par les promoteurs d'une nouvelle politique d'insertion comme concernant l'ensemble de la société, c'est l'urgence d'une intervention sur les rapports sociaux qui est désormais soulignée. Tous les échelons et acteurs de la politique d'insertion construisent ce discours et ce, tout au long de la décennie. Au niveau du cabinet du secrétariat d'Etat, la représentation d'un corps social traversé de relations sociales problématiques est un leitmotiv tant au niveau du discours public tenu que des discours destinés aux acteurs chargés de la mise en œuvre des différents programmes d'action. C'est en tout cas l'argument central qui justifie l'existence de l'ADRI et il est rappelé par le cabinet du secrétariat d'Etat à chaque fois qu'il demande au FAS de verser une subvention à l'ADRI :

« Vous connaissez l'importance que j'attache, dans la période actuelle, marquée par une exacerbation des tensions entre communautés, la mobilisation des élus, des organisations syndicales et professionnelles, des associations pour faire que dans le respect des droits et des devoirs de chacun, une meilleure compréhension s'installe² ».

Les scores importants de la droite aux élections municipales de mars 1983 et aux élections européennes de juin 1984 et ceux de candidats du Front national sont progressivement érigés comme les premiers analyseurs et des outils de description de la société française. Dans cette perspective, les responsables de la politique d'insertion sont sommés d'en faire leur préoccupation première et d'agir en amont, pour prévenir une nouvelle augmentation des votes pour le Front national. Outre l'analyse qui érige comme idéal la « compréhension » entre les différentes fractions de la population française, qui rappelons-le sont pensées en termes de communautés, il faut souligner que le tableau de la société ainsi dressé est composé d'une multitude d'acteurs à qui le secrétariat d'Etat entend s'adresser. Le contrôle de la diffusion d'information et de savoirs sur l'insertion en direction de tous ces acteurs devient un enjeu important et systématiquement mis en rapport avec l'état critique des rapports entre Français et immigrés.

Les directeurs de l'ADRI s'efforcent de formuler les missions de l'association en des termes proches de ceux employés dans les différents discours des cabinets du SETI et du

¹ François BUTON, « De l'expertise scientifique à l'intelligence épidémiologique : l'activité de veille sanitaire », *Genèses*, 2006, vol. 4, no 65, pp. 71-91.

² Courrier de la SETI Georgina Dufoix adressé à Paul Bouchet, président du FAS, 24 mai 1984. CHA 10-2 Notes et correspondances.

Chapitre 3

ministère de la Solidarité nationale. Ils reprennent à leur compte l'enjeu de la connaissance et d'une éducation de l'opinion publique afin de l'adapter aux « réalités » de la société française. Pour reprendre l'analyse de John Meyer et Brian Rowan, l'Agence intègre les grands principes dominants de justification¹ de l'action publique de son environnement et les érige comme ses propres principes d'action. Mais à la différence des discours du SETI, on trouve dans ceux du personnel encadrant de l'ADRI, l'idée selon laquelle, s'il y a bien un problème de l'opinion publique, il faut également prendre en compte le rôle des médias qui entretiendraient le racisme de l'opinion. Ainsi défini, le rôle des médias est jugé néfaste et celui de l'ADRI consiste justement à éduquer l'opinion en lui donnant à voir une autre « réalité », celle du quotidien, parfois « harmonieux » des relations entre « Français » et « immigrés ». L'éducation de l'opinion publique passe donc par la mise en concurrence des représentations de la société française que diffuseraient les médias par des représentations d'une autre « réalité ».

Dès ses premières années d'existence, l'ADRI participe à un intense travail de formulation d'une demande de savoirs et de connaissances sur l'immigration. La mise en place d'une « cellule de réflexion » en novembre 1985 au sein de l'ADRI peut être interprétée dans ce sens. Elle est censée travailler dans deux directions : « les nouvelles sensibilités dans le monde de l'immigration » et « les blocages de la société française par rapport à l'insertion ». Avec cette « cellule », l'ADRI se présente comme un intermédiaire entre la « société française », objectivée notamment à travers les commentaires alarmistes des succès du Front national, et les responsables politiques et administratifs pour assurer aux seconds une meilleure connaissance de la première. Elle entretient ainsi l'image d'un Etat attentif et réactif face aux transformations de la société. L'objectivation de l'opinion publique (et son identification comme source principale du problème du racisme) contribue largement au travail de définition d'une frontière entre l'Etat et la société, et plus exactement à l'identification de cette dernière comme un magma d'individus sans repères et qu'il *faudrait* éduquer.

Dans un texte intitulé « Français et immigrés face à la crise » datant de 1985 et extrait du rapport d'activités de l'association, le directeur de l'ADRI, Michel Wagner, dresse un

¹ Rappelons que les auteurs parlent de « mythes » : John W. MEYER et Brian ROWAN, « Institutionalized Organizations », *op. cit.*

Chapitre 3

portrait de la société française et en fait découler les axes de l'action de l'association¹. Selon lui, la première moitié des années 1980 aurait fait émerger un « climat difficile » qui se retrouve réfracté à travers les discours médiatiques. L'ADRI doit jouer un rôle de représentation de cette société, mais à rebours de la représentation médiatique, sévèrement critiquée sous la plume du directeur de l'Agence, celle-ci doit donner à voir la société dans son fonctionnement quotidien, au-delà des discours sensationnalistes. C'est au nom des « contacts quotidiens » avec les associations, les syndicats et les collectivités territoriales que Michel Wagner défend la capacité propre de l'ADRI à produire une connaissance du « climat » qui caractérise selon lui, la société française. Alors que la « presse » reviendrait sans cesse sur les « événements », l'ADRI entend produire des savoirs sur la réalité du « quotidien ».

Dans son analyse, la « situation française » peut-être appréhendée à partir d'une distinction entre un « cadre général » et un « cadre particulier » de la situation. Le « cadre général » est déterminé par la politique de modernisation économique et la rigueur économique. Ces deux processus couplés ont eu pour conséquence le déclassement professionnel des travailleurs immigrés, leur marginalisation professionnelle ainsi que celle de leurs descendants. Cette situation professionnelle provoquerait le « renforcement des tensions et conflits au niveau des relations sociales locales » et « l'aggravation du phénomène de rejet de la part de la population française² » ainsi que « l'exclusion sociale des immigrés de la part de certains pouvoirs politico-administratifs locaux et de la communauté nationale ». Ce cadre général étant posé, l'ADRI doit développer des compétences propres pour agir sur le « cadre spécifique » qui a pour caractéristique « l'émergence du thème de l'immigration comme argument politique et comme rubrique médiatique d'une manière de plus en plus fréquente sous forme négative ou misérabiliste ». L'ADRI doit imposer une autre représentation du problème de l'insertion des immigrés et de leurs familles, et doit inscrire son action sur le long terme. Le recours répété à la métaphore climatique pour décrire la situation française vient soutenir le rôle d'apaisement de l'Agence :

¹ Avant-projet de programme d'actions 1985. Les lignes qui suivent reposent sur la section de l'avant-projet intitulée « Français et immigrés face à la crise ». p. 5-6. CHA 11-5 Rapports d'activités. On trouve des éléments de cet argumentaire dès 1983 mais ce document offre une analyse plus développée.

² Cette expression récurrente n'est pas toujours explicitée. Elle semble renvoyer le plus souvent aux succès électoraux du Front national. Il est utile à ce titre de rappeler que le premier tiers des années 1980 est marqué par une forte recrudescence des crimes racistes. Nous renvoyons au décompte proposé par Abdellali Hajjat à partir du croisement des rapports de la Commission consultative des droits de l'homme et de deux ouvrages eux-mêmes basés sur la presse généraliste et militante. Sur le caractère « indicatif » de ce décompte, voir Abdellali HAJJAT, *La Marche pour l'égalité et contre le racisme*, op. cit., p. 209-210. Il recense ainsi 7 meurtres de Magrébins en 1981 pour motif raciste, 17 en 1982, 21 en 1983, 26 en 1984 : *Ibid.*, p. 224-232.

Chapitre 3

« L'essentiel c'est que chacune de nos actions, quotidienne, provisoire, s'inscrive délibérément et si possible de manière irréversible dans cette transformation des mentalités, des attitudes, et des pratiques de notre société. Notre pays a traversé d'autres tempêtes à propos de l'accueil des « autres », des « différents » sur son sol. Il en est toujours sorti enrichi. L'actuelle tempête est et sera rude, mais le bénéfice à terme n'en sera que plus grand.

Puisse l'ADRI être un maillon solide dans cette chaîne de l'histoire¹ ! »

L'ADRI doit donc développer sa mission de communication², mission qui dans le contexte ainsi décrit a pour spécificité de défendre la ligne particulière des relations interculturelles. Cette action est conforme aux missions de l'Agence et se trouve renforcée par l'engagement de son personnel encadrement. Elle s'appuie pour cela sur un travail d'information sur l'immigration et les différentes communautés immigrées ainsi que sur un travail d'identification et de publicisation des acteurs publics et privés, qui au niveau national et local, agissent dans le domaine de l'insertion et rendraient possible la « cohabitation ». Ainsi, l'action d'information et de sensibilisation à laquelle contribue l'ADRI s'apparente également à un travail de cartographie des acteurs du secteur de l'insertion, de leur mise en relations, et de structuration du secteur de l'insertion.

L'activité éditoriale de l'ADRI est diversifiée dans ses supports comme dans ses objets. Certaines publications soulignent les spécificités des différentes vagues d'immigration. Elles présentent ainsi les pays d'émigration et les conditions qui sont à l'origine de l'immigration de même que les particularités démographiques et culturelles des migrants³. Cette promotion de connaissances sur les différentes cultures et différents pays d'émigration se poursuit après le remplacement en 1985 du directeur Michel Wagner par Michel Bourdeau. On retrouve cette idée que dans une société pluriculturelle, la connaissance de ces « différences » est utile pour les immigrés comme pour l'ensemble de la population. Les premiers numéros de la brochure bimensuelle *Insertion* que publie l'Agence à partir de janvier 1986 s'inscrivent directement dans cette veine :

¹ Rapport présenté par le directeur Michel Wagner devant l'AG du 21 mai 1985. CHA 11-5 Rapports d'activités.

² Certaines réunions du CA de l'Agence portent sur la « mission « communication » de l'ADRI dans la conjoncture actuelle ». CA de l'ADRI. 21 novembre 1985 CHA 11-4 CA et AG ADRI.

³ Altan GOKALP, *La Turquie et l'émigration turque*, ADRI, décembre 1984. Ahsène ZEHRAOUI, Mohamed MAZOUZ, *L'Algérie et l'immigration algérienne en France*, ADRI, décembre 1984. Mohamed MAZOUZ, *Le Maroc et l'immigration marocaine en France*, ADRI, décembre 1984. Mohamed MAZOUZ, *La Tunisie et l'immigration tunisienne en France*, ADRI, décembre 1984. Vasco Manuel MARTINS, *Le Portugal et l'immigration portugaise en France*, ADRI décembre 1984. Claude Valentin MARIE, *L'immigration étrangère en France*, ADRI, décembre 1984.

Chapitre 3

« Insertion : ce titre donné à une nouvelle publication peut surprendre. Faut-il entrer dans des explications visant à démêler ce qui sépare les termes insertion, intégration, assimilation ? Nous préférons à partir d'éléments concrets montrer comment le thème de l'insertion concerne notre société dans toutes ses composantes : Français dits de souche, Français issus d'une immigration récente, étrangers travaillant sur notre territoire.

Des municipalités conduisent des expériences dans divers domaines pour favoriser l'insertion : habitat, scolarisation, actions socio-culturelles, emploi... Des hommes et des femmes issus des communautés étrangères prennent des initiatives pour s'insérer dans la vie sociale et économique, parfois en créant des entreprises [...]. Tous les quinze jours, « Insertion » portera un regard sur ce paysage qui caractérise la France d'aujourd'hui¹ ».

Au fil des numéros, la brochure *Insertion* cartographie une variété d'acteurs en jeu dans l'« insertion ». Chaque numéro est composé de six ou sept rubriques qui peuvent légèrement changer d'un numéro à l'autre. De « Villes en villes » revient à chaque fois sur une municipalité différente et présente la façon dont les élus appréhendent les questions spécifiques qui leur sont posées en rapport avec leurs administrés immigrés ou « issus de l'immigration ». « Culture », « Agenda », « Avant-première », « Initiative » présentent l'actualité de la vie militante ou culturelle des immigrés à travers la voie associative ou l'organisation d'un événement artistique ou culturel. « Rencontre » ou « Grand témoin » proposent des interviews avec des élus, des militants associatifs, des chercheurs, des artistes qui expriment leur point de vue sur l'actualité des politiques migratoires ou d'insertion, leur rapport avec telle ou telle communauté, etc. La brochure comporte aussi une chronique de ces politiques en revenant à chaque numéro sur une présentation qui se veut distanciée des décisions gouvernementales. Plus généralement elle présente les acteurs étatiques ou les dispositifs publics qui ciblent directement les primo-arrivants et plus largement les immigrés et leurs descendants².

A cette activité de cartographie des acteurs, de mise en scène d'un dialogue entre les divers acteurs du « champ de l'immigration³ », de diffusion d'informations, en un mot de « veille », se greffe un travail d'élaboration d'outils en direction des collectivités territoriales. L'Agence répertorie des expériences menées par diverses associations, mais aussi des dispositifs mis en place localement par certaines communes dans des domaines qui touchent à

¹ *Insertion*, n°1, 20 janvier 1986. Editorial de Michel Bourdeau, directeur de l'ADRI.

² Les horaires à l'antenne de France-Inter du bulletin « Inter-migrants » sont systématiquement indiqués.

³ Pour reprendre une expression de Michel Wagner dans de nombreux documents. Cette expression est également usitée par Bernard Lorreyte, directeur de l'Agence à la fin de la décennie.

Chapitre 3

la vie des populations ciblées. Ces « guides¹ » et « repères² » visent à identifier tous les acteurs en jeu, à instaurer une interconnaissance et plus généralement une connaissance des interlocuteurs pertinents dans divers domaines d'action.

Par ce travail de cartographie et de veille, elle ne fait pas que diffuser des informations. Elle entretient l'image et la fonction d'une organisation qui se tient à égale distance du gouvernement, de la DPM et du FAS, des élus locaux, des associations militantes mais aussi culturelles, c'est-à-dire, selon ses propres termes, de tous les acteurs de l'insertion. La revendication d'une proximité et d'une connaissance de ce terrain portée par les directeurs successifs de l'Agence et celle d'une capacité à en faire un portrait distancié est au cœur de la stratégie de distinction de l'Agence, notamment par rapport aux médias dont le rôle est, comme on l'a vu, régulièrement décrié. C'est cette prise de distance et cette connaissance privilégiée revendiquée qui doivent entretenir une position neutre, de laquelle doit découler sa crédibilité.

L'ADRI contribue également à la structuration continue du secteur d'action publique de l'insertion. De même que les agences sanitaires ont permis aux administrations chargées de la santé publique de formaliser leurs rapports avec la profession médicale et de renforcer les moyens d'intervention de l'Etat³, l'ADRI contribue par ce travail *a priori* anecdotique à instituer le secteur de l'insertion. Ce rôle continu qui contribue à la structuration de ce secteur peut s'articuler avec un programme d'action ponctuel du SETI. Ainsi, lors du lancement de la Campagne « Vivre ensemble » lancée en 1985 par le cabinet du ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, l'ADRI est chargée d'une « mission d'observation et d'évaluation des initiatives significatives ou innovantes en matière d'insertion des immigrés et de cohabitation interculturelle⁴ ». Elle mène une enquête entre mai 1985 et janvier 1986 pour repérer les expériences à partir des fiches transmises par le siège du FAS, les délégations

¹ Par exemple, le *Guide des élus* est constitué de fiches pratiques qui présentent les mesures de la politique d'immigration qui peuvent concerner les « communautés d'origine étrangère » et qui « sont du ressort des communautés locales ». ADRI, *Votre commune et les immigrés*, Paris, Ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, 1986.

² Par exemple, *Repères* répertorie tous les dispositifs administratifs et associatifs à qui élus et administrés peuvent s'adresser en fonction de différents secteurs ou publics. Outre les sections sur le logement, les problèmes sanitaires et sociaux, la création d'entreprise, le développement, le répertoire distingue ainsi une section « femmes » et « jeunes ». Il est destiné « à tous ceux qui œuvrent pour l'insertion des populations immigrées et pour une meilleure cohabitation des communautés françaises et étrangères ». ADRI, *Repères. Sources et ressources d'information pour l'insertion*, Paris, ADRI, 1986, p. 198.

³ Daniel BENAMOUZIG et Julien BESANÇON, « Les agences, de nouvelles administrations publique ? », in Olivier BORRAZ et Virginie GUIRAUDON (dirs.), *Politiques publiques. Tome 1. La France dans la gouvernance européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, pp. 283-307.

⁴ ADRI, *Insertion des immigrés et cohabitation interculturelle : recueil et évaluation d'expériences. Rapport de synthèse*, Paris, ADRI, 1986, p. 1.

Chapitre 3

régionales et les préfetures. Ensuite, des entretiens ont été menés avec les responsables des actions dans le but d'évaluer le « caractère innovant des expériences, leur évolution, leur répercussion sur le terrain local, ainsi que leur caractère de reproductibilité ou de généralisation ». Une autre brochure publiée par l'ADRI à partir de mai 1985, *ADRI-Info*, signale régulièrement les actions identifiées par l'ADRI comme les plus significatives. En distinguant les « expériences d'insertion » par l'économie, le logement, l'insertion professionnelle, le système scolaire, les expériences d'animation socio-culturelle, elle propose un tableau des expériences imaginables pour l'ensemble des acteurs locaux. L'Agence entend ainsi se loger au cœur de ce secteur en structuration, et s'imposer comme un « observatoire » de l'insertion et de la « cohabitation interculturelle¹ ». Cette activité de veille s'apparente à certains égards à une activité d'« intelligence² » de l'insertion. Pour structurer le secteur de l'insertion, l'ADRI opère un travail de renseignement, de diffusion d'information et ponctuellement, produit elle-même des connaissances. Mais ce travail de diffusion de savoirs est toujours annexé à une cause, celle de la promotion et de l'acceptation d'une société pluriculturelle structurée à partir de rapports interculturels.

Conclusion du chapitre 3

Dans les années 1980, l'action publique de promotion des relations interculturelles est portée par une association dont le statut en fait une organisation relativement faible et marginale dans le secteur de l'insertion des immigrés et de leurs descendants. Mais la faiblesse de ses ressources organisationnelles ne suffit pas à décrire la position de l'action

¹ « La pertinence d'une telle étude et en particulier son exploitation opérationnelle passent principalement par la mise en place d'un dispositif permanent de suivi-actualisation des expériences observées. Dans cette perspective, le matériau déjà recueilli servira de base à la mise en place des « fichiers-expériences » du Centre de Ressources de l'ADRI qui, grâce à l'information, serait en mesure de se constituer, à partir de 1986, comme un observatoire permanent des initiatives et expériences dans les domaines de l'insertion des immigrés et de la cohabitation interculturelle ». *Ibid.*, p. 3.

² François Buton qualifie l'activité de l'Institut de veille sanitaire (INVS) d'« intelligence sanitaire » : « La tension entre fournitures d'information et problématisation de données permet de souligner l'intérêt de la catégorie, indigène et scientifique, d'« intelligence ». L'intelligence doit être entendue dans une double acception : d'abord comme une activité de renseignement ; ensuite, comme la potentialité de tenir ensemble utilité politique et productivité scientifique, du renseignement et de la science » in François BUTON, « De l'expertise scientifique à l'intelligence épidémiologique : l'activité de veille sanitaire », *op. cit.*, p. 85. L'auteur s'appuie notamment sur les travaux de l'historien Pierre-André Rosental sur l'intelligence démographique pour proposer ce cadre d'analyse (Paul-André ROSENTAL, *L'intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Paris, Odile Jacob, 2003.). Notre emprunt ne s'appuie pas sur une analogie parfaite entre l'ADRI et l'INVS. En effet, alors que « l'intelligence sanitaire » de l'INVS s'appuie sur l'épidémiologie, l'activité de l'ADRI n'est pas arrimée à une seule discipline. Mais dans la mesure où les cadres de l'Agence ont systématisé la nécessité d'une politique de connaissance, de la centralisation de savoirs sur le « problème de l'insertion » en rapport avec un état de « crise » de la société, la qualification de son activité comme relevant d'une *intelligence* de la question immigrée se justifie.

Chapitre 3

interculturelle car malgré ce statut faible, l'ADRI apparaît comme une organisation encadrée dans des relations stables et codifiées avec ses différentes tutelles. En dépit des récurrentes critiques du FAS et de la DPM décrivant les défaillances gestionnaires et le manque d'efficacité de l'association, l'existence de l'ADRI est perçue comme légitime par ses différentes audiences. Les cabinets du SETI et du ministère de la Solidarité nationale peuvent y trouver un relais pour mettre en œuvre leur politique d'information et d'éducation contre le racisme. Parce qu'il implique pour l'association de jouer une fonction de « veille » des expériences dans le domaine de l'insertion, ce rôle lui permet de revendiquer une position centrale dans ce secteur. Ce rôle découle de la construction continue d'un récit sur une « société en crise » du fait de la montée du racisme. La promotion des relations interculturelles et le dialogue interculturel portés par l'ADRI sont présentés comme une réponse à cette « crise ».

Ainsi, l'engagement de certains de ses agents dans la nébuleuse de la cause des relations interculturelles lui permet d'entretenir sa légitimité auprès des pouvoirs publics¹. C'est grâce à la socialisation du nouveau personnel encadrant de l'Agence (mais aussi du FAS) et de l'insertion de certains de ses agents dans la nébuleuse de la cause des relations interculturelles que cette organisation aux ressources formelles pourtant limitées, peut perdurer.

Il s'agit alors d'identifier les situations dans lesquelles les références à cette cause sont mobilisées. En effet, conduire une action publique de promotion des relations interculturelles n'implique pas nécessairement des modes d'intervention spécifiques. En raison de l'inscription de l'ADRI dans le secteur d'action publique de l'insertion, les actions qu'elle conduit reposent sur une pluralité de problématisations des enjeux.

¹ Certaines activités de l'ADRI comme les actions de formation en direction des agents de guichet en contact avec les immigrés ne peuvent être analysées sans prendre en compte la mobilisation de ces ressources. Chapitre 6.

Chapitre 4 - Organiser les relations interculturelles : entre idéal de société et régulation des acteurs associatifs

Pour les acteurs politiques et administratifs engagés dans le travail de définition de la promotion des relations interculturelles comme idéal, le développement de la vie associative des immigrants et de leurs descendants constitue un levier de premier ordre à activer. Cette analyse est reprise par l'Agence de développement des relations interculturelles (ADRI). Mais il existe d'autres modes d'appréhension de la question associative. La limitation du droit d'association pour les étrangers prévue par le décret-loi d'avril 1939 et les réactions qu'elle suscite, ont eu pour effet de formuler l'enjeu de la vie associative en termes d'accès à la citoyenneté et à l'égalité civique. La défense de ce droit figure d'ailleurs parmi les revendications des mobilisations en faveur des droits des travailleurs immigrés qui marquent les années 1970. L'abrogation du décret-loi de 1939, par la loi du 9 octobre 1981, constitue ainsi un moment important : il consacre dans l'arène parlementaire, la reconnaissance d'une forme de citoyenneté des étrangers et immigrants.

Le fait associatif ne peut pourtant être réduit à cette problématisation portée par les mobilisations favorables aux droits des travailleurs immigrés et étrangers. Il est aussi tributaire d'une action des pouvoirs publics à la fois plus ancienne et plus large, action qui repose sur un rôle spécifique conféré aux associations. L'activité associative n'est pas perçue uniquement comme un droit permettant la participation et la représentation des intérêts et revendications de certaines populations. Elle est aussi une forme d'organisation qui permet l'encadrement de populations et l'animation d'activités qui leur sont destinées. La mise en œuvre de l'action publique interculturelle à travers le développement de la vie associative doit donc être restituée en rapport avec les différentes dimensions du traitement du fait associatif par les pouvoirs publics, au-delà du seul objectif d'insertion civique des immigrants et de leurs descendants. En mettant en évidence l'enchâssement de l'action publique interculturelle en direction des cadres associatifs dans une action plus large, ce chapitre montre que le répertoire d'action¹ de l'ADRI en direction des acteurs associatifs ne présente au final, que très peu de traits spécifiques qui pourraient être strictement rabattus sur la problématisation des enjeux en termes de relations interculturelles. A travers l'analyse des conditions d'émergence de ce répertoire, il est possible de voir dans la politique de développement de la vie associative, l'institutionnalisation des rapports entre les pouvoirs publics et les

¹ Introduction générale.

Chapitre 4

associations des immigrants et de leurs descendants, processus qui opère comme un vecteur de la structuration du secteur de la politique d'insertion.

Certaines enquêtes sociologiques sur le rapport des pouvoirs publics aux associations donnent à voir la pluralité des enjeux qui se nouent autour du développement de la vie associative des immigrants et de leurs descendants, enjeux qui ne peuvent être réduits à la seule reconnaissance de droits. Ces travaux s'intéressent notamment à deux questions : celle de la participation politique des immigrants et celle du rôle des associations dans la régulation des communautés (et du rôle et des intérêts des pouvoirs publics dans ce processus). Dans le bilan que dresse François Dubet à la fin des années 1980 sur les recherches sur l'immigration, il souligne le faible nombre d'études sur les rapports entre associations et pouvoirs publics. Il décrit le développement des associations comme un « mouvement général de croissance des organisations communautaires des « minorités »¹ », proposant de voir dans la vie associative, un « indicateur de la cohésion communautaire des divers groupes² ». Le développement de l'activité associative des immigrés et de leurs descendants est appréhendé à l'aune des processus d'intégration et de régulation communautaires. Ce processus a selon lui deux effets. Le premier est de faire émerger une élite censée représenter, à la marge du jeu politique, les immigrés. Le second attire plus particulièrement l'attention en ce qu'il met directement en lumière l'imbrication des activités des associations communautaires et des pouvoirs publics :

« Le second [effet] est la constitution d'un conglomérat formé par les services sociaux, le système politique et la vie associative [...]. En ce domaine, tout se passe comme si l'État-providence, les liens imbriqués du travail social et de la vie politique se substituaient partiellement au syndicalisme et au mouvement ouvrier³ ».

Des enquêtes menées dans les années 1990 prennent ce « conglomérat » pour objet en questionnant « le modèle français d'intégration » ou « modèle républicain », catégories consacrées dans les sphères politiques, médiatiques et mêmes savantes, à partir du tournant de

¹ François DUBET, *Immigrations : qu'en savons-nous? Un bilan des connaissances*, Paris, La Documentation française, 1989, p. 40. L'enquête est commandée par le FAS.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, p. 101. Et c'est d'ailleurs un axe de recherche que l'auteur invite à développer : « Le tissu formé par les associations, les mouvements anti-racistes, les organismes publics chargés des politiques d'insertion des immigrés, les partis de gauche, constitue un objet nouveau. Il ne peut être réduit ni à la vie associative, ni à l'action de l'Etat. En fait, il semble être un des principaux canaux de la participation des étrangers à la vie publique et de la formation d'une élite issue de l'immigration. Ce sont ces porte-parole qu'il faudrait étudier car ils sont au centre du processus de participation. Qui est coopté, qui ne l'est pas, pour quoi faire et quoi dire ? L'action du FAS, de l'ADRI, des divers ministères et d'autres organismes encore, devrait être étudiée et évaluée ». *Ibid.*, p. 123.

Chapitre 4

la décennie. Il est par exemple traité par Vincent Geisser¹ qui s'intéresse au rôle des institutions (des pouvoirs publics, mais surtout du Parti socialiste) dans la production d'une ethnicité². Pour des militants associatifs immigrés et descendants d'immigrés en ascension sociale, les associations ont pu constituer un tremplin vers la professionnalisation politique. Surtout, elles peuvent constituer le lieu de repérage par les pouvoirs politiques et les cadres locaux du Parti socialiste, d'acteurs susceptibles de capter un « vote beur³ » et plus généralement, de s'instituer en interlocuteur ou intermédiaire de populations spécifiques. L'analyse de ce rapport politique aux minorités le conduit à parler d'un « multiculturalisme d'Etat », battant en brèche le mythe d'une allergie française à un mode de régulation des minorités dit « anglo-saxon ».

L'approche adoptée ici peut paraître similaire en ce qu'elle pose au centre de l'analyse les rapports entre associations et pouvoirs publics. Nous retenons de ces travaux l'importance d'examiner les modes d'institutionnalisation de ces rapports pour identifier l'intérêt que peut représenter, pour les pouvoirs publics, le développement de la vie associative des immigrants et de leurs descendants. Mais notre propos se distingue des travaux cités : il ne s'agit ni de déterminer en quoi ces mêmes rapports participent d'un processus d' « intégration sociale » ni de questionner le « modèle républicain d'intégration ». Ces rapports sont appréhendés ici à travers la mise en œuvre de la politique de développement de la vie associative. Cette focale permet d'éclairer les logiques qui président à l'action publique d'insertion qui ne sont pas nécessairement liées à des enjeux propres que poserait la présence immigrée ni à son traitement politique.

En tenant ensemble d'une part, la description de la configuration d'action publique de l'insertion et de ses aspects qui ont trait au fait associatif et, d'autre part, l'action de l'ADRI dans ce domaine, ce chapitre montre que dans les étapes qui conduisent à sa mise en œuvre,

¹ Les travaux de François Dubet et Vincent Geisser sont éloignés Le premier s'inscrit dans la lignée des travaux d'Alain Touraine alors que le second prolonge, selon ses propres mots, la « problématique de l'ethnicité », référant *a posteriori* ses travaux à l'ouvrage français de théorisation et de synthèse sur cette question : Jocelyne STREIFF-FENART et Philippe POUTIGNAT, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995. Sur l'inscription de son travail dans les controverses savantes et publiques sur le « modèle français d'intégration », voir Vincent GEISSER, « Ethnicité républicaine versus République ethnique ? », *Mouvements*, 2005, vol. 2, n° 38, pp. 19-25. Il reste que François Dubet et Vincent Geisser, dans les ouvrages cités, posent tous deux la question de l'institutionnalisation des rapports entre pouvoirs publics et associations.

² Vincent GEISSER, *Ethnicité républicaine. Les élites d'origine maghrébine dans le système politique français*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997. Il appréhende les processus de construction d'ethnicité en déplaçant le regard des revendications minoritaires vers les élites politiques et administratives. Il s'intéresse plus particulièrement à la formation d'une élite maghrébine par la cooptation et la sélection à partir du milieu des années 1980.

³ L'auteur montre que les cadres socialistes locaux croient fermement en l'existence d'un vote dit « beur ».

Chapitre 4

l'objectif de promotion des relations interculturelles s'articule avec des logiques tributaires du fonctionnement routinier de l'Etat. Ce point mérite une attention particulière en dépit de la faible diversité des sources disponibles pour le documenter. Si nous ne sommes pas en mesure de renseigner l'interaction avec les destinataires de cette action publique¹, décrire les conditions de définition de cette action permet d'identifier les ressources mobilisées dans l'élaboration de cette action. Une telle analyse peut éclairer les conditions discursives de régulation des acteurs associatifs par les pouvoirs publics.

Ainsi, il s'agit d'examiner le devenir et la place de la catégorie des relations interculturelles à travers une action publique spécifique : le ciblage des cadres associatifs. Pour en rendre compte, il faut donc tenter de décrire la façon dont l'enjeu associatif est appréhendé au début des années 1980 dans le secteur de l'insertion, au-delà de la seule question interculturelle. Cela suppose d'abord de se décentrer de l'ADRI pour cartographier les différents registres de justification du développement de la vie associative des immigrants et de leurs descendants et les dispositifs institutionnels qui les sous-tendent (A). L'analyse de l'activité de formation prodiguée par l'Agence permettra ensuite de comprendre comment se forme le répertoire d'action publique de ses agents. Leur position d'« intermédiaires de l'action publique² » permet de comprendre que ce répertoire est soumis à de nombreuses contraintes. Celles-ci ont pour effet d'articuler la promotion des relations interculturelles par la formation avec d'autres enjeux liés à la régulation des acteurs associatifs par les pouvoirs publics (B).

A. Le développement de la vie associative : une pluralité de modes d'appréhension

L'activité associative des étrangers, des immigrants et de leurs descendants est un sujet investi par différentes catégories d'acteurs et à travers différents prismes. Aucun registre

¹ Qu'elles soient de première ou de seconde main, les sources sur lesquelles repose ce chapitre portent sur le travail de définition de l'action publique opéré en amont de l'interaction avec ses publics. Les rares éléments qui permettent de se faire une idée de l'interaction avec ces derniers, ne documentent que le point de vue des pouvoirs publics, en l'occurrence les représentants du FAS et de l'ADRI (infra B.2). Sont donc laissés dans l'ombre les effets potentiels de l'interaction avec les cibles de l'action publique (c'est-à-dire les acteurs associatifs) sur le processus même de définition de celle-ci. Cet aspect, important, devrait faire l'objet de recherches ultérieures mais restera conditionné à la disponibilité des sources. Nous n'avons pas retrouvé les associations à qui l'ADRI a dispensé des formations pendant près de quinze ans.

² Olivier NAY et Andy SMITH, « Les intermédiaires en politique : médiations et jeux d'institutions », in Olivier NAY et Andy SMITH (dirs.), *Le gouvernement du compromis : courtiers et généralistes dans l'action politique*, Paris, Economica, 2002, pp. 1-21.

Chapitre 4

de justification et d'analyse n'est propre à une seule catégorie d'acteurs mais on peut tout de même distinguer des thèmes dominants en fonction des acteurs investis et des espaces dans lesquels la question est formulée. Pour les décrire, il faut se détacher de la stricte chronologie politique et institutionnelle : la problématisation de la question associative ne date ni de mai 1981, ni de la transformation en 1983 de l'association Information, Culture et Immigration (ICEI) en Agence de développement des relations interculturelles. Il faut également considérer la formulation d'une question associative au-delà du seul problème de l'insertion des immigrants et de leurs descendants. La genèse de ces différents registres de justification et modes d'appréhension qui impliquent des acteurs *a priori* éloignés des préoccupations des agents de l'ADRI, permettra d'éclairer la cristallisation de certains des traits saillants du répertoire d'action que mobilise l'Agence en direction des cadres associatifs.

1. L'« animateur » associatif : un acteur à professionnaliser

Au-delà de l'enjeu de l'insertion des immigrants et de leurs descendants, il est utile de revenir rapidement sur l'histoire de la politique d'encadrement de la jeunesse. Elle permet de comprendre par quels cheminements, la question de la formation des cadres associatifs s'est imposée pour les pouvoirs publics, comme un enjeu à part entière. Elle permet en outre de cerner certains termes des débats relatifs à la professionnalisation des « animateurs » d'associations.

Née dans le sillage de l'éducation populaire qui se développe dès la moitié du XIX^{ème} siècle, cette politique vise à organiser des lieux et des moments, en dehors du temps consacré à la scolarité et au travail, dédiés à des activités d'éducation sociale et culturelle. Si les historiens et sociologues de l'éducation populaire discutent l'idée d'une perpétuation des mêmes objectifs entre « l'idéologie éducationniste » et « l'idéologie animationniste¹ », l'« animation » désigne communément l'ensemble des activités qui relevaient avant les années 1960, de l'éducation populaire. Leurs contours et objectifs ne sont pas toujours très nets : il peut s'agir de « méthodes d'organisation des loisirs », du « mouvement social d'émancipation des masses devant servir à l'expression d'une véritable culture populaire », de

¹ Geneviève POUJOL, *L'éducation populaire. Histoires et pouvoirs*, Paris, Les Editions ouvrières, 1981. Sans nier la filiation, la sociologue souligne par exemple une différence notable entre ces deux « idéologies », la seconde abandonnant la lecture en termes de classes sociales.

Chapitre 4

« l'idéologie participationniste permettant une évolution sociale sans conflits¹ » ou encore, après 1981, d'« un nouveau secteur économique² ». L'engagement de l'Etat dans ce domaine s'accroît sous le Front populaire et sous Vichy. Mais les principaux équipements collectifs, peu à peu qualifiés de « socio-culturels », sont mis en place dans les années 1950 (parmi ces équipements figurent en premier lieu, les Maisons de la jeunesse et de la culture –MJC– créées en 1959).

La formation d'un groupe professionnel relatif à l'animation culturelle remonte au régime de Vichy³ mais le premier diplôme d'Etat est créé en 1964 par le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports⁴. Il faut souligner qu'il s'agit d'une professionnalisation « en creux⁵ » : elle survient alors que d'autres groupes professionnels dont les activités sont proches, s'engagent dans un travail de délimitation d'un champ d'action propre et s'autonomisent. C'est le cas de la politique culturelle, de l'encadrement des activités physiques et sportives, de la formation pour adultes et des éducateurs spécialisés. La professionnalisation des animateurs s'opère sous l'égide du ministère de la Jeunesse et des Sports, et dans une situation de relative relégation par rapport à ces professions voisines⁶.

Plus généralement, cette professionnalisation doit être mise en relation avec la transformation de la société française dans les années 1960 où la multiplication des « grands ensembles » modifie la morphologie urbaine et transforme la visibilité des « problèmes sociaux ». Elle est donc aussi pour partie liée au développement de l'Etat social⁷ qui articule les objectifs de modernisation et de maintien du « lien social⁸ ». L'Institut national de l'éducation populaire (INEP) créé en 1967 et la revue qu'il publie, *Les Cahiers de l'animation*, ont constitué les lieux d'une réflexion sur ces activités. La figure de

¹ Pierre BESNARD, *L'animation socioculturelle*, Paris, PUF-Que sais-je?, 1985, p. 5.

² *Ibid.*, p. 6. Dans son *Que sais-je ?*, Pierre Besnard distingue d'ailleurs cinq fonctions sociales de l'Animation : une « fonction d'adaptation et d'intégration », « récréologique », « éducative », « orthopédique », « critique ». p. 31-32.

³ Francis LEBON, *Les animateurs socioculturels*, Paris, La Découverte, 2009.

⁴ Diplôme d'Etat de conseiller d'éducation populaire (DECEP). En 1970 est créé la Certification d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives (CAPASE).

⁵ Francis LEBON, *Les animateurs socioculturels, op. cit.*, p. 9.

⁶ Francis Lebon défend l'idée que ce ministère et les activités qui en dépendent souffrent d'une faible reconnaissance sociale. Il cite notamment le sociologue Michel Amiot pour qui ce ministère est une « administration de résidus » : elle est le sous-produit de l'Education nationale, des affaires culturelles et des affaires sociales. cité par *Ibid.*, p. 11.

⁷ Le IV^e Plan (1962-1965) appelle à créer des équipements sociaux pour accueillir les activités extra-scolaires.

⁸ Il faut noter à ce titre le rôle joué par des militants et sociologues dans l'émergence de cette politique de planification. Les mêmes se sont imposés comme spécialistes universitaires de l'éducation populaire et de l'animation socio-culturelle comme Joffre Dumazedier, Pierre Besnard, Geneviève Poujol, voir Francis LEBON, *Les animateurs socioculturels, op. cit.*

Chapitre 4

l'« animateur » apparaît alors comme « un homme nouveau¹ » qui doit par son intervention sociale, favoriser la conciliation de la modernisation et l'entretien du « lien social ». Les préoccupations des pouvoirs publics pour la formation des « animateurs » s'inscrivent ainsi à la croisée du développement de l'Etat social, s'incarnant à travers la création de nouveaux équipements collectifs et d'un processus de professionnalisation.

Un certain nombre de travaux qui traitent de façon plus ou moins directe de l'animation socio-culturelle, identifient la période qui s'étend du dernier tiers des années 1970 au premier tiers des années 1980 comme un tournant. Il ne s'agit pas ici de remettre en question cette lecture mais de cerner les arguments qui soutiennent cette thèse : ils permettront d'éclairer les débats qui traversent la politique d'organisation des associations des immigrants et de leurs descendants dans les années 1980. A la fin des années 1970, une controverse qui oppose les tenants du « socio-culturel » à ceux qui défendent l'autonomie du « culturel² » s'ouvre dans les milieux professionnels liés à la politique culturelle et à l'animation socio-culturelle. Cette controverse trouve en partie son origine dans la victoire des listes communes de la gauche aux élections municipales de 1977 qui sont suivies d'une plus grande attention aux questions culturelles par les municipalités de gauche. Les MJC qui ont souvent assuré, depuis leur création, mais surtout depuis 1968, l'action culturelle et socio-culturelle auprès des jeunes, sont mises en difficulté. Elles sont désormais concurrencées par de nouveaux équipements culturels municipaux qui répondent à la volonté des élus communistes et socialistes de jouer un rôle moteur dans ce domaine. Un certain nombre d'artistes y trouvent alors l'occasion de déployer des stratégies de distanciation avec le « socio-culturel » par opposition à la « création » culturelle dont ils revendiquent l'autonomie. Cette opposition se réfracte par exemple à travers celle entre les Maisons de la jeunesse et de la culture et les Maisons de la culture. Dans les premières est affirmée la fonction sociale de l'art alors que dans les secondes, il est question d'éducation dans le temps des loisirs. Les tenants de l'animation socio-culturelle reprochent aux artistes leur élitisme et se voient disqualifiés en retour pour la vacuité supposée de leur activité et la faible professionnalisation des animateurs³. Si le débat (et la hiérarchie⁴) entre les « créateurs » et les « animateurs » a

¹ *Ibid.*, p. 9-25. « Genèse d'un « homme nouveau » sous l'égide de l'Etat ».

² Laurent BESSE, *Les MJC, 1959-1981 : de l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 341-345. Geneviève POUJOL, « Généalogie du débat socio-culturel/culturel », *Les Cahiers de l'animation*, 1980, 30- 4ème trimestre, pp. 3-14.

³ Geneviève POUJOL, « Généalogie du débat socio-culturel/culturel », *op. cit.*, p. 10.

⁴ En témoigne par exemple l'imposition de l'expression dépréciative des « socio-cul » comme le relève Laurent Besse. L'auteur défend notamment la thèse que la querelle entre « animation » et « création » ne date

Chapitre 4

toujours existé, il prend selon l'historien Laurent Besse, une tournure plus radicale à la fin des années 1970.

Par ailleurs, l'historien voit dans le développement d'une politique d'insertion professionnelle des jeunes, mise à l'agenda politique avec le « rapport Schwartz » de 1981¹, le chant du cygne de l'action d'animation socio-culturelle en direction de ce public. Entre l'été 1959 marqué par l'irruption médiatique des « Blousons noirs » et l'été 1981 présenté comme celui des « Minguettes », les émeutes sociales et urbaines d'une partie des franges populaires de la jeunesse sont désormais appréhendées en de nouveaux termes : on serait passé de la croyance dans les bienfaits de l'animation à celle dans ceux de l'insertion professionnelle. L'objectif d'insertion économique et professionnelle invisibiliserait désormais celui de l'animation socio-culturelle. Ces éléments relatifs à la genèse des débats sur l'enjeu de la figure de l'« animateur » (qui est aussi un cadre associatif) et sur celui de sa professionnalisation, donnent à voir l'inscription de l'action en direction des cadres associatifs conduite par l'ADRI dans un processus plus long qui trouve ses origines en dehors de la construction du problème de l'immigration et de l'insertion des immigrants et de leurs descendants.

2. L'activité associative comme droit

Le droit d'association des étrangers est investi dans deux espaces différents, celui des mobilisations collectives en faveur des droits des travailleurs immigrés et la DPM. Malgré tout ce qui sépare les acteurs ancrés dans ces espaces, il ressort de ces deux formes de problématisation de l'enjeu, la mobilisation du même registre de la citoyenneté.

a. Les mobilisations collectives

Dans les années 1970, une mobilisation pour le droit d'association des étrangers émerge autour du Comité pour l'abrogation du décret-loi de 1939 sur les

pas des années Lang mais de la fin des années 1970 et que « la légitimité du socio-culturel était chancelante dès le tournant des années quatre-vingt » : Laurent BESSE, *Les MJC, 1959-1981 : de l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes*, op. cit., p. 341.

¹ Bertrand SCHWARTZ, *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes : rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1981.

Chapitre 4

associations étrangères¹. Créé en juin 1976, il rassemble d'une part, des associations de solidarité et d'aide aux travailleurs immigrés et d'autre part, des organisations professionnelles de juristes, magistrats et avocats. Parmi les premières, on peut compter le Comité inter-mouvements d'aide aux déportés et évacués (CIMADE), le Collectif pour l'alphabétisation et la promotion (CLAP), le Comité unitaire français-immigré, la Fédération des associations de soutien aux travailleurs immigrés (FASTI) et le Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI). Parmi les secondes figurent l'Association française des juristes démocrates, le Mouvement d'action judiciaire, le Syndicat des avocats de France et le Syndicat de la magistrature. La Ligue des droits de l'homme est également membre fondateur du Comité qui prend forme en réaction aux pressions et contrôles qu'exerce le ministère de l'Intérieur sur un certain nombre d'associations étrangères.

Le Comité est né de la rencontre de militants classés à gauche et à l'extrême-gauche de l'échiquier politique et de professionnels du droit, cette rencontre ayant elle-même été favorisée par l'émergence au début des années 1970 d'un militantisme professionnel autour de ces derniers à travers le *cause lawyering*². En s'appuyant sur la loi contre la discrimination raciale votée en juillet 1972, le Comité demande l'abrogation du régime dérogatoire de la loi de juillet 1901 sur le droit d'association qui depuis avril 1939, impose une demande d'autorisation aux étrangers souhaitant créer une association, cette dérogation étant jugée discriminante. La formulation juridique de la cause du droit d'association pour les étrangers inscrit cette cause dans un cadre de référence existant et vise la normalisation des droits des étrangers par l'entrée dans le droit commun.

Cette mobilisation passe par des publications et par un travail de sensibilisation de députés de gauche à travers la figure de la dénonciation du contrôle et de l'arbitraire que subissent les associations en question. A partir de janvier 1977, des députés socialistes et communistes interpellent le ministre de l'Intérieur en faisant part de leurs inquiétudes suite à diverses liquidations d'associations³. Ces premières interpellations suscitent des débats

¹ COMITE POUR L'ABROGATION DU DECRET-LOI DE 1939 SUR LES ASSOCIATIONS ETRANGERES, *Les Étrangers et le droit d'association : loi de 1901, décret-loi de 1939*, Paris, CIMADE, 1977 ; COMITE POUR L'ABROGATION DU DECRET-LOI DE 1939 SUR LES ASSOCIATIONS ETRANGERES, *Les Étrangers et le droit d'association*, Paris, CIEMM, 1979.

² Liora ISRAËL, « Faire émerger le droit des étrangers en le contestant, ou l'histoire paradoxale des premières années du GISTI », *Politix*, 2003, vol. 16, n° 62, pp. 115-143 ; « Un droit de gauche ? Renovation des pratiques professionnelles et nouvelles formes de militantisme des juristes engagés dans les années 1970 », *Sociétés contemporaines*, 2009, vol. 1, n° 73, pp. 47-71.

³ Questions écrites de M.Odru (PC), datée du 12 janvier 1977 au ministère de l'Intérieur, de M.Chevènement (PS) datée du 10 février 1977, de M. Laurissegues (PS) datée du 22 avril 1977, de M. Villa (PC), 25 avril 1977.

Chapitre 4

parlementaires¹. Une première proposition de loi est déposée le 30 juin 1978 et une deuxième le 21 décembre 1978. Elles sont toutes deux déposées par les députés socialistes, communistes et apparentés socialistes, qui présentent le contrôle comme une entrave à l'exercice de la citoyenneté. Notons qu'entre la mobilisation du Comité et l'arène parlementaire, la formulation de la cause du droit d'association des étrangers a changé de registre : elle est passée de la dénonciation de l'arbitraire du contrôle exercé par le ministère de l'Intérieur à une insistance plus grande sur les droits civiques des étrangers et travailleurs immigrés. Le droit d'association pour les étrangers est présenté comme une forme parmi d'autres de représentation et d'accès à la citoyenneté et est associé au droit de vote des étrangers aux élections locales. La reconnaissance de ces deux droits figure d'ailleurs parmi les « 110 propositions » de François Mitterrand aux élections de mai 1981.

b. Un discours administratif

Parallèlement à cette mobilisation, la DPM investit également la question et reformule cette revendication en termes d'impératif d'adaptation aux normes européennes. Cet investissement prend la forme de la mobilisation d'une expertise universitaire. En 1976, l'administration charge la politiste Catherine Wihtol de Wenden d'une enquête sur la « représentation des immigrés en Europe² ».

La politiste propose un bilan des dispositifs institutionnels existant en Europe qui, par la voie associative ou celle de commissions spécialisées, instituent des espaces de représentation, de consultation voire de participation des immigrés à la vie politique locale³. Le droit d'association y est présenté comme une forme possible de participation politique pour les étrangers. Il est inscrit dans un continuum dont l'aboutissement est le droit de vote, le droit d'association étant perçu comme une forme de participation « moins noble ». La « représentation » est elle-même perçue comme une forme intermédiaire de prise en compte de ces populations par les pouvoirs politiques et administratifs, entre la « consultation » et la « participation ». Les associations sont avant tout appréhendées comme une voie d'accès à la participation politique et civique, au même titre que les commissions extra-municipales existantes. Avec cette étude, la DPM cherche à se doter d'une cartographie des situations

¹ Débat parlementaire du 22 avril 77 entre M. ODRU et ministre de l'Intérieur et du 20 juillet 1978.

² La question ainsi formulée semble concerner les personnes qui ne possèdent pas la nationalité française, mais l'ouvrage porte aussi, de fait, sur les naturalisés ou les descendants d'immigrés.

³ Le rapport est remis à la DPM en décembre 1976 et fait l'objet d'une publication dans une revue de la DPM : Catherine WIHTOL DE WENDEN, « Les immigrés dans la cité », *Migrations et sociétés*, 1978, n° 3.

Chapitre 4

européennes et à préciser la position française. Cette étude témoigne de la réflexion menée au sein de l'administration qui parallèlement à la sphère politique où la question est posée, tente d'appréhender, par la mobilisation d'une expertise¹, les expériences françaises passées et les expériences européennes, en pesant le pour et le contre des différents dispositifs. Mais cette étude montre aussi que la mise en place de dispositifs de représentation et de participation semble actée par l'administration comme nécessité et par un souci de normaliser la situation française par rapport aux pays européens qui ont adopté de tels dispositifs, la question étant de déterminer la forme adéquate à adopter.

Contrairement à la cause du droit de vote aux élections locales², celle du droit d'association pour les étrangers trouve gain de cause. Le gouvernement Mauroy dépose un projet de loi portant abrogation du décret-loi de 1939. Après discussion, le texte est adopté le 22 septembre 1981. Mais appuyé par le Sénat, le gouvernement limite la portée de l'abrogation en maintenant la nullité des associations jugées susceptibles de « porter atteinte à la situation diplomatique de la France » mêlant ainsi l'enjeu de l'ordre public avec l'impératif du maintien de « bonnes relations diplomatiques ». C'est, semble-t-il, la mobilisation associative qui pousse le gouvernement à renoncer à son texte. Le 9 octobre 1981,

¹ Les écrits de Catherine Wihtol de Wenden relèvent d'une catégorie particulière de travaux : dans la mesure où nombre d'entre eux ont été commandités par l'administration, ils permettent d'éclairer les préoccupations des pouvoirs publics en même temps que l'analyse de la politiste dont le sujet de spécialisation est fortement tributaire du rôle de la commande publique dans l'émergence de nouveaux objets de recherche. Après avoir rédigé un mémoire sur le rapport des travailleurs immigrés à la politique au niveau local, elle conduit un certain nombre d'études pour la DPM : Catherine WIHTOL DE WENDEN, *Les Travailleurs étrangers et la vie politique dans le département de l'Aisne*, Mémoire, Paris, 1973 ; Catherine WIHTOL DE WENDEN, *La représentation des immigrés en Europe : étude sur les organismes y compris les organes consultatifs permettant la représentation des immigrés dans les pays européens de forte migration. Rapport DPM.*, 1976. Dans l'ouvrage tiré de sa thèse sur les « immigrés et la politique », la politiste se demande par quels canaux et selon quelles modalités, les immigrés peuvent s'exprimer sans bénéficier du droit de vote. L'activité associative des immigrés et de leurs descendants est analysée dans le cadre de cette question générale. L'auteure montre que les pouvoirs publics ont envisagé le droit d'association comme une forme édulcorée de participation politique. Mais elle s'intéresse également à un autre aspect, celui de l'instrumentalisation de ces associations par ces mêmes pouvoirs publics : Catherine WIHTOL DE WENDEN, *Les immigrés et la politique*, Thèse de doctorat, IEP, Paris, 1986. Dans des travaux ultérieurs, elle propose une typologie associative (en fonction des caractéristiques des militants, de leurs attentes, de leurs rapports aux pouvoirs publics) en même temps qu'elle analyse les formes d'instrumentalisation de ces associations par les pouvoirs publics. Cette instrumentalisation peut être fonction des carences de la « politique d'intégration » (les pouvoirs publics « font faire ») mais aussi des exigences pratiques de l'action publique, notamment municipale (nécessité d'instituer des interlocuteurs pour mener ses actions, enjeux de clientèle électorale). Ainsi, les associations qui relèvent du « deuxième âge » (elle en distingue trois), c'est-à-dire qui ont été créées après la loi d'octobre 1981, ont selon l'auteure fortement été marquées par la volonté des pouvoirs publics, notamment à partir des années 1985-1986 et la première cohabitation, d'identifier des « médiateurs » : Catherine WIHTOL DE WENDEN et Rémy LEVEAU, *La bourgeoisie : les trois âges de la vie associative issue de l'immigration*, Paris, Éd. du CNRS, 2001.

² Nous ne revenons pas ici sur les raisons de cet abandon. Sur cette question voir la thèse en cours de Séverine Lacalmontie.

Chapitre 4

l'Assemblée vote l'abrogation pure et simple du décret-loi d'avril 1939¹. Ainsi, avec la reconnaissance de ce droit, la loi rejoint les préconisations de l'administration. Mais si les études de la DPM articulaient la question de la reconnaissance de ce droit avec la nécessaire représentation des immigrés et des étrangers, il faut noter que les années qui suivent son adoption ne conduisent pas à des réformes d'ampleur allant dans le sens d'une représentation des étrangers et immigrants, par exemple au niveau du personnel encadrant des organisations centrales de la politique d'insertion.

Encadré n°4.1 : De la représentation des immigrés à la représentation de la cause des immigrés ?

Comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent, l'arrivée de la gauche au pouvoir s'accompagne d'un renouvellement relatif du personnel encadrant de l'action publique et notamment à la tête du FAS et de l'ADRI. Ce renouvellement s'explique aussi par l'impératif de représentation des immigrés, impératif qu'ont fait peser les mobilisations pour les droits des travailleurs immigrés à la fin des années 1970 mais aussi les engagements, du PS d'opposition. Si l'alternance n'occasionne pas de nomination d'immigrés ni au gouvernement², ni à un poste d'encadrement d'une administration centrale, la question de la représentation reste posée. Mais elle l'est de biais et indirectement. Outre les cas de Jean Perraudeau à la direction du FAS, de Michel Wagner et de Michel Bourdeau successivement à la direction de l'ADRI³, d'autres nominations permettent d'identifier une logique d'incorporation d'acteurs jugés proches des associations d'aide aux travailleurs immigrés dans les années 1970. En avril 1985, Gérard Moreau⁴, énarque⁵, est nommé directeur de la DPM. Sa carrière administrative sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing le garde éloigné des lieux de politisation du problème de l'immigration⁶. Après l'élection de François Mitterrand, il devient chargé de mission auprès du ministre de la Solidarité nationale, de 1981 à 1985. Il est ensuite nommé directeur de la DPM en 1985 (et le reste jusqu'en 1997). Si son ancrage dans le principal ministère en charge de la politique en direction des immigrés date de l'arrivée de la gauche, il est aussi l'un des membres fondateurs du GISTI. Son entrée au ministère des Affaires sociales et sa nomination à la tête

¹ Le rapporteur du projet à l'Assemblée auditionne notamment une délégation de la Fonda le 8 septembre 1981. Par ailleurs, il est difficile de mesurer l'impact réel du vote de cette loi sur la vie associative des étrangers et des immigrés. Si l'on peut dénombrer les créations annuelles, le taux de mortalité des associations reste inconnu. Parmi les tentatives pour rendre compte de la vitalité associative des immigrés, une étude menée par la Fonda en 1983 est reprise par divers auteurs. Ses résultats sont censés être emblématiques de l'essor post-octobre 1981 : cette étude compare les cinq mois précédant le vote de la loi avec les cinq mois lui succédant : 122 associations ont été créées pendant la première période contre 402 lors de la seconde période. Un numéro spécial de *la Tribune Fonda* consacré au bilan de la liberté associative pour les étrangers propose les chiffres suivants avec la même approximation que l'étude de 1983 : 300 déclarations annuelles pour les années précédant le vote de la loi contre 500/800 pour les années suivant le vote. La création annuelle d'associations serait passée de 30 000 à 60 000 ou 70 000. Au moins 5 000 associations issues de l'immigration exerceraient en 1992. « 10 ans de liberté associative pour les étrangers en France. Une citoyenneté inachevée ? », *La Tribune Fonda*, n°92, décembre 1992.

² Dans un article consacré au journal *Sans-Frontières*, la politiste Catherine Polac rappelle qu'un des premiers numéros succédant à la victoire de François Mitterrand en mai 1981, demandait la nomination d'un « ministre immigré » dans le gouvernement Mauroy. Catherine POLAC, « Quand les immigrés prennent la parole », in Pascal PERRINEAU (dir.), *L'engagement politique: déclin ou mutation ?*, Paris, Presses de la FNSP, 1994, p. 370.

³ Chapitre 3.

⁴ Entretiens du 11 mars 2009 et du 4 juillet 2011.

⁵ Promotion 1969-1971.

⁶ Il a successivement été administrateur civil au ministère de l'Équipement, chargé de la sous-direction de la prospective et de la carte sanitaire.

Chapitre 4

de la DPM a pu être facilitée par plusieurs facteurs : son réseau personnel (son épouse, Yanick Moreau, est conseillère technique au secrétariat général de l'Élysée, chargée des affaires sociales de 1981 à 1984), son statut d'énarque mais aussi son identification à l'une des associations emblématiques d'aide aux travailleurs immigrés, des plus mobilisées de la décennie précédente.

L'encadrement du FAS est également affecté par l'alternance. En 1983, Paul Bouchet¹ est nommé à la présidence. Alors que ce poste est normalement attribué à un érarque, il est lui, avocat en droit social, bâtonnier du barreau de Lyon de 1982 à 1984, en contact étroit avec les syndicats locaux pour lesquels il a assuré au cours des années 1970 de nombreuses formations juridiques². A la fin de la décennie, sa carrière l'inscrit surtout à la croisée du monde juridique et du monde syndical lyonnais. Quand les quartiers populaires de la région lyonnaise connaissent, au cours de l'été 1981, d'importants affrontements entre une partie des populations locales et les forces de police, le maire de Vénissieux et le préfet de Lyon font appel à lui pour une médiation dans le quartier des Minguettes, en collaboration étroite avec le père Christian Delorme. C'est deux ans après, alors que s'organise la Marche contre le Racisme et pour l'Égalité, que Paul Bouchet se voit proposer par Georgina Dufoix la présidence du FAS.

Au niveau central, des postes d'encadrement des structures administratives et d'établissements publics de la politique d'insertion s'ouvrent à des acteurs engagés dans la cause des droits des immigrés. Des dispositifs de représentations par la nomination de « représentants » d'immigrés sont mis en place mais au niveau local. Ainsi, la régionalisation du FAS avec le décret du 18 janvier 1983 met en place des Commissions régionales pour l'insertion des populations immigrées (CRIPI). Elles sont composées de 40 membres dont 6 étrangers. Les CRIPI sont des instances consultatives mais aussi délibératives puisque les plans régionaux d'insertion sont soumis à ses avis³. Au niveau central, un autre dispositif de « représentation » voit le jour avec la création du Conseil national des populations immigrées en 1984 (infra), qui lui est strictement consultatif.

3. L'association comme partenaire des pouvoirs publics

L'arrivée de la gauche au pouvoir accélère l'émergence d'un troisième type d'appréhension du rôle des associations qui s'incarne à travers la valorisation d'un rapport spécifique entre associations et pouvoirs publics sous la forme du « partenariat ». La prescription et la théorisation de ce type de rapport sont le fait d'acteurs associatifs qui, après mai 1981, s'inscrivent dans de nouveaux espaces spécialisés dédiés au développement d'une

¹ Entretien du 17 novembre 2010.

² Il devient conseiller d'État après son départ du FAS. Paul Bouchet a par ailleurs été pendant la guerre d'Algérie, avocat des militants FLN de la région lyonnaise

³ Vincent VIET, *La France immigrée. Construction d'une politique. 1914-1997*, Paris, Fayard, 1998, p. 432-441.

Chapitre 4

réflexion militante sur le rôle des associations. Ce travail de justification du partenariat entre en congruence avec les analyses d'instances étatiques comme l'IGAS et le Conseil économique et social. .

a. Un discours associatif

L'arrivée de la gauche au pouvoir s'accompagne de l'institutionnalisation de lieux de réflexion, d'expertise et de conseil des pouvoirs publics sur les modalités souhaitables de la vie associative et des formes de participation des associations à la production des politiques publiques. La Fondation pour la vie associative (FONDA) est ainsi créée en 1981 et le Conseil national pour la vie associative (CNVA) est créé par décret le 5 juillet 1983, marquant ainsi deux étapes de mise à l'agenda de la question associative et de ses rapports avec les pouvoirs publics.

La FONDA a pour objet de « témoigner en permanence de la nécessité et de l'importance de la vie associative en tant que composante essentielle du tissu social », d'organiser rencontres et réflexions entre associations, de promouvoir les connaissances sur la vie associative, et d'améliorer l'information en direction des associations sur leurs interlocuteurs officiels potentiels¹. A travers sa lettre d'information quasi-mensuelle, la FONDA entend jouer un rôle de coordination d'une réflexion sur la vie associative et les modalités de son développement, de publicisation de cette réflexion auprès des associations, et de sensibilisation et de persuasion des pouvoirs publics sur des projets précis. Ainsi, dès le premier numéro, est affiché la volonté d'accompagner le changement politique de mai 1981 par un « renouveau de la société civile » afin d'éviter que l'action collective ne soit réduite à « l'action étatique² ». L'organisation pense son rôle comme un rôle de sensibilisation des différents ministères auxquels elle fait parvenir des projets et qu'elle sollicite pour faire entendre son point de vue sur des projets de loi. Ce rôle est manifeste concernant la question des associations d'immigrés et d'étrangers.

En effet, le droit d'association pour les étrangers figure parmi les mesures jugées urgentes, à côté de la création de « possibilités nouvelles de formation et de temps libéré pour les responsables d'associations³ ». La FONDA est d'ailleurs organisée en quatre « comités d'études et de liaison » : « Décentralisation », « Etrangers », « Créations et conceptions

¹ Statuts parus au J.O. du 23 octobre 1981 cités dans *Lettre d'info de la Fonda*, n°3, novembre 1981.

² *Lettre d'info de la Fonda*, n°1, juillet 1981. Editorial.

³ *Lettre d'info de la Fonda*, n°1, juillet 1981.

Chapitre 4

nouvelle de l'emploi » et « Information ¹ ». Le comité « Etrangers » est animé par Roby Bois, secrétaire général de la CIMADE et Jean-Paul Ferand, membre du bureau de la FONDA, Saïd Bouziri² en étant le rapporteur. Le 8 septembre 1981, le rapporteur du projet de loi du gouvernement devant la Commission des lois du sénat, M. Cutolli, reçoit une délégation de la FONDA qui y défend l'abrogation pure et simple du titre IV de la loi du 1^{er} juillet 1901. Une fois celle-ci actée, le Comité définit ses missions autour de quatre axes : favoriser la création d'associations d'étrangers, immigrés et réfugiés, contribuer au développement de la place de ces populations dans l'ensemble du monde associatif (par exemple dans les associations de locataires et de parents d'élèves) », faciliter la recherche de subventions et « lutter contre le racisme et la xénophobie en favorisant les contacts entre français et étrangers et le brassage des populations³ ».

Les premiers travaux de ce Comité partent d'ailleurs d'un diagnostic, celui du faible intérêt suscité par le Comité lui-même, ses responsables ayant relevé de rares propositions de participation au comité *ad hoc*. La première action menée s'inscrit dans la continuité de ce constat qui est mis en rapport avec un autre diagnostic, pessimiste, sur l'« opinion française » qui se décalquerait sur les associations : la non acceptation de la réalité « multiculturelle » de la société française⁴. Au début de l'année 1982, le Comité lance une enquête sur la « participation des étrangers à la vie associative⁵ ». Le questionnaire, envoyé à toutes les associations membres de la FONDA, cherche à mesurer l'étendue de la diffusion de l'information de l'abrogation du décret-loi de 1939 et les réactions qu'elle suscite. Il s'agit aussi, pour les membres du Comité, de mesurer la participation des étrangers dans les associations dites françaises⁶. L'enquête s'inscrit plus largement dans une action globale contre la « tentation xénophobe » ou « l'indifférence xénophobe ». Elle se poursuit en 1983 grâce à une subvention du FAS et de la CNAF et porte plus précisément sur la pédagogie à diffuser pour augmenter la participation des étrangers et immigrés à la vie associative⁷. Par ailleurs, le Comité utilise sa lettre d'information pour diffuser son point de vue sur la politique d'immigration et d'insertion et sur les mobilisations collectives. Il le fait par exemple pour

¹ Lettre d'info de la Fonda, n°2, octobre 1981.

² Par ailleurs membre du Comité de rédaction du journal *Sans Frontières*.

³ Lettre d'info de la Fonda, n°2, octobre 1981.

⁴ Lettre d'info de la Fonda, n°4, décembre 1981.

⁵ Lettre d'info de la Fonda, n°8, mai 1982.

⁶ En recueillant des données sur le nombre d'étrangers qui y participent, leur nationalité, le niveau de responsabilité qui leur est donné, les contacts avec les associations d'étrangers.

⁷ Lettre d'info de la Fonda, n°15, avril 1983.

Chapitre 4

critiquer la décision de repousser les discussions parlementaires sur le droit de vote des étrangers aux élections locales ou pour acclamer la Marche pour l'égalité et contre le racisme de l'automne 1983¹. La FONDA apparaît ainsi comme une organisation dont l'institutionnalisation est favorisée par l'alternance politique et signale l'intégration de la question des associations d'étrangers et d'immigrants, à celle plus large du fait associatif. Ce processus d'intégration permet d'associer la thématique partenariale qui cible l'ensemble des associations intervenant dans le secteur dit de l'action sociale avec celle de la lutte contre le racisme et la xénophobie et de la nécessaire « éducation » ou « adaptation » qui en découlerait. La création du CNVA en 1983, auprès du Premier ministre, témoigne par ailleurs de l'incorporation par les pouvoirs publics d'acteurs investis dans la promotion des associations² au nom d'une représentation de la « société civile ».

Un troisième pôle mérite l'attention : il concerne cette fois-ci exclusivement les associations d'immigrants et de descendants d'immigrants. Le Conseil des associations immigrées en France (CAIF) est créé au printemps 1984 et rassemble un nombre important d'associations. Il s'agit pour les associations membres de constituer un « pôle associatif immigré ». Le CAIF a pour objectif d'informer « les populations immigrées et des associations d'immigrés », de former les « militants et adhérents des associations d'immigrés à la vie associative », de valoriser les actions qui ont pour objet l'« identité culturelle » de ces populations et enfin de promouvoir « l'égalité des droits avec les Français³ ». En rassemblant les « associations immigrées », le Conseil cherche à les ériger en interlocuteurs des pouvoirs publics⁴.

Le CAIF publie régulièrement un bulletin de liaison, *CAIF-Infos*, dans lequel il propose une chronique de la vie associative et prodigue des conseils concernant les rapports avec les pouvoirs publics (en termes de formation, de procédures à suivre pour les demandes de subvention...). Il offre aussi un commentaire systématique de l'évolution des politiques de gestion des flux et d'insertion des immigrants. Il entend ainsi adopter une position d'observateur vigilant des pouvoirs publics et de levier d'une coordination des associations

¹ *Lettre d'info de la Fonda*, n°18, octobre 1983 : appel à participer à la marche pour l'égalité et contre le racisme : itinéraire, appel du comité étrangers

² Son secrétariat est assuré par le cabinet du ministère du Temps libre. Le bureau du CNVA est exclusivement composé de personnalités associatives, dont certains sont également membres de la FONDA.

³ Document de présentation du CAIF en vue de la préparation de la conférence de presse du 25 janvier 1984. FNNSP/WE 8.

⁴ *Idem.*

Chapitre 4

pour qu'elles parviennent à défendre leurs intérêts et droits mais aussi afin qu'elles soient reconnues comme des interlocuteurs par les pouvoirs publics.

Ce qui apparaît à travers l'exemple de ces pôles de structuration de la vie associative que sont le CAIF et le Comité « Etrangers » de la FONDA, c'est que la loi d'octobre 1981 a fait émerger des acteurs organisés, qui entendent analyser et évaluer les effets de cette loi. Ils produisent ainsi des discours normatifs sur les associations de l'immigration et sur les efforts à faire pour qu'elles soient perçues par les pouvoirs publics au moins comme interlocuteur, au mieux comme partenaire. Si le CAIF opte pour une position de vigilance critique par rapport aux pouvoirs publics, il n'en demeure pas moins un lieu de promotion de la figure de l'association comme partenaire de ces mêmes pouvoirs publics. D'ailleurs, l'émergence de certains de ces acteurs préoccupe le cabinet du ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale qui crée le Conseil national des Populations immigrées (CNPI) par le décret du 28 mai 1984¹.

b. Un discours administratif

Certains acteurs administratifs reprennent une analyse proche et défendent l'idéal partenarial. Dans la mesure où ce discours est le fait d'organisations administratives chargées du contrôle de l'administration, il témoigne de l'imposition progressive d'un sens commun dans certains milieux politico-administratifs, autour de ce type d'approche.

Ainsi, parallèlement à la mise en place de ces nouveaux dispositifs et à la production de ces discours de promotion du partenariat, un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) de 1984 formule un point de vue administratif consolidant ces discours, par la position de surplomb qu'offre son statut. Plus exactement, le rapport sur *La politique sociale et les associations*² ne se contente pas de dresser un bilan des rapports entre cette politique et

¹ Le décret adopté fait du CNPI un dispositif où siègent un président issu du ministère des Affaires sociales, 15 représentants des associations des communautés d'origine étrangère nommés par arrêté du Ministère, un représentant de chacune des organisations professionnelles d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national, un représentant de l'administrations des ministères de l'Intérieur et de la Décentralisation, des Relations Extérieures, de l'Education nationale, de l'Urbanisme et du Logement, de la Formation Professionnelle, de la Culture, du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports, des Droits de la Femme, le président du CA du FAS, le président du CA de l'ONI, le président de l'UNAF, et 8 « personnalités qualifiées et représentants des associations particulièrement concernées par les problèmes des communautés d'origine étrangère ». Article 2 du décret du 28 mai 1984 portant création du CNPI. FNSP/WE 7.

² IGAS, *La politique sociale et les associations*, Paris, La Documentation française, 1984. La même analyse, quoique beaucoup moins poussée est défendue par le Conseil économique et social. Henri THERY et CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, *La Place et le rôle du secteur associatif dans le développement de la politique d'action sanitaire et sociale*, Paris, Direction des journaux officiels, 1986.

Chapitre 4

les associations. Il en propose aussi une analyse historique selon une logique linéaire conduisant à la consécration du partenariat. Il ressort de ce rapport l'affirmation d'un modèle général qui concerne toutes les associations et qui devrait donc également être mis en œuvre pour celles du « monde des migrants ».

Comme tout rapport de l'IGAS, celui-ci vise en premier lieu à dresser un bilan sur le sujet traité. Le rapport cartographie l'action associative dans différents secteurs en s'appuyant notamment sur les rapports publiés par le CNVA et la FONDA. Huit secteurs sont distingués parmi lesquels figure « le monde des migrants¹ ». La section qui y est consacrée² est basée sur une enquête menée auprès de 26 associations qui interagissent de façon plus ou moins régulière avec les pouvoirs publics³. La cartographie de ce paysage est censée constituer une étape dans la rationalisation de l'intervention des pouvoirs publics.

A ce souci de rationalisation, de connaissance et de maîtrise administrative, se greffe une mise en récit historique qui distingue quatre séquences dans l'évolution du rôle de l'action associative dans le secteur du « monde des migrants ». L'« histoire » des rapports entre pouvoirs publics et associations conduit à la consécration du rapport partenarial. L'exposé rapide de cette historicisation administrative permet d'éclairer le point de vue d'un acteur comme l'IGAS qui cherche à décrire l'histoire de l'Etat et de l'action publique comme celle d'une « démocratisation ». Au cours d'une première séquence, qui s'étendrait de l'entre-deux-guerres aux années 1960, les associations n'auraient émergé que du fait des « convulsions de la guerre et des migrations ». Ces événements historiques auraient provoqué une « crise de conscience⁴ » d'individus optant pour l'action associative, là où l'action étatique fait défaut, par exemple dans l'assistance aux réfugiés et aux primo-arrivants. De 1967 à la fin des années 1970, les rédacteurs du rapport notent une convergence entre la prise de conscience des « milieux éclairés de l'opinion et de l'action de l'Etat » qui développe dès lors des actions d'hébergement des travailleurs immigrés⁵. Les années 1972-1977, marquées

¹ Sont distingués « la politique pour les handicapés », « la prise en charge des toxicomanes », « les clubs et équipes de prévention », « les écoles de formation de travailleurs sociaux », « les associations et le monde des migrants », « les associations gérant les établissements sanitaires », « l'action sociale des caisses de sécurité sociale » et « les associations de formation professionnelle continue ».

² IGAS, *La politique sociale et les associations*, op. cit., p. 229-264.

³ On peut distinguer trois catégories d'associations : les associations sous tutelles administratives comme l'ADRI et le SSAE, les associations d'aide et de soutien des travailleurs immigrés comme le CLAP et le GISTI et enfin les associations d'immigrés et d'étrangers menant des activités éducatives, culturelles, militantes, comme par exemple le Collectif d'études et de dynamisation de l'émigration portugaise (CEDEP) ou l'Association de la nouvelle génération immigrée (ANGI).

⁴ La CIMADE, le CCFD et le SSAE sont pris pour exemple.

⁵ Les ASTI et le GISTI sont classées dans cette catégorie.

Chapitre 4

par une politique de l'immigration plus restrictive, se caractérisent par d'importantes tensions entre l'Etat et le secteur associatif. Enfin, à cette séquence succéderait « l'après 1981 ». Cette dernière séquence signale la consécration d'un rapport dit partenarial. Les associations qui entretenaient une certaine méfiance à l'égard des pouvoirs publics, seraient désormais investies d'un rôle tendant vers un partenariat avec les pouvoirs publics. Les actions menées par les associations s'éloignent d'ailleurs de plus en plus d'un rapport d'assistance envers les publics ciblés, pour s'inscrire dans l'aide à « l'autopromotion des migrants » et la défense de « l'interculturalité ». Ainsi, d'après le récit proposé par le rapport de l'IGAS, après avoir contribué à la « prise de conscience sectorielle¹ » des pouvoirs publics, les associations œuvrant dans le « monde des migrants » s'inscriraient désormais dans des rapports de partenariat avec les acteurs étatiques de la politique sociale.

Le thème du partenariat revêt dans ce rapport une dimension à la fois descriptive et prescriptive. Le rapport partenarial serait devenu une réalité et celle-ci est présentée comme une transformation positive des rapports entre pouvoirs publics et associations. L'action associative de « l'après 1981 » se distinguerait des périodes précédentes en ce qu'elle serait porteuse d'un projet politique et qu'elle signalerait le déploiement d'une politique publique dite cohérente (contrairement aux périodes précédentes où l'éparpillement de l'action associative témoignerait, toujours selon le rapport, de l'incohérence de la politique menée). L'idée de partenariat découle de l'appréhension des associations comme porteuses d'un projet renvoyant à un idéal de société.

A ce titre, il est intéressant de relever que l'ADRI, héritière de l'ICEI née dans le dernier tiers des années 1970, est présentée comme une association typique de « l'après 1981 ». Les rapports entre pouvoirs publics et cette association créée par le SETI en 1977 et réformée en 1982 sont présentés comme un exemple du rapport partenarial². Il peut paraître surprenant que les rapports de tutelle qui lient de fait, les pouvoirs publics à l'ADRI³ soient présentés sous le prisme du partenariat. Le récit proposé par le rapport jette dans l'ombre les conditions d'institutionnalisation de l'enjeu des relations interculturelles qui comme nous l'avons montré, sont aussi tributaires des transformations survenues au sein de la DPM et non d'une co-production entre pouvoirs publics et associations. Cette lecture de l'histoire des rapports entre pouvoirs publics et associations s'explique par la revendication

¹ IGAS, *La politique sociale et les associations*, op. cit., p. 241.

² *Ibid.*, p. 261.

³ Voir le chapitre précédent.

Chapitre 4

d'une démocratisation des processus de définition de l'action publique. Elle contribue ainsi à valoriser au sein même de l'Etat, la figure du partenariat en promouvant un discours par ailleurs porté par des acteurs issus du monde associatif (supra).

Mais l'écriture de cette histoire des rapports entre Etat et associations s'explique aussi par l'analyse qui transparait dans le rapport sur l'enjeu de l'insertion des immigrés et de leurs descendants. Le rapport défend la spécificité de ce secteur d'intervention publique, « le monde des migrants », en raison du projet politique de sensibilisation et de promotion d'une société pluriculturelle. C'est d'ailleurs le seul argument qui justifierait d'isoler ce secteur. A propos des « migrants », il est écrit qu'« il s'agit d'une population banale, comparable en tous points –même au travers de ses différences, en particulier quand à la composition démographique – à la population française, à ceci près, précisément, qu'elle n'est pas française, ou quand elle l'est, qu'elle n'est pas perçue comme telle¹ ». Il existerait un problème de la « coexistence, en un même espace, de deux populations : phénomène contradictoirement voulu dans ses origines, et refusé dans ses conséquences, problème concret créé de toutes pièces par une évolution non maîtrisées et une intolérance à la différence² ». Le rapport place ainsi l'enjeu du partenariat entre pouvoirs publics et associations dans la continuité de la lecture défendue par le SETI et basée sur l'affirmation de représentations collectives qu'il faudrait adapter à la réalité « pluriculturelle » de la société française. La promotion d'une société « pluriculturelle et pluri-ethnique³ » exigerait le développement de rapports de type partenarial entre pouvoirs publics et associations.

4. L'association comme levier pour l'insertion interculturelle

Pour les tenants de la doctrine de l'insertion et de promotion des relations interculturelles déjà présentée, la revendication du droit d'association est légitime et son octroi est présenté comme un progrès pour l'égalité civique. Mais c'est surtout le rôle des associations dans la politique d'insertion qui est envisagé et défini.

Il faut à ce titre rappeler que si l'action publique interculturelle est revendiquée avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, la plupart des arguments qui la justifient sont formulés dès la fin des années 1970 et en particulier dans le rapport de la Commission « Culture et

¹ IGAS, *La politique sociale et les associations*, op. cit., p. 232-233.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, p. 239.

Chapitre 4

immigration¹ » de 1980. Concernant les modalités de sa mise en œuvre, des éléments importants y apparaissent déjà. Dans le cadre du bilan sur les « besoins éducatifs, sociaux et culturels des travailleurs immigrés et de leurs familles » au nom de l'égalité des chances et du respect de « l'identité culturelle », est posée la question de la participation des immigrés. C'est par ce biais qu'est introduite la question du droit d'association pour les étrangers. Le rapport fait ainsi référence aux mobilisations pour l'abrogation du décret-loi du 12 avril 1939 (titre IV de la loi du 1^{er} juillet 1901). Il fait sien l'argumentaire développé par les avocats de cette cause bien qu'il ne les nomme pas. Il rappelle ainsi que le décret-loi en question qui encadre strictement le droit d'association pour les étrangers, est le produit du contexte politique particulier de l'entre-deux-guerres. Non seulement cet encadrement strict n'aurait plus lieu d'être mais il serait source de discrimination. En conséquence, la Commission recommande « l'abrogation du décret-loi de 1939 et le retour pur et simple à la loi de 1901² ». Le droit d'association pour les étrangers tel que défendu par ce rapport s'inscrit dans la continuation de la cause des droits des immigrés et dont le gouvernement entend prendre en compte à l'approche de la fin du mandat présidentiel.

Mais il s'inscrit aussi dans la formulation d'un programme d'action répondant aux « besoins culturels » des travailleurs immigrés. L'ICEI mène d'ailleurs déjà un programme de formation des responsables associatifs (infra B.2). Cette question fait l'objet d'une formulation bien plus poussée, mais pas fondamentalement différente, dans les rapports de de Christian Van Yen N'Guyen (IGAS) et de Françoise Gaspard remis en 1982 et qui ont conduit à la création de l'ADRI. On peut y voir la formation d'une doctrine sur le rôle des associations dans une société pluriculturelle régulée par un dialogue interculturel. Dans la perspective d'une réforme de l'ICEI, le rapport de l'inspecteur de l'IGAS et celui confié à l'élue socialiste imbriquent le devenir des « minorités culturelles » avec celui de la vie associative des immigrés. Ces rapports ne se contentent pas de revendiquer le droit d'association (voté en octobre 1981) ni d'expliquer sa légitimité. Si cette imbrication discursive s'appuie sur l'idée, présentée comme fait, que l'octroi de ce droit a favorisé le développement de la vie associative des étrangers et immigrés³, son intérêt semble être ailleurs. Ces deux rapports donnent avant tout à voir comment une société décrite comme

¹ COMMISSION MIXTE CULTURE ET IMMIGRATION, *Culture et immigration. Réflexions et propositions sur les besoins éducatifs, sociaux et culturels des travailleurs immigrés et de leurs familles*, Paris, I.C.E.I., 1980.

² *Ibid.*, p. 77.

³ On verra par la suite que ce « fait », devenu l'objet d'un discours consacré sur le « tournant de 1981 » doit être pris avec précaution.

Chapitre 4

pluriculturelle et composée de minorités culturelles doit s'organiser et comment les relations entre les groupes qui la constituent doivent être régulées. Les associations se voient ainsi dotées d'une fonction instrumentale :

« Les minorités culturelles doivent, quant à elles, disposer des moyens d'expression culturelle dont les structures associatives seront, sans doute, le vecteur privilégié après le vote de la loi du 9 octobre 1981 (la formation des responsables de ces associations doit donc être développée¹) ».

Les associations sont un moyen à disposition des « minorités culturelles ». Que celles-ci en aient conscience ou pas, les pouvoirs publics doivent dans cette perspective, valoriser ce moyen. D'ailleurs, dans le bilan sévère qu'il dressait de l'ICEI, l'inspecteur de l'IGAS jugeait que les formations des acteurs et animateurs associatifs répondaient à un réel « besoin », amplifié par l'abrogation du décret-loi de 1939 :

« Les stages de responsables et d'animateurs d'associations étrangers répondent à un besoin important. L'abrogation du décret-loi du 12 avril 1939 relatif aux associations étrangères ouvre en effet la voie à la constitution d'un nouveau réseau associatif dont le développement harmonieux suppose des responsables de qualité² ».

Pour jouer leur rôle stratégique, les associations doivent faire l'objet d'un « développement harmonieux ». C'est pourquoi les formations doivent être développées, lesquelles sont pensées à travers deux prismes : celui de l'idéal interculturel et celui de l'impératif de leur institutionnalisation en vue de faire des associations en question, des interlocuteurs. Si le premier est explicitement formulé à travers la volonté de mettre en place des formations empruntant une « approche interculturelle » aux formations destinées aux formateurs des travailleurs immigrés et aux enseignants d'enfants de travailleurs immigrés³, le second est plus implicite puisque n'est évoquée qu'une « assistance technique⁴ ». L'expression désigne la transmission de savoirs gestionnaires et relatifs aux « institutions françaises » (c'est-à-dire les interlocuteurs éventuels des cadres d'associations) et aux circuits de financement. Ces deux volets renvoient à deux objectifs distincts des pouvoirs publics.

Premièrement, il s'agit d'instituer des intermédiaires entre la « société » et les publics immigrés ou « minorités », appelés à s'organiser pour promouvoir leur propre « expression

¹ Christian N'GUYEN VAN YEN, *Rapport sur l'association Information, culture et immigration (I.C.E.I.)*, Paris, IGAS, 1982, p. 66.

² *Ibid.*, p. 25.

³ *Ibid.*, p. 70.

⁴ *Ibid.*, p. 67.

Chapitre 4

culturelle ». Ces intermédiaires sont définis comme des « relais de l'échange interculturel dans leur communauté¹ », ils doivent être les animateurs du « dialogue interculturel » et assurer le lien entre les minorités, organisées en communautés et le reste de la société. Dans cette perspective, les acteurs associatifs sont érigés en acteurs de l'insertion.

Le rapport remis par Françoise Gaspard emploie une formulation plus explicite encore :

« Il faut également qu'émergent des représentants reconnus des communautés immigrées présentes en France et que les actions culturelles soient menées par eux ou en consultation avec eux. Une politique de développement culturel ne peut en effet être efficace que si elle est prise en charge par des communautés structurées² ».

Ce court passage donne à voir comment la définition de l'action publique interculturelle navigue entre plusieurs objectifs qui sans être contradictoires, ne sont pas *a priori* du même ordre. Le premier objectif est celui de la promotion de relations interculturelles. Il revêt lui-même deux dimensions : le développement d'une vie associative des « minorités » et leur « développement culturel » sont conditionnées d'une part par l'existence d' « intermédiaires culturels » (c'est-à-dire de cadres associatifs) et d'autre part par celle de « représentants » des « communautés immigrées » dont la consultation est mise à l'ordre du jour. L'organisation de l'expression culturelle et la participation de ces « représentants » sont pensées ensemble. L'impératif du dialogue interculturel est couplé avec celui de la participation politique des immigrés. Et si c'est bien à l'organisme censé remplacer l'ICEI (l'ADRI) qu'est confiée la mission de former les cadres associatifs, ce programme s'insère dans un projet plus large de mise en place de dispositifs de participation des immigrés par la voie de leurs « représentants ». C'est en tout cas ce que propose le rapport Gaspard :

« La concertation avec ces représentants porteurs d'un projet culturel, et relais de diffusion des échanges entre communautés doit se faire à tous les niveaux : national au sein du CA du FAS par exemple, régional au sein des commissions pour l'insertion des populations immigrées, local au sein des organes de concertation éventuellement constitués³ ».

Le deuxième objectif de l'action en direction des associations est défini en termes d'assistance que les pouvoirs publics doivent leur offrir (« l'assistance technique »). Il s'agit

¹ *Ibid.*, p. 70.

² Françoise GASPARD, *L'information et l'expression culturelle des communautés immigrées en France. Bilan et propositions*, 1982, p. 60.

³ *Ibid.*

Chapitre 4

pour eux de structurer et réguler ce monde associatif caractérisé par son essor mais aussi par ce qui apparaît comme un manque d'expérience et de maturité :

« La loi du 9 octobre 1981 qui banalise le régime juridique des associations étrangères en abrogeant le décret-loi du 12 avril 1939 a ouvert de nouvelles perspectives. Si l'on en juge par le nombre de demandes de subventions parvenues aux différents départements ministériels, ces dispositions ont libéré des énergies qui attendent désormais les moyens de se mettre à l'ouvrage. Mais les demandes sont souvent confuses et mal formulées¹ ».

Ainsi, pour Françoise Gaspard, les pouvoirs publics doivent (par l'intermédiaire de l'ADRI) non seulement permettre la structuration de ce nouveau monde associatif mais aussi l'acclimater aux arcanes des « institutions françaises » qui en seront les interlocuteurs. L'incitation à développer les formations en gestion, s'inscrit dans le programme du SETI de développer cette vie associative par la voie des subventions. Ce dernier aspect se concrétise en 1983 avec la réforme du FAS². Les associations d'immigrés ont donc un statut particulier. Elles constituent le support organisationnel sur lequel les pouvoirs publics entendent s'appuyer pour promouvoir les relations interculturelles : les associations doivent faciliter l'expression culturelle des immigrés et œuvrer au dialogue interculturel. Elles sont également ce par quoi une représentation des « communautés immigrées » doit être organisée. Mais au-delà de cette définition de leur rôle en termes d'idéal de société, les associations font également l'objet d'une réflexion qui a trait au fonctionnement routinier de l'Etat puisqu'il s'agit aussi de les pérenniser en les bureaucratissant pour en faire un interlocuteur de l'administration.

B. La formation des cadres associatifs : la mobilisation de différents registres de justification

L'ADRI assure des formations destinées aux cadres associatifs et cette action répond, selon ses statuts, à l'objectif de promotion des relations interculturelles. Pour faire advenir, une telle société, il faudrait organiser les « communautés », support du « dialogue interculturel ». Sur le plan analytique, l'action des formateurs peut-être comprise en décrivant

¹ *Ibid.*

² Notons que ces formations sont prises très au sérieux : « Le développement du congé individuel de formation ou la prise en compte dans le plan de formation des entreprises des besoins du monde associatif devraient permettre d'organiser ces stages pendant le temps de travail, avec maintien de la rémunération ». *Ibid.*, p. 71.

Chapitre 4

les modes de justification des formations auprès des tutelles de l'Agence et de ses publics et à partir de la fabrication du contenu même de ces formations, c'est-à-dire des savoirs et savoir-faire transmis en cours de stages. Autrement dit, la façon dont les formateurs conçoivent leur action peut être appréhendée à travers le répertoire d'action publique qui prend forme spécifiquement en direction des cadres associatifs. Nous avons montré que les arguments mobilisés pour justifier le développement de la vie associative des immigrants et de leurs descendants étaient pluriels mais limités (supra). Ces registres sont différemment mobilisés en fonction des ressources de l'ADRI et des contraintes qui pèsent sur le travail de formation.

1. Des acteurs « motivés » pour une mission de professionnalisation

La formation des cadres associatifs est comme on l'a vu inscrite parmi les missions de l'Agence. Au-delà de cette assignation officielle, elle est défendue et mise en pratique par les agents de l'ADRI. La mise en perspective de leur prise de position sur cet enjeu avec leurs trajectoires biographiques permet de comprendre la réinterprétation de cette mission en termes militants et parfois savants. Pourtant, la production documentaire produite par le service Formation révèle l'imposition progressive d'un objectif de professionnalisation qui s'autonomise des finalités de représentation des « communautés », des immigrants et étrangers, de la promotion d'égalité civique ou encore de l'insertion interculturelle.

a. Des formateurs engagés

Le travail de redéfinition de l'action de formation par les agents de l'ADRI se donne à voir à différents niveaux : au sein du conseil d'administration et parmi les formateurs. La volonté d'ouvrir certains lieux de décisions à de nouveaux acteurs réputés proches d'associations d'immigrés ou d'aide aux travailleurs immigrés s'applique également au CA de l'Agence, comme en témoigne la nomination d'Adil Jazouli en 1983. Celle-ci permet la formulation d'une préoccupation sur le fait associatif au niveau de la direction de l'ADRI. La trajectoire biographique de cet acteur éclaire le type d'appréhension du fait associatif promu au sein du CA. Doté de ressources militantes et universitaires, il peut y développer un discours qui inscrit les associations à la fois dans une théorie politique de l'action collective et dans une approche sociologique attentive aux processus d'intégration sociale.

Chapitre 4

Encadré n° 4.2 : Adil Jazouli¹, des ressources savantes et militantes au CA de l'ADRI

Né au Maroc, Adil Jazouli s'installe en France en 1974 alors qu'il a 18 ans et suit une formation universitaire de psychosociologie à l'Université de Nancy. Parallèlement à ses études, il poursuit une activité militante dans le mouvement d'extrême-gauche du « 23 mars », activité qu'il a démarrée très tôt et qui est dirigée contre l'Etat marocain. Diplômé d'un DESS de psychosociologie, il s'installe à Paris pour poursuivre des études de sociologie et ses activités militantes. Celles-ci sont désormais également dirigées en direction des travailleurs immigrés (il est un des fondateurs du journal *Sans Frontières*).

Diplômé d'un DEA en 1982, il est engagé par le Centre d'analyse et d'intervention sociologique (CADIS²) pour participer aux évaluations des dispositifs « anti été-chaud » qui constituent pour partie le terrain de l'ouvrage de François Dubet *La Galère*³. Il est ainsi l'un des acteurs du développement de la sociologie tourainienne qui propose une analyse des mouvements sociaux des immigrés et de leurs descendants dans le cadre d'une analyse sur l'intégration sociale. Sa thèse, qu'il soutient en 1986, est d'ailleurs dirigée par Alain Touraine⁴.

Au cours de son doctorat, il intègre diverses organisations publiques du secteur de l'insertion. Son entrée au CA à l'ADRI (1983) répond à la volonté du SETI, de la DPM et du FAS de renouveler les cadres de la politique d'insertion en favorisant le développement d'une représentation des immigrés. Il est d'ailleurs également nommé en 1984 au CNPI. Il quitte l'ADRI en 1987 et devient responsable des ressources humaines d'une fédération Léo Lagrange jusqu'en 1990, date à laquelle il lance Banlieuescopies organisme qui produit des études sur la politique de la Ville.

Adil Jazouli entre à l'ADRI alors qu'il vient de commencer un doctorat de sociologie à l'EHESS sous la direction d'Alain Touraine dont il intègre très vite l'équipe de recherche. Son enrôlement dans l'organisation publique et son insertion dans le laboratoire de recherche sociologique se font parallèlement. A l'Agence, il se voit d'ailleurs confier plusieurs enquêtes qui lui permettent d'investir un sujet proche de celui de sa thèse sur les mobilisations collectives des « jeunes issus de l'immigration ». En retour, ce travail offre à l'ADRI des brevets de légitimité scientifique.

En mars 1984, il se voit confier une étude par l'ADRI sur le rapport des « jeunes d'origine immigrée » à l'engagement (notamment associatif) et le sens de ce rapport en termes de capacités intégratrices de la société française⁵. L'étude part d'une enquête sur les différentes formes de mobilisations collectives des immigrés au premier rang desquelles

¹ Entretien du 26 octobre 2010 et Sylvie TISSOT, *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil, 2007, p. 70-71.

² Le laboratoire, animé par Alain Touraine, a été créé un an auparavant. Sur la propension des sociologues de ce laboratoire à s'engager dans la production d'une expertise pour les pouvoirs publics et notamment la politique de la ville, voir Sylvie TISSOT, « Reconversions dans la politique de la ville : l'engagement pour les « quartiers » », *Politix*, 2005, vol. 2, n° 70, pp. 71-88. Le chapitre suivant traite plus amplement de cette question.

³ *Ibid.* Publié en 1987 chez Fayard, *La Galère* fait l'objet d'une première publication en 1985 sous la forme d'un rapport dans le cadre d'une convention entre le ministère du Plan et le CADIS.

⁴ Adil JAZOULI, *La Formation de l'action collective des jeunes issus de l'immigration maghrébine en France*, Thèse de doctorat, EHESS, Paris, 1986.

⁵ Adil JAZOULI, *Dynamiques collectives et initiatives d'intégration sociale chez les jeunes d'origine immigrée*, Paris, ADRI, 1984.

Chapitre 4

figure la Marche pour l'égalité et contre le racisme de l'automne 1983. Pour le sociologue, les mobilisations collectives du premier tiers des années 1980 ont deux types d'effets. D'une part, elles produisent une image de soi plus valorisante pour les jeunes acteurs mobilisés et d'autre part, elles modifient le rapport de ces mêmes acteurs au fait migratoire, la croyance au « retour » tendant à s'évaporer définitivement. Ces deux processus et en amont, la mobilisation collective contribuent à « l'intégration sociale » de ces acteurs par la société, bien que cette intégration soit conflictuelle. Le sociologue défend d'ailleurs la thèse d'un conflit intégrateur, ce qui lui permet d'en appeler au développement de l'organisation de cette jeunesse notamment par la voie associative :

« partout où cohabitent français et maghrébins ou immigrés en général, des possibilités réelles d'actions visant à mieux vivre ensemble apparaissent, et face à cette « descente aux enfers » que représente le développement de la haine de la violence réciproques, des jeunes issus de l'immigration maghrébine, s'organisant collectivement, agissent sur leur propre environnement social et tentent de changer avec d'autres les rapports de cohabitation¹ ».

Outre qu'elle met en lumière une analyse différente des promoteurs des relations interculturelles², cette analyse le conduit à justifier la formation des cadres associatifs. L'encadrement par la formation doit soutenir l'émergence et la reconnaissance d'un « sujet » à même de mener une action collective autonome :

« Trop souvent encore les jeunes issus de l'immigration sont considérés comme des clients consommateurs d'animation ou de formation dont les contenus et les finalités sont décidés en leur absence. Alors même que l'un des objectifs de l'action autonome et collective de ces jeunes est l'appropriation partielle de l'évolution des programmes de formation, d'animation et de développement de la vie association qui les concernent.

Leur demande explicite est d'être considérés comme des partenaires à part entière et non plus comme des clients entièrement à part³.

Pour les institutions et les associations ainsi interpellées l'enjeu est de taille, car cela suppose non seulement des modifications de procédures de traitement d'une demande sociale supposée, mais surtout un changement radical dans la vision qu'elles ont de leurs propres rôles et dans la manière dont elles doivent désormais se situer face à des demandes sociales collectives réelles [...].

La prise en compte de l'action autonome des jeunes issus de l'immigration, l'ouverture à leurs revendications dans un processus de négociation active et de transformation des uns et des autres peut au contraire tracer des voies de

¹ *Ibid.*, p. 6.

² Le chapitre suivant montre justement comment les spécialistes de l'« intégration » parviennent à imposer une autre problématisation dans ce type d'organisations publiques, au détriment des promoteurs de savoirs sur les relations interculturelles.

³ Souligné dans le texte.

Chapitre 4

nouvelles relations de partenariat, des modes de collaborations nécessaires pour tous¹ ».

A partir de cette analyse qui s'inscrit directement dans la tradition de pensée de l'école tourainienne, Adil Jazouli propose un bilan des associations menant des activités socio-éducatives, socio-culturelles et culturelles et appelle à repenser les rapports des délégués régionaux du FAS aux promoteurs de ces activités que sont les associations de jeunes, en termes de partenariat². Trois axes d'interventions sont proposés : former les jeunes cadres associatifs pour apprendre à élaborer des dossiers pour les demandes de subventions, les former à la négociation avec les pouvoirs publics locaux et les former à la « communication sociale³ », c'est-à-dire la prise de parole en public, l'utilisation de différents media, etc.

Si au final, les propositions d'Adil Jazouli rejoignent celles qui sont inscrites dans les missions de l'ADRI et les formations qui ont été effectivement dispensées, il faut relever qu'elles sont formulées dans un registre à la fois savant et militant. Son analyse mobilise le registre du partenariat entre associations et pouvoirs publics, notamment au niveau local. Mais il s'inscrit aussi dans une entreprise de valorisation des mobilisations collectives, qui soutenues par un appareil théorique sociologique, prend une tournure militante et politique. La justification de l'« assistance technique » que l'ADRI doit fournir aux cadres associatifs est intégrée à un appareil théorique qui voit dans le mouvement social, la condition d'émergence de véritables « sujets ». Ce processus est lui-même censé favoriser celui de l'intégration sociale et la reconnaissance de l'égalité entre immigrés et Français. Dans cette optique, la figure du partenariat apparaît moins comme un enjeu de structuration de l'action publique, que comme une étape dans la marche vers l'égalité de droits et une preuve de l'intégration sociale. Avec cette théorie du développement de la vie associative, la mission d'assistance technique des associations trouve ainsi des justifications qui puisent dans le registre de l'égalité et du partenariat et est légitimée par la mobilisation de ressources savantes et militantes.

Au-delà de ce socle théorique produit au sein de l'ADRI, les acteurs chargés de la mise en œuvre de la formation des cadres associatifs puisent également dans leurs propres expériences. A partir de la fin des années 1970 et jusqu'à la fin des années 1980, la conduite

¹ Adil JAZOULI, *Dynamiques collectives et initiatives d'intégration sociale chez les jeunes d'origine immigrée*, op. cit., p. 7-8. Souligné dans le texte.

² *Ibid.*, p. 62.

³ *Ibid.*, p. 71-73.

Chapitre 4

de ces activités d' « assistance technique¹ » repose sur le travail d'une équipe d'environ cinq personnes employées à plein temps et sur un nombre variable d'intervenants extérieurs². Les trajectoires de chargés de formation, ayant tous travaillé à l'ADRI dans la première moitié des années 1980, ont pu être reconstituées³. Elles permettent de dégager quelques caractéristiques de ce personnel qui présente la particularité de véhiculer une représentation très positive de la mission menée tout en étant très critique à l'égard de l'organisation à qui cette même mission a été confiée. Cet écart entre la perception de l'Agence et celle de sa mission trouve son origine dans la configuration particulière de l'ADRI au début des années 1980. Comme on l'a vu, la transformation de l'ICEI en ADRI a été pensée et justifiée par ses promoteurs comme une conséquence de l'alternance de mai 1981. L'association s'appuie sur une doctrine de l'insertion par la promotion des relations interculturelles, doctrine formulée, explicitée et tenue à divers niveaux de l'action publique (FAS, DPM, IGAS, cabinet du ministère). Pour les agents en question qui y sont employés et qui sont, soit sympathisants de la gauche au pouvoir, soit marqués par une expérience militante à l'extrême-gauche, travailler dans une telle organisation suscite une certaine attente. La mission assignée à l'ADRI par ses tutelles a véritablement été vécue comme une « mission » portée par ses agents. Or, dans le même temps, l'ADRI est censée être une organisation exécutante d'une doctrine définie par d'autres acteurs et est soumise à un impératif de professionnalisation et de technisation. Cette contrainte, imposée par ses tutelles se donne notamment à voir à travers le type de formations dispensées (infra) et s'accroît au cours de la décennie⁴.

Ces formateurs sont dotés d'un diplôme de l'enseignement supérieur (formation d'assistante sociale, licence ou DEA de sociologie, licence de droit). Notons d'ailleurs que tout comme pour le reste des employés de l'ADRI⁵, l'entrée dans le monde du travail ne met pas fin à la formation universitaire. Nombreux sont ceux qui poursuivent ou reprennent les études parallèlement ou après cette expérience professionnelle. C'est le cas de Christine Châtel : entrée à l'Office de promotion culturelle des immigrés (ONPCI) dès 1976, elle a connu toutes les transformations de l'association. Cet emploi constitue sa première expérience professionnelle.

¹ Projet de suivi-formation et d'assistance technique aux associations. CHA 14-7 Service Formation.

² Il est difficile d'être plus précis sur le nombre des permanents chargés de formation des cadres associatifs en raison des archives incomplètes mais aussi parce qu'à l'époque de l'ICEI l'organisation interne de l'association a été fluctuante et que le personnel a semble-t-il été polyvalent.

³ Deux d'entre eux ont été employés avant l'arrivée de la gauche au pouvoir, deux autres après mai 1981.

⁴ Nous verrons d'ailleurs que cette contrainte ne pèse pas uniquement sur l'activité de formation et qu'elle a pu dans certaines configurations être utilisée comme ressource par le personnel. Voir chapitres 5 et 6.

⁵ Voir chapitres 5 et 6.

Chapitre 4

Encadré n°4.3 : Christine Châtel¹ (1976-1985) : L'ADRI comme tremplin vers les métiers de l'animation

Après des études de droit à l'université de Nanterre, elle entre à l'ONPCI en 1976. C'est par l'intermédiaire d'une amie étudiante et par ailleurs employée du FAS qu'elle entend parler du lancement de l'Office, dont le domaine d'activité qui lui est présenté à la fois comme « social et culturel » l'attire. Elle y est employée avec pour mission de préparer les dossiers des associations déposant une demande de subvention, et pour les présenter devant la commission composée d'agents de la DPM. Après la fusion de l'ONPCI et du CEDIM, elle intègre le « service conseil technique » de l'ICEI, puis le « conseil technique » de l'ADRI. Elle quitte l'ADRI en 1985.

Si elle raconte avoir été très déçue par l'arrivée de la gauche au pouvoir et notamment par l'abandon du droit de vote des immigrés aux élections locales et par l'organisation même de l'Agence, elle a pu rencontrer dans le cadre de son travail, un animateur travaillant à Grenoble et qui lui propose un emploi dans l'association « Culture et développement » où elle travaille ensuite dans le domaine de la coopération décentralisée. Elle obtient parallèlement un DESS d'animation culturelle.

Son passage à l'ICEI-ADRI, après des études de droit, a favorisé son insertion dans le secteur de l'animation culturelle et socio-culturelle comme en témoignent sa reprise d'études dans ce domaine et son emploi dans une association. Le retour *a posteriori* sur cette expérience professionnelle, dans le cadre d'un entretien, semble conforter l'hypothèse d'une insertion des formateurs de l'Agence dans le secteur plus large de l'animation socio-culturelle. On retrouve ainsi une critique institutionnelle et un rapport au métier à travers le prisme de l'engagement.

Si Christine Châtel a connu l'avant et l'après « mai 1981 », l'ADRI n'a répondu selon elle, ni à ses espoirs politiques ni à ses attentes professionnelles. Elle décrit son travail à l'époque de l'ICEI, qui consiste notamment à défendre les demandes de subvention d'associations devant la commission de la DPM, comme une « plaidoirie ». Avec la transformation de l'ICEI en ADRI, elle ne fait plus face à une telle « résistance » mais la direction de l'Agence lui paraît incompétente et insensible aux missions de promotion des associations d'immigrés. Elle critique le manque d'organisation interne de l'association, la faible structuration des services, l'absence de véritable « métier », carences qu'elle met en relation avec l'« incompétence » de la direction, signe d'un manque de volonté politique de mener la mission confiée à l'ADRI². Si le travail dans des conditions ainsi décrites reste vécu comme une mission, il devient une mission personnelle reposant non pas sur une dynamique collective et institutionnelle mais sur la seule bonne volonté des agents.

¹ Entretien du 30 mai 2013 et archives personnelles.

² Plusieurs agents de l'ADRI insistent en entretien sur les « raisons » du choix de Michel Wagner comme directeur de l'ADRI : ils invoquent ses relations personnelles avec la secrétaire d'Etat Georgina Dufoix (il aurait été son pasteur) pour « démontrer » que ce choix ne repose sur aucune compétence professionnelle.

Chapitre 4

Pour ces formateurs, l'expérience à l'ADRI comme d'ailleurs, leurs autres expériences professionnelles, est vécue et présentée comme relevant d'un engagement personnel. Pour ces formateurs, l'expérience ICEI-ADRI est une étape dans une trajectoire plus longue dans l'animation socio-culturelle et éducative. Et c'est d'ailleurs l'inscription dans ce monde professionnel qui a permis d'être embauché à l'ADRI, mais qui a aussi favorisé des rencontres fructueuses sur le plan professionnel pour la période succédant à leur départ de l'Agence, comme le montre la trajectoire de Christine Châtel. Cette continuité professionnelle renforce la représentation que se font ces acteurs de leur travail, auquel vient parfois se greffer une expérience militante à l'extrême-gauche.

Encadré n°4.4 : Jean-François Matteudi¹ (1979-1986) : Des métiers de l'animation à l'ADRI

Jean-François Matteudi est employé en CDI par l'ADRI en 1983 mais il intervient comme formateur extérieur pour l'ICEI depuis 1979. Il y est chargé de formation des cadres associatifs, et plus particulièrement d'initiation aux media audiovisuels.

Il s'est en effet spécialisé dans l'animation par la mobilisation d'outils audio-visuels. Il a auparavant travaillé dans une association qu'il a lui-même créée avec des amis et camarades de la Ligue communiste révolutionnaire (qu'il a intégrée en 1973 après une première expérience militante, dès l'adolescence, au PSU) : l'Association de création audiovisuelle. Celle-ci s'est spécialisée dans l'intervention sociale à Grenoble, dans le cadre des « expériences Dubedout ». C'est d'ailleurs par des rencontres professionnelles et amicales dans le cadre de ces expériences, qu'il entend parler de l'ICEI et se fait embaucher par l'association.

Il poursuit parallèlement ses études de sociologie et est l'auteur d'une thèse sur le rôle des media audiovisuels dans la société contemporaine². A l'ADRI, son expérience dans le maniement de ces outils et sa spécialisation doctorale autour du même thème, sont également mises à profit dans le cadre des formations des cadres associatifs. Il est en effet l'auteur d'une série de documentaires diffusés aux agents administratifs, en séance de formation³.

Jean-François Matteudi est entré dans le secteur de l'animation parallèlement à un engagement militant orienté vers la promotion de l'« autonomie » des acteurs. Lorsqu'il arrive à l'ICEI, il est donc déjà initié aux métiers de l'animation et de la formation. A travers ces trajectoires, la formation des cadres associatifs par les agents de l'organisation publique apparaît ainsi comme le fait d'acteurs inscrits dans les milieux de l'animation culturelle, expériences professionnelles vécues en rapport étroit avec des engagements militants.

Chez certains d'entre eux, ces expériences s'incarnent à travers une réflexion plus poussée sur l'encadrement et l'animation. A partir de son expérience dans l'animation et ses ressources savantes acquises au cours de ses études supérieures et notamment d'un doctorat

¹ Entretien du 29 avril 2013.

² Jean-François MATTEUDI, *Le regard borgne. Logique de l'imaginaire dans l'audio-visuel, prolégomènes pour une théorie anthropologique des médias*, Thèse de doctorat, Paris V, Paris, 1983.

³ Sur ce point, voir le chapitre 6.

Chapitre 4

en anthropologie, Jean-François Matteudi raconte avoir entamé une réflexion sur le rôle de ces media qu'il appréhende à travers une lecture en termes de stratégie d'expression et d'apparition dans l'espace public. C'est selon ses propres dires, à partir de cette analyse qu'est créée à Grenoble l'Association de création audiovisuelle. Il reconvertit cette expérience dans le cadre des formations qu'il conduit, une fois entrée à l'ICEI-ADRI :

« On avait développé une pédagogie... On montait un spectacle. C'était un prétexte pour plein de choses... D'abord pour que le monde se gère comme une association, puis pour apprendre des éléments de gestion... Et on avait développé une pédagogie à travers les diapositives, enfin le montage diapo, parce que c'était plus simple à manier... On utilisait le témoignage et puis mixer tout ça et monter un spectacle. C'était une pédagogie du projet, c'est-à-dire qu'on montait un projet et puis après il y a eu toutes sortes de stages... mais le stage type c'était sur 4/5 week-ends, ce qui était un gros effort pour les gens qui venaient, parce qu'ils travaillent, ils s'impliquaient pour mener justement un projet comme ça. Alors ce qu'il y a, c'est qu'on s'est retrouvé confronté très vite au fait qu'il y avait des gens d'origines très différentes, je sais pas moi, il y avait des menuisiers yougoslaves, des Maliens qui travaillaient aux poubelles à Paris, des travailleurs maliens, et qui en même temps, étaient hyper cultivés... des femmes, des jeunes femmes qui venaient des cités à Nanterre... Donc vous voyez, il fallait arriver à faire en sorte que tout le monde travaille ensemble. Donc l'idée c'était de mettre en place la création de petits modules pour mener ces projets¹ ».

S'il a conçu et pensé cette « pédagogie du projet » dans le cadre d'activités d'animation qui ne ciblent par nécessairement les immigrés, il intègre ce public à son analyse plus générale sur l'expression culturelle et médiatique, comme stratégie de construction du sujet dans l'espace public. La formation à la gestion et au maniement de l'outil audio-visuel s'insèrent ainsi dans une pédagogie vise à doter les stagiaires d'une autonomie dans leur mode d'expression. Jean-François Matteudi peut facilement reconvertir ce savoir-faire à l'ADRI. D'abord parce que la formation est le principal type d'intervention de l'Agence, ensuite parce que la mission de celle-ci peut aisément être reformulée en termes pédagogiques visant l'apprentissage de l'autonomie dans l'expression de soi, de sa ou de ses cultures :

« Quand j'ai été recruté, on m'a demandé de rédiger un projet de formation pour animateurs, j'avais mis l'accent sur... Bon je venais de l'audiovisuel donc évidemment ça jouait, j'avais mis l'accent sur le fait que dans une société... pour exister dans cette société, il fallait exister médiatiquement et donc ces stratégies, y compris éventuellement culturalistes, c'était des stratégies d'apparition dans le champ public. Quand on parle d'une différence, quelle qu'elle soit, c'est une différence pour apparaître. Et donc on avait travaillé autour de ça... Et donc ça retourne la question de la culture. C'est

¹ Entretien du 29 avril 2013.

Chapitre 4

plus... parler de telle culture, ou même sur le plan générationnel, c'est un outil pour exister sur le champ médiatique et dans l'imaginaire collectif. Comment arriver à proposer d'autres imaginaires autour de ça ? C'est comme ça que moi je percevais les choses en tout cas¹ ».

Grâce à sa socialisation militante et professionnelle dans les années 1970, il peut mobiliser au sein de l'ADRI des savoir-faire acquis dans le secteur de l'animation. Au sein de l'Agence, la formation à la gestion et à l'outil audio-visuel peut-être présentée et justifiée en des termes proches de la mission de promotion des relations interculturelles. Le développement de la vie associative des immigrants et de leurs descendants, au nom de la promotion des relations interculturelles, peut s'appuyer sur la mobilisation des ressources spécifiques d'acteurs socialisés dans des espaces distincts de celui de la politique d'insertion. Le vivier professionnel duquel sont issus les formateurs de l'ADRI, celui des métiers de l'animation culturelle et socio-culturelle, favorise la formulation de l'enjeu associatif et de l'intervention qu'il nécessiterait, en termes d'expression et d'organisation autonome des acteurs. En raison même de cette socialisation mais également d'engagements militants passés, ces formateurs se caractérisent par un rapport « motivé² » à leur métier.

b. La professionnalisation comme fin en soi ?

Malgré ce rapport spécifique des principaux chargés de formation à leur travail, la documentation produite par ce service témoigne de l'imposition progressive de formations qui sont peu à peu coupées d'une visée politique (autonomie, expression culturelle, etc.). Les pages précédentes ont montré que la mise en œuvre de formations techniques pouvait très bien s'articuler avec l'assignation aux associations d'un rôle pensé comme politique et émancipateur pour les principaux concernés. Les archives disponibles montrent une évolution différente de cette assignation. Dès la seconde moitié des années 1980, les documents de ce service signalent l'affirmation d'une orientation de ces formations techniques dans le sens d'une stricte professionnalisation au nom du partenariat pour les pouvoirs publics. Une présentation de l'évolution des interventions de l'association de la fin des années 1970 aux années 1990 met en lumière la consolidation de cette logique.

¹ *Idem.*

² François HERAN, « L'institution démotivée. De Fustel de Coulanges à Durkheim et au-delà », *Revue française de sociologie*, vol. XXVIII, n° 1, pp. 67-97. Voir le chapitre précédent.

Chapitre 4

Bien que la fonction de formation des cadres associatifs ne fasse l'objet d'une véritable théorisation qu'avec les rapports de l'IGAS et de Françoise Gaspard, de telles formations sont déjà dispensées par l'ICEI. Dès les premières sessions, elles attestent d'une volonté de professionnaliser et de bureaucratiser les associations. A la toute fin des années 1970, ces stages sont organisés autour de deux cycles, « initiation » et « perfectionnement », tous deux dispensés sur cinq fins de semaine. Le premier consiste à diffuser des savoirs sur « la présentation des institutions françaises, l'animation socio-culturelle, la technique de dynamique de groupe et les techniques d'expression orale, écrite, audio-visuelle ou corporelle¹ ». Le second porte spécifiquement sur un des thèmes ayant fait l'objet du premier cycle de formation. En 1979, une dizaine de sessions ont été prodiguées, touchant 175 stagiaires².

Avant la création la transformation de l'ICEI en ADRI, l'équipe chargée de l'action en direction des associations tient un rôle plus large et s'inscrit dans le circuit qui permet à ces associations d'obtenir des subventions. Elle doit les accompagner dans le montage des demandes et défendre celles-ci devant une commission composée d'agents représentant la DPM. Les représentants de l'administration centrale émettent alors un avis qui peut alors ouvrir la voie à une subvention du FAS.

Encadré n°4.5 : L'ICEI à l'origine de la création d'associations ?

Une expérience nous a été relatée par des agents de l'ICEI employés avant la réforme de l'association, évoquant son rôle direct dans la création d'associations d'immigrés et d'étrangers et non plus seulement dans l'aide à la préparation de dossiers en vue de leur instruction par une commission de la DPM. Bien qu'en l'état actuel de nos connaissances, les archives manquent pour documenter cette expérience, celle-ci mérite d'être évoquée.

Un agent de l'ICEI participe de 1979 à 1983 à la mise en place de l'Association des femmes du Franc-Moisin à Saint-Denis. Contactée par un travailleur social chargé d'activités d'alphabétisation dans le quartier des Franc-Moisins, Christine Châtel (supra) enrôle l'ICEI dans la mise en place d'une association de « femmes africaines ». Collaborent au montage de l'association des habitantes du quartier à la recherche d'un appartement pour y mener des activités socio-culturelles mais aussi un travailleur social et des « religieuses » installées elles-aussi dans le quartier. L'association créée, elle est défendue par la même Christine Châtel devant la commission de la DPM et obtient une subvention du FAS. L'association peut alors employer un permanent.

L'ICEI semble ainsi avoir pu jouer un rôle central dans la création même d'associations. La réforme du FAS en 1983 modifie les rôles des organisations en jeu. C'est désormais le CA du FAS qui décide seul des subventions qu'elle alloue et les associations

¹ Christian N'GUYEN VAN YEN, *Rapport sur l'association Information, culture et immigration (I.C.E.I.)*, *op. cit.*, p. 25.

² *Ibid.*

Chapitre 4

adressent directement leur demandes à l'établissement public (et notamment aux services des délégations régionales, la réforme du FAS conduisant également à une régionalisation de ses services). Ce changement des rapports entre le FAS et la DPM affecte le rôle de l'ICEI-ADRI qui ne constitue plus l'intermédiaire obligé des associations qui demandent des subventions. En revanche, la DPM comme le FAS lui confèrent un rôle plus défini et plus systématique de formation des cadres associatifs, dans un contexte marqué par deux tendances intimement liées : la multiplication d'associations clientes du FAS et l'accroissement du budget du FAS. Malgré cette restriction du champ d'intervention de l'Agence en direction des associations, cette action est précisée et institutionnalisée.

En effet, l'institutionnalisation de la formation des cadres associatifs s'accélère. Au cours des années 1980, le personnel qui y est dédié se dote progressivement d'une série de documents qui permettent une stabilisation des savoirs qui sont transmis et qui peuvent être distribués en cours de formation. En 1988, le service peut s'appuyer sur des « Guides du responsable associatif » thématiques : « le cadre juridique¹ », « association et stratégie de communication² », « gestion financière³ », « droit du travail⁴ », « les assurances et l'association⁵ ». Les intitulés et les contenus de ces guides donnent à voir la finalité de ces formations : familiariser les cadres associatifs avec les techniques de gestion et de conduite d'une activité associative, spécialement lorsque l'association est amenée à recruter du personnel et demander des subventions. Le guide dédié à la « gestion financière » précise ainsi qu'il s'agit pour les stagiaires d'apprendre à « parler un langage commun avec les possibles organismes financeurs⁶ » car comme le précise la brochure, certaines subventions ne sont versées qu'à condition que l'association tienne une comptabilité précise. Outre l'apprentissage de ce « langage » assurant la pérennité de ces associations, ces formations empruntent elles-mêmes aux « sciences du nouveau management » telles qu'elles se développent dans l'entreprise mais aussi dans l'administration. Le guide intitulé « association et stratégie de communication » explique par exemple la nécessité pour les cadres associatifs de maîtriser les relations publiques et la publicité des activités conduites. Par un détour par le

¹ Lalla BOUSTANI, *Guide du responsable associatif. Le cadre juridique*, Paris, ADRI, 1988. Le guide présente les différents types d'associations existantes et leurs statuts respectifs, des déclarations type, des modèles de statuts.

² Luc BLANCHARD, *Guide du responsable associatif. Association et stratégie de communication*, Paris, ADRI, 1988.

³ François BOITARD, *Guide du responsable associatif. Gestion financière*, Paris, ADRI, 1988.

⁴ Lalla BOUSTANI, *Guide du responsable associatif. Le droit du travail*, Paris, ADRI, 1988.

⁵ François BOITARD, *Guide du responsable associatif. Les assurances et l'association*, Paris, ADRI, 1988.

⁶ François BOITARD, *Guide du responsable associatif. Gestion financière, op. cit.*, p. 1.

Chapitre 4

monde de l'entreprise et au nom de la labilité de la frontière qui séparerait associations et entreprises, il propose de familiariser les stagiaires avec des notions de communication.

Ce mode de présentation gestionnaire de ces formations empruntant le langage du management n'a fait que se renforcer au cours du temps, malgré la reformulation progressive des missions de l'ADRI autour de l'impératif d'intégration (et non plus de promotion des relations interculturelles¹). Dans les années 1990, ce secteur de formation s'intitule désormais « Associations, leaders de projets », les associations ciblées étant dès lors désignées comme « porteurs de projets ». Les formations portent sur la « méthodologie de projet d'évaluation, la gestion des associations, le management de projets interculturels à travers un dispositif de formation « management des associations »² ». La justification de ces formations est désormais entièrement formulée en termes gestionnaires, la maîtrise d'un tel savoir-faire devenant une fin en soi :

« Les formations doivent fournir aux porteurs de projets locaux ou aux responsables d'associations les outils de méthodologie et d'évaluation de projet. Complémentaires des institutions publiques ou privées, les associations constituent un élément clé de la cohésion sociale et de la démocratie locale. Approprié depuis longtemps par les communautés immigrées, le cadre associatif est également un instrument majeur de la politique d'intégration. Initialement confrontés à des problèmes de gestion, les responsables d'association sont désormais face à des questions stratégiques : parce que les associations ont grandi, devenant parfois de véritables institutions locales, il s'agit désormais de construire la stratégie d'entreprise, parfois de redéfinir le projet associatif. L'ADRI qui forme les associations du champ de l'intégration depuis 1976, développe aujourd'hui des programmes spécifiques de méthodologie et d'évaluation de projets pour les responsables d'association, qui sont également adaptés aux porteurs de projets dans le champ de l'interculturel ou de l'intégration³ ».

Cette reformulation du rôle des associations signe le passage de sa définition en termes de droit à l'expression d'identités culturelles propres, de représentation des immigrés et de formation d'interlocuteurs pour les pouvoirs publics, à une définition d'un rôle plus strictement restreint à la fonction de bras armé local de la politique d'intégration. Si la formation des cadres associatifs entend dès le départ œuvrer à la politique d'insertion, en promouvant le droit des immigrés à pouvoir exprimer leurs identités culturelles propres dans le cadre de structures pérennes, la revendication de former au nom de la politique

¹ Le chapitre suivant revient longuement sur cette transformation.

² Catalogue de présentation des formations de l'ADRI : « 15 thèmes prioritaires pour la formation des acteurs locaux de l'intégration ». CHA 22-10 Service Formation.

³ *Ibid.*, p. 8. Souligné dans le texte. CHA 22-10 Service Formation.

Chapitre 4

d'intégration dans les années 1990, se fait selon des termes sensiblement différents. Il s'agit moins de rendre effectifs des droits mais de donner forme au dernier chaînon d'une politique publique (de la « compléter »), celle-ci étant perçue comme une chaîne d'acteurs et de dispositifs s'étendant d'un point A au cœur de l'Etat, à un point B sur le terrain, « au niveau local ».

2. Organiser les « communautés » portugaises : une étude de cas

La configuration dans laquelle se déploie l'action de formation en direction des cadres associatifs peut donc être décrite par une tension entre deux dimensions, à savoir d'une part le rapport « motivé » des formateurs à leur métier et d'autre part la tendance à l'autonomisation de l'impératif de professionnalisation par rapport aux finalités historiquement associées au développement de la vie associative. Pourtant, la mise en place concrète d'un dispositif de formation donne à voir une réalité plus complexe. Non seulement ces deux dimensions ne s'opposent pas, mais le rapport « motivé » des formateurs à leur métier semble soutenir l'imposition progressive de l'activité de formation comme vecteur du processus de professionnalisation et de bureaucratisation des associations. En raison de la position de l'ADRI (aux marges de l'Etat) et de l'inscription de l'action de formation entre les associations ciblées et les pouvoirs publics, le rôle des formateurs peut être analysé comme celui d'« acteurs de la médiation ». Par leur positionnement à la frontière entre un dispositif public et des acteurs extérieurs, ils favorisent l'incorporation des seconds¹ dans le secteur de la politique d'insertion.

Peu de traces permettant de rendre compte de la mise en œuvre de ces formations par l'ADRI ont été retrouvées. Seul un corpus d'archives relatives au montage d'une série de formations s'étalant entre 1982 et 1988 a pu être consulté. Ces formations ciblent exclusivement les associations portugaises et elles relèvent en ce sens d'une approche spécifique conduite en direction d'un public défini par son origine nationale (ce qui en soi

¹ C'est ainsi qu'Olivier Nay et Andy Smith proposent de désigner les acteurs et les sites qui se situant aux marges d'institutions permettent de stabiliser les frontières entre les espaces institutionnels. En posant la focale sur les acteurs enrôlés dans les échanges qui se jouent aux frontières institutionnelles, il est possible d'observer les logiques de légitimation des institutions qui se déploient grâce aux acteurs intermédiaires à même, en raison de leur position à la « lisière de différentes institutions », de créer un langage commun entre des acteurs, inscrits dans des univers organisationnels distincts.

Chapitre 4

mérite d'être relevé¹). Elles donnent néanmoins à voir l'articulation des différents registres de justification de l'action associative dans le montage même de sessions de formations. En raison des acteurs enrôlés dans la mise en œuvre de ces formations, la spécificité de ce corpus d'archives présente l'intérêt d'identifier les ressources dont dispose l'ADRI pour justifier et légitimer son action auprès des publics visés. En effet, outre une représentante du siège du FAS, la mise en place de ces formations a impliqué deux autres acteurs, tous deux identifiés comme des immigrants portugais, dont les trajectoires donnent à voir d'importants engagements personnels dans des associations portugaises.

Le cas de l'action menée en direction des animateurs des associations portugaises met en évidence la multiplicité des logiques qui président à la mise en œuvre de l'organisation de la vie associative des immigrants et de leurs descendants. Les associations portugaises font l'objet d'une réflexion et d'une action spécifiques qui font intervenir différents acteurs et niveaux de la politique d'insertion (DPM, FAS, ADRI) et différents secteurs de l'action publique (ministères des Affaires sociales et de la Culture). Cette multiplicité de niveaux et de secteurs d'action publique n'est pas sans effet puisque l'action conçue et menée recourt dès lors à différents registres de justification et d'action.

Encadré n°4.6 : Repères chronologiques des formations des animateurs d'associations portugaises

- 1982-1984 : Premiers financements de postes d'animateurs culturels par le FAS et la Direction de Développement Culturel (DDC) du ministère de la Culture.
- 1986 : Mise en place d'un groupe de travail par le ministère de la Culture, le FAS et la DPM
- Fin 1986 : Campagne de questionnaires organisée par le FAS pour améliorer sa connaissance des besoins des animateurs.
- 23-24 mai 1987 : Rencontre nationale des jeunes des associations portugaises à Paris organisée par l'ADRI.
- 1987 : Décision de dispenser des formations suite à la « demande » mise en évidence par l'enquête du FAS.
- 1987-1988 : Conception et mise en place des sessions de formation en direction des animateurs portugais par l'ADRI.

Le montage de ces formations peut être analysé en isolant trois séquences. Chacune renvoie à différentes étapes de la justification de ces formations et donne à voir le rôle de médiateur que l'ADRI est censé jouer, grâce à la mobilisation de ressources spécifiques de ses formateurs.

¹ Ce point n'est pas étudié ici mais nous verrons que malgré le ciblage d'associations en fonction de l'origine nationale de ses membres et animateurs, le contenu des formations proposées n'a rien de spécifique.

a. Formuler une « demande » associative en définissant le rôle des pouvoirs publics

Les associations gérées par des immigrés portugais et dont les actions sont destinées aux immigrés du même pays d'émigration existent depuis la fin des années 1960. Leur création est fortement tributaire des accords bilatéraux entre la France et le Portugal. En effet, l'encadrement des immigrés par la voie associative ou administrative ne relève pas que du fait des autorités françaises. Les modalités et stratégies de contrôle des autorités des pays d'émigration doivent également être prises en compte¹. Dès les années 1960, l'Etat portugais s'inquiète de la « dénationalisation » et des risques de « contamination politique² » de ses émigrés dont certains sont engagés contre le régime portugais. Mais en raison des entraves des autorités française et de la faiblesse de ses moyens consulaires, cette fonction d'encadrement est déléguée, entre autres, à la Mission catholique portugaise et à l'Association nationale des Portugais en France qui dispensent notamment des enseignements de langue en direction des enfants de travailleurs immigrés et assurent une assistance sociale. A compter des années 1970, l'Etat portugais reprend en main ces missions en développant sur le territoire français les délégations du Secrétariat national à l'émigration et en améliorant son réseau consulaire.

Au début des années 1980, dans un contexte d'affaiblissement de l'encadrement de la part de l'Etat portugais, qui assurait jusqu'alors le financement de postes d'animateurs des fédérations d'associations, le risque existe de voir disparaître des activités socio-culturelles pérennes au moment même où la politique française d'insertion en direction des associations d'immigrés et de leurs descendants prend une nouvelle ampleur. Le FAS et la DPM s'engagent alors dans un travail de « sensibilisation [aux] difficultés des associations œuvrant en secteur migrant à trouver des financements³ ». Cette action de sensibilisation engage aussi la Direction de Développement Culturel (DDC) du ministère de la Culture et vise à assurer la pérennité des activités des associations concernées. Dès ce niveau de mise en forme d'une « réponse » des pouvoirs publics à une transformation identifiée comme problématique, divers registres de justification sont employés. Pour les agents de la DPM, et du FAS, la mission première est d'assurer la durabilité des associations qui interviennent en « secteur migrant » et d'en assurer la régulation, étant entendu que ce secteur est lui-même défini par la spécificité

¹ Angéline ESCAFRE-DUBLET, « Préserver les loyautés nationales. Le rôle des États d'origine dans l'immigration en France, 1962-1975 », *Annales de démographie historique*, 2012, vol. 2, n° 124, pp. 141-160.

² Victor PEREIRA, *La dictature de Salazar face à l'émigration : l'Etat portugais et ses migrants en France, 1957-1974*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012, p. 8.

³ Note du directeur du FAS Jean Perraudeau du 23 septembre 1983. CHA - Archives personnelles : Animateurs portugais.

Chapitre 4

des « besoins » des populations qui le constituent. C'est au nom de la perpétuation d'une animation socio-culturelle, jusqu'alors assurée par les autorités portugaises que ces acteurs, dépendant du ministère des Affaires sociales, entendent agir. Il s'agit d'assurer la pérennité d'associations et de fédérations d'associations déjà existantes et créditées d'une fonction sociale dans la « communauté portugaise ». Les agents de la DDC invoquent quant à eux « l'aide à la création d'emploi de développement culturel¹ », mobilisant ainsi le programme d'action spécifique qui a pris forme dans le cadre de la nouvelle politique culturelle socialiste depuis mai 1981².

L'affirmation qu'il existe un « besoin » de formation des cadres associatifs découle ainsi du constat de l'affaiblissement des moyens apportés par les autorités portugaises et par la volonté des autorités françaises de ne pas laisser cette place vacante. En amont de la mise en œuvre des formations pour les cadres d'associations et de fédérations portugaises, les agents du FAS et la DPM cherchent à dresser un tableau plus précis de ces « besoins » et à tracer les contours d'une « demande » en formation. 60 postes d'« animateurs culturels » doivent être financés. Un appel présentant la proposition de financement est lancé auprès des Fédérations d'associations portugaises censées le diffuser auprès des associations. Le FAS établit ensuite une liste d'associations candidates aux postes subventionnés³.

b. Identifier les « besoins » des cadres associatifs en représentant le FAS

A la fin de l'année 1986, se met alors en place un dispositif de suivi qui passe par la conduite d'une enquête auprès des associations concernées. Suite au dépouillement des questionnaires envoyés en 1987, le groupe de travail qui réunit les représentants du FAS, de la DPM et de la DDC met en place un dispositif de formation en direction de ces animateurs. Pour le FAS et la DPM, la formation doit accroître les compétences des animateurs par une meilleure connaissance des dispositifs existants, le but étant de diversifier leurs financements⁴. Le service formation de l'ADRI est chargé de concevoir et de mettre en œuvre ce projet de formation. Mais la prise en charge de ces formations par l'Agence n'implique pas le désinvestissement des représentants du FAS et de la DPM, qui à l'occasion du travail

¹ Séance du CA du FAS du 25 novembre 1983. CHA - Archives personnelles : Animateurs portugais.

² Vincent DUBOIS, *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1998.

³ CHA – Archives personnelles : Animateurs portugais.

⁴ Groupe de travail DPM-Culture-FAS, réunion du 27 novembre 1986. CHA - Archives personnelles : Animateurs portugais.

Chapitre 4

préparatoire aux sessions de formation, définissent les thèmes qui devront être abordés : « l'étude des problèmes des relations entre nos institutions et les associations qui s'occupent de communication », « la formation aux professions de l'audiovisuel » et « sponsoring ».

En dehors de ces formes de cadrage, les représentants du FAS et de la DPM interviennent directement auprès des principaux concernés en présentant les orientations des organisations qu'ils représentent. Ces rencontres méritent l'attention car s'y donnent à voir les enjeux, pour le FAS, du développement et de la pérennisation de la vie associative des immigrants portugais et de leurs descendants. Elles mettent également en lumière le rôle conféré à l'ADRI. En octobre 1987, à l'occasion d'une rencontre organisée par l'ADRI et en présence de représentants d'organisations portugaises, Christiane Herrero, responsable du secteur socio-culturel du FAS et Manuel Dias, directeur de la délégation Aquitaine du même établissement présentent les objectifs de l'action menée¹. Bien qu'ils représentent, à des échelons différents la même organisation, leurs interventions respectives reposent sur la mobilisation de ressources qui leur sont propres et des formes de légitimation différentes de l'action du FAS. Dans sa présentation des postes amenés à être financés, Christiane Herrero insiste avant tout sur la distinction entre les logiques d'intervention des ministères de la Culture et des Affaires sociales (dont relève son organisme) :

« Madame Herrero a tenu à souligner les différences d'axes d'intervention entre le FAS et le ministère de la Culture. Le ministère de la Culture avait très fortement insisté sur la nécessaire qualité artistique des projets culturels qui pourraient être présentés. La différence entre les projets socio-culturel ou socio-éducatif et les projets culturels tels qu'ils sont envisagés a donc été explicitée. Mme Herrero a souligné que le FAS se positionne forcément dans le débat de manière différente de celle du ministère de la Culture. Certaines des activités socio-éducatives et socio-culturelles qui ne concernent pas forcément au premier chef ce ministère jouent un rôle important dans l'insertion des populations immigrées et intéressent donc le FAS qui peut les soutenir ».

En évoquant la distinction entre d'une part, l'animation culturelle et d'autre part l'animation socio-culturelle et socio-éducatif, la représentante du siège du FAS réaffirme la frontière qui sépare le domaine d'intervention du ministère des Affaires sociales et celui du ministère de la Culture. Pour pouvoir bénéficier de subventions allouées par le FAS, les associations doivent s'inscrire dans le domaine de l'action socio-culturelle et socio-éducatif. La mise à distance des activités artistiques sert la volonté de Christiane Herrero d'inscrire les cadres associatifs amenés à être formés, dans le domaine d'action de FAS. L'insistance sur le

¹ Les lignes qui suivent s'appuient sur le Compte-rendu rédigé par Maria Cunha, daté du 25 octobre 1987. CHA Archives personnelles : Animateurs portugais.

Chapitre 4

type d'animation valorisé (socio-culturelle et socio-éducative plutôt que culturelle), indique le type d'associations qui sont censées être érigées en « partenaires » pour cet établissement public. Ce sont donc tant les « besoins » des associations portugaises que ceux du FAS qui sont ici en jeu.

Un autre représentant du FAS intervient lors de cette même rencontre. S'il représente également l'établissement public, Manuel Dias a une inscription plus locale puisqu'il est délégué de la région Aquitaine depuis la régionalisation du FAS. Il présente en outre la particularité d'être un militant de longue date dans divers mouvements généralistes d'aide aux travailleurs immigrés, et dans les mouvements plus spécifiquement liés à l'immigration portugaise. Membre du Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion (CLAP¹), il participe au début des années 1980 à la création et l'animation d'associations qui visent à organiser les communautés portugaises, les étudier et à valoriser leurs cultures. C'est le cas du Centre d'études et de dynamisation de l'émigration portugaise (CEDEP) créé en 1982. Lorsqu'il est nommé à la tête de la délégation régionale du FAS, il dispose donc de ressources militantes importantes offertes par son implication personnelle directe dans l'organisation de la vie associative des immigrants portugais et de leurs descendants. Au cours de la rencontre de 1987, ce représentant du FAS est d'ailleurs présenté comme « figure historique du mouvement associatif portugais ». Présenté comme tel, il n'en tient pas moins discours proche de celui de sa collègue du siège, mais lui apporte la légitimation militante et associative.

Selon lui, les fédérations d'associations portugaises sont appelées à constituer une autre strate, au-dessus des associations, dans cet espace qui sépare les pouvoirs publics des populations concernées : « Les animateurs des Fédérations doivent jouer un rôle important dans l'aide au montage des dossiers des associations. Ils peuvent être les nécessaires intermédiaires des associations avec les pouvoirs publics ». Comme Christiane Herrero, il dessine en creux la représentation d'une politique publique qui apparaît comme une action linéaire partant d'un point A, du cœur de l'Etat, à un point B que constitueraient « les populations immigrées ». Ce parcours est constitué d'un certain nombre d'étapes. A chacune d'entre elles, un nouveau type d'acteur doit intervenir : le ministère des Affaires sociales, le FAS et ses délégations régionales, l'ADRI, les fédérations d'associations, les cadres associatifs, les populations immigrées. Dans cette perspective, les cadres des fédérations et des associations doivent se professionnaliser pour pouvoir jouer le rôle d'intermédiaire entre

¹ Voir le chapitre précédant dans lequel son inscription dans la nébuleuse de la cause des relations interculturelles a été mise en évidence.

Chapitre 4

d'une part les pouvoirs publics et d'autre part les populations. C'est à travers ce rôle, qu'ils sont censés devenir des partenaires de l'action publique.

c. Légitimer l'action du FAS envers les associations : se positionner à la « lisière de différentes institutions »

Avec le travail de conception du contenu même des formations, d'autres acteurs entrent en jeu. Représentants l'ADRI, faisant le lien entre ces associations et le FAS, ils apparaissent comme des « acteurs à la lisière de plusieurs institutions¹ ». Maria Cunha, responsable de formation depuis son entrée à l'Agence en 1983 est chargée de ce travail². En avril 1987, elle soumet au FAS un projet qui se voit attribuer une subvention spécifique³. Si la formation des cadres associatifs relève directement du domaine de compétence de l'ADRI, le choix de cette formatrice en particulier mérite d'être relevé. Comme pour Manuel Dias au niveau du FAS, il témoigne de l'intégration par l'ADRI d'acteurs à même de jouer le rôle d'« intermédiaires⁴ » entre ces organisations publiques et les associations qu'elles ciblent. Issue de la mouvance associative portugaise en France, proche des gauches française et portugaise, elle apporte à l'action de l'ADRI (et à la politique d'insertion telle que peuvent la percevoir ceux qui en font la cible) la double légitimité de la connaissance et de la proximité avec les associations. Par ailleurs, son expérience professionnelle au Portugal l'a familiarisée avec les pratiques d'organisation et d'encadrement de populations dotées de faibles ressources économiques et sociales.

Encadré n°4.7 : Maria Cunha (1983-1991)⁵, une militante des droits des immigrés à l'ADRI

Comme de nombreux émigrés portugais, ses parents s'installent en France dès les années 1960. Son père émigre d'abord comme ouvrier agricole saisonnier avant de travailler dans le secteur du bâtiment. Elle grandit pourtant au Portugal où elle suit une formation d'assistante sociale alors qu'éclate la « Révolution des œillets », avant de travailler en milieu rural sur des projets de « développement social et communautaire ». C'est grâce à cette expérience professionnelle qu'elle raconte avoir été initiée aux réflexions et pratiques développées initialement en Amérique du sud et plus particulièrement par le pédagogue brésilien Paulo Freire⁶ qui devient par la suite une référence pour les militants de l'« empowerment ». Elle s'installe en France en 1979, à 21 ans, dans le cadre

¹ Olivier NAY et Andy SMITH, « Les intermédiaires en politique : médiations et jeux d'institutions », *op. cit.*, p. 8.

² Courrier de Maria Cunha (ADRI) adressée au directeur du FAS Michel Yahiel, daté du 5 octobre 1987. Archives personnelles de Christiane Herrero : Animateurs portugais.

³ Courrier de Gérard Moreau (directeur de la DPM) adressé au directeur du FAS, le 22 septembre 1987. Archives personnelles de Christiane Herrero : Animateurs portugais

⁴ Olivier NAY et Andy SMITH, « Les intermédiaires en politique : médiations et jeux d'institutions », *op. cit.*

⁵ Entretien du 8 août 2013.

⁶ Il est notamment l'auteur de *La Pédagogie des opprimés* publié en français en 1974.

Chapitre 4

d'une mission de l'Institut international de recherche et de formation en vue du développement (IRFED) à Fontenay-sous-Bois¹. Elle est embauchée par Marie-Hélène Névès qui dirige par ailleurs la Coordination de l'enseignement du portugais en France. Son travail consiste à intervenir auprès des immigrants portugais vivant dans le centre-ville de la commune pour les organiser en tant qu'association afin de défendre leurs droits et intérêts². Au cours de sa mission, elle est donc chargée de former ces publics à l'organisation et l'action associative.

Elle s'engage elle-même dans des associations d'aide aux travailleurs immigrés comme le CLAP et des associations d'immigrés portugais comme le Collectif d'études et de dynamisation de l'émigration portugaise (CEDEP), créé en 1983 et dirigé par Manuel Dias (elle l'a auparavant rencontré au CLAP dans le cadre d'une formation d'alphabétisation). L'arrivée de la gauche au pouvoir et les transformations organisationnelles du secteur de l'insertion favorisent en effet l'accès de militants et animateurs associatifs, à des postes dans des organisations publiques et parapubliques. En 1983, Maria Cunha est d'ailleurs embauchée à l'ADRI où elle est chargée de formation des cadres associatifs.

Elle reprend ses études en s'inscrivant en DEA de sociologie dans le cadre duquel elle rédige un mémoire sur les associations portugaises de France qui est publié en 1988³. Elle écrit aussi des articles au statut hybride qui paraissent dans des publications d'associations d'immigrés ou d'aide aux immigrés, dans lesquels elle mobilise à la fois son expérience militante et ses savoirs universitaires⁴. Elle quitte l'Agence en 1991 pour rejoindre l'équipe formée par Adil Jazouli et qui donne naissance à Banlieuescopies⁵, puis est embauchée par le FAS en 1993.

Lorsque Maria Cunha se voit chargée de former les animateurs culturels portugais, son expérience dans la formation des cadres associatifs se voit doublée d'une connaissance des associations portugaises qu'elle a par ailleurs étudiées dans un cadre universitaire. Avant de présenter son rôle dans la mise en place de la formation, il convient de revenir sur sa spécialisation universitaire sur la question des associations d'immigrés et de leurs descendants. Son ouvrage, *Portugais de France* est préfacé par le sociologue des relations interculturelles Michel Oriol⁶. Elle-même appréhende les associations des immigrés portugais comme des organisations permettant à ces populations de résister à l'assimilation mais jouant,

¹ Après une première expérience en 1971-1972, l'IRFED mène en 1975-1976, une seconde expérience de pédagogie interculturelle à l'école Henri Wallon de Fontenay-sous-Bois. Voir chapitre 1.

² En entretien, Maria Cunha évoque un contexte social et urbain particulier : installé dans le centre-ville populaire de la commune, de nombreux travailleurs immigrés sont menacés de perdre leurs logements. L'association créée vise notamment à les organiser en tant qu'« habitants » mobilisés, à même d'instaurer un dialogue avec les pouvoirs publics locaux.

³ Maria do Céu CUNHA, *Portugais de France : essai sur une dynamique de double appartenance*, Paris, CIEMI - L'Harmattan, 1988. L'ouvrage est publié aux mêmes éditions que celui d'Adil Jazouli. Elle est aussi l'auteur d'une thèse : *Tribulations de la « Saudade » : familles, associations, identités des Portugais en France*, Thèse de doctorat, Paris VIII, Paris, 1994.

⁴ Maria do Céu CUNHA, « Portugais de France, une communauté en mouvement », *CIMADE Information*, 1984 ; « Mouvement associatif et identité », *Collectif Centopeia*, 1985 ; « Femmes, la longue marche », *Enfermement et ouvertures-CEDEP*, 1986.

⁵ Voir le chapitre 5.

⁶ La bibliographie de l'ouvrage comporte d'ailleurs des références à ses travaux et à ceux de Carmel Camilleri.

Chapitre 4

dans le même temps, un rôle de contrôle social, de « prévention de la délinquance¹ », et d'« outil d'insertion efficace au sein de la société française² » :

« Au-delà du « cas » des Portugais de France, nous proposons des concepts, une démarche intellectuelle afin d'analyser concrètement de quoi on parle lorsque l'on évoque la gestation d'identités nouvelles et la mixité culturelle. On parle en effet trop souvent de la société pluriculturelle, des relations interculturelles comme si elles procédaient d'un projet plus ou moins utopique. Pour nous, elles relèvent plutôt de l'observation puisqu'elles se trouvent mises en œuvre, bon an mal an, ici et maintenant. Nous entendons traiter nos objets sociologiques en sujets capables d'action et de maîtrise sur leurs destinées. C'est un parti pris de recherche, mais cela résulte en partie de mon histoire personnelle : je suis moi-même fille d'immigrés portugais et suis liée au mouvement associatif des Portugais de France ; j'ai été, avec d'autres, à l'origine de quelques groupes qui font irruption et se veulent différents du « vieux mouvement », dont ils critiquent un certain enfermement nationaliste. Ce courant propose ainsi d'inscrire son action dans une démarche d'ouverture culturelle et de lutte pour l'égalité des chances et des droits des immigrés au sein de la société française³ ».

L'auteure positionne ainsi son analyse à la croisée d'une expérience personnelle d'immigrante portugaise, de militante pour les droits civiques des immigrés et étrangers en France et de promotion du mouvement associatif portugais. Elle peut à ce titre s'appuyer sur une expérience professionnelle et militante au Portugal et en France. Dans cet ouvrage paru en 1988, elle aborde des sujets qui transparaissent aussi dans les notes de préparation des sessions de formation de 1987-1988 : les relations des immigrés à leurs enfants dans leurs rapports différentiels aux associations, l'expression culturelle, les voies d'une ouverture possible vers les autres associations d'immigrés non portugais, le renouvellement des cadres des associations historiques. Mais dans son ouvrage, elle développe aussi une analyse qui s'inspire des études des relations interculturelles et qui inscrit l'action associative dans le cadre plus général des mobilisations collectives pour l'égalité des droits.

Son travail de conception des formations dans le cadre de l'ADRI reste proche de cette analyse développée dans un cadre universitaire. Après la première Rencontre nationale des jeunes des associations portugaises de mai 1987, elle remet au FAS un projet de formation que l'Agence doit faire valider par sa tutelle financière. Datant d'avril 1987, ce document⁴ est

¹ Maria do Céu CUNHA, *Portugais de France : essai sur une dynamique de double appartenance*, op. cit., p. 22.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, p. 23.

⁴ Proposition de modules de formation pour les animateurs des Fédérations d'associations portugaises. Avril 1987. CHA Archives personnelles : Animateurs portugais.

Chapitre 4

composé d'une mise au point sur l'état des associations portugaises (sous forme de diagnostic), d'une note sur le « profil des animateurs des fédérations portugaises » et d'une présentation des sessions de formation, de leurs contenus et objectifs. La première partie du document dresse un constat en des termes proches des préoccupations du FAS : elle considère que les associations portugaises souffrent d'un défaut de professionnalisation. Elles seraient encore essentiellement engagées dans des « activités socio-récréatives familiales amateurs ». Ce constat serait confirmé par l'étude des « profils des animateurs des fédérations portugaises¹ ». Maria Cunha distingue deux générations d'animateurs. La première est composée des « « notables » [des] communautés » :

« Ils ont une solide connaissance du milieu associatif local, et sont « reconnus » par les autorités municipales. Ils ont généralement entre 35 et 45 ans. Avant de devenir animateurs de la Fédération, ils jouaient un rôle important dans une association portugaise, voire dans les associations de la région. Parfois même, ils appartenaient au petit groupe de leaders ayant un rayonnement national. Ce rôle pouvait aussi provenir de l'exercice de leur profession : c'est le cas des enseignants très liés à la communauté. On peut observer que ce genre d'animateur n'est jamais seulement un technicien chargé d'appliquer un programme : au contraire, il partage très largement le pouvoir politique et de décision avec l'équipe de direction de la Fédération et notamment son président² ».

A cette première génération directement liée à l'immigration portugaise et tournée vers l'animation interne de la communauté (et notamment par un investissement important dans la formation linguistique), s'opposerait celle des « jeunes » dont la formatrice observe la « poussée ». Ils se distinguent de leurs prédécesseurs par le fait d'avoir été socialisés en France, par une approche plus étendue de l'animation (au-delà des activités de formation linguistique) et enfin une formation plus faible et des statuts plus précaires³. De ce constat découlent les objectifs de la formation qui visent à professionnaliser ces jeunes animateurs, en renforçant leur tendance à agir au-delà des « limites de la communauté » :

« Les animateurs doivent être capables d'aider à infléchir dans le sens de l'ouverture la tendance des associations d'immigrés portugais de se refermer sur leur propre spécificité. Ils doivent pouvoir tenir compte des évolutions de la communauté, notamment des jeunes, voire même de les anticiper. Ils doivent trouver le compromis qui consiste à répondre aux demandes de la « clientèle » la plus traditionnelle en les faisant évoluer, tout en étant attentifs aux « clientèles » potentielles, plus porteuses de projets novateurs [...] ».

¹ *Idem*

² *Idem.*

³ *Idem.*

Chapitre 4

La formatrice de l'ADRI cible ainsi la « seconde génération », catégorie administrative qui s'est progressivement imposée depuis la fin des années 1970 dans le langage des agents du FAS. Il ne s'agit pas de rompre avec les pratiques anciennes mais d'accompagner les associations, en s'appuyant sur cette « seconde génération », pour s'adresser à une diversité de « clientèles ». La mise en œuvre de cet objectif s'appuie donc sur une formation dont le contenu vise toute à la fois la professionnalisation et la constitution de modes de médiation permettant la diversification de « clientèles ».

Le contenu de la formation est composé de quatre volets : les techniques de communication qui doivent transmettre des savoir-faire sur l'« animation de groupe », la « conduite de réunion », la « prise de parole face à un groupe » ; l'utilisation de moyens de communication modernes ; l'initiation aux moyens d'expression que sont la radio et la presse écrite et enfin, la connaissance de l'environnement institutionnel et administratif. Outre le développement de la capacité à dialoguer avec les pouvoirs publics, la professionnalisation des « jeunes animateurs » doit aussi passer par la modification des modes de communication. La professionnalisation est perçue comme une modernisation de la communication. Celle-ci doit rompre avec le « bouche à oreille », expression qui véhicule la représentation d'une communauté de taille réduite, repliée sur elle-même et traditionnelle.

Mais tout en définissant les contenus d'une formation au service du rôle que le FAS et la DPM entendent conférer aux associations, la formatrice souligne l'importance de créer les conditions d'un dialogue, d'une réflexion commune entre les acteurs en jeu. Elle véhicule ainsi l'idée, qu'à terme, la politique d'insertion doit résulter d'une réflexion et d'une action collective à laquelle pouvoirs publics et associations participeraient, côte à côte. Et d'ailleurs, l'action publique qui cible les associations doit également viser à en faire des sujets et non plus seulement des cibles de l'action publique : « La formation doit pouvoir les aider à acquérir une légitimité par rapport à leurs pairs. Elle doit leur permettre d'accroître leurs capacités de négociation ». La formatrice de l'ADRI opère ainsi un va-et-vient entre sa position de représentante de l'Agence et celle de militante des droits des immigrés défendant une conception des associations qui doivent pouvoir être en position de « négocier » avec les pouvoirs publics. L'actualisation de ses ressources militantes et savantes lui permet, auprès des représentants d'associations portugaises mais aussi du FAS, de formuler l'enjeu de l'incorporation des associations au secteur de la politique d'insertion, en des termes propres au registre de l'égalité des droits et à celui de l'insertion interculturelle.

Chapitre 4

Au-delà de la mission assignée à l'ADRI de former les cadres associatifs dans le cadre de la promotion des relations interculturelles, la mise en place d'un programme de formation apparaît comme un processus complexe qui engage une multiplicité d'acteurs et d'enjeux. Les formations visent à organiser les relations interculturelles mais elles sont aussi un dispositif qui doit permettre au FAS de contrôler les associations qu'elle subventionne, en les professionnalisant. L'impératif de professionnalisation est lui-même ambigu dans la mesure où pour les agents qui construisent les programmes de formation, il peut également répondre à des stratégies de renforcement des associations qui pourraient alors « négocier » des projets avec les pouvoirs publics. Le cas du rôle de Maria Cunha montre ainsi que pour les acteurs chargés de leur mise en œuvre, les formations pour la professionnalisation peuvent s'inscrire dans le cadre d'un projet militant de valorisation des acteurs associatifs. Du fait de l'existence de ce type d'acteurs au sein de l'ADRI, celle-ci peut être considérée comme ce qu'Olivier Nay et Andy Smith appellent des « acteurs de la médiation » jouant un rôle clé dans l'incorporation d'acteurs associatifs dans le secteur de l'insertion.

Conclusion du chapitre 4

L'attention portée à la conception d'un segment du programme d'action de promotion des relations interculturelles met en exergue les diverses logiques qui y président. Pour les pouvoirs publics, la régulation des acteurs associatifs répond à des enjeux qui vont au-delà du seul idéal de promotion des relations interculturelles. Bien que les missions de l'ADRI lui assignent en premier lieu cet objectif, l'Agence répond aussi à des dynamiques propres à la structuration d'un secteur d'action publique. La genèse des différents argumentaires justifiant le développement de la vie associative au-delà du secteur de l'insertion des immigrants et de leurs descendants permet de comprendre pourquoi le répertoire d'action façonné par l'ADRI pour agir sur les cadres associatifs s'appuie sur une diversité de registres.

La position de l'Agence apparaît alors comme celle d'un acteur de la médiation entre un établissement public comme le FAS et les associations qu'il cible. Le cas de ce programme d'action a mis en évidence les tensions qui peuvent exister entre la propension des tutelles de l'association à en faire un outil technique et celle de ses agents engagés autour d'une cause. Le chapitre suivant montre que les transformations du secteur de l'insertion dans la deuxième moitié des années 1980 accélèrent cette technicisation.

Chapitre 5 - Conjurer la « crise » de la société en favorisant l'« intégration »

Au cours des années 1980, les politiques qui ciblent les immigrants et leurs descendants pour favoriser leur insertion se complexifient, notamment du point de vue organisationnel. La structuration du secteur de l'insertion se poursuit et conduit, à la fin de la décennie, à la fragilisation de l'Agence de développement des relations interculturelles et à l'invisibilisation progressive de la catégorie des relations interculturelles. Ce chapitre poursuit l'étude du devenir de cette catégorie par la focale organisationnelle. Pour cela, il faut tenir ensemble la description de la transformation du secteur et celle des formes concurrentes de problématisation de la présence des immigrants et de leurs descendants. On peut ainsi identifier des usages professionnels et savants de la catégorie des relations interculturelles par les agents de l'ADRI à partir du dernier tiers des années 1980, usages qui se distinguent de ceux du début de la décennie. De même que l'on a identifié les conditions qui ont favorisé la reconnaissance de la « cause » des relations interculturelles au début des années 1980¹, l'analyse de la seconde moitié de la décennie dans ce chapitre rend compte du processus inverse.

Nous avons mis en lumière la façon dont l'organisation chargée de la promotion des relations interculturelles pouvait jouer un rôle de structuration du secteur d'action publique de l'insertion, malgré son statut relativement faible. Dans le dernier tiers des années 1980, l'idéal interculturel paraît affaibli alors que l'efficacité de l'organisation est plus que jamais remise en question par divers organismes de contrôle. Ainsi, pour reprendre la distinction de John Meyer et Brian Rowan, le rapport entre la légitimité et le statut de l'ADRI se détériore par rapport à la première moitié de la décennie². Jusqu'en 1985-1986, l'inefficacité de l'association était décriée par les tutelles de l'Agence mais sa reconnaissance en tant qu'organisation répondait à une mission légitime, ce qui lui permettait de relativiser les effets de sa marginalité. Or, à partir des années 1986-1987, l'efficacité de l'organisation est sérieusement pointée du doigt sans que les promoteurs de l'idéal de relations interculturelles harmonieuses ne parviennent à défendre leur cause et les spécificités de leur organisation. Ce chapitre revient sur les étapes de cette évolution. Il propose une explication de l'échec de

¹ Chapitre 3.

² John W. MEYER et Brian ROWAN, « Institutionalized Organizations : Formal Structure as Myth and Ceremony », *American Journal of Sociology*, 1977, vol. 83, n° 2, pp. 340-363.

Chapitre 5

l'ADRI en tant qu'acteur prétendant imposer une certaine définition des enjeux de l'insertion et de la place des immigrants et de leurs descendants.

A l'orée des années 1990, de nouvelles problématisations de ces questions se développent et bénéficient d'une publicisation importante. Mais elles ne s'appuient pas sur les savoirs liés aux relations interculturelles ni ne mobilisent l'« approche interculturelle » dont les promoteurs sont pourtant présents dans le monde universitaire et de la recherche depuis les années 1970. Les travaux sociologiques sur l'« intégration des immigrants » et les « quartiers » font désormais florès. Il s'agit ici de déterminer les raisons pour lesquelles l'ADRI n'est pas parvenue à propager son approche spécifique en termes de relations interculturelles et d'éclairer les logiques qui ont conduit cette agence à reprendre d'autres formes de problématisation, en l'occurrence celle de l'« intégration » et dans une moindre mesure, celle des « nouveaux problèmes urbains ». A la fin des années 1980, des formes dérivées de ces lectures sont adossées à d'importantes organisations qui se distinguent de l'ADRI par leur statut élevé dans la hiérarchie politico-administrative. Le Haut conseil à l'intégration (HCI) peut s'appuyer sur deux structures de rang ministériel : le Secrétariat général à l'Intégration (SGI) et le Comité interministériel à l'Intégration (CII). Quant aux « enjeux urbains », ils sont désormais pris en charge par une Délégation interministérielle à la Ville (DIV) avant de bénéficier d'un ministère à part entière, le ministère de la Ville.

Pour rendre compte des effets de la complexification de l'environnement organisationnel de l'ADRI, la notion de champ organisationnel proposée par Paul DiMaggio et Walter Powell s'avère heuristique¹. Les auteurs défendent la thèse que l'évolution d'une organisation ne peut être comprise sans être restituée dans son champ organisationnel, celui-ci étant défini comme « les organisations qui ensemble constituent une arène reconnue de la vie institutionnelle : principaux fournisseurs et consommateurs de biens et de ressources, agences de régulation et autres organisations qui produisent des biens similaires² ». Dans l'appareil

¹ Paul J. DIMAGGIO et Walter W. POWELL, « The Iron Cage Revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », *American Sociological Review*, 1983, vol. 48, n° 2, pp. 147-160 ; Paul J. DIMAGGIO, « Constructing an Organizational Field as a Professional Project : US. Art Museums, 1920-1940 », in Walter W. POWELL et Paul J. DIMAGGIO (dirs.), *The new institutionalism in organizational analysis*, Chicago, University of Chicago Press, 1991, pp. 267-292. Dans l'article de 1983, les deux auteurs reprennent le cadre d'analyse de John Meyer et Brian Rowan en 1977 : les organisations doivent être analysées en fonction de leur positionnement dans leur environnement et c'est la focalisation sur ces relations qui permet d'expliquer que les similarités entre organisations d'un même espace soient plus saillantes que leurs différences.

² Paul J. DIMAGGIO et Walter W. POWELL, « The Iron Cage Revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », *op. cit.*, p. 148. «those organizations that, in the aggregate, constitute a recognized area of institutional life: key suppliers, resource and product consumers, regulatory agencies, and other organizations that produce similar services or products».

Chapitre 5

théorique de ce courant de la sociologie étasunienne des organisations, l'analyse des champs organisationnels permet de rendre compte des processus d'isomorphisme qui conduisent les organisations d'un champ à présenter des similarités du point de vue de leur organisation formelle mais aussi de la formulation de leur mission. Les différentes étapes de structuration des champs organisationnels peuvent alimenter des processus d'isomorphisme. La multiplication d'organisations publiques sous l'égide du gouvernement, chargées de décrire et de définir le « problème » des effets de l'installation définitive des immigrants¹ permet de formuler l'hypothèse d'une structuration d'un champ organisationnel de l'intégration à la fin des années 1980 qui accélère la fragilisation de l'ADRI. La création de nouvelles organisations de rang ministériel comme la DIV et le SGI apporte des transformations de plusieurs ordres. Sur le plan cognitif, elle favorise l'apparition de nouvelles problématiques des conséquences de l'installation définitive des immigrants et de leurs descendants. Mais leur position de force dans un champ en voie de structuration a également des conséquences matérielles : elles peuvent affecter la répartition budgétaire pour les autres organisations du champ.

Le chapitre décrit les premières étapes de la structuration d'un champ organisationnel de l'intégration dans sa dimension discursive et organisationnelle et ses effets plus ou moins directs sur la fragilisation de l'ADRI (A). Il identifie ensuite les stratégies de repositionnement des cadres et agents de l'Agence et explique les raisons de l'impossibilité à l'imposer comme un centre de production et de diffusion de savoirs sur les relations interculturelles (B).

A. Des formes concurrentes de problématisation de la présence des immigrants et de leurs descendants

Contrairement à la première moitié des années 1980, les cadres et agents de l'ADRI ont de plus en plus de mal à se faire entendre et à faire reconnaître le bienfondé de leur mission. En tant qu'organisation, l'Agence est affaiblie alors même qu'elle était déjà marginale. Pour l'expliquer, il faut se pencher sur les transformations de son environnement.

¹ Cette activité de définition du problème de l'intégration ne figure bien sûr pas dans les missions officielles des organisations en question. Elles œuvrent parfois dans des directions distinctes. Mais étant donné la perspective générale adoptée dans cette thèse qui consiste avant tout à nous intéresser aux acteurs dans leur contribution à la définition des problèmes publics, ces organisations sont appréhendées ici à travers cette focale qui toutefois ne permet pas d'embrasser l'ensemble de leurs activités.

Chapitre 5

Celui-ci fait l'objet d'importantes transformations qui permettent de parler d'une structuration d'un champ organisationnel de l'intégration.

La description de l'évolution des problèmes publics de l'immigration et de l'insertion et de leur traduction institutionnelle au cours de ces années permet de décrire ce processus. Alors qu'au début de la décennie, ces enjeux faisaient l'objet d'une problématisation en termes de « dialogue interculturel », de « connaissance mutuelle » entre « Français et immigrés », de « valorisation des cultures des immigrés », etc., d'autres registres s'imposent quelques années plus tard. De nouveaux acteurs apparaissent sur la scène publique et proposent une analyse du problème de l'immigration qui est distincte de celle que proposaient les agents de l'ADRI. Pourtant, des similarités existent. Le « problème de l'immigration » est mis en relation avec celui d'une « opinion publique raciste ». Celle-ci est toujours analysée à travers les scores électoraux du Front national. Il est question de « méconnaissance », d'« inadaptation » de la population française aux « réalités » de la société française. Mais la promotion de savoirs sur les relations interculturelles n'est plus identifiée comme un levier souhaitable. Les promoteurs de l'« intégration » se trouvent désormais dans une position privilégiée.

Greffées à l'austérité de la distribution de subventions publiques aux associations, ces transformations ont pour conséquences de fragiliser l'ADRI et de la marginaliser définitivement. Si la structuration d'un champ de l'intégration ne mène pas à la disparition de l'Agence, elle conduit cependant à la remise en cause de ses spécificités et de sa mission de promotion des relations interculturelles.

1. La « nécessité » d' un consensus

De même qu'au début de la décennie, les cadres de l'ADRI soulignaient la nécessité de promouvoir des connaissances sur les « réalités » de l'immigration et de l'insertion pour lutter contre le problème du racisme, conformément à une analyse promue par la secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés Georgina Dufoix¹, d'autres acteurs promeuvent l'idée qu'il est nécessaire de favoriser une politique de connaissance, face à la « crise » que connaîtrait la société française. Ainsi, c'est un discours sur la pacification sociale qui est repris par des acteurs inscrits dans des espaces administratifs et politiques. Une analyse s'impose progressivement qui puise dans la rhétorique de la science et voit dans la promotion d'une

¹ Chapitre 3.

Chapitre 5

connaissance supposée objective¹ de l'immigration et non indexée aux appartenances partisans, un moyen de pacifier les relations sociales en luttant contre les « extrêmes ». Mais à la différence des discours promus par les cadres de l'ADRI, cette connaissance est censée être chiffrée. C'est moins l'état des relations entre Français et immigrés qui devrait être renseigné que les « vrais chiffres » de l'immigration.

a. Connaître « les réalités de l'immigration » pour maîtriser les passions

En 1986 et 1987, deux rapports promeuvent la création d'un lieu spécifiquement dédié à l'enjeu de l'immigration et de l'insertion et manifestent à gauche comme à droite, la conversion progressive des gouvernants à la nécessité d'un tel lieu. Si chacun de ces rapports témoigne de l'investissement de cette question par les principales forces politiques de gouvernement, il faut prendre en compte le contexte politique et discursif qui s'est imposé quelques années auparavant. Ce contexte se caractérise par la politisation du thème de « l'identité nationale » et l'imposition de l'idée d'une nécessaire pédagogie sur les questions relatives à l'immigration et à l'insertion.

Comme cela a déjà été évoqué, en 1983 s'ouvre une configuration politique et discursive particulière avec la prise de quelques municipalités par le Front national. Quatre ans plus tard, en juin 1987 (sous la cohabitation) une Commission de la nationalité est mise en place. Les succès du Front national aux élections municipales de mars 1983 ont favorisé la réapparition dans le débat public du thème de « l'identité nationale² » et son inscription progressive à l'agenda politique. Dès 1985, ce thème fait l'objet d'une activité éditoriale importante dont les auteurs principaux sont inscrits à l'extrême-droite et à droite de l'échiquier politique³. Sont incriminés les immigrés et leurs descendants, qui en raison d'une altérité culturelle perçue comme inédite menaceraient la cohésion sociale mais surtout

¹ Notons que la mobilisation de connaissances au nom de la pacification des relations sociales n'a rien de nouveau. Pour un exemple au début du XX^{ème} siècle autour de questions éloignées des « problèmes » de l'immigration, voir Janet Regina HORNE, *Le Musée social. Aux origines de l'État providence*, Paris, Belin, 2004, p. 192.

² L'apparition dans l'espace public du thème d'une « identité nationale » menacée, est tributaire de la « nationalisation » de la société française, c'est-à-dire du processus d'intégration sociale d'une société par la multiplication des « fils invisibles » entre l'Etat et les individus dès lors définis comme appartenant en premier lieu à un groupe national. Gérard NOIRIEL, *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile XIXe-XXe siècle*, Paris, Hachette littératures, 2006. L'historien voit dans la réforme du code de la nationalité en 1889 un moment fondateur de la construction d'un enjeu de « l'identité nationale ».

³ Patrick WEIL, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Gallimard, 2005, p. 251-261.

Chapitre 5

« l'identité nationale française¹ ». Le RPR reprend ce thème et place la réforme du Code de la nationalité au cœur de son programme lors des élections législatives de mars 1986. En proposant de supprimer l'acquisition automatique de la nationalité pour les enfants d'immigrés nés en France, il remet en cause le droit du sol. La première cohabitation marque alors un moment important dans la politisation de l'enjeu de « l'identité nationale ». A l'automne de la même année, un projet de réforme du Code de la nationalité est présenté à l'assemblée nationale. Il est finalement abandonné mais en juin 1987, le Premier ministre Jacques Chirac met en place une Commission de la nationalité qui remet son rapport en janvier 1988². Le projet de réforme du code de la nationalité, qui, si il avait été conduit aurait impliqué la mobilisation de juristes, est requalifié dans le cadre d'une réflexion plus générale sur l'immigration engageant cette fois-ci une diversité d'acteurs sociaux réunis sous la catégorie de « sages³ ». Présidée par Marceau Long, vice-président du Conseil d'Etat, la Commission réunit des universitaires (juristes, politistes, historiens, sociologiques), médecins, hauts fonctionnaires, un avocat et un cinéaste. Présentés comme éloignés de la scène politique, ils sont censés, en tant que « sage », proposer une réflexion et formuler des propositions dépassant les polémiques et les clivages politiques. Il ressort des travaux de la Commission une prise de distance avec l'idée selon laquelle les dernières vagues d'immigrés (et spécifiquement celles issues des anciennes colonies) seraient moins assimilables que les anciennes, idée qui constituait un des arguments de la droite et de l'extrême-droite. Selon les « sages », l'insertion fonctionne notamment grâce à l'institution scolaire. La remise en question du droit du sol est rejetée⁴. Cependant, le thème de l'« identité nationale » est érigé en objet de réflexion légitime. La Commission véhicule l'idée que ce thème est devenu un enjeu en raison d'une crise du sentiment d'appartenance des descendants d'immigrés et que

¹ La repolitisation de ce thème résulte de la congruence de plusieurs facteurs. Il faut prendre en compte le long processus de désacralisation de la nationalité qui remet en question des « normes de l'Etat-nation » aux yeux de la droite nationaliste qui dans un contexte d'opposition et dans la perspective des élections législatives de 1986, trouve un intérêt accru à politiser cet enjeu. Les débats sur la question de double nationalité des franco-algériens ayant fourni l'occasion à mettre en scène et de dramatiser un problème d'une nationalité « menacée ». Sur cette question voir : Rogers BRUBAKER, *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Belin, 1997, p. 213-250.

² COMMISSION DE LA NATIONALITE, *Être français aujourd'hui et demain*, Paris, La Documentation française, 1988.

³ Myriam BACHIR-BENLAHSEN, « Faire de sagesse vertu. La réforme du code de la nationalité », *Politix*, 1991, vol. 4, n° 16, pp. 33-40. Les lignes qui suivent s'appuient largement sur cet article dans lequel l'auteure analyse les modalités de la « mise en forme politique de la sagesse ».

⁴ Plus exactement, la Commission propose que l'automaticité soit remplacée par une acquisition par simple déclaration du prétendant à partir de 16 ans.

Chapitre 5

des franges importantes de la population s'en inquiètent¹. Entre le premier tiers de la décennie et la remise du rapport, *Etre français aujourd'hui et demain* en 1988, le thème de l'« identité nationale » a changé de statut : d'abord objet de mobilisations partisans dans l'arène politique et parlementaire, il a été requalifié comme sujet de réflexion d'une Commission des « sages », réputée non politique. Il est désormais investi par des acteurs autres que le Front national et peut s'articuler avec un discours consacré sur une société française en « crise ».

Parallèlement à ces débats parlementaires et publics, des acteurs inscrits dans des univers sociaux différents tentent de se positionner dans ces controverses en défendant également une position de surplomb. Cette position se manifeste à travers la défense d'une cause de la connaissance de l'immigration et de l'insertion. Les avocats de cette cause s'inscrivent dans des réseaux politiques différents et la publicisent pendant et après la cohabitation. Mais ils ont en commun de se référer systématiquement d'une part, aux succès électoraux du Front national et d'autre part, aux débats sur la réforme du Code de la nationalité.

Dès 1986, la Fondation Saint-Simon commande à Jacques Voisard un rapport sur les lieux de production de savoirs sur l'immigration et l'insertion au sein de l'Etat. C'est en réalité Michel Rocard qui lui demande de lui remettre une note sur « la question immigrée² ». Ils se rencontrent quelques années auparavant lorsque Michel Rocard est ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire de 1981 à 1983³ et Jacques Voisard délégué de la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité régionale (DATAR) et responsable de l'industrialisation de l'Ouest de la France. La trajectoire professionnelle de Jacques Voisard ne fait pas de lui un spécialiste de l'immigration. Cadre de l'armée ayant servi pendant la seconde guerre mondiale et les guerres d'indépendance d'Indochine et d'Algérie, il se reconvertit dans le domaine sidérurgique dans les années 1960 puis dans le développement territorial. C'est selon lui, sa croyance en une dette de la France envers les immigrés, héritée de son expérience de la seconde guerre mondiale, qui le conduit à

¹ Son travail a fait l'objet d'interprétations très différentes. Danièle Lochak y voit la validation de certains pré-supposés des partisans d'une réforme alors que Patrick Weil loue son travail pédagogique et raisonné. Danièle LOCHAK, « Usages et mésusages d'une notion polémique. La référence à l'identité nationale dans le débat sur la réforme du code de la nationalité. 1985-1993 », in *L'identité politique*, CURAPP., Amiens, 1994, pp. 306-323. Patrick WEIL, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, *op. cit.*, p. 262.

² Créée en 1982 par Roger Fauroux et François Furet, la fondation Saint-Simon est un cercle de réflexion réunissant diverses fractions des élites économiques, politiques et intellectuelles. Elle s'inscrit dans le sillage du développement d'une « troisième voie » entre la gauche et la droite et réunit notamment des personnalités politiques de la gauche non marxiste.

³ Il est ensuite ministre de l'Agriculture avant de démissionner de ses fonctions en avril 1985.

Chapitre 5

s'intéresser à la question de l'immigration¹. Il s'associe avec Christiane Ducastelle² qui n'est pas non plus une spécialiste de ces questions. Ingénieure et mathématicienne de formation, elle travaille pour l'Agence de l'eau, établissement public chargé de l'utilisation et de la planification des ressources naturelles. Au début des années 1980, elle souhaite changer de domaine et réorienter sa carrière dans la haute fonction publique³. Elle passe le concours de l'ENA en 1984 mais échoue aux oraux. Sa rencontre avec Jacques Voisard survient alors qu'elle tente de changer de voie professionnelle. Bien qu'elle n'ait pas de spécialité particulière dans le domaine, elle raconte s'y être intéressée en raison de sa « fibre sociale ». Mais surtout, ce sont ses compétences statistiques qui intéressent Jacques Voisard.

En effet, dès le départ l'objectif de la mission est de se positionner dans ce que Christiane Ducastelle appelle « la querelle des chiffres » sur la réalité de l'immigration. Elle évoque les débats sur la scène politique à l'occasion desquels est abordée la question du nombre d'entrée sur le territoire et des familles polygames, de la taille des familles immigrées etc. L'objectif premier de leur enquête est de cartographier les services dans les différents ministères et dans les différentes organisations parapubliques produisant des connaissances statistiques sur les divers aspects de l'immigration et de présence de populations immigrées sur le territoire français. Les enquêteurs rencontrent les différents responsables des services administratifs en question aux ministères de l'Intérieur, des Affaires sociales, des Affaires étrangères, de l'Equipement, de l'Education nationale, mais aussi les responsables de l'ADRI, de l'INED, de l'INSEE. Ce travail est synthétisé dans un court rapport intitulé *La question immigrée en France* qui paraît comme une note de la Fondation Saint-Simon en 1986⁴.

L'introduction du rapport se réfère très explicitement aux débats de 1985 et 1986 sur le durcissement du contrôle des frontières et des conditions de naturalisation mais il entend les dépasser pour traiter de la « question immigrée ». Selon les auteurs, la commande même du rapport témoigne de la prise de conscience de l'évolution des quinze dernières années et elle repose sur deux convictions : « la question immigrée est un des révélateurs des faiblesses structurelles de notre société face à certaines évolutions économiques ou culturelles » et celle-ci « ne sera maîtrisée, et du coup en voie de résolution, que par une démarche nationale

¹ Entretien du 6 avril 2009.

² Entretien du 26 février 2014.

³ Elle est la sœur de Philippe Lagayette, directeur de cabinet de Jacques Delors, ministre de l'Economie et des Finances de 1981 à 1984.

⁴ Jacques VOISARD et Christiane DUCASTELLE, *La question immigrée en France, en 1986*, Notes de la Fondation Saint-Simon n°15., Paris, 1986.

Chapitre 5

dépassant les divergences politiques¹ ». Relativement bref, le rapport propose la création d'une « association-fondation » en réponse à un besoin de connaissance, notamment statistique. Les débats parlementaires et surtout les controverses publiques trouveraient leur origine dans la supposée absence de données chiffrées : « Aucun chiffre ne semble crédible. Cette situation est désastreuse, et trop de chiffres fantaisistes viennent à l'appui de thèses sans qu'il soit possible d'imposer des données non discutables. Il y a donc un effort de précision, de critique et d'explication des chiffres à mener² ». Produire une connaissance harmonisée et statistique de l'ensemble du phénomène migratoire et sur l'insertion des immigrés et de leurs descendants en France doit favoriser, selon les rapporteurs, une approche raisonnée de ces réalités car fondée sur des connaissances. Il s'agit par un travail pédagogique de diffusion de ces connaissances, d'imposer un traitement rationnel de la « question immigrée » s'opposant à celui que lui réserverait son traitement public au milieu des années 1980 :

« L'ignorance et l'incertitude sont source de peur, et donc de comportements naturels de rejet. Il est grand temps d'informer sur la réalité actuelle de l'immigration (existence de flux d'entrée-sortie plus ou moins contrôlés, etc.) et de laisser de côté les discours trop simplistes qui ne correspondent pas à ce que vivent les populations. C'est un grand effort de pédagogie qui est à mener en direction de la société française et des communautés immigrées³ ».

Avec cette note pour la Fondation Saint-Simon, le courant rocardien du parti socialiste investit la question de l'immigration et de l'insertion dans le contexte particulier du milieu des années 1980 où ces deux enjeux se trouvent au cœur de la compétition politique et des controverses publiques. Ces auteurs n'étant ni des acteurs spécialistes de l'immigration, ni des acteurs intégrés aux réseaux socialistes, cette note apparaît en 1986 comme marginale par rapport aux acteurs et débats contemporains sur les mêmes questions. Elle paraît d'ailleurs avant la mise en place de la Commission sur la nationalité. Mais parce qu'elle est le fruit d'une même configuration politique marquée par la politisation importante de ces questions et que son objet s'impose progressivement comme un objet à investir par des acteurs engagés dans la compétition politique, elle apparaît comme une première formulation, à gauche, du « besoin » de créer un lieu destiné à produire des discours et connaissances chiffrées sur « la question immigrée ». Dans sa version de 1986, les vertus thérapeutiques d'une production et

¹ *Ibid.*, p. 1.

² *Ibid.*, p. 86.

³ *Ibid.*, p. 87.

Chapitre 5

d'une pédagogie de connaissances chiffrées y sont présentées comme un levier de dépolitisation de ces enjeux. C'est le cœur de l'argumentaire de ces acteurs en voie de spécialisation autour la « question immigrée¹ ».

A droite, un autre rapport défend la nécessité de créer un nouveau lieu pour penser l'immigration et l'insertion. Un argumentaire très proche est repris par Michel Hannoun. Député de l'Isère et secrétaire national du RPR, il est chargé des questions de société et président du groupe parlementaire sur l'immigration. Le *Rapport sur le racisme et les discriminations en France*² qu'il remet en novembre 1987 au secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des droits de l'homme, Claude Malhuret, propose un bilan du racisme et des discriminations que subissent immigrés et étrangers et liste les sanctions juridiques envisageables pour rendre la lutte contre le racisme plus efficace. Mais dans son exposé, on retrouve une approche similaire à celle de Jacques Voisard et Christiane Ducastelle : il défend l'idée que c'est non seulement la méconnaissance de l'« autre » mais aussi celle des vrais chiffres de l'immigration (des flux et de la présence sur le territoire) qui alimentent la peur, reprenant au passage l'idée d'une « crise du sentiment national ». C'est dans cette perspective qu'il défend la mise en place d'un Haut conseil à l'immigration.

Le rapport qui prépare une proposition de loi déposée à l'assemblée nationale en mai 1987 pour la création d'un tel Haut Conseil³, repose sur une série de critiques du traitement politique de l'enjeu de l'immigration et de la présence des immigrés et de leurs descendants. L'argumentation de Michel Hannoun en défense d'un Haut Conseil repose avant tout sur une critique de la politisation de ces enjeux qui se retrouveraient ainsi au cœur de la compétition politique et traités à travers des discours « passionnés ». Le Haut conseil est pensé comme une instance en position de surplomb. Dans une interview publiée dans la brochure *Insertion* de l'ADRI, il justifie ainsi la création d'un tel lieu :

« Pourquoi [*un Haut conseil à l'immigration*] ? Eh bien pour dépassionner et dépolitiser le débat, car nous sommes arrivés à un tel stade que l'on ne parle plus du débat lui-même. On s'affronte sur des termes qui n'ont plus la même signification selon les uns et les autres. Il y a un travail de vocabulaire à mettre à plat, et d'harmonisation du langage.

¹ Notons d'ores et déjà que lorsqu'il sera repris et remanié quelques années plus tard dans le cadre d'un rapport officiel commandé sous le gouvernement de Michel Rocard, cet argument sera en partie reformulé à partir des principales conclusions de la Commission des « sages » de 1987 sur la nationalité. Par ailleurs, Jacques Voisard et Christiane Ducastelle intègrent en 1989 le HCI.

² Michel HANNOUN, *L'homme et l'esérance de l'homme. Rapport au gouvernement sur le racisme et les discriminations en France*, Paris, 1987.

³ En novembre de la même année, Stéphane Hessel qui a dirigé un groupe de travail au sein du Commissariat général au Plan remet un autre rapport : Stéphane HESSEL (dir.), *Immigrations : le devoir d'insertion (Rapport du groupe de travail)*, Paris, Commissariat général du Plan, 1987.

Chapitre 5

Pour quoi faire, c'est pour apporter une réponse à la vraie question qui se pose : il existe 4 millions d'immigrés sur le sol national. Ils y resteront pour la majorité car tel est leur choix : il s'agit de voir quel est leur avenir ici, quels sont les éléments de leur intégration. Cela suppose un effort réciproque afin qu'elle puisse se réaliser. Il faut définir le statut des étrangers. Donc première étape, débroussailler le discours et, si l'on est d'accord sur les termes, sur les éléments du dialogue, le haut Conseil a surtout pour but de dégager des zones consensuelles¹ ».

Pour Michel Hannoun, la compétition politique autour de ces enjeux doit être régulée par une instance qui produirait du « consensus », autrement dit qui réduirait les sujets placés au cœur cette compétition politique. Le député oppose le jeu électoral à un lieu où serait produit un consensus sur l'immigration². Pour Michel Hannoun, celui-ci doit prendre forme autour de deux axes : l'arrêt de l'immigration en raison des « conditions économiques » d'une part, et la promotion de l'intégration des immigrés et de leurs descendants (qui passe notamment par la mobilisation de tous les dispositifs existant pour réduire le racisme et les discriminations) d'autre part. Cette promotion d'un nouveau lieu destiné à penser les enjeux de l'immigration et de l'intégration à partir d'un bilan sur le racisme et les discriminations, s'inscrit avant tout dans une stratégie de dépolitisation.

¹ *Insertion*, n°28, avril 1987.

² Voir la suite de l'interview : « Je souhaiterais le sortir du débat électoral car il y aura nécessairement affrontement. Raison pour laquelle son installation devrait se faire rapidement. En qualité de parlementaire j'attire l'attention sur la question en faisant une proposition de loi, mais un simple décret suffirait à sa mise en place immédiate. En fait, il s'agit de savoir si l'on veut résoudre la question ou si l'on continue à faire de l'immigration un fonds de commerce politicien. Je peux vous dire que dans la réalité il y a deux discours, l'un public, qui exacerbe les passions, l'autre, en privé, fort différent, et j'assume parfaitement ce que j'avance ».

b. Le projet interculturel sous le feu des critiques

La convergence entre des acteurs de la droite et de la gauche de gouvernement, créée au milieu de la décennie autour de la nécessité de cette connaissance a paradoxalement affaibli l'ADRI. La multiplication des discours de justification d'une telle politique dans un contexte de politisation conjointe de l'immigration et de l'« identité nationale » a eu pour effet la multiplication des acteurs prétendant mener une telle politique de connaissance. Ce phénomène et l'accroissement des mesures de contrôle des subventions publiques dans un contexte d'austérité ont accéléré et aggravé la remise en question de l'Agence comme organisation. Cette déstabilisation commence avant la cohabitation, le retour de la droite au gouvernement en 1986 venant aggraver la crise de l'Agence.

La principale critique qu'elle subit est d'ordre gestionnaire. Les problèmes de gestion que la DPM et le FAS pointent du doigt depuis les premières années aboutissent à une remise en question des rapports qui les lient à l'ADRI. La convention de fonctionnement qui assurait sa pérennité est remplacée par une convention sur objectifs. A partir de 1985, la DPM exige que les subventions du FAS ne soient versées qu'à condition que l'association apporte les preuves que chacune de ses missions ont été menées à bien¹. La même année, le directeur Michel Wagner démissionne en reprochant aux tutelles de l'Agence un manque de moyens². Dès le mois d'octobre, la DPM commande un audit de l'association qui doit conduire à une restructuration. C'est Michel Bourdeau³ qui en est chargé. Il doit dresser un bilan du fonctionnement de l'Agence, de son organisation, des missions des différents services et poser les bases d'une organisation moins dépensière et plus efficace. Son audit remis en novembre, conduit à une réduction du personnel de l'association et une harmonisation des salaires⁴.

Le remaniement de 1985 est modeste dans ses effets et le profil professionnel du nouveau directeur reste proche de celui de son prédécesseur. Mais en 1987, dans le contexte de la cohabitation, deux rapports très sévères attaquent l'agence pour sa gestion financière et son « inefficacité ». Le premier est un audit de la Cour des comptes et s'inscrit dans le

¹ Programme d'action de l'ADRI et budget prévisionnel pour 1986. Non daté. CHA 12-1 Budget et Avenant à la convention entre l'Etat et l'ADRI. Non daté. CHA 13-1 Budget

² Lettre de démission de Michel Wagner au président. 26 juin 1985. CHA 11-4 CA et AG ADRI.

³ Chapitre 3.

⁴ Les informations manquent sur le nombre de personnes licenciées à chaque vague de licenciement. En revanche, nous indiquons plus loin l'évolution globale du personnel.

Chapitre 5

contrôle routinier des organismes bénéficiant de subventions publiques¹. Il est reproché aux directeurs de ne pas avoir su juguler l'augmentation de la masse salariale (ni d'ailleurs leur propre salaire) et un manque de rigueur dans la comptabilité. Les coûts croissants de l'émission de télévision produite par l'association sont également décriés de même que de ponctuels transferts de personnel de l'association au cabinet du ministère². L'Agence est menacée de liquidation financière. Mais les critiques viennent également de l'IGAS qui conduit un autre audit, cette fois-ci commandé par le cabinet par Claude Bougé, conseiller technique du ministre des Affaires sociales et de l'emploi Philippe Seguin. De même que l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 avait suscité au sein même de l'administration sociale, *via* un rapport de l'IGAS, une remise en question de l'ICEI et de son rôle, la cohabitation issue du succès de la droite aux élections législatives de mars 1986, conduit à une remise en question similaire, par la mobilisation de la même administration de contrôle. A la différence du rapport de la Cour des comptes, celui que remet Sylvain Pivot, inspecteur général des affaires sociales, étend l'objet de l'audit au contenu des actions menées et critique sévèrement l'action publique dans ses contenus et orientations³.

Ce rapport remet en question l'Agence tant du point de vue de sa gestion financière que de son fonctionnement selon les normes administratives. Les premiers échos du rapport de Sylvain Pivot laissent d'ailleurs présager un projet de réduction du personnel de l'ADRI de près d'un quart ce qui provoque la démission de son président Henri Théry le 30 juin 1987. A la demande du cabinet du ministre des Affaires sociales et du Travail, l'inspecteur de l'IGAS est nommé à sa place, le 10 juillet 1987.

Outre la critique systématique de la gestion financière et comptable, le rapport remis au ministre le 15 septembre, critique les actions menées et formule des propositions pour les réformer. L'évaluation des actions de l'ADRI s'appuie dans un premier temps sur une description de la question de l'insertion des immigrés et plus généralement de la société

¹ Rapport n° 87 303 de la cinquième chambre de la Cour des comptes. Juillet 1987. CHA 13-1 Budget. Il porte sur les exercices de 1980 à 1986. Rappelons que la Cour des comptes est une juridiction financière qui a pour mission le contrôle des comptes publics. Initialement chargé du contrôle des administrations, des services publics et des entreprises publiques, son périmètre s'est à la fois étendu aux personnes morales de droit privé avec une mission de service public et aux associations subventionnées, de même que sa nature s'est complexifiée : à la mission de contrôle est venue se greffer une mission d'évaluation de la « qualité de la gestion » comme en témoigne ici ce rapport sur l'ADRI. Françoise DREYFUS, « Cour des comptes », *in Lexique de science politique. Vie et institutions politiques*, Paris, Dalloz, 2011, pp. 108-109.

² La Cour des comptes reproche cette fois-ci au cabinet de Georgina Dufoix d'employer une salariée de l'association, sans en prendre en charge les frais.

³ On retrouve la même ambivalence qu'avec le rapport de Christian Van Yen N'Guyen qui en 1982 ne se contentait pas d'inspecter l'ICEI et anticipait, pour les valider, les orientations (en termes de politique à mener) du rapport de Françoise Gaspard (chapitre 2).

Chapitre 5

française. C'est à nouveau le registre de la crise qui est employé. On retrouve les principaux arguments du rapport dans la correspondance de Sylvain Pivot avec Gérard Moreau, directeur de la Population et des Migrations¹. Il y évoque principalement « la crise de la société française » et reprend ainsi l'argumentaire principal du premier directeur de l'Agence, Michel Wagner, après l'alternance de mai 1981. Selon l'inspecteur de l'IGAS, les questions de l'immigration et de l'insertion souffrent de leur représentation médiatique, le plus souvent dépréciatives. Elles souffrent également d'une instrumentalisation par les « extrêmes ». Encore une fois ce sont les scores du Front national d'une part et les mobilisations et discours militants en faveur des droits des immigrés qui sont pointés du doigt et surtout, mis en équivalence. Ces phénomènes de médiatisation et de polarisation contribuent, selon le rapporteur, à diffuser une représentation erronée de ces enjeux : « Il y a un pays médiatique et un pays réel² ». Le « pays réel » désigne la société telle que l'instituent les politiques publiques car pour Sylvain Pivot, l'insertion et l'intégration désignent des processus qui seraient en cours de réalisation. Par ailleurs, il affirme l'existence d'un « consensus » politique que le « chaos médiatique » condamnerait à l'invisibilité publique. Ce consensus porterait sur l'installation définitive des immigrés et sur la nécessité de leur insertion et intégration.

A cet argumentaire qui fait fortement écho à l'analyse de Michel Wagner quelques années auparavant, vient se greffer une analyse qui s'en écarte sensiblement. C'est la mission même de l'Agence, formulée en termes de relations interculturelles, qui est remise en question. Bien que portant sur les contenus de l'action, ces critiques sont formulées en termes de « professionnalisme » et de rapport à une « culture gestionnaire ». L'une des principales critiques de l'inspecteur de l'IGAS pointe son double « amateurisme » : gestionnaire et intellectuel. Il est ainsi reproché aux précédents directeurs de l'ADRI de ne pas l'avoir géré comme une entreprise en laissant dériver l'état de ses finances et en ayant négocié une « convention collective calquée sur la fonction publique³ ». L'Agence aurait été gérée comme une association de bénévoles et non comme une entreprise censée rendre des comptes aux tutelles administratives et financières :

¹ Nous n'avons pas retrouvé la version intégrale du rapport. Les paragraphes qui suivent s'appuient sur les nombreux extraits de ce rapport placés en annexe de la correspondance entre Sylvain Pivot (devenu président de l'ADRI) avec les tutelles administrative et financière de l'Agence. CHA.

² Courrier de Sylvain Pivot adressé à Gérard Moreau, directeur de la Population et des migrations, 17 septembre 1987. CHA 13-2 Notes et correspondances.

³ Lettre de Sylvain Pivot à Pierre-Patrick Kaltenbach, président du FAS. 27 novembre 1987. CHA 13-2 Notes et correspondances.

Chapitre 5

« cette entreprise doit être menée et gérée comme la meilleure des entreprises du secteur privé, son objectif est de ne pas dépenser plus que ce qu'elle reçoit, mais son objet social est de faire, à dépense identique, un travail supérieur, en qualité et en quantité, à celui de n'importe quelle autre entreprise similaire¹ ».

La critique de la gestion de l'Agence se décline à travers celle de la mission de promotion des relations interculturelles, celle-ci étant attaquée pour son manque supposé de consistance. Cette critique s'appuie sur l'opposition entre politique d'insertion et d'intégration d'une part et promotion du dialogue interculturel d'autre part (alors même qu'en 1982, les rapports de l'IGAS et de Françoise Gaspard faisaient de la seconde la condition de réussite de la première). Elle recouvre une opposition entre discours inconsistant qu'incarnerait l'invocation d'un « dialogue » et les actions dont le contenu serait au préalable bien défini et opérationnalisable. C'est « le flou sémantique » de « l'échange interculturel » qui est décrié. Plus généralement la mobilisation du langage des sciences sociales est évoquée avec ironie et comme preuve d'un manque de professionnalisme².

Pour comprendre cette attaque en règle de la mission de promotion des relations interculturelles qui transparaît à travers la mise en cause du langage mobilisé par ses promoteurs, il faut la mettre en regard avec la primauté accordée aux compétences gestionnaires. En effet, c'est surtout la difficulté pour l'ancien inspecteur de l'IGAS à concevoir la concrétisation d'une action de promotion d'échanges interculturels qui semble être mise en cause plus que la mission même. Cette distinction permet de comprendre la validation, à travers le bilan laudateur, de l'action de formation et du Centre de ressources qui sont pourtant le fait d'acteurs engagés dans la promotion des relations interculturelles et qui usent du langage ici tourné en dérision. Les activités des centres de Formation « répondent aux critères de l'excellence et du rendement ; cela ne se fait nulle part ailleurs ou bien si c'est fait ailleurs, c'est ici mieux et moins cher. Et elles sont financées par des recettes

¹ Lettre de Sylvain Pivot adressée au contrôleur financier du ministère des Affaires sociales, 21 juin 1988. p.3. CHA 14-1 Budget.

² On peut lire sous la plume de l'inspecteur de l'IGAS une forme d'anti-intellectualisme ou d'anti-académisme auquel est opposé le langage de la gestion et de l'action. Citant des publications de l'ADRI, il écrit : « Quand on aura appris, [...] que la culture est « une structure complexe de connaissances, de codes, de représentations, de règles formelles ou informelles, de modèles de comportement, de valeurs d'intérêts, d'aspirations, de mythes interdépendants les uns des autres », et que la société interculturelle est un « projet politique qui, partant du pluralisme culturel existant déjà dans la société –pluralisme se limitant à la juxtaposition des cultures et se traduisant uniquement dans une revalorisation des cultures ethno-groupales– vise à développer une nouvelle synthèse culturelle », on n'aura pas beaucoup avancé quant à la clarification des objectifs, des moyens et des résultats obtenus par l'ADRI et il faudra rapidement descendre de ces hauteurs conceptuelles si on veut se mettre au travail ». cf. Document « ADRI. Difficulté et perspectives ». Extrait du rapport de l'IGAS remis le 15 septembre 1987. p. 2. CHA 13-2 Notes et correspondances.

Chapitre 5

extérieures¹ ». Outre la nature et la qualité reconnue au travail accompli par ce service, une autre caractéristique est particulièrement mise en avant : son fonctionnement grâce à l'autofinancement. La formation des agents des services publics et des collectivités territoriales est en effet la seule activité de l'Agence qui ne dépend pas des subventions du FAS mais qui repose sur des revenus propres. C'est d'ailleurs Bernard Lorreyte, responsable du service formation qui est nommé directeur de l'Agence en 1987². Mais cette nomination n'est pas le seul effet du rapport de l'IGAS qui conduit à une réduction importante du budget de l'Agence et de son personnel. C'est le premier poste de dépense qui en subit les conséquences puisqu'il est mis fin à la production de l'émission Mosaïque. En 1989, le personnel de l'ADRI se retrouve réduit de moitié par rapport à 1984³. Ses subventions sont réduites à un quart de ce qu'elles représentaient en 1987. En 1989, les subventions annuelles de l'Agence atteignent 10 206 692 francs.

Tableau n° 5.1 : Budget de l'ADRI de 1983 à 1997

Année	Montant total des subventions allouées (FAS et DPM)
1983	24 166 268
1984	37 580 408
1985	30 763 167
1986	48 455 526
1987	39 000 000
1988	
1989	10 206 692
1990	11 649 654
1991	
1992	12 000 000 (environ)
1993	13 660 000
1994	11 035 000

¹ Document « ADRI. Difficulté et perspectives ». Probablement extrait du rapport de l'IGAS remis le 15 septembre 1987. p. 16. CHA 13-2 Notes et correspondances.

² Les actions de formations destinées aux agents administratifs au guichet, qui reposent très largement sur la mobilisation de savoirs sur les relations interculturelles font l'objet du chapitre suivant.

³ Il s'agit d'une estimation. Sur ce point, voir le chapitre 3. Pour une vue d'ensemble, voir les annexes 1.

1995	8 031 350
1996	environ 12,3
1997	11 082 100

Comme l'indique le tableau ci-dessus, les subventions restent relativement faibles les années suivantes. Amputée d'une importante part de ses ressources financières et de son personnel, elle reste jusqu'à sa disparition une organisation faible tant du point de vue de son statut qu'au regard de la légitimité qui lui est accordée dans le secteur de l'insertion. En 1996, l'ADRI a d'ailleurs fait à nouveau l'objet d'un rapport critique de la Cour des comptes qui en prône la dissolution¹. Si l'Agence perdure jusqu'au début des années 2000, elle n'est plus que le réceptacle des missions déclinées d'autres acteurs dominants des politiques d'intégration et de la ville et qui portent une lecture du problème de l'insertion éloignée de celle de l'Agence au tournant des années 1980².

2. Le « développement social urbain » et l'« intégration des immigrés » remplacent le « dialogue interculturel »

A la fin des années 1980, l'ADRI ne peut donc pas s'imposer comme le lieu de production et de diffusion de savoirs sur les « réalités » de l'immigration et plus généralement de la société française, alors qu'elle y prétend depuis sa création. Sur la scène politique, la convergence en faveur d'un tel lieu conduit à créer d'autres structures et à les renforcer au détriment de l'Agence. En même temps qu'elles structurent le champ organisationnel de l'intégration, le développement des politiques de la Ville et de l'Intégration produit des effets d'homogénéisation des autres organisations appartenant à ce champ. En reprenant l'analyse de Paul DiMaggio et de Walter Powell, on peut y voir un processus d'isomorphisme c'est-à-dire « un processus contraignant qui accroît la ressemblance entre organisations soumises aux

¹ Ce dernier rapport de la Cour des Comptes a été rédigé par Pierre-Patrick Kaltenbach qui est l'auteur d'un ouvrage polémique et pourfendeur du système de subventions publiques des associations. Pierre-Patrick KALTENBACH, *Associations lucratives sans but*, Paris, Denoël, 1995. Il a d'ailleurs présidé le FAS de 1986 à 1990.

² En 1998, l'ADRI est transformée en groupement d'intérêt public qui en 2003 a constitué le support organisationnel pour la mission de préfiguration de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration. Sa réorientation après une dizaine d'années d'incapacité à s'imposer comme organisation spécifique, a favorisé sa mutation en dispositif d'institutionnalisation du nouveau problème de la mémoire et de l'histoire de l'immigration. Voir le dernier chapitre de cette thèse.

Chapitre 5

mêmes conditions de leur environnement¹ ». Certaines activités de l'Agence sont redéfinies en termes propres aux politiques de la Ville et de l'Intégration et se manifestent à travers des transformations organisationnelles.

a. Former au service de la politique de la Ville

La politique de la ville trouve ses origines dans les dispositifs Habitats et vie sociale (HVS) nés en 1977². Les différentes étapes de son institutionnalisation suivent notamment les rébellions dans les périphéries des grandes villes dont la morphologie est marquée par les « grands ensembles » construits dans les années 1960 dans une optique de modernisation. Le dispositif HVS est ainsi l'aboutissement d'une réflexion initiée par le groupe « Habitat et vie sociale » au sein du Commissariat général du Plan après le meurtre d'un jeune habitant de la « cité des 4000 » en juillet 1971. A partir de 1977, des conventions HVS sont signées avec des villes et visent à améliorer le bâti mais aussi la qualité des services collectifs. Cette politique s'institutionnalise tout au long de la décennie suivante à travers la création de nouvelles organisations. Après les émeutes du quartier des Minguettes à Vénissieux en 1981 sont créées en 1982, la Commission nationale de développement social des quartiers (CNDSQ) puis le Conseil national de prévention contre la délinquance (CNPD). Très rapidement, une organisation de rang interministériel voit le jour avec la création du Comité interministériel pour les villes en 1984. La politique de la Ville est réorganisée quatre ans plus tard avec la création de la Délégation interministérielle à la Ville (DIV) qui est chargée de piloter les dispositifs territorialisés et qui rassemble désormais la CNDSQ et le CNPD. Avec les émeutes de Vaulx-en-Velin en octobre 1990, ce processus d'institutionnalisation s'accélère et conduit à la création du ministère de la Ville en décembre de la même année³. Cette nouvelle configuration ministérielle et surtout ses implications en termes de concurrence

¹ Paul J. DIMAGGIO et Walter W. POWELL, « The Iron Cage Revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », *op. cit.*, p. 149 : « a constraining process that forces one unit in a population to resemble other units that face the same set of environmental conditions ».

² La politique urbaine ne débute évidemment pas avec la « politique de la ville ». Elle a notamment pris la forme de la « rénovation urbaine » dès le milieu du XIX^{ème} siècle : Renaud EPSTEIN, *La rénovation urbaine. Démolition-reconstruction de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 9.

³ Cette présentation, très rapide, ne vise qu'à montrer la multiplication d'organisations de différents rangs et ne doit pas être lue comme un processus linéaire. Ainsi, la politique de la ville qui s'institutionnalise au tournant des années 1990 est notamment basée sur une critique du développement social des quartiers. Ses promoteurs invitaient à cibler non plus seulement le « quartier » mais plus largement le « développement social urbain » en s'emparant des enjeux des transports public, de l'emploi etc., et donc en engageant l'ensemble des administrations d'Etat. Pour une présentation plus détaillée, voir : *Ibid.*, p. 33-66.

Chapitre 5

et de légitimité ont contribué à un ajustement de l'ADRI et de ses compétences en fonction des nouvelles normes établies par les acteurs de la politique de la ville.

Parce qu'elle emprunte au registre de la modernisation de l'Etat¹ et que ses promoteurs ont pu arrimer leur cause à l'actualité politique et sociale, et notamment aux rebellions dans les quartiers d'habitat social périphériques aux grandes villes², la politique de la Ville a pu s'appuyer sur diverses alliances entre des segments de l'administration (Commissariat général au Plan, ministère de l'Équipement, Direction de l'action sociale du ministère des Affaires sociales) et un certain nombre de sociologues s'inscrivant essentiellement dans le sillage des travaux d'Alain Touraine. Elle vise à agir de façon ciblée sur le « lien social » au niveau des « quartiers » notamment en réhabilitant les logements et en encourageant la « participation » des habitants. Elle repose sur une transformation de l'action publique qui privilégie le partenariat entre collectivités territoriales et Etat central et la concertation des habitants, dans le cadre plus général d'une remise en question de la planification urbaine. Elle procède par ailleurs, en même temps qu'elle la renforce, à une reformulation de la question sociale en termes de « nouveaux problèmes urbains ».

Dans la mesure où les promoteurs de la politique de la ville ainsi que ses principaux responsables à partir du dernier tiers des années 1980, soulignent la « vocation universelle de la ville³ », c'est-à-dire l'idée qu'elle engage à travers sa mise en œuvre, différents ministères et administrations⁴, elle concurrence les administrations et organisations parapubliques engagées dans la politique urbaine ou la politique d'insertion. Mais dans le même temps, elle est dotée d'une capacité d'intéressement financier non négligeable pour ces mêmes organisations. Ce double aspect a été déterminant dans le réajustement des missions de l'ADRI en fonction de la politique de la Ville telle qu'elle se déploie à la fin des années 1980. Du fait des circulations intellectuelles entre différents univers sociaux mais aussi en raison des trajectoires particulières de ses animateurs, cette politique repose également sur une certaine problématisation des enjeux⁵ qui certes sont censés relever des questions urbaines, mais qui

¹ Cette section s'appuie sur Bruno JOBERT et Dominique DAMAMME, « La politique de la ville ou l'injonction contradictoire en politique », *Revue française de science politique*, 1995, vol. 45, n° 1, pp. 3-30 ; Sylvie TISSOT, *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil, 2007.

² En particulier celles de l'été 1981 dans le quartier des Minguettes de la commune de Vénissieux et celles d'octobre 1990 à Vaulx-en-Velin.

³ Bruno JOBERT et Dominique DAMAMME, « La politique de la ville ou l'injonction contradictoire en politique », *op. cit.*, p. 18.

⁴ Cette politique se distingue notamment par son caractère transversal et interministériel.

⁵ Sur le rôle des sociologues de la « nouvelle question urbaine » et les dimensions discursives de la politique de la ville, voir en particulier Sylvie TISSOT, « Les sociologues et la banlieue : construction savante du problème

Chapitre 5

affectent aussi la façon dont sont envisagées par un nombre croissant de responsables politiques et administratifs, les questions liées à l'enjeu dit désormais de l'« intégration ».

En 1988, un nouveau service est créé au sein de l'ADRI appelé « Mission d'appui technique-Développement social urbain ». Ce nouveau programme d'action fait suite à la signature d'une convention entre la DPM, la Délégation interministérielle à la Ville et le FAS. L'Agence doit désormais orienter une partie de ses activités vers les collectivités territoriales identifiées par la DIV dans le cadre de son action, et leur assurer des services relevant de l'« étude-diagnostic » de situations locales. Elle doit aussi dispenser des formations en direction des acteurs engagés dans les dispositifs DSQ. C'est au nom de son expertise sur les questions liées à « l'immigration » que l'intervention de l'ADRI est justifiée par ses tutelles, le FAS et la DPM¹. Conformément au caractère transversal de la DIV, certaines de ces enquêtes peuvent engager des organisations dont les compétences et les domaines d'intervention sont éloignés. C'est le cas notamment d'une campagne d'enquêtes menée conjointement par l'ADRI et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) en 1988, dès la création de la Mission d'appui technique au sein de l'Agence². Des « enquêtes-diagnostics » sont menées auprès de cinq villes³. Elles sont complétées par des évaluations des actions de formation « aux réalités de l'immigration⁴ » qui ont au préalable été menées par l'ADRI auprès des agents des collectivités territoriales. Ce travail est complété par une série d'entretiens auprès des responsables régionaux du CNFPT. Pour mener ces enquêtes, cinq chercheurs ont été mobilisés. Un seul est un agent de l'ADRI, mais il s'agit du responsable de la Mission d'appui technique. Docteur en sociologie du travail de l'université d'Aix-Marseille, il vient justement d'être employé pour mettre en place ce nouveau service⁵. L'objectif de l'enquête est de formuler un diagnostic :

« sur la manière dont les personnels communaux sont amenés à être confrontés aux problèmes d'insertion des communautés immigrées ou issues de l'immigration étrangère, dans le contexte de la vie locale, afin de définir les

des « quartiers sensibles » », *op. cit.* et plus particulièrement l'analyse qu'elle propose du cycle de conférences « Les Entretiens de la Ville ». *Infra B.1.*

¹ Mais c'est semble-t-il surtout la nécessité de s'assurer de la viabilité financière de l'Agence qui a poussé ces tutelles à engager l'ADRI dans cette convention.

² ADRI et CNFPT, *Collectivités territoriales, immigration et formation des acteurs locaux*, Paris, ADRI, 1989.

³ Mantes-la Jolie, Blois, Creil, Lavelanet, Méru.

⁴ Amiens, Charleville-Mézières, Rouen, Mantes-la-Jolie.

⁵ Les autres chercheurs sont spécialistes de sociologie urbaine, et plus ou moins intégrés à des dispositifs d'action-recherche de la politique de la ville.

Chapitre 5

modalités d'une meilleure prise en compte de ces problèmes dans le cadre des démarches de formation¹ ».

Les enquêtes menées sont clairement annexées à la formation qui vise à adapter les personnels des collectivités territoriales aux « réalités de l'immigration ». Mais surtout les enquêtes qui engagent l'ADRI s'inscrivent désormais dans le cadre de l'expertise de la politique de la Ville et s'incarne à travers le rapprochement entre l'ADRI et le CNFPT². En créant en son sein de nouveaux services renvoyant aux nouvelles normes du champ organisationnel, cette réorganisation partielle de l'Agence résulte d'un processus d'isomorphisme qui relève à la fois du « mimétisme » et de la « coercition³ ». Il est en effet difficile de distinguer dans cet alignement sur les normes de la politique de la Ville, la part qui résulte de la recherche de légitimation des cadres de l'ADRI, de celle qui découle des contraintes budgétaires imposées par ses tutelles. On peut y voir aussi l'effet de la forte dépendance de l'organisation à ses tutelles et notamment à la DPM, sommée au nom du caractère interministériel de la politique de la Ville de mettre en œuvre des dispositifs communs avec la DIV. D'ailleurs à partir de 1996, une nouvelle convention associe le ministère de l'aménagement du Territoire, de la ville et de l'intégration au FAS et à la DPM dans leur rapport tutélaire à l'Agence⁴.

b. L'ADRI : outil de la politique d'intégration

La mise en place d'une politique dite d'intégration à la toute fin des années 1980 constitue le second facteur de la complexification organisationnelle du secteur. Dans le dernier tiers de la décennie, la volonté du gouvernement socialiste de reprendre prise sur les débats publics sur l'immigration et l'insertion aboutit à la création d'organisations de rang ministériel, le Secrétariat général à l'Intégration (SGI) et le Comité interministériel à l'Intégration (CII) et une organisation publique destinée à produire et diffuser un discours

¹ ADRI et CNFPT, *Collectivités territoriales, immigration et formation des acteurs locaux*, *op. cit.*, p. 5.

² Jean-François Pin du CNFPT intègre le Comité d'orientation de l'Agence. Cf. Liste des membres du Comité d'orientation. Octobre 1992. CHA 18-6 Comité d'orientation.

³ Paul J. DIMAGGIO, « Constructing an Organizational Field as a Professional Project : US. Art Museums, 1920-1940 », *op. cit.* L'auteur distingue trois types d'isomorphismes en fonction des ressorts sur lesquels ils reposent : coercitif, mimétique et normatif. Le premier résulte d'une transformation de l'organisation du fait de contraintes et pressions politiques ; le second répond plutôt à une stratégie interne de légitimation, notamment lorsque le statut d'une organisation est mise à mal. Le troisième type d'isomorphisme résulte de la professionnalisation du champ organisationnel : l'émergence de réseaux professionnels et de cursus universitaires favorisent la circulation de savoirs qui façonnent la formulation du problème public auquel le champ organisationnel est annexé.

⁴ Convention DPM/FAS/ministère – ADRI. Octobre 1996. CHA 22-1 Budget.

Chapitre 5

savant sur l'intégration, le Haut Conseil à l'Intégration (HCI). C'est à travers ces innovations institutionnelles que s'institutionnalise progressivement le problème public de l'« intégration ».

Les études qui abordent la création et le fonctionnement du HCI ont mis en lumière les effets de sa mise en place sur les modes d'appréhension des étrangers et immigrés. En s'intéressant à l'imposition de la catégorie d'« immigré » au début des années 1990, Alexis Spire a montré comment un espace comme le HCI avait permis la rencontre entre les intérêts d'un certains nombres de démographes de l'INED avec la volonté politique et administrative de doter les pouvoirs publics d'instruments de mesure de l'intégration¹. Dans un article récent, Julien Beaugé et Abdellali Hajjat se sont penchés sur l'évolution des positions du HCI sur l'enjeu de l'intégration corrélativement à l'imposition d'une croyance en l'existence d'un « problème musulman »². Ces deux analyses mettent en évidence l'effet accélérateur de « l'affaire du foulard » d'octobre 1989 dans l'institutionnalisation d'une politique d'intégration. En octobre 1989, l'exclusion de deux élèves d'un collège de Creil pour avoir refusé d'ôter leur *hidjab* a en effet suscité une polémique politique et médiatique importante. Au-delà de l'investissement de la question par l'opposition de droite, cette affaire divise la majorité socialiste devant la décision du ministère de l'Education nationale, Lionel Jospin, d'accueillir les élèves concernées au collège. Les vives critiques émises par des intellectuels classés à gauche et proches du PS viennent encore fragiliser le gouvernement qui décide de recourir au Conseil d'Etat.

L'introduction de cette question dans les sphères politique et médiatique à l'automne 1989 a sans aucun doute joué pour beaucoup dans la décision de créer le HCI en décembre de la même année. Chargé d'émettre des avis à partir de la production d'une expertise pour éclairer la politique dite d'intégration, le HCI apparaît comme un « lieu neutre³ » sur lequel le gouvernement peut s'appuyer pour reprendre la main sur une question dont l'extrême politisation et médiatisation lui nuit. L'imposition rapide de ce Haut Conseil comme acteur à même de définir ce que serait le processus d'intégration dans une perspective à la fois descriptive et normative, vient soutenir la thèse des effets structurants de « l'affaire du voile » sur le HCI.

¹ Alexis SPIRE, « De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1999, vol. 129, pp. 50-56.

² Julien BEAUGE et Abdellali HAJJAT, « Élités françaises et construction du « problème musulman ». Le cas du Haut Conseil à l'intégration (1989-2012) », *Sociologie*, 2014, Vol. 5, no 1, pp. 31-59.

³ *Ibid.*

Chapitre 5

Mais ces travaux laissent de côté une autre logique politique qui a largement contribué à la création de ce lieu et dont les principales étapes ont été identifiées dans les pages précédentes. Elles ont trait d'une part, à la problématisation progressive d'un enjeu de la méconnaissance des réalités de l'insertion, de l'intégration et de l'immigration et d'autre part, à celle de la nécessité d'une politique de connaissance. Le HCI est également le produit de ce processus de définition qui n'est pas immédiatement contemporain à sa création. Avant même « l'affaire du foulard », un travail de persuasion des acteurs politiques et administratifs avait été entrepris.

La réélection de François Mitterrand en mai 1988 et la victoire des socialistes aux élections législatives de juin, conduisent à la mise en place d'un nouveau gouvernement. Aucune fonction de rang ministériel spécifiquement dédiée à l'insertion des immigrés et de leurs descendants n'y figure¹ mais le cabinet de Claude Evin, nouveau ministre de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale souhaite investir la question. Il le fait en reprenant les termes du débat tels qu'il s'est imposé depuis le milieu de la décennie, c'est-à-dire en termes d'un enjeu de connaissance, de pédagogie et d'une opinion publique à éduquer. Ce sont d'ailleurs les acteurs déjà engagés dans la défense d'une cause de la connaissance de l'immigration qui sont mobilisés. Jacques Voisard, président du Comité de la décentralisation et figurant comme on l'a vu dans le réseau du nouveau Premier ministre Michel Rocard, est choisi pour conduire une « réflexion approfondie sur la faisabilité d'un projet d'association-fondation consacrée aux questions liées à la présence étrangère en France² ». Comme en témoigne la lettre de mission, c'est l'expression « association-fondation » proposée Jacques Voisard et Christiane Ducastelle dans leur note pour la Fondation Saint-Simon en 1986 qui est reprise. Le rapport remis s'appuie sur cette note produite sous la cohabitation. La commande d'un rapport dont les grandes lignes ont en réalité déjà été formulées quelques années auparavant³ permet à Claude Evin et à son cabinet de donner à voir son engagement et sa détermination à innover en la matière et ce, dans un contexte plus général où les socialistes cherchent à réaffirmer une identité politique autour des « questions sociales ».

¹ Le Secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés disparaît avec le gouvernement Fabius en juillet 1984.

² Courrier du directeur de cabinet Jean-René Brunetière adressée à Jacques Voisard, non daté. CHA 15-2 Notes et correspondances.

³ En effet, la chronologie des diverses publications du rapport de Jacques Voisard et Christiane Ducastelle ne suit pas celle de la commande par le cabinet de Claude Evin. Une première fois publiée en 1986 sous la forme d'une note pour la Fondation Saint-Simon, il est publié en 1988 chez Calmann-Lévy avant même la commande du rapport par le cabinet qui semble dater du début de l'année 1989.

Chapitre 5

L'ADRI est choisie pour constituer le support institutionnel de l'étude. A nouveau, c'est l'argument des vertus thérapeutiques des savoirs qui est repris par le directeur de cabinet du ministre :

« Il me semble que l'accent devrait être mis tout d'abord sur la fonction d'amélioration de la connaissance quantitative et qualitative du phénomène migratoire et de ses conséquences sociales, économiques, démographiques, etc. puis sur la diffusion de cette connaissance par des moyens adaptés aux publics visés, en tenant compte sur l'un et l'autre de ces deux axes d'investigation de l'existant. C'est en partant d'une telle information, dont la crédibilité ne sera plus mise en doute, qu'une action de pédagogie et de formation pourra être conduite efficacement¹ ».

Le rapport reprend en la développant la même structure que la version remise deux ans plus tôt à la Fondation Saint-Simon. Celle-ci avait déjà paru sous forme d'un livre de poche², mais ce travail de publicisation est renforcé avec une nouvelle publication sous le même format en 1990³ ainsi que dans la revue académique spécialisée *Revue européenne des migrations internationales*⁴. La thèse est toujours la même : il faut reformuler les termes du débat sur l'immigration et l'intégration, le dépassionner à partir de connaissances sur l'immigration, lesquelles sont essentiellement statistiques. Il faut promouvoir une meilleure connaissance des flux de l'immigration. Le pouvoir politique et l'administration doivent se doter de moyens pour peser sur les « opinions » :

« C'est une véritable politique de la connaissance qu'il s'agit de mettre en place. Elle devrait entre autres permettre de répondre au besoin d'information et d'éducation qui relève de la vie démocratique élémentaire, et qui seul pourrait apaiser l'inquiétude de ceux qui de plus en plus nombreux adhèrent à des thèses d'exclusion, excessives⁵ ».

Cette « politique de connaissance » doit également affronter les pratiques de certaines administrations, jugées réticentes à diffuser ces connaissances au nom d'une incapacité de « l'opinion » à accepter l'immigration comme une réalité. Les rapporteurs revendiquent une rupture avec ce qui est présenté comme une tradition administrative. Si tous voient dans « l'opinion publique » le cœur du problème, les rapporteurs en appellent à réformer cette

¹ Notes et correspondances. Courrier du directeur de cabinet Jean-René Brunetière adressée à Jacques Voisard, non daté. CHA 15-2 Notes et correspondances

² Jacques VOISARD et Christiane DUCASTELLE, *La question immigrée dans la France d'aujourd'hui*, Paris, Calmann-Lévy, 1988.

³ Jacques VOISARD et Christiane DUCASTELLE, *La question immigrée dans la France d'aujourd'hui*, Paris, Seuil, 1990.

⁴ Jacques VOISARD, « Rapport sur l'amélioration de la connaissance en matière d'immigration », *Revue européenne des migrations internationales*, 1989, vol. 5, no 3, pp. 103-119.

⁵ *Ibid.*, p. 104.

Chapitre 5

« opinion » en « l'habitant » aux « phénomènes liés à l'immigration ». C'est le rôle que sont censés jouer le Secrétariat général responsable de la « politique globale d'insertion », « l'Institut d'études » et la « Fondation pour l'immigration » dont le rapport prône la création. L'Institut d'études des populations aurait une mission de service public d'amélioration de la connaissance statistiques du grand public, des administrations et dispenserait également des formations aux hauts fonctionnaires. Il appelle également à la création d'une « fondation » qui sous l'égide de la Fondation de France, constituerait un lieu d'expression pour la « société civile ».

La nouvelle version du rapport de Jacques Voisard et Christiane Ducastelle se réfère désormais aux débats qui ont entouré la Commission pour la nationalité ainsi qu'au rapport parlementaire de Michel Hannoun. En s'y référant, les auteurs de *La question immigrée* dessinent les contours d'une convergence politique (puisqu'elle rassemble des acteurs de gauche et de droite¹) autour de la nécessité d'informer et d'éduquer l'opinion publique². A ce propos, il faut souligner que dans cette première formulation des missions de l'organisation à venir, il n'est pas question de « modèle d'intégration » à définir et à promouvoir, mais d'une « politique de connaissance ». La question de l'abandon du terme de « l'insertion » pour celui d'« intégration » ne constitue pas encore l'enjeu premier. La création en décembre 1989, du Comité interministériel à l'Intégration³ dont le secrétariat est assuré par le Secrétariat général à l'Intégration et le Haut Conseil à l'Intégration⁴ valide cette problématisation de l'enjeu de l'immigration et de l'insertion. Jacques Voisard intègre le HCI et Christiane Ducastelle est nommée au SGI. Avec la nomination de Marceau Long à la résidence du Haut Conseil, qui avait présidé, rappelons-le la Commission nationale pour la nationalité, ce sont donc les défenseurs d'une pédagogie sur les questions d'immigration et d'intégration qui sont promus.

Mais si cette genèse de la création du HCI permet de l'inscrire dans la continuité de l'élaboration d'un problème public de l'opinion publique, les événements qui précèdent immédiatement ces innovations institutionnelles ne peuvent être éludés car ce sont eux qui permettent de comprendre qu'un lieu initialement défendu pour éduquer la société, ait

¹ Ainsi que différents segments de l'Etat. C'est le sens de la mobilisation du rapport Hessel pour le Commissariat général au Plan.

² Rappelons que tous partageant par ailleurs le présupposé que l'insertion ne peut être pensée que par rapport au contrôle des flux. Selon Patrick Weil, la croyance dans cette relation d'interdépendance est au cœur d'un consensus entre le PS et le RPR depuis 1983 malgré la polarisation de l'espace politique. Patrick WEIL, *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2005.

³ Décret du 6 décembre 1989.

⁴ Décret du 19 décembre 1989. Il est placé auprès du premier ministre.

Chapitre 5

également été investi d'autres missions. Comme l'a montré Alexis Spire, au cours du premier tiers des années 1990 la création du HCI consacre la reconnaissance de considérations d'ordre démographique que celles-ci soient alarmistes (notamment à travers le danger que poseraient l'immigration et la présence immigrée pour l'« identité nationale ») ou au contraire enclines à souligner les « vertus de l'apport migratoire¹ ». Cette reconnaissance s'explique par le rôle joué par les alliances nouées entre un petit groupe de chercheurs en sciences sociales et des segments de l'administration. Ainsi, les travaux développés à l'INED à partir de 1987 autour de Michèle Tribalat et ayant pour ambition de mesurer les apports démographiques de l'immigration ont fortement contribué à faire évoluer les catégories de pensée de l'enjeu de l'immigration et de l'installation définitive de immigrants en France. Ces travaux proposent d'user dorénavant de la notion d'« immigré », définie à partir du lieu de naissance, plutôt que d'« étranger ». Parce qu'elle découle d'une caractéristique invariable, cette catégorie offre une prise pour rendre compte des apports démographiques de l'immigration². Au début des années 1990, la création d'une cellule statistique au sein du HCI consacre cette approche de l'immigration et la nécessité de mesure l'intégration. Le développement au sein du Haut Conseil d'une réflexion sur les critères d'intégration a permis cette réappropriation d'une catégorie statistique au préalable définie dans le champ académique. L'irruption de l'« affaire du voile » dans les sphères médiatique et politique a par ailleurs joué un rôle déterminant dans le développement d'une préoccupation des membres du HCI pour identifier les « conditions » du processus d'intégration.

Le Secrétariat général à l'intégration ne survit pas au départ de Michel Rocard du gouvernement en mai 1991. En revanche, le HCI s'inscrit durablement dans le paysage politico-administratif et est composé de hauts fonctionnaires, d'universitaires et d'acteurs associatifs³. Il s'impose comme un lieu d'identification et de définition des enjeux saillants liés à l'immigration et à l'intégration. Parmi ces enjeux, s'est imposé celui de la définition d'un cadre analytique pour penser l'immigration et l'intégration. Le premier rapport publié en

¹ Alexis SPIRE, « De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique », *op. cit.*, p. 53. Les lignes qui suivent s'appuient largement sur cet article.

² Michèle TRIBALAT, « Immigrés, étrangers, français : l'imbroglie statistique », *Populations et Sociétés*, 1989, n° 241, pp. 1-4. cité dans Alexis SPIRE, « De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique », *op. cit.*, p. 53.

³ Pour une présentation détaillée et sur le long terme de l'évolution de la composition du HCI voir Julien BEAUGE et Abdellali HAJJAT, « Élités françaises et construction du « problème musulman ». Le cas du Haut Conseil à l'intégration (1989-2012) », *op. cit.*

Chapitre 5

1991 s'intitule ainsi « Pour un modèle français d'intégration¹ ». Au cours de la décennie, le HCI poursuit son travail de définition de ce modèle. En 1992, il en définit « les conditions juridiques et culturelles² » ; en 1993, il en souligne la spécificité³. Les essais réitérés de détermination de ce que serait et devrait être le processus d'intégration se stabilisent, en tout cas pour la première moitié de la décennie autour d'une définition sociale, en relation avec une lecture des inégalités qui s'impose à la même période autour du thème de « l'exclusion ». Dans cette perspective, ce sont avant tout les conditions de vie des immigrés et de leurs enfants qui peuvent freiner leur intégration et c'est la « participation » aux divers secteurs de la vie sociale qui fait l'intégration (accès à l'emploi, niveau de scolarité, accès au logement, à la nationalité, mariage mixtes).

Outre ces définitions du processus d'intégration, le HCI publie régulièrement un tableau descriptif de l'immigration dont la diffusion médiatique répond à la mission originelle du Haut Conseil : produire et diffuser des connaissances. Publié dans un premier temps sous le titre « La connaissance de l'immigration et de l'intégration⁴ », il est ensuite intégré aux rapports thématiques sous forme de bilan statistique. Au début des années 1990, le HCI apparaît comme la solution à la « crise de la société française » que les directeurs successifs de l'ADRI ont espéré incarner tout le long de la décennie. Elle est un lieu de production et de diffusion d'une expertise sur les réalités de l'immigration. En plus de la concurrencer en termes de production d'une expertise, le HCI propose une lecture alternative des conséquences de l'installation définitive des immigrés, de leurs enfants et de leur devenir dans la société française. La cause de l'intégration s'impose⁵ et ses tenants opèrent un déplacement des enjeux et finalités désignés. Ils se focalisent non pas sur l'enjeu de la cohabitation entre différents groupes culturels mais sur les processus sociaux individuels qui favorisent la participation des immigrés et de leurs enfants à tous les secteurs de la vie sociale. Comme sous l'effet de la politique de la Ville, l'ADRI est amenée à conduire une partie de ses missions en termes d'intégration. Mais au-delà du changement de dénomination, elle devient aussi dans les années 1990, un outil de mise en œuvre de la politique d'intégration comme en

¹ HCI, *Pour un modèle français d'intégration : rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1991.

² HCI, *Conditions juridiques et culturelles de l'intégration : rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1992.

³ HCI, *L'intégration à la française*, Paris, 10-18, 1993.

⁴ HCI, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration : rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1992.

⁵ En mai 1991 est créé un ministère de la Solidarité et de l'Intégration.

Chapitre 5

témoigne à partir de 1995 l'organisation et l'animation par l'Agence des « Ateliers de l'intégration locale ».

Les premiers ateliers sont organisés en janvier 1995 par une Agence qui a désormais pour mission de « favoriser un espace de rencontre et d'expression des pratiques institutionnelles sur les thèmes de l'intégration des populations issues de l'immigration, la politique de la ville, la lutte contre les exclusions sociales, etc. Son champ d'intervention est à la croisée des actions de terrain et de la réflexion universitaire¹ ». L'organisation de ces ateliers résulte de la collaboration continue depuis la fin des années 1980 entre la DPM et le FAS et la DIV qui, à travers un comité de pilotage, assurent le suivi de l'organisation des Ateliers. Pensés au départ comme des « journées d'été » sur l'intégration, ces ateliers doivent organiser les échanges au niveau local entre les différents acteurs dits de l'intégration : acteur associatifs, représentant de l'administration déconcentrée et des collectivités locales². Elles ont lieu dans différentes villes (à Tourcoing en 1995, Strasbourg en 1996, Toulouse en 1998, Nantes en 1999) dans le but de multiplier ces échanges et les structurer sur l'ensemble du territoire. L'ADRI organise des journées qui intègrent des acteurs locaux de la politique de la Ville afin de faire connaître aux participants les expériences menées au niveau local³. Les documents de présentation des premiers Ateliers témoignent de la reprise par les agents de l'ADRI d'une lecture de l'enjeu de l'intégration dominante dans les années 1990 autour des thématiques de « l'exclusion », du « lien social » à reconstruire, de « partenariats » à établir entre habitants et pouvoirs locaux et qui renvoient aux problématiques de « l'intégration » et des « nouveaux problèmes urbains ». Au cours de cette décennie, vidée de sa mission première qui visait à promouvoir les relations interculturelles, l'Agence est devenue un outil sur lequel la politique d'intégration peut s'appuyer pour coordonner des actions éparées au niveau local⁴.

¹ Bilan d'activités de l'ADRI 1994 rédigé par le directeur Luc Gruson. Avril 1995. CHA 20-1 Budget.

² Compte-rendu du CA de l'ADRI. 8 février 1994. CHA 20-3 CA et AG ADRI

³ Au cours des diverses réunions de préparation organisées à l'ADRI, il est question des thématiques à aborder autour de différentes tables rondes. Les représentants de la DPM et du FAS qui y participent rappellent le rôle de l'Agence qui est de « jouer un rôle d'intermédiaire avec les associations locales, tout en privilégiant une problématique sur la politique de la ville qui concerne les élus et les responsables locaux ». Compte-rendu de réunion. Septembre 1994. CHA 20-4 Comité d'orientation.

⁴ Le cabinet du ministre en charge de la politique de la Ville, désormais ministère de l'Aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, peut d'ailleurs intervenir pour défendre l'ADRI et en assurer la pérennité face aux audits sévères dont elle fait l'objet. C'est par exemple le cas en 1996 à la suite du dernier rapport de la Cour des Comptes qui préconise, à nouveau, la dissolution de l'Agence. Courrier de réponse au référé de la Cour des Comptes pour l'ADRI-Exercices 1987-1994, du cabinet du ministre de l'aménagement du Territoire, de la Ville et de l'Intégration, Jean-Claude Gaudin. Novembre 1996. CHA 22-1 Budget. Ce document présente les Ateliers de l'intégration locale comme un « élément de redynamisation de l'ADRI centrée sur la dimension territoriale de l'intégration ».

Chapitre 5

Les travaux sur les politiques d'intégration et de la Ville ont montré l'effet accélérateur en termes d'institutionnalisation de nouvelles problématiques, des interactions soutenues entre les cadres de ces politiques publiques et des chercheurs et universitaires spécialistes de l'intégration¹ et des problèmes urbains. Dans les deux cas, ces interactions croissantes passent entre autres par la participation aux mêmes colloques, les publications dans des mêmes ouvrages collectifs, la croissance de la commande publique. Elles ont pour effet la production de nouvelles catégories d'action publique (« intégration », « immigré », « quartier ») mais surtout la légitimation de nouvelles politiques. Or, c'est justement l'existence de telles passerelles entre chercheurs et dispositifs d'action publique qui semble avoir fait défaut pour l'action publique interculturelle malgré, un travail continu de positionnement stratégique par rapport aux chercheurs spécialistes de l'immigration et des immigrés.

B. La cause des relations interculturelles en mal de légitimité

Dans la première moitié des années 1980, l'intégration de l'ADRI à la nébuleuse de la cause des relations interculturelles contribuait à la légitimation de l'Agence. Ses cadres y trouvaient des ressources discursives pour formuler une mission qui leur permettaient de l'imposer comme une organisation spécifique auprès de leurs tutelles. La faiblesse de l'organisation était ainsi compensée par la reconnaissance de ses missions comme légitimes et justes. A la fin de la décennie, l'ADRI est une organisation faible et souffre d'un défaut de reconnaissance par ses tutelles. Le recours à la rhétorique de la cause des relations interculturelles ne fait plus recette. Cela s'explique par les transformations du paysage institutionnel dans lequel l'ADRI est encadrée. Comme on l'a vu, la définition et la mise à l'agenda d'un problème public de l'intégration a constitué l'un des principaux vecteurs de ces transformations.

Dans une telle configuration, comment les cadres et agents de l'ADRI perçoivent-ils leurs missions ? Comment tentent-ils de justifier son existence et de lui conférer une fonction spécifique ? Quelle est la place du recours à la lecture interculturelle dans leurs stratégies de légitimation ? Sur le plan analytique, il est utile de distinguer la définition des missions de l'ADRI et les savoirs mobilisés par les agents pour définir leur activité. Les acteurs qui usent encore de la catégorie des relations interculturelles en font un usage plus restreint. Elle ne

¹ Alexis SPIRE, « De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique », *op. cit.*

Chapitre 5

désigne plus un idéal de société : c'est à travers l'objectif d'intégration des immigrés qu'un horizon politique souhaitable est formulé. L'interculturel désigne désormais un mode de communication et un type de pédagogie à mettre en œuvre dans le cadre des formations des acteurs associatifs et des agents administratifs. Les relations interculturelles comme objet de savoirs sont désinvesties par les agents de l'ADRI. Ce fait se confirme également chez les agents en mesure de jeter des passerelles avec le monde universitaire et de la recherche.

1. D'un idéal de société à une méthode pédagogique

On peut identifier des stratégies de positionnement de l'ADRI à différents niveaux. Elles apparaissent à travers la revendication d'une position centrale au sein du champ de l'intégration mais aussi dans la réflexion interne à l'Agence autour de la spécificité des compétences de ses propres agents. L'analyse de ces stratégies au tournant des années 1990 met en évidence l'ambiguïté des positionnements des agents de l'ADRI par rapport au prisme des relations interculturelles. Elle fait apparaître le rôle croissant des chercheurs spécialistes de la ville et de l'intégration issus du Centre d'analyses et d'intervention sociologiques (CADIS) dans la redéfinition du problème public des immigrants et de leurs descendants. Avec le développement des travaux de François Dubet, Didier Lapeyronnie et d'Adil Jazouli sur les « problèmes urbains », ceux des « jeunes » et leur capacité à se mobiliser collectivement, de nouvelles problématisations s'imposent progressivement dans le champ de la sociologie. Surtout, l'existence de passerelles entre ces chercheurs et les pouvoirs publics ont favorisé la réappropriation de ces modes de problématisation par les protagonistes des politiques de la ville et de l'intégration¹. Au tournant des années 1980, l'ADRI a même pu, ponctuellement, prendre la forme d'une « interface organisée² » entre pouvoirs publics et

¹ Sur ce point, voir les travaux de Sylvie Tissot qui décrivent, entre autres, l'enrôlement de ces sociologues dans la production d'une expertise de la politique de la Ville dès le premier tiers des années 1980 avec l'évaluation des opérations « anti-été chaud » mises en place en 1982 par le gouvernement socialiste (après les rébellions de l'été 1981, le gouvernement lance des expériences censées prévenir les émeutes en organisant notamment des camps de vacances pour les jeunes habitants des quartiers populaires). Au-delà de cet exemple d'expertise, la sociologue prend d'autres exemples, qui datent de la fin des années 1980, pour expliquer comment les études et la réflexion conduite par les chercheurs du CADIS sont diffusées dans les médias et auprès des responsables de la politique de la ville et notamment des cycles de conférences organisés par la revue *Esprit*. Pour une analyse de certains des travaux du CADIS, voir Sylvie TISSOT, *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, op. cit., p. 68-74. Sur la position de la revue *Esprit* : *Ibid.*, p. 82-95.

² Philippe BEZES, Michel CHAUVIERE, Jacques CHEVALLIER, Nicole DE MONTRICHER et Frédéric OCQUETEAU (dirs.), *L'État à l'épreuve des sciences sociales: la fonction recherche dans les administrations sous la Ve République*, Paris, La Découverte, 2005, p. 11.

Chapitre 5

chercheurs et ce non au service de la promotion des savoirs sur les relations interculturelles mais au bénéfice des promoteurs de savoirs sur l'intégration.

a. L'ADRI comme outil technique

Outre l'apparition dans l'environnement institutionnel de l'ADRI de nouveaux acteurs à même de la concurrencer dans la définition du problème de l'insertion, un autre facteur a pu contribuer à la transformation des conditions dans lesquelles les agents de l'ADRI recourent à la catégorie des relations interculturelles. Il a trait au personnel encadrant de l'Agence et de sa tutelle financière, le Fonds d'action sociale (FAS). Au début des années 1980, la configuration d'alternance avait favorisé la nomination de nouveaux types d'acteurs à la direction de l'association et de l'établissement public. La deuxième moitié de la décennie connaît une forme de normalisation du personnel encadrant. Alors que Jean Perraudeau, ingénieur, avait été nommé à la direction du FAS au nom de son engagement au PS et dans des associations d'aide aux travailleurs immigrés, le nouveau directeur nommé en 1986, Michel Yahiel est un inspecteur de l'IGAS. Cette nomination représente pour lui un tremplin pour grimper dans la hiérarchie politico-administrative. Formé à l'IEP de Paris, il sort de l'ENA en 1982 à 25 ans et occupe le poste d'adjoint en chef de l'IGAS pendant deux ans, avant d'être nommé à la direction de l'établissement public. Il quitte ce poste en 1991 et devient directeur de cabinet de Jean-Louis Bianco, ministre des Affaires sociales et de l'Intégration¹. Les archives donnent à voir une implication considérable de Michel Yahiel dans la vie de l'ADRI comme en témoigne les nombreuses correspondances avec le directeur de l'Agence² (infra). Pourtant, le directeur de l'association ne peut trouver au sein de la direction de sa tutelle financière, le même soutien qu'avaient pu trouver Michel Wagner ou Michel Bourdeau pour légitimer le projet de promotion des relations interculturelles. Dans un contexte de réduction des subventions allouées aux associations et de critique accrue de l'Agence, ses cadres sont amenés à redéfinir ses missions en recourant à un registre technique plutôt que moral. Bernard Lorreyte a été nommé directeur en 1987 après une nième restructuration de l'ADRI et bien qu'il soit un promoteur très engagé des savoirs sur les relations interculturelles, notamment dans le domaine de la formation destinée aux agents administratifs, il défend avec Michel Yahiel une fonction technique pour l'association.

¹ Entretien du 18 février 2009.

² Fonds CHA.

Chapitre 5

Ainsi, tous deux conduisent une réflexion qui témoigne de la difficulté dans laquelle se situe l'Agence. Le directeur du FAS compte parmi les acteurs qui tiennent à ce que l'Agence soit maintenue en dépit des vives critiques de la Cour des Comptes et de l'IGAS. Mais c'est en des termes que l'on pourrait qualifier de *gestionnaires* qu'il défend l'Agence. Dans ses échanges avec Bernard Lorreyte, il n'évoque pas la cause des relations interculturelles ni le dialogue interculturel. L'Agence doit selon lui se concentrer sur l'activité de formation (des associations et des agents administratifs au guichet).

Bernard Lorreyte a une trajectoire particulière dans la mesure où il est le seul directeur de l'Agence à occuper ce poste après avoir construit une partie de sa carrière au sein même de l'ADRI. Diplômé en sciences de l'éducation et en psychologie sociale, il y entre en 1979 en tant que chargé de formation. S'il joue un rôle important dans la promotion d'une pédagogie interculturelle au sein de l'ADRI, par de multiples publications et par ses échanges nombreux avec les promoteurs de la cause des relations interculturelles, il est aussi celui qui prône un rôle pour l'Agence comme « outil technique ». En recourant à la rhétorique de la science pour penser le problème de l'insertion et en revendiquant une approche « technique », il s'écarte du registre moral d'un Michel Wagner ou Michel Bourdeau lorsqu'ils justifiaient les missions de l'ADRI au nom d'une société idéale et pacifiée traversée de relations interculturelles harmonieuses.

La correspondance de 1988 à 1991 entre Bernard Lorreyte et Michel Yahiel, renseigne sur leur perception du champ de l'intégration et sur le rôle que l'ADRI est censé y jouer. Le directeur de l'Agence a bien conscience de la position fragile dans laquelle elle se situe comme en témoigne son inquiétude quant à son avenir, étant donné le départ annoncé de Michel Yahiel de la direction du FAS, nommé au cabinet de Jean-Louis Bianco, nouveau ministre des Affaires sociales et de l'Intégration. Craignant la perte d'un allié à la direction de sa tutelle financière dans un contexte saturé par de nouveaux acteurs, au premier rang desquels figurent la DIV et le SGI, c'est avec pessimisme qu'il rappelle la fonction que l'Agence *devrait* tenir dans le « champ de l'immigration » :

« La philosophie générale reste identique, notamment en tant qu'interface entre les milieux producteurs de connaissances et les différents acteurs, aux niveaux national et local, de l'intégration. Cette philosophie implique principalement de développer la « force de frappe » intellectuelle de l'ADRI, de monter les différents niveaux de qualification du personnel¹ ».

¹ Notons qu'il évoque au passage qu'il envisage de quitter l'ADRI dans un avenir proche pour travailler toujours dans le domaine de la formation, si possible loin du « domaine de l'immigration ». Lettre de Bernard Lorreyte à Michel Yahiel. 15 janvier 1991. p. 3. CHA 17-2 Notes et correspondances.

Chapitre 5

C'est à condition de structurer ce « champ » qu'il pourra prétendre constituer une « force de frappe intellectuelle » en mobilisant du fait du niveau élevé de ses propres compétences, celles d'autres spécialistes : les universitaires. Comme les directeurs qui incarnaient l'alternance de mai 1981, il considère que cette quête d'une position légitime et forte est toujours contrariée par la politisation et la médiatisation du domaine d'intervention de l'ADRI. Bien que ces aspects constituent justement sa raison d'être, le pessimisme apparaît avec clarté quant au succès d'une telle mission :

« Je reste très prudent et réservé sur l'avenir. Pour une principale raison : on peut douter de la possibilité effective de légitimer un outil technique, un outil expert dans un champ comme celui de l'immigration, champ sans cesse secoué par les agitations médiatico-idéologico-politiciennes, champ qui échoue en fin de compte à se constituer en objet réel¹ ».

Il propose pourtant de relancer une réflexion sur les stratégies de l'ADRI en repensant les compétences spécifiques de ses agents, en cherchant à prévoir sa position dans ce champ qu'il juge toujours mouvant. Identifier les « évolutions probables de la problématique d'intégration et [les] conséquences stratégiques pour un outil technique comme l'ADRI² » est une nécessité pour que l'Agence puisse espérer être perçue comme un « outil technique ». C'est un point qui mérite d'être souligné car il montre comment l'enjeu de la survie organisationnelle et la recherche d'un positionnement stratégique peuvent primer sur l'approche d'un problème public que l'ADRI entendait défendre et promouvoir dans le contexte d'alternance politique du début des années 1980.

b. L'ADRI animateur

De fait, à la fin des années 1980, le rôle que joue l'Agence s'apparente plus à celui d'un animateur de débats savants sur l'immigration et l'intégration plutôt que de producteur de savoirs sur les relations interculturelles. Elle organise des colloques qui rassemblent divers spécialistes universitaires. En témoigne par exemple un colloque organisé en mai 1988 en collaboration avec le Centre de Formation et d'Etudes de l'Education Surveillée et du Centre

¹ Lettre de Bernard Lorreyte à Michel Yahiel. 15 janvier 1991. p. 4. CHA 17-2 Notes et correspondances.

² Lettre de Bernard Lorreyte à Michel Yahiel, 20 mars 1991. CHA 17-2 Notes et correspondances.

Chapitre 5

de recherche interdisciplinaire de Vaucresson¹. Portant sur « l'intégration des jeunes issus de l'immigration étrangère », son organisation, les thèmes abordés et la variété de ses intervenants reflètent bien la position d'« interface » que l'organisation entretient. Dans le même temps, ils donnent aussi à voir la difficulté pour l'Agence à imposer l'« approche interculturelle » pour fédérer des acteurs dont elle cherche à assurer la coordination.

Le colloque réunit des chercheurs issus de différentes disciplines : des historiens (Michèle Perrot, Gérard Noiriel), des sociologues (Gérard Mauger, François Dubet, Didier Lapeyronnie, Adil Jazouli, Françoise Henry-Lorcerie, Georges Abou Sada, Michel Oriol), des politistes (Jacqueline Costa-Lascoux, Catherine Wihtol de Wenden) et des juristes (Christian Bruschi, Edwige Rude-Antoine²). Tous ne sont pas spécialistes de l'immigration et parmi ceux qui le sont, ils ne s'inscrivent pas dans les mêmes courants. A côté des sociologues de l'école tourainienne, qui comme cela a déjà été évoqué, développent à cette période les liens avec certains organismes de la politique de la ville, on trouve aussi des sociologues des relations interculturelles et interethniques (Georges Abou Sada, Michel Oriol). Les interventions ont été classées en six grandes sessions. Une première porte sur la pertinence à appréhender la « jeunesse » comme catégorie. Dans les actes publiés, le chapitre en question s'intitule « la jeunesse : groupe réel, leurre idéologique ou problème social conjoncturel ? ». Michelle Perrot et Gérard Mauger proposent une approche critique de la catégorie de « jeunes » par le recul historique pour la première et à travers une réflexion en termes de classes sociales pour le second. Cette session propose un travail de distanciation avec les catégories de l'action publique par le recours à des chercheurs plus généralistes. La contribution de l'historien Gérard Noiriel, spécialiste de l'histoire ouvrière qui publie *Le creuset français*³ la même année du colloque, s'inscrit dans ce même travail de distanciation critique avec les catégories de l'action publique. Intitulée « Les jeunes d'« origine immigrée » n'existent pas », c'est probablement l'intervention qui va le plus loin dans cette critique puisqu'on y trouve une remise en question de la catégorie de « jeunes » à partir du rôle des organisations publiques engagés dans la politique sociale⁴.

¹ Bernard LORREYTE et ADRI (dirs.), *Les Politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration : situation française et comparaison européenne actes du colloque de Vaucresson, 25-26 mai 1988*, Paris, CIEMI - L'Harmattan, 1989.

² La liste n'est pas exhaustive.

³ Gérard NOIRIEL, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIXe-XXe siècles*, Paris, Seuil, 1988.

⁴ L'historien remet en cause un argument mobilisé par des acteurs politiques et administratifs pour justifier l'attention portée sur les jeunes d'« origine maghrébine » et qui repose sur la conviction que les descendants des immigrations européennes ne posaient pas problème : « Je crois pour ma part, mais j'admets que la démonstration reste à faire, que la principale différence qui explique la visibilité des « jeunes d'origine

Chapitre 5

Les autres sessions se distinguent par leur approche sectorielle : « l'intégration scolaire », « l'insertion sociale et professionnelle », « la nationalité, le statut juridique et le processus d'intégration ». Une cinquième session porte, elle, sur le thème de l'action collective des « jeunes immigrés » qui fait l'objet d'une forte préoccupation des sociologues du CADIS et de l'action publique, et notamment comme nous l'avons montré, de l'ADRI. Elle réunit d'ailleurs Adil Jazouli et Didier Lapeyronnie. Notons qu'André Lebon, conseiller technique à la DPM participe au colloque. Son intervention, conformément à sa spécialité professionnelle et administrative dresse un tableau statistique sur « l'insertion sociale et professionnelle des jeunes d'origine immigrée ». De par ces contributions variées, le colloque procède à un va et vient constant entre catégories de l'action publique et distanciation historienne et sociologique en mobilisant une diversité de points de vue (administratifs, universitaires et au sein même des chercheurs) sur ces mêmes catégories (« jeunesse » et « intégration »).

Enfin, il faut souligner le choix de Bernard Lorreyte, directeur de l'Agence, de faire préfacier l'ouvrage issu des actes de ce colloque par le Directeur des Droits de l'Homme au Conseil de l'Europe, Peter Leuprecht qui a assisté au colloque. Cette présence se justifie par la volonté des organisateurs d'inscrire le colloque et les débats qui s'y sont tenus dans un cadre universitaire mais aussi dans le sillon de la politique européenne (la sixième session dresse d'ailleurs un bilan des politiques d'« intégration » européennes). Mais par ailleurs, cette préface apporte une caution européenne : l'auteur rappelle dès les premières lignes que le Conseil de l'Europe est engagé contre la marginalisation et l'exclusion sociale. Cet engagement est selon lui d'autant plus nécessaire que l'extrême-droite se développe partout en Europe. Le Directeur des Droits de l'Homme invoque aussi la nécessité d'accélérer ce combat dans la perspective des accords qui se profilent en 1993 et qui vont accuser les différences de traitement entre étrangers extra-européens et étrangers communautaires. Mais surtout, ce préfacier valide l'initiative de l'ADRI qui a réuni tous ces acteurs au nom d'une approche interculturelle dans le domaine de l'éducation tout d'abord mais aussi plus

immigrée » aujourd'hui tient au formidable développement du secteur étatique de « l'aide sociale ». Depuis l'assistance sociale jusqu'au sociologue, en passant par les multiples employés des organismes créés pour les besoins de la cause, il y a désormais des milliers de personnes qui examinent, diagnostiquent, étudient, et qui sont intégrées dans l'indifférence. Ainsi, une « réalité » sociale qui était invisible jusqu'ici, est devenue une évidence principalement parce qu'il y a maintenant des gens pour la désigner, des gens qui vivent même de cette désignation » Gérard NOIRIEL, « Les jeunes d'« origine immigrée » n'existent pas », in Bernard LORREYTE et ADRI (dirs.), *Les Politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration : situation française et comparaison européenne actes du colloque de Vaucresson, 25-26 mai 1988*, Paris, CIEMI - L'Harmattan, 1989, pp. 211-221. On devine facilement à travers ces lignes les effets attribués à l'action d'organisations comme le FAS et l'ADRI.

Chapitre 5

généralement à partir du constat que les sociétés européennes sont pluriculturelles. La cause interculturelle à laquelle se rattache l'ADRI reste donc extérieure aux débats qu'elle anime et organise par exemple à travers ce colloque. Elle est une caution extérieure à l'univers des universitaires et des chercheurs, une référence passée à sa propre histoire. Elle n'est pas un terme des enjeux des débats qui animent les spécialistes de l'immigration¹. Son rôle d'« interface » découle bien plus de sa capacité à organiser des rencontres entre ces différents acteurs que dans sa capacité à réunir des universitaires et des acteurs administratifs autour d'une approche interculturelle des enjeux de l'insertion et de la régulation de populations immigrées².

c. La communication interculturelle

Les cadres et les agents de l'ADRI tentent de définir la position de l'organisation et de préciser les contours d'une mission spécifique. Dans un document intitulé « Quel avenir pour l'ADRI³ ? » datant de 1991, une position centrale est revendiquée : à « l'interface entre l'université, les administrations [et] les acteurs de terrain ». L'Agence devrait ainsi pouvoir capitaliser les ressources des premiers, en fonction des diagnostics qu'elle formule elle-même à partir de ses rencontres avec les « acteurs de terrain ». Elle doit enfin les reformuler pour les transmettre par la formation destinée aux personnels administratifs et, avec la mise en place de la Mission d'appui technique, aux acteurs des collectivités territoriales. L'Agence revendique bien un savoir mais selon cette analyse, elle n'occupe pas le même terrain que les universitaires. A partir de sa position d'interface au cœur de ce réseau d'acteurs, et de ses multiples interactions, elle doit produire un autre type de savoir : un « savoir fonctionnel ».

La réflexion sur la particularité de l'ADRI en termes de contenu des savoirs promus se poursuit pourtant, même après le départ de Bernard Lorreyte en 1992. Les documents existant éclairent la façon dont les agents de l'ADRI tentent de construire sur le plan discursif un « savoir fonctionnel » c'est-à-dire un savoir qui émerge de la position d'« interface » de l'organisation entre monde universitaire, administration et acteurs locaux. En 1993, tous les chargés de formation sont appelés à se pencher sur la pertinence de l'approche interculturelle.

¹ Seule la contribution de Michel Oriol évoque les « relations interculturelles ».

² Les actes du Colloque sont publiés dans la même collection que les travaux universitaires déjà évoqués de Maria Cunha et d'Adil Jazouli, dans la collection commune des Editions L'Harmattan et du CIEMI. Notons que c'est le père Antonio Perotti, acteur associatif, directeur du Centre d'informations et d'études sur les migrations internationales (CIEMI) et ancien membre du CA de l'ADRI qui dirige cette collection.

³ Note de Bernard Lorreyte, 13 octobre 1991. CHA 17-2 Notes et correspondances.

Chapitre 5

Ce travail donne lieu à la rédaction d'une note interne intitulée « Penser l'interculturel¹ ». Les contributions montrent que la construction discursive des programmes d'action de l'Agence puise dans différents registres.

Il faut souligner avant tout que pour ces chargés de formation, la plupart embauchés au tournant des années 1990, l'« interculturel » a encore du sens et une pertinence bien que « son usage inflationniste » et les risques de « dilution conceptuelles » que celui-ci impliquerait soient soulignés et dénoncés². Les références aux études sur les relations interculturelles sont diverses et multiples, les noms du socio-psychologue Carmel Camilleri et de la pédagogue Martine Abdallah-Preteille sont cités de nombreuses fois. Surtout, un bon nombre de leitmotifs de ces études sont systématiquement repris et présentés comme des préalables discursifs et méthodologiques à toute réflexion sur l'interculturel et à la formulation d'une approche interculturelle dans la formation. Pour les agents de l'ADRI, l'« interculturel » qualifie avant tout l'interaction entre deux personnes : ainsi, toute interaction est interculturelle. Mais l'« ouverture interculturelle » serait contrariée par l'ethnocentrisme, l'exotisme et l'activité cognitive de catégorisation qui « [créé] des stéréotypes, [homogénéise] les individus d'un même groupe et [exagère] les contrastes entre les groupes³ ». Cette analyse qui s'inscrit dans l'exacte continuité de la pédagogie interculturelle conduit les chargés de formation qui la reprennent tous, à défendre une méthode interculturelle basée sur les principes de la pédagogie interculturelle :

« Dès lors, la « méthode interculturelle » se décompose en plusieurs volets qui correspondent chacun aux freins à la communication interculturelle : la décentration et la relativisation de ses propres valeurs et pratiques c'est-à-dire prise de conscience par chacun de son propre ethnocentrisme⁴ ».

La possibilité de cette distanciation repose sur la prise de conscience du caractère historiquement construit et interactif de la « culture ». L'approche revendiquée et que donnent à voir ces contributions personnelles relève essentiellement de la psychosociologie interculturelle. Bien que les documents manquent pour se faire une idée précise des modalités de constitution et surtout de transmission au sein même de l'Agence d'une doctrine commune, l'intériorisation des notions élémentaires des études interculturelles est claire, même chez des

¹ « Penser l'interculturel ». Note de réflexion de l'ADRI. 1993. CHA Archives personnelles.

² Contribution de Rachid Allaoui : « L'interculturel, de quoi parle-t-on ? ». « Penser l'interculturel ». Note de réflexion de l'ADRI. 1993. CHA Archives personnelles.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

Chapitre 5

agents qui n'ont pas suivi de formation en sociologie des relations interculturelles et en psychosociologie interculturelle dans les années 1970.

Précisons que c'est essentiellement la branche psycho-sociologique et pédagogique des études sur les relations interculturelles qui a été transmise. En effet, les savoirs sociologiques mobilisés par les chargés de formation puisent dans d'autres écoles ou courants de pensée : la sociologie tourainienne et en particulier ses développements par Didier Lapeyronnie et François Dubet. L'adoption de ces références qui passe par exemple par la mobilisation de catégories, qui certes ont une histoire proprement sociologique, mais qui au tournant des années 1990 sont aussi des catégories de l'action publique (comme « intégration »), en est une bonne illustration. Outre les processus d'isomorphismes (supra A), d'autres facteurs expliquent cette reprise par les agents de l'ADRI : la présence dans le CA de l'ADRI de militants-sociologues s'inscrivant dans ce courant¹, les interactions de l'Agence avec le monde des chercheurs et en particulier avec les sociologues du CADIS au tournant des années 1990 (infra B.2), la formation sociologique des chargés de formation qui pour certains d'entre eux ont suivi des séminaires dans cette même école. Certaines contributions font écho aux enquêtes sociologiques de François Dubet et de Didier Lapeyronnie².

Certains thèmes abordés comme expériences observées par les agents font clairement référence à cette sociologie de l'intégration mais aussi plus généralement à des questions qui ont été formulées comme problème au sein de l'administration dès la fin des années 1970 et qui se sont imposées dans le traitement politique et médiatique au courant de la décennie suivante. C'est le cas de la « seconde génération³ maghrébine » qui comme on l'a vu, a fait par ailleurs l'objet d'un intense investissement par Adil Jazouli, sur le plan académique et militant. Pour illustrer la complexité du « processus d'intégration », une chargée de formation s'appuie sur « l'exemple » de « cette seconde génération maghrébine » dont l'évolution des pratiques socio-culturelles invalideraient les thèses de l'impossible assimilation ainsi que celles de l'assimilation « pure et dure » montrant qu'« assimilation culturelle » et « intégration sociale » peuvent s'articuler chez les individus selon diverses modalités⁴. D'autres thèmes abordés dans ces contributions montrent que ces chargés de formation mobilisent les

¹ Comme Adil Jazouli. Chapitre 4 et infra B.2.

² « La question serait de savoir si cette non-intégration sociale, va finir par produire une non-assimilation culturelle. Il existe un terme technique pour désigner la conjugaison d'une non-intégration sociale et de la non-assimilation culturelle : c'est le terme ghetto ». Contribution de Chahla Beski, « L'interculturel ». « Penser l'interculturel ». Note de réflexion de l'ADRI. 1993. CHA Archives personnelles.

³ Chapitre 2.

⁴ Contribution de Chahla Beski, « L'interculturel ». « Penser l'interculturel ». Note de réflexion de l'ADRI. 1993. CHA Archives personnelles.

Chapitre 5

références de la socio-psychologie interculturelle tout en empruntant les catégories ou problèmes publics tels qu'ils prennent forme au début des années 1990 comme par exemple celle de la « laïcité¹ ».

Les modalités d'élaboration d'un « savoir fonctionnel » auquel appelle Bernard Lorreyte se donnent à voir dans les aller-retour opérés par ces contributeurs entre ces références psychosociologiques, sociologiques, politiques mais aussi par la mobilisation de leurs propres expériences en tant qu'agents de l'ADRI. Prenant appui sur leurs expériences de chargés de formation, plusieurs contributeurs considèrent que la transmission de savoirs sur l'histoire et les politique d'immigration ne peuvent suffire. Et c'est justement cette expérience qui semble dans ces textes justifier l'approche interculturelle. La méthode interculturelle est censée rendre possible la transmission de savoirs sur l'immigration. Le public doit au préalable pratiquer un travail de distanciation avec ses propres normes et valeurs afin de s'« ouvrir » aux savoirs que transmet l'ADRI. L'approche interculturelle suppose un travail sur soi de nature psychologique, voire psychanalytique. Cela est manifeste chez ce chargé de formation qui évoque les incompréhensions de ses stagiaires lors de formations :

« Peut-être faut-il reconnaître le peu d'efficacité du discours pédagogique, dans le sens où, même s'il est bâti correctement pour remplir sa mission, atteindre ses buts de passation de connaissances, il n'est pas forcément articulé à ce que l'auditoire peut entendre au sens psychanalytique de ce terme. Il n'est pas construit pour avoir des effets de sens sur la personne, ni pour lui permettre de réaménager ses conduites, ses comportements² ».

C'est justement à ce niveau qu'est justifiée la méthode interculturelle : elle est censée faciliter la transmission de savoirs sur l'immigration. C'est pourquoi les agents de l'ADRI doivent selon l'un des contributeurs renforcer leurs compétences et entretenir leur diversité : « connaissances des migrations », « connaissances psychosociologiques à propos du développement et de la construction de la personnalité », « démarche philosophique ».

Enfin si ces chargés de formation défendent l'approche interculturelle en relation avec leurs observations faites lors de leurs activités, un point important les distingue des discours de l'ADRI dix ans auparavant : l'absence de référence à la promotion des relations interculturelles comme idéal de société. Certes, quelques textes évoquent un objectif d'amélioration des relations interculturelles, mais il s'agit essentiellement de méthode de

¹ Contribution de Lalla Boustani : « L'interculturel ». « Penser l'interculturel ». Note de réflexion de l'ADRI. 1993. CHA Archives personnelles.

² Contribution de Jean-Louis Montegoutte : « Réflexions et perceptions personnelles au sujet de l'interculturel ». « Penser l'interculturel ». Note de réflexion de l'ADRI. 1993. CHA Archives personnelles.

Chapitre 5

régulation des relations et des conflits¹ et non plus d'un idéal de société. Encastrée désormais dans les politiques d'intégration et de la ville, la mobilisation de références aux études des relations interculturelles semble dès lors réduite à une méthodologie de communication et de formation.

2. Le désinvestissement des relations interculturelles comme objet de recherche

Certains agents de l'ADRI, chargés des « études », entretiennent des relations avec le monde universitaire et de la recherche. Hormis les agents chargés de tâches administratives, tous les autres agents ont une formation universitaire en sciences sociales et sont amenés dans le cadre de leur travail à mobiliser des compétences scientifiques. Certains de ces agents se voient confier des études qui ont été publiées. A partir de l'analyse de leurs trajectoires professionnelle après l'ADRI et de leurs rapports *a posteriori* avec cette expérience professionnelle, il est possible de décrire les multiples dimensions du désinvestissement de la cause des relations interculturelles comme objet de savoirs. Quelques années plus tôt, les cadres et agents de l'organisation publique en faisaient un enjeu éthique et politique. Ce n'est plus le cas à la fin de la décennie. Tout d'abord parce que les agents de l'ADRI devenus enseignant-chercheur tendent à se distancier de leur expérience professionnelle au sein d'une organisation publique. Ils ne sont donc pas enclins à se revendiquer de la cause des savoirs sur les relations interculturelles. Par ailleurs, le développement d'un marché du conseil pour les politiques publiques, notamment d'Intégration et de la Ville, a pu représenter un espace de reconversion pour les agents quittant l'ADRI. Ce deuxième facteur n'incline pas les anciens agents de l'organisation incarnant la cause des relations interculturelles au sein de l'Etat, à en devenir les promoteurs. Autrement dit, à partir du devenir des anciens agents de l'ADRI, il s'agit d'éclairer une autre dimension de l'invisibilisation de la catégorie des relations interculturelles.

a. Devenir universitaire en se distanciant de L'ADRI

Au moment de leur recrutement, en tant que chargés de formation ou d'études, les agents de l'ADRI sont tous dotés d'un diplôme de l'enseignement supérieur en sciences

¹ A titre d'exemple, la contribution de Chahla Beski indique qu'« il s'agit plutôt de gérer les conflits structurels, inhérents au processus de la communication interculturelle ».

Chapitre 5

sociales, très souvent en sociologie ou psychosociologie. Quelques-uns sont déjà docteurs mais la grande majorité sont diplômés d'une maîtrise ou d'un DEA. Cette caractéristique se vérifie tout le long des années 1980. Le recrutement est relativement homogène mais à partir de la deuxième moitié de la décennie, il cible surtout des diplômés plus proches de la sociologie d'Alain Touraine que des études sur les relations interculturelles. Le recrutement repose sur une forte interconnaissance. Bernard Lorreyte qui prend la direction de l'Agence en 1987 est à la fin de la décennie l'un des plus anciens salariés. Lui-même est diplômé d'un DEA de psychosociologie¹ et comme on l'a vu il est de tous les directeurs de l'ADRI celui qui a tenté le plus activement de lui donner un crédit scientifique. Il recrute des agents dont la formation universitaire peut servir cette stratégie de légitimation. A la fin des années 1990, une part importante d'entre eux a été en partie formée au CADIS. Recruté en 1986, Philippe Plas est docteur en sociologie du travail de l'université d'Aix-en-Provence mais il se revendique tourainien². Avant d'être recrutée en 1990 avec un DEA de sociologie, Chahla Beski suit « le séminaire de Touraine sur la modernité³ » où elle rencontre Christine Delcroix⁴ employée depuis 1987. Nacira Guénif est recrutée en 1990 avec un DEA d'anthropologie sociale et culturelle. Elle s'engage dans une thèse de sociologie au CADIS sous la direction de Michel Wieviorka après avoir quitté l'Agence⁵. Les liens avec ce laboratoire sont donc multiples. A partir de mars 1989, l'Agence accueille une équipe de recherche constituée autour du sociologue Didier Lapeyronnie pour mener une enquête sur « l'intégration des minorités » sur un terrain franco-britannique⁶. Si cette relative interconnaissance qui préside aux recrutements et l'homogénéité qu'elle implique en termes de socialisation professionnelle et intellectuelle n'impliquent pas un pur et simple transfert du paradigme tourainien au sein de l'organisation publique, elles n'ont pourtant pas favorisé le développement d'une approche en termes de relations interculturelles à laquelle Bernard Lorreyte a lui été formé⁷. Bien que les sources manquent pour le confirmer, on peut

¹ Entretien du 26 mars 2009.

² Entretien du 20 octobre 2010.

³ Entretien du 5 décembre 2009.

⁴ Elle-même a été repérée par Philippe Plas lors du colloque de Vaucresson où elle est intervenue dans les débats. Entretien du 8 novembre 2010.

⁵ Entretien du 14 décembre 2010.

⁶ Et qui a fait l'objet d'un rapport puis d'une publication : Didier LAPEYRONNIE et Marcin FRYBES (dirs.), *L'intégration des minorités immigrées. Etude comparative France-Grande-Bretagne*, Issy-les-Moulineaux, ADRI, 1990 ; Didier LAPEYRONNIE, *L'individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, Paris, PUF, 1993.

⁷ D'une part parce qu'il a été employé par l'organisation à la fin des années 1970 et d'autre part parce qu'il a suivi des séminaires de Carmel Camilleri. Par ailleurs, dans le domaine de la formation, il théorise dès le début

Chapitre 5

facilement présumer que ces recrutements dans le vivier d'étudiants du CADIS tirent leur origine de la transformation de l'action publique que nous avons décrite, en rapport avec la multiplication des rapports entre CADIS et acteurs de la politique de la Ville¹.

Philippe Plas, Catherine Delcroix et Nacira Guénif sont devenus enseignant-chercheur². Leurs trajectoires professionnelles diffèrent les unes des autres. L'expérience de l'ADRI se situe à des moments différents de leurs parcours universitaires. Mais ils ont en commun une même appréciation critique de l'ADRI qui ne les incline pas à revendiquer ses missions officielles. Aucun n'a fait des relations interculturelles et interethniques, un sujet de spécialité.

Docteur en sociologie du travail depuis 1979³, Philippe Plas intègre l'ADRI en 1986 où il est responsable de formation et responsable du service Mission d'appui technique-DSU. Il quitte l'ADRI en 1991 lorsqu'il est nommé maître de conférences en sociologie à l'université Paris-XIII. Parallèlement à son emploi salarié à l'Agence, il enseigne la sociologie à l'Université de Besançon en tant que vacataire. Son emploi principal lui permet de rester en contact avec le secteur de l'enseignement et de la recherche. En entretien, il évoque cette inclinaison scientifique pour expliquer son approbation du tournant pris par l'Agence sous la direction de Bernard Lorreyte par rapport à la direction de Michel Wagner :

« Et d'ailleurs même chez Wagner, y avait « ces pauvres immigrés, qui sont dans les banlieues, il faut faire quelque chose pour eux ». Il y avait pas une vision experte du tout. C'est pas le même regard du tout. C'est pas chercher à comprendre une situation sociale pour trouver des... On faisait la même chose que le Secours Catholique... bon j'exagère mais y avait un peu de ça... C'est une autre manière de les aider. « Il faut les aider ». Alors qu'avec Lorreyte, c'est pas du tout une logique d'aide. C'est une logique : il y a des problèmes sociaux, il faut les régler, il faut trouver une solution, en se fondant sur une analyse conceptuelle de la réalité, avec les différents paramètres qui la constituent. Et essayer d'intervenir sur les paramètres sur lesquels on a prise. Donc là on voit qu'on est dans une logique effectivement d'expertise [...].

des années 1980 au sein de l'ADRI mais aussi dans des revues spécialisées des métiers de la formation, une formation interculturelle qui s'appuie notamment sur les travaux de Carmel Camilleri (chapitre 6).

¹ En 1990, une autre chargée d'études, Lucie Melas est employée. Elle est diplômée d'un DESS de l'institut d'urbanisme. Entretien du 10 janvier 2011.

² Les agents identifiés semblent éloignés des travaux sur les relations interethniques qui se développent encore dans le laboratoire niçois « Socialisations, Identités et interactions sociales » (SOLIIS) ou encore l'Equipe de recherche sur l'immigration (ERMI). Rappelons que le SOLIIS est l'héritier de l'IDERIC qui a été l'un des premiers laboratoires investi dans la recherche sur les relations interculturelles et interethniques. L'ERMI est quant à lui le laboratoire remplaçant l'Equipe de recherches sur la main-d'œuvre immigrée (ERESMOI) et rassemble des spécialistes des relations interethniques comme Véronique de Rudder. A la fin des années 1990, la fusion des deux centres de recherches donne naissance à l'URMIS. Chapitre 1.

³ André-Philippe PLAS, *La conscience sociale des agents d'encadrement*, Thèse de doctorat, Université Aix-Marseille II, Aix-en-Provence, 1979.

Chapitre 5

Mais la période précédente c'est pas du tout ça. C'est une sorte de symbiose avec le monde caritatif¹ ».

A travers cette opposition entre l'aide « caritative » et la compréhension « conceptuelle de la réalité », il revendique des normes professionnelles qui sont celles du métier de chercheur plutôt que de l'aide sociale. Ce souci de distanciation permet aux anciens agents de l'ADRI devenus enseignant-chercheur et dont la carrière ne s'est pas construite de façon linéaire, d'affirmer leur inscription dans leur milieu professionnel universitaire. C'est probablement ce qui explique ce rapport sélectif à l'histoire et la fonction de l'Agence. En tant qu'enseignant-chercheur, ces anciens salariés de l'organisation publique sont plus enclins à mettre en avant le traitement « scientifique » des enjeux de l'immigration par l'Agence à travers ses diverses activités, que sa mission officielle de promotion des relations interculturelles. Chez Philippe Plas, celle-ci est mise en équivalence avec une dimension « caritative » de l'action de l'ADRI.

Cette distanciation peut prendre d'autres formes. Catherine Delcroix est également docteure lorsqu'elle est embauchée à l'ADRI en 1987. Les études qu'elle y conduit lui permettent d'entretenir son CV académique : certaines sont publiées, d'autres favorisent son accès à un terrain qui a nourri ses enquêtes ultérieures, une fois entrée à l'université.

Encadré n°5.1. Catherine Delcroix (1987-1993) : Entretenir son capital universitaire à l'ADRI²

Après une licence de science politique et relations internationales obtenue à l'Université libre de Bruxelles en 1978, elle mène une enquête doctorale de 1980 à 1984 en Algérie et en Egypte sur la « situation des femmes ». Obtenue en 1984 de la même université, sa thèse³ est publiée en 1986⁴. Elle est embauchée à l'ADRI en septembre 1987. Elle est responsable de formation mais y mène aussi des études. Elle participe à l'enquête collective menée par Didier Lapeyronnie à partir de mars 1989 à l'ADRI sur l'intégration des minorités en Europe.

Par ailleurs, contactée en 1990 en tant qu'agent de l'ADRI par une association de prévention de Nantes-Nord elle dirige une autre enquête sur la parentalité des pères immigrés qui conduit à la publication d'un rapport, au nom de l'ADRI. Ce rapport a nourri par la suite (avec d'autres enquêtes) le terrain à partir duquel elle a rédigé son Habilitation à diriger des recherches⁵. En 1995, alors qu'elle a déjà quitté l'Agence et pris un poste à l'université (elle est nommée maîtresse de conférences à l'Université de Toulouse le Mirail en 1993), elle dirige une enquête en mobilisant des agents de

¹ Entretien du 20 octobre 2010. Voir aussi Philippe PLAS, « Travail social et immigration », *Migrants-Formations*, 1990, n° 80, pp. 148-171.

² Entretien du 18 novembre 2010.

³ Catherine DELCROIX, *La condition de la femme arabe vue aux travers de sa participation aux institutions politiques. Etude comparée du cas de la citadine d'Alger et du Caire*, Thèse de doctorat, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 1984.

⁴ Catherine DELCROIX, *Espoirs et réalités de la femme arabe : Algérie-Égypte*, Paris, L'Harmattan, 1986.

⁵ Entretien.

Chapitre 5

l'ADRI sur les « médiatrices culturelles ». Le rapport est publié par l'ADRI et est diffusé dans la nouvelle publication de l'Agence *Le point sur...*¹.

Lorsqu'elle évoque cette expérience, elle le fait en soulignant la proximité de l'ADRI de la fin des années 1980 avec le milieu de la recherche. Les conflits qui peuvent apparaître dans le cadre du travail semblent vécus et sont en tout cas formulés en termes savants et de positionnement dans l'espace des études sociologiques. Ainsi, après avoir évoqué la « liberté du chercheur » assurée et entretenue par l'ADRI dirigée par Bernard Lorreyte, elle déplore une organisation différente après le départ de celui-ci en 1992 :

« Il y avait des conflits très forts dans la mesure où il pouvait y avoir une vision en surplomb, ou une vision beaucoup plus de coproduction avec les gens et de prise en compte de mobilisation de ressources qui pouvaient à la fois appartenir à des mondes sociaux et culturels différents. J'ai énormément défendu et mis en œuvre des actions qui portaient de la mobilisation générale des ressources sur un pied d'égalité avec les gens² ».

Pour expliciter ses appréciations très différentes de ces deux directions, elle mobilise un registre savant qui s'inscrit plus particulièrement dans le sillage de l'école tourainienne. En reprenant les termes de cette tradition qui théorise la mobilisation de la sociologie pour l'intervention, elle reformule son expérience à l'ADRI en termes sociologiques mais aussi éthiques. C'est parce qu'elle a pu trouver au sein de l'Agence, sous la direction de Bernard Lorreyte, un environnement intellectuel favorable à sa pratique sociologique, que cette expérience est valorisée. L'expérience à l'ADRI ne semble valorisée par ces enseignant-chercheur qu'à condition d'être décrite en des termes qui viennent soutenir un ethos académique.

Chez Nacira Guénif, la distanciation avec cette expérience professionnelle est bien plus radicale. Elle entre à l'ADRI avec un DEA obtenu en 1983 à l'Université Paris-V. Après cette expérience, elle commence une thèse de sociologie à l'EHESS sous la direction de Michel Wieviorka. Elle raconte avoir été convaincue de poursuivre des études doctorales, notamment à la suite de ses contacts répétés avec Didier Lapeyronnie qui mène alors son enquête sur « l'intégration des minorités³ ». Elle quitte l'ADRI après seulement un an mais continue à intervenir lors de formations en tant qu'intervenante extérieure. Ne bénéficiant pas d'une allocation de thèse, elle mène de nombreuses études et études-diagnostic pour la DIV et

¹ Sandrine BERTAUX, Chahla BESKI, Catherine DELCROIX, Zaïda RADJA-MATHIEU, « Rôles et perspectives des femmes relais en France », *Le Point sur...*, ADRI, 1996.

² Entretien du 18 novembre 2010.

³ Entretien du 14 décembre 2010.

Chapitre 5

la DPM, travail auquel elle a été initiée *via* l'ADRI. Elle soutient sa thèse en 1998¹ et est nommée maître de conférences à l'Université Paris-XIII. Elle critique très sévèrement les missions même de l'ADRI :

« En soi, passer par l'ADRI, moi je le mets pas dans mon CV par exemple. C'est quelque chose auquel je fais plus référence, ce serait intéressant de me demander pourquoi d'ailleurs, j'aurais pu lister tous les lieux sur lesquels j'ai fait du terrain. En fait je me réfère qu'à un certain nombre d'épisodes bien particuliers qui m'ont formée comme chercheuse. C'est une espèce de...de rentabilité annexe. C'est-à-dire que ça m'a véritablement fourni des billes, des éléments de compréhension que j'ai ensuite travaillé de manière plus systématique, sur comment on devient Français avec une ascendance migrante, qu'est-ce que ça implique...quelles relations on entretient avec les institutions, l'Etat, etc.... donc je pense que tout le monde a plus ou moins retiré quelque chose de cette...elle a été fructueuse. On ne peut pas dire qu'il s'est rien passé, mais elle a été fructueuse de manière oblique² ».

La distanciation avec l'ADRI peut prendre différentes formes selon les chercheurs, en particulier selon l'évolution de leur parcours de recherche. Nacira Guénif a intégré son expérience à l'ADRI dans une réflexion plus générale qui s'inscrit dans une sociologie critique des catégories de l'action publique³.

Bien que différentes, ces trajectoires montrent que travailler à l'ADRI a pu être une expérience professionnelle qui sans garantir l'entrée sur le marché de l'emploi universitaire, a permis d'entretenir des liens étroits avec ce marché, soit par les réseaux entretenus par l'Agence, soit par la nature du travail qui y est mené. Mais elles montrent également qu'une fois devenus enseignant-chercheur, ces acteurs tendent à s'en distancier, par une appréciation critique ou par un rapport sélectif à l'histoire et aux missions de l'organisation. Dans ce dernier cas, ces anciens agents mettent en avant la proximité de l'Agence avec le milieu de la recherche en soulignant l'ambition « scientifique » de son directeur. Il n'y finalement rien d'étonnant à ce que l'histoire de l'association créée par les pouvoirs publics au nom de la promotion des relations interculturelles soit négligée ou oubliée et qu'au tournant des années 1990, ses agents n'en soient pas des promoteurs.

¹ Nacira GUENIF, *Artisanes de libertés tempérées, les descendantes d'immigrants nord-africains en France entre sujétion et subjectivité*, Thèse de doctorat, EHESS, Paris, 1998.

² Entretien du 14 décembre 2010.

³ Et en particulier de l'« intégration ». Dans son HDR soutenue en 2010 et plus particulièrement dans la « synthèse du parcours scientifique », la sociologue consacre d'ailleurs quelques pages à cette expérience et à la façon dont sa socialisation avec la DPM et ces organisations publiques qui œuvrent sous son giron, ont contribué à l'évolution de son objet de recherche. Nacira GUENIF, *Altérités (de l)'intérieur(es). Synthèse du parcours scientifique*, HDR, IEP, Paris, 2010.

b. Le développement du marché du conseil

Après avoir quitté l'Agence, d'autres agents sont restés dans un secteur professionnel alors en pleine expansion, celui du conseil en politique publique ou de la formation des agents d'accueil des services publics ou des collectivités territoriales. Ce secteur se développe dans un contexte de croissance de la demande d'évaluation en lien avec la transformation de l'action publique sous l'effet de l'imposition progressive mais certaine du *public management*¹. Cette transformation a constitué une opportunité pour des anciens agents de l'ADRI grâce à la demande croissante d'évaluation pour la politique de la ville.

La trajectoire d'Adil Jazouli est emblématique des effets de l'ouverture d'un nouveau marché qui fragilise encore la position d'une organisation comme l'ADRI. Etudiant et militant des droits des travailleurs immigrés (à la fin des années 1970), il entame des études de sociologie. Il intègre l'équipe de recherche du CADIS et mène une thèse de sociologie sous la direction d'Alain Touraine. Parallèlement, il intègre le CA de l'ADRI² puis est nommé en 1984 au Conseil national des populations immigrées. Il quitte l'Agence en 1987 et devient responsable des ressources humaines d'une fédération Léo Lagrange jusqu'en 1990. Avec l'aval de Michel Yahiel qui est alors conseiller technique du cabinet de Claude Evin et celui de Michel Delabarre, ministre de la Ville, il crée en 1990 l'association Banlieuescopie qui a pour mission de conduire un « programme d'observation et d'évaluation des politiques publiques dans les banlieues ». L'intitulé même de l'association la positionne dans le sillage de la politique de la Ville qui a érigé le « quartier » comme cible désormais privilégiée de la politique sociale de l'Etat. L'association fonctionne jusqu'en 1995 et avec une petite équipe parmi lesquels figurent Jean-Luc Porcedo, Saadia Sali, le militant de l'économie sociale Kader Galit mais aussi Maria Cunha qui quitte l'ADRI pour Banlieuescopie. L'association mène des études³ pour le compte, entre autres, du FAS, de la DIV et de la Caisse des dépôts et consignations. Elles bénéficient d'une importante couverture médiatique.

Pour Adil Jazouli et Maria Cunha qui dans le cadre de l'ADRI ont pu mener des activités parfois similaires (ils y ont également menés des études diagnostics), l'engagement

¹ Philippe BEZES, *Réinventer l'Etat. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF, 2009.

² Chapitre précédent.

³ Maria do Céu CUNHA, *Chanteloup-les-Vignes. Rapport final*, Paris, Banlieuescopie, 1992 ; Adil JAZOULI, *Les nouvelles frontières intérieures*, Paris, Banlieuescopie, 1992 ; Jean-Luc PORCEDO, *Villiers-le-Bel. Rapport final*, Paris, Banlieuescopie, 1992 ; Maria CUNHA, Jean-Luc PORCEDO, Emmanuelle ESSERTIER, Saadia SAHALI et Adil JAZOULI (dirs.), *Les raisins de la galère : étude exploratoire sur les préadolescents dans les quartiers populaires*, Paris, Banlieuescopie, 1994.

Chapitre 5

dans Banlieuescopies ne semble pas avoir constitué un changement professionnel radical. Mais il a été perçu comme une opportunité professionnelle de spécialisation sur un thème en vogue sur le plan politique, médiatique et qui permet aussi d'affirmer une certaine cohérence militante. La nouvelle association se distingue de l'ADRI par une focalisation sur les « problèmes urbains ». Pour ces acteurs, l'ADRI et Banlieuescopies présentent pourtant quelques similarités, Elles supposeraient toutes deux un certain esprit « militant ». Adil Jazouli considère « que c'est un boulot qui demande un peu d'engagement, de conviction¹ ».

En revanche, les deux acteurs y voient une plus grande proximité avec le « terrain ». Comme l'ont déjà montré des travaux sur les promoteurs de la politique de la ville, cette inclinaison pour le travail dit de terrain, a pu constituer un levier important pour certains acteurs dont le passé militant et la formation universitaire sociologique pouvaient être reconvertis en ressources professionnelles dans le cadre de la politique de la ville qui valorise à la fois la connaissance du terrain et la possibilité de faire « participer » les habitants des « quartiers » dans les dispositifs locaux d'action publique².

Après leur départ de l'Agence, d'autres acteurs ont pu se reconverter dans le marché du conseil ouvert dans le sillage de la politique de la ville et de l'intégration, ce marché étant en plein essor et le coût d'une telle reconversion étant faible. C'est le cas de Lucie Mélas qui travaille à l'Agence d'avril 1990 à janvier 1993 où elle a essentiellement menée des études-diagnostic et dispensé des formations dans le cadre de la Mission d'appui technique. Grâce à ces enquêtes menées pour l'ADRI, elle mène son enquête de terrain pour une thèse de sociologie urbaine qu'elle entreprend parallèlement. Elle s'inscrit en DEA de sociologie à l'Université Paris-X et après l'obtention d'une allocation de thèse en 1993, elle quitte l'ADRI³. Après l'obtention de sa thèse⁴ elle travaille pour divers bureaux d'études dans le secteur de l'évaluation et du conseil de la politique de la Ville⁵. Le marché du conseil a pu constituer une opportunité de reconversion jusque dans les années 2000 comme en témoigne

¹ Entretien du 26 octobre 2010. Les travaux de Sylvie Tissot ont mis en lumière le processus de reconversion militante et de reclassement idéologique qui favorisent (et que renforce) l'entrée dans les dispositifs d'action publique de la politique de la Ville.

² Sylvie TISSOT, « Reconversions dans la politique de la ville : l'engagement pour les « quartiers » », *Politix*, 2005, vol. 2, n° 70, pp. 71-88.

³ Entretien Lucie Melas, 20 janvier 2011.

⁴ Lucie MELAS, *Représentations et construction de « l'habitant » des quartiers disqualifiés*, Thèse de doctorat, Université Paris X Nanterre, Nanterre, 1995.

⁵ Notamment dans un premier temps et pour une très courte période, dans le cadre de l'association Interférences qu'elle a elle-même créée avec Nacira Guénif et Lalla Boustani, également salariés de l'ADRI.

Chapitre 5

après la disparition de l'ADRI, la création de l'ADRIC par une ancienne chargée de formation de l'Agence.

Ainsi, ces quelques trajectoires donnent à voir le paysage concurrentiel dans lequel est encastrée l'ADRI qui dès lors peut difficilement propager une problématisation propre. Elles montrent également, en creux, qu'une des conditions qui a favorisé l'accélération des enquêtes universitaires sur la « nouvelle question urbaine » ou l'« intégration », c'est-à-dire l'alliance entre une catégorie de chercheurs et des dispositifs d'action publique, n'a pu se réaliser pour l'action publique interculturelle.

Conclusion du chapitre 5

L'impossibilité pour l'ADRI de se muer en lieu de promotion d'études interculturelles et à propager dans le champ de l'intégration une « approche interculturelle » trouve donc plusieurs séries d'explications. Mais elles ont toutes en commun d'être tributaires des transformations qui affectent la politique d'insertion dans les années 1980 et qui conduisent à la formation d'un champ de l'intégration, renforcée par des processus d'isomorphismes. Ces transformations affectent l'ADRI dans ses aspects organisationnels mais aussi discursifs. Les promoteurs des savoirs sur les relations interethniques et interculturelles avaient à la fin des années 1960 bénéficié de l'intérêt qu'une poignée de hauts fonctionnaires trouvaient au développement de ces savoirs. Ce pan de la recherche avait ainsi connu une certaine expansion à travers la création de laboratoires et d'équipes de recherches spécialisées. Au tournant des années 1980, l'émergence d'une nébuleuse de la cause des relations interculturelles avait accompagné l'institutionnalisation d'une action publique spécifique. Dominés dans le monde de la recherche et dans l'Etat, les acteurs engagés dans la définition du problème des relations interculturelles étaient tout de même parvenus à en faire une cause reconnue par les pouvoirs publics.

Ce n'est plus le cas au tournant des années 1990 qui voit l'imposition d'une politique d'intégration des immigrés. Les conditions de mise à l'agenda de ce problème présentent d'importantes similarités avec celles de relations interculturelles dix ans plus tôt. Nous avons mis en évidence le rôle de configurations d'action publique marquées par la politisation continue du problème de l'immigration et de l'insertion et l'existence d'interfaces entre le monde de la recherche en sciences sociales et des organisations publiques plus ou moins enrôlées dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. En revanche, des

Chapitre 5

différences importantes sont apparues en filigrane : dans le monde de la recherche, les sociologues de la ville et de l'intégration bénéficient d'une plus grande reconnaissance académique que ceux des relations interculturelles. Sur le plan administratif et politique, la cause des relations interculturelles était l'affaire de l'ICEI-ADRI, du FAS et ponctuellement d'un secrétaire d'Etat.

Mais au cours des années 1980, des acteurs plus nombreux s'emparent sur la scène politico-administrative du problème de la « crise » que connaîtrait la société française en raison de son immigration (différents segments de l'administration, différents courants politiques). Ces facteurs ont pu contribuer à une déssectorisation progressive du traitement de ces enjeux, hors des administrations et organisations du ministère des Affaires sociales et à sa prise en charge par des acteurs mieux placés dans la hiérarchie politico-administrative. La conjonction de cette transformation avec l'apparition de problématisations concurrentes du fait de chercheurs mieux placés sur le plan académique et dans leurs relations avec les pouvoirs publics ne pouvait qu'assurer une institutionnalisation plus durable au problème de l'intégration qu'à celui des relations interculturelles.

Conclusion de la partie II

Les chapitres précédents ont montré que malgré une relative marginalité sur le plan organisationnel, l'Agence est durablement intégrée au secteur de l'insertion par la stabilisation de ses rapports avec ses tutelles. Ils conduisent également à distinguer sa mission officielle qui vise à promouvoir les relations interculturelles et le rôle qu'elle joue dans ce secteur en formant les acteurs associatifs. L'ADRI s'inscrit ainsi dans un processus plus large de régulation des rapports entre pouvoirs publics et associations. Bien que ce programme de formation trouve également des justifications au nom de l'organisation des relations interculturelles, il contribue également à la technicisation de l'Agence.

Cette technicisation a par ailleurs été accélérée par l'imposition de nouveaux acteurs prétendant définir les problèmes de l'immigration et de l'insertion. A la fin des années 1980, la formation d'un consensus entre la droite et la gauche de gouvernement, engageant également divers segments de l'administration ont contribué à objectiver un problème de l'« opinion raciste » et à justifier la création d'une organisation chargée d'éduquer l'« opinion » en diffusant des études sur « l'état réel de l'immigration ». Nous avons montré que c'était l'une des origines de la création du Haut Conseil à l'Intégration. Cette nouvelle problématisation s'impose au détriment de la cause des relations interculturelles.

Au-delà de l'invisibilisation progressive de cette cause, l'analyse des stratégies de légitimation de l'ADRI auprès de ses tutelles a également établi que son personnel encadrant avait été un producteur prolifique de discours sur l'état de « crise » de la société française et de la nécessité d'éduquer l'opinion. Cet objectif s'est décliné par la mise en œuvre de programmes de formation des agents en contact avec les administrés immigrés dans les services publics et collectivités territoriales.

**Partie III - De la promotion des relations interculturelles à celle
de la mémoire : Pédagogie et antiracismes (1980s-1990s)**

Introduction de la partie III

L'ICEI puis l'ADRI ont été conçus comme des dispositifs au service de la politique d'insertion des travailleurs immigrés puis de la politique d'intégration des immigrés. Au-delà des objectifs de l'ICEI, les missions de l'association ont peu à peu été resserrées autour de la lutte contre le racisme, jugé rampant, de « l'opinion ». L'antiracisme de l'ADRI découle d'une acception du phénomène décrié qui d'une part, se focalise sur les représentations des acteurs jugés racistes, et d'autre part, repose essentiellement sur l'observation des élections électorales. Comme nous l'avons montré, ce sont surtout les scores du Front national aux diverses élections qui ont été érigés en preuve objective du racisme de l'« opinion ».

Cet antiracisme porté par une organisation publique ne suffit bien évidemment pas à décrire l'ensemble des actions menées par les pouvoirs publics dans ce domaine. Ainsi, la loi du 1^{er} juillet 1972, dite « Pleven », prohibe la discrimination raciale en interdisant que l'octroi d'un bien ou service soit conditionné par « l'origine ou l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ». Mais l'ADRI apparaît comme spécifique dans la mesure où ses agents entendent l'inscrire « en amont » des discriminations ou des actes racistes réprimés par la loi, en agissant sur les représentations des individus. Il repose sur une théorie du monde social et des interactions entre immigrés et non immigrés qui voit dans les représentations dévalorisantes dont les immigrés peuvent faire l'objet en raison de leurs modes de vie et comportements culturels supposés, la cause d'une hostilité et d'un rejet de la part du reste de la population.

Cette troisième partie s'intéresse justement à cet antiracisme qui entend réformer ces représentations. Elle propose une histoire et une analyse sociologique de l'antiracisme pédagogique promu par des agents de l'Etat. Celui mis en œuvre par l'ADRI n'en constitue qu'une forme. Il repose sur la définition d'un rôle de l'Etat comme instigateur d'un dialogue entre « Français » et « immigrés » et comme promoteur du développement des relations interculturelles. Mais l'affaiblissement de l'ADRI et des promoteurs de la cause des relations interculturelles décrit dans la partie précédente n'a pas conduit à la disparition de ce mode d'action. Au cours des années 1990, un nouvel antiracisme pédagogique prend forme autour de l'idée qu'en promouvant l'histoire et la mémoire de l'immigration, il est possible

d'éduquer la population et de faire baisser le racisme. Cette partie identifie les logiques de production de ces deux antiracismes pédagogiques nés aux marges de l'Etat et finalement portés par des organisations publiques. En analysant un programme de formation des agents des services publics en contact avec les immigrés, nous montrons comment la mobilisation de savoirs spécifiques sur les relations interculturelles a façonné un antiracisme au service de l'éducation par l'Etat de ses propres agents (chapitre 6). Enfin, la genèse du problème public de l'histoire et de la mémoire de l'immigration au tournant des années 1980 et l'analyse de sa trajectoire au cours de la décennie suivante, montrent que malgré l'invisibilisation et la délégitimation de la cause des relations interculturelles, un nouvel antiracisme pédagogique prend forme. S'appuyant sur une même représentation d'un Etat pédagogique et d'une société à éduquer, il repose cette fois-ci sur la mobilisation de savoirs sur l'histoire et la promotion de la mémoire de l'immigration. Ce dernier chapitre présente le cas d'un antiracisme pédagogique qui a pu être défendu aux sommets de l'Etat (chapitre 7).

Chapitre 6 - Un antiracisme dépolitisé

Dès la fin des années 1970, l'association Information, Culture et Immigration (ICEI) vise à lutter contre le racisme. Cette mission est reprise par l'Agence de développement des relations interculturelles (ADRI). Ce chapitre porte sur un programme spécifique, la formation des agents des services publics à l'interculturel, qui cherche à améliorer l'accueil des administrés immigrés pour favoriser leurs accès aux droits. Sans être la plus visible, c'est l'action qui a bénéficié de la plus grande longévité.

La formation ciblant les agents administratifs au guichet a des ramifications nombreuses dans divers espaces. Nous avons montré ce qu'elle devait à la représentation, prégnante au sein de certaines administrations depuis la seconde guerre mondiale, qui se figure les travailleurs immigrés comme des acteurs définis par une altérité culturelle intangible et comme un public à éduquer. Dans les années 1970, la mise à l'agenda ministériel de l'interaction administrative qui engage agents des services publics et administrés immigrés avait conduit à la mise en place du Réseau national pour l'accueil, l'information et l'orientation des travailleurs étrangers et des membres de leurs familles (RNA). Ce dispositif avait lui-même fait l'objet de divers investissements menant au lancement d'un programme de formations par le Centre d'études et de documentation sur l'immigration (CEDIM). Cette action s'inscrivait dans le cadre de la politique du nouveau Secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés (SETI) qui affichait pour ambition le changement des « mœurs » des « Français » en général et des agents des services publics en particulier.

L'action publique interculturelle, définie par le rapport de Françoise Gaspard en 1982, articule la réforme des pratiques administratives avec un idéal de société pluriculturelle, traversée de relations interculturelles harmonieuses¹. La définition de l'insertion et celle du développement des relations interculturelles s'enchaînent dans une seule et même doctrine qui se décline également en termes administratifs :

« L'insertion suppose donc notamment une adaptation des entités administratives qui structurent le champ social aux spécificités des populations immigrées. Ces spécificités sont d'ailleurs en grande partie partagées par des populations françaises de même niveau socio-économique. Elles ne sont renforcées chez les immigrés que par le fait de pratiques linguistiques ou culturelles différentes² ».

¹ Chapitre 2.

² Françoise GASPARD, *L'information et l'expression culturelle des communautés immigrées en France. Bilan et propositions*, 1982, p. 23.

Chapitre 6

Outre cette ramification au cœur même de l'administration, la mise en place de cette action publique est tributaire de la mobilisation de savoirs sur les relations interculturelles et plus généralement d'une lecture qui s'est développée autour de la formation des coopérants dans les années 1960 et des enseignants en contact avec les enfants de travailleurs immigrés dans les années 1970. Le développement de la sociologie et de la psychologie sociale interculturelle a également précédé la mise en place du programme de formations à l'interculturel¹.

Ce chapitre a pour objectif de retracer la genèse de ces formations au sein de l'ICEI et de l'ADRI et de décrire leur mise en œuvre. Il montre en quoi la formation à l'interculturel est un antiracisme décliné en termes administratifs, propres aux agents de l'Etat. Il interroge ses dimensions politisantes et dépolitisantes. Ce travail suppose d'identifier finement les logiques par lesquelles les pratiques et savoirs sur les relations interculturelles ont irrigué les formations dispensées par l'ADRI. Les activités des agents de l'organisation publique peuvent être éclairées par les tâches qui lui sont assignées par l'action publique. Mais elles sont également dépendantes des conditions de leurs mises en œuvre et des caractéristiques biographiques des acteurs qui y président. En effet, les formateurs ne se contentent pas d'appliquer un programme d'actions. Si cet énoncé fait figure d'évidence depuis le tournant sociologique de l'analyse des politiques publiques, la mise en œuvre constituant elle-même un moment susceptible d'affecter l'action publique², il faut ici ajouter qu'une partie des formateurs de l'ADRI a pour particularité de s'être largement investie dans un travail conséquent de définition de la formation à l'interculturel.

Il s'agit donc de tenir ensemble deux objectifs : d'une part, décrire l'action de formation et d'autre part, identifier les étapes de son élaboration et de sa mise en œuvre à partir du travail discursif d'un certain nombre des agents de l'ADRI. Ce dernier point suppose d'identifier les conditions de mobilisations et de (re)conversion des savoirs dans l'action publique en direction de publics particuliers. Cette question a fait l'objet de nombreux travaux qui montrent que la définition des immigrés comme public spécifique s'inscrit dans une tradition administrative qui n'est réactivée qu'à la faveur de configurations politiques et administratives bien précises³. La mobilisation de savoirs en amont et à travers les pratiques

¹ Chapitre 1.

² Pierre LASCOUMES et Patrick LE GALES, *Sociologie de l'action publique*, Paris, A. Colin, 2009, p. 25-44.

³ Françoise DE BARROS, « Des « Français musulmans d'Algérie » aux « immigrés » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005, vol. 4, n° 159, pp. 26-53, Françoise DE BARROS, « Contours d'un réseau administratif « algérien » et construction d'une compétence en « affaires musulmanes » », *Politix*, 2006, vol. 4, n° 76, pp.

Chapitre 6

des agents administratifs peut produire des effets de classification des populations ou des « problèmes ». Le chapitre met en évidence l'émergence aux marges de l'Etat et grâce à la mobilisation de savoirs spécifiques, souvent dotés d'une dimension critique notable, d'un antiracisme destiné aux acteurs engagés dans la relation administrative avec les publics immigrés.

Depuis près de trente ans, les enjeux qui se nouent « au guichet » entre les représentants de l'Etat et les « administrés », « usagers », « clients » ou encore les « citoyens¹ » font l'objet de recherches en sociologie et en science politiques. De nombreux travaux analysant les politiques publiques « par le bas » ont ainsi mis en évidence l'impact des relations « au guichet » sur la définition de l'action publique². Pour rendre compte de ces enjeux, ces travaux s'appuient sur des enquêtes ethnographiques qui décrivent les interactions entre les agents administratifs et leurs publics. Comme cela a déjà été indiqué dans l'introduction générale, le caractère historique de notre enquête n'a pas permis de renseigner les modalités de réception des formations par leurs bénéficiaires, ni la mobilisation de nouvelles compétences dans leur travail au guichet³. Notre perspective est autre : il s'agit ici d'analyser le travail discursif auquel procèdent les formateurs de l'ADRI en amont, et dans la mesure du possible, en cours de formation. Celle-ci repose sur une représentation singulière du rapport entre les agents et les publics immigrés et c'est de cette même représentation que découlent les prescriptions des formateurs de l'Agence. Pris sous cet angle, ce travail met en lumière les diverses sources à l'origine de cette représentation en montrant comment des

97-117, Choukri HMED, « « Tenir ses hommes » », *Politix*, 2006, vol. 4, n° 76, pp. 11-30, Choukri HMED, « L'encadrement des étrangers « isolés » par le logement social (1950-1980) », *Genèses*, 2008, vol. 3, n° 72, pp. 63-81, Yasmine SIBLOT, « « Adapter » les services publics aux habitants des « quartiers difficiles » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005, vol. 4, n° 159, pp. 70-87, Yasmine SIBLOT, *Faire valoir ses droits au quotidien : les services publics dans les quartiers populaires*, Paris, Science Po, 2006.

¹ Vincent DUBOIS, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, 2010, p. 11-12.

² Vincent DUBOIS, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère, op. cit.* Alexis SPIRE, *Étrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France : 1945-1975*, Paris, Grasset, 2005.

³ Pour tenter de saisir la réception de ces formations, des pistes ont été explorées notamment auprès du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) qui a, pendant de nombreuses années, bénéficié de formations dispensées par l'Agence (chapitre 4). En suivant les indications de quelques formateurs, des contacts ont été pris avec des responsables du CNFPT. Entretien avec Jean-François Pin ancien responsable de la Délégation à la recherche et au développement du CNFPT (27 mai 2013) ; Sylvie Guillet, directrice de l'Institut national spécialisé d'études territoriales de Dunkerque (institut d'études du réseau du CNFPT ; 27 juin 2013). La documentation produite par le CNFPT sur les questions d'« intégration » ou « d'accueil des étrangers » a été consultée. Les numéros des *Cahiers du CFPC* qui en 1987 deviennent *Cahiers du CNFPT*, ont également été consultés. Ces pistes, qui devront être explorées plus en détail dans des recherches ultérieures, n'ont pour l'instant pas permis d'identifier des formes de réappropriation de l'analyse interculturelle portée par l'ADRI.

Chapitre 6

acteurs aux marges de l'Etat formalisent une analyse de l'action bureaucratique et tentent de la diffuser.

En dressant un panorama des différentes modalités de problématisation, au sein de l'ICEI et de l'ADRI, de la question des inégalités dans l'accès aux droits, la première section met en évidence les différents leviers imaginés, ce qui permet d'identifier les spécificités de l'action de formation à l'interculturel (A). La deuxième section rend compte de l'émergence d'un répertoire interculturel d'action à travers le travail discursif des formateurs (B). L'analyse de la mise en œuvre de ce répertoire permet de mettre au jour ses effets dépolitisans sur le problème du racisme (C).

A. Le problème de l'inégalité dans l'accès aux droits

C'est à la fin des années 1970 que s'institutionnalisent, au sein de l'ICEI, les objectifs d'information des travailleurs immigrés sur leurs droits et de sensibilisation des « Français » sur les cultures de ces travailleurs immigrés et sur les « réalités de l'immigration ». Ils sont formulés par les rapports de la Commission mixte « Culture et immigration », de l'IGAS et de Françoise Gaspard. Ces objectifs sont mis en œuvre selon différentes modalités. Une rubrique spécialisée de l'émission de télévision *Mosaïque* (« Conseils »), réalisée par l'organisation publique, diffuse des informations sur les droits des travailleurs immigrés. Des dépliants plurilingues de présentation des principales administrations françaises sont publiés¹. Enfin, des actions de formation sont organisées. La question de l'inégalité dans l'accès aux droits figure au centre de nombreux discours et actions. Elle l'est aussi, indirectement, à l'occasion de discours plus généraux sur la vie des travailleurs immigrés en France. Tantôt destinés aux travailleurs immigrés, tantôt aux « Français », la diversité du traitement de cette question se traduit aussi dans la diversité des cibles de ces actions et discours.

L'ICEI-ADRI a été à la fois un réceptacle d'énonciations du problème de l'inégalité et des discriminations, le lieu d'une réflexion collective sur ce problème et d'une opérationnalisation de son traitement. La problématisation de l'accès aux droits est analysée ici à travers deux exemples : l'émission de télévision *Mosaïque* réalisée par l'ICEI, destinée aux travailleurs immigrés, puis à travers l'activité de formation qui, elle, cible les agents administratifs. La première se veut informative et divertissante tandis que la seconde a des

¹ Elles sont distribuées dans des associations d'aide aux travailleurs immigrés et dans lesdites administrations.

Chapitre 6

ambitions réformatrices. Ces deux exemples reposent sur des formes distinctes de pédagogie. Penser ensemble ces activités *a priori* éloignées (par leurs cibles, leurs supports et leurs formes) donne à voir la diversité des modes d'appréhension d'un même problème au sein de l'Agence. Cela permet de se défaire d'une représentation homogénéisante de l'organisation publique dont les missions officielles ne suffisent pas à éclairer les logiques d'institutionnalisation du problème des inégalités dans l'accès aux droits.

1. Diffuser et regarder *Mosaïque* : dire le droit et dénoncer les inégalités

L'émission de télévision produite par l'ICEI puis par l'ADRI est d'ordinaire présentée pour illustrer deux caractéristiques du traitement public de l'immigration à la fin des années 1970 : d'une part, l'imbrication de la promotion culturelle des travailleurs immigrés avec l'organisation des retours dans les pays d'émigration¹ et d'autre part, les diverses contraintes qui pèsent sur l'énonciation du problème public de l'immigration². Les missions originelles de l'ancêtre de l'ADRI en font effectivement une organisation essentiellement consacrée à la valorisation des cultures des travailleurs immigrés.

Encadré n° 6.1 : La naissance de *Mosaïque*

Si le CEDIM est chargée d'une émission de télévision « Immigrés parmi nous³ », c'est à l'Office national de promotion culturelle des immigrés (ONPCI) que sont confiées la réalisation et la production d'une nouvelle émission intitulée « *Mosaïque* ». La première a avant tout vocation à « informer », conformément aux missions de l'association. La seconde vise la promotion culturelle des travailleurs immigrés. L'émission « Immigrés parmi nous » informe les Français sur les immigrés, « *Mosaïque* » cible les travailleurs immigrés et leurs familles. Le lancement de cette seconde émission répond à plusieurs objectifs : entretenir les liens des travailleurs immigrés avec leurs cultures

¹ Angéline Escafré-Dublet a pu visionner plusieurs émissions conservées, à l'époque où elle menait sa thèse, par l'association Médiathèque des trois mondes. Elle montre que *Mosaïque* offre une tribune au secrétaire d'Etat français aux travailleurs immigrés pour justifier la politique des retours, tout en montrant aux pays d'origine et aux publics français « de gauche », que l'Etat s'occupe des travailleurs immigrés. L'émission peut alors être interprétée comme l'outil d'une « politique de démonstration ». Angéline ESCAFRE-DUBLET, *Etat, culture, immigration : la dimension culturelle des politiques françaises d'immigration, 1958-1991*, Thèse de doctorat, IEP, Paris, 2008, p. 274; 290-291.

² Sylvain Laurens montre que l'émission est le lieu où se reflètent les contraintes qui pèsent sur l'énonciation du problème public de l'immigration. Sur le travail discursif et de communication des hauts fonctionnaires spécialisés pèsent non seulement les impératifs d'entente diplomatique avec les autorités des pays d'émigration mais aussi la conciliation avec les militants des droits des immigrés. Sylvain LAURENS, *Hauts fonctionnaires et immigration en France (1962-1981) : socio-histoire d'une domination à distance*, Thèse de doctorat, EHESS, Paris, 2006, p. 655-660. Angéline Escafré-Dublet prend l'exemple de deux « incidents » survenus sur le plateau de l'émission : un premier suscité par les vives réactions de deux invités (le chanteur Pierre Perret et l'humoriste Guy Bedos) à propos d'un reportage jugé comme minimisant l'ampleur du racisme dans les entreprises et un second où le secrétaire d'Etat Paul Dijoud se voit interpellé, en direct, par un journaliste de *Libération*. Pour le premier exemple, voir Angéline ESCAFRE-DUBLET, *Etat, culture, immigration : la dimension culturelle des politiques françaises d'immigration, 1958-1991, op. cit.*, p. 286. Pour le second, voir *Ibid.*, p. 310-313.

³ Chapitre 2.

Chapitre 6

supposées pour favoriser leur retour, montrer que l'Etat français se soucie de leurs droits et bien-être ; cette politique de communication étant destinée aux autorités des pays d'émigration comme aux militants engagés dans la cause des travailleurs immigrés.

En mars 1977, une convention entre l'ONPCI et la Société nationale France Région FR3 scelle le lancement de l'émission dont la réalisation et la production sont confiées à l'ONPCI. La conception est confiée au réalisateur algérien Tewfiq Farès témoignant ainsi de la volonté du secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés (SETI) de montrer l'autonomie de l'ONPCI par rapport au gouvernement et son ouverture à des acteurs réputés de gauche. Tewfiq Farès est en effet un réalisateur proche, à la fois par son père et par ses propres engagements, du FLN et du milieu artistique et militant parisien. C'est d'ailleurs en mobilisant ce réseau qu'il parvient à contacter Paul Dijoud et se voit confier la réalisation de l'émission. L'idée d'une ouverture et d'une autonomie de la réalisation doit cependant être nuancée, les émissions étant visionnées avant leur diffusion par les directeurs respectifs de l'ONPCI, du CEDIM, du FAS et de l'ONI¹.

Pendant toute la période de sa diffusion, de 1977 à 1988, l'émission est un média d'information sur des thèmes censés concerner les travailleurs immigrés. Sur une durée moyenne d'1h30, 40 minutes sont consacrées à l'information et 50 minutes au « divertissement culturel² ». La mobilisation d'archives en partie inédites, permet d'analyser le traitement de l'enjeu de l'accès aux droits des travailleurs immigrés et de leurs familles.

La rubrique « Conseils » de deux émissions diffusés en octobre 1979 et en juin 1980 et un corpus de lettres adressées par des spectateurs commentant des émissions diffusées à l'automne 1982³ ont été analysés. Il en ressort que des spectateurs ont pu trouver en *Mosaïque* l'opportunité de témoigner de l'inégalité et des discriminations, et ce en dehors de leur sphère privée et de leur premier cercle de socialisation. Entre la façon dont la rubrique « Conseils » pose la question des inégalités et celle dont les spectateurs la formulent, différentes dimensions de l'Etat apparaissent : un Etat qui à travers l'action de communication tient un discours sur lui-même, mais également un Etat qui, perçu par des administrés, peut être interpellé, à condition que des acteurs intermédiaires aient été identifiés.

¹ Sylvain LAURENS, *Hauts fonctionnaires et immigration en France (1962-1981) : socio-histoire d'une domination à distance*, op. cit., p. 630-634.

² Ces indications sont données dans le bilan des six premières années de l'émission que dresse le principal réalisateur, Tewfiq Farès. « Propositions de désengagement progressif de l'émission *Mosaïque* de la subvention accordée par le FAS. Note de Tewfiq Farès, novembre 1982. CHA- Archives personnelles.

³ Ce corpus se trouve dans les archives personnelles de Christiane Herrero.

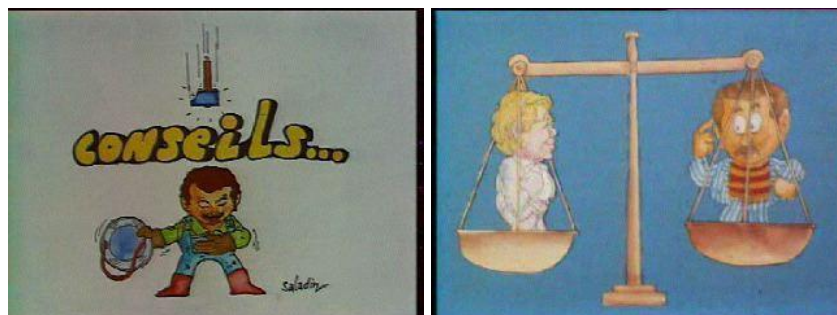
a. Informer en mobilisant la représentation administrative des travailleurs immigrés

L'émission est structurée autour de deux grandes séquences : « Nouvelles de l'immigration » et « Variétés ». La rubrique « Conseils » s'inscrit parmi une multiplicité d'autres rubriques : « Brèves » pour les informations sur l'actualité politique en France et dans les pays d'immigration, extraits de spectacles tantôt organisés par les autorités publiques des pays d'émigration, tantôt par l'équipe de production de *Mosaïque*, reportages dressant le portrait d'un immigré installé en France, interviews avec des cadres associatifs d'aide aux travailleurs immigrés ou avec un artiste actif dans un pays d'émigration, etc. A la différence de ces autres rubriques, les « Conseils » sont administrés *via* des dessins pédagogiques commentés en français et donnant à voir des situations problématiques auxquelles le travailleur immigré peut être confronté. Dans les deux exemples présentés, il s'agit d'un homme, vraisemblablement travailleur, qui dans sa vie quotidienne est amené à solliciter une administration.

Les premiers « Conseils » portent sur le système judiciaire français auquel toute personne peut se confronter pour défendre ses droits à l'occasion d'un litige. Une voix interpelle directement le public sur la possibilité de défendre ses droits au nom de l'égalité :

« Comme tous les Français, vous pouvez faire appel à la justice, soit pour lui soumettre un litige soit pour porter plainte afin d'obtenir des dommages et intérêts si vous avez subi un dommage ou un préjudice. Vous aurez affaire à différentes juridictions selon la nature du litige. Votre mairie ou votre syndicat peut vous renseigner ».

Rubrique « Conseils » - Emission du 21 octobre 1979¹



¹ Voir Annexes 2.

Chapitre 6

S'ensuit une présentation des différents types de préjudices qui peuvent toucher tout un chacun et celle des différentes juridictions. Sont également exposées les différentes conditions relatives au montant des ressources financières d'une potentielle partie plaignante, ressources susceptibles d'ouvrir des droits à une aide judiciaire.



Les « Conseils » prodigués dans l'émission du 29 juin 1980 portent quant à eux sur les démarches administratives à entreprendre lors d'un départ en vacances. Cette fois-ci, c'est du droit spécifique des étrangers dont il est question. Les « Conseils » visent ici vraisemblablement à éviter au public ciblé le risque de déconvenues lorsqu'il revient de vacances passées en dehors du territoire français sans en avoir prévenu l'employeur, les « Assedics » ou encore les services administratifs en charge du droit de séjour¹.

Si ces deux exemples illustrent le type d'informations jugées utiles pour un public immigré et étranger, ils donnent également à voir les schèmes de perception et de représentation de ce public. Il s'agit avant tout d'un public masculin et salarié. Comme dans d'autres représentations iconographiques des immigrés tirés de documents de l'administration publique², rien n'est dit de la situation familiale ni de la nature du travail des personnes censées composer ce public. L'immigré représenté est un homme vêtu tantôt d'un costume, tantôt d'une tenue de travail (le générique le présente sur un chantier et portant un casque). Le personnage « travailleur immigré » n'est pas accompagné des membres de sa famille, ni en France, ni sur le lieu où il est censé passer ses vacances. Au-delà du caractère flou de cette représentation générique des travailleurs immigrés, le stéréotype social reste manifeste concernant leurs liens affectifs et culturels ou plus généralement leur supposé sentiment

¹ Voir les annexes 2.

² Voir par exemple l'image qu'analyse Alexis Spire, extraite d'un manuel de 1975 destiné aux recenseurs de l'INSEE. Elle représente un immigré ouvrier, maniant un marteau-piqueur et vraisemblablement musulman. Alexis SPIRE, « De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1999, vol. 129, p. 53.

Chapitre 6

d'appartenance. Ainsi, la voix qui prodigue les conseils en cas de départ en vacances s'exprime clairement :

« Tous les salariés ont droit à des congés payés. Vous pouvez les passer en France ou dans votre pays. Si vous décidez de les passer chez vous, n'oubliez pas d'emporter votre passeport, vos derniers bulletins de paie, votre titre de congé et votre carte de séjour ».

Ces images ont une vocation pédagogique évidente (informer les travailleurs immigrés de leurs droits et de la possibilité de les défendre devant une cour de justice) en même temps qu'ils renseignent sur la représentation prégnante des agents de l'Etat comme des concepteurs de la rubrique « Conseils » : le travailleur immigré doit pouvoir jouir de ses droits en France, quand bien même il « rentre chez lui » (dans les pays d'émigration). La question de l'accès au droit pour les immigrés s'articule ici avec une représentation binaire « chez nous » / « chez vous » et un mode d'interpellation qui mobilise une iconographie paternaliste et infantilisante (comme le montre la tirelire¹). La promotion de l'accès aux droits des travailleurs immigrés par l'information pédagogique s'exprime à travers une vision administrative qui ne considère pas encore le séjour des travailleurs immigrés comme définitif, posant comme fait établi l'extranéité de ce public dont il faudrait par ailleurs défendre les droits.

b. Interpeller *Mosaïque* sur les discriminations subies par les descendants d'immigrants

Outre cette modalité d'énonciation directe et explicite de la question de l'accès aux droits des travailleurs immigrés dans le cadre discursif de la politique encore conduite par le SETI en 1980, *Mosaïque* peut également susciter d'autres formes d'énonciation de cet enjeu, plus indirectes et non anticipées. Ainsi l'analyse d'un petit corpus de lettres adressées aux responsables de l'émission permet de se faire une idée de ce qui peut se jouer lors de sa réception par ses spectateurs².

¹ Mais aussi son costume trop large, mal taillé et rayé verticalement alors que son pull porte des rayures horizontales... Lorsqu'il ne porte pas une tenue de travail, le travailleur immigré a une allure maladroite, notamment vis-à-vis de ses interlocuteurs « français ».

² Bien que limitée à moins de dix lettres, l'analyse qui suit s'inspire du travail de Gérard Noiriel qui, dans son travail sur l'asile et la catégorie de réfugié, dissèque les lettres de demandeurs d'asile adressées à l'administration. A partir d'une comparaison de « l'art de raconter des histoires » par les demandeurs d'asile sous la Monarchie de Juillet et après la seconde guerre mondiale, il met en évidence les modalités de perception de l'administration par ces administrés. Cette perception reflète les origines sociales des demandeurs et leurs modes d'identification (à un Etat-nation, à une classe sociale, à un combat politique, etc.) : Gérard NOIRIEL, *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile XIXe-XXe siècle*, Paris, Hachette littératures, 2006, p. 249-301.

Encadré n° 6.2 : Ecrire à *Mosaïque*

Peu d'archives relatives à la réalisation et à la production de l'émission *Mosaïque* ont pu être consultées¹. En l'état actuel de nos recherches, les « traces » des différentes formes de réception à laquelle la diffusion a pu donner lieu sont encore plus limitées. Cependant, les archives personnelles de Christiane Herrero comportent dix lettres adressées de façon plus ou moins précise aux responsables de l'émission. Datant toutes de l'automne 1982, elles ont été rédigées par des spectateurs dont il est difficile d'identifier précisément les propriétés biographiques. Leur longueur (elles font très rarement plus d'une page recto) ne favorise pas non plus une analyse poussée des prises de parole de leurs auteurs. Pour des raisons déjà explicitées, les émissions auxquelles elles font référence n'ont pas pu être visionnées. Si les lettres indiquent la date de leur réception par l'ADRI et si une réponse a été adressée aux auteurs, aucune information ne renseigne l'activité de suivi des courriers. Ces archives sont donc parcellaires.

Il est pourtant possible d'en dégager quelques pistes pour des recherches ultérieures et de formuler des hypothèses concernant les logiques d'identification que peut susciter chez les spectateurs, un discours à distance sur l'immigration, les immigrants, leurs descendants, leurs droits et les problèmes qu'ils peuvent rencontrer au quotidien².

Le corpus est composé de dix lettres. Les pages qui suivent s'appuient sur l'exploitation de huit d'entre elles :

- Lettre 1 : non datée mais antérieure au 7 octobre 1982. Destinataire non précisé. Jeune femme de 16 ans, de nationalité algérienne. Altkirch (Alsace). Demande qu'un sondage sur les immigrés soit conduit dans sa ville³.
- Lettre 2 : novembre 1982. Destinataire non précisé. Jeune femme de 18 ans. Demande qu'une cassette de l'émission du 21 novembre 1982 lui soit envoyée.
- Lettre 4 : 13 novembre 1982. Adressée au présentateur Djelloul Beghoura⁴. Signée par 15 lycéennes. Maubeuge (Nord-Pas-de-Calais). Demandent que le chanteur marocain Hamid Zahir soit invité.
- Lettre 5 : 21 novembre 1982. Adressée au directeur de cabinet du SETI, Etienne Ceccaldi. Jeune franco-portugais. Houplines (Nord-Pas-de-Calais). Demande des informations sur le droit de la nationalité.
- Lettre 6 : même date. Adressée à *Mosaïque*. Même auteur. Contenu similaire⁵.
- Lettre 7 : novembre 1982. Destinataire non précisé. Jeune femme. Gennevilliers. Témoigne et demande à faire connaître « la vie de jeunes immigrés dans une cité ».
- Lettre 8 : novembre 1982. Destinataire illisible. Lycéen de 17 ans. Algérien de nationalité française. Marignane (Bouches du Rhône). Demande des conseils pour son orientation scolaire.
- Lettre 10 : novembre 1982. Adressée à *Mosaïque* et au présentateur Djelloul Beghoura, adolescent de 15 ans. Demande que le groupe marocain Lemchaheb soit invité.

Au-delà des demandes spécifiques qui font l'objet explicite de ces lettres, nombre d'entre elles expriment une demande de témoignage et de reconnaissance de l'expérience minoritaire et des discriminations⁶.

¹ Introduction générale.

² Et ce, d'autant plus que ce petit corpus concerne le seul mois de novembre 1982. On peut donc imaginer que d'autres lettres aient été reçues et traitées au cours des années de diffusion de *Mosaïque*. Ces archives ayant été « découvertes » alors que la rédaction de cette thèse s'achevait, nous n'avons pas pu pousser les recherches plus loin en essayant de localiser d'autres lettres, chez d'autres acteurs en jeu.

³ De même que les données objectives relatives à l'identité des auteurs (âge, nationalité, lieu de résidence), l'objet de la correspondance est repris tel qu'il apparaît dans les lettres, sans guillemet.

⁴ Outre Jean-Michel Dhermay, d'autres présentateurs s'expriment dans la langue des pays d'origine : Djelloul Beghoura pour l'arabe, Kerem Tipouz pour le turc, Mirjana Robin pour le yougoslave. Angéline ESCAFRE-DUBLET, *Etat, culture, immigration : la dimension culturelle des politiques françaises d'immigration, 1958-1991*, op. cit., p. 241-245.

⁵ Voir l'annexe 3.

⁶ Les deux lettres restantes demandent également l'enregistrement d'une émission mais ne faisant aucunement état de telles expériences, elles ont été exclues du corpus étudié. En revanche, elles renseignent sur

Chapitre 6

Ces lettres montrent qu'au-delà de la mission de divertissement de l'émission *Mosaïque* et des effets escomptés par l'organisation de débats ou la diffusion de reportages sur la vie des travailleurs immigrés et de leurs descendants en France, la réception à distance de ces discours et images télévisés, peut constituer une étape dans le processus de formulation d'un problème de l'accès aux droits par les principaux concernés et de mise en mots de l'expérience du racisme et des discriminations. Si cette formulation ne relève pas directement du travail des concepteurs de l'émission de télévision, celle-ci a pu pour certains spectateurs constituer une opportunité à saisir pour mettre en mots, généraliser une expérience personnelle et locale et espérer la faire entendre auprès d'acteurs perçus à la fois comme lointains, car proches de « l'Etat », et à mêmes d'entendre leurs plaintes et les rendre publiques. On peut alors voir dans ce corpus de lettres, une forme d'interpellation de l'Etat. Ces quelques lettres ne permettent pas de formuler des conclusions générales sur la réception de *Mosaïque* par ses spectateurs. Mais elles donnent à voir les logiques discursives et cognitives par lesquelles *des* spectateurs peuvent s'identifier à un acteur non identifié et lointain ; elles montrent aussi en quoi cela favorise l'expression d'une cause de la lutte contre le racisme et les discriminations.

Les auteurs de ces lettres sont soit adolescents, soit de jeunes adultes. Ils se perçoivent tous comme « immigrés ». Dans la plupart des lettres, il est fait référence à une émission en particulier qui a été visionnée et appréciée. Elles contiennent des remerciements chaleureux et demandent à ce que les enregistrements leur soient envoyés. Les destinataires ne sont pas toujours identifiés. C'est tantôt *Mosaïque* qui est remercié, tantôt un responsable collectif identifié par le pronom « vous », parfois encore le présentateur directement interpellé par son seul prénom « Djelloul ». Malgré l'indétermination des destinataires dans certaines lettres, elles ont toutes en commun de reposer sur la croyance en une forme de connivence et d'empathie de la part des responsables de l'émission. Les auteurs semblent supposer que leurs destinataires sont à même d'« entendre » leurs demandes, remarques, interrogations, plaintes et même leurs états d'âme. Ces lettres reposent sur la croyance en une communauté de valeurs et au constat partagé de l'existence du racisme. En effet, ce sont ces questions qui sont souvent au centre du propos, de façon plus ou moins explicite. Dans la lettre 1, l'auteure,

d'autres formes de réception possible de l'émission, comme liée à un centre de ressources ou comme tribune pour faire connaître les initiatives de valorisation des cultures dites de l'immigration ou très généralement des autres continents.

Chapitre 6

adolescente âgée de 16 ans qui se présente comme étant de nationalité algérienne, raconte l'émotion suscitée par le visionnage d'une émission relatant « l'histoire de la mort de Kader et Jamel¹ » :

« Je vous écris pour vous dire que j'ai bien suivie [*sic*] Mosaïque du 3.10.82, et l'histoire de la mort de Kader et de Jamel m'a beaucoup bouleversée [*sic*] ainsi que mes parents, et rien que de les entendre [*indéchiffrable*] qu'on a envie de tout plaquer de repartir dans son pays ».

L'émotion et la condamnation morale du racisme suscitent un désir de témoignage. C'est d'ailleurs pour faire connaître une situation que l'auteure juge similaire à celle présentée dans l'émission, qu'elle sollicite ses responsables. Si la mise en équivalence de son expérience personnelle en Alsace avec la situation ayant mené à la « mort de Kader et Jamel » n'est pas explicitée, elle transparait implicitement par le besoin de témoigner sur son environnement. L'auteure poursuit ainsi : « Je voudrais que vous veniez faire un sondage ou une enquête chez nous en Alsace, où il y a beaucoup d'Algériens et dont la plupart sont naturalisés français ». D'autres spectateurs, plus explicites sur le sens de leur démarche et la qualification de leur propre situation en termes de racisme et de discriminations, prennent à témoin les responsables de l'émission qui apparaissent dès lors comme une ressource possible pour témoigner de l'expérience du racisme dans leur propre environnement. Dans la lettre 2, une lycéenne cherche à se procurer l'enregistrement d'une émission qu'elle souhaite utiliser dans le cadre scolaire :

« Je vous demande si c'est possible de m'envoyer le plus rapidement possible des textes et documentations les concernant [*les jeunes « maghrébins » interviewés*], afin de réaliser un cours face à un auditoire composé d'élèves et de professeurs. Ce sujet me touche beaucoup, ainsi je voudrais leur démontrer que nous sommes nous aussi humains et que nous voulons tout simplement vivre sans discrimination. J'espère que vous lirez attentivement ma proposition et en attendant d'une réponse favorable je vous crie BRAVO de tous ce que vous nous offrez ces dimanches inoubliables qui nous donnent des moments de chaleur, du soleil et beaucoup d'espérance [*sic*]. ».

Cet extrait donne à voir les ressorts d'une telle interpellation. La plupart des lettres sont écrites dans un style familier usant ponctuellement de formules de politesse. Le caractère parfois approximatif de l'orthographe et de la grammaire reflètent l'âge des auteurs mais probablement aussi (et surtout) leur faible capital scolaire. Mais dans tous les cas, la décision

¹ Bien que l'on ne sache pas de quelles personnes il s'agit ici, rappelons que depuis la fin des années 1970, les crimes racistes se multiplient. Pour une estimation chiffrée de ces crimes, voir Abdellali HAJJAT, *La Marche pour l'égalité et contre le racisme*, Paris, Amsterdam, 2013, p. 224-232. L'auteur en dénombre 17 pour 1982.

Chapitre 6

d'interpeller les responsables de l'émission témoigne de la croyance en une certaine proximité avec ceux-ci. Dans les exemples cités mais aussi dans d'autres lettres, c'est le présupposé d'une entente et d'une compréhension mutuelle qui permet de s'adresser à un acteur qui soit est invisible, soit est identifié comme le présentateur de l'émission qui apparaît à l'écran. Lorsque l'auteur de la lettre 2 explicite sa volonté de « leur montrer » que « nous sommes nous aussi humains », elle intègre implicitement le destinataire de la lettre, pourtant non identifié, comme relevant d'un « nous », ignorant la distance sociale objective qui la sépare des présentateurs et du réalisateur de l'émission. Au-delà de cette identification, les auteurs de ces lettres finissent par se référer à un collectif (la famille avec qui une émission a été visionnée, un « nous » au nom duquel et pour lequel l'on souhaite témoigner ou encore les habitants d'une « cité » soumis à la marginalisation sociale et spatiale), et ce quand bien même est évoqué un cas personnel (*infra*)¹.

Ce public prend la plume pour s'adresser à un acteur certes relativement familier pour qui suit l'émission tous les dimanches, mais qui reste néanmoins lointain socialement et physiquement. On peut supposer que l'émission a pu susciter une identification telle de la part de ces spectateurs, que certains d'entre eux sont prêts à mobiliser un temps et une énergie considérables pour formuler leurs griefs. C'est par exemple ce que laisse supposer la lettre 7 dans laquelle une jeune femme habitant Gennevilliers, expose précisément et avec de très nombreux détails, ce que représente « la vie de jeunes immigrés dans une cité » en termes de marginalisation spatiale et sociale et en termes de discriminations. La longueur de la lettre (3 pages) et le soin porté aux détails pour décrire la « cité » sont notables, tant ils témoignent de la confiance accordée *a priori* à un destinataire qui ne semble pourtant pas clairement identifié².

¹ Une seule lettre du corpus est signée par plusieurs personnes. Quinze adolescentes demandent à « Djelloul » d'inviter le chanteur Hamid Zahir pour rendre hommage aux « gens du nord » : « Serait-il possible de nous faire Hamid Zahir dans « Mosaïque » qu'on le dédie à tous les arabes de la région du Nord...des villes de Maubeuge, ... et des environs ». Lettre 4. Notons que l'identification aux responsables de l'émission et la volonté de s'exprimer au nom d'un collectif peut passer par une présentation de soi visant certes, à être identifié mais surtout, à afficher son caractère sérieux, sa motivation dans les études ou encore une ambition de promotion sociale. L'auteur de la lettre 2 entame sa lettre en donnant des gages de crédibilité sociale : « Je suis une spectatrice habituelle de Mosaïque que vous diffusez tous les dimanches. Agée de 18 ans, d'origine algérienne, je suis en classe de 1ère et je souhaite réussir mon but fixé ».

² Cette lettre comprend des annotations, en marge. Sans document supplémentaire, on peut seulement imaginer qu'une exploitation (dans le cadre d'un témoignage public par exemple) a peut-être été envisagée par les responsables de l'émission.

Chapitre 6

Lettre n°7 : Ecrire pour témoigner

Je m'appelle Moham Nazifa, j'habite dans une cité au
 9 rue principale des fait à Grenneville, j'ai vu votre reportage
 sur les Immigrés, sur la mort du jeune malik à maroua,
 c'est vraiment touchant, mais sachiez-vous qu'à Grenneville
 il y avait une cité de jeunes immigrés dont on entend jamais
 parler, je crois qu'on nous a assez caillé comme ça, j'vous
 écrit pour vous dire notre cas, nous habitons dans une cité
 entourée de 10 bâtiments ou il n'y a que des immigrés.
 pas loin il y a un foyer d'ouvriers immigrés, en plus on est
 entouré d'autoroutes, d'usines, il n'y a même pas de magasins
 de cinéma, de café pour les jeunes, de club pour nous retrouver,
 rien du tout / en plus, de ça il nous désert votre cité est banal
 ça fait déjà 8 ans qu'on y habite et pas de changement.
 faut-ils les vouloir nous ne savons même pas comment faire.
 ne croyez pas que les bâtiments sont beaux, sont grands, il y a
 quatre étages, ils sont en bleu, vert, rouge, jaune, etc pour que
 de loin on voit que c'est une cité d'immigrés.
 il n'y a même pas de chauffage, il y a des radiateurs cassés, qu'on
 ne vient même pas réparer, le loyer est trop cher pour des
 logements comme ça. pour le loyer il y en a qui font que
 pour aller faire les courses. il faut faire au moins 25 minutes
 de bus avant d'arriver au magasin le moins cher. c'est dur
 pour des personnes âgées, pas d'autobus, on est vraiment isolé de
 tout, on se demandait même si on existe. une cité comme ça
 ne devrait même pas exister. les jeunes de 5 ans à tout autre
 âge n'ont rien pour occuper. pas de terrain, pas de parc, pas
 de jeu, pas de bibliothèque, pas de club. il n'y a rien pour les

ces personnes.
 En fait les gens ils les ont tous fermés. c'est à dire que maintenant
 nous n'avons plus de gens qui pourraient vraiment nous aider.
 quand des gens d'ailleurs viennent pour voir la cité c'est des
 personnes qui ils connaissent. ils sont vraiment déçus et se demandent
 comment on a fait pour accepter de vivre ici dans ce ghetto.
 Nous avons souvent demandé de déménagement mais sans résultat.
 ça c'est ce qu'on entend quand on leur demandait de déménagement
 « Non oui, vous allez bientôt déménager, dans quelques temps »
 et dire que cette cité n'était qu'une cité pour 3 ans.
 ce n'est pas une vie qu'on mène, dans cette cité on est
 cent familles et aucune n'acceptent la vie qu'on nous a
 donnée dans cette cité. ne croyez pas qu'on abuse, c'est vrai, tenez vous.
 Voilà en gros la cité du Rat (banlieue de Valenciennes)

Chapitre 6

L'auteure procède à un va-et-vient constant entre une prise de parole en son nom propre et celle au nom d'un collectif d'individus, qui ont en commun l'expérience de l'isolement géographique et de la discrimination. Le destinataire, non identifié et nommé par un « vous » qui peut paraître impersonnel, est jugé pertinent pour ce qui s'apparente à une prise à partie. C'est parce que ce « vous » a diffusé un reportage sur la « mort d'un arabe à Nanterre », que la jeune femme l'interpelle. Devant l'impossibilité de se faire embaucher dans un salon après l'obtention d'un Certificat d'aptitude professionnelles (CAP) coiffure, la jeune femme raconte avoir fait le choix d'une réorientation et suivre une formation de secrétariat. Elle se juge désormais en position de prendre la parole du fait d'un sentiment de stabilisation et de relative sécurité : elle souhaite témoigner, faire connaître la réalité de la vie dans une cité de Gennevilliers¹.

Mais *Mosaïque* apparaît aussi comme l'interlocuteur qui pourrait faire remonter les doléances, plaintes et demandes des auteurs. Cela apparaît avec netteté lorsque ces derniers interpellent cet acteur virtuel pour lui faire part de problèmes personnels, précis et pointus. L'exemple d'un jeune lycéen de 17 ans, résidant à Marignane, en CAP « ajustage » dans un Lycée d'enseignement professionnel (LEP), désirant devenir ingénieur mécanicien, est éclairant. Ne sachant que faire des conseils de ses enseignants qui l'incitent à rejoindre l'enseignement général alors que dans le même temps le conseiller d'orientation de son lycée le pousse à rejoindre la vie active au plus vite, il demande conseil à un tiers qui se trouve être *Mosaïque*. C'est parce qu'il reformule sa situation et son expérience personnelles concrètes en termes généraux d'injustice, qu'il juge pertinent d'adresser une requête aux responsables de l'émission de télévision. Le paragraphe introductif de sa lettre revient sur un reportage diffusé qui a « montré l'injustice qui est encore imposée à nous les immigrés² ».

Alors que ce spectateur écrit pour évoquer ses problèmes d'orientation scolaire, un autre interpelle « Monsieur ou Madame », pour témoigner d'une déconvenue administrative qu'il présente en détail. Le jeune franco-portugais qui s'est vu délivrer la nationalité française malgré lui, exprime son mécontentement face à cette situation qu'il semble avoir vécue comme un arbitraire administratif niant son allégeance au pays d'émigration de ses parents, le

¹ « Moi par exemple, j'ai fait ma primaire, ma 6^e et 5^e, une 1^{ère} année de CAP, puis une 1^{ère} CPA coiffure et mon problème était de trouver un salon de coiffure avec ma nationalité et ma « tête d'arabe » c'était un problème, enfin de compte, je n'ai rien trouvé et j'ai décidé de changer de branche et me voilà en sténo, dactylo, secrétariat et ça me plaît, je voudrais que se soit comme ça pour tous ceux qui ont les même problèmes que moi ». Lettre 7. p. 3.

² Lettre 8.

Chapitre 6

Portugal. La comparaison de la lettre adressée au responsable de *Mosaïque* avec celle adressée au cabinet du secrétaire d'Etat (l'auteur demande au premier de faire suivre sa seconde lettre à Etienne Ceccaldi) permet à nouveau de se faire une idée de la façon dont il perçoit l'émission de télévision. Elle apparaît comme un acteur à qui l'on peut demander de plaider en sa faveur, lorsque l'administration semble incompétente, arbitraire ou injuste. Alors que la lettre adressée au directeur de cabinet de François Autain évoque de façon détaillée, un parcours administratif complexe, citant des éléments relatifs au droit de la nationalité, le propos est plus général dans la lettre adressée à *Mosaïque* et manifeste une croyance dans la bienveillance des responsables. Ainsi, il y évoque explicitement son attachement à la nationalité portugaise, partant du principe que ce destinataire est à même de le « comprendre ».

La question de l'accès aux droits des immigrants et de leurs descendants peut faire l'objet d'une formulation à partir de cas individuels, parfois pointus et surprenants, au vu des compétences dont le présentateur ou *Mosaïque* se voient crédités. Ces prises de parole constituent une étape dans un processus de formulation, de mise en mots et de publicisation, en dehors de l'espace quotidien de socialisation de certains spectateurs, et ce, alors même que l'émission organise certes des débats et propose des reportages sur la réalité du racisme, mais reste avant tout une émission de divertissement culturel¹.

2. Réformer les pratiques administratives

A la différence des actions d'information destinées aux travailleurs immigrés et à l'évocation du problème du racisme sur le plateau de l'émission *Mosaïque*, actions qui abordent la question des droits des immigrants et de l'inégalité sous un registre informatif ou en termes de problème de société dont il faudrait débattre, les actions de formation font l'objet d'une réflexion collective, d'une formalisation et d'une institutionnalisation poussée au sein de l'ICEI-ADRI. La mise en place de formations destinées aux acteurs qui, au guichet des diverses administrations, sont engagés dans une relation de service avec les administrés immigrés répond, comme cela a déjà été vu, à une volonté d'améliorer l'accueil qui leur est réservé. C'est parallèlement à la mise en place des premières formations, que se constitue une

¹ La réception de cette émission de divertissement culturel pourrait aussi faire l'objet d'études intéressantes sur la façon dont les spectateurs s'approprient les images et discours et les mobilisent à travers des processus d'identification privée ou publique. L'extrait de la lettre évoquée plus haut, écrite collectivement et demandant que l'on rende hommage aux « arabes de la région du nord » invite à poursuivre l'enquête dans ce sens.

Chapitre 6

petite équipe de formateurs dont les caractéristiques biographiques ont favorisé par la suite, la formalisation et la diffusion d'une véritable théorie de la formation.

a. Des formations pour « [faire accepter] la différence »

Au moment du rapport de la Commission mixte *Culture et Immigration* de 1980¹, l'ICEI dispense déjà depuis quelques années, des formations intitulées « sensibilisation des personnels administratifs ». Dans l'organisation interne de l'association, ce programme ne bénéficie pas d'un service à part entière. Il est dilué au sein d'un programme plus large qui réunit toutes les actions qui n'entrent pas dans les catégories « émissions télé », « actions de sensibilisation et d'ouverture au dialogue » et les « actions d'information et d'animation », c'est-à-dire le service « actions culturelles, recherches-actions et formations ». Dans son rapport critique de l'association en 1982², l'inspecteur de l'IGAS Christian Van Yen N'Guyen y voyait l'action la plus opérationnelle et estimait qu'elle répondait à un « réel besoin³ ». Rappelons que c'est le « blocage » des agents des services publics en contact avec ces administrés spécifiques qui était pointé du doigt.

De 1975 à 1981, les stages de « sensibilisation » touchent approximativement 1200 agents, comprenant travailleurs sociaux, personnels hospitaliers, personnels du logement social, personnels administratifs et sociaux des collectivités locales ou des caisses de sécurité sociale, magistrats, bibliothécaires et formateurs. Les stages durent généralement 66 heures, étalées sur 5 jours consécutifs⁴. Une petite part de ces formations est également dispensée aux cadres et agents de maîtrise des entreprises comme Chausson, Tablot, Peugeot et Renault⁵. Mises en place à la suite de l'implantation du Réseau national d'accueil, ces formations s'inscrivent parfaitement dans la continuité de l'appréhension administrative des travailleurs immigrés, telle qu'elle a pris forme depuis la seconde guerre mondiale. Elle s'adosse à un récit du fait migratoire dans lequel le travailleur immigré est un « déraciné ». Dans cette perspective, les conséquences de ce « déracinement » se manifesteraient sur le plan psychologique et familial : lorsqu'il est accompagné de sa famille, le travailleur immigré

¹ COMMISSION MIXTE CULTURE ET IMMIGRATION, *Culture et immigration. Réflexions et propositions sur les besoins éducatifs, sociaux et culturels des travailleurs immigrés et de leurs familles*, Paris, I.C.E.I., 1980.

² Christian N'Guyen Van Yen, Rapport sur l'association Information, culture et immigration (I.C.E.I.), Paris, IGAS, 1982.

³ Chapitre 2.

⁴ Christian N'Guyen Van Yen, Rapport sur l'association Information, culture et immigration (I.C.E.I.), op. cit., p. 23.

⁵ 270 selon le même rapport.

Chapitre 6

serait soumis aux transformations de la structure familiale et à l'évolution des statuts au sein de la cellule familiale. Mais ces stages visent aussi à améliorer une « connaissance réciproque » entre agents de contact et administrés immigrés. Dans le rapport de l'IGAS, l'objet de ces stages (la « relation interculturelle¹ ») ne fait pas l'objet d'une définition systématique et claire. On devine de son articulation avec le projet de promotion des relations interculturelles, qu'il est question d'échanges entre différents groupes culturels et d'acceptation du pluralisme culturel de la société française, comme fait et comme idéal. Ce rapport de l'IGAS qui, rappelons-le, prépare la transformation de l'ICEI en ADRI, prône le développement des stages de formation en les inscrivant clairement dans un projet de lutte pour l'accès aux droits des immigrants, de lutte contre le racisme et d'adaptation et d'éducation de la société française à la réalité pluriculturelle de la France. Elle en définit le contenu idéal en ces termes :

« La compréhension des mécanismes déterminant l'immigration, des conséquences sociales et psychologiques du déracinement, des pratiques culturelles différentes est nécessaire à une pédagogie de la relation acceptant la différence. Cette relation, certes difficile quel que soit l'administré est d'autant plus précieuse à l'immigré qu'il a toujours le sentiment, parfois justifié, de se trouver en situation d'infra-droit.

Ces stages de formation devraient s'adresser à des agents de niveau de responsabilités intermédiaire capables de diffuser leur propres apprentissages et de participer à la mise en place de nouvelles structures d'accueil et de communication dans leurs services² ».

Ainsi définis, ces stages visent à adapter les agents en contact avec les immigrants aux spécificités supposées de ces derniers. Ils doivent s'appuyer sur des savoirs sur les origines du fait migratoire et leurs effets sur ceux qui en sont les acteurs. Dans cette logique, c'est la connaissance de l'expérience (à la fois psychologique et sociale) des immigrants ainsi que de leurs « pratiques culturelles différentes » qui doit jouer un rôle de levier et favoriser l'adaptation des agents et l'amélioration de l'accueil qu'ils réserveraient à ce public. Cette définition de l'action de l'ICEI-ADRI repose ainsi sur la conviction qu'en armant ces acteurs de ces savoirs sur leurs administrés, il est possible de changer leurs représentations et conséquemment, de réformer leurs pratiques. C'est la finalité de la « pédagogie de la relation acceptant la différence ».

¹ Christian N'Guyen Van Yen, Rapport sur l'association Information, culture et immigration (I.C.E.I.), op. cit., p. 24.

² *Ibid.*, p. 70.

b. Militants de gauche, animateurs, formateurs

Au-delà de cette définition d'une mission d'éducation prenant pour cible les acteurs en contact avec un public spécifique à insérer, les conditions de mise en place du programme de formation ne peuvent être comprises sans prendre en compte les acteurs qui en ont conçu les contenus et qui l'ont mise en œuvre. Les incidences de leur travail discursif sont d'autant plus déterminantes que ces formateurs ne peuvent s'appuyer sur les expériences ou pratiques routinisées au sein de l'organisation. Leurs activités s'inscrivent dans le cadre d'une mission dont les objectifs sont formulés par le secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés autour du mot d'ordre du « dialogue » et par la culture des agents de la DPM. Ainsi défini, ce cadre d'action publique permet à des acteurs dont les carrières présentent des similarités saillantes d'actualiser leurs savoirs et, pour certains d'entre eux, leurs savoir-faire en se référant à leur travail comme relevant d'une mission.

Entre 1976 et 1980, une petite équipe de formateurs est créée avec, entre autres, Bernard Lorreyte, Henri Perouze, Jean-Louis Vidana et Jean-François Matteudi qui travaillent sous la direction de Michel Mouthuy¹. La reconstitution des trajectoires de quelques-uns d'entre eux met en évidence une série de caractéristiques communes en termes de formation universitaire et intellectuelle, d'expériences militantes et professionnelles. Souvent dotés d'un diplôme universitaire élevé en sociologie ou psychologie, ils ont milité dans des organisations politiques de gauche et d'extrême-gauche dans les années 1960 et 1970 et ont parfois tenu des fonctions d'animation. A cette socialisation particulière, vient souvent se greffer une première socialisation professionnelle dans les métiers d'intervention sociale. Certains d'entre eux, comme Michel Mouthuy et Henri Pérouze (infra encadré 6.4) militent au Parti socialiste unifié (PSU) dans les années 1960 et 1970. Ils ont multiplié, souvent très tôt, les expériences dans le secteur de l'animation et de l'encadrement de la jeunesse. La formation professionnalisante dans l'enseignement supérieur, à l'Institut national de Formation d'animateur de collectivités, leur permet de valoriser leurs premières expériences.

¹ Un article de réflexion collective sur ces formations évoque aussi les noms suivant : Alex Bangou, Kheira Dour, Catherine Lefevre et Claude-Valentin Marie que nous n'avons pas pu retrouver. Bernard LORREYTE et Jean-François MATTEUDI, « Insertion des immigrés et dynamique des différences. Réflexions autour d'une expérience de formations interculturelles », *Education permanente*, 1984, n° 75, pp. 83-104.

Chapitre 6

Encadré n°6.3 : Michel Mouthuy¹ (1976-1985²), de l'animation à la formation

Né en 1948, le premier responsable des actions de formation de l'ICEI mène, parallèlement à son activité professionnelle, une intense vie militante. Se présentant comme « enfant de 68 », il commence à militer jeune et s'engage très tôt dans l'animation de la vie sociale et culturelle. Il crée une Maison des Jeunes et de la Culture à Tourcoing alors qu'il a à peine 18 ans et se fait élire président du premier Conseil des jeunes de la ville. Il anime également la section locale du mouvement Jeunesse ouvrière et chrétienne (JOC). Il entre ensuite au PSU (qu'il quitte en 1988) où il est actif dans la commission nationale « immigrés » de 1979 à 1983. A cette date, et jusqu'en 1989, il est élu adjoint au maire chargé de la jeunesse et de la prévention de la délinquance dans la commune de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Après une licence de sociologie, il s'inscrit dans un organisme de formation à Nogent-sur-Marne, l'Institut national de Formation d'animateur de collectivités (INFA) qui prépare à des postes d'encadrement d'établissements socio-culturels.

Lorsqu'il est embauché au CEDIM en 1976, Michel Mouthuy occupe alors son premier emploi après sa formation diplômante. Il est très vite nommé directeur du programme de formation qui à l'époque, rassemble les stages destinés aux cadres associatifs et ceux destinés aux agents des services publics. Mais l'essentiel des formations qu'il assure lui-même relève de cette seconde catégorie. A l'INFA, Michel Mouthuy rencontre Henri Pérouze. Henri Pérouze n'a jamais été salarié de l'ICEI ou de l'ADRI ; il a collaboré pendant de longues années, avec le service Formation comme intervenant extérieur. Malgré ce statut extérieur, sa trajectoire professionnelle donne à voir l'imbrication du développement des formations dans une association qui s'inscrit dans le sillage des politiques d'immigration et d'insertion, avec le développement du secteur de la formation dans les années 1970. En effet, au cours de cette décennie, se développent les formations pour les salariés, et notamment pour les fonctionnaires d'Etat, les agents des collectivités territoriales et plus généralement, des services publics. En plus de son engagement politique et syndical, Henri Pérouze occupe à l'instar de Michel Mouthuy, des responsabilités au sein de structures d'animation. La volonté de valoriser cette expérience l'a conduit à se professionnaliser dans ce domaine. Le développement d'un marché de la formation a, pour lui, constitué une véritable opportunité professionnelle.

Encadré n° 6.4 : Henri Pérouze³ (1976-1986), le développement du marché de la formation

Né dans une famille d'agriculteurs dans la Drôme, il quitte l'école à 15 ans avec un Brevet d'études du premier cycle du second degré (BEPC) pour devenir arboriculteur et reprendre l'exploitation familiale. Engagé dès le même âge dans la Jeunesse agricole chrétienne (JAC), il se voit

¹ Entretien du 17 mai 2013.

² Durant ces années, il est salarié du CEDIM, puis de l'ICEI et de l'ADRI.

³ Entretien du 12 mars 2014. Pierre THOME, *Créateurs d'utopies. Démocratie, autogestion, économie sociale et solidaire*, Gap, Y. Michel, 2012.

Chapitre 6

confier des responsabilités syndicales et devient président du Centre cantonal des jeunes agriculteurs. Il milite également au PSU. Ainsi, il se situe à la croisée du renouveau syndical du monde paysan, auquel les réflexions et l'engagement de Bernard Lambert¹ ont largement contribué, et du mouvement d'éducation populaire des JAC. Ces divers engagements socio-culturels, politiques et syndicaux ont favorisé une bifurcation et l'ont conduit à quitter l'exploitation familiale. Il s'installe à Paris et en 1970, il intègre l'INFA dont l'entrée, sur concours, n'est conditionnée par aucun diplôme de l'enseignement secondaire. Il y rencontre Michel Mouthuy. Au terme de la formation, alors qu'un poste lui est proposé au CEDIM, il s'installe à Lyon et contribue, en partenariat avec l'Université-Lyon II, à la création de l'Institut régional de la formation pour adultes (IFA) créé sous le gouvernement Raymond Barre. Il en est le secrétaire général de sa création en 1972 à sa disparition neuf ans plus tard. A la fin des années 1970, il s'inscrit à l'université et suit des enseignements en psychologie sociale.

Dans le cadre de son travail à l'IFA, il met en place de nombreuses formations d'initiation à la conduite de réunions et à la gestion du stress. Mais il s'intéresse surtout à la régulation des interactions au travail, en particulier dans les relations de service. Il dispense des formations dans le cadre de l'IFA mais aussi au Centre de formation des collectivités territoriales (CFCT), auprès des inspecteurs du travail ou encore de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. A la fin des années 1970, il est spécialiste des formations en « communication humaine ». Il développe une réflexion sur les schèmes de perception qui orientent les attitudes et réactions au cours de toute interaction. En contact avec le ministère du Travail, il est orienté par des agents de la DPM vers le CEDIM pour y collaborer en tant qu'intervenant extérieur alors qu'il conduit par ailleurs, ses formations sur la « communication humaine ». En 1981, après la disparition de l'IFA, il crée son propre cabinet qui dispense également des formations aux agents des collectivités territoriales et aux fonctionnaires d'Etat.

Le CEDIM et l'ICEI constituent une opportunité professionnelle pour les formateurs, comme le montrent clairement les trajectoires de Michel Mouthuy ou d'Henri Pérouze. Mais ils permettent également à ces acteurs de valoriser des engagements passés dans l'animation socio-culturelle, syndicale ou encore politique. Jean-Louis Vidana et Bernard Lorreyte sont également formés en sciences humaines et sociales et ont exercé dans le domaine de la formation. Le premier est diplômé en histoire et a exercé dix ans dans le domaine de la formation professionnelle. Le second est diplômé en psychologie sociale et a multiplié les emplois en tant que formateur. Pour ces diplômés en sciences sociales, l'ICEI constitue un débouché professionnel qui leur permet d'exercer une activité qui s'appuie sur des savoirs en sciences sociales dans un cadre proche du service public. Le CEDIM, puis l'ICEI s'apparentent ainsi à n'importe quelle autre organisation qui dispense des formations pour les salariés. Ces organisations et ces formations se développent au cours de la décennie et ont constitué un débouché professionnel pour des acteurs diplômés en sciences humaines et sociales. Pour ceux ayant par ailleurs un engagement militant au Parti socialiste, et qui le perpétuent, l'ICEI apparaît aussi comme un sas leur permettant, à la faveur d'une

¹ Très marqué par la lecture des *Paysans dans la lutte des classes*, de Bernard Lambert, il devient un animateur local du mouvement. *Ibid.*, p. 65. Voir Bernard LAMBERT, *Les paysans dans la lutte des classes*, Paris, Seuil, 1970.

Chapitre 6

configuration politique d'alternance, d'obtenir un poste dans le même secteur d'action publiquemais dans des espaces plus valorisés. C'est le cas de Jean-Louis Vidana¹, militant CFDT et PS², qui en mai 1981 intègre le cabinet de François Autain, secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés où il est chargé avec Jean Perraudeau³ de la première opération de régularisation.

Si tous ces acteurs critiquent en entretien, l'absence d'orientation précise de la part des cadres de l'ICEI, ils évoquent du même coup l'importante marge de manœuvre qui leur aurait été laissée. La faible structuration de l'organisation publique a ainsi pour contrepartie la possibilité pour ces formateurs, de définir eux-mêmes le contenu de leurs activités. Michel Mouthuy évoque d'ailleurs une période marquée par une effervescence intellectuelle au sein de l'organisation :

« Parce qu'on n'était pas nombreux, hein... On était à peu près les seuls...il y avait quelques labo...Mais ce qu'il y avait de positif, c'est qu'il y avait une sorte de ferment, quelque chose qui démarrait, on se posait des questions, on menait une réflexion qui était ni de droite, ni de gauche, qui était une réflexion sur la communication...qui avait pas forcément besoin d'être étiquetée, et qui était une réflexion intéressante⁴ »

Si comme nous l'avons montré dans le premier chapitre de cette thèse, d'autres lieux consacrés aux études sur les relations interculturelles et la formation à l'interculturel existent, cette petite équipe de formateurs, engagée dans une organisation publique, a constitué un lieu de réflexion et de définition de ce que devaient être ces formations⁵. Et malgré ce que laisse entendre l'extrait d'entretien précédent, ces autres lieux ont indirectement contribué à irriguer le contenu de ces formations. La mobilisation de savoirs spécifiques sur les relations interculturelles a elle-même été rendue possible par la carrière particulière de ces formateurs. Les trajectoires esquissées montrent que quand bien même ces formateurs ne se sont pas spécialisés, par leurs activités militantes et professionnelles, dans la question des travailleurs

¹ Entretien du 26 février 2009.

² Il est membre de la Commission Immigrés du Parti socialiste.

³ Partie II.

⁴ Entretien avec Michel Mouthuy du 17 mai 2013. Jean-Louis Vidana évoque à peu près les mêmes souvenirs : « le contenu des formations était défini par nous, sur la base de ce que l'on nous demandait. Nous avons eu au départ des discussions avec les représentants de la DPM qui était la tutelle de notre organisme, ici au sein de ce ministère. Il y avait des documents cadres diffusés par cette direction dont on se servait. Par rapport à la pédagogie et à l'accompagnement, nous avions carte blanche. Nous travaillions entre nous, avec Michel Mouthuy et Bernard Lorreyte, à déterminer sur des schémas pédagogiques et une organisation pédagogique des formations avec des outils que nous avions en commun, des films, des méthodes que l'on utilisait ». Entretien du 26 février 2009.

⁵ Les archives attestant directement de cette activité discursive manquent. Nous nous appuyons ici sur les publications de certains agents de l'ADRI, qui en revanche sont conséquentes.

Chapitre 6

immigrés et de leurs droits, leurs caractéristiques biographiques en font des acteurs disposés à développer une analyse critique du rapport des administrés à l'administration et ce d'autant plus que les missions ambivalentes de l'organisation dans laquelle ils exercent, favorisent de telles dispositions. Les dispositions à la remise en question les pratiques des agents de l'Etat et en particulier de l'administration ont été particulièrement favorables à la mobilisation des savoirs sur les relations interculturelles. La conjonction de la doctrine réformatrice de l'ADRI et la naissance d'une telle équipe de formateurs a rendu possible le développement d'un répertoire interculturel d'action.

B. La fabrique d'un répertoire interculturel d'action publique

Le service formation a été le lieu d'une réflexion sur ce que devait être l'action menée en direction des agents de guichet et plus généralement des personnels des services s'apparentant aux services publics en contact avec les immigrés¹. Si le travail des formateurs relève de l'exécution des missions générales de l'organisation publique, il est également le fruit d'un travail de mise en mots d'une théorie de la formation qui a fait émerger un répertoire interculturel d'action. Les effets conjugués de la mobilisation de savoirs spécifiques et de la trajectoire particulière de son principal théoricien permettent de comprendre les conditions de possibilité de formulation de ce répertoire. Celui-ci repose sur une analyse des situations d'interaction entre administration et administrés ; il est composé d'un ensemble d'expériences et de savoirs majoritairement issus de la nébuleuse de la cause des relations interculturelles et propose un mode d'action particulier sur les agents administratifs : le ciblage des représentations. Les similarités que présentent les trajectoires des autres formateurs expliquent alors les convergences interprétatives au sein de ce service et la diffusion de ce répertoire.

1. Bernard Lorreyte, théoricien de la formation à l'interculturel

La théorisation de la formation repose pour une grande partie sur une critique de l'Etat. Il s'agit d'en identifier les conditions de possibilités. Elle est le résultat d'un intense travail discursif d'un petit nombre de formateurs de l'Agence qui se réunissent en interne pour

¹ De nombreux éléments des pages qui suivent ont fait l'objet d'un article : Nargesse KEYHANI, « Former pour dépolitiser. L'administration des immigrés comme cible de l'action publique », *Gouvernement et action publique*, 2012, n° 4, pp. 91-114.

Chapitre 6

échanger sur leurs expériences et surtout, pour un petit nombre d'entre eux, qui publient des articles dans des revues spécialisées dans la formation et parfois plus académiques. La fabrique de cette théorie peut être mise en lumière par ces opérations de reformulation et de traduction des expériences professionnelles et militantes qui ont scandé les trajectoires des formateurs de l'ICEI-ADRI, en fonction des missions de l'organisation publique. En restituant ces réflexions et productions éditoriales dans la carrière de leurs auteurs¹, il est possible d'éclairer les points saillants du répertoire interculturel d'action publique des formateurs. Parmi ces derniers, Bernard Lorreyte² mérite une attention particulière en raison de la durée de sa présence, de sa mobilité ascendante au sein de l'Agence et de ses nombreuses publications (Encadré 6.6).

a. Un ancien militant maoïste devenu formateur

Bernard Lorreyte entre à l'ICEI en 1979 et quitte l'ADRI en 1992. Embauché initialement comme chargé de formation, il est l'un des artisans de la consolidation du service formation et finit par prendre la direction de l'Agence en 1987 dont il est licencié en 1992. Il entre à l'ICEI après des études en sciences humaines et une expérience professionnelle dans la formation. Mais sa carrière n'a rien de linéaire. Elevé dans le Béarn, de père ouvrier et de mère paysanne, il raconte avoir échappé à « l'usine » où son père le place dès ses 16 ans. Incité par l'un de ses anciens enseignants à poursuivre ses études, il obtient un Diplôme universitaire de technologie (DUT) d'animateur culturel en 1968 et poursuit un cursus en sciences de l'éducation dont il obtient un DEA en 1972 à l'Université de Bordeaux. Ces années sont marquées par un engagement maoïste dans le contexte post-1968, par une « vie en communauté » et de nombreuses activités artistiques (théâtrales notamment) qu'il qualifie de « politico-culturelles ». Il décrit cette période comme euphorique mais les distances qu'il prend avec cet engagement le conduisent à en parler comme des années « brûlées ». Il évoque son désengagement militant en des termes ironiques, en particulier lorsqu'il revient sur les conditions de son propre engagement et sur ses camarades tentés par le projet d' « établissement » :

« Vous savez moi...j'ai pas été trotskiste, j'avais 20 ans en 68. J'étais maoïste, parce que là où j'étais c'était les maoïstes qui avaient le pouvoir, je me suis

¹ Éric AGRİKOLIANSKY, « Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la LDH dans les années 1980 », *Revue française de science politique*, 2001, vol. 51, n° 1-2, pp. 27-46.

² Entretien du 26 mars 2009.

Chapitre 6

retrouvé dedans. Pas très longtemps d'ailleurs parce qu'eux, ils prônaient le retour à l'usine. Mais moi je viens de l'usine ! A 16 ans, j'étais à l'usine, j'avais... j'ai ramé pendant des années pour m'en sortir et j'arrive à 20 ans et on me dit « l'usine, y a que ça de vrai ! ». Bon ça a duré un moment. Quand j'ai vu ensuite l'origine... un qui appelait son papa pour qu'il lui paie l'avion pour rentrer à Lyon etc... Bon ! Le retour des classes sociales, c'était...Bon voilà ! ».

Durant ces années, il exerce comme psychopédagogue dans un établissement accueillant des « enfants caractériels » et commence une thèse en sciences de l'éducation portant sur ce public en milieu scolaire. Devant abandonner son projet de thèse pour accomplir son service militaire, il parvient à se faire envoyer comme coopérant à Alger où il est maître-assistant en sciences de l'éducation. Avec la dégradation des relations franco-algériennes en 1973, il quitte l'Algérie pour le Maroc où il exerce alors comme animateur culturel au centre culturel français de Tanger. De retour en France, il reprend les études et obtient en 1978 un DEA de psychologie sociale à l'Université de Paris V où enseigne Carmel Camilleri. C'est à cette époque qu'il multiplie des expériences de formation dans différents cadres et en direction de publics variés : dans une association qu'il a lui-même créée et qui dispense des formations professionnelles qualifiantes pour les adultes immigrés, puis dans une association établie dans le cadre des premiers plans de réinsertion de jeunes travailleurs mis en place par le gouvernement Barre et enfin, dans des organisations de formation des travailleurs sociaux où il dispense des formations psychosociologiques. Certaines d'entre elles sont destinées à des professionnels chargés d'accueillir des jeunes adultes après une incarcération ou un séjour en hôpital psychiatrique. C'est à cette époque qu'il s'initie à la « méthode Balint » qui vise à améliorer le travail des professionnels engagés dans une relation de service, à partir d'une analyse psychologique et psychanalytique de la relation entre le professionnel et son patient.

Encadré n ° 6.5 : « Méthode » et « groupes Balint ». Une réflexion critique sur la relation entre médecins et patients

Psychiatre et psychanalyste hongrois installé en Grande-Bretagne, Michael Balint a donné son nom à un type particulier de formation collective qui a connu un certain succès en France à partir des années 1970. Une part importante de ses travaux porte sur la relation entre médecins et patients qu'il cherche à améliorer en agissant en amont sur ces mêmes relations, en l'occurrence à l'occasion de formations qui réunissent des médecins. Ses travaux et premières expérimentations se développent à la clinique Tavistock où il travaille en tant que clinicien, dès les années 1950 dans le cadre de la réforme du National Health Service (NHS) lancée après-guerre. Il s'agit de former des médecins démunis face à un public plus large auquel ils sont peu habitués, la réforme du NHS de l'après-guerre cherchant à

Chapitre 6

assurer une meilleure qualité des soins parallèlement à la démocratisation de l'accès aux soins¹. Il y mène des séminaires de formation qui regroupent des médecins autour d'un « leader psychiatre » qui doit les aider, en mobilisant une approche psychologique et psychanalytique, à prendre en compte la relation médecin/patient pour améliorer la qualité et l'efficacité du service médical. Ces expériences collectives rapidement nommées « groupes Balint » font l'objet d'une théorisation avec la publication en 1957 de *The Doctor, his patient and the Illness*, traduit en français en 1960 sous le titre *Le médecin, son malade et la maladie*².

D'après les spécialistes psychologues de l'œuvre de Michael Balint, c'est en France que cette méthode a bénéficié de la plus grande institutionnalisation. Dès les années 1950, des psychiatres et psychanalystes français (parmi lesquels Emile et Ginette Raimbault et Michel Sapir) suivent des séminaires de formation à la clinique Tavistock. Ils diffusent cette méthode auprès des psychanalystes français. En 1967, la Société Balint est créée à Paris et contribue au développement des groupes du même nom. Mai 1968 a également favorisé le développement de ces groupes auprès des médecins engagés dans le mouvement.

Du fait de sa dimension potentiellement critique de la pratique professionnelle des médecins et surtout de leurs rapports avec leurs patients, cette méthode a pu être lue comme une remise en question d'un rapport perçu comme autoritaire et paternaliste³. Dans les années 1970, les « groupes Balint » se développent également auprès de certains professionnels de l'éducation (sous l'impulsion du psychanalyste Jacques Lévine) et auprès des travailleurs sociaux⁴. Les « groupes Balint » constituent une des origines et des références principales des « groupes d'analyse de la pratique professionnelle » (GAPP⁵).

Lorsqu'il est embauché à l'ICEI en 1979 en tant que chargé de formation dans un cadre plus pérenne (en CDI), Bernard Lorreyte a donc une expérience professionnelle variée dans le domaine de la formation. Il a formé des acteurs en contact avec différents publics spécifiques⁶. Dans ce cadre, il a été initié à la méthode de formation collective, destinée à des professionnels du travail social et de la santé, qui met l'accent sur les dimensions psychologiques des interactions avec les publics destinataires de services. Ainsi, la formation

¹ Pierre DOSDA, Paul FUSTIER, Robert LOISY, Edouard RAVON et Gérard SORIA (dirs.), *Se former ou se soigner ? L'analyse de la pratique dans la formation et le travail social*, Bron, Centre de recherche sur les inadaptations, 1989.

² Michael BALINT, *Le Médecin, son malade et la maladie*, Paris, PUF, 1960.

³ Michelle MOREAU RICAUD, *Michael Balint : le renouveau de l'École de Budapest*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2007. L'auteure (psychologue) est engagée dans la promotion de l'œuvre de Michael Balint mais son ouvrage est riche en détails empiriques. Sur le développement des courants hétérodoxes dans la médecine après mai 1968, voir Pascal MARICHALAR et Laure PITTI, « Réinventer la médecine ouvrière ? Retour sur des mouvements médicaux alternatifs dans la France post-1968 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2013, vol. 1-2, n° 196-197, pp. 114-131.

⁴ André MISSENERD (dir.), *L'expérience Balint : histoire et actualité*, Paris, Dunod, 1982. Bertrand RAVON et Jacques ION, *Les travailleurs sociaux*, Paris, France, La Découverte, 2012, p. 94-95.

⁵ A ce propos, précisons que si Michael Balint a théorisé une méthode de formation destinée aux médecins, il l'a auparavant expérimentée auprès de travailleurs sociaux dans le cadre d'un travail collectif avec Enid Balint, son épouse, également psychanalyste travaillant justement auprès de travailleurs sociaux, dans une association pour la protection de la Famille (Family Welfare Association).

⁶ Il quitte l'ADRI début 1992. Au cours de ces douze années, sa position évolue sensiblement au sein de l'Agence puisqu'il prend la direction du service formation en 1985 et celle de l'Agence en 1987. Il enseigne parallèlement la psychosociologie à l'université Paris XIII, en tant vacataire.

Chapitre 6

à l'interculturel qu'il théorise dès le début des années 1980, s'inscrit dans la vague de travaux réflexifs et critiques sur les métiers de la relation et de service, amorcée dans les années 1960.

b. Une « reconversion militante »

C'est en s'appuyant sur ces expériences et en mobilisant des savoirs psychosociologiques que Bernard Lorreyte analyse le problème de l'accueil des immigrés par les agents de guichet des services publics (accueil jugé défaillant) et qu'il pose les bases d'une méthode de formation à l'interculturel. Mais ce travail discursif porte également les marques d'un rapport distancié et critique à sa propre expérience militante, au marxisme et plus généralement à la lecture conflictuelle des problèmes publics. Pour rendre compte de ce travail, la notion de « reconversion militante » paraît heuristique. Elle permet d'éclairer les effets sur ce travail, d'un déplacement dans l'espace social¹.

Ce rapport distancié à son expérience militante et ses effets sur sa représentation de l'enjeu de la formation se manifestent en cours d'entretien, lorsqu'il décrit les missions de l'ADRI et plus précisément le rôle qu'il a tenté de lui insuffler. Il les présente comme une tentative de développer et d'imposer une approche savante des enjeux :

« Je considérerais toujours que jusque-là et malheureusement on n'en était pas trop sorti, il fallait sortir les questions de l'immigration des débats idéologiques et de la captation essentiellement idéologique, c'est-à-dire quasiment fantasmatique et imaginaire. C'est-à-dire que tout le débat sur l'islam, sur l'intégration, en France mais ça c'est tout le problème dont le pays a colonisé... ça se passe pas comme ça chez les anglo-saxons. C'est très investi de manière affective, de manière très idéologique, une difficulté à avoir un rapport au réel et à la réalité qui fait que la question de l'immigration a toujours été un moyen pour la France, pour la société française, d'exorciser ses propres fantasmes. Autrement dit, tous les débats qui sont médiatisés ou pas sur l'immigration en disent plus sur la société française que sur l'immigration. Et j'ai eu l'illusion ou du moins j'ai prétendu à cette époque-là de faire de cet outil un véritable outil technique qui pouvait accéder à un statut de scientificité un peu comme l'INSEE, c'est-à-dire qu'à un moment donné, l'INSEE dit « voilà, c'est ça », « c'est vrai ou c'est faux », et qu'on pouvait arriver dans ce domaine-là qui est fortement idéologisé à un moment donné, construire l'outil scientifico-technique, capable de rendre compte de la réalité et de pouvoir construire un regard... appréhender les réalités et non dans les fantasmes. Dans un sens ou dans l'autre d'ailleurs. Que ce soit un dérapage raciste ou que ce soit dans l'antiracisme. Pour moi ça se soutient. Dans les deux cas, les autres, c'est des « autres » imaginaires qui sont construits. Entre le « mauvais

¹ Sylvie TISSOT, Christophe GAUBERT et Marie-Hélène LECHIEN (dirs.), *Reconversions militantes*, op. cit., p. 121-138.

Chapitre 6

immigré » et le « bon immigré », il y a un problème je dirais, c'est que le vrai il y est pas ! (rires). Vous voyez ? Le réel ! »

Si cette opposition entre savoirs et « idéologie » fait clairement écho au tournant que l'Agence a tenté de prendre à partir du milieu des années 1980, on en trouve des éléments de justification dès ses premiers écrits au début de la décennie. Elle constitue même un des arguments principaux du promoteur des formations à l'interculturel. Auteur de nombreux articles qui posent les bases théoriques des formations, il y reprend systématiquement cette opposition et s'attèle à montrer l'intérêt d'une approche savante, en l'occurrence psychosociologique.

Encadré n°6.6 : Les publications de Bernard Lorreyte (repères chronologiques)

- Février 1980 : Participation au colloque international « Approche interculturelle du travail psychosocio-éducatif », organisé par la Society for Intercultural Education, Training and research (SIETAR) à Herbeumont, en Belgique.
- 1982 : « La fonction de l'autre », publié dans *Education permanente*.
- 1984 : Coordination d'un numéro spécial d'*Education permanente* « Les transferts de connaissance. Vers une pédagogie interculturelle ».
- Juin 1985 : participation au colloque national « L'interculturel en éducation et en sciences humaines », organisé par le laboratoire ERESI à Toulouse.
- 1986 : « L'identité dans tous ses états », publié dans *Informations sociales* ;
« L'inquiétante familiarité », publié dans *Cahiers de sociologie économique et culturelle*.
- 1988 : « Français et immigrés : des miroirs ambigus », publié dans *Presses et immigrés en France* (revue du CIEMI).

Deux ans après avoir obtenu un DEA en psychologie sociale, il participe à un colloque international organisé par le SIETAR où il présente une communication qui fait en 1982 l'objet d'une publication dans la revue *Education permanente*¹. Intitulé « La fonction de l'autre : arguments psychosociologiques d'une éducation transculturelle² », l'article permet de saisir son cadre d'analyse³. Il y définit les notions centrales de son raisonnement, une analyse générale des « relations interculturelles », et sur ces bases, il dessine les contours d'une méthode de formation à l'interculturel.

¹ La revue est fondée en 1969 par Bertrand Schwartz, auteur en 1982 du rapport sur l'insertion déjà évoqué dans le chapitre 3 et qui a conduit à la mise en place des missions locales d'insertion. Il s'agit d'une revue destinée aux acteurs de la formation pour adultes dans le monde du travail mais également dans le temps hors-travail.

² Bernard LORREYTE, « La fonction de l'autre : arguments psychosociologiques d'une éducation transculturelle », *Education permanente*, 1982, n° 66, pp. 73-92.

³ Ses articles suivant reprennent le même argumentaire, seul leur registre d'écriture diffère et sont fonction des revues dans lesquelles ils sont publiés et des publics auxquels ils sont adressés.

Chapitre 6

Son approche qualifiée d' « ethno-psycho-sociologique » s'appuie sur une définition dynamique de la « culture ». Il partage cette définition constructiviste avec tous les auteurs qui ont œuvré à définir les relations interculturelles comme nouvel objet de la sociologie, de l'anthropologie et de la pédagogie¹. Il entend se distancier de l'appréhension commune de la notion de culture : « Cette approche nous amène à prendre nos distances par rapport aux conceptions quelque peu académiques et fétichisées des phénomènes culturels, qui inspirent encore trop souvent les débats autour de « culture d'origine des immigrés » et « culture du pays d'accueil² ». Rappelons qu'à l'orée des années 1980, « culture d'origine » et « culture du pays d'accueil » désignent des catégories de l'entendement administratif. L'auteur met l'accent sur la dimension évolutive des cultures, ces transformations étant attribuées aux contacts entre groupes ou entre individus. Selon lui, ces contacts s'inscrivent dans des rapports entre groupes inégaux. Le formateur et psychosociologue défend ainsi une approche en termes de domination :

« Un point essentiel doit ici être souligné : toute situation d'acculturation (celle des immigrés n'en est qu'un exemple) est fondamentalement régie par un rapport de domination. Celui-ci ne se réduit pas simplement à la tendance hégémonique de la culture dominante mais s'exerce également dans les tentatives plus ou moins institutionnalisées des groupes dominants à définir les formes et contenus de l'expression culturelle « spécifique » des groupes opprimés³ ».

Il y a donc des groupes dominants et des groupes dominés culturellement, la domination des premiers se manifestant par leur capacité (en termes de position) à désigner les seconds et à les qualifier. C'est là un point notable de sa définition car elle traduit une critique du rapport des institutions aux groupes sociaux qu'elles gouvernent et en l'occurrence aux « travailleurs immigrés ». S'il partage cette analyse critique de la relation administrative avec les autres promoteurs des études sur les relations interculturelles, elle est également tributaire de sa socialisation politique passée à l'extrême-gauche. Certes, l'ancien militant maoïste est ironique lorsqu'il évoque ses années militantes. Mais dans les années 1980, cet engagement passé, qui repose sur une lecture du monde social marqué par des conflits entre groupes sociaux, irrigue encore son rapport au monde : il reformule cette lecture conflictuelle en termes de groupes culturels inégaux et potentiellement en conflit.

¹ Chapitre premier.

² Bernard LORREYTE, « La fonction de l'autre : arguments psychosociologiques d'une éducation transculturelle », *op. cit.*, p. 74.

³ *Ibid.*

Chapitre 6

Il garde aussi de cette expérience militante une inclinaison pour le changement du monde social. D'autres passages du texte et ses articles ultérieurs montrent d'ailleurs que s'il est avant tout le théoricien de la formation des agents administratifs et qu'il mobilise des savoirs sociologiques, anthropologiques et surtout psychologiques, il œuvre par la suite à intégrer cette analyse dans la nébuleuse de la cause des relations interculturelles et plus généralement à une réflexion sur le renouvellement de la lutte antiraciste.

c. Penser la « domination » en mobilisant une approche « psycho-sociologique »

Ces critiques explicites et implicites de l'appréhension commune, politique et administrative de la « culture » ne le conduisent pourtant pas à abandonner cette catégorie. Les situations de « contacts culturels » constituent le cœur de son analyse de la question des inégalités dans l'accès aux droits. Mais de même que les tenants de la pédagogie interculturelle invitaient à élargir l'analyse de l'interaction enseignants/enfants de travailleurs immigrés, à l'ensemble des interactions sociales¹, le formateur ne voit dans cette interaction qu'un cas parmi d'autres de contact entre deux personnes ou deux groupes dont l'un est socialement disqualifié et marginalisé. La banalisation de la relation « Français-immigrés » s'articule avec sa représentation d'une société parcourue de conflits, de rapports inégalitaires et de rapports de force.

Deux notions permettent d'en rendre compte : le « contexte de communication » et le « cadre de référence ». Concernant le rapport des agents de guichet, par définition en contact avec les administrés, la particularité de ce « contexte de communication » réside selon lui, dans le fait que ces derniers sont liés aux premiers par une relation d'assistance : « Cette relation de pouvoir vis-à-vis de tout usager sera renforcée à l'égard de l'immigré, constituant par là même une des formes concrètes du rapport global de domination exercé par la société française sur la population immigrée². » La deuxième notion mobilisée est celle qui révèle le plus clairement la formation intellectuelle de l'auteur à partir de savoirs dérivés de la discipline psychologique. C'est à partir de la notion de « cadre de référence » qu'il formule un argument central de sa thèse : ce « cadre de référence » aurait aussi un fonctionnement

¹ Nous renvoyons aux travaux de Martine Abdallah-Pretceille largement présentés dans le chapitre premier.

² Bernard LORREYTE, « La fonction de l'autre : arguments psychosociologiques d'une éducation transculturelle », *op. cit.*, p. 76.

Chapitre 6

inconscient. La place centrale que tient le « corps des immigrés » dans les représentations que se feraient les « Français » des « immigrés » en témoignerait¹.

A partir des notions de « cadre de référence » et de « contexte de communication », il propose une explication psychosociologique du racisme : la présence des immigrés « risque de menacer le fragile équilibre d'une économie psychique² ». Bernard Lorreyte mobilise ainsi deux registres d'explication pour rendre compte du racisme qui apparaîtrait à la faveur des « relations interculturelles ». Le premier a trait aux rapports d'ordre structurels (desquels l'Etat n'est évidemment pas extérieur), et le second à une analyse des effets psychologiques de telles interactions sur le groupe dit dominant. La mobilisation de ces deux registres permet la critique d'autres types d'explication du racisme et en particulier de la lecture dite marxiste :

« Ceci nous amène à penser que la compréhension de toutes les formes d'intolérance dont le racisme n'est qu'une manifestation particulière, passe par une compréhension des processus d'aliénation individuelle et collective. Et ici, les interprétations socio-économiques, plus ou moins « marxistantes » du racisme nous paraissent quelque peu insuffisantes. Démasquer le racisme comme idéologie répandue par les classes dominantes pour perpétuer leur domination n'explique pas pour autant l'efficacité de l'idéologie en la matière³ ».

Ce passage aide à comprendre pourquoi le psychosociologue et formateur ne peut se satisfaire d'une explication du racisme par la fonction de l'idéologie dans la reproduction de la domination. En tant que formateur, il cherche à agir sur les effets de ce rapport de domination, en l'occurrence sur les pratiques d'accueil défailtantes de la part des agents de guichet des services publics. Selon lui, l'analyse psycho-sociologique permet de faire le lien entre ce rapport de domination et les pratiques des acteurs.

Pour expliquer ces dernières (et tenter d'agir sur elles), il mobilise une autre approche du racisme, qui cette fois-ci concerne spécifiquement les acteurs qui sont en contact direct avec les immigrés. C'est cette approche qui donne sens au titre de l'article, « La fonction de

¹ Notons à ce propos la critique qu'il propose, après d'autres sociologues et psychosociologues, de la catégorie administrative et politique de « seuil de tolérance » (chapitre 2). Citant l'article critique de la sociologue Véronique de Rudder, il y voit quant à lui un signe de la centralité du corps dans les perceptions du fait migratoire et de la présence d'immigrés parmi les Français. En témoigne selon lui l'expression « corps social », « tolérance » étant entendu en termes biologique et médical. Il reprend la même idée dans un article de 1988 : « notion empruntée au champ biologique ou médical qui identifie la société française à un corps pur et homogène contaminé par une sorte de virus ou de microbe : les immigrés » in Bernard LORREYTE, « Français et immigrés : des miroirs ambigus », *Presse et Immigrés en France*, 1988, n° 165-166, p. 6. Voir aussi Véronique DE RUDDER, « La tolérance s'arrête au seuil », *Pluriel*, 1980, n° 21, pp. 3-13.

² Bernard Lorreyte, « La fonction de l'autre : arguments psychosociologiques d'une éducation transculturelle », op. cit., p. 85. Souligné dans le texte.

³ *Ibid.*, p. 86.

Chapitre 6

l'autre ». Il propose une interprétation des histoires que relatent les stagiaires au cours des formations lorsqu'ils dépeignent leurs relations avec ces administrés. Là où les stagiaires verraient une incompatibilité entre « culture française » et « cultures des immigrés », Bernard Lorreyte décèle une confrontation entre culture urbaine et culture rurale. Ce que ces stagiaires reprocheraient aux immigrés avec qui ils sont en contact, relèverait en fait de pratiques rurales et non d'une altérité culturelle définie selon la ligne de partage « Français »/ « autres ». Mais il y a plus : la virulence décrite de ces stagiaires s'explique selon lui, par leurs propres expériences, par leur propre proximité avec la culture rurale dont leur inconscient aurait été le réceptacle. Cette analyse, Bernard Lorreyte l'a forgée à partir de divers cadres dont certains sont issus de sa propre expérience familiale :

« Quand on dit « les immigrés ils balancent, ils lavent à grande eau, ils balancent par la fenêtre!... », mais c'est parce qu'ils viennent d'habitat horizontal etc...chez moi on faisait ça. Ma mère elle faisait ça ! Jeter des trucs par la fenêtre, c'est parce qu'on est passé d'un saut d'avion d'un habitat horizontal à un habitat vertical. Mais c'est un saut fabuleux en termes de rapports à l'espace ! Le rapport à la famille, à la femme, aux enfants, à la mort...Et moi ça m'a parlé, parce que tout ça, on dit c'est les étrangers...mais c'est moi ça ! Moi je me retrouve là-dedans. Et je me suis rendu compte que les gens, à condition qu'on leur fasse faire ce petit chemin, ils s'y retrouvent aussi. Et du coup, on cassait ces trucs-là. Et c'est là que je me suis dit que ce qu'on trouve là, c'est pas la question des différences, c'est la question des identités. Et c'est à partir de là que j'ai commencé à réfléchir là-dessus, à écrire, ça m'a passionné. Je m'y retrouvais. J'étais en résonance avec ça¹ ».

La réinterprétation de cette expérience à partir d'un cadre d'analyse socio-psychologique et la prise de distance avec une approche dite marxiste du racisme sont au cœur de cette thèse, reprise et reformulée dans ses écrits ultérieurs jusqu'à constituer la matrice de la formation à l'interculturel.

Mais Bernard Lorreyte s'autorise aussi des emprunts à la littérature militante des années 1970, comme l'illustre la reprise de l'analyse qui voit dans le traitement de

¹ Entretien du 26 mars 2009. L'analyse qui transparaît dans cet extrait n'est pas sans rappeler certaines analyses sociologiques sur les logiques de stigmatisation et de discrimination entre des groupes socialement proches. Sans présumer de la connaissance de Bernard Lorreyte de ce type d'analyse sociologique, on peut tout de même relever la similarité de son raisonnement avec, à titre d'exemple, l'étude que Norbert Elias et John L.Scotson consacrent à trois quartiers de Wiston Parva. Dans ce faubourg fictif d'une ville industrielle britannique, étudié dans les années 1950, deux quartiers sont habités par des populations ouvrières dont les niveaux de vie et de qualifications sont proches. Cette proximité sociale n'empêche pourtant pas la marginalisation et la discrimination de l'une par l'autre. Pour l'expliquer, les auteurs mettent en évidence des rapports façonnés par l'installation plus ancienne du groupe « established » sur le groupe des « outsiders ». L'exclusion des seconds tirerait son origine de rapports conflictuels entre anciens et nouveaux marginaux, les premiers trouvant un intérêt à se distinguer des seconds : Norbert ELIAS et John L. SCOTSON, *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard, 1997.

Chapitre 6

l'immigration, « une fonction miroir » de la société française. Il reprend ici le titre du livre de Tewfiq Allal, Jean-Pierre Buffard, Michel Marié et Tomaso Regazzola, pour qui l'immigration joue cette fonction précise. Dans cette perspective, parler des immigrés, c'est souvent parler de la façon dont la société les perçoit¹. Le contenu des formations qu'il propose découle directement de cette analyse : « La démarche de conscientisation que nous préconisons pourrait s'illustrer dans ce dialogue entre formateur et participants. « Parlez-nous d'eux, dites-nous comment ils sont !...-Vous me demandez de parler des autres ? Me voilà donc obligé de parler de vous »² ». Selon cette analyse, le formateur doit agir sur « l'économie psychique individuelle et groupale ». S'il présente et décrit les expériences migratoires en cours de formation, c'est pour faire jouer une « fonction miroir » à ces expériences (et par extension aux immigrés) C'est pourquoi, les formations devraient présenter des processus migratoires en les comparant avec des expériences françaises de migrations internes du monde rural aux grandes villes dans la France du XIX^{ème} siècle. Le formateur devrait ensuite proposer des « exercices psycho-sociologiques » qui visent à faire prendre conscience aux stagiaires de leurs propres « cadres de références » ou « lunettes culturelles » dans une « perspective de relativité culturelle ».

De ce texte fondateur, il ressort une propension à la critique de l'Etat. Plus exactement, la formation à l'interculturel repose sur la déconstruction de la « fiction bureaucratique³ » de l'Etat, celle d'une relation administrative qui engagerait un agent administratif impersonnel et un usager standardisé. Ainsi, la nature particulière du travail de ces agents de l'Etat que sont les formateurs, les positionne de façon ambiguë par rapport à ce premier ressort de légitimation de l'Etat moderne et libéral. On peut relever de nombreux éléments de l'analyse constructiviste de la relation au guichet : la violence latente qui peut se faire jour par la confrontation d'agents administratifs issus des classes populaires salariées et de publics socialement vulnérables desquels ils chercheraient à se distinguer ; ou encore la représentation de la relation administrative comme une relation de domination⁴. Le formateur est censé être au cœur de la déconstruction de cette fiction et c'est sans doute sur ce point que transparaît le

¹ Tewfik ALLAL, Jean-Pierre BUFFARD, Michel MARIE et Tomaso REGAZZOLA, *La fonction miroir. On croit parler des immigrés, alors qu'en fait...*, Paris, CORDES, 1974.

² Bernard LORREYTE, « La fonction de l'autre : arguments psychosociologiques d'une éducation transculturelle », *op. cit.*, p. 88.

³ Vincent DUBOIS, « Introduction », in *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, 2010, pp. 1-26.

⁴ Ce sont par exemple des éléments qui structurent l'analyse de Vincent Dubois lorsqu'il rend compte de la relation au guichet dans les Caisses nationales d'allocation familiale : Vincent DUBOIS, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, *op. cit.*

Chapitre 6

plus clairement la dimension critique de son travail et la filiation de cette théorie avec celle des « groupes Balint ». Bien que l'auteur n'évoque pas dans ses textes la filiation de son analyse avec la connaissance qu'il a pu acquérir dans le cadre de ces groupes au cours de sa socialisation professionnelle avant son entrée à l'ICEI¹, la théorie qu'il propose y fait très fortement écho. Selon Michael Balint, c'est la compréhension des ressorts de la relation entre médecins et malades qui doit permettre au praticien d'améliorer sa pratique, notamment à partir de la conscience que celle-ci peut se heurter aux difficultés relationnelles d'ordre psychologique.

Par ailleurs, cette filiation se donne aussi à voir à travers le rôle donné au formateur, défini en creux, et qui fait écho à celui du « leader psychiatre » de Michael Balint. Rappelons que c'est autour de celui-ci que les médecins sont regroupés en formation et qu'ils sont incités à échanger sur les cas qu'ils rencontrent dans leurs pratiques quotidiennes. A partir de ces échanges, le « leader psychiatre » propose une analyse de la relation entre médecin et patient afin d'identifier les « comportements automatiques² » et d'améliorer cette relation. Leur finalité est de changer « la personnalité du médecin dans son travail³ ». Comme le « leader psychiatre », le formateur à l'interculturel doit éveiller les stagiaires, favoriser la prise de conscience et de distance par rapport à leurs propres réflexes professionnels⁴. On peut émettre l'hypothèse que cette familiarité de Bernard Lorreyte avec les « méthodes Balint » a favorisé la mobilisation de savoirs sur les relations interculturelles qui reposent sur des présupposés similaires⁵.

2. De la théorie de la formation au répertoire d'action publique

Au cours de la décennie, Bernard Lorreyte s'applique à diffuser cette théorie de la formation à l'interculturel à travers d'autres publications et en direction d'autres publics. Ces

¹ Rappelons qu'il évoque en entretien sa familiarisation avec cette « méthode ».

² Michelle MOREAU RICAUD, *Michael Balint : le renouveau de l'École de Budapest*, op. cit., p. 222.

³ *Ibid.* Et à ce titre, la finalité est plus professionnelle que strictement thérapeutique.

⁴ Notons que les travailleurs sociaux qui constituent un public, parmi d'autres, destinataire des formations à l'interculturel, sont familiers des savoirs sociologiques et psychologiques. Ces savoirs constituent leurs principaux référents depuis la minorisation des savoirs médico-sociaux qui dominaient encore leurs formations dans l'après-guerre. Sur ce point, voir Bertrand RAVON et Jacques ION, *Les travailleurs sociaux*, op. cit., p. 86-87. Ainsi, c'est surtout le rôle donné au formateur et le contenu en termes de relations interculturelles qui doit ici attirer l'attention.

⁵ On pense en particulier aux textes de Claude Tapia mais surtout de Martine Abdallah-Pretceille (présentés dans le chapitre premier) et qui ciblaient l'interaction entre institutions (comme l'école) et administrés, et appelaient à une remise en question, par un travail de conscientisation, des normes des représentants des institutions.

Chapitre 6

nouvelles publications permettent de se faire une idée plus précise de ses stratégies de positionnement dans le monde des études sur les relations interculturelles et dans la nébuleuse de la cause des relations interculturelles. Elles donnent aussi à voir les ressources qui lui ont permis de consolider et diffuser cette théorie.

a. L'inscription de la formation dans la nébuleuse de la cause des relations interculturelles

Comme nous l'avons montré dans le premier chapitre de cette thèse, les études sur les relations interculturelles ont érigé l'interaction entre représentants des institutions et administrations et administrés, comme unité pertinente d'analyse et d'action. En 1984, Bernard Lorreyte dirige un numéro spécial de la même revue dans laquelle il a publié son premier article. Intitulé « Les transferts de connaissances. Vers une pédagogie interculturelle¹ ? », le numéro rassemble des articles de spécialistes sur la formation à l'interculturel dont les auteurs sont inscrits dans d'autres secteurs professionnels que le sien². C'est l'occasion pour lui de positionner ses travaux dans une analyse plus large des sociétés pluriculturelles et de s'inscrire lui-même dans la nébuleuse de la cause des relations interculturelles. Le numéro spécial rassemble ainsi des contributions de Martine Abdallah-Preteille, théoricienne de la pédagogie interculturelle³ et de Michel Oriol et Maurice Mauviel, sociologues des situations interculturelles⁴. Il comporte aussi un article co-écrit avec Jean-François Matteudi également formateur à l'ADRI⁵. Dans son introduction,

¹ Bernard LORREYTE (dir.), « Le transfert des connaissances. Vers une pédagogie interculturelle », *Education permanente*, 1984, n° 75.

² Sa participation en 1985 au colloque national « L'interculturel en éducation et en sciences humaines » organisé par le laboratoire ERESI de Toulouse, spécialisé dans la pédagogie et la psychologie interculturelle et auquel participe une quarantaine de spécialistes français des relations interculturelles est un autre exemple de son inscription dans la nébuleuse de la cause des relations interculturelles. Bernard LORREYTE, « Identité et altérité. Une approche de l'hétérophobie. », in Claude CLANET (dir.), *L'interculturel en éducation et en sciences humaines : colloque national, Toulouse, juin 1985.*, Toulouse, ERESI, 1986, pp. 541-558. .

³ Martine ABDALLAH-PRETCEILLE, « Approche interculturelle du transfert des connaissances », *Education permanente*, 1984, n° 75, pp. 105-111.

⁴ Mauviel MAUVIEL, « Les Français et la diversité culturelle », *Education permanente*, 1984, n° 75, pp. 67-82.

⁵ Bernard LORREYTE et Jean-François MATTEUDI, « Insertion des immigrants et dynamique des différences. Réflexions autour d'une expérience de formations interculturelles », *op. cit.* Le numéro est complété par deux autres articles écrits par des formateurs québécois et suisse. D'autres publications témoignent de l'intégration de Bernard Lorreyte dans le cercle restreint des formateurs et promoteurs d'une lecture interculturelle comme par exemple la parution en 1986 de « L'identité dans tous ses états » dans un numéro d'*Informations sociales*. Le numéro réunit aussi Margalit Cohen-Emrique, psycho-sociologue des relations interculturelles et encore Jean-

Chapitre 6

« Enjeux interculturels¹ », il revient sur la notion dont il regrette l'usage galvaudé et souligne la faiblesse théorique. Cet article introductif reste un plaidoyer pour la reconnaissance de la « démarche interculturelle² ». Ce discours cible en réalité celui des analyses marxistes des phénomènes culturels. Nous avons montré ce que sa théorie de la formation devait à une reconversion de sa lecture marxiste du monde social. Cette reconversion se fait donc au prix d'une distanciation et d'un reclassement idéologique très critique par rapport aux analyses dont il a pu se sentir proche par le passé :

« Sur le plan idéologique général, on peut considérer que la perspective interculturelle s'inscrit parmi les diverses réactions à quelques dizaines d'années de règne de la « croyance marxiste ». Plus banalement, il s'agit aussi d'une revanche en quelque sorte du « culturel », de l'ordre symbolique, contre le discours « économiciste », de plus en plus discrédité et dont la prétention scientifique dissimule de plus en plus mal la véritable nature : le discours actuel du dominant, le discours du pouvoir étatique de « gauche » comme de « droite³ » ».

De même que la sociologie et la pédagogie interculturelles ont en partie pris forme à partir d'une critique des analyses strictement marxistes de l'immigration pour la première et de la question scolaire pour la seconde, Bernard Lorreyte voit dans « l'approche interculturelle » qu'il prône en réunissant les principaux tenants des études sur la question, une réponse aux impasses supposées de l'approche marxiste des phénomènes culturels.

Mais cette mobilisation de savoirs permet également de formuler une critique à l'encontre de la politique du Secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés et de défendre l'autonomie de sa position. Ainsi, l'article co-écrit avec Jean-François Matteudi entend rompre avec une autre appréhension des phénomènes culturels qui est celle du cadre institutionnel dans lequel les deux formateurs s'inscrivent. Présenté comme le fruit d'une réflexion collective, menée en interne par les formateurs de l'ADRI depuis la fin des années 1970, l'article propose une « réflexion autour d'une expérience de formations interculturelles⁴ ». Il critique la politique conduite par l'ICEI qui, selon les auteurs, aurait été soumise à des directives problématiques. En leur demandant de créer des outils pédagogiques de diffusion de connaissances sur les immigrés, les tutelles de l'organisation auraient renforcé

François Matteudi : Bernard LORREYTE, « L'identité dans tous ses états », *Informations sociales*, 1986, n° 1, pp. 44-49, Jean-François MATTEUDI, « L'oubli bavard des médias », *Informations sociales*, 1986, n° 1, pp. 75-78.

¹ Bernard LORREYTE, « Editorial : enjeux interculturels », *Education permanente*, 1984, n° 75, pp. 3-9.

² *Ibid.*, p. 5.

³ *Ibid.*

⁴ Bernard LORREYTE et Jean-François MATTEUDI, « Insertion des immigrés et dynamique des différences. Réflexions autour d'une expérience de formations interculturelles », *op. cit.*

Chapitre 6

les logiques culturalistes dans la façon de se figurer le fait migratoire. C'est justement ce que les auteurs remettent en cause, l'article de 1982 de Bernard Lorreyte étant invoqué comme référence pour définir le contenu de cette rupture. L'inclinaison pour une approche critique du rôle de l'Etat se manifeste encore une fois sous deux dimensions divergentes. Leur passé militant est actualisé à travers une forme de vigilance envers les directives des tutelles administratives et plus généralement de la politique menée par Paul Dijoud et de Lionel Stoléru. Dans le même temps, la mobilisation de compétences professionnelles et savantes spécifiques et d'expériences de formation permet de se distancier et de se distinguer d'autres approches critiques (en l'occurrence marxistes) et de revendiquer l'originalité de leur position au nom d'un professionnalisme¹.

b. La centralité la question de la ruralité : un répertoire partagé

S'il est difficile de se faire une idée précise des formations dispensées, on peut tout de même affirmer que cette théorie de l'interculturel a été diffusée à l'intérieur de l'ADRI et a été adoptée par les formateurs, en particulier par ceux employés au tournant des 1980. L'analyse que partagent les formateurs et à partir de laquelle ils conçoivent leur action en direction des agents administratifs peut être décrite à travers la notion de répertoire interculturel d'action. L'épithète se justifie dans la mesure où sur le plan discursif, ce répertoire partage de nombreux traits saillants avec les références savantes sur les relations interculturelles. Ces ressources permettent aux formateurs de l'ADRI d'analyser l'interaction administrative, de l'interpréter et de formaliser une action la prenant pour cible. L'analogie entre les trajectoires militantes et professionnelles des formateurs permet de parler d'un répertoire d'action commun. La mobilisation de ce répertoire interculturel par les formateurs trouve son origine dans l'actualisation de leurs dispositions militantes à travers une représentation réformatrice de leur travail².

¹ On retrouve ainsi un type de carrière analysée par Vincent Dubois dans son étude des professionnels municipaux de la culture. Vincent DUBOIS, « Du militantisme à la gestion culturelle. L'institutionnalisation de l'action culturelle dans une ville de banlieue (Bron, 1970-1990) », in Sylvie TISSOT, Christophe GAUBERT et Marie-Hélène LECHIEN (dirs.), *Reconversions militantes*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2005, pp. 139-162. Dans cet article, il montre comment d'anciens militants formés dans le sillage de mai 1968, sont devenus des intermédiaires de la politique culturelle et comment le passé militant s'est actualisé dans un rapport au travail mêlant engagement politique et aspiration au « professionnalisme ».

² Dans le même sens, le politiste Erik Bleich caractérise l'antiracisme du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), du moins jusqu'aux années 1970, par la centralité accordée au problème de l'antisémitisme et par la concentration quasi-exclusive sur la dénonciation des discours reposant sur la croyance en l'existence de « races ». Pour l'expliquer, il analyse la socialisation de nombreux cadres et membres

Chapitre 6

La place que les formateurs accordent à la question de la ruralité dans leurs analyses, et notamment dans leurs anecdotes, témoigne de l'emprise de ce répertoire. Rappelons que pour le théoricien de la formation, l'analogie entre immigration et migrations internes, du monde rural au monde urbain, est centrale¹. Lorsqu'on leur demande de décrire les formations qu'ils dispensaient, les formateurs rencontrés évoquent systématiquement cette analyse qui entend dévoiler et faire reconnaître aux stagiaires la part du « refoulé » dans leurs représentations des immigrés. Ils perçoivent leur travail comme une forme de dévoilement. Les premières confrontations de Bernard Lorreyte avec les stagiaires auraient joué la même fonction révélatrice qu'il entend par la suite faire jouer en cours de formation :

« Et c'est en commençant à travailler dans ce service de formation, et ça consistait à partir toutes les semaines, dans tous les coins de la France, dans toutes les institutions ! J'ai raconté dans un article tout ça. Je sais pas si vous voyez ce que c'était. Je suis allé dans un foyer, dans l'Est, c'était à feu et à sang. On travaillait pour la Commission nationale du logement immigré. J'arrive à 9h, personne. Et à 9h15, je vois arriver une vingtaine de mecs, tous habillés pareil, en gris, des blazers, tous des anciens militaires. Les foyers étaient tenus par des anciens militaires. D'Algérie en plus ! Et je vous raconte pas...Au bout de cinq minutes, il y en a un qui était sur le bureau en disant « Ces salopards de bougnoules qui viennent nous envahir, qui viennent baiser nos femmes et nos filles, moi je les attends ! L'artillerie elle est prête ! ». Et quand j'ai discuté après avec eux, effectivement, l'artillerie elle était prête ! Ils dormaient tous avec leurs flingues ! Voilà la situation ! Moi j'ai trouvé ça passionnant, parce que petit à petit on découvre que ce qui est en jeu...Les gens ils vidaient leurs tripes. Ce qui est en jeu c'était leurs tripes. Et puis moi ça m'interpellaient dans ma propre histoire. Je me suis retrouvé dans tout ça ».

Dans la suite de l'entretien, il explique cette virulence par ce que l'immigration évoquerait pour ces stagiaires, en l'occurrence, la « ruralité refoulée ». Les autres formateurs couplent aussi de façon systématique l'évocation du contenu des formations avec de telles anecdotes². Elles sont systématiquement présentées comme des moments de confrontation où la violence est latente et où le formateur fait face à des stagiaires prêts à en découdre. Même lorsque les formateurs n'ont pas eu une formation universitaire psychosociologique, ils

de l'organisation dans la Résistance : Erik BLEICH, *Race politics in Britain and France. Ideas and policymaking since the 1960's*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

¹ Il reprend cette analogie jusque dans son article de 1988 : « Aussi, peut-on considérer que bon nombre de situations concrètes de voisinage entre Français et immigrés se ramènent fréquemment à une cohabitation de « déracinés », c'est-à-dire d'individus engagés bon gré mal gré dans une gestion largement imaginaire d'une « économie subjective », celle de leur exil respectif ». Bernard LORREYTE, « Français et immigrés : des miroirs ambigus », *op. cit.*, p. 20.

² Sur l'importance d'analyser les anecdotes relatées en entretien : Stéphane BEAUD, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique » », *Politix*, 1996, vol. 9, n° 35, p. 242-243.

Chapitre 6

reprennent en entretien cette analyse, formulée à partir du même registre. C'est par exemple le cas du formateur Jean-François Matteudi :

« Par exemple à Barbès, les agents EDF intervenaient auprès d'Africains qui venaient d'arriver. Ils maîtrisaient pas le confort urbain...ils avaient des chauffages électriques qui consommaient énormément, ils ouvraient les fenêtres parce qu'ils avaient pas l'habitude, et des factures astronomiques...Et du coup ils allaient négocier avec EDF (rires) sauf qu'EDF négocie rien du tout ! (rires). Comment expliquer aux agents d'EDF...que quelque part chez les gens il y a aussi un refoulement de « péquenaud » comme on dit...et puis c'était une façon aussi, en présentant les choses comme ça, de dire « c'est l'islam »...c'est quelque chose que tout le monde a connu d'une façon ou d'une autre¹ ».

Il reprend la même analyse qui voit dans cette confrontation entre agents d'EDF et clients immigrés, la confrontation entre des populations urbaines et des populations (trop) récemment urbanisées. Là serait l'enjeu central de la relation interculturelle. Interrogé sur la réception, par les stagiaires, des tentatives de déconstruction de leurs représentations des immigrés, Jean-François Matteudi répond ainsi :

« *Et ce discours, ça parlait au public ?*

Oui, ça leur parlait. Beaucoup connaissaient cette histoire...dans les histoires familiales, très vite, quand on remonte un peu...on se retrouve avec des familles rurales. En France, après la seconde guerre...chaque famille avec des liens avec la campagne. Des vieilles familles urbaines y en a peu quand même. Donc finalement, ils étaient à la fois lointains et proches...² ».

Tous les formateurs reprennent cette analyse témoignant ainsi de sa prégnance sur leur représentation de leur rôle en tant que formateur. Le formateur à l'interculturel apparaît dès lors comme le seul acteur à même d'agir sur l'interaction interculturelle. Il faut cependant relever que si la filiation avec les savoirs sur les relations interculturelles est manifeste (dans les modes d'analyse, dans les références savantes mobilisées), la question de la ruralité était déjà une caractéristique notable de la représentation des agents administratifs en charge de la main-d'œuvre coloniale dans les années 1960³. Mais à la différence de ces derniers, les formateurs à l'interculturel entendent cibler les représentations des agents administratifs en contact avec les administrés immigrés et non l'inverse, faisant ainsi écho aux réflexions des

¹ Entretien du 29 avril 2013.

² *Ibid.* Les formateurs multiplient ce type d'exemples. Un troisième formateur raconte par exemple : « On avait aussi le cas de la centrale de Flamanville où quand elle s'est construite, y avait des Turcs, les gens du local disaient « ah les Turcs, on peut pas le piffrer etc... ». Et puis au bout de deux ans, les Turcs allaient rentrer les vaches avec les paysans parce que comme par hasard, ils s'étaient rendus compte que les Turcs, c'étaient aussi des ruraux qui avaient des vaches. Et à la fin, quand les Turcs sont partis, et bien les ruraux voulaient plus les laisser partir. Donc on avait plein d'exemples comme ça ». Entretien François Boitard, 19 novembre 2010.

³ Chapitre 1.

Chapitre 6

pédagogues (Martine Abdallah-Pretceille), des sociologues (Michel Oriol) ou encore des psychologues sociaux (Claude Tapia) des relations interculturelles.

C. Les visées antiracistes de la formation

Comment se concrétise l'antiracisme des agents de l'ADRI ? Jusqu'à présent, le contenu des formations a été présenté à partir de la théorie de la formation à l'interculturel. Les anecdotes des sessions de formation relatées en cours d'entretien ont permis de mieux cerner les contours du répertoire interculturel. Les outils documentaires créés par l'ADRI permettent de s'en faire une idée plus précise et d'interroger leurs effets sur la formulation du problème du racisme.

1. La formation en actes

Un film réalisé par le formateur Jean-François Matteudi et diffusé en cours de formation pendant de nombreuses années¹ constitue une pièce d'archive visuelle supplémentaire qui éclaire la mise en œuvre de l'action de formation. Nous manquons d'informations sur la réception de ce film. Néanmoins, celui-ci permet d'accéder directement au discours tel qu'il a été diffusé par les formateurs. A la différence des textes théoriques sur la formation à l'interculturel, une telle pièce ne donne pas uniquement accès à la construction d'un problème public. Elle donne à voir sur quoi repose concrètement l'action de conscientisation.

Encadré n° 6.7 : Les supports audio-visuels de la formation à l'interculturel

En 1984 et 1985, Jean-François Matteudi a réalisé quatre films pour le service Formation de l'ADRI : « La chieue de Monsieur Seguin », « Les Berrichons, seconde génération », « Celle qui a confiance » et « Comme les autres² ». Les deux premiers portent sur la vie rurale en France et fonctionnent en binôme. Le premier épisode dresse un portrait d'une femme agricultrice sommée, très jeune, de reprendre l'exploitation familiale. Le deuxième volet suit trois jeunes adultes qui quittent le Berry pour s'installer en ville. Les troisième et quatrième films portent sur la vie en France d'immigrés et de leurs enfants. Réalisé en collaboration avec l'association grenobloise « Parfums de la terre », le premier dresse le portrait de Yamina, franco-tunisienne, veuve et élevant neuf enfants. Il aborde la question de « l'émancipation des femmes ». Le quatrième film porte sur la vie de jeunes adolescents et adultes résidant à Argenteuil et dont les parents sont immigrés.

¹ Aux dires des formateurs rencontrés, il a été diffusé dès sa réalisation en 1984 et pendant toute la décennie.

² Le réalisateur n'a pu nous transmettre que le premier de ces films. Les informations portant sur les autres films et les conditions de réalisation de celui que nous avons visionné sont tirées de l'entretien.

Chapitre 6

Le premier film a été réalisé pour le service Formation dans le cadre d'une réflexion collective sur l'analogie entre immigration et exode rural. Ayant beaucoup travaillé à partir de l'outil audiovisuel dès les années 1970 dans le cadre de ses activités associatives et militantes¹, Jean-François Matteudi offrait des compétences techniques qui pouvaient être mobilisées pour créer des outils de formation. Il réalise la « Chieuve de Monsieur Seguin » avec son frère. C'est d'ailleurs celui-ci qui l'introduit auprès de la famille filmée qui n'est autre que celle de son épouse. Celle-ci accepte de se laisser filmer et ses membres connaissent l'objectif de la démarche de Jean-François Matteudi : ils savent que le film doit immerger les stagiaires dans le monde rural, l'objectif étant de déconstruire, par cette analogie, les représentations qu'ils peuvent se faire de l'immigration, des immigrés et de leur présence. Le réalisateur pose des questions larges (coupées au montage) invitant les interviewés à se présenter et à retracer les étapes de leur vie². A ce titre, l'unique évocation des « étrangers » par la principale protagoniste du film est peut-être spontanée, mais il faut avoir à l'esprit qu'elle connaît l'objectif du réalisateur.

Dans « La chieuve de Monsieur Seguin », il n'est jamais question d'immigration ou de « cohabitation ». Le documentaire est pourtant diffusé au cours des formations de l'ADRI dans le but de traiter ces questions. Le film a été conçu à partir de la croyance en son pouvoir de suggestion chez les spectateurs. Il repose sur l'idée que l'évocation d'une situation sociale potentiellement familière peut susciter la réflexion et contribuer à la déconstruction du « cadre de référence » de tout un chacun, pour reprendre les termes de Bernard Lorreyte. C'est ainsi que l'on peut interpréter le choix de filmer la vie d'un couple de paysans.

D'une durée de trente minutes, le film relate la vie, en 1984, d'un couple composé de Michelle et Germain Delanne, propriétaire d'une petite exploitation dans le Berry. D'autres acteurs, notamment le frère de Michelle Delanne, Maurice, apparaissent ponctuellement, mais c'est elle qui est au cœur du film. Filmée en train de travailler, elle décrit ses journées, saison après saison. D'autres scènes la présentent filmée face à la caméra, assise dans sa cuisine. Son époux est également filmé, mais c'est sur elle que porte l'essentiel du film. Le réalisateur n'intervient jamais directement (on ne l'entend pas une seule fois), la laissant s'adonner à l'exercice de l'auto-analyse. Le générique du film composé d'un relatif succès commercial datant de 1977 du chanteur français Michel Delpech, « Le Loir et Cher », résume d'une certaine façon son objectif : illustrer le décalage entre la vie urbaine et la vie rurale. Une voiture arrive et se gare devant un bâtiment, plongeant le spectateur-stagiaire dans cet univers social.

¹ Chapitre 3.

² D'ailleurs, contrairement à ce qui pourrait laisser entendre la dernière scène du film où le personnage principal se compare à la « Chèvre de Monsieur Seguin », cette comparaison est une idée du réalisateur pour qui la vie de Michelle Delanne évoquait la fable d'Alphonse Daudet.

« La Chieuve de Monsieur Seguin » : les représentations de l'« analogie » entre populations immigrés et paysannes



Au ton léger et humoristique du générique qui évoque le retour d'un fils d'agriculteurs dans la maison familiale en milieu rural, succède un portrait approfondi qui, comme le suggère le titre du film, illustre le désir d'émancipation. Michelle Delanne relate les grandes étapes de sa vie en évoquant la prise de conscience des contraintes qui ont lourdement pesé sur ses décisions et choix personnels. Lorsqu'elle revient sur les conditions dans lesquelles elle a repris l'exploitation familiale, elle décrit amèrement ces contraintes :

« Moi je suis née dans les fermes, celle de ma grand-mère, elle se situait au nord de l'Indre dans la commune de Valençay. Je suis restée très peu de temps parce que mes parents s'installaient à leur compte, à quelques km dans une ferme où j'ai vécu jusqu'à 15 ans, c'était assez grand pour l'époque. Et puis à 15 ans, la ferme a été vendue et j'ai dû descendre 20 km plus bas, à Levroux et

Chapitre 6

là d'un coup, tout a basculé pour moi parce que je laissais tout derrière moi, mes copains, ma vie, ma maison, et je devais repartir à zéro. Je suis arrivée dans cette ferme avec ma famille, j'y suis restée plus tard en tant qu'agricultrice, j'ai dû faire des choix, enfin j'ai pu faire des choix dans ma manière de concevoir mon travail, et je suis allée travailler avec un troupeau de chèvres parce que j'aimais ça, j'en avais toujours eu dans ma famille, je les connaissais bien. C'est des bêtes qui sont restées libres [...]. La liberté m'avait pas été donnée, je n'avais pas pu vraiment choisir, j'étais restée à la campagne parce qu'on m'avait obligé à y rester, parce qu'à 14 ans j'ai dû choisir, enfin je n'ai pas pu choisir justement d'aller à l'école. Moi j'aimais l'école, j'ai toujours bien travaillé, j'ai eu la chance de faire quand même pendant deux années de ce qui est aujourd'hui les CEG¹, et c'est là que j'ai commencé à me rendre compte en arrivant dans le CEG de Valençay, où j'étais encore à l'époque, que je ressemblais pas quand même tout à fait aux autres parce que mes camarades d'école à ce moment-là, c'était des fils de pharmaciens, de notaires et moi je venais de la campagne, j'étais pas tout à fait habillée pareil et j'avais pas les mêmes chaussures... et là j'ai commencé à comprendre qu'entre les paysans et les autres y avait un petit peu de différences... A 14 ans, il a fallu partir. Moi j'aurais aimé continuer, seulement mon père, sa philosophie à lui, c'est qu'une fille un jour ça devra s'occuper de la maison et dans la mesure où elle sait faire la soupe et raccommoier les chaussettes, bon ça suffit... Donc j'ai quitté l'école, j'étais très malheureuse, et toutes les vacances j'ai espéré qu'il allait se passer quelque chose parce que le 1^{er} octobre 1950 quand je suis partie garder les vaches et que je savais que mes copains rentraient en 4^{ème}, ça a vraiment été une journée terrible pour moi. A ce moment-là, j'ai su que tout était fini, que je devrais rester à l'agriculture, et que ...bon c'était pas possible, j'étais coincée ».

Cette toute première séquence du film résume, à elle seule, les contraintes qui ont pesé sur le cours de sa vie. Enfant, elle a dû suivre ses parents qui déménagent probablement pour des raisons professionnelles. L'expérience scolaire est relatée avec émotion : avec bonheur dans la mesure où elle représente la joie suscitée par les nouvelles rencontres, la camaraderie, le goût pour les études, la possibilité d'envisager un avenir autre que celui auquel semble préparer la vie dans une exploitation agricole. Mais le récit est également marqué par le souvenir douloureux de la prise de conscience du rétrécissement soudain des horizons possibles et l'obligation, en tant qu'aînée, de reprendre l'exploitation familiale². Elle raconte également la souffrance suscitée par la prise de conscience de la distance sociale qui la sépare de ses camarades de classe, distance qui se manifeste par son allure vestimentaire³. Le

¹ Collège d'enseignement général.

² Son frère explique clairement comment lui, en tant que cadet et en tant qu'homme, a pu échapper à ce « destin ». Il est devenu instituteur.

³ A ce propos, Jean-François Matteudi explique avoir remplacé dans le titre du film « chèvre » par son équivalent, en patois du Berry, « chieuve ». L'objectif était de souligner, à partir des spécificités langagières, la similarité entre paysans français et immigrés primo-arrivants sur le territoire français.

Chapitre 6

déménagement s'apparente à une véritable migration (bien qu'elle soit restée rurale), à un « arrachement ». Elle décrit ce qu'une telle expérience peut représenter pour un enfant. Elle évoque l'école : d'une part, en termes de potentielles mobilité et ascension sociale et d'autre part, en termes de ressenti des distances sociales (ici exprimé à travers la question des modes de vie et habitudes vestimentaires). L'autoportrait qu'elle dresse décrit ainsi l'expérience, en l'occurrence douloureuse, de la perception de la distance sociale et du sentiment d'altérité.

Après cette introduction, elle est filmée s'adonnant à ses différentes tâches.



Après des séquences la filmant entrain de nourrir la volaille, de traire les chèvres, préparer le fromage, une autre séquence, plus longue, s'arrête sur l'abatage des animaux de la ferme pour leur consommation. Cette scène est emblématique des attentes du réalisateur quant au pouvoir de suggestion des images. L'agricultrice raconte la difficulté et dans le même temps la nécessité de l'abatage. C'est à l'occasion de ce commentaire qu'apparaît la seule occurrence de « l'étranger » :

Chapitre 6

« Consommer nos bêtes suppose qu'il va falloir les tuer, et là c'est pas toujours simple quand on les a élevés. Mais comme de toute manière tout le monde mange de la viande... donc moi j'aime pas trop, mais je le fais par nécessité de tout façon si je l'achète au supermarché, quelqu'un l'aura tué. Je pense que si tous ceux qui ont mangé de la viande étaient allés faire un tour dans les abattoirs, ils critiqueraient pas les paysans ou n'importe qui ou n'importe quel étranger qui va tuer une bête directement chez lui ou dans son sous-sol, parce qu'il a pas autre chose. La mort des bêtes est nécessaire dans la mesure où on mange de la viande. Moi j'aime pas le faire, je le fais quand même. Je tue pas le cochon moi-même, je peux absolument pas tuer mes chèvres. Je les découpe en morceaux, mais ça va pas beaucoup plus loin, la volaille ça va par contre... »

Le réalisateur ne s'en tient pas aux commentaires. Il la filme s'emparer d'un lapin, l'abattre et le dépecer avec, les premières secondes, des gémissements pour fond sonore. On peut présumer que le formateur espère susciter un malaise chez un stagiaire spectateur qui ne serait pas familier d'une telle scène, pourtant banale de la vie paysanne. Selon la théorie de la formation à l'interculturel, ces images doivent inciter le stagiaire à prendre du recul par rapport aux représentations qu'il est censé se faire des immigrés et en l'occurrence au leitmotiv de « l'abattage du mouton » qui scande l'évocation des « problèmes interculturels ». Car si l'on s'en tient aux anecdotes racontées par les formateurs en entretien, l'abattage revient régulièrement dans les griefs que formulent les stagiaires en cours de formation. Dans la dernière moitié du film, une scène similaire, mais muette donne à voir l'égorgeage d'un mouton.



Chapitre 6



Si les plans montrant l'abattage peuvent gêner un spectateur étranger au quotidien du travail dans une ferme, sa banalité est mise en scène justement par son imbrication dans le fonctionnement quotidien de la ferme. Mais ces références, fortement suggérées, à des thèmes qui peuvent selon les promoteurs de la formation à l'interculturel, évoquer la représentation du problème de l'insertion et de l'intégration des immigrants, sont au final diluées dans la dernière scène qui conclut le film sur une réflexion existentielle sur le besoin de liberté et d'émancipation de tout être humain. Michelle Delanne se promène dans un champ et évoque, en guise de morale, la fin de la fable de « la Chèvre de Monsieur Seguin » :

« Ça me fait penser à la chèvre de Monsieur Seguin qui était bien sage dans son étable qui avait tout ce qui fallait pour elle, qui savait pertinemment...elle préférait se sauver, et savait certainement qu'il y en avait 6 avant elle qu'avaient été mangé par le loup parce qu'elles étaient parties, mais qu'elle préférait elle aussi partir et se faire bouffer par le loup plutôt que de supporter la captivité ».

Le film articule d'une part, des thèmes qui sont propres à la vie dans une ferme et plus généralement à la campagne (et s'apparente ainsi à un film documentaire sur le travail) et d'autre part, des questions plus générales et qui conformément au choix d'une fable, sont universelles comme celui du rapport genré au travail, à l'école, à l'autorité parentale, aux inégalités sociales et culturelles et l'expérience de celles-ci. Le film est censé plonger les spectateurs-stagiaires dans cet univers qui est à la fois un monde du travail spécifique et un mode de vie. Après la diffusion du film, le formateur recueille les réactions des spectateurs-stagiaires et évoque avec eux, leur propre histoire familiale. Il mobilise des éléments d'histoire démographique et économique sur l'exode rural en France, les mobilités

Chapitre 6

géographiques et sociales sur le territoire français. Il esquisse des parallèles avec l'immigration¹.

L'exemple de cet outil audio-visuel mobilisé en session de formation, montre comment opère le répertoire interculturel d'action publique et ce qu'a pu être une action de conscientisation. Elle est une pédagogie qui se focalise sur l'analogie entre migration interne (du monde rural au monde urbain) et immigration. Cette analogie permet d'élargir l'appréhension de l'interaction interculturelle et de banaliser, auprès des stagiaires, l'enjeu de la « cohabitation » avec les immigrés. Elle repose pour beaucoup sur des savoirs issus des sciences humaines, tant en termes d'analyses du problème du racisme (nous avons vu ce que la formation devait à la sociologie et à la psychologie interculturelles), d'outils créés (un film qui mobilise la technique de l'entretien sociologique, décrit un univers de travail, incite à l'auto-analyse des acteurs enquêtés...), qu'en termes d'application de techniques psychologiques d'évocation de la vie personnelle et familiale, de conscientisation de ses propres schèmes de perception, etc. Le traitement non « moralisateur » du racisme passe par son évitement et l'évocation indirecte de la migration, du déplacement d'un univers social à l'autre, de la confrontation à l'altérité et aux inégalités sociales.

2. Dépolitiser l'enjeu du racisme ?

La mise en œuvre du répertoire interculturel à travers l'action des formateurs donne à voir une représentation singulière du racisme supposé des agents en contact avec les administrés immigrés. Dans la mesure où elle repose sur une certaine représentation de la « responsabilité causale² » de ce problème, elle en détermine aussi la « structure ». Les pages qui suivent abordent la question des effets dépolitisants de ce problème par l'action de formation.

¹ Le deuxième volet de ce film, « Les Berrichons, deuxième génération » dresse le portrait de jeunes adultes qui ont grandi à la campagne et qui s'installent en ville. L'un d'entre eux (qui est d'ailleurs le fils du couple filmé dans « La chieue de Monsieur Seguin ») a quitté le logement familial pour s'installer dans une ville proche, Châteauroux. Il y exerce le métier de mécanicien. Voir l'annexe 4 pour d'autres plans du documentaire.

² Joseph GUSFIELD, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica, 2009, p. 6-9.

a. La « dépolitisation » : de la catégorie indigène à la catégorie d'analyse sociologique

Cette question pose pourtant une difficulté : il faut en effet garder à l'esprit que l'idée d'une « dépolitisation » par l'intervention de l'ADRI est une catégorie indigène à l'organisation publique. L'histoire de l'ICEI-ADRI est traversée de part en part par la revendication d'une mission, celle de « dépolitiser » le problème de l'« immigration ». Avant même la transformation de l'ICEI en Agence, les secrétaires d'Etat aux travailleurs immigrés, Paul Dijoud et Lionel Stoléru en ont fait une mission en appelant à un traitement « apaisé » de l'immigration et de l'insertion. Ils l'ont fait en mettant systématiquement dos-à-dos les « extrêmes », cette expression désignant d'une part, les acteurs hostiles à l'immigration et d'autre part, les militants des droits des travailleurs immigrés. Malgré les inflexions qu'apporte le nouveau gouvernement constitué après la victoire de la gauche en mai 1981, cette analyse est reprise tant par Georgina Dufoix que par les différents directeurs de l'ADRI. Pour les cadres de l'Agence et pour Bernard Lorreyte en particulier, l'enjeu de l'immigration doit être « dépolitisé » pour pouvoir être traité sereinement, c'est-à-dire « scientifiquement ». Le discours de pacification des relations sociales né à la fin des années 1970 a ainsi été repris, développé, et traduit en puisant dans le registre de la « science ». Nous avons montré que pour ces acteurs, cette « politisation » de l'immigration avait pour corolaire le racisme de l'« opinion » et que celui-ci s'exprimait notamment à travers un accueil jugé défaillant des administrés immigrés.

L'insistance sur les « extrêmes » contre lesquels il faudrait lutter permet de cerner les contours de l'acceptation de l'idée de « politisation ». Pour les directeurs de l'ADRI, elle semble renvoyer à deux constats : d'une part, l'inscription de l'immigration dans la compétition électorale et d'autre part, l'existence de mobilisations collectives pour la défense des droits des immigrés et de leurs familles. Nous avons souligné au cours de cette thèse que c'est surtout le premier point qui a été mis en avant, à travers les discours des responsables successifs de l'ADRI, les résultats du Front national aux élections municipales étant systématiquement avancés comme preuve de la « politisation » de l'immigration. En l'associant implicitement avec l'inscription d'un enjeu dans la compétition électorale, la

Chapitre 6

« politisation » dont parlent les acteurs étudiés s'avère proche de certains usages sociologiques ou politistes de la notion¹.

Nous utilisons pour notre part, une autre acception de cette notion pour décrire les effets de la formation à l'interculturel sur le problème du racisme². A partir de la définition de la structure des problèmes publics proposée par Joseph Gusfield et de l'invitation de Jacques Lagroye à décomposer les processus par lesquels des enjeux sont qualifiés de politiques³, l'on peut qualifier un problème de politisé, lorsque les faits censés l'avoir causé sont étiquetés comme politiques. Ainsi, le problème du racisme des agents d'accueil en contact avec les immigrés paraît dépolitisé dans la mesure où c'est leur psychologie individuelle qui, *in fine*, est jugée responsable du « mauvais accueil » des administrés. La mise en œuvre du répertoire interculturel en cours de formation fait du racisme, un problème psychologique et de méconnaissance et exclut la « responsabilité causale⁴ » des pouvoirs publics. A partir du constat de la place prise par les savoirs issus de la psychologie, dans la construction du répertoire interculturel des formateurs, il s'agit ainsi de déterminer en quoi la mobilisation de tels savoirs peut avoir des effets dépolitisants sur le problème public du racisme.

b. La psychologisation du problème du racisme

L'analyse socio-historique du service formation de l'Agence, de l'émergence d'un répertoire interculturel d'action et de supports pédagogiques montre que les formations procèdent à une psychologisation du problème du racisme des agents d'accueil et de son traitement. Cette notion désigne ici la mobilisation de savoirs et savoir-faire issus de la psychologie comme discipline⁵.

¹ Dans son analyse comparative des droits des étrangers en Europe, la politiste Virginie Guiraudon défend également une analyse proche de la politisation de l'immigration et de ses effets supposés sur le « racisme » de « l'opinion ». Virginie GUIRAUDON, *Les politiques d'immigration en Europe : Allemagne, France, Pays-Bas*, Paris, L'Harmattan, 2000.

² Pour éviter tout malentendu, rappelons par ailleurs qu'il s'agit dans les pages qui suivent d'une dépolitisation du problème du racisme et non d'une « dépolitisation » du problème de l'immigration comme l'évoquent les acteurs étudiés.

³ Jacques LAGROYE, « Les processus de politisation », in Jacques LAGROYE (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, pp. 359-372.

⁴ Joseph GUSFIELD, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, *op. cit.*, p. 6-9.

⁵ Lise Demailly rappelle à quel point les usages de la notion de « psychologisation des rapports sociaux » par les sociologues reste ambiguë, malgré l'imposition de cet enjeu comme thématique sociologique (par exemple dans le cadre de recherches sur la souffrance au travail, à l'école, dans les situations de chômage, etc). Elle montre que généralement, l'idée d'une « psychologisation des rapports sociaux » renvoie à une approche cognitive des faits sociaux qui s'opposerait à celle de la sociologie, par son absence d'historicisation et de prise

Chapitre 6

Ce processus revêt plusieurs dimensions. On l'a vu, la psychologie et la psychologie sociale tiennent parfois une place importante dans le parcours universitaire des formateurs. Le principal théoricien de la formation à l'interculturel a suivi un double parcours, en sciences de l'éducation et en psychologie sociale. C'est le second qu'il valorise lorsqu'il exerce en tant que formateur auprès de divers organismes, avant d'être embauché à l'ICEI. Mais c'est moins la formation universitaire initiale que la mobilisation de savoirs psychologiques et socio-psychologiques qui permet de parler d'une psychologisation du problème du racisme. Quand bien même les acteurs sont diplômés dans d'autres disciplines des sciences sociales, leur passé militant à gauche et à l'extrême gauche a favorisé la mobilisation de savoirs psychologiques, sous son versant critique. A ce titre, notons que Bernard Lorreyte fait également publier ses travaux dans des revues plus académiques et plus strictement inscrites dans les travaux relevant de la psychologie. Destinées à un public d'universitaires, de psychologues et psychanalystes, il a pu y exposer plus en détail son analyse du racisme, forgée à partir de ses expériences de formation. Les références qu'il y mobilise sont alors en majorité empruntées à ces disciplines. Ainsi, dans « L'inquiétante familiarité¹ » publié en 1986, il explicite son approche qui met l'accent sur le rôle de l'imaginaire dans les processus de formation identitaire individuelle ou collective.

Une seconde dimension de la psychologisation du problème du racisme apparaît dans la mise en œuvre de techniques empruntées aux psychologues. C'est le cas de celles permettant d'agir sur la psyché des stagiaires et d'analyser leurs réactions lors d'interaction avec les administrés pour identifier et déconstruire les fondements psychologiques des « lunettes » et « œillères » des acteurs en jeu.

Enfin, cette psychologisation se manifeste par le ciblage d'individus. Bien que le répertoire interculturel intègre une représentation du monde social traversé par des rapports de forces et de domination et véhicule une théorie d'une administration dominante, peu encline à

en compte des dimensions structurelles d'un problème. La notion peut désigner le nombre croissant de psychologues dans une organisation, la mobilisation de savoirs issus de la discipline psychologique ou encore, dans la perspective des travaux de Norbert Elias, l'idée d'une intériorisation croissante du contrôle social : Lise DEMAÏLLY, « La « psychologisation » des rapports sociaux comme thématique sociologique. Le cas de l'intervention sociale », in Maryse BRESSON (dir.), *La psychologisation de l'intervention sociale. Mythes et réalités*, Paris, 2006, pp. 35-50.

¹ Bernard LORREYTE, « L'inquiétante familiarité : éléments d'analyse psycho-sociologique de l'hétérophobie », *Cahiers de sociologie économique et culturelle*, 1986, vol. 5, n° 6, pp. 53-70. Il s'agit d'une revue d'ethnopsychologie. Cet article n'apporte rien de nouveau sur l'analyse du racisme, par rapport à ses publications précédentes. Mais il témoigne de la volonté de son auteur de s'inscrire dans divers espaces sociaux et professionnels, le crédit académique n'étant pas à négliger pour un acteur qui entend faire reconnaître ses compétences du point de vue scientifique.

Chapitre 6

favoriser l'accès aux droits de ses administrés, la psychologisation de ce problème a pour effet, dans la pratique, de cibler des individus. Certes, les agents de guichet sont définis comme des agents de l'Etat et donc rattachés clairement à une entité collective définie par son pouvoir de domination. Mais entre l'analyse théorique de l'interaction interculturelle et la mise en œuvre du répertoire interculturel, la cible change de nature : ce sont les agents de guichet comme individus qui sont ciblés à travers leur histoire personnelle et familiale. La place centrale de l'analogie entre immigration et migration interne, du monde rural au monde urbain, est ici déterminante. Les savoirs issus de la psychologie s'articulent avec d'autres savoirs. Mais ils sont mis au service d'un travail psychologique sur les représentations des stagiaires. En d'autres termes la traduction pratique de la formation à l'interculturel conduit à l'individualisation du traitement du racisme.

Ainsi caractérisé, ce processus nourrit la thèse d'une formulation dépolitisée de l'enjeu du racisme des agents d'accueil. La formation à l'interculturel cible la subjectivité de chaque agent administratif exerçant au guichet et non l'action publique, par ailleurs contestée par les mêmes formateurs. Si le problème est jugé structurel, sa solution relève d'un travail psychologique individuel. À ce déplacement de la critique (de la politique publique aux agents qui la mettent en œuvre), vient se greffer une analyse qui voit dans le racisme une réaction de distinction, qui certes a des origines sociales (l'analyse de Bernard Lorreyte présuppose les origines populaires des stagiaires) mais qui relève aussi et surtout d'une réaction d'ordre psychologique¹.

Par ailleurs, la dimension dépolitisante du répertoire interculturel découle aussi de son point aveugle. Sur le plan théorique comme sur le plan pratique, l'enjeu de l'insertion est déplacé de l'action publique aux comportements des agents. Ce déplacement s'explique par une représentation dualiste de l'administration qui place l'État à l'extérieur de la relation avec les administrés. De la même manière que le SETI mettait à distance les « Français » qu'il invitait à dialoguer avec les « immigrés² », les agents du service formation mettent à distance les agents qui se situent au bout de la chaîne bureaucratique. Il en résulte une représentation de ces agents comme étant extérieurs à l'action publique et à l'administration centrale. Les formations aux relations interculturelles séparent nettement l'administration centrale des agents intervenant au guichet, ce qui permet à la première de se positionner en éducateur. La

¹ Notre propos n'est pas de dévoiler une contradiction dans cette analyse mais de mettre au jour le déplacement qui s'opère de la contestation de l'action publique à la promotion d'une méthode psychologique basée sur des techniques de « conscientisation ».

² Chapitre 2.

Chapitre 6

non prise en compte, en cours de formation, des incidences possibles des directives de l'administration centrale et de la politique d'immigration sur les pratiques des agents au guichet constitue le point aveugle de la formation à l'interculturel. Ce point aveugle rend possible l'agencement d'une analyse critique de l'action publique et de l'État et d'une vision dépolitisée du racisme¹.

c. Limites de la dépolitisation du racisme

Pourtant, la psychologisation d'un problème et de son traitement ne suffit pas à elle seule pour statuer définitivement de la dépolitisation dudit problème². Si elle constitue ici un aspect important de la définition du racisme, reste que la « structure » du problème a cela de particulier qu'elle identifie les agents administratifs comme responsables. La comparaison avec des dispositifs de formation plus récents et *a priori* semblables, met au jour cette caractéristique de la formation à l'interculturel et vient nuancer la thèse d'une dépolitisation du problème du racisme des agents d'accueil. L'analyse de Yasmine Siblot sur les effets de la mise en œuvre des formations des agents des services publics³ est à ce titre éclairante.

La représentation de l'interaction entre services publics et administrés identifiés comme précaires et « exclus », change sensiblement dans les années 1990. Dans ses travaux, Yasmine Siblot montre que la politique de la Ville et l'expertise institutionnelle qui l'accompagne, s'appuient aussi sur une représentation singulière de l'interaction entre les

¹ Ainsi, il apparaît clairement que cette dépolitisation du racisme ne découle pas d'une volonté des formateurs de camoufler la dimension politique du problème de l'accueil des immigrés comme par exemple les inégalités en droits qui pourraient susciter l'incompréhension des administrés. L'usage que nous faisons de cette notion s'écarte d'une représentation fonctionnaliste des processus de psychologisation, qui y verrait une volonté ou un moyen de minorer les inégalités, ou pour reprendre l'analyse critique de Lise Demailly, pour « camoufler » la domination : Lise DEMAILLY, « La « psychologisation » des rapports sociaux comme thématique sociologique. Le cas de l'intervention sociale », *op. cit.*, p. 43.

² Pour une critique de l'inférence immédiate entre dépolitisation et psychologisation, voir : Maryse BRESSON, « Introduction », in Maryse BRESSON (dir.), *La psychologisation de l'intervention sociale. Mythes et réalités*, Paris, 2006, pp. 11-18.

³ Yasmine SIBLOT, « « Adapter » les services publics aux habitants des « quartiers difficiles » », *op. cit.* ; Yasmine SIBLOT, *Faire valoir ses droits au quotidien : les services publics dans les quartiers populaires*, *op. cit.*, p. 275-285. La politiste montre comment ces formations conçues à la croisée des politiques de réforme des services publics et de la politique de la ville des années 1990, véhiculent une représentation à la fois sociale et culturaliste des publics dits spécifiques.

Chapitre 6

agents des services publics et les habitants des « quartiers difficiles ». Ces habitants font implicitement l'objet d'une homogénéisation et d'une réduction à des populations immigrées ou descendants d'immigrés. Mais la perspective est différente, puisque là où les savoirs sur les relations interculturelles et les agents qui les mobilisent ciblent les mentalités des agents, identifiés comme responsables des difficultés d'accès aux droits des immigrés, la politique « d'adaptation » des services publics » analysée par la politiste, décrit ces agents comme traversant toutes sortes d'épreuves¹. Ils seraient soumis à de nombreuses tensions avec ces administrés dont le principal point commun serait d'accumuler différentes formes de « handicaps ».

Cette perspective est héritière de ce qui a été décrit dans les chapitres précédents de cette thèse, mais elle s'en écarte aussi sur plusieurs points importants. Le legs du travail de formatage des agents de la DPM des années 1970, du CEDIM, de l'ICEI et de l'ADRI se manifeste à travers la pérennisation de l'interaction entre agents de guichet et administrés « spécifiques » comme cible de l'action publique et objet de réforme. Mais les formations décrites par Yasmine Siblot accusent aussi un déplacement. La formulation du problème qui les sous-tend se concentre sur l'administré plutôt que l'agent des services publics. La chaîne des responsabilités est inversée. Par ailleurs, les formateurs qu'elle étudie en appellent également à un travail sur soi² : la professionnalisation de l'accueil est censée passer par l'adoption par les agents, de nouvelles normes comportementales. Mais dans ce cas, la remise en question des pratiques administratives se fait, selon l'auteure, au prix d'une stigmatisation des administrés. Si les agents doivent apprendre à gérer les situations conflictuelles au guichet, c'est parce que les administrés des quartiers populaires ont au préalable été définis comme des publics « difficiles ». La cible de l'action de formation est identique à celle de l'ADRI, mais la démarche psychologique prônée par Bernard Lorreyte ne peut y être identifiée. Ses écrits sonnent même comme une critique des pratiques décrites par Yasmine Siblot lorsqu'elle analyse les formations sur les « différences culturelles³ ». La portée dépolitisante des formations de l'ADRI ne doit donc pas occulter l'analyse sur laquelle s'appuient les formateurs de l'Agence : ce sont bien les agents au guichet qui freinent l'insertion des immigrés et non ces derniers.

¹ Yasmine SIBLOT, « Adapter » les services publics aux habitants des « quartiers difficiles », *op. cit.*, p. 72.

² Yasmine SIBLOT, *Faire valoir ses droits au quotidien : les services publics dans les quartiers populaires*, *op. cit.*, p. 279.

³ *Ibid.*, p. 282-285.

Conclusion du chapitre 6

La formation à l'interculturel prodiguée par les agents de l'ADRI est la forme la plus institutionnalisée de la prise en charge par l'Agence du problème de l'accès aux droits des immigrés. Elle apparaît comme le produit d'une reconversion militante, à la faveur de l'émergence d'un nouveau secteur d'action publique. L'étude de la conception des formations, en amont de leur mise en œuvre, a mis en évidence l'impact des savoirs mobilisés par des acteurs dont le militantisme passé a pu trouver dans une Agence réformatrice, l'opportunité d'une reconversion. L'antiracisme de ces agents de l'Etat repose donc sur une représentation critique de l'Etat, et en particulier de son administration.

Pourtant, la mise en œuvre du répertoire interculturel des formateurs dépolitise, *in fine*, l'enjeu du racisme. Si cette dépolitisation du problème, à travers la psychologisation de sa prise en charge, ne se perpétue pas sur la scène publique, elle a constitué une étape dans le processus de dépolitisation de la question de l'accès aux droits qui a accompagné le développement dans les années 1990 d'un marché de la formation pour les agents des services publics et des collectivités territoriales. Elle a également constitué un lieu de définition (et de consolidation) du problème du racisme en termes d'une « opinion » raciste que l'Etat *devait* dès lors éduquer. Dans les années 1990, alors que s'impose la catégorie d' « intégration », au détriment de celle des relations interculturelles, la définition de ce rôle pédagogique pour l'Etat a pu se renforcer à travers la mise à l'agenda d'un nouveau problème : celui de la mémoire de l'immigration.

Chapitre 7 - La promotion de la mémoire comme nouvel antiracisme

L'antiracisme défendu par l'ADRI s'appuyait initialement sur l'idée d'une société faite de relations interculturelles harmonieuses. Quinze ans après la naissance de l'association, les tenants de cet antiracisme paraissent isolés. L'analyse qu'ils promeuvent à travers leur action n'est plus indexée à une catégorie d'intervention publique mobilisée à un niveau ministériel. Leur antiracisme est mis en œuvre à travers des actions de formation en direction des agents intermédiaires de l'Etat, ceux qui au guichet sont en contact avec les administrés immigrés.

Au début des années 2000, le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin promeut un antiracisme qui vise également les représentations. Il défend la mise en place d'une politique de promotion de la mémoire et de l'histoire de l'immigration et lance le 8 juillet 2004 la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI). Elle ouvre ses portes en 2007 avec en son centre, un musée. Ce projet repose sur l'idée que la diffusion de savoirs sur l'histoire de l'immigration peut agir sur les représentations de la population française. Elle permettrait de transformer les représentations et faire prendre conscience que la France a été modelée par l'immigration et qu'en conséquence, son histoire et celle de la nation française se confondent. Selon le Premier ministre et Jacques Toubon, le directeur de la CNHI, un tel dispositif doit servir à lutter contre « l'intolérance » et le « racisme » de l'« opinion ».

L'Agence de développement des relations interculturelles n'est plus qu'un centre de ressources à la disposition des acteurs de l'intégration¹. En 2003, elle a donc été proposée par la Direction de la Population et des Migrations comme support institutionnel pour la conduite de la Mission de préfiguration d'un Centre de ressources et de mémoire de l'immigration qui allait devenir la CNHI. Par cet arrangement institutionnel, la création de la Cité signale la disparition formelle de l'ADRI. Entre l'antiracisme promu par l'Agence et celui qui a conduit à la création de la Cité, il y a pourtant certaines similarités importantes. Les deux organisations reposent sur une conception du racisme se focalisant sur les représentations des acteurs et sur la définition du rôle de l'Etat comme acteur éduquant la société par un travail pédagogique. Mais ces deux antiracismes se distinguent par les savoirs sur lesquels ils s'appuient. Les promoteurs de la CNHI entendent mobiliser les savoirs sur l'histoire de l'immigration. Surtout, au tournant des années 2000, l'idée de lutter contre le racisme en

¹ Partie II.

Chapitre 7

mobilisant de tels savoirs est défendue aux sommets de l'Etat et engage plusieurs ministères : celui des Affaires sociales, de l'Education nationale et de la Culture.

Ce chapitre poursuit l'analyse de l'action de réforme des représentations pour lutter contre le racisme en se penchant sur la promotion de la « mémoire de l'immigration ». En identifiant les logiques de production de ce nouvel antiracisme, il s'agit d'expliquer comment les discours et projets nés aux marges de l'Etat ont été mis à l'agenda du gouvernement au début des années 2000¹. Nous montrons que cette mise à l'agenda n'a pu s'opérer qu'au prix de multiples requalifications. Initialement portée par une poignée d'historiens et par des acteurs associatifs, cette cause a fait l'objet d'une réappropriation par les acteurs de la politique de l'intégration. A la fin des années 1990, ces reformulations ont eu pour effet d'indexer ce nouvel antiracisme à l'objectif d'intégration, alors même que les contours de cette catégorie étaient redéfinis.

En effet, au cours de cette décennie, deux processus caractérisent le contexte d'énonciation du problème de l'histoire et de la mémoire de l'immigration. D'une part, la mémoire s'impose comme catégorie savante et d'action publique, au-delà des questions ayant trait au traitement des immigrants et de leurs descendants. D'autre part, l'intégration s'est imposée comme catégorie incontournable pour dire, décrire et agir sur les « problèmes des immigrés² ». L'évolution de cette catégorisation est allée dans un sens excluant peu à peu toute référence aux « cultures des immigrés ». Lorsqu'une politique dédiée à l'histoire et à la mémoire de l'immigration est finalement lancée au début des années 2000, elle est désormais rattachée à l'impératif d'intégration couplé à celui de « cohésion nationale³ ».

Le chapitre montre comment l'émergence de la mémoire comme catégorie d'action publique au tournant des années 1980 et l'institutionnalisation des rapports entre les

¹ Le chapitre porte sur la construction du problème de la mémoire de l'immigration et ne s'intéresse pas à la mise en place de la Cité. Sur la dimension muséographique du projet, voir Mary STEVENS, *Re-membering the Nation : The Project for the Cité nationale de l'histoire de l'immigration*, Thèse de doctorat, University College London, London, 2008 ; Fabrice GROGNET, 2012. « Un exemple des relations musée / ethnologie : la genèse des collections « ethnographiques » du musée de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration ». *ethnographiques.org*, n°24, 2012 [en ligne : <http://www.ethnographiques.org/2012/Grognet>]. Sur les controverses politiques et scientifiques qui ont accompagné la création de la CNHI, voir Marie-Claude BLANC-CHALEARD, « Une Cité nationale pour l'histoire de l'immigration », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2006, vol. 92, n° 4, pp. 131-140 ; Stéphane DUFOIX, « Historiens et mnémographes », *Controverses*, 2006, n° n°2, pp. 15-38.

² Chapitre 5.

³ De nombreux éléments de ce chapitre sont développés dans un article à paraître : « De la régulation des « opinions » sur l'immigration à la mise à l'agenda d'un problème de « l'identité nationale » in Céline Husson-Rochongar, Laurence Jourdain (dir), *L'identité nationale : instruments et usages*, Paris, CURAPP-ESS, 2014.

Chapitre 7

promoteurs de la cause de l'histoire de l'immigration et le FAS ont favorisé la reconnaissance de ces enjeux comme problème public (A). Pour un nombre croissant d'acteurs engagés dans la politique d'intégration, les savoirs sur l'histoire de l'immigration apparaissent alors comme un outil à intégrer à la politique d'intégration. Mais c'est à la faveur d'une nouvelle politisation du problème du racisme en 2002, que la mémoire de l'immigration est définie aux sommets de l'Etat comme nouveau domaine d'intervention (B).

A. La cause de l'histoire et de la mémoire de l'immigration

Pour comprendre l'investissement de la catégorie de mémoire au tournant des années 1990 par des acteurs inscrits dans des espaces différents du monde social et désirant imposer un regard nouveau sur l'enjeu de l'intégration et du racisme, il faut dans un premier temps s'éloigner de la politique de régulation de la condition des immigrants et de leurs descendants et se pencher sur les logiques qui président à la définition de la mémoire comme problème public, au-delà de celui de l'immigration et de l'intégration. C'est parce que les discours sur la mémoire et les savoirs sur le rôle politique présent du passé se sont multipliés depuis les années 1970, faisant de la mémoire un objet légitime de la discipline historique et un répertoire d'action parmi d'autres, que des historiens de l'immigration d'une part, et des acteurs associatifs immigrés d'autre part, ont pu investir cette réflexion et la reformuler en termes d'enjeux propres à leur milieu.

1. La mémoire comme enjeu politique et savant

Les usages politiques du passé et de la mémoire sont aujourd'hui connus et étudiés. Ils sont diversifiés et se manifestent par exemple à travers les journées officielles de commémoration d'un événement passé (guerres, batailles...), d'une personnalité publique ou encore d'un mouvement politique ou social (Révolution, Résistance...). Les sociologues et politistes qui en ont fait leur objet d'étude ont montré que si ces usages ne sont pas récents (ils semblent dater au moins de la Révolution française), ils sont en revanche sujets à des transformations, comme n'importe quelle pratique sociale. Ainsi, les années 1970 ont été lues comme un tournant par la plupart des travaux.

Parmi les principaux facteurs qui en sont à l'origine, il faut compter les transformations d'ordre culturel et politique induites par mai 1968 (régionalisme, valorisation des cultures

Chapitre 7

minoritaires et plus généralement critique de l'Etat central et assimilateur), la construction européenne et le développement d'une historiographie critique mettant à mal les représentations éculées de certains faits historiques (comme l'ampleur de la Résistance et celle de la collaboration ou encore les représentations de la colonisation et de la décolonisation). La plupart des travaux existant ont mis en évidence la « dénationalisation des mémoires locales¹ », c'est-à-dire la valorisation de mémoires spécifiques ne reposant plus, en premier lieu, sur une identification au groupe national². Elle est le fait d'entrepreneurs de mémoire mobilisés au niveau local, au nom de groupes sociaux spécifiques. Ces travaux ont également montré comment d'autres entrepreneurs s'investissaient dans la promotion d'une mémoire allant à rebours des discours et représentations établies, constitutives du « roman national », transformations que le politiste Johann Michel résume par la référence de plus en plus commune aux « morts à cause de la patrie », venant concurrencer celle aux « morts pour la patrie³ ». D'autres auteurs ont souligné la fonction d'identification des constructions mémorielles pour les groupes intermédiaires, comme par exemple les partis politiques⁴. Tous en tout cas s'intéressent aux retombées politiques des politiques mémorielles⁵. Pour en rendre compte, les recherches sur les constructions mémorielles s'intéressent particulièrement à la question de la négociation entre les représentants du pouvoir public central et les entrepreneurs de mémoire locaux ou mobilisés au nom de groupes sociaux⁶.

¹ Johann MICHEL, *Gouverner les mémoires. Les politiques mémorielles en France*, Paris, PUF, 2010, p. 190.

² Ainsi l'organisation des ouvrages déjà cités *Politiques du passé* et *Concurrence des passés*, parus en 2006 (et qui font suite à un colloque organisé en 2003), reflète cette analyse. Le premier volume explore les modalités d'action des différentes instances de production mémorielle en distinguant le pouvoir central des acteurs politiques et nationaux qui se mobilisent pour la reconnaissance de mémoires spécifiques et non nationales (comme par exemple l'Eglise, le Parti socialiste...). Le second volume explore la confrontation entre les différents échelons de l'action publique.

³ Johann MICHEL, *Gouverner les mémoires. Les politiques mémorielles en France*, *op. cit.*, p. 192.

⁴ Au niveau central, comme au niveau local. Pour le premier cas voir Marie-Claire LAVABRE, *Le fil rouge. Sociologie de la mémoire communiste*, Paris, Presses de la FNSP, 1994 ; pour le second voir Julian MISCHI, « La révolution au nom de la tradition : mise en scène historique de l'implantation communiste dans l'Allier », in Maryline CRIVELLO, Patrick GARCIA et Nicolas OFFENSTADT (dirs.), *Concurrence des passés. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2006, pp. 119-129.

⁵ Par exemple à propos de la tentative du président Valéry Giscard d'Estaing, en 1975, de supprimer la commémoration du « 8 mai », armistice de la seconde guerre mondiale, pour la remplacer par celle de la construction européenne. Patrick GARCIA, « Valéry Giscard d'Estaing, la modernité et l'histoire », in Claire ANDRIEU, Marie-Claire LAVABRE et Danielle TARTAKOWSKY (dirs.), *Politiques du passé. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2006, pp. 119-131.

⁶ Claire ANDRIEU, « Introduction : le pouvoir central en France et ses usages du passé, de 1970 à nos jours », in Claire ANDRIEU, Marie-Claire LAVABRE et Danielle TARTAKOWSKY (dirs.), *Politiques du passé. Usages*

Chapitre 7

Ainsi, depuis les années 1970, la mémoire s'est imposée comme catégorie d'action de diverses mobilisations, remettant en cause les usages politiques du passé qui imposaient la représentation d'un Etat-nation défini en termes de « grandeur » et de progrès politique et social. Les études empiriques récentes ayant pris spécifiquement pour objet les divers investissements de la catégorie de mémoire jusqu'à son institutionnalisation, interprètent ces pratiques sociales de commémoration et de reconnaissance, comme un nouvel instrument de d'action publique plutôt que comme un « air du temps¹ » qui se caractériserait par la montée des « communautarismes ». C'est par exemple le cas de Sarah Gensburger lorsqu'elle établit de la genèse de la journée de commémoration des Justes et plus généralement de celle de « Justes parmi les nations² ». Dans son ouvrage de synthèse sur les mobilisations et les politiques de mémoire, Johann Michel distingue quant à lui, différents types d'instruments qui caractériseraient différents « régime[s] mémoriel[s]³ ». Un des apports importants de ces travaux tient dans l'idée que la multiplication des références aux mémoires locales, minoritaires ou encore définies à rebours des représentations que l'Etat-nation diffuse sur lui-même, ne peut être analysée indépendamment des transformations de l'action publique.

Outre cette visibilité renouvelée et accrue de discours et pratiques se référant au passé, il faut aussi évoquer les discours savants qui se multiplient depuis les années 1970. Sans revenir sur les logiques de professionnalisation et de distinction qui traversent le monde universitaire et de la recherche des historiens, il faut s'arrêter sur certains développements de la « nouvelle

politiques du passé dans la France contemporaine, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2006, pp. 15-26.

¹ Si les travaux les plus récents sur les politiques de mémoire et du passé cherchent à traiter la « mémoire » comme un objet parmi d'autres de la sociologie politique et de la science politique en mobilisant en premier lieu, des références disciplinaires qui le permettent (en l'occurrence l'analyse des politiques publiques développée par Pierre Lascombes et Patrick Le Galès), les travaux cités dans ce chapitre s'appuient également, de façon plus ou moins centrale, sur les apports de l'anthropologie historique et plus particulièrement celle développée par François Hartog sur les « régimes d'historicité ». L'historien définit le régime d'historicité comme le prisme qui façonne le rapport au temps d'une société. Il distingue des régimes d'historicité en fonction de la place que tiennent le passé ou l'avenir dans l'appréhension du présent (par exemple en fonction de l'omnipotence de l'idéologie du progrès ou au contraire en fonction de la qualification du passé comme société idéale) : François HARTOG, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003, p. 27. Cette référence est par exemple centrale chez Johann Michel qui en propose une déclinaison en fonction du traitement public et politique de la mémoire à travers la notion de « régime mémoriel » : Johann MICHEL, *Gouverner les mémoires. Les politiques mémorielles en France*, op. cit.. Par ailleurs nombres des travaux cités s'appuient sur ceux du philosophe Paul Ricœur.

² Sarah GENSBURGER, *Les Justes de France : politiques publiques de la mémoire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010.

³ Ainsi, le régime mémoriel d'unité nationale se caractérisait par une prédilection pour l'instrument législatif alors que le régime mémoriel de reconnaissance des victimes de l'Etat national (qu'il nomme « régime victimo-mémoriel ») se caractériserait plutôt par la mobilisation d'un instrument incitatif.

Chapitre 7

histoire » et de « l'histoire du temps présent ». La « nouvelle histoire » repose sur l'importation, au sein de la discipline historique, d'interrogations et de pratiques propres à celles des ethnologues. Ce courant de la recherche en histoire se développe sous l'impulsion du comité de rédaction renouvelé de la revue des *Annales*, autour de Jacques Le Goff et Emmanuel Leroy Ladurie dont les travaux prennent une nouvelle inflexion. Ces chercheurs présentent un intérêt accru pour la question des permanences en histoire et plus généralement pour la réorientation de l'investigation historique, des faits économiques et sociaux vers les faits culturels, les mentalités et les représentations collectives¹. C'est dans ce cadre et dès la seconde moitié des années 1970, que l'historien Pierre Nora développe un nouveau programme de recherche. Celui-ci s'organise autour de séminaires et publications spécifiques. Dès 1978, il publie une entrée « mémoire collective » dans l'un des premiers ouvrages de synthèse et de présentation de la « nouvelle histoire² ». De 1978 à 1981, il anime un séminaire sur la mémoire collective à l'EHESS. Dans les années 1980, ce programme de recherche connaît des développements conséquents, avec l'entreprise éditoriale du même Pierre Nora qui dirige les *Lieux de mémoire* dont les différents volumes paraissent entre 1984 et 1993³. Cette entreprise historique et historiographique se focalise sur l'intrication des savoirs sur l'histoire nationale (de leur production et de leur enseignement) avec la « mémoire républicaine ». Elle entend analyser la multiplication des revendications mémorielles minoritaires ou locales, en opposition avec la mémoire nationale. Dans cette perspective, l'historien en appelle à une histoire de la mémoire, tout en soulignant que celle-ci ne peut plus être écrite selon les canons de l'historiographie républicaine.

Les travaux menés par les tenants de « l'histoire du temps présent » ont également été au cœur du développement de savoirs sur les revendications mémorielles et pratiques commémoratives. Dans le cadre de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP) créé en 1978, se développent des travaux qui ont contribué à renouveler l'histoire politique dans les années 1980. Comme l'indique clairement le nom de ce courant, ces travaux portent sur le temps contemporain. L'une de leurs caractéristiques est de prendre en compte la « demande

¹ Pour une présentation détaillée voir François DOSSE, « Expansion et fragmentation de la « nouvelle histoire » », in Christian DELACROIX, François DOSSE et Patrick GARCIA (dirs.), *Les courants historiques en France. XIXe-XXe siècle*, Paris, Gallimard, 2007, pp. 392-482.

² Pierre NORA, « Mémoire collective », in Jacques LE GOFF, Roger CHARTIER et Jacques REVEL (dirs.), *La Nouvelle histoire*, Paris, Retz, 1978, pp. 398-401.

³ Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire I*, Paris, Gallimard, 1984 ; *Les lieux de mémoire II*, Paris, Gallimard, 1986 ; *Les lieux de mémoire III*, Paris, Gallimard, 1992.

Chapitre 7

d'histoire » des publics. Par ailleurs, face à la difficulté d'accès aux archives écrites, sources traditionnelles de l'historien, ses tenants ont largement contribué au développement et à la mobilisation de la source orale¹. Avec les travaux d'Henry Rousso² et à partir des années 1990 de Patrick Garcia, ce laboratoire a été un lieu privilégié du développement des études historiques sur les pratiques de commémorations et plus généralement sur l'histoire de la mémoire.

La congruence entre la multiplication des revendications mémorielles, des pratiques commémoratives depuis les années 1970 et le développement de discours savants parmi les historiens a contribué à l'imposition du thème de la mémoire comme objet de recherche légitime en sciences sociales et en particulier en histoire. La production éditoriale conséquente autour du bicentenaire de la Révolution française en est un bon exemple. L'organisation de ces commémorations, au niveau national comme au niveau local, a suscité de nombreuses recherches sur les pratiques de commémorations. En témoignent, entre autres, une série de colloques organisés dans la région lyonnaise par l'Equipe de politologie historique (CERIEP³). Les interventions portaient sur les précédentes commémorations de la Révolution (celle de 1889 et de 1939) et s'inscrivaient toutes dans un même programme de recherche qui, à travers l'analyse historique et politique des pratiques mémorielles, revendiquait déjà une analyse stratégique de ces pratiques⁴. C'est aussi grâce aux opportunités de recherche créées par le Bicentenaire que l'historien Patrick Garcia mène une thèse d'histoire sur les pratiques commémoratives aux niveaux national et local⁵. Le Bicentenaire a eu pour conséquence d'accélérer la production éditoriale historique sur les pratiques commémoratives.

A ce titre, il faut relever que la conjonction entre cette commémoration et les controverses qui parcourent la scène politique depuis le milieu des années 1980, sur

¹ Pour une présentation plus détaillée voir : Christian DELACROIX, « Entre doutes et renouvellements. Les années 1980-2000 », in Christian DELACROIX, François DOSSE et Patrick GARCIA (dirs.), *Les courants historiques en France. XIXe-XXe siècle*, Paris, Gallimard, 2007, pp. 483-633. Voir en particulier : *Ibid.*, p. 532-538.

² A ce titre, *Le Syndrome de Vichy* qui porte sur le souvenir de Vichy dans la société française et qui me le mythe résistancialiste à mal, est considéré comme une publication emblématique de ces travaux : Henry ROUSSO, *Le syndrome de Vichy. 1944-198...*, Paris, Seuil, 1987.

³ Jean DAVALLON, Philippe DUJARDIN et Gérard SABATIER (dirs.), *Le geste commémoratif*, Lyon, CERIEP, 1994.

⁴ Jean DAVALLON, « Lecture stratégique, lecture symbolique du fait social : enjeu d'une politologie historique », in Jean DAVALLON, Philippe DUJARDIN et Gérard SABATIER (dirs.), *Le geste commémoratif*, Lyon, CERIEP, 1994, pp. 7-29.

⁵ Sous la direction de Michel Vovelle, sa thèse est soutenue en 1994 et publiée en 2000 : Patrick GARCIA, *Le bicentenaire de la Révolution française : pratiques sociales d'une commémoration*, Paris, CNRS Editions, 2000.

Chapitre 7

« l'identité nationale ¹ » ont pu affecter l'orientation des interrogations historiques développées à l'occasion du Bicentenaire. Cela transparait par exemple à travers l'analyse que propose Pascal Ory de la commémoration de 1989 qu'il compare à celles de 1889 et de 1939 : il y explore avant tout les transformations de l'acception de l'idée de nation en inscrivant son enquête dans les débats sur son délitement supposé². Ainsi, dans le dernier tiers des années 1980, alors qu'une poignée d'historiens spécialistes de l'immigration et de militants des droits des immigrés s'engage dans la promotion d'une meilleure connaissance de l'histoire de l'immigration, la mémoire a été érigée comme objet légitime de la discipline historique, parallèlement à une réflexion publique sur les usages publics et politiques de la mémoire.

2. Le développement de l'histoire de l'immigration : demande des pouvoirs publics, revendication professionnelle

Cette configuration politique et scientifique permet d'éclairer le développement de l'histoire de l'immigration. Alors que « l'identité nationale » s'est imposée dans le champ politique comme enjeu et que la « mémoire » fait l'objet d'investissement multiples, un certain nombre d'historiens ont pu trouver dans cette configuration, l'occasion de rendre visibles leurs travaux, en dehors de la seule sphère académique. Le problème public de la « mémoire nationale » et le renouvellement historiographique qui s'est, comme on l'a vu, cristallisé autour des travaux de Pierre Nora, a fourni un appui aux stratégies de ces historiens. Ils formulent leur revendication professionnelle et scientifique en l'articulant de façon critique avec l'enjeu de la mémoire. Ils investissent celui de l'éducation de l'« opinion publique », qui comme l'a largement montré la thèse, préoccupe les pouvoirs publics. Ils peuvent aussi

¹ Partie II.

² Pascal ORY, *Une nation pour mémoire. 1889, 1939, 1989, trois jubilés révolutionnaires*, Paris, Presses de la FNSP, 1992. L'historien anime un séminaire intitulé « Qu'est-ce qu'une nation ? » à l'IEP de 1987 à 1989. Outre les controverses discursives sur l'idée de nation et d'« identité nationale », l'organisation du Bicentenaire a suscité d'autres controverses publiques parfois liées à celle-ci, notamment sur la définition et l'évaluation politique de la révolution française et sur la définition de la citoyenneté française. Concernant l'héritage de la révolution française, Pascal Ory relève que les travaux des historiens François Furet et Mona Ozouf prônant une réinterprétation libérale, ont connu à cette époque un succès important puisque leur publication principale a bénéficié de ventes dignes d'un best-seller. *Ibid.*, p. 220-223 (à propos de François FURET et Mona OZOUF (dirs.), *Dictionnaire critique de la révolution française*, Paris, Flammarion, 1988). Le défilé conçu par Jean-Paul Goude a quant à lui, suscité des controverses notamment pour ceux qui y ont vu la célébration d'une France multiculturelle et une déconnexion des idées de nation et de citoyenneté : Patrick GARCIA, *Le bicentenaire de la Révolution française : pratiques sociales d'une commémoration*, op. cit., p. 54-59.

Chapitre 7

s'appuyer sur une demande de connaissance sur l'immigration, par les pouvoirs publics. Dans la deuxième moitié des années 1980, elle s'exprime dans le secteur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est à l'intersection de ces logiques que se développe une entreprise de promotion de l'histoire de l'immigration.

a. La mobilisation d'un historien

En raison de son rôle central (en termes de mobilisation et d'investissement personnel en dehors du monde universitaire), il faut accorder une place particulière à Gérard Noiriel. Arrivé à l'histoire de l'immigration par l'histoire ouvrière, il s'impose progressivement comme le principal historien spécialiste de l'immigration engagé dans la promotion de cet objet comme objet légitime de la discipline historique.

Encadré n°7.1 : Gérard Noiriel, entrepreneur de la cause de l'histoire de l'immigration¹

Né en 1950, Gérard Noiriel se destine initialement à l'enseignement primaire et intègre une école normale d'instituteur dans les Vosges. Il obtient un DEUG d'histoire et poursuit ses études supérieures à Nancy. Agrégé d'histoire il enseigne une dizaine d'années en lycée et collège à Nancy et Longwy.

S'il reste éloigné du mouvement de mai 1968 en raison de sa situation géographique, il poursuit ses études en menant une activité militante continue. Militant au Parti communiste depuis 1972, il participe au mouvement contre la fermeture des usines métallurgiques de Longwy, notamment en participant à l'animation d'une émission de radio locale, Radio Lorraine Cœur d'Acier. Cet engagement a donné lieu à la publication d'ouvrages au début des années 1980, proposant une analyse de la mobilisation ouvrière de 1978 à Longwy et évoquant le rôle des ouvriers immigrés dans le développement industriel de la Lorraine².

Parallèlement à cette activité militante, il écrit une thèse d'histoire sous la direction de Madeleine Rébérioux qu'il soutient en 1982. Intitulée *Les ouvriers sidérurgistes et les mineurs de fer dans le Bassin de Longwy pendant l'entre-deux-guerres*, elle est publiée en 1984 sous le titre *Longwy : Immigrés et prolétaires*. Dès la fin de sa thèse, il publie une série d'articles qui promeuvent le développement des études sur l'immigration comme objet à part entière, position qu'il développe en 1988, dans le *Creuset français*. Il obtient un poste de Professeur agrégé de l'enseignement du second degré (PRAG) à l'ENS d'Ulm où il est chargé d'animer le DEA de sciences sociales. Il garde ce poste pendant 9 ans et entre à l'EHESS comme directeur de recherches au milieu des années 1990³.

¹ Ces éléments biographiques sont tirés d'un entretien (du 15 mai 2006) mais surtout du dernier chapitre de son manifeste historiographique, dans lequel il procède à une auto-analyse : Gérard NOIRIEL, « Postface. Un désir de vérité », in *Penser avec, penser contre. Itinéraire d'un historien*, Paris, Belin, 2003, pp. 249-278.

² Gérard NOIRIEL, *Vivre et lutter à Longwy*, Paris, F. Maspero, 1980 ; Gérard NOIRIEL, *Longwy : immigrés et prolétaires*, Paris, PUF, 1984. Le premier ouvrage, co-écrit avec Benaceur Azzaoui, ouvrier spécialisé militant au PCF et à la CGT propose une analyse historique et sociologique du conflit de 1978 et comporte des entretiens menés des militants du même conflit. Les auteurs y expriment leur volonté de diffuser une autre représentation du conflit social, conflit qu'ils jugent malmené par les médias comme par les responsables politiques.

³ L'historien revient longuement sur ses origines sociales populaires qui selon lui ont marqué ses orientations de recherche ainsi que son accès difficile au marché parisien de l'enseignement et de la recherche : Gérard NOIRIEL, « Postface. Un désir de vérité », *op. cit.*

Parallèlement à ses productions académiques, il a l'occasion dès le milieu des années 1980, de développer des relations en dehors de son milieu professionnel, mais au nom de son statut d'historien spécialiste de l'immigration. En 1986, il est ainsi sollicité dans le cadre du « rapport Vieille » pour dresser un bilan et formuler des propositions sur l'état de l'enseignement de l'histoire de l'immigration à l'université. A partir de 1988, ses échanges avec le Fonds d'Action sociale se multiplient à travers le financement d'enquêtes conduites par son laboratoire de rattachement à l'ENS. Il obtient également un financement pour une émission sur l'immigration et pour une association dédiée à la promotion d'un « lieu de mémoire » dédié au même sujet, et qu'il a cofondé avec Zaïr Kédadouche (infra encadré 7.2). L'Association pour un musée d'histoire de l'immigration (AHMI) a été l'un des premiers acteurs engagés dans la promotion de l'histoire de l'immigration et de la reconnaissance publique de son rôle dans la formation de la société française.

Repères chronologiques des principales publications défendant la promotion de l'histoire de l'immigration :

- 1982 : *Les ouvriers sidérurgistes et les mineurs de fer dans le Bassin de Longwy pendant l'entre-deux-guerres*, Thèse de doctorat¹.
- 1984 : « L'histoire de l'immigration en France, Note sur un enjeu² », publié dans *Actes de la recherche en sciences sociales*.
- 1986 : « L'immigration en France, une histoire en friche³ », publié dans *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*.
- 1988 : *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècles*⁴
- 1989 : « L'histoire de l'immigration dans l'enseignement supérieur et dans la recherche aujourd'hui⁵ », *L'immigration à l'université et dans la recherche. Rapport dirigé par Paul Vieille*.
- 1989 : « L'immigration, enjeu de mémoire⁶ », article paru dans le quotidien *Le Monde*.
- 1991 : « La question nationale comme objet de l'histoire sociale⁷ », publié dans *Genèses*.
- 1992 : *Rapport de l'Association pour un musée d'histoire de l'immigration*⁸.

Ainsi, c'est parallèlement à son engagement professionnel dans la promotion de l'immigration comme objet à part entière de l'histoire, que Gérard Noiriel s'impose peu à peu dans le monde de la recherche, par une mobilité ascendante dans des établissements d'enseignement supérieur prestigieux. Dès les premières étapes de la consolidation de sa carrière professionnelle, il s'engage dans la promotion d'une meilleure connaissance historique de l'immigration, tant dans son milieu professionnel, qu'à l'extérieur. Le

¹ Gérard NOIRIEL, *Les ouvriers sidérurgistes et les mineurs de fer dans le Bassin de Longwy pendant l'entre-deux-guerres*, Thèse de doctorat, Université Paris VIII, Paris, 1982.

² Gérard NOIRIEL, « L'histoire de l'immigration en France. Note sur un enjeu », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1984, vol. 54, pp. 72-76.

³ Gérard NOIRIEL, « L'immigration en France, une histoire en friche », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 1986, vol. 41, n° 4, pp. 751-769.

⁴ Gérard NOIRIEL, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1988.

⁵ Gérard NOIRIEL, « L'histoire de l'immigration dans l'enseignement supérieur et dans la recherche aujourd'hui », *Babylone*, 1989, n° 6-7, pp. 122-134.

⁶ Gérard NOIRIEL, « L'immigration, enjeu de mémoire », *Le Monde*, 20/10/1989.

⁷ Gérard NOIRIEL, « La question nationale comme objet de l'histoire sociale », *Genèses*, 1991, vol. 4, n° 1, pp. 72-94.

⁸ AMHI, *Rapport de l'Association pour un musée de l'histoire de l'immigration*, Paris, 1992.

Chapitre 7

développement d'une réflexion historiographique sur la mémoire collective et les débats politiques et publics sur l'« identité nationale¹» ont permis d'articuler certains des thèmes centraux développés dans ses travaux scientifiques avec les problèmes publics de la mémoire et de l'« identité nationale ». Trois moments peuvent être distingués : sa participation à la mission confiée par le cabinet du ministère de l'Education nationale à Paul Vieille en 1986, la publication du *Creuset français* en 1988 et enfin, son activité associative à partir de la fin de la décennie. Ce sont les principales étapes de la formulation d'un problème public de la mémoire et de l'histoire de l'immigration. Le positionnement de l'historien dans des espaces intermédiaires, entre son milieu professionnel et celui de l'action publique a été déterminant.

Alors que se préparent des rapports portant sur les enjeux de l'immigration et de l'insertion dans différents secteurs de l'action publique (Commissariat général au Plan, Parlement²), le ministre de l'Education nationale, Jean-Pierre Chevènement commande lui aussi un rapport sur la place de l'immigration dans l'enseignement supérieur et la recherche, déclinant en fonction des missions ministérielles qui lui reviennent, le « besoin » de connaissances sur l'immigration. L'objectif est de recueillir et d'évaluer des propositions pour modifier les curricula d'enseignements afin d'adapter l'enseignement supérieur aux « nouvelles réalités de la société française ». Dans sa lettre de mission de janvier 1986, le ministre fait découler la commande du rapport, du constat de la présence définitive de « communautés issues de l'immigration » et de l'obligation dans laquelle se retrouveraient les pouvoirs publics d'offrir les conditions d'une égalité des chances aux descendants d'immigrés. Il en irait du « rayonnement de la nation française³ », puisque sont également en jeu les relations avec les Etats d'émigration⁴ :

« Les modalités pourront être diverses, le but est unique, la société française du début du XXI^{ème} siècle ménagera nécessairement une place importante à la

¹ Partie II.

² Michel HANNOUN, *L'homme et l'espérance de l'homme. Rapport au gouvernement sur le racisme et les discriminations en France*, Paris, 1987. Stéphane HESSEL (dir.), *Immigrations : le devoir d'insertion (Rapport du groupe de travail)*, Paris, Commissariat général du Plan, 1987. Il faut également prendre en compte le rapport de Jacques Voisard et Christiane Ducastelle pour la Fondation Saint-Simon : Jacques VOISARD et Christiane DUCASTELLE, *La question immigrée en France, en 1986*, Notes de la Fondation Saint-Simon n°15., Paris, 1986. Voir le chapitre précédent.

³ Dans un entretien avec la revue du GRIF accordé en 1990, Paul Vieille rappelle qu'il y a là un des enjeux de la commande du rapport par Jean-Pierre Chevènement. Paul VIEILLE et Véronique DEGRAEF, « L'immigration à l'université et dans la recherche. Entretien avec Paul Vieille », *Les Cahiers du GRIF*, 1990, n° 45, p. 154.

⁴ Lettre de mission de Jean-Pierre Chevènement du 27 janvier 1986 (CAB/23/n°83) in « L'immigration à l'université et dans la recherche », *Babylone*, 1989, n° 6-7, p. 17-18.

Chapitre 7

connaissance des sociétés et cultures autres, grâce à laquelle elle évoluera, vivra et s'enrichira de la diversité de ses membres. C'est ainsi que leur intégration dans la communauté française se traduira par « l'enrichissement de la culture nationale, laquelle doit rester un élément de référence commune à tous », comme l'a souligné le professeur Jacques Berque¹. »

Directeur de recherche au CNRS et responsable de la revue *Peuples Méditerranéens*, Paul Vieille est chargé de la conduite du rapport. Il réunit une équipe qui reflète la diversité disciplinaire des spécialistes de l'immigration. Elle est composée de Victor Borgogno pour l'anthropologie, Roxane Silberman pour les statistiques, Danièle Lochak et Antoine Lyon-Caen pour le droit, Yann Moulrier-Boutang pour l'économie, Gérard Noiriel pour l'histoire, de Michel Oriol pour « l'anthropologie interculturelle » et enfin de Martine Abdallah-Preteceille et Jean-Pierre Zirotti pour les sciences de l'éducation².

Pour Paul Vieille, la mobilisation de ces chercheurs doit servir des finalités civiques du renouvellement des curricula d'enseignements. Le rapport vise aussi à identifier le rôle de l'enseignement de savoirs sur l'immigration ou de l'absence de tels enseignements, dans la dévalorisation sociale des immigrants et de leurs descendants³. Dans la lignée de cette réflexion, les contributions font clairement apparaître ensemble les enjeux scientifiques et les enjeux politiques de lutte contre le racisme. C'est notamment le cas de Gérard Noiriel qui relie l'argumentaire historiographique avec la perception de l'immigration comme problème. Si la construction de ce fait comme objet à part entière de l'histoire sociale constitue pour lui, une fin en soi, elle revêt également une dimension civique et politique :

« Au niveau le plus large de l'éducation civique de l'ensemble des Français, il serait nécessaire de ne négliger aucun canal d'information [...]. Il nous semble en effet que l'une des façons de lutter contre la xénophobie et l'intolérance est de rompre avec l'équation immigration = malheur = menace, en montrant les

¹ *Ibid.*, p. 18.

² Outre ces rapporteurs qui interviennent sur le cas de leur discipline d'appartenance, Paul Vieille a également procédé à une large consultation de chercheurs parmi lesquels on retrouve tous les universitaires de la nébuleuse de la cause des relations interculturelles : Martine Abdallah-Preteceille, Pierre Bessagnet, Carmel Camilleri, Maurizio Catani, Claude Clanet, Charles Morazé, Maurice Mauviel, Adil Jazouli, Bernard Lorreyte, Françoise Lorcerie, Claude Valentin Marie, Abdelmalek Sayad, Janine Ponty, Jocelyne Steiff-Fénart, Georges Tapinos, Gilles Verbunt, Catherine Withol de Wenden. *Ibid.*, p. 269-273.

³ « Il s'agissait donc de reconnaître comment se constituait cette stigmatisation, et quel était la place du savoir ou du non savoir dans cette stigmatisation, cette représentation » in Paul VIEILLE et Véronique DEGRAEF, « L'immigration à l'université et dans la recherche. Entretien avec Paul Vieille », *op. cit.*, p. 154. Notons qu'il établit une analogie entre le développement des recherches sur l'immigration avec celles sur les femmes. Dans les deux cas, les chercheurs militants ont eu un rôle moteur certain : *Ibid.*, p. 159.

Chapitre 7

aspects positifs de l'immigration, l'enrichissement qu'elle a représenté pour l'histoire contemporaine du pays¹ ».

Rappelons que les rapports de Jacques Voisard et Christine Ducastelle d'une part, et de Michel Hannoun d'autre part, publiés en 1986 et 1987, proposaient aussi la création d'un centre d'études dédié spécifiquement à l'immigration. L'historien en appelle à la mise en place d'un « Centre de documentation et de recherche sur l'immigration² ». Mais à la différence de ces premiers rapports qui articulaient besoin de connaissance et lutte contre le racisme, Gérard Noiriel introduit l'enjeu du « patrimoine national », reprenant une idée qu'il développe aussi dans le *Creuset français*. Il prend ainsi appui sur les opportunités qu'offre le contexte des préparatifs du Bicentenaire de la Révolution française et sur un contexte historiographique ayant imposé le thème de la « mémoire nationale » comme enjeu, à la fois scientifique et politique :

« Il serait donc nécessaire d'impulser une action collective visant à imaginer une méthodologie imaginative, combinant le recueil d'archives, l'enregistrement des « histoires de vie », les investigations par questionnaires « fermés », etc. Il y aurait là d'ailleurs un important débouché en « aval » de la recherche, à la jonction des domaines scientifiques et éducatifs. La réflexion sur l'immigration comme élément important du *patrimoine national*³ pourrait en effet donner naissance à un programme mobilisateur, associant des chercheurs et des représentants des associations culturelles issues de l'immigration d'hier et d'aujourd'hui⁴ ».

Ce travail de reconnaissance de l'immigration comme partie intégrante du « patrimoine national » constitue le point de rencontre entre les préoccupations scientifiques et professionnelles de l'historien et son engagement :

« La question de l'immigration n'est pas un thème historique comme les autres parce qu'elle touche à des problèmes civiques de la plus haute importance. Il est donc fondamental que les connaissances produites par la recherche scientifique soient diffusées largement dans l'opinion, et sous des formes adaptées aux différents publics⁵ ».

¹ Gérard NOIRIEL, « L'histoire de l'immigration dans l'enseignement supérieur et dans la recherche aujourd'hui », *op. cit.*, p. 128.

² Cité par Gérard Noiriel : *Ibid.*, p. 125.

³ Souligné dans le texte.

⁴ Gérard NOIRIEL, « L'histoire de l'immigration dans l'enseignement supérieur et dans la recherche aujourd'hui », *op. cit.*, p. 127. Notons qu'à ce titre, il considère le Centre d'Etudes et de Documentation sur l'Emigration Italienne présidé par Pierre Milza comme un exemple pionnier en la matière.

⁵ *Ibid.*, p. 127-128.

Chapitre 7

Si l'impact direct de ce rapport semble avoir été nul dans la période qui suit sa publication¹, il témoigne tout de même de la formulation dans le cadre d'un rapport officiel, d'un enjeu de la promotion de savoirs sur l'immigration, en relation avec l'extension de la définition du « patrimoine national » dans un contexte de politisation importante de la question de « l'identité nationale ».

On retrouve cette revendication dans le *Creuset français*, qui est avant tout un ouvrage scientifique mais dont le premier chapitre propose une réflexion sur la place de l'immigration dans la mémoire collective. En intitulant ce premier chapitre « non-lieu de mémoire² », l'historien dialogue explicitement avec Pierre Nora. Il relève l'absence dans les *Lieux de mémoire* de toute référence à l'immigration. Selon lui, c'est la genèse de l'histoire comme discipline qui expliquerait cette absence. Pour en rendre compte, il propose une analyse comparée des historiens français et étasuniens et de leur rapport à la formation de l'« identité nationale ». A partir de l'inventaire des recherches universitaires, du contenu des revues nationales et régionales et des ouvrages de vulgarisation, il constate que l'immigration est un « objet illégitime » de la recherche dans les sciences humaines françaises, notamment en histoire. Elle est selon lui, toujours abordée par le prisme d'un autre objet, celui du monde ouvrier, les immigrés ouvriers apparaissant par ailleurs comme un corps étranger à la nation. Chaque « ethnie » aux Etats-Unis aurait essayé de prouver l'ancienneté de sa présence sur le territoire par l'intermédiaire de ses historiens, dans le cadre d'une lutte discursive plus ou moins explicite contre la domination de la majorité « white and anglo-saxon protestant ». Les historiens français, eux, auraient été enrôlés dès la III^{ème} République dans la consolidation du « mythe républicain ».

Pour Gérard Noiriel, la centralisation de l'autorité politique constitue une autre explication de l'absence des immigrants de l'histoire et du patrimoine national. La place de

¹ C'est du moins ce que laisse entendre l'introduction de la revue *Babylone* qui le publie : « L'immigration à l'université et dans la recherche », *op. cit.*, p. 8-14. C'est aussi ce que rapporte Paul Vieille dans un entretien aux *Cahiers du GRIF*, périodique féministe belge (francophone) : Paul VIEILLE et Véronique DEGRAEF, « L'immigration à l'université et dans la recherche. Entretien avec Paul Vieille », *op. cit.* Commandé avant les élections législatives du printemps 1986, c'est le nouveau gouvernement élu qui a eu pour charge d'honorer le contrat avec Paul Vieille dont l'équipe avait déjà engagé des frais. Selon lui, cela ne s'est fait qu'au prix d'intenses négociations. Le rapport était édité alors que les socialistes revenaient au pouvoir. Jean-Pierre Chevènement étant désormais ministre de la Défense et le rapport n'intéressant pas le nouveau ministre de l'Education nationale, Paul Vieille y voit un silence organisé, à l'origine de la non prise en compte du rapport : *Ibid.*, p. 155.

² Gérard NOIRIEL, *Le creuset français. Histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 2006. Voir le premier chapitre.

Chapitre 7

l'Etat aurait eu d'autres conséquences sur le regard que les historiens étaient susceptibles de porter sur l'immigration. De même que la statistique nationale est longtemps passée outre la distinction entre ouvriers et paysans, le refus de comptabiliser les origines des parents et les langues parlées, pour ne tenir compte que de la distinction juridique entre le national et l'étranger, aurait affecté le façonnement des représentations des historiens de l'immigration. C'est pourquoi Gérard Noiriel propose d'articuler une histoire sociale de la nation, des processus de construction et de consolidation de l'Etat-nation et d'identification nationale. En tant qu'historien et en tant que promoteur d'une meilleure connaissance de l'histoire de l'immigration, il fait de l'approche constructiviste de la nation, la condition *sine qua non* de l'activité historique et d'une extension de la définition du patrimoine national à l'immigration et aux immigrants.

b. Des alliances stratégiques pour un lieu de mémoire

L'historien devient promoteur de la cause de l'histoire et de l'immigration. Dans le quotidien *Le Monde*, il fait ainsi publier un article intitulé « Immigration, enjeu de mémoire¹ », dans lequel il défend la nécessité d'étendre la définition de la mémoire nationale à la présence des immigrés. Son engagement associatif est également important. Avec Zaïr Kédadouche (alors conseiller municipal d'Aubervilliers), il fonde l'Association pour un musée d'histoire de l'immigration (AMHI) dont les statuts sont déposés le 30 décembre 1990². Elle est constituée d'un comité scientifique qui rassemble essentiellement des historiens (Yves Lequin, Claude Liauzu, Pierre Milza, Anne Morelli, Gérard Noiriel, Janine Ponty, Madeleine Reberieux, Emilie Témime) mais aussi quelques sociologues (Dominique Schnapper), anthropologues (Marc Augé) et politistes (Patrick Weil³). L'association rassemble soit des spécialistes de l'immigration, soit des enseignants chercheurs bénéficiant d'une reconnaissance institutionnelle certaine (Marc Augé dirige par exemple l'EHESS). Nombre de ces membres publient leur ouvrage majeur sur l'immigration, les immigrants, ou les politiques d'intégration à la toute fin des années 1980. C'est par exemple

¹ Gérard NOIRIEL, « L'immigration, enjeu de mémoire », *op. cit.*

² Statuts de l'association. Dossier de présentation envoyé le 19 décembre 1991 à François Beaujolin. CHA Archives personnelles-Mémoire.

³ Comité scientifique. Dossier de présentation envoyé le 19 décembre 1991 à François Beaujolin. CHA Archives personnelles-Mémoire. Le comité scientifique se réunit dès le début de l'année 1991. Compte-rendu de la réunion du Comité scientifique de l'AMHI. 13 mars 1991. CHA Archives personnelles – Mémoire.

Chapitre 7

le cas des historiens Yves Lequin¹ et Pierre Milza², de la sociologue Dominique Schnapper³ ou encore du politiste Patrick Weil⁴ (infra encadré 7.3)

L'AMHI vise à sensibiliser les pouvoirs publics sur le rôle de l'immigration dans la construction de la France et de son patrimoine⁵. Elle promeut la création d'un musée dédié à exposer cette contribution pour valoriser le patrimoine national et par là, œuvrer à « l'intégration des immigrants les plus récemment installés en France en diffusant dans l'opinion publique une image enfin positive de l'immigration⁶ ». Dans le cadre de cette mobilisation à l'extérieur de leur milieu professionnel, les responsables de l'association mobilisent le registre mémoriel et patrimonial. En témoigne la mise en évidence d'un paradoxe, point de départ de leur argumentaire : alors que la France est l'un des plus grands pays d'immigration, la mémoire de l'immigration et des migrants est absente de la « mémoire collective nationale ». D'où la nécessité d'encourager le développement de la recherche historique et de « valoriser le patrimoine » :

« Ceci non seulement dans le but de faire mieux connaître la diversité dont la France d'aujourd'hui est le produit (en illustrant le fait que cette diversité n'est nullement contradictoire avec le processus d'intégration), mais également dans la perspective d'une meilleure éducation civique des Français, en rappelant de façon concrète et imagée ce qu'a été jusqu'ici le modèle républicain d'intégration des peuples divers qui ont fait la France, autre aspect du patrimoine national actuellement malmené⁷ ».

¹ Yves LEQUIN (dir.), *La mosaïque France. Histoire des étrangers et de l'immigration*, Paris, Larousse, 1988.

² Spécialiste des relations internationales et du fascisme, Pierre Milza a également développé et animé des recherches sur l'immigration italienne en France. Il est d'ailleurs l'un des membres fondateurs du Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne (CEDEI) de Paris-I : Pierre MILZA, « Un siècle d'immigration étrangère en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1985, vol. 7, n° 1, pp. 3-18. Pierre MILZA (dir.), *Les Italiens en France de 1914 à 1940*, Rome Paris, École française de Rome, 1986 ; Pierre MILZA (dir.), *L'immigration italienne en France dans les années 20: actes du colloque organisé par le CEDEI les 15-16-17 octobre 1987 à Paris*, Paris, CEDEI, 1988.

³ Auteure en 1979, d'une thèse sur les immigrés italiens, yougoslaves et juifs en France, les travaux de la sociologue dans les années 1980 portent sur les processus d'acculturation des juifs et de résistance à ce phénomène avant de publier l'un des principaux ouvrages sur l'intégration en France en 1991 : Dominique SCHNAPPER, *Juifs et Israélites*, Paris, Gallimard, 1980 ; Dominique SCHNAPPER, *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard, 1991.

⁴ Le politiste et ancien membre de cabinet du Secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés de juin 1981 à octobre 1982, soutient en 1988 une thèse dédiée aux politiques françaises d'immigration : Patrick WEIL, *L'analyse d'une politique publique : la politique française d'immigration*, Thèse de doctorat, IEP, France, 1988.

⁵ « Pour un musée d'histoire de l'immigration ». Dossier de présentation envoyé le 19 décembre 1991 à François Beaujolin. CHA Archives personnelles-Mémoire.

⁶ *Ibid.* p. 3 du dossier.

⁷ *Ibid.* p. 4 dossier.

Chapitre 7

Ce travail de sensibilisation des pouvoirs publics s'opère à partir de la mobilisation de deux types de ressources : des ressources professionnelles, attendues des chercheurs (pour la plupart professeurs des universités) et des ressources politiques activées par Zaïr Kédadouche.

Encadré n°7.2 : Zaïr Kédadouche, à la recherche d'un nouvel antiracisme¹

Né en 1957, il grandit à Aubervilliers dans un milieu populaire. Il commence une carrière de footballeur au Paris F.C. et au Red Star F.C. jusqu'à ses 24 ans suite à quoi il obtient un Diplôme universitaire de technologie (DUT) de gestion à Paris XIII. Se destinant dans un premier temps au métier d'expert-comptable, il s'oriente finalement vers l'enseignement en 1988, après avoir obtenu un Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET).

C'est de cette période que datent son engagement politique et ses premières responsabilités dans des collectivités territoriales. S'il raconte s'être identifié plutôt « à gauche » au cours de la décennie (il a voté pour François Mitterrand aux présidentielles de 1981 et de 1988) et avoir partagé l'engouement d'une partie de la population pour la Marche pour l'Égalité et contre le Racisme de 1983 et les mobilisations antiracistes de SOS Racisme, il évoque une prise de distance assez rapide par rapport à cet antiracisme² qu'il juge superficiel et erroné. Sa critique porte sur la « promotion des différences culturelles » qu'il associe à ces mouvements. Cette critique se mêle avec celle du Parti socialiste. Cette distanciation s'appuie sur des convictions libérales sur le plan économique mais il réserve ses critiques les plus sévères à la place que réserverait le PS aux immigrés dans l'appareil du parti. Cette critique se manifeste par exemple lorsqu'il décrit ses impressions alors qu'il est conseiller municipal (de 1988 à 1991) sur une liste socialiste au sein de la mairie communiste d'Aubervilliers. C'est à cette même époque qu'il noue des liens avec l'opposition. Après avoir contribué à la création de « Génération Ecologie » avec Brice Lalonde en 1990, parti qui entend dépasser le clivage gauche/droite, il est élu conseiller régional aux élections de mars 1992. Au cours de ce mandat il renforce ses contacts avec des élus de droite. En 1996, sous la seconde cohabitation, il est nommé conseiller technique au cabinet d'Eric Raoult, ministre délégué à la Ville et à l'Intégration.

Il est l'auteur de deux livres, *Zaïr le Gaullois*, publié en 1996 et *La France et les beurs*, publié en 2002, dans lesquels il critique l'antiracisme de SOS Racisme et du PS, tout en livrant de nombreux témoignages de discrimination concernant l'accès à l'emploi, l'entrée dans les boîtes de nuit, et le traitement des minorités et classes populaires par l'institution scolaire.

Son engagement avec Gérard Noiriel dans la création de l'AMHI survient alors que sa trajectoire d'élus connaît une inflexion : insatisfait par ses collègues socialistes au conseil municipal d'Aubervilliers, ayant entamé une distanciation critique par rapport au discours antiraciste du PS (qu'il juge valoriser les « différences culturelles ») il trouve dans cette

¹ Les lignes qui suivent s'appuient essentiellement sur les deux ouvrages de Zaïr Kédadouche qui s'apparentent, clairement pour le premier et de façon plus ambiguë pour le second, à des essais autobiographiques. Quelques données sont également tirées d'un entretien (du 27 mai 2013) au cours duquel nous n'avons pu recueillir peu d'information empiriques précises, notamment sur le plan chronologique. Zaïr KEDADOUCHE, *Zaïr le Gaullois*, Paris, Grasset, 1996 ; Zaïr KEDADOUCHE, *La France et les beurs*, Paris, La table ronde, 2002.

² Dans ses livres, il défend la thèse d'une récupération de l'antiracisme de SOS Racisme par le Parti socialiste et même de son instrumentalisation. Sur sa critique du rapport du PS à la question de l'immigration, voir en particulier : Zaïr KEDADOUCHE, *La France et les beurs*, op. cit., p. 95-101.

Chapitre 7

association, l'occasion de traduire ses convictions antiracistes dans un langage autre que celui des « différences culturelles ».

Sa position au sein d'une municipalité de gauche, lui permet de prendre contact avec différents cabinets comme il le fait avec celui du Service des élus et des associations de la présidence de la République¹, du Premier Ministre² ou encore du ministère de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire³. Gérard Noiriel sollicite quant à lui des cadres du FAS⁴ mais aussi de la DPM⁵ pour que l'association soit subventionnée et pour proposer au FAS un rapport défendant le projet de musée.

L'AMHI obtient une subvention en 1991 et le 21 avril 1992, l'association remet un rapport au FAS. A partir d'un bilan critique du musée étasunien d'Ellis Island⁶ et du musée de la diaspora de Tel Aviv, les membres de l'association prônent la création d'un centre d'études dont les liens avec les chercheurs seraient étroits mais qui dans le même temps, tiendrait lieu de « mémorial⁷ ». Notons par ailleurs, que dès ce premier rapport, les termes d'un débat qui a été repris par la suite, sont posés : faut-il mettre en avant la vie des « communautés » et donc présenter avant tout une France « multiculturelle » ou plutôt souligner « l'aspect creuset de la France⁸ » en mettant l'accent sur les processus d' « intégration » des immigrés ? Les membres de l'AMHI rappellent l'existence de différentes formes d'identification et envisagent la promotion de l'histoire et de la mémoire de l'immigration au-delà de la seule identification au cadre national français : « Mais il ne faudrait pas occulter une dimension fondamentale de l'immigration d'autant plus importante qu'elle est plus que jamais d'actualité : le rôle de l'immigration et son apport dans la création d'une identité transnationale et dans l'intégration

¹ Courrier de réponse du cabinet du Service des élus et des associations de la présidence de la République. 1er février 1990. CHA Archives personnelles – Mémoire.

² Courrier de réponse du directeur du cabinet du Premier ministre Michel Rocard. Avril 1990. CHA Archives personnelles – Mémoire.

³ Courrier de réponse cabinet ministère de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire du 14 août 1990. CHA Archives personnelles – Mémoire.

⁴ Correspondance entre Christiane Herrero et le futur directeur du FAS en avril 1991 qui fait état de l'avancement du projet de « musée » et qui propose de coordonner le projet de l'AMHI avec ceux de l'association Génériques et des actions du FAS comme « Composition Française », « Racines ». Voir infra. Voir aussi Courrier du 19 décembre 1991, de l'AMHI à François Beaujolin. Dossier de présentation envoyé le 19 décembre 1991 à François Beaujolin. CHA Archives personnelles–Mémoire.

⁵ Courrier de Gérard Noiriel adressé à Gérard Moreau, 9 janvier 1992. Génériques–26 Mission Musée Jospin 2001.

⁶ Le musée est jugé trop orienté vers la « glorification » de l'immigration et de la nation étasunienne. Les rapporteurs soulignent en outre que le site n'est pas articulé à un lieu dédié à la recherche historique AMHI, *Rapport de l'Association pour un musée de l'histoire de l'immigration, op. cit.*, p. 6-7.

⁷ *Ibid.*, p. 12.

⁸ *Ibid.*, p. 13.

Chapitre 7

européenne¹ ». Le rapport ne conclut pas ce débat mais affirme clairement le choix de donner à voir la dimension construite et historique des identités.

3. Les entrepreneurs associatifs

Alors que l'AMHI multiplie les échanges avec le FAS, d'autres acteurs évoluant sous le giron de l'établissement public, se mobilisent autour de l'enjeu de la « mémoire nationale » et défendent son extension à l'immigration et aux immigrants. Certaines associations financées par le FAS dès le premier tiers des années 1980, investissent la catégorie de « mémoire ». C'est par exemple le cas de l'association portugaise Centopeia² créée en 1983 et qui réalise en 1984 le film documentaire « Portugaises d'origine ». C'est aussi le cas du Centre d'études et de dynamisation de l'émigration portugaise (CEDEP), longtemps présidée par Manuel Dias, qui allait devenir le délégué du FAS pour la région Aquitaine après la régionalisation de l'établissement public³.

D'autres associations, animées par des acteurs engagés dans la Marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983, investissent le registre de l'histoire et de la mémoire de l'immigration. Ils s'intéressent plus particulièrement aux faits qu'ils jugent marginalisés de l'histoire et de l'enseignement comme les répercussions de la guerre d'Algérie en métropole. L'association « Au nom de la mémoire » est créée en 1987 par la journaliste Samia Messaoudi et le réalisateur Mehdi Lallaoui et promeut une meilleure connaissance de la répression policière des manifestations du 17 octobre 1961⁴. Financée par le FAS dès juillet 1991, elle crée une exposition dédiée au sujet la même année, à l'occasion du trentième anniversaire de la répression des manifestations. Mais c'est surtout l'association Génériques, elle aussi familière du FAS, qui parvient à s'imposer comme acteur majeur. La particularité de cette association tient dans sa position à l'intersection de différents espaces du monde social (universitaire et associatif) et dans sa relation privilégiée avec les pouvoirs publics. L'association est créée en avril 1987 et définit son objet en termes pédagogiques :

« [*Ses objectifs sont*] d'entreprendre et de soutenir toute action dans le domaine de la communication, dans un esprit de tolérance et de multiculturalité, de

¹ *Ibid.*

² Traduit en français « Mille-pattes ».

³ Chapitre 4. Le CEDEP, collectif d'associations, organise en 1989 une exposition intitulée « Le rêve portugais, 25 ans d'immigration portugaise en France ».

⁴ Entretien avec Samia Messaoudi, 23 juin 2006.

Chapitre 7

développer les échanges interculturels en France et dans le monde ; et de promouvoir l'expression et la participation des communautés d'origine étrangère dans tous les médias et en particulier dans les nouveaux moyens de communication¹ ».

En développant des « moyens de communication », l'association vise à influencer sur les représentations collectives pour promouvoir « tolérance » et acceptation de la « multiculturalité » de la société française. Génériques a été créée par Saïd Bouziri et Driss El Yazami. Au cours des années 1970, ces deux militants ont très largement investi des causes politiques, les plaçant dans une relation de confrontation avec les pouvoirs publics : comité Palestine et contestation de la « circulaire Fontanet » de février 1972² pour Saïd Bouziri, organisation de grèves de soutien aux travailleurs immigrés et sans-papiers pour Driss El Yazami³. Après l'arrivée de la gauche au pouvoir, leurs trajectoires militantes connaissent un infléchissement, notamment du fait des transformations des conditions d'engagement après 1981 avec l'extension du droit d'association aux étrangers par la loi du 9 octobre 1981. Les associations bénéficiant des subventions du FAS se multiplient⁴, transformant leurs rapports avec les pouvoirs publics, désormais plus ambigus. Le Conseil d'administration de Génériques reflète d'ailleurs cette ambiguïté puisqu'y logent des acteurs, qui, pour certain nombre d'entre eux, sont par ailleurs employés par des organismes publics de l'action publique. C'est par exemple le cas de Claudine Dussollier, chargée de mission Développement social des quartiers (DSQ⁵) ou Alain Seksig rattaché au Centres de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants (CEFISEM⁶) de Paris et dont une association est également financée par le FAS⁷. Saïd Bouziri étant lui-même (entre autres) administrateur de la Fondation nationale de la vie associative (FNVA). Le Comité de pilotage scientifique de l'association l'inscrit également à l'intersection du monde associatif d'aide aux travailleurs immigrés et du monde universitaire : il comprend entre autres les chercheurs

¹ Courrier de Génériques adressée au Préfet. 8 avril 1987. AG 1987. Génériques-1.

² Créés en 1970, les « Comités Palestine » rassemblent les étudiants et ouvriers majoritairement arabes, mobilisés autour de la cause palestinienne. Du nom du ministre du Travail, la circulaire dite « Fontanet » soumet le droit de séjour à la possession d'un contrat de travail et d'un logement.

³ « De la clandestinité à la reconnaissance », *Plein Droit*, 1990, no 11. Tous deux sont menacés d'expulsion.

⁴ Chapitre 3.

⁵ Chapitre 5.

⁶ Chapitre 1.

⁷ Il intègre d'ailleurs le FAS en 1989.

Chapitre 7

Le Huu Khoa, Albano Cordeiro, Abdelmalek Sayad, Benjamin Stora, Emile Temime, Bruno Etienne, Nancy Green et les acteurs associatifs Antonio Perotti et André Costes¹.

Créée en 1987, l'association se voit allouer une subvention dès le mois d'avril² et peut très rapidement mener des activités dont certaines sont d'envergure nationale³. Ainsi, à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution française, Génériques conçoit une exposition intitulée « France des étrangers, France des libertés » inaugurée le 28 février 1989 au Musée d'histoire de Marseille. L'exposition est ensuite installée à Orléans et enfin à Paris, à l'Arche de la Défense, de septembre 1990 à mars 1991. Elle bénéficie d'une couverture médiatique et politique non négligeable : elle est notamment visitée par Claude Evin alors ministre de la Solidarité, de la Santé et des Affaires sociales, par le conseiller d'Etat Marceau Long et par le ministre de l'Education nationale, Lionel Jospin. A l'occasion de chaque exposition, des rencontres et débats sont organisés avec des chercheurs spécialistes de l'immigration. Ils portent notamment sur la lutte contre le racisme et l'enjeu du droit de vote des étrangers aux élections locales.

C'est en s'appuyant sur cette expérience que l'association défend la création d'un « centre du patrimoine et de la mémoire » à partir de l'idée que la connaissance du passé permet de mieux comprendre le présent :

« Montrer l'ancienneté de la présence de l'immigration sur cette terre, la diversité des cheminements historiques et la profonde imbrication de cette histoire dans celle du pays tout entier donne à la situation actuelle toute sa densité et sa véritable complexité. De tels travaux, nécessaires sur le strict plan scientifique, seraient sans effet « sur le réel » s'ils ne sont pas suivis par des projets culturels ambitieux qui rendent visible cette histoire pour le plus grand nombre et en particulier pour les jeunes générations. Celles-ci devraient pouvoir connaître de mieux en mieux –et faire leur– ce passé commun, y compris dans ses dimensions conflictuelles⁴ ».

L'association entreprend rapidement un travail d'identification des archives permettant de renseigner l'histoire de l'immigration et ce dès le début de la décennie. En juin 1992, elle

¹ *Ibid.* p. 5. ; CR de la réunion du CA de l'Association Génériques. 17 septembre 1988. p. 2. CA 1988. Génériques-1.

² Subvention qui est reconduite les années suivantes comme en témoignent les archives (éparpillées) qui ont pu être consultées. Convention FAS-Génériques. Juillet 1990. Génériques-15 ; Convention DPM/Génériques. Décembre 1991. Génériques-14.

³ Les paragraphes qui suivent s'appuient sur « Pour un centre du patrimoine. Note d'opportunité ». Note de Génériques. Non datée mais datant probablement de fin 1990. CHA Archives personnelles-Mémoire.

⁴ *Ibid.*

Chapitre 7

s'engage dans un travail d'inventaire des archives publiques et privées des étrangers, dans le cadre d'une convention signée avec la Direction des Archives de France du ministère de la Culture¹. Parallèlement à la routinisation de ses relations avec les pouvoirs publics, l'association développe de nombreux échanges avec des universitaires. En 1992, elle crée le « Prix Génériques » qui récompense les recherches sur l'histoire des étrangers². Il est délivré par un jury composé de René Rémond, Janine Ponty, Nancy Green, Geneviève Dreyfus-Armand, Danièle Lochak, Pierre Milza, Ralph Schor et Michel Dreyfus.

Ainsi, la mémoire devient un nouveau thème pour d'anciens militants des droits des travailleurs immigrés. Ces acteurs passés par diverses formes de contestation des politiques d'immigration dans les années 1970, investissent désormais une cause, celle de l'histoire, de la mémoire et de sa promotion et ce, dans un cadre plus bureaucraté, comme l'exigent les interactions fréquentes avec des instances administratives rattachées aux ministères des Affaires sociales et de la Culture.

Au tournant des années 1990, la mémoire de l'immigration fait ainsi l'objet d'investissements professionnels et militants, par des acteurs inscrits dans des espaces différents du monde social et du fait de dynamiques propres à chacun de ces milieux³. Sans reprendre le thème de l'« identité nationale », ils se positionnent par rapport à un débat public sur la « cohésion nationale », qui apparaît en creux. Cette prise de position n'est pas vaine dans la mesure où elle est le fait d'acteurs reconnus dans leurs univers professionnel et militant respectifs et qui dans le même temps, sont liés à des organisations parapubliques en charge de la politique d'intégration, par la voie des subventions publiques.

¹ *Migrance*, n°16, 1999. La revue est publiée par Génériques. *Les étrangers en France. Guide des sources d'archives publiques et privées*, Paris, Génériques - Direction des archives de France, 1999, vol. Tome 1. La subvention du FAS dont bénéficie l'association dès 1987 ne constitue donc pas la seule convention qui la lie aux pouvoirs publics.

² Notons qu'au moins quatre d'entre eux sont auditionnés une première fois en 2001 dans le cadre de la mission confiée à Driss El Yazami et Rémy Schwartz, et une seconde fois en 2003, dans le cadre de celle confiée à Jacques Toubon. Infra B.2.

³ Génériques a publié une « note de synthèse » qui aborde des questions *a priori* très proches à partir d'une enquête menée en partie auprès des mêmes acteurs. Mustapha BELBAH et Smaïn LAACHER, *Immigration, politiques et usages de la mémoire. Etude menée dans le cadre du projet EQUAL. FASILD-Fonds social européen*, Génériques, 2005 (<http://www.generiques.org/activites-rapports-article.php?id=5>, consulté en ligne le 5 juillet 2008). Mais alors que les auteurs proposent une analyse critique de la valeur heuristique de la catégorie de mémoire et une sociographie des acteurs porteurs de discours sur la mémoire et l'immigration, nous avons privilégié ici l'analyse des rapports entre ces acteurs et les pouvoirs publics afin de mettre en évidence les conditions de circulation et d'objectivation institutionnelle de cette catégorie.

B. Eduquer l'« opinion » en promouvant la mémoire de l'immigration

L'imposition de la mémoire comme catégorie d'action publique et la spécialisation d'un certain nombre de chercheurs et d'acteurs associatifs autour de l'enjeu de la mémoire et de l'histoire de l'immigration, a favorisé la reprise de cette catégorie par le principal établissement public chargé de la mise en œuvre de la politique d'intégration. Les agents du FAS ne se contentent pourtant pas de s'approprier cet enjeu tel qu'il a été formulé par les principaux promoteurs de cette cause. Ils l'acclimatent aux missions de l'organisation pour laquelle ils travaillent et plus généralement en fonction de l'évolution de la politique d'intégration.

La conversion des agents du FAS à la promotion de la mémoire de l'immigration caractérise les nouvelles orientations de l'établissement dans les années 1990. Mais c'est l'alliance entre des acteurs issus de mondes sociaux différents qui a permis la mise à l'agenda politique de cet enjeu à la fin de la décennie, faisant de la promotion de la mémoire, le principal levier envisagé par les pouvoirs publics pour renforcer une fonction dont l'Etat s'est dotée depuis les années 1970, celui d'éduquer ses administrés en luttant contre le racisme de l'« opinion ».

1. La promotion de la « mémoire » à l'agenda du FAS

Au début des années 1990, le FAS adopte la « promotion de la mémoire » parmi ses axes prioritaires d'intervention. Elle apparaît comme telle pour la première fois dans la présentation du programme d'action culturelle des années 1992-1994¹. Le groupe de travail « action culturelle » créé un autre groupe nommé « action culturelle et mémoire ». Ses responsables s'attèlent dès lors à définir plus précisément les actions à mener (et à financer), susceptibles de s'inscrire dans ce nouveau domaine. Pour en rendre compte, il faut revenir sur les relations de l'établissement public avec les promoteurs de la mémoire de l'immigration et des immigrés dès la fin des années 1980. Des documents de travail du groupe « mémoire et action culturelle » datant essentiellement de la première moitié des années 1990, permettent de cerner les modes d'appropriation du thème de la mémoire par les agents du FAS, à partir

¹ Note du Groupe de travail « action culturelle et mémoire » du FAS. 18 septembre 1992. CHA Archives personnelles-Mémoire.

Chapitre 7

de leurs échanges répétés avec ses principaux promoteurs. Il en ressort que ces agents ne se contentent pas d'adopter cette nouvelle catégorie. Le groupe de travail traduit la cause des promoteurs de la cause de l'histoire et de la mémoire en fonction de ses propres impératifs et ce, dans la configuration spécifique dans laquelle s'inscrit l'établissement¹.

a. Conversion des agents du FAS

L'émergence sur la scène publique de la thématique de la mémoire n'est pas restée sans effet sur les actions conduites par le FAS au nom de l'intégration des immigrés et de leurs descendants. Dans le contexte du Bicentenaire de la Révolution française, cette catégorie d'action publique s'est incarnée à travers la mise en place de dispositifs transversaux entre différents ministères. C'est par exemple le cas avec les projets pédagogiques « Composition française : les apports étrangers dans le patrimoine français ». Lancé d'abord à la rentrée 1989 sous forme expérimentale, l'opération fait l'objet d'une circulaire du ministère de l'Éducation nationale², financée par le FAS. De l'école primaire au lycée et à l'échelle nationale, des actions de valorisation des apports étrangers aux arts, à la langue, au patrimoine et à l'histoire sont financées dans l'objectif de connaissance, reconnaissance de l'immigration. La mémoire et la valorisation du patrimoine deviennent des enjeux pris en charge par le ministère de l'Éducation nationale, mais aussi par les acteurs intervenant dans le domaine de l'insertion et de l'intégration, favorisant l'importation des enjeux mémoriels auprès des agents du FAS. Ce processus s'est notamment incarné par le détachement d'acteurs rattachés au ministère de l'Éducation nationale, auprès du ministère des Affaires sociales. C'est le cas d'Alain Seksig, instituteur rattaché au CEFISEM de Paris, animateur d'une association « interculturelle » dans les années 1980, et responsable à partir de 1989, de la coordination des opérations « Composition française » auprès du FAS.

¹ A nouveau, ce sont une partie des archives personnelles de Christiane Herrero qui ont été mises à profit (CHA Archives personnelles-Mémoire). Grâce à la diversité des documents qui composent le « fonds », il est possible de reconstituer les modalités d'élaboration discursive de la mémoire comme problème par les membres du groupe de travail « Mémoire et action publique ». On peut par ailleurs en suivre la reformulation à travers les notes produites par le CA du FAS et qui visent à définir les orientations générales de l'établissement public. Par ailleurs, ce fonds renseigne empiriquement sur les acteurs extérieurs au FAS dont l'expertise est mobilisée pour appuyer les positions du groupe de travail. Nous n'avons en revanche que très peu d'éléments sur les membres de ce groupe de travail.

² Circulaire n° 91-002 du 7 janvier 1991.

Chapitre 7

Outre ces actions transversales entre le ministère de l'Éducation nationale et le FAS ayant favorisé la familiarisation des agents de l'établissement public avec la catégorie de mémoire, les échanges des membres du groupe « action culturelle » avec les principaux promoteurs de la cause de l'histoire et de la mémoire de l'immigration ont également été déterminants. Ces échanges ont conduit à la création au sein du FAS, d'un sous-groupe de travail axé sur le thème de la mémoire. Ces échanges sont facilités en raison de la multiplicité de leurs relations (par la voie du financement) mais aussi du fait de la dimension nationale des actions que ces acteurs ont pu mener. Ainsi, les interactions entre Gérard Noiriel et l'établissement public sont multiples. Elles prennent la forme de subventions allouées à l'historien pour la réalisation de l'émission de télévision « Racines¹ » et celle, plus classique de subventions pour des études ou pour des activités associatives. Dès 1988, dans le cadre des appels d'offres du FAS, il coordonne des études menées par des étudiants rattachés au Laboratoire des Sciences Sociales de l'ENS². Mais il sollicite également le FAS pour proposer des projets hors de tout appel d'offre. Sa connaissance de l'établissement lui permet de s'adresser directement à son directeur, Michel Yahiel, pour lui présenter l'association Faire de l'histoire (AFHIS) créée en 1988 et qui a pour mission de décloisonner le monde universitaire et le monde associatif par la conduite d'études et de formations³. La subvention que le FAS alloue à l'AMHI en 1991 s'inscrit ainsi dans un continuum d'actions et d'activités menées ou coordonnées par l'historien⁴. Avant la remise du rapport de l'AMHI au FAS en 1992, des agents de l'établissement public participent à des réunions de l'association portant sur la faisabilité du projet et la localisation du musée. C'est par exemple le cas de Christiane Herrero et

¹ L'émission de télévision est réalisée par l'historien et diffusée en 1990 et 1991. Entretien avec Gérard Noiriel, 15 mai 2006.

² Il dirige ainsi une étude sur le vieillissement des immigrés et une autre sur le FAS, à l'occasion du trentième anniversaire de l'établissement public. Courrier de Gérard Noiriel au directeur du FAS. Novembre 1991. CHA Archives personnelles – Mémoire.

³ Courrier de Gérard Noiriel adressée à Michel Yahiel, directeur du FAS. Mars 1989. CHA Archives personnelles – Mémoire. C'est d'ailleurs dans le cadre d'une subvention qui lie l'AFHIS au FAS que l'historien prend en charge la réalisation de l'émission Racines.

⁴ Notons à ce propos que l'octroi par le FAS de nombreuses subventions à des projets menés ou coordonnés par Gérard Noiriel ne va pas sans heurt. En 1991, dans un échange entre l'historien et le nouveau directeur du FAS, François Beaujolin, portant sur l'enquête sur le vieillissement des immigrés, le directeur du FAS reproche à l'historien ses réticences à axer l'étude sur les « Magrébins ». Gérard Noiriel justifie ce choix en invoquant le principe d'autonomie des chercheurs dans la définition de leur objet d'étude, notamment par rapport aux thèmes en « vogue dans l'opinion publique ». Courrier de Gérard Noiriel au directeur du FAS. Novembre 1991. CHA Archives personnelles – Mémoire.

Chapitre 7

d'Alain Seksig¹. Certains membres du groupe de travail sont donc déjà initiés à la thématique de la mémoire ne serait-ce que parce que sa principale responsable est intervenue dans les réunions de l'AMHI. C'est d'ailleurs à la suite de cette intervention qu'elle propose au directeur du FAS de créer un groupe de travail *ad hoc*. Jugeant le thème « à la mode et intéressant », Christiane Herrero invoque la nécessité de conceptualiser cette notion afin de mieux coordonner les projets existants et à venir². Un nouveau groupe de travail est créé en 1992.

Les travaux de l'association créée par Gérard Noiriel sont discutés lors des réunions des groupes de travail « action culturelle et mémoire ». Certaines de ses publications y sont distribuées et discutées comme son article paru dans *Le Monde* en 1989 dans lequel il défend l'extension du « patrimoine national » aux « traces » de l'immigration. Le directeur de l'association Génériques bénéficie de la même visibilité auprès du groupe de travail. Il participe à certaines réunions et y expose les activités et missions de l'association et y défend le bilan de l'exposition nationale « Les étrangers en France ». Ainsi les deux principaux promoteurs de la cause de l'histoire et de la mémoire de l'immigration interviennent directement auprès du groupe de travail pour présenter leurs activités passées mais également pour « faire la point sur le concept de mémoire³ ».

Les documents de travail du groupe « action culturelle et mémoire » mettent en lumière les ressorts de justification de la mémoire comme axe d'intervention à privilégier. Le principal argument est celui d'une « demande » ou d'un « besoin » qui aurait été identifié par les agents de l'établissement public et notamment par les délégués régionaux. Rappelons que la régionalisation du FAS de 1983, avait été entreprise en partie au nom d'une meilleure connaissance des acteurs « locaux », associations et collectivités territoriales œuvrant pour l'insertion. Au tournant des années 1990, les délégués régionaux qui participent aux réunions de ce nouveau groupe de travail se prévalent d'une connaissance du « terrain », c'est-à-dire

¹ Courrier de l'AMHI au directeur du FAS François Beaujolin. Décembre 1991. CHA Archives personnelles – Mémoire. Notons à ce titre, que si le rapport de l'AMHI n'est en aucun cas un rapport public du même statut que ceux qui lui ont succédé (infra), on y trouve déjà une réflexion sur l'opérationnalisation du projet de musée et notamment sur sa localisation.

² « Communication interne du FAS de CHA à François Beaujolin ». Note datée du 29 janvier 1992. CHA Archives personnelles-Mémoire.

³ Christiane Herrero, entretien du 23 janvier 2013. D'autres chercheurs interviennent, comme par exemple Maurizio Catani. Compte-rendu de la réunion du Groupe de travail « action culturelle et mémoire ». Octobre 1992. CHA Archives personnelles – Mémoire.

Chapitre 7

d'une part, des actions menées par les associations que l'établissement finance et d'autre part, de leurs préoccupations supposées.

Cette centralité de la revendication d'une connaissance des associations par les agents du FAS se reflète dans la représentation qu'ils se font de leur propre action. Selon Christiane Herrero, responsable de la direction « action culturelle » de l'établissement public et à l'initiative du groupe de travail « action culturelle et mémoire », la fonction de ce groupe (comme de tous les autres groupes de travail) consiste à sonder la vie associative et à faire remonter les thématiques jugées intéressantes :

« Dans mon champ qui était notamment le champ culturel, souvent ça partait du terrain, et à petite échelle parfois. Mais c'était repéré. Et à partir du moment où c'était repéré, on suivait les choses, on voyait que ça se disséminait, et on récupérait entre guillemets, pour que ça se développe... Si tu veux on n'a pas tous la science infuse. On ferait bien aujourd'hui parfois de s'inspirer de certains groupes sociaux qui apportent certaines réponses, à leur mesure, c'est des petites actions qui... si c'est un peu pensé, mis en forme, et qu'on tente d'essaimer, on peut arriver à faire bouger les choses plus fortement¹ ».

Selon la responsable du groupe de travail, il n'y a donc pas qu'un enjeu de légitimation de l'action publique dans la connaissance des associations. Il en va aussi de l'efficacité de l'action publique. Ces propos mettent en lumière une représentation des agents du FAS, comme des traducteurs des préoccupations des associations. Mais ils sont aussi, selon cette responsable, ceux qui doivent formaliser les actions jugées intéressantes, transformer les « petites actions » en actions mieux conçues et les diffuser de façon plus systématique. C'est dans ce but que se réunit le groupe de travail composé des délégués régionaux de l'établissement. Ces réunions sont l'occasion de faire connaître les activités associatives au niveau régional aux délégués des autres régions ainsi qu'aux représentants du siège du FAS.

Nous faisons l'hypothèse que si les promoteurs de la cause de l'histoire et de la mémoire de l'immigration sont audibles auprès de certains agents du FAS, c'est parce que le tournant des années 1990 a vu émerger les thèmes de la mémoire et du patrimoine comme catégorie d'action publique dans d'autres secteurs. Ce processus qui a touché l'action menée par le ministère de l'Éducation nationale a par exemple affecté le FAS avec la mise en place d'actions communes, comme le montre le cas des opérations « Compositions françaises ».

¹ Entretien avec Christiane Herrero, 23 janvier 2013.

Chapitre 7

Outre ce travail « interne » au groupe « action culturelle et mémoire », des réunions « externes » sont organisées, c'est-à-dire qui associent les administrateurs du FAS. C'est à cette occasion que la responsable de la direction culturelle qui anime aussi le groupe de travail « action culturelle et mémoire » fait remonter les analyses du groupe et incite les administrateurs à inscrire la promotion de la mémoire parmi les axes d'intervention prioritaires de l'établissement public.

b. « Promouvoir la mémoire » contre l'«exclusion »

Comment le thème de la mémoire a-t-il pu être reformulé dans le cadre des principes généraux d'action de l'établissement public dont la mission principale consiste à favoriser l'intégration ? Une série de documents dont la rédaction s'étale entre 1991 et 1993 et qui évoquent la question de la mémoire, permet de comprendre comment ce thème s'articule avec les orientations plus générales de l'établissement public. Produites par les groupes de travail « action culturelle et mémoire », « action culturelle » ou par le CA du FAS, leur analyse permet d'identifier comment le thème de la mémoire s'insère dans l'économie générale de la doctrine du FAS. Il en ressort une certaine indétermination dans la définition du processus d'intégration qui oscille entre le ciblage de populations spécifiques et de l'ensemble de la population.

Ces notes donnent à voir une définition du processus dit d'intégration mais aussi, des moyens à mettre en œuvre pour appuyer ce processus. Ainsi, parmi les documents préparatifs du programme d'orientation 1992-1994, une note produite par le CA du FAS, porte sur le caractère transversal des actions en direction des « jeunes » et propose des critères pour la définition des interventions à venir¹. Six critères sont distingués : « la création ou la consolidation de structures de médiations représentatives des communautés, la reconnaissance et l'acceptation des différences, la maîtrise de l'espace, le positionnement dans le temps, le développement des capacités relationnelles, l'utilisation du langage comme construction de la pensée² ». A travers ces critères, l'action du FAS apparaît dans toute sa complexité puisqu'elle se subdivise en une multiplicité d'actions qui ciblent à la fois les relations entre

¹ Note du CA du FAS. Novembre 1991. « Les actions qui contribuent à l'insertion sociale ou à l'intégration des immigrés ou encore qui participent à la lutte contre l'exclusion ». CHA Archives personnelles – Mémoire.

² Note du groupe de travail « action culturelle et mémoire ». Septembre 1992. CHA Archives personnelles – Mémoire.

Chapitre 7

individus, leurs représentations ainsi que leurs ressources sociales. L'action simultanée sur tous les aspects de la vie sociale des individus est pensée comme un moyen de lutte contre « l'exclusion », pour « l'insertion sociale » ou encore « l'intégration », ces objectifs étant, à l'orée des années 1990, mis en équivalence.

Parmi ces critères qui fondent une théorie du monde social et du processus d'intégration, la question du rapport des individus au passé interpelle par son ambiguïté. Elle renvoie à l'idée qu'il est nécessaire pour les individus et en particulier pour les « jeunes » de connaître leur passé familial dans la construction de leur personnalité. Plus prosaïquement, elle renvoie aussi à la capacité des individus à s'organiser et à concevoir un projet ou une activité qui s'étale dans le temps. Cela s'explique par les missions du FAS qui vise à la fois à agir sur les représentations des individus et à doter ces derniers de compétences opérationnelles censées favoriser l'insertion ou l'intégration. L'absence de ces deux ressources (connaissance et valorisation du passé individuel et familial d'une part, capacité à inscrire ses projets individuels dans le temps d'autre part) favoriserait l' « exclusion » :

« Il y a une corrélation très forte entre le risque d'exclusion et la difficulté de se positionner dans le temps : c'est-à-dire de se projeter dans l'avenir. Or, si l'on ne peut pas se projeter dans l'avenir à quelques semaines, à quelques mois, à quelques années, on ne peut pas avoir de projets, on ne peut pas par exemple se qualifier, ce qui est une œuvre de longue haleine qui n'a pas de sens si la personne ne voit pas l'usage qu'elle peut en faire dans l'avenir. Les exclus sont des personnes qui ne se projettent pas dans l'avenir, qui vivent au jour le jour. L'aide au positionnement dans le temps, c'est-à-dire la compréhension de son passé, au passé de ses parents, là aussi de la recherche de ses racines est un élément important pour aider à l'intégration¹ ».

En plaçant le rapport au temps comme enjeu et la capacité des « exclus » à le maîtriser, comme levier de la lutte contre l'exclusion, cette note propose une théorie de l'intégration qui présentée comme telle, n'a rien de spécifique aux immigrés et à leurs descendants. La seule catégorie de population qui apparaît en creux dans cette théorie générale de l'intégration est celle des « exclus », conformément au paradigme de l'exclusion qui au début des années 1990, s'articule avec la politique d'intégration².

D'autres documents proposent une définition du processus d'intégration plus ambiguë qui alterne entre définition en termes généraux et universels et définition d'un problème

¹ Note du CA du FAS. Novembre 1991. « Les actions qui contribuent à l'insertion sociale ou à l'intégration des immigrés ou encore qui participent à la lutte contre l'exclusion ». CHA Archives personnelles – Mémoire.

² Chapitre 5.

Chapitre 7

spécifique de l'immigration mettant en jeu la cohésion de la « société d'accueil ». Dans ce cas, la spécificité de l'intégration des immigrés et de leurs descendants est mise en rapport avec l'état de « crise » de la société. Cela apparaît dans la définition de l'intégration que propose le groupe de travail « action socio-culturelle » :

« Si être intégré c'est être partie prenante totalement de la société dans laquelle on vit, c'est-à-dire décider de vivre ici, savoir que sa place est ici, revendiquer la citoyenneté et vouloir être acteur dans la société, l'action culturelle est un moyen de mesurer l'implication du public immigré ou issu de l'immigration dans la société d'accueil [...]. Lorsque la société est en crise (crise économique, crise des valeurs) la société se referme¹ ».

Ces documents montrent que le début de la décennie est encore marqué par une indétermination de la définition du processus d'intégration, définition qui oscille entre deux pôles : celui d'une définition générale et universelle et celui d'une définition spécifique aux immigrés et à leurs descendants.

Cette indétermination permet de comprendre les différents usages qui sont fait de la catégorie de mémoire. Ainsi, dans d'autres documents des groupes de travail « action culturelle » et « action culturelle et mémoire », l'élaboration d'une typologie des actions de promotion de la mémoire met au jour une reformulation de la catégorie en fonction des catégories d'action plus anciennes du FAS. Dans un document portant explicitement sur le thème de la mémoire, une typologie des formes de mémoire à promouvoir est proposée. Il distingue « la mémoire des individus », celle des « quartiers » et celles des « sites² ». Alors que la première invite à valoriser et faire connaître la mémoire des travailleurs installés en France, la seconde désigne celle des populations qui se sont installées dans des espaces urbains et d'habitat populaire et les ont transformés par leur présence³.

Cette typologie des formes de mémoire renvoie à différentes logiques de traitement des immigrés, historiquement déployées en France. « Individus » renvoie à une approche de la question immigrée plus ancienne : la politique en direction des « travailleurs immigrés ». « Quartiers » est une déclinaison d'une approche beaucoup plus récente et en réalité quasiment contemporaine à l'adoption de ces nouveaux statuts par le FAS : la politique de la

¹ Note du groupe de travail « action culturelle ». Juillet 1993. CHA Archives personnelles – Mémoire.

² Note du groupe de travail « action culturelle et mémoire ». Septembre 1992. CHA Archives personnelles-Mémoire.

³ La mémoire des « sites » désigne les lieux transformés par les « techniques ». La définition n'est pas très claire. On peut supposer que sont ainsi désignés les espaces marqués par la présence continue des travailleurs immigrés, en dehors du logement, c'est-à-dire dans le monde du travail.

Chapitre 7

Ville. Elle évoque aussi les actions de valorisation des quartiers d'habitat populaire qui ne concernent pas que les immigrés et leurs descendants mais l'ensemble des classes populaires. La nouveauté de ce programme d'action réside donc dans le moyen perçu comme adéquat pour favoriser l'insertion et l'intégration plus que dans une nouvelle grille de lecture de la question. Aux actions relevant de l'assistance sociale (alphabétisation), de la promotion des activités culturelles et artistiques traditionnelles soutenues par le FAS, viennent se greffer les actions qui visent à rappeler et valoriser un certain passé. On retrouve donc dans les discours internes du groupe de travail « action culturelle et mémoire », les traces de la problématisation dont les ancrages historiques sont différenciés.

Il faut noter que l'adoption du terme « intégration » par le FAS et l'articulation de cette mission avec la promotion de la mémoire n'implique pas encore une remise en question de l'objectif de valorisation des « cultures d'origine » des immigrés, qui comme on l'a vu est porté par l'établissement depuis la fin des années 1970. Ce programme s'inscrit dans le cadre d'une action culturelle dont la visée est définie en relation avec la valorisation des « identités ». En effet, pour le CA du FAS, l'action culturelle est censée cibler les « identités » de ses publics. Son objectif « n'est pas de résoudre des problèmes difficiles tels que le chômage ou l'accès au logement sur lesquels l'individu isolé a peu de prise, mais de permettre par des voies et moyens liés au plaisir, à des activités festives et ludiques parfois et toujours valorisantes, de résoudre des problèmes liés à l'identité individuelle et collective¹ ». Elle doit favoriser « l'expression, le dialogue, la connaissance et la reconnaissance, enrichir la personnalité, valoriser les apports culturels (au sens anthropologique du terme²) ». Ce travail doit passer par le ciblage des populations immigrées *et* de l'ensemble de la « société d'accueil³ ». Il apparaît ainsi à travers ces notes que l'action culturelle a trait à la représentation des immigrés et de leurs descendants par le reste de la société, mais aussi à la représentation que ces populations se font d'elles-mêmes. La diffusion de connaissances sur les « identités » collectives et individuelles des immigrés et de leurs descendants est ainsi annexée à la valorisation des identités culturelles de ces populations. Elle est perçue comme un moyen pour atteindre cet objectif.

¹ CA du FAS. Compte-rendu de la séance du 13 novembre 1992 du Conseil d'administration du FAS : Contributions au programme 1993. Action culturelle et Information. Archives non classées de Génériques.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

Chapitre 7

Cette action suppose la croyance dans les vertus de l'action de promotion de la mémoire de l'immigration : « Des projets axés sur la mémoire pourraient donc avoir une utilité sociale forte pour rendre de manière individuelle le sentiment d'appartenance à une histoire collective et à une construction qu'elle soit économique, politique, syndicale, etc¹ ». Le « sentiment d'appartenance » est invoqué par l'établissement public. A travers ces justifications des actions du FAS, plusieurs registres de discours sont mobilisés, qui renvoient à différentes formes de problématisation des problèmes l'immigration et de l'intégration. Le « sentiment d'appartenance » est devenu un enjeu que l'établissement public doit aborder, mais il n'adopte pas encore le langage des promoteurs d'une cause de « l'identité nationale », cherchant à entretenir et diversifier ses brevets de légitimité en puisant dans les registres scientifiques et militants.

Au-delà de la typologie des actions de promotion de la mémoire et de ses déclinaisons, la valorisation de la mémoire est censée contribuer à une réforme des représentations des individus concernés. L'introduction de la catégorie de mémoire passe par une extension de l'une des principales cibles des actions du FAS. En effet, depuis le début des années 1980, ces actions ont surtout ciblé les « jeunes ». En promouvant la mémoire, il s'agit de prendre à nouveau en compte la « première génération² », qui « [vieillit] sans bruit et sans fureur³ » après une décennie de mise en avant de la « seconde génération ». Il s'agit par-là de réinscrire des individus dits « isolés⁴ » dans une « histoire collective ». Mais le FAS entend aussi agir sur les rapports internes aux familles :

« [*les actions financées*] pourraient également permettre d'instaurer un nouveau dialogue entre les générations, par la revalorisation des images parentales aux yeux des jeunes ou des enfants, qui ne voient pas trace dans leur environnement socio-économique de la place et du rôle de leurs parents et qui ne véhiculent que des images le plus souvent dévalorisées⁵ ».

Ce texte appelle à lutter contre le « sentiment d'exclusion » en renouant les fils qui lient les générations entre elles et qui sont jugés rompus. Le travail de requalification du sens et des finalités de la promotion de l'histoire et de la mémoire de l'immigration articule cette action

¹ Note du groupe de travail « action culturelle et mémoire ». Septembre 1992. CHA Archives personnelles – Mémoire.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

Chapitre 7

qui visait avant tout à éduquer l'« opinion », pour reprendre les termes de Gérard Noiriel, à un travail d'éducation ciblant les immigrés et leurs descendants.

Cela ne signifie pas que l'orientation des activités menées par Génériques et l'AMHI ait été abandonnée. Promouvoir l'histoire et la mémoire de l'immigration doit aussi, pour le FAS, favoriser une meilleure cohabitation entre les « communautés », améliorer l'accueil des immigrés et l'acceptation de leurs descendants. Relevons que l'on retrouve à nouveau l'analogie immigration/exode rural sur le territoire français : c'est encore une fois sur la « symétrie des situations entre la population française qui a aussi connu la migration interne, le déracinement¹ » et les immigrés que le FAS entend jouer. Et c'est en ce sens, que la promotion de l'histoire et de la mémoire de l'immigration concerne aussi l'ensemble de la population. Cette action s'appuie sur la croyance des agents du FAS que la connaissance du passé familial, des « origines », « racines », et cultures des parents, favorise l'intégration.

A partir de ces développements, le groupe de travail « action culturelle et mémoire » distingue trois critères pour structurer les nouveaux projets : ils doivent s'inscrire dans la durée (par opposition aux actions ponctuelles), apporter des « connaissances approfondies sur les racines culturelles » et l'histoire des immigrations et enfin « inclure la capacité à l'échange et au dialogue entre les communautés et avec la société d'accueil² ». L'octroi de subventions aux associations, actions ou études relatives à cette promotion peut désormais s'appuyer sur une justification formulée par la direction de l'établissement public. La promotion de la mémoire n'est certes pas objectivée au même titre que l'action culturelle : elle n'est pas prise en charge par des agents, un service ou encore un budget spécifiques. Mais son inscription dans les statuts favorise tout de même la diffusion d'un langage et d'une perception de l'enjeu de la place des immigrés et de leurs descendants. La mémoire devient désormais un domaine à investir par les associations dont la pérennité dépend des subventions. Si son institutionnalisation est limitée et donne lieu à une « sectorisation incertaine³ » au sein du FAS, notamment en raison du flou de son inscription entre actions culturelle, sociale et

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ Vincent DUBOIS, « Politique culturelle : le succès d'une catégorie floue. Contribution à une analyse des catégories d'intervention publique », in Martine KALUSZYNSKI et Sophie WAHNICH (dirs.), *L'Etat contre la politique: les expressions historiques de l'étatisation*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 11.

Chapitre 7

éducative, elle est tout de même devenue une catégorie de pensée et d'action véhiculée par le FAS, au nom de l'intégration des immigrés¹.

La promotion de la mémoire trouve ainsi au niveau institutionnel, une justification en adéquation avec l'évolution du FAS depuis la fin des années 1970 qui cherche à « habituer » « communautés française » et « immigrées » à une vie commune. Elle constitue donc moins une innovation institutionnelle que la traduction et la déclinaison, à travers des termes et objectifs propres au FAS, d'une catégorie mobilisée par d'autres acteurs (universitaires, associations). L'existence de passerelles à la fois individuelles et institutionnelles entre les promoteurs de cette cause et le FAS permettent de faire entendre, par la mobilisation de savoirs issus de l'histoire, un autre récit sur la société française sans reprendre le langage des promoteurs de la cause de « l'identité nationale ». Ainsi, à l'orée des années 1990, les justifications politiques, administratives, scientifiques et militantes existent pour qu'une telle politique soit mise en œuvre.

2. Les effets de la mise à l'agenda politique

Alors que le FAS a érigé la mémoire de l'immigration et des immigrés en catégorie d'action publique dès le début des années 1990, c'est à la fin de la décennie que le projet de création d'un lieu dédié à sa promotion est mis à l'agenda. Entre la réappropriation de cet enjeu par le FAS et la défense de la cause aux sommets de l'Etat, le thème de la mémoire fait l'objet d'une nouvelle qualification en relation avec une redéfinition plus restreinte et plus stabilisée de l'objectif d'intégration. De 1998 à 2001, une « note » et un rapport sont remis aux gouvernements de gauche pour la création d'un musée dédié à l'histoire et à la mémoire de l'immigration. Ils témoignent de la consolidation de ce projet et de la convergence d'acteurs issus de mondes sociaux différents. Ils reprennent les arguments développés dans les années 1980 sur les vertus politiques de la connaissance. Pourtant si les mêmes argumentaires sont mobilisés comme ressources et expériences, les impératifs d'« intégration » et de « cohésion nationale » sont davantage mis en avant. La multiplication

¹ Reprenant l'expression d'un acteur associatif interviewé, Mustapha Belbah et Smaïn Laacher parlent de « marché » de la mémoire. Mustapha BELBAH, Smaïn LAACHER, *op. cit.* p. 20. L'expression est utilisée pour mettre en exergue la lutte pour la parole légitime sur l'immigration. Mais l'expression est également pertinente pour attirer l'attention sur les logiques d'institutionnalisation qui favorisent l'entretien d'un répertoire d'action pour le FAS et pour les associations. La priorisation par le FAS des actions relatives à la mémoire incite les associations à investir ce répertoire pour obtenir des subventions.

Chapitre 7

au sein de l'Etat de promoteurs d'une cause de l'histoire et de la mémoire de l'immigration, au nom d'une lutte contre le racisme, a été déterminante. Divers ressorts de légitimation ont pu être mobilisés : historienne, militante, journalistique, associative et politico-administrative. Ce processus a contribué à la transversalisation de la promotion de l'histoire et de la mémoire de l'immigration, au-delà des seules sphères militantes et académiques. Il a également contribué à une déssectorisation des discours sur l'« identité nationale » pouvant désormais être repris avec des finalités inverses à celles qui avaient accompagné son introduction dans l'arène parlementaire au milieu des années 1980¹.

a. « Faire de l'immigration, un sujet de fierté nationale² »

En 1998, l'universitaire Patrick Weil et le journaliste Philippe Bernard remettent une « Note pour un musée de l'immigration³ » à Lionel Jospin. Ils invitent le premier Ministre à inscrire ce projet à l'agenda du gouvernement. S'ils reprennent un projet né à la fin des années 1980 (rappelons que Patrick Weil compte parmi les membres du comité de pilotage de l'AMHI), c'est au nom de la configuration particulière du dernier tiers de la décennie qu'ils le mobilisent à nouveau. Les auteurs l'invitent à pallier l'« ignorance » sur le rôle de l'immigration dans la « construction de la « France », afin de renouveler la lutte contre le racisme telle qu'elle s'est déployée depuis les années 1980 :

« Depuis quinze ans, les discours stigmatisant le racisme et magnifiant la "France métisse" n'ont pas manqué. Mais, culpabilisant les uns, présentant les autres comme d'éternelles victimes, ils n'ont entravé ni la montée de la xénophobie ni l'exploitation politique du thème dit de l'"immigration". Cette "immigration", autrement dit les flux d'arrivée d'étrangers, aujourd'hui extrêmement limités, a trop souvent été confondue avec les difficultés sociales et culturelles de l'intégration des populations⁴ ».

Pour les auteurs, une politique de connaissance doit désormais succéder au discours « moral⁵ ». La diffusion de savoirs produits par les historiens n'est pas une fin en soi,

¹ Chapitre 5.

² Philippe Bernard et Weil Patrick, *Note à Lionel Jospin, Premier Ministre. Pour un musée français de l'immigration*, Paris, 1998. *Infra*.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ Celui-ci n'est pas clairement défini mais il semble que soit désigné ainsi les discours de valorisation des différences culturelles auquel *devrait* désormais s'opposer la promotion de savoirs sur l'histoire de l'immigration.

Chapitre 7

l'objectif étant de diffuser une « image positive de l'immigration ». La victoire française de la coupe du monde de football en 1998 est érigée en opportunité historique pour régénérer la lutte antiraciste au plus haut niveau de l'Etat :

« Aujourd'hui, il ne s'agit sûrement pas de "renvoyer" les enfants de l'immigration à leurs origines, mais de rappeler aux Français, à tous les Français, ce qu'ils sont : un peuple dont le mélange, l'ouverture au monde ont toujours fait la force. La victoire française dans la Coupe du monde de football a fait éclater au grand jour une réalité perceptible depuis des années [...]. Comment prolonger ce déclic, porteur d'harmonie sociale et de progrès ? En s'appuyant sur l'Histoire pour rassembler les Français, quelle que soit leur origine, autour de leur passé commun, celles des différentes immigrations, intérieures et extérieures. En faisant de l'immigration un sujet de fierté nationale, une "composante légitime du patrimoine national" (Gérard Noiriel¹) ».

Deux publics sont visés : les non immigrés qui doivent (re)connaître le rôle de l'immigration, et ce, sous un jour « positif » ; les immigrés et leurs descendants qui doivent pouvoir penser ensemble leur histoire spécifique et celle de la société française. Ce travail est censé consolider un sentiment d'appartenance à la France. Dans le contexte qui succède à victoire française de la coupe du monde de football, Philippe Bernard et Patrick Weil annexent ainsi de façon très explicite cette politique de connaissance à l'impératif d'« intégration » mais aussi à la catégorie d'« identité nationale ». En définissant la victoire de l'équipe de France comme opportunité historique, en appelant les pouvoirs publics à « prolonger [le] déclic » qui aurait été enclenché par la victoire, cette note requalifie la promotion de l'histoire et de la mémoire de l'immigration telle qu'elle est apparue dix ans auparavant, en un levier d'un antiracisme que l'Etat devrait promouvoir et renouveler.

La trajectoire de ces deux promoteurs éclaire ce qui a rendu possible la sollicitation du premier Ministre. Les auteurs bénéficient en effet d'une reconnaissance professionnelle et de réseaux politiques et militants non négligeables. En 1998, Patrick Weil est chercheur au CNRS et figure parmi les spécialistes des politiques d'immigration les plus reconnus et visibles dans la sphère publique. Ancien militant socialiste, il a aussi accumulé des expériences politiques et dans les débats publics sur les politiques d'immigration et d'intégration.

¹ Philippe BERNARD et WEIL PATRICK, *Note à Lionel Jospin, Premier Ministre. Pour un musée français de l'immigration, op. cit.*

Encadré n° 7.3 : Patrick Weil, un politiste sollicité par les pouvoirs publics

Diplômé en droit à l'université de Paris-I en 1977, il intègre l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) dont il sort diplômé en 1980. Il commence une thèse de doctorat en science politique à l'IEP de Paris sous la direction de Jean Leca. Soutenue en 1988, sa thèse intitulée *L'analyse d'une politique publique : la politique française d'immigration*, fait l'objet d'une première publication en 1991¹. Dès la fin des années 1980, il publie des ouvrages et des articles dans des revues académiques² sur son domaine de spécialité. Il publie également dans des revues militantes³ et dans la presse. Rattaché au Centre d'histoire sociale de l'Université Paris-I (CHS), il entre au CNRS en 1994, après avoir enseigné de nombreuses années à l'IEP de Paris et obtenu une Habilitation à diriger des recherches en 1990. En 1989, il figure parmi les membres de l'AMHI (supra).

Parallèlement à sa carrière dans l'enseignement et la recherche, il milite au Parti socialiste. Lors de la campagne pour les élections présidentielles de mai 1981, il est responsable du groupe de travail « immigrés-jeunes⁴ ». Après la victoire de François Mitterrand, il est nommé chef de cabinet du premier secrétaire d'Etat aux Travailleurs immigrés de juin 1981 à octobre 1982. Il quitte le Parti socialiste en 1985. Outre ses nombreuses interventions dans les médias en tant que spécialiste des questions d'immigration, il investit également ces questions à l'extérieur du monde académique, en intégrant le HCI en 1996. Il est l'auteur de rapports de divers statuts sur les politiques d'immigration et d'intégration⁵.

En juin 1997, le Premier ministre Jean-Pierre Chevènement lui confie une mission pour dresser un bilan sur le droit de séjour des étrangers et de l'accès à la nationalité en vue de le réformer. Sous la cohabitation de 1995-1997, le débat sur le code de la nationalité, initié en 1986, a en effet repris et a abouti au vote de la loi du 22 juillet 1993 qui réforme le code de la nationalité en supprimant l'automatisme de l'acquisition de la nationalité à la majorité pour les enfants nés en France de parents étrangers. Il fait de la « manifestation de volonté » un préalable nécessaire. Avec le retour de la gauche au pouvoir et la loi du 16 mars 1998, une nouvelle réforme est votée rétablissant l'automatisme à la majorité. La loi est inspirée du rapport remis par Patrick Weil, le 31 juillet 1997⁶.

Lorsqu'en 1998, il prend l'initiative avec Philippe Bernard de défendre auprès du premier Ministre le projet d'un musée dédié à l'histoire de l'immigration, il est déjà familier

¹ Patrick WEIL, *L'analyse d'une politique publique : la politique française d'immigration*, op. cit.

² Parmi les articles, voir : *Ibid.* ; « Immigration and The Rise of Racism in France : The Contradictions in Mitterrand's Policies », *French Politics and Society*, 1991, vol. 9, n° 3-4 ; « La droite et l'immigration », in Olivier LE COUR GRANDMAISON et Catherine WIHTOL DE WENDEN (dirs.), *Les étrangers dans la cité, expériences européennes*, Paris, La Découverte, 1993, pp. 27-42 ; « La politique de la France », *Politique étrangère*, 1994, vol. 59, n° 3, pp. 719-729. Parmi les ouvrages, voir : Patrick WEIL, *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration, 1938-1991*, Paris, Calmann-Lévy, 1991 ; Jacqueline COSTA-LASCoux et Patrick WEIL (dirs.), *Logiques d'Etats et immigrations*, Paris, Éd. Kimé, 1992.

³ Patrick WEIL, « L'ordonnance du 2 novembre 1945 : l'aboutissement d'un long processus », *Plein Droit*, 1994, n° 22-23, pp. 16-21 ; « Le code de la nationalité : entre statut quo et innovation juridique », *Plein Droit*, 1995, n° 29-30, pp. 46-47.

⁴ Monique DAGNAUD et Dominique MEHL, *L'élite rose*, Paris, Ramsay, 1988, p. 59.

⁵ Denis OLIVENNES et Patrick WEIL, *Les politiques d'immigration : une comparaison internationale*, Paris, Fondation Saint-Simon, coll. « Notes de la Fondation Saint-Simon », 1991 ; Patrick WEIL, *Pour une nouvelle politique d'immigration*, Paris, Fondation Saint-Simon, 1995.

⁶ Patrick WEIL, *Mission d'étude des législations de la nationalité et de l'immigration. Rapport au Premier Ministre*, Paris, La Documentation française, 1997. Le rapport inspire aussi la loi du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile (RESEDA).

Chapitre 7

des milieux politiques et administratifs. Entre l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 et la fin des années 1990, ses relations avec les gouvernants ont changé de nature, puisqu'il n'est plus membre d'un cabinet, mais il est désormais reconnu comme spécialiste des politiques d'immigration et d'intégration, au nom de sa légitimité académique. C'est au terme de cette trajectoire qu'il remet un rapport public important qui a conduit à une réforme du code de la nationalité en 1998.

Avec ce rapport et son engagement au HCI, Patrick Weil s'inscrit dans le débat sur la crise de la « cohésion nationale » qui s'est notamment incarné à travers les débats sur la réforme du code de nationalité ouvert en 1985, réitéré avec le retour de la droite au gouvernement sous la seconde cohabitation en 1993 et que la loi Chevènement entend clore. En 1998, il est donc à même de mobiliser à la fois ses anciennes ressources militantes au sein du Parti socialiste et son statut d'universitaire proche de la haute administration et du gouvernement et au fait des questions. Il est également un acteur étant intervenu, en tant qu'universitaire, dans le débat sur la « cohésion nationale », en défendant un retour au droit du sol.

La position de Philippe Bernard est différente. Journaliste au quotidien *Le Monde*, il est responsable de la rubrique « Immigration ». En 1998, il apparaît comme le journaliste spécialiste de cette question au sein du quotidien. Membre de la rédaction depuis 1983, ce n'est qu'à partir de la fin des années 1980 qu'il s'impose comme spécialiste de l'immigration. A partir de 1985, il est détaché de la rubrique « Education » et écrit les articles sur les questions de l'immigration et du racisme, avant de devenir en 1989 le journaliste en charge de cette rubrique. Comme tout journaliste responsable d'une rubrique qui doit montrer l'intérêt de son « objet » pour faire vivre sa rubrique et par là-même, sa place dans la rédaction, il compte parmi les journalistes ayant réclamé à la direction du *Monde*, qu'une plus grande place soit accordée à ce sujet¹. Dans le cadre de son activité éditoriale, il a rencontré des responsables associatifs, politiques et administratifs et c'est d'ailleurs à cette occasion qu'il rencontre Patrick Weil à plusieurs reprises. Au-delà de son engagement partisan, celui-ci est régulièrement consulté par les media. Par ailleurs, au cours des années 1990, Patrick Weil et Philippe Bernard participent aux séminaires et conférences organisés par le think-tank

¹ Philippe JUHEM, *SOS-Racisme. Histoire d'une mobilisation « apolitique »*. Contribution à une analyse des transformations des représentations politiques après 1981, Thèse de doctorat, Université de Nanterre, Nanterre, 1998, p. 99-101.

Chapitre 7

étasunien, le German Marshall Fund of the United States. Basée à Washington, la fondation organise des rencontres entre experts étasuniens et européens. Certaines de ces rencontres portent sur les politiques d'immigration¹ au cours desquelles Patrick Weil a eu l'occasion de présenter certains de ses travaux, notamment sur la réforme du code de la nationalité et sur l'enjeu de la promotion de la mémoire et de l'histoire de l'immigration².

Outre ses relations nouées avec Patrick Weil, le journaliste considère que son intérêt pour l'histoire de l'immigration découle de la nature de sa profession. C'est en tant que journaliste de presse écrite (par opposition au journalisme audio-visuel) qu'il dit avoir été amené à s'intéresser à l'histoire de l'immigration :

« Donc, dans le cadre de ma fonction, je considère que le journalisme, un journalisme écrit et *a fortiori* dans un journal comme *Le Monde*, ça se heurte à un écueil qui est de redécouvrir la lune c'est-à-dire de présenter au lecteur quelque chose de nouveau qui en fait ne l'est pas, des choses qui ont déjà été condamnées par les faits. Je considère que dans mon travail, c'est très important de connaître le passé des choses, l'histoire, ne pas être le nez dans son objet, de redécouvrir les choses. Je pense, sans faire d'attaque que c'est un terrain où la presse écrite peut encore jouer, par rapport à la presse audiovisuelle, c'est une presse où on peut avoir du recul, et *a fortiori* dans un journal comme *Le Monde* où on est organisé en rubriques, on ne sautille pas d'un sujet à un autre. On est dans un cadre assez précis, on a des interlocuteurs permanents et on a la possibilité de se forger, pour employer un grand mot, une « culture » autour du sujet qu'on traite. Parce qu'on est d'autant plus fort en tant que journaliste qu'on connaît aussi bien que ses interlocuteurs les sujets que l'on traite, pour ne pas se faire avoir par les stratégies de communication. Voilà, ça c'est ma conception de mon travail qui ne m'appartient pas mais que je pense devoir dire à ce stade³ ».

Parce qu'il demanderait une connaissance de fond des sujets traités et qu'il nécessiterait la maîtrise du sujet afin de pouvoir conduire des entretiens de qualité avec les responsables politiques, l'exercice du journalisme écrit supposerait en lui-même une connaissance de l'histoire. C'est cette maîtrise qui est censée permettre au journaliste de presse écrite de conduire son activité en « professionnel ». On retrouve ainsi dans ces propos, une rhétorique de la « distance » et du « recul » par rapport à la question traitée, propre aux journalistes du quotidien qui ont longtemps cherché à se démarquer de leurs concurrents en revendiquant une analyse des « problèmes » et qui ont fait du « sérieux », de la « sobriété », et

¹ C'est d'ailleurs à l'occasion d'un séjour aux Etats-Unis pour participer à ces séminaires, que Philippe Bernard visite pour la première fois le musée d'Ellis Island. Entretien du 16 mai 2006.

² Toujours selon Philippe Bernard.

³ Philippe Bernard, entretien du 10 mars 2006.

Chapitre 7

de la « maîtrise des sujets » traités, un critère de distinction par rapport à leurs concurrents, notamment *Libération*¹.

En sollicitant les pouvoirs publics pour la création d'un musée dédié à l'histoire de l'immigration initialement porté par des associations de militants de la cause des travailleurs immigrés et de chercheurs spécialistes de l'immigration, en s'associant avec un universitaire et ancien membre d'un cabinet ministériel, Philippe Bernard semble poursuivre son effort de spécialisation sur le sujet² :

« Dans la couverture des questions d'intégration et d'immigration, j'ai toujours été frappé par le fait qu'on se focalisait sur, entre guillemets, les problèmes que posaient certaines populations issues de l'immigration à la société, en se posant rarement la question de savoir d'où ils venaient, pourquoi ils étaient là, quelle était leur histoire familiale, est-ce qu'eux-mêmes avaient conscience de leur histoire... En ayant des entretiens assez approfondis avec ces gens-là, je voyais qu'on passait à côté des choses qu'on ne comprenait pas. Et ça c'était bien avant que les questions de mémoire, de guerre d'Algérie nous reviennent dans la figure, c'était bien avant. J'étais frappé par exemple, que les gens de la seconde génération maghrébine comme on dit, étaient très souvent dans l'ignorance de l'histoire de leurs parents et quand ils cherchaient à la connaître, ils se heurtaient à un mur³ ».

La volonté de porter et diffuser un regard nouveau sur des enjeux largement couverts par les médias, de se distinguer de la couverture habituelle des questions de l'immigration et de l'intégration est bien à l'origine de cet investissement personnel dans une cause qui *a priori* ne relève pourtant pas de ses compétences professionnelles.

b. Lutter contre le racisme et « donner envie d'être Français⁴ »

Après la remise de la note de Patrick Weil et Philippe Bernard au premier Ministre Lionel Jospin, le FAS est enrôlé dans l'élaboration du projet. L'établissement public est dirigé

¹ Sur ce point voir le chapitre que Philippe Juhem consacre à la couverture de SOS Racisme par *Libération* : Philippe JUHEM, *SOS-Racisme. Histoire d'une mobilisation « apolitique »*. Contribution à une analyse des transformations des représentations politiques après 1981, *op. cit.*, p. 169-300. Selon l'auteur, si *Le Monde* figure parmi les quotidiens qui ont le plus couverts l'actualité liée à SOS Racisme, il a sans cesse cherché à s'en distinguer en adoptant un ton « sobre » et « distant ».

² Philippe BERNARD, *L'immigration*, Paris, Le Monde éd., 1993. Il poursuit cette spécialisation au début des années 2000 en publiant des ouvrages sur l'immigration, les immigrés et leurs descendants : Philippe BERNARD, *Immigration : le défi mondial*, Paris, Gallimard, 2002 ; Philippe BERNARD, *La crème des beurs: de l'immigration à l'intégration*, Paris, Seuil, 2004.

³ Philippe Bernard, entretien du 10 mars 2006.

⁴ Jacques TOUBON, *Mission de préfiguration du centre de ressources et de mémoire de l'immigration*, Paris, La Documentation française, 2004, p. 13.

Chapitre 7

par Thierry Tuot depuis novembre 1996. Celui-ci a d'ailleurs été chargé de mission auprès de Marceau Long lors de la création du Haut Conseil à l'Intégration en 1989. C'est un point qui importe en raison du rôle tenu par l'organisation depuis sa création en 1989. Dans le paysage politico-administratif, elle est devenue le principal producteur de discours sur les « réalités » de l'immigration et les « problèmes » des immigrés¹. Le HCI soutient l'idée que les immigrés connaissent et subissent des problèmes d'« intégration ». Il publie régulièrement des études qui en rendent compte et qui mesurent l'ampleur de ces « difficultés d'intégration ». L'enrôlement d'un acteur engagé dans la création du Haut Conseil à l'Intégration dans l'opérationnalisation du projet porté en 1998 par Patrick Weil et Philippe Bernard, n'est pas sans effet dans les orientations qu'il entend lui donner.

Dès 1999, Thierry Tuot organise des réunions de travail avec Driss El Yazami pour la création d'un « musée de l'histoire de l'immigration² ». En associant le directeur de Génériques, le responsable du FAS mobilise l'un des principaux promoteurs de la cause de la mémoire de l'immigration. Financée depuis 1987 par l'établissement public, l'association entretient des relations stables et continues avec les pouvoirs publics. Le travail engagé après la remise de la note de Patrick Weil et Philippe Bernard est ainsi inscrit dans un continuum avec pour point de départ une revendication associative née dix ans plus tôt³. Le musée est défini en des termes qui renvoient à la fois au rôle que les pouvoirs publics entendent tenir dans le domaine de la lutte contre le racisme depuis la fin des années 1970, et à la revendication des premiers promoteurs de la cause de la mémoire de l'immigration : la mission d'éducation de « l'opinion » est soulignée. Au cours de ces réunions, le « concept⁴ » du musée est clairement défini en ce sens : « Il s'agit de donner à connaître et à comprendre à l'ensemble de l'opinion publique –à l'homme de la rue et aux enfants des écoles– la nature, les circonstances, le déroulement et les apports des courants migratoires à la France des XIX^{ème} et XX^{ème} siècle⁵ ». D'après cette définition, le musée est donc rattaché à l'impératif d'éduquer l'« opinion ». Cette éducation est censée passer par la mobilisation de savoirs sur

¹ Chapitre 5.

² Note de Thierry Tuot, adressée à Philippe Bernard, Patrick Weil et Driss El Yazami. 16 juillet 1999. Génériques- 26 Mission Jospin - Rapport.

³ Notons que si les travaux de Gérard Noiriel sont cités par ces nouvelles formulations du projet d'un lieu dédié à l'histoire et à la mémoire de l'immigration, le rôle de l'AMHI n'apparaît pas.

⁴ Note de Thierry Tuot, adressée à Philippe Bernard, Patrick Weil et Driss El Yazami. 16 juillet 1999. Génériques- 26 Mission Jospin - Rapport.

⁵ *Ibid.*

Chapitre 7

l'histoire de l'immigration. Mais une série de précisions viennent compléter cette définition, témoignant des contraintes qui pèsent sur la cause de la promotion de la mémoire et de l'histoire de l'immigration. Les réunions tenues en 1999, témoignent d'un travail de sélection des versions antérieures du projet. Se voient désormais exclues toute référence aux « différences culturelles », à la « mémoire des immigrés » et à l'idée de « communauté ».

Thierry Tuot l'explique clairement :

- « - il ne s'agit pas d'un « musée des immigrés » destiné, entre voyeurisme et compassion, à présenter d'exotiques indigènes, leurs mœurs étranges et leurs différences ; le résultat atteint serait de creuser le fossé, souvent imaginaire et reposant sur les préjugés, entre « français de souche » et « immigrés »
- il ne s'agit pas d'un « monument aux immigrés, aux visées hagiographiques et lénifiantes, qui présenterait (avec de bonnes intentions pavant l'enfer bien connu tracé par les symétries observées entre racisme et anti-racisme), les « réussites » de l'immigration et la figure du « bon » immigré devenu chanteur ou footballeur
- il ne s'agit pas du « musée des communautés », où serait présenté le folklore propre à chaque origine géographique sous le contrôle éventuel des grandes associations ou fédérations communautaires. La visée ethnographique d'une tel projet serait vite emportée par une dérive identitaire contraire à l'idée même du « modèle français d'intégration », qui admet les cultures mais ne les reconnaît pas¹ ».

A travers cette exclusion de la valorisation des différences culturelles, au nom du « modèle français d'intégration », se donne à voir la restriction de la définition du processus d'intégration.

Il faut avoir à l'esprit qu'au cours des années 1990, la centralité du HCI dans la définition de l'intégration coexiste avec l'expression de différents points de vue au sein de l'organisation, points de vue qui apparaissent à travers ses rapports². Si les recherches récentes sur le HCI voient dans les années 2000, un tournant dans l'approche du processus d'intégration³, des points de vue différents s'expriment tout au long de la décennie 1990. Il ressort des travaux du HCI, une conception de ce processus, qui voit dans les « difficultés »

¹ *Ibid.*

² Les lignes qui suivent reprennent les analyses de travaux plus ou moins récents sur le HCI : Danièle LOCHAK, « L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration », *Cultures & Conflits*, 2006, n° 64, pp. 131-147.; Julien BEAUGE et Abdellali HAJJAT, « Élitisme français et construction du « problème musulman ». Le cas du Haut Conseil à l'intégration (1989-2012) », *Sociologie*, 2014, Vol. 5, n° 1, pp. 31-59

³ Julien BEAUGE et Abdellali HAJJAT, « Élitisme français et construction du « problème musulman ». Le cas du Haut Conseil à l'intégration (1989-2012) », *op. cit.* ; Danièle LOCHAK, « L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration », *op. cit.*

Chapitre 7

d'intégration des immigrés, par ailleurs jugée en « marche », le signe des défaillances de la société d'accueil qui n'aurait su lutter efficacement contre les inégalités socio-économiques subies par les immigrés et leurs enfants. Mais parallèlement à cette définition « sociale¹ », des inquiétudes quant à la question des « cultures » des immigrés sont également exprimées au sein du Haut Conseil. En témoigne la critique des enseignements des langues des pays d'émigration (héritées des années 1970) ou encore les préoccupations quant à la connaissance jugée insuffisante de la « laïcité » de la part des administrés musulmans mais aussi des agents des services publics². Au fur et à mesure que se développe la réflexion sur l'intégration, les contours d'un « modèle » dit « républicain » se précisent, mettant à mal l'« équilibre » que le HCI du début de la décennie entendait trouver entre la possibilité pour les individus de marier des identités multiples et l'intégration à la société française³.

On peut faire l'hypothèse que l'appel de Thierry Tuot à exclure toute référence aux « différences culturelles » d'un musée de l'immigration et à se méfier des « communautarismes » reflète les débats internes au HCI et signalent l'imposition, à la fin des années 1990, d'une définition de l'intégration distincte de celle des premiers travaux du Haut conseil. Dans ce texte, l'intégration est d'ailleurs associée à l'impératif de « cohésion nationale » qui serait menacé par le « repli identitaire » potentiel des immigrés. Dans cette perspective, l'éducation de l'« opinion » *doit* passer par la prise de distance avec les approches bien évidemment « racistes », mais aussi « anti-racistes » (avec lesquelles les premières sont à nouveau mises en équivalence). Le « racisme » apparaît ici comme l'horizon possible de toute valorisation des « différences culturelles⁴ ».

¹ Julien BEAUGE et Abdellali HAJJAT, « Élitisme françaises et construction du « problème musulman ». Le cas du Haut Conseil à l'intégration (1989-2012) », *op. cit.*, p. 37.

² Julien Beaugé et Abdellali Hajjat citent en particulier deux rapports du HCI : HCI, *Conditions juridiques et culturelles de l'intégration : rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1992 ; HCI, *Liens culturels et intégration. Rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1995.

³ Danièle LOCHAK, « L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration », *op. cit.*

⁴ Ce point de vue n'est pas sans rappeler celui de l'intellectuel Pierre-André Taguieff qui, depuis la fin des années 1980, défend la thèse de la nécessité de repenser l'antiracisme à partir des transformations des idéologies racistes en France. Il reproche ainsi aux mouvements antiracistes des années 1980 (il semble viser en premier lieu, SOS Racisme), d'avoir valorisé les « différences culturelles » et alimenté un « néo-racisme ». Celui-ci se focaliserait de moins en moins sur l'« inégalité raciale » et de plus en plus sur les « différences culturelles » autour d'une « identité culturelle française » en péril. Selon lui, c'est donc ce discours de promotion des « différences culturelles » qu'il faudrait soumettre à un examen critique, les militants antiracistes devant prendre acte des transformations des phénomènes qu'ils entendent dénoncer. Cet argument apparaît dans un premier ouvrage paru en 1987 et est repris dans d'autres publications au cours de la décennie suivante : Pierre-André TAGUIEFF, *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, Gallimard, 1987 ; Pierre-André TAGUIEFF, *Les fins de l'antiracisme*, Paris, Editions Michalon, 1995.

Chapitre 7

Le débat persiste parmi les promoteurs de la cause, sollicités et engagés dans la réflexion sur la création d'un musée. Driss El Yazami estime ainsi que la référence aux « origines » et aux « communautés » ne doit pas être exclue : « Outre l'avantage de « parler » aux gens (rien de plus naturel que de se définir par la nationalité, l'origine), le découpage par « communautés » ou nationalités a d'évidence une pertinence historique¹ ». Plus que d'une opposition radicale, on peut lire dans ces lignes une volonté de garder ouverts et pluriels les modes d'appréhension de la présence des immigrants et de leurs descendants en France. Le délégué général de Génériques propose d'ailleurs de les multiplier en proposant des entrées thématiques et chronologiques pour le futur musée. S'il n'y a donc pas lieu d'interpréter cet échange, en 1999, comme une opposition entre un « modèle français d'intégration » et une forme de « communautarisme », comme pourrait y inviter les termes contemporains du débat public sur l'immigration et l'intégration, on peut y voir un exemple de négociation de la définition du processus d'« intégration ».

Suite à cette mobilisation d'acteurs et d'organisations publiques pour participer à la définition du projet de musée, le cabinet du premier Ministre Lionel Jospin remet le 26 juin 2001, une lettre de mission au même Driss El Yazami. Rémy Schwartz, maître des requêtes au Conseil d'Etat, lui est associé, sur proposition de Patrick Weil et Philippe Bernard. La lettre de mission justifie la commande d'un nouveau rapport en évoquant l'immigration comme « donnée constitutive de l'histoire de France » et du « patrimoine national », la France ayant montré au cours de l'histoire « sa capacité d'intégration », notamment grâce à « son modèle républicain² ». Elle prescrit une étude pour explorer la possibilité d'un lieu dédié à l'histoire et à la mémoire de l'immigration.

Après la note de 1998, la nomination de ces deux rapporteurs en 2001 témoigne de la volonté d'associer une légitimation associative et celle, technique, d'un conseiller d'Etat. Notons que Driss El Yazami cumule les engagements associatifs : en 2001, il est également vice-président de la Ligue des droits de l'homme. Le conseiller d'Etat Rémy Schwartz est par ailleurs rapporteur général du HCI. Cette nomination associe ainsi des ressources associatives et administratives en puisant dans des organisations généralistes (comme la LDH et le Conseil

¹ « Note sur le musée », courrier de Driss El Yazami à Thierry Tuot. 17 août 1999. Génériques-26 Mission Musée Jospin 2001.

² Driss EL YAZAMI et Rémy SCHWARTZ (dirs.), *Mission de réflexion sur la création d'un lieu culturel dédié à l'histoire et au rôle de l'immigration en France. Rapport pour la création d'un Centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration*, op. cit., p. 40-41.

Chapitre 7

d'Etat) et spécifiquement inscrites dans le secteur de l'intégration (comme Génériques et le HCI). D'autres secteurs de l'administration sont également mobilisés. Hayet Zeggar, inspectrice des affaires sociales, est associée à la rédaction du rapport avec la collaboration étroite de Nicolas Georges (conservateur du patrimoine), d'Olivier Rousselle (directeur du FAS et successeur de Thierry Tuot) ainsi que Philippe Bernard et Patrick Weil. Si l'on retrouve les deux acteurs ayant contribué à la mise à l'agenda politique du musée, le rapport a désormais gagné le statut de rapport officiel puisque l'IGAS et le FAS sont également associés.

Au cours de la mission, des séminaires sont organisés aux Archives nationale de Paris sur la place des archives des migrations en France et en Europe, des représentants de divers ministères (Education nationale, Affaires étrangères¹) sont consultés, ainsi que les maires d'un certain nombre de communes. Des chercheurs (essentiellement du CADIS et de l'URMIS, mais aussi l'historien Gérard Noiriel) sont auditionnés². La mission agrège désormais autour du projet, divers segments de l'administration et des spécialistes universitaires.

Le « Rapport pour la création d'un Centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration³ » est remis le 22 novembre 2001. Son contenu donne à voir une définition de l'intégration qui penche désormais vers une approche plus restrictive des cultures des immigrés. L'intitulé se réfère aux « cultures de l'immigration », mais il évoque dès les premières lignes « le modèle français d'intégration », à la différence du rapport de l'AMHI et de la note de 1998 et comme le préconisait Thierry Tuot en 1999. Tout se passe comme si les rapporteurs anticipaient les critiques quant au risque que ferait courir audit « modèle », un centre dédié à l'histoire et la mémoire de l'immigration. D'emblée, le rapport souligne la conformité du projet avec ce cadre « républicain » :

« Les réflexions ont été guidées par les principes républicains, cadre de l'action des pouvoirs publics. Un musée de l'immigration ne peut en effet se concevoir, en France, que dans une logique républicaine. La France a accueilli et continue d'accueillir des étrangers venus de tous les continents, de cultures, de religions, et de modes de vie les plus divers. Toutes ces populations ont été intégrées dans une logique égalitaire et individuelle [...]. La France a pu bâtir son unité

¹ Driss EL YAZAMI et Rémy SCHWARTZ (dirs.), *Mission de réflexion sur la création d'un lieu culturel dédié à l'histoire et au rôle de l'immigration en France. Rapport pour la création d'un Centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration*, op. cit., p. 62-63.

² *Ibid.*, p. 42-44.

³ Driss EL YAZAMI et Rémy SCHWARTZ (dirs.), *Mission de réflexion sur la création d'un lieu culturel dédié à l'histoire et au rôle de l'immigration en France. Rapport pour la création d'un Centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration*, op. cit.

Chapitre 7

sur une multitude d'origines. La République est égalitaire tout en permettant à chacun de préserver une spécificité. Le musée de l'immigration ne peut être un musée des "communautés". Il doit au contraire montrer la contribution de tous, avec leurs origines et leurs cultures, à la République¹ ».

L'avant-propos du rapport donne à voir un va et vient constant entre d'une part, l'affirmation d'une « logique républicaine » aveugle aux « communautés » et d'autre part, la nécessité d'une distanciation avec la « logique égalitaire et individuelle » qui caractériserait le « modèle ». Le processus d'intégration ne doit pas être idéalisé, écrivent les rapporteurs.

L'examen du contenu du rapport illustre l'articulation qui lie désormais la promotion de l'immigration avec celle de l'« identité nationale ». Différents arguments sont avancés pour souligner le bienfondé d'un musée dédié à l'histoire et à la mémoire de l'immigration. Pour montrer qu'il existe une « demande sociale » et un « besoin de mémoire », les rapporteurs évoquent les expériences passées et leur succès (et notamment les activités de Génériques), la principale fonction de ce rapport étant de témoigner de l'unanimité qu'aurait suscité le projet auprès des acteurs auditionnés. La dimension scientifique et archivistique du projet est fortement mise en avant avec l'insistance sur la mission que devrait avoir un tel lieu dans le développement de la recherche, le but ultime étant d'apporter des connaissances à la portée du public.

Mais au-delà de cette volonté d'inscrire le lieu à venir dans le prolongement des débats et développements de la recherche scientifique, son objectif ultime est de susciter chez les publics « la fierté d'être Français² ». Si comme dans le rapport de l'AMHI et la note de 1998, le musée new-yorkais d'Ellis Island est évoqué, c'est justement pour introduire cette notion de « fierté nationale » et inciter à réfléchir aux modalités muséographiques pour construire une « pédagogie de la fierté³ ». C'est en fin de compte « la crise d'identité » que connaît la France qui est à nouveau convoquée. Ce nouvel appel à créer une institution dédiée à la connaissance et à la reconnaissance de l'histoire de l'immigration dans le cadre d'un musée, s'inscrit dans un cadre où « l'identité nationale » et le « modèle républicain⁴ » semblent s'être

¹ *Ibid.*, p. 4-5.

² *Ibid.*, p. 9.

³ *Ibid.*, p. 24.

⁴ Un autre versant de ce discours est « l'universalisme républicain ». Des enquêtes sur la loi sur la parité, montrent qu'à la même période, la même contrainte pèse sur les avocates de la parité qui pour acclimater le champ politique et intellectuel à l'idée d'une discrimination positive, doivent « *[nationaliser]* la discrimination positive » en démontrant qu'une telle loi peut s'inscrire dans « l'exception française » et qu'elle s'inscrit dans la

Chapitre 7

imposés comme des catégories incontournables pour penser la question de l'immigration et de l'intégration, quand bien même les « identités » sont perçues comme construites historiquement.

A partir des échanges entre l'un des premiers promoteurs de la cause de l'histoire et de la mémoire de l'immigration et le directeur du FAS, il apparaît que cette imposition n'est pas allée de soi lors de la rédaction du rapport. Il reste que le processus de mise à l'agenda d'un lieu de mémoire et de l'histoire de l'immigration ne s'opère dix ans plus tard, qu'au prix d'une requalification de cette cause. Celle-ci l'annexe désormais à l'idée de « fierté nationale ». Certes, dès le rapport de l'AMHI l'idée d'éduquer « l'opinion » était déjà présente. Mais avec le rapport de 2001, cette mission va désormais de pair avec un discours inquiet quant au devenir de l'« identité nationale » et du « modèle français d'intégration ».

Il est d'ailleurs intéressant de relever que le projet de musée, né à la fin des années 1980, ne se concrétise dans la première moitié des années 2000, qu'avec une nouvelle focalisation des débats politiques et médiatiques sur l'« opinion publique » et son rapport à l'immigration et aux immigrés. C'est en effet à la suite du second tour des élections présidentielles du 21 avril 2002, que le projet de musée est repris par le premier Ministre Jean-Pierre Raffarin. Il lance une mission de préfiguration qui cette fois-ci conduit à la création d'un musée. La présence du candidat du Front nation au second tour permet à Jacques Chirac, candidat réélu du Rassemblement pour la Républiques (RPR), de développer un discours de distinction par rapport au FN et de s'inquiéter de l'« opinion publique ». Comme nous l'avons montré, ces discours n'ont rien d'inédit. Mais après les élections présidentielles d'avril 2002, les conditions sont désormais réunies pour qu'émerge un intérêt pour le nouveau gouvernement à investir cet enjeu et à le mener à bout.

Dans sa lettre de mission du 10 mars 2003¹ à Jacques Toubon, ancien ministre de la Culture, le premier Ministre en appelle à la création d'un centre permettant de « ressouder la cohésion nationale », en « donnant un nouveau souffle » au « modèle républicain d'intégration ». L'argumentaire est proche de celui qui avait justifié à la fin des années 1970, la création de l'association Information, Culture et Immigration et quelques années plus tard, l'Agence de développement des relations interculturelles. Le Premier ministre propose un

continuité même du modèle français universaliste » : Laure BERENI et Éléonore LEPINARD, « La parité ou le mythe d'une exception française », *Pouvoirs*, 2004, vol. 4, n° 111, p. 81.

¹ Jacques TOUBON, *Mission de préfiguration du centre de ressources et de mémoire de l'immigration*, *op. cit.*, p. 5-7.

Chapitre 7

musée pour « faire évoluer les regards et les mentalités au sujet des phénomènes migratoires¹ ». Au début des années 2000, l'Agence, dont le nom n'est plus qu'un reliquat témoignant d'une problématisation passée du problème du racisme, est associée au projet conduit désormais par Jacques Toubon. L'ADRI est depuis le début des années 1990 dénuée d'une mission propre et n'est plus qu'un centre de ressources dont disposent les autres acteurs du champ de l'intégration². Luc Gruson, son nouveau directeur s'investit personnellement auprès du Directeur de la Population et des Migrations³ pour reconvertir l'Agence dans la mise en place de la Cité nationale pour l'histoire de l'immigration. Il évoque en ce sens, le passé de l'Agence dans la politique de formation en direction des agents des services publics, mais aussi son ancrage institutionnel et sa connaissance des acteurs intervenant dans le secteur. En étant mis à disposition de la mission de préfiguration de la Cité à venir, pour organiser et animer les comités scientifiques et techniques qui ont défini le contenu de la CNHI, l'Agence de développement des relations interculturelles se voit à nouveau dotée d'une mission de lutte contre racisme de l'« opinion publique », c'est-à-dire d'une mission pédagogique. Mais à la différence des années 1970-1980, il ne s'agit plus de valoriser les cultures des immigrés mais d'œuvrer à la promotion de la « cohésion nationale ». C'est d'ailleurs l'objectif de la promotion de la mémoire de l'immigration, tel que le décrit Jacques Toubon :

« Comment l'institution peut-elle remplir cette fonction de point de repère identitaire, de ciment national ? Sans doute s'agit-il de donner envie d'être Français, de partager un destin commun, de montrer la générosité et l'ouverture de la France, sans cacher le décalage qui a souvent existé, au long de ces deux siècles, entre l'idéal de la République et la réalité. S'il faut que les Français d'origine étrangère puissent retrouver dans le futur établissement les histoires collectives et singulières formant l'Histoire commune, il faut également que l'institution s'adresse à toute la population française, tant il est vrai que la politique d'intégration vise autant à changer les représentations de la société d'accueil qu'à faciliter l'insertion socio-économique des nouveaux immigrants⁴ ».

¹ *Ibid.*, p. 7.

² Chapitre 5.

³ Correspondance avec Jean Gaermynck (DPM). ADRI 7-3 Rapports.

⁴ Jacques TOUBON, *Mission de préfiguration du centre de ressources et de mémoire de l'immigration*, *op. cit.*, p. 13-14.

Chapitre 7

Le « rapport Toubon » aboutit à la création d'un établissement public en octobre 2004¹. Son contenu n'est pas particulièrement novateur par rapport aux projets précédents : on y retrouve dans l'ensemble les mêmes idées motrices : la nécessité de transmettre une image positive de l'immigration pour renforcer le sentiment d'« appartenance » des immigrés et de leurs descendants, mais aussi pour l'ensemble de la population afin de banaliser la présence immigrée et diffuser une représentation de l'histoire nationale incluant celle des immigrations. Mais dans le contexte de l'après 21 avril 2002, elle est cette fois-ci portée par un ancien ministre, proche d'un président soucieux d'asseoir sa légitimité politique sur la revendication d'une rupture nette avec le FN.

Conclusion du chapitre 7

Entre le rapport remis par l'Association pour un musée d'histoire de l'immigration en 1992 et celui remis par Jacques Toubon en 2004, différents échelons des pouvoirs publics sont engagés. La cause de l'histoire de l'immigration a d'abord été portée auprès d'un établissement public chargé de la mise en œuvre de la politique d'intégration avant d'être intégrée à un discours gouvernemental. Si l'institutionnalisation des rapports entre les promoteurs de cette cause et le FAS a été déterminante, c'est l'agrégation progressive de diverses sources de légitimation qui a rendu possible sa mise à l'agenda du gouvernement. La cause de l'histoire de l'immigration a ainsi bénéficié de diverses ressources : historienne et associative dans un premier temps, administrative, médiatique dans un second temps et enfin politique. Ce processus a permis d'extraire cette cause des milieux où elle avait émergé pour l'élever dans la hiérarchie administrative et en faire l'objet publicisé d'une politique publique.

L'argumentaire qui sous-tend la cause présente une constante : la diffusion de savoirs sur l'histoire de l'immigration favorise la connaissance de ce phénomène et le fait apparaître comme constitutive de l'histoire française. Dans cette perspective, cette connaissance peut opérer comme une prise de conscience et être un levier pour lutter contre le racisme. Pourtant la chaîne des acteurs qui a conduit à la politique de promotion de l'histoire et de la mémoire de l'immigration n'a pas été sans effet sur la chaîne argumentaire déployée. Au fur et à mesure que cette cause s'élevait dans la hiérarchie administrative, des contraintes ont affecté son énonciation. Elles ont trait à la transformation du champ organisationnel de l'intégration

¹ Convention de constitution du Groupement d'intérêt public CNHI. ADRI 7 – 4 GIP.

Chapitre 7

et à la (re)politisation de la question de l'« identité nationale » lors des élections présidentielles de 2002. Dès lors, le projet de l'AMHI et de Génériques ne pouvait être repris qu'au prix d'une reformulation de leur cause en fonction des enjeux formulés sur la scène électorale.

Conclusion de la partie III

Les actions conçues par les agents parfois situés aux marges de l'Etat pour définir une action pédagogique de lutte contre le racisme s'appuient sur l'existence de diverses ressources. Dans le cas de la formation à l'interculturel et dans celui des entreprises pour que soit reconnu un enjeu de l'histoire et de la mémoire de l'immigration, la mobilisation de ressources savantes a eu un effet de légitimation sur les problèmes formulés et les actions conçues.

Le cas de l'antiracisme s'appuyant sur la promotion de l'histoire et de la mémoire de l'immigration a par ailleurs montré qu'au-delà de ses fondements discursifs et de sa réappropriation par divers acteurs au cours de sa trajectoire, sa fabrique pouvait également être façonnée par des transformations plus générales de l'action publique, extérieures aux politiques visant l'intégration des immigrés. Ainsi, les effets sur la trajectoire de la mémoire de l'immigration, de l'imposition de la mémoire comme catégorie d'action publique et ceux de la configuration discursive ouverte avec le Bicentenaire de la Révolution française ont été mis en évidence.

Conclusion générale

En suivant la trajectoire de la catégorie des relations interculturelles, l'enquête a mis au jour les dynamiques de production d'un problème public concernant le devenir des immigrants dans la société française, ses reformulations, son ancrage dans un dispositif d'action publique et sa progressive invisibilisation. Catégorie savante forgée à la fin des années 1960 et développée la décennie suivante, pour décrire des situations de « contact interculturel », son élaboration résulte d'un découpage des interactions sociales à partir des déterminants culturels des individus. Catégorie d'action publique, elle a également revêtu dans la première moitié des années 1980, une dimension prescriptive de relations « harmonieuses » dans une société marquée par l'installation définitive des immigrants. Bien que sa mise à l'agenda politique ait été relativement éphémère, nous avons montré que ses usages à travers l'intervention d'une association sous tutelle de l'administration centrale du ministère des Affaires sociales participaient à la mise en place d'une action durable en direction des agents des services publics en contact avec les administrés immigrés.

Au terme de ce travail, les principaux résultats de l'enquête peuvent être présentés autour deux grands enjeux : celui des conditions de possibilité de l'institutionnalisation d'un problème public et celui de l'intérêt d'en étudier le devenir au-delà de la naissance d'une catégorie d'intervention publique.

A. Les dynamiques de production d'un problème public

L'activité sociale de catégorisation des relations interculturelles a engagé une pluralité d'acteurs : une poignée de hauts fonctionnaires socialisés dans des organisations intergouvernementales comme l'ONU et l'UNESCO dans les années 1950 et 1960 et qui définissent, au niveau national, le problème des « contacts culturels » dans le cadre de la politique de la coopération avec les anciens pays colonisés ; des sociologues, anthropologues et psychologues sociaux qui dans les années 1970 font des « situations interethniques », puis

« interculturelles » un enjeu de savoir pour décrire les situations de « contact » entre les travailleurs immigrés et le reste de la population ; des spécialistes des sciences de l'éducation qui appellent à former les enseignants en contact avec les enfants des travailleurs immigrés ; des agents de la DPM et du FAS qui définissent le problème de l'accueil administratif des travailleurs immigrés ; un secrétariat d'Etat qui entend promouvoir un « dialogue » entre Français et immigrés afin de favoriser l'insertion et lutter contre le « racisme » d'une partie de l'« opinion » ; le personnel encadrant de l'ADRI qui dans les années 1980 souhaite mettre en œuvre ce « dialogue » en éduquant la population pour lui faire accepter la présence définitive des immigrés dans la société française ; et enfin, des formateurs, qui dans le cadre de cette Agence, développent des techniques de formation pour adapter les agents des services publics et collectivités territoriales en contact avec les immigrés pour faciliter l'accès aux droits de ce public.

Tous logent au cœur de leur discours et pratiques les différences culturelles entre immigrés et Français. Pour la plupart de ces acteurs, cette construction discursive ne repose pas sur une appréciation négative de ces « différences ». Elle est posée comme un fait dont l'acceptation devrait favoriser le développement de « relations harmonieuses » au sein de la société française.

La thèse a identifié des espaces spécifiques qui avaient favorisé la circulation de ces modes de problématisation d'un lieu à l'autre : des « interfaces organisées » (chapitre 1) entre administration et chercheurs à la fin des années 1960, des rapports de financement entre le FAS et des organismes de recherche comme l'IDERIC dans les années 1975-1980 (chapitre 2), la nébuleuse de la cause des relations interculturelles qui prend forme au tournant des années 1980 mais aussi les rapports routinisés entre l'ADRI et ses tutelles après l'arrivée de la gauche au pouvoir en mai 1981 (chapitre 3). Ces espaces sont le lieu d'interactions entre des acteurs issus de milieux professionnels différents mais qui, en se représentant les travailleurs immigrés avant tout à partir de leurs cultures supposées, ont créé les conditions pour qu'émerge la question interculturelle.

L'émergence de ces lieux de production de savoirs, de pratiques et plus généralement d'une réflexion sur des enjeux divers (comme la formation des coopérants, celle des enseignants, les effets de l'immigration sur les interactions dans un quartier, le problème du racisme, la formation des agents des services publics...) est le produit indirect de l'inflexion de diverses politiques publiques : l'intersection entre les politiques de l'immigration et de la coopération à la fin des années 1960, celle de la politique de l'immigration et de la politique

scolaire au milieu des années 1970 (chapitre 1), la mise en place d'une politique d'insertion, la mise en œuvre d'une politique d'information et de communication pour lutter contre le racisme au milieu des années 1980 (chapitres 2 et 3).

La question interculturelle émerge à la croisée de diverses politiques publiques qui ont pu favoriser la spécialisation professionnelle de promoteurs de savoirs sur les relations interculturelles. Ce sont ces interdépendances entre différents acteurs qui ont contribué à la montée en généralité de la cause des relations interculturelles et la mobilisation de savoirs dans l'action publique. La nébuleuse de la cause des relations interculturelles a ainsi été le lieu d'une requalification de savoirs spécifiques en celle d'une cause des relations interculturelles. Les différents spécialistes inscrits dans cette nébuleuse (chercheurs, spécialistes des sciences de l'éducation, formateurs de l'ADRI mais aussi certains militants de la cause des travailleurs immigrés engagés dans les associations spécialisées dans l'alphabétisation) ont trouvé des ressources pour extraire leur objet de spécialisation de leurs stricts enjeux professionnels et militants respectifs en la requalifiant en termes d'un enjeu transversal concernant l'ensemble de la société. Cette montée en généralité a pu faire de ces spécialistes parfois isolés, et très souvent relativement marginalisés dans leurs milieux professionnels respectifs, des réformateurs engagés autour de la cause des relations interculturelles. Bien que limitées dans le temps, ces interdépendances ont permis qu'ils se muent en « techniciens d'idées générales¹ » et entendent agir sur la société à partir de leurs savoirs et savoirs faire pour l'améliorer, au nom de l'idéal interculturel.

Ces formes d'interdépendances ont favorisé la mobilisation de savoirs sur les relations interculturelles dans l'action publique. Le financement de certaines études de l'IDERIC par le FAS ou encore la consultation de spécialistes de la pédagogie interculturelle dans la conduite d'une mission pour identifier les « besoins sociaux, culturels et éducatifs des travailleurs immigrés » en 1979 l'ont illustré. Le cursus universitaire de certains formateurs dans les années 1970 et leur inscription dans la nébuleuse de la cause des relations interculturelles ont facilité la mobilisation de ces savoirs dans le façonnement des programmes de formation des agents administratifs. Le passé militant de la plupart d'entre eux a permis l'émergence d'une théorie de la formation interculturelle partagée par nombre d'entre eux. Ces résultats apportent une pièce supplémentaire au travail d'historicisation de l'idée d'un « modèle républicain d'intégration » que de nombreuses controverses publiques ont contribué à

¹ Selon l'expression de Paul Rabinow (qui lui-même l'emprunte à Hubert Lyautey) pour désigner les théoriciens et praticiens de la « modernité » au XIX^{ème} siècle : Paul RABINOW, *Une France si moderne. Naissance du social, 1800-1950*, Paris, Buchet-Chastel, 2006, p. 26.

naturaliser depuis les années 1990. Il a existé d'autres formes de problématisation de l'enjeu de la présence définitive des immigrants et de leurs descendants dans la société française. La genèse de la question interculturelle a établi qu'elle trouvait en partie son origine dans une réflexion propre à l'administration en charge des travailleurs immigrés, elle-même en grande partie héritée de reconfigurations de l'administration en charge de la main-d'œuvre coloniale. Elle a aussi montré que la spécialisation de chercheurs autour de la question des relations et situations interculturelles s'appuyait en partie sur la mobilisation de références savantes françaises, notamment celles de la sociologie critique de l'école bourdieusienne, bien qu'elle réalise également un important travail de distanciation avec ces travaux.

En contrepoint aux conditions d'émergence de la question interculturelle et de son institutionnalisation, le cas d'autres formes d'interdépendances entre chercheurs et acteurs inscrits dans l'espace de production de l'action publique a montré que cette question ne bénéficiait pas de la même inscription dans les instances de l'Etat. L'imposition des problèmes de l'intégration, de l'histoire et de la mémoire de l'immigration au tournant des années 1990 a mis en évidence les conditions d'une institutionnalisation durable des problèmes publics. Outre l'existence de rapports stables entre des chercheurs et des organisations publiques, la configuration politique. Ainsi, la promotion de la mémoire de l'immigration a pu être inscrite à l'agenda du FAS sous le double effet de l'imposition plus générale de cette catégorie d'action publique mais aussi des débats ouverts à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution française (chapitre 7).

B. Les fondements organisationnels d'une catégorie

Le choix d'appréhender le devenir de la catégorie des relations interculturelles en s'intéressant à l'organisation dans laquelle elle s'est incarnée (autrement dit, d'étendre l'enquête à l'ADRI) a permis d'aller au-delà d'une approche strictement discursive du problème public. Ce choix se justifiait par la volonté d'identifier les conditions qui permettent à certaines représentations du monde social de perdurer. L'organisation a été envisagée à partir de ses programmes d'action mais les stratégies de légitimation constants opérées par ses cadres auprès de leurs tutelles ont également été pris en compte.

1. La promotion des relations interculturelles : une conséquence de la « rupture » de mai 1981 ?

Le constat de l'inscription de la promotion des relations interculturelles à l'agenda politique les premières années qui suivent l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, a pu soutenir l'idée que le « dialogue interculturel » et la valorisation culturelle des immigrés était avant tout un projet du Parti socialiste, et que face aux succès électoraux du Front national, ce projet avait été retiré. La publication de rapports administratifs critiques après les changements de majorité peuvent d'ailleurs soutenir cette idée (comme les rapports de l'IGAS de 1981 s'attaquant à l'ICEI et celui de 1987 dressant un bilan sévère de l'ADRI). L'attention portée à la dimension organisationnelle de la promotion des relations interculturelles montre pourtant des logiques plus complexes.

L'institutionnalisation de cet enjeu tire en partie ses origines de l'administration et ce, avant mai 1981. L'élection de François Mitterrand a accéléré ce processus. Si la politique en direction des immigrés en vue de favoriser leur insertion se caractérise alors par d'importantes ruptures, notamment par la reconnaissance d'un certain nombre de droits pour les immigrés, l'action des premiers secrétaires d'Etat aux Travailleurs immigrés, perpétue une certaine appréhension des immigrés qui ne sont pas considérés exclusivement comme des travailleurs mais aussi comme des acteurs porteurs de cultures.

Si la nouvelle majorité peut reprendre ce mode d'appréhension tout en revendiquant une rupture avec l'avant « mai 1981 » comme en témoigne le rapport remis en 1982, par Françoise Gaspard sur « l'information et l'expression culturelle des populations immigrées », c'est notamment en raison des ambiguïtés de la catégorie des relations interculturelles qui désigne à la fois une société idéale et le contenu de formations pour faire accepter une société « pluriculturelle » auprès de la population. La « promotion culturelle » des travailleurs immigrés au service de la politique de « réinsertion » dans les pays d'origine a pu être mise à distance. D'autres facteurs expliquant cette reprise ont été mis en évidence comme la socialisation d'une partie du nouvel personnel encadrant du FAS et de l'ADRI dans des associations engagées de façon plus ou moins directe dans la réflexion autour d'une question interculturelle dès les années 1970.

Le devenir de l'ADRI ne peut être strictement rabattu sur les changements de majorité politique. Mais il est apparu que l'actualité politique et en particulier électorale tenait une place importante dans les stratégies continues de légitimation dans laquelle son personnel

encadrant est engagé (partie II). C'est ce que qu'a mis en évidence l'analyse d'une partie du travail *a priori* anodin des cadres de l'ADRI et qui est relative à la routine de l'encadrement d'une association sous tutelle de l'administration : l'analyse des rapports d'activité annuels de l'association et plus généralement les diverses formes de correspondance entre les cadres de l'Agence et ceux du FAS, a souligné le poids que tenait le commentaire de l'actualité électorale dans la justification de la raison d'être de l'association. C'est un point important : ce travail qui n'a pas trait aux actions conduites par l'organisation publique mais à l'obtention de subventions publiques, contribue à dramatiser le problème de l'« opinion raciste » pour justifier que cet enjeu soit pris en charge par les pouvoirs publics

2. La fabrique d'un antiracisme pédagogique

La contribution de l'ADRI à la fabrique d'un discours peu visible sur le racisme est d'ailleurs un autre apport de l'analyse de cette organisation publique. Ce discours se décline à travers la formation à l'interculturel qui, en ciblant les « représentations » et « mentalités » des agents des services publics en contact avec les immigrés, entend les réformer et contribuer à une conscientisation favorisant l'acceptation des immigrés dans la société française. Ces discours et pratiques façonnent un antiracisme spécifique dont les promoteurs identifient l'origine du problème décrié en termes de méconnaissance et en appellent donc à une action pédagogique. Malgré l'affaiblissement de l'ADRI, ce type d'appréhension s'est perpétué (partie III).

Au tournant des années 2000, l'action des pouvoirs publics contre le racisme se diversifie, notamment avec la reconnaissance du problème des discriminations et la mise en place de la Haute Autorité de lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité en 2005. Mais parallèlement à cette action publique qui vise à rendre effective l'égalité en droit, l'antiracisme pédagogique consolidé aux marges de l'État se reconfigure. Né à la fin des années 1970 autour des actions de sensibilisation de l'ICEI, conceptualisé et mis en œuvre de façon plus systématique par le service Formation de l'ADRI, cette action sur les représentations trouve un nouveau souffle à la fin des années 1990 autour de la cause de l'histoire et de la mémoire de l'immigration.

Dans les deux cas, l'on voit que la mise à l'agenda et la mise en œuvre de cette forme d'antiracisme contribue à une dépolitisation du problème de l'enjeu et plus généralement de la condition des immigrants et de leurs descendants. Parce qu'elle repose sur l'affirmation d'une

frontière nette entre « Etat » et « société », elle jette dans l'ombre le rôle des pouvoirs publics dans l'entretien et la perpétuation de la croyance en l'existence d'un problème de la présence des immigrants et de leurs descendants.

Cette dépolitisation s'articule justement avec la consolidation du rôle pédagogique de l'Etat. Mais la constance de cette fonction ne doit pas conduire à négliger ce qui distingue ces deux formes d'antiracisme. Bien qu'il cible également les représentations, celui des agents de l'ADRI a pour objectif d'améliorer l'accueil des administrés immigrés. La pédagogie antiraciste qui se manifeste à travers la formation à l'interculturel s'inscrit ainsi dans le cadre d'une action de promotion de l'égalité dans l'accès aux droits. Les finalités de la promotion de l'histoire et de la mémoire, telle que défendue dans le rapport de Jacques Toubon sont différentes : il n'est plus question de l'accès aux droits, mais de sentiment d'appartenance et de la valorisation de l'immigration dans le processus d'identification nationale des individus.

La question du devenir de cet antiracisme pédagogique pourrait constituer une piste de recherche intéressante tant pour les enjeux qu'elle soulève qu'en raison des opportunités de terrain. La Cité nationale de l'Histoire de l'Immigration est un musée national dont l'exposition permanente est le produit de la mobilisation de spécialistes des sciences sociales de l'immigration et en grande partie d'historiens. Au-delà des controverses et conflits qui ont rythmé les premières années de la CNHI, notamment à la suite de la création en mai 2007 d'un ministère de l'Immigration, de l'Intégration, l'Identité nationale et du Développement solidaire, conduisant à la démission d'une partie du comité scientifique, la Cité offre un terrain où il est possible d'étudier l'actualisation des savoirs sur l'histoire de l'immigration et sa mise en forme matérielle à travers la fabrication d'une exposition. Destinée à l'ensemble de la population, la CNHI a néanmoins mis en place des formations pour les enseignants d'histoire-géographie et organise des visites pour les publics scolaires. Ces interactions avec les différentes formes de publics pourraient faire l'objet d'une enquête ethnographique. A la différence de l'antiracisme de l'ADRI dont les effets sur leurs destinataires n'ont pu être mis en évidence, à la fois en raison du caractère révolu de notre enquête et du manque d'archives (notamment sur les évaluations des formations par leurs destinataires), la mise en œuvre d'une action de conscientisation par la promotion de savoirs sur l'histoire pourrait ici être observée et faire l'objet d'une comparaison avec la fabrication des outils de formation à l'interculturel.

3. Une organisation dans le processus de redéfinition des limites du domaine d'intervention de l'Etat

En prenant le parti de suivre une catégorie d'intervention publique portée par une petite organisation, l'enquête a également mis en évidence des logiques sous-jacentes à l'action publique. L'organisation créée dans le but de faire advenir une société faite de relations interculturelles harmonieuses s'inscrit dans un processus plus général de redéfinition du domaine d'intervention de l'Etat. C'est ce qu'a montré la genèse du problème de l'interaction administrative avec les administrés immigrés et l'étude de la mise en place des formations à l'interculturel. La construction de l'enjeu d'un mauvais accueil des immigrés s'inscrit à l'intersection d'une réflexion plus générale née dans les années 1970 sur la transparence de l'administration et de l'impératif d'améliorer l'accès des immigrés à leurs droits comme en témoigne la mise en place en 1973 du Réseau national pour l'Accueil, l'Information et l'Orientation des Travailleurs étrangers et des Membres de leurs Familles (chapitre 2). Ce processus ne concerne donc pas uniquement la politique d'insertion des immigrés mais il conduit à une spécialisation de cet enjeu en direction de ce public, au préalable défini comme spécifique. En créant des techniques de formation pour adapter les agents d'accueil, l'action de l'ADRI contribue à intégrer l'interaction administrative dans le domaine de compétence de l'Etat. Le développement d'un secteur privé de la formation à partir de la fin des années 1980 et qui se perpétue la décennie suivante, fait apparaître l'ADRI non seulement comme un acteur de cette mise en administration du « guichet » en consolidant l'injonction faite à ses agents de « s'adapter » (chapitre 6), mais aussi comme l'un des premiers acteurs à avoir conçu des techniques de formation qui se sont développées dans les années 1990 et 2000. Le développement d'un marché de la formation pour les agents des collectivités territoriales offre d'autres pistes de recherche qui gagneraient à être suivies. Le développement de la politique de lutte contre les « discriminations » et plus récemment celle d'une promotion de la « diversité » pourrait être étudiée. Des travaux ont déjà établi la genèse de ces nouvelles catégories de l'action publique. L'articulation d'une approche socio-historique avec une approche ethnographique des sessions de formation pourraient être envisagée afin de poursuivre l'étude d'un problème public au-delà même de la mise en œuvre et d'observer comment de nouveaux savoirs peuvent être appropriés par les destinataires des formations et les effets de ces réappropriations.

Inventaire des sources

Archives

1) Centre des Archives contemporaines de Fontainebleau

CAC 1979 0368 article 4 : ONPCI (1969-1977)

CAC 1981 0202 article 1 : FAS

CAC 1981 0202 article 2 : FAS (1975-19 76)

CAC 1985 0095 article 1 : FAS (1975-1979)

CAC 1985 0095 article 2 : FAS (1980-1981)

CAC 1985 0095 article 3 : FAS (1980-1985)

CAC 1985 0095 article 4 : FAS (1980-1985)

CAC 1985 0095 article 5 : FAS (1980-1985)

CAC 1986 0079 article 1 : FAS (1983)

CAC 1986 0079 article 2 : FAS (1983)

CAC 1986 0079 article 3 : FAS (1983)

CAC 1987 0257 article 1 : FAS (1983)

CAC 1987 0257 article 2 : FAS (1983)

CAC 1987 0257 article 3 : FAS (1983)

CAC 1988 0198 article 1 : FAS (1984)

CAC 1988 0198 article 2 : FAS (1984)

CAC 1988 0198 article 3 : FAS (1984)

CAC 1988 0198 article 4 : FAS (1984)

CAC 1991 0082 article 1 : FAS (1985-1986)

CAC 1991 0082 article 2 : FAS (1985-1986)

2) Institut des Etudes politiques de Paris

Fonds Patrick Weil

WE 3-5 : Direction de la Population et des Migrations

WE 7 : Conseil national des Population immigrées

WE 8 : Elaboration du décret n°84-399 du 28 mai 1984 (novembre 83 – mai 84)

3) Agence nationale pour la Cohésion sociale et l'Égalité de chances (?¹)

Fonds CHA

Archives de Christiane Herrero, Responsable du secteur «socio-culturel » de 1978 à 2005.

Ensemble du fonds.

4) Médiathèque Abdelmalek Sayd – Cité nationale de l'histoire de l'immigration

Fonds ADRI

Agence de Développement des relations interculturelles.

Ensemble du fonds.

CNHI

CNHI DDT 162 : documentation FAS

CNHI Service Formation : documentation pédagogique

CNHI Service Formation : Guide des responsables pédagogiques

5) Association Génériques

Fonds Génériques

Génériques – 1 Statuts

Génériques – 15 FAS

Génériques – 26 Mission Jospin Rapport

Génériques - non classées

6) Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme

Fonds Charles Morazé

8D2 23 : Commission nationale pour les Etudes et les Recherches interethniques (1966-1999)

8D2 31 82-97 : Rapport Vielle (1982-1997)

7) Office universitaire de Recherche socialiste

¹. Le fonds a disparu. Voir l'encadré de l'introduction générale.

Fonds OURS

OURS : B5 83 BD.

OURS : C7 86 BD

OURS : D6 12 BD

OURS : D6 12 BD

OURS : 240

8) Archives privées

Christiane Herrero

CHA Archives personnelles Mémoire

CHA Archives personnelles Associations portugaises

CHA Archives personnelles divers

Michel Bourdeau

Documents administratifs de l'ADRI

Chahla Beski

Documents relatifs à la formation

Christine Châtel

Documents relatifs à la formation

Martine Fourier

Documents relatifs à la formation

Bernard Lorreyte

Documents relatifs à la formation

Jean-François Matteudi

Documents relatifs à la formation

Henri Pérouze

Documents relatifs à la formation

Articles et ouvrages sur les « relations interculturelles » et documents publiés par l'ADRI ou les agents de l'ADRI

ABDALLAH-PRETCEILLE Martine, « Activités interculturelles à l'école élémentaire », *L'école et la Vie*, mars 1980, n° 6, pp. 9-16.

ABDALLAH-PRETCEILLE Martine, « L'interculturel au niveau de l'école : finalités et lignes directrices », in UNESCO (dir.), *Introduction aux études interculturelles : esquisse d'un projet pour*

- l'élucidation et la promotion de la communication entre les cultures, Unesco, 1976-1980, Paris, Unesco, 1980, pp. 139-157.*
- ABDALLAH-PRETCEILLE Martine, *Des enfants non-francophones à l'école : quel apprentissage ? quel français ?*, Paris, A. Colin-Bourrelie, 1982.
- ABDALLAH-PRETCEILLE Martine, « Approche interculturelle du transfert des connaissances », *Education permanente*, 1984, n° 75, pp. 105-111.
- ABDALLAH-PRETCEILLE Martine, *Vers une pédagogie interculturelle : approche conceptuelle, épistémologique et méthodologique*, Thèse doctorat, Université Paris Descartes, France, 1985.
- ABDALLAH-PRETCEILLE Martine, « Pédagogie interculturelle : bilan et perspectives », in Claude CLANET (dir.), *L'interculturel en éducation et en sciences humaines : colloque national, Toulouse, juin 1985*, Toulouse, ERESI, 1986, pp. 25-32.
- ABDALLAH-PRETCEILLE Martine, *Vers une pédagogie interculturelle*, Paris, INRP, 1986.
- ABDALLAH-PRETCEILLE Martine, *L'éducation interculturelle*, Paris, PUF-Que sais-je?, 1999.
- ADRI, *Insertion des immigrés et cohabitation interculturelle : recueil et évaluation d'expériences. Rapport de synthèse*, Paris, ADRI, 1986.
- ADRI, *Repères. Sources et ressources d'information pour l'insertion*, Paris, ADRI, 1986.
- ADRI, *Votre commune et les immigrés*, Paris, Ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, 1986.
- ANPASE (dir.), *Enfances et cultures : problématiques de la différence et pratiques de l'interculturel*, Toulouse, Privat, 1986.
- ADRI et CNFPT, *Collectivités territoriales, immigration et formation des acteurs locaux*, Paris, ADRI, 1989.
- BESSAIGNET Pierre, « L'organisation des études inter-ethniques en France », *Ethnies*, 1971, n° 1, pp. 55-72.
- BLANCHARD Luc, *Guide du responsable associatif. Association et stratégie de communication*, Paris, ADRI, 1988.
- BLOT Bernard, MARIET François et PORCHER Louis, *Pour la formation des travailleurs migrants*, Saint-Cloud, CREDIF, 1978.
- BOITARD François, *Guide du responsable associatif. Gestion financière*, Paris, ADRI, 1988.
- BOUSTANI Lalla, *Guide du responsable associatif. Le cadre juridique*, Paris, ADRI, 1988.
- CAMILLERI Carmel, « Décolonisation, développement et acculturation selon une théorie récente », *Tiers-Monde*, 1970, vol. 11, n° 41, pp. 183-196.
- CAMILLERI Carmel, *Les attitudes et représentations familiales des jeunes dans un pays décolonisé en voie de développement : essai sur le changement socioculturel dans un pays du Tiers Monde, Tunisie*, Thèse de doctorat, Paris V, Paris, 1971.
- CAMILLERI Carmel, *Une communauté maltaise en Tunisie entre les groupes arabo-berbère et français*, 1973.

- CAMILLERI Carmel, « Seuil de tolérance et perception de la différence », *Sociologie du Sud-Est*, 1975, n° spécial « Seuil de tolérance aux étrangers », n° 5-6, pp. 15-24.
- CAMILLERI Carmel, « L'image dans la cohabitation des groupes étrangers en situation inégalitaire », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1975, vol. LIX.
- CAMILLERI Carmel, « Les étudiants étrangers en France et leur discours sur l'« identité culturelle » », *Cahiers de sociologie économique et culturelle*, 1984, n° 2, pp. 159-182.
- CAMILLERI Carmel, *Anthropologie culturelle et éducation*, Paris, Unesco, 1985.
- CAMILLERI Carmel et COHEN-EMERIQUE Margalit, *Chocs de cultures : concepts et enjeux pratiques de l'interculturel*, Paris, L'Harmattan, 1989.
- CAMILLERI Carmel et VINSONNEAU Geneviève, *Psychologie et culture: concepts et méthodes*, Paris, A. Colin, 1996.
- CAMILLERI Carmel et TAPIA Claude, *Jeunesse française et groupes sociaux après mai 1968. Enquêtes sur des populations universitaires et scolaires de Paris et de province*, Paris, Éd. du CNRS, 1974.
- CLANET Claude (dir.), *L'interculturel en éducation et en sciences humaines : colloque national, Toulouse, juin 1985*, Toulouse, ERESI, 1986.
- CLAP (dir.), « Vers une société interculturelle. Actes du colloque du CLAP à l'UNESCO. 22-23 janvier 1983 », *Bulletin du CLAP*, juillet/août 1984, n° 138-139.
- CLEVY Jean, *Questions-réponses sur la scolarisation des enfants de travailleurs migrants*, Paris, ESF, 1976.
- CLEVY Jean, *Questions-réponses sur les cours élémentaires*, Paris, ESF, 1976.
- CNEI (dir.), *La formation des coopérants*, Paris, IDERIC, 1973.
- COLLECTIF, « Bulletin de l'IDERIC », 1988, n° 5-6.
- CUNHA Maria do Céu, *Portugais de France : essai sur une dynamique de double appartenance*, Paris, CIEMI - L'Harmattan, 1988.
- DEMORGON Jacques et HESS Rémi, *Complexité des cultures et de l'interculturel*, Paris, Anthropos, 1996.
- DIAS Manuel, « Aller vers l'interculturel, c'est changer les mentalités », in Claude CLANET (dir.), *L'interculturel en éducation et en sciences humaines : colloque national, Toulouse, juin 1985*, Toulouse, ERESI, 1986, pp. 411-414.
- FISCHER Georges, « Henri Laugier. 1888-1973 », *Politique étrangère*, 1973, n° 1, pp. 99-102..
- FISCHER Georges, « Henri Laugier : souvenirs. De l'ONU au Centre d'études des relations interethniques », *Cahiers pour l'histoire de la recherche*, 1995.
- FISCHER Georges et LAUGIER Henri, « Pour une Université internationale au service des pays sous-développés », *Tiers-Monde*, 1960, vol. 1, n° 1-2, pp. 17-26.
- JONES Crispin et KIMBERLEY Keith (dirs.), *L'éducation interculturelle. Concept, contexte et programme*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1989.
- LAUGIER Henri, « Afrique du sud problème international », in *Du civisme national au civisme international*, Gap, Éd. Ophrys, 1972, pp. 511-515.

- LAUGIER Henri, « Alors que tout condamne le racisme... », in *Du civisme national au civisme international*, Gap, Éd. Ophrys, 1972, pp. 508-510.
- LAUGIER Henri, « Pour un institut interethnique », in *Du civisme national au civisme international*, Gap, Éd. Ophrys, 1972, pp. 516-518.
- LORREYTE Bernard, « La fonction de l'autre : arguments psychosociologiques d'une éducation transculturelle », *Education permanente*, 1982, n° 66, pp. 73-92.
- LORREYTE Bernard (dir.), « Le transfert des connaissances. Vers une pédagogie interculturelle », *Education permanente*, 1984, n° 75.
- LORREYTE Bernard, « L'inquiétante familiarité : éléments d'analyse psycho-sociologique de l'hétérophobie », *Cahiers de sociologie économique et culturelle*, 1986, vol. 5, n° 6, pp. 53-70.
- LORREYTE Bernard, « L'identité dans tous ses états », *Informations sociales*, 1986, n° 1, pp. 44-49.
- LORREYTE Bernard, « Identité et altérité. Une approche de l'hétérophobie. », in Claude CLANET (dir.), *L'interculturel en éducation et en sciences humaines : colloque national, Toulouse, juin 1985.*, Toulouse, ERESI, 1986, pp. 541-558.
- LORREYTE Bernard, « Français et immigrés : des miroirs ambigus », *Presse et Immigrés en France*, 1988, n° 165-166, pp. 1-27.
- LORREYTE Bernard et ADRI (dirs.), *Les Politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration : situation française et comparaison européenne actes du colloque de Vaucresson, 25-26 mai 1988*, Paris, CIEMI - L'Harmattan, 1989.
- LORREYTE Bernard et MATTEUDI Jean-François, « Insertion des immigrés et dynamique des différences. Réflexions autour d'une expérience de formations interculturelles », *Education permanente*, 1984, n° 75, pp. 83-104.
- MAUVIEL Mauviel, « Les Français et la diversité culturelle », *Education permanente*, 1984, n° 75, pp. 67-82.
- MAUVIEL Maurice, « Qu'appelle-t-on études interculturelles en sciences humaines et en sciences de l'éducation? Esquisse d'un état de la question », in Claude CLANET (dir.), *L'interculturel en éducation et en sciences humaines : colloque national, Toulouse, juin 1985.*, Toulouse, ERESI, 1986, pp. 3-24.
- NEVES Maria-Hélène, « Problèmes et méthodes d'une éducation interculturelle dans le milieu des travailleurs migrants portugais de la région parisienne », *Développement et civilisation*, 1973, n° 52-53, pp. 18-50.
- ORIOU Michel, « Compte-rendu critique des débats du colloque », in CNEI (dir.), *La formation des coopérants*, Paris, IDERIC, 1973, pp. 11-20.
- ORIOU Michel, « Note du Centre Associé de Formation aux Relations Interethniques (CAFRI) », in CNEI (dir.), *La formation des coopérants*, Paris, IDERIC, 1973, pp. 305-312.
- ORIOU Michel, « Les cultures en mouvement : propos épistémologiques à l'écoute des communautés immigrées », *Pluriel*, 1978, n° 14.
- ORIOU Michel, « Identité produite, identité instituée, identité exprimée : confusions des théories de l'identité nationale et culturelle », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1979, vol. 66, pp. 19-28.

ORIOU Michel, *Bilan des études sur les aspects culturels et humains des migrations internationales en Europe occidentale : 1918-1979*, Strasbourg, Fondation européenne de la science, 1981.

ORIOU Michel, *L'Effet Antée ou les paradoxes de l'identité périodique*, 1983.

ORIOU Michel (dir.), *Les Variations de l'identité : étude de l'évolution de l'identité culturelle des enfants d'émigrés portugais, en France et au Portugal*, Nice, IDERIC, 1984.

ORIOU Michel, « Appartenance linguistique, destin collectif, décision individuelle », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1985, vol. 79, pp. 335-347.

ORIOU Michel, « L'exigence d'interdisciplinarité dans l'étude des relations interculturelles », in Claude CLANET (dir.), *L'interculturel en éducation et en sciences humaines : colloque national, Toulouse, juin 1985.*, Toulouse, ERESI, 1986, pp. 711-726.

ORIOU Michel, *Identités culturelles et identités nationales : Théorie et étude de cas*, Thèse doctorat, Université Sorbonne Nouvelle, Paris, 1989.

ORIOU Michel et HILY Marie-Antoinette, *Les variations de l'identité : pour une approche multidisciplinaire des sentiments d'appartenance chez les jeunes portugais en France*, Nice, Faculté des Lettres, 1982.

PLAS Philippe, « Travail social et immigration », *Migrants-Formations*, 1990, n° 80, pp. 148-171.

PORCHER Louis, *L'École parallèle*, Paris, Larousse, 1973.

PORCHER Louis, *Chemins dans le labyrinthe éducatif*, Paris, ESF, 1974.

PORCHER Louis, CLEVY Jean et BLOT Bernard (dirs.), *La scolarisation des enfants étrangers en France*, Paris, CREDIF, 1978.

PORCHER Louis, *L'éducation des enfants des travailleurs migrants en Europe: l'interculturalisme et la formation des enseignants*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1981.

PORCHER Louis, *L'enseignement aux enfants migrants ?*, Paris, CREDIF, 1984.

TAPIA Claude, « Modèle d'analyse sociologique d'une minorité », *Les nouveaux cahiers*, 1970, n° 20, pp. 73-78.

TAPIA Claude « Contacts interculturels dans un quartier de Paris », *Cahiers internationaux de sociologie*, janvier 1973, vol. LIV, pp. 127-158.

TAPIA Claude, *Les Juifs sépharades en France, 1965-1985 : études psychosociologiques et historiques*, Paris, L'Harmattan, 1986.

UNESCO, *Comprendre pour agir. L'Unesco face aux problèmes d'aujourd'hui et aux défis de demain*, Paris, Unesco, 1977.

Rapports et publications

AMHI, *Rapport de l'Association pour un musée de l'histoire de l'immigration*, Paris, 1992.

BERNARD Philippe et WEIL PATRICK, *Note à Lionel Jospin, Premier Ministre. Pour un musée français de l'immigration*, Paris, 1998.

COMITE POUR L'ABROGATION DU DECRET-LOI DE 1939 SUR LES ASSOCIATIONS ETRANGERES, *Les Étrangers et le droit d'association : loi de 1901, décret-loi de 1939*, Paris, CIMADE, 1977.

COMITE POUR L'ABROGATION DU DECRET-LOI DE 1939 SUR LES ASSOCIATIONS ETRANGERES, *Les Étrangers et le droit d'association*, Paris, CIEMM, 1979.

COMMISSION DE LA NATIONALITE, *Être français aujourd'hui et demain*, Paris, La Documentation française, 1988.

COMMISSION MIXTE CULTURE ET IMMIGRATION, *Culture et immigration. Réflexions et propositions sur les besoins éducatifs, sociaux et culturels des travailleurs immigrés et de leurs familles*, Paris, I.C.E.I., 1980.

DIJOU Paul, « La politique d'immigration », *Droit social*, mai 1976, n° spécial « Les travailleurs immigrés », n° 5, pp. 3-5.

EL YAZAMI Driss et SCHWARTZ Rémy (dirs.), *Mission de réflexion sur la création d'un lieu culturel dédié à l'histoire et au rôle de l'immigration en France. Rapport pour la création d'un Centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration*, Paris, Génériques, 2001.

GASPARD Françoise, *L'information et l'expression culturelle des communautés immigrées en France. Bilan et propositions*, 1982.

HANNOUN Michel, *L'homme et l'espérance de l'homme. Rapport au gouvernement sur le racisme et les discriminations en France*, Paris, 1987.

HCI, *Conditions juridiques et culturelles de l'intégration : rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1992.

HCI, *L'intégration à la française*, Paris, 10-18, 1993.

HCI, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration : rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1992.

HCI, *Pour un modèle français d'intégration : rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1991.

HESSEL Stéphane (dir.), *Immigrations : le devoir d'insertion (Rapport du groupe de travail)*, Paris, Commissariat général du Plan, 1987.

IGAS, *La politique sociale et les associations*, Paris, La Documentation française, 1984.

N'GUYEN VAN YEN Christian, *Rapport sur l'association Information, culture et immigration (I.C.E.I.)*, Paris, IGAS, 1982.

SCHWARTZ Bertrand, *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes : rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1981.

SETI, *La nouvelle politique de l'immigration*, Paris, SETI, 1976.

VOISARD Jacques et DUCASTELLE Christiane, *La question immigrée dans la France d'aujourd'hui*, Paris, Calmann-Lévy, 1988.

VOISARD Jacques et DUCASTELLE Christiane, *La question immigrée en France, en 1986*, Notes de la Fondation Saint-Simon n°15., Paris, 1986.

Entretiens

Les personnes ayant demandé l'anonymat n'apparaissent pas dans la liste

1. Rachid Alaoui, 26 novembre 2010, chargé de formation ADRI, 1992-1997
2. Suzel Anstett, 11 mai 2011, bureau de la Réglementation et du Contentieux de la DPM à partir de 1979, puis responsable la Communication
3. Jocelyn Bac, 30 juillet 2013, chargée de mission auprès de la direction du FAS- politique de la Ville, à partir de 1991
4. Jacques Barou, 14 mars 2012, chargé de formation ADRI, salarié puis intervenant extérieur, 1985s-1995s
5. Farouk Belkeddar, 13 octobre 2010, membre du CA de l'ADRI, 1987-1995
6. Chahla Beski, 5 décembre 2009, chargée de formation ADRI, 1990-1997
7. Philippe Bernard, 10 mars et 16 mai 2006, journaliste au quotidien *Le Monde* depuis 1983, responsable de la rubrique « racisme-immigration » depuis 1989
8. François Boitard, chargé de formation ADRI, 1980- 1995
9. Paul Bouchet, 17 novembre 2010, président du FAS, 1983-1986
10. Francis Bouquillon, 18 octobre 2010, directeur du CEDIM, 1975-1976 et de l'ICEI, 1977-1981
11. Michel Bourdeau, 30 novembre 2010, directeur de l'ADRI, 1985-1987
12. Etienne Butzbach, 8 décembre 2010, directeur de l'ADRI, 1991-1993
13. Christine Châtel, 30 mai 2013, chargée de formation ICEI-ADRI, 1976-1985
14. Maria Cunha, 8 août 2013, chargée de formation ADRI, 1983-1991
15. Catherine Delcroix, 8 novembre 2010, chargée de formation ADRI, 1987-1993
16. Paul Henri d'Ersu, 22 novembre 2010, chargé de mission auprès du directeur de l'ADRI, 1983-1985
17. Christiane Ducastelle, 26 février 2014, ingénieure, co-auteure du rapport *La question immigrée*, 1988
18. Georgina Dufoix, 24 août 2011, secrétaire d'Etat aux Travailleurs immigrés de mars 1983 à juillet 1984, ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale de juillet 1984 à mars 1986
19. Martine Fourier, 26 mars 2009, chargée de formation ADRI, 1991-1995
20. Jean Gaermynck, 5 mai 2011, directeur de la DPM, 1997-1998
21. Françoise Gaspard, 5 mai 2011, maire socialiste de Dreux, chargée du rapport *L'information et l'expression culturelle des communautés immigrées en France. Bilan et propositions*, 1982

22. Anne Golub, 16 novembre 2012, chargée de mission au FAS depuis 1958, service « Etudes », 1990s,
23. Pierre Grandjeat, 23 mai 2013, directeur de la DPM, 1981-1983
24. Luc Gruson, 14 décembre 2010, 9 mai 2011, directeur de l'ADRI, 1995-2003
25. Nacira Guénif, 27 juin 2013, chargée d'étude ADRI, 1990-1991, puis intervenante extérieure
26. Sylvie Guillet, 27 juin 2013, Institut national spécialisé d'études territoriales
27. Christiane Herrero, 20 janvier 2009, 23 janvier 2013, responsable du secteur « socioculturel » du FAS, 1978- 2007
28. Adil Jazouli 25 octobre 2010, membre du CA de l'ADRI 1983- 1987
29. Zaïr Kédédadouhe, 27 mai 2013, co-fondateur de l'Association pour un Musée d'Histoire de l'Immigration en 1990
30. Christine Lamy, 26 novembre 2010, responsable du Centre de ressources Enfance Famille transculturel à Toulouse (association formée par l'ADRI)
31. Jean Le Garrec, 23 juillet 2012, responsable de la Commission immigrés du PS jusqu'en 1981
32. Guy Lemoigne, 26 juillet 2012, sous-directeur des « communautés immigrées » à la DPM à partir de 1980
33. Bernard Lorreyte, 26 mars 2009, chargé de formation, puis directeur de l'ADRI, 1979-1991
34. Bénédicte Madelin, 6 décembre 2010, Profession Banlieue (centre de ressources sur la politique de la Ville à Saint-Denis), 1990s
35. Jean Massot, 16 mai 2011, président du FAS, 1983-1985
36. Claude Matari, 21 novembre 2009, formateur ADRI intervenant extérieur, 1990s
37. Jean-François Matteudi, 29 avril 2014, formateur ADRI intervenant extérieur puis salarié, 1979, 1983-1986
38. Christian Maufoux, 16 mai 2013, chargé de mission politique de la Ville, délégué régional Midi Pyrénées du FAS
39. Lucie Mélas, 20 janvier 2011, chargée d'études ADRI 1990-1993
40. Samia Messaoudi, 23 juin 2006, co-fondatrice en 1987 de l'association Au Nom de la Mémoire
41. Michèle Montheiller, 11 mars 2011, directrice de l'ADRI, 1992-1995
42. Gérard Moreau, 11 mars 2009, 4 juillet 2011, directeur de la DPM 1985-1997
43. Michel Mouthuy, 17 mai 2013, chargé de formation ICEI-ADRI, 1976-1985
44. Gérard Noiriel, 15 mai 2006, historien, ENS, co-fondateur de l'Association pour un Musée d'Histoire de l'Immigration en 1990
45. Michel Oriol, 9 juillet 2012, maître-assistant en psychologie sociale à l'Université de Nice, membre de l'IDERIC, fin des 1960s- 1990s
46. Philippe Plas, chargé de formation ADRI, 1986-1990

47. Henri Pérouze, 12 mars 2013, formateur ADRI intervenant extérieur, 1976-1986
48. Jean Perraudau, 22 octobre 2009, directeur du FAS, 1983 - 1985
49. Jean-François Pin, 27 mai 2013, responsable de la Délégation à la Recherche et au Développement – Centre national de la Fonction publique territoriale, 1990s
50. Marie Poinot, 20 octobre 2010, chargée de mission ADRI (puis CNHI) 1995-2014...
51. Martine Pretceille, 11 juillet 2011, institutrice, spécialiste pédagogie interculturelle, 1970s-1980s
52. Nicole Questiaux, 7 juillet 2011, ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, mai 1981- juin 1982
53. Alain Seksig, 9 juillet 2013, chargé de mission auprès du directeur du FAS, 1988-1993
54. Jean-Claude Sommaire, 16 mars 2009, chargé de mission DPM, 1972-1981
55. Thierry Tuot, 29 août 2011, directeur du FAS, 1996-1999
56. Hubert Valade, 26 avril 2011, sous-directeur des « communautés immigrées », DPM, à partir de 1996
57. Gilles Verbunt, 24 juin 2011, formateur indépendant à l'interculturel, 1980s-1990s
58. Jean-Louis Vidana, 26 février 2009, formateur ICEI, 1976-1981
59. André Videau, 17 novembre 2010, enseignant, chargé de mission Fonds d'intervention culturelle depuis 1979, conseiller culturel de l'ADRI, 1980s
60. Jacques Voisard, 6 juin 2009, délégué de la DATAR, co-auteur du rapport *La question immigrée*, 1988
61. Michel Wagner, 12 novembre 2010, directeur ADRI, 1983-1985
62. Catherine Withol de Wenden, 22 avril 2009, politiste FNSP, CA de l'ADRI, 1987- 1995
63. Michel Yahiel, 18 février 2009, directeur du FAS, 1986-1991

Bibliographie

Les références relatives aux relations interculturelles sont présentées dans les "sources"

AGRIKOLIANSKY Éric, « Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la LDH dans les années 1980 », *Revue française de science politique*, 2001, vol. 51, n° 1-2, pp. 27-46.

AGRIKOLIANSKY Éric, *La Ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945 : sociologie d'un engagement civique*, Paris, L'Harmattan, 2002.

AKOKA Karen, *La fabrique du réfugié à l'Ofpra (1952-1992). Du consulat des réfugiés à l'administration des demandeurs d'asile*, Thèse de doctorat, Université de Poitiers, Poitiers, 2012.

ALLAL Tewfik, BUFFARD Jean-Pierre, MARIE Michel et REGAZZOLA Tomaso, *La fonction miroir. On croit parler des immigrés, alors qu'en fait...*, Paris, CORDES, 1974.

AMIOT Michel, *Contre l'Etat, les sociologues. Eléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France (1900-1980)*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1986.

ANDRIEU Claire, LAVABRE Marie-Claire et TARTAKOWSKY Danielle (dirs.), *Politiques du passé. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2006.

BACHIR-BENLAHSEN Myriam, « Faire de sagesse vertu. La réforme du code de la nationalité », *Politix*, 1991, vol. 4, n° 16, pp. 33-40.

BALANDIER Georges, « La situation coloniale », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1951, XI, pp. 44-79.

BALANDIER Georges, *Sociologie des Brazzavilles noires*, Paris, A. Colin, 1955.

BALANDIER Georges, SAPIRO Gisèle et STEINMETZ George, « Tout parcours scientifique comporte des moments autobiographiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2010, vol. 5, n° 185, pp. 44-61.

MICHAEL BALINT, *LE MEDECIN, SON MALADE ET LA MALADIE*, PARIS, PUF, 1960.

BARROS Françoise DE, « Les municipalités face aux Algériens : méconnaissances et usages des catégories coloniales en métropole avant et après la Seconde Guerre mondiale », *Genèses*, 2003, vol. 4, n° 53, pp. 69-92.

BARROS Françoise DE, « Des « Français musulmans d'Algérie » aux « immigrés » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005, vol. 4, n° 159, pp. 26-53.

BARROS Françoise DE, « Contours d'un réseau administratif « algérien » et construction d'une compétence en « affaires musulmanes » », *Politix*, 2006, vol. 4, n° 76, pp. 97-117.

BARROS Françoise DE, « Les acteurs municipaux et « leurs » étrangers (1919-1984) : gains et contraintes d'un détour communal pour l'analyse d'un travail de catégorisation étatique », *Genèses*, 2008, vol. 3, n° 72, pp. 42-62.

BASTIDE Roger, « Les études et les recherches inter-ethniques en France de 1945 à 1968 », *Ethnies*, 1971, n° 1, pp. 37-54.

BATELANN Peter, *The Practice of Intercultural Education*, Londres, Commission for Racial Equality, 1983.

BEAUGE Julien et HAJJAT Abdellali, « Élités françaises et construction du « problème musulman ». Le cas du Haut Conseil à l'intégration (1989-2012) », *Sociologie*, 2014, Vol. 5, n° 1, pp. 31-59.

BELBAH Mustapha et LAACHER Smaïn, *Immigration, politiques et usages de la mémoire. Etude menée dans le cadre du projet EQUAL. FASILD-Fonds social européen*, Génériques, 2005.

BELBAH Mustapha et LAACHER Smaïn, « La mémoire comme procédé de « dépolitisation » de l'immigration? », *Ecartés d'identité*, 2006, n° 108, pp. 84-90.

BEAUD Stéphane et NOIRIEL Gérard, « L'immigration dans le football », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1990, n° 26, pp. 83-96.

BEAUD Stéphane et NOIRIEL Gérard, « Penser « l'intégration » des immigrés », in Pierre-André TAGUIEFF (dir.), *Face au racisme. Analyses, hypothèses, perspectives. Tome 2*, Paris, Seuil, 1993, pp. 261-295.

BEAUD Stéphane, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique » », *Politix*, 1996, vol. 9, n° 35, pp. 226-257.

BENAMOUGZIG Daniel et BESANÇON Julien, « Les agences, de nouvelles administrations publique ? », in Olivier BORRAZ et Virginie GUIRAUDON (dirs.), *Politiques publiques. Tome 1. La France dans la gouvernance européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, pp. 283-307.

BERENI Laure et LEPINARD Éléonore, « La parité ou le mythe d'une exception française », *Pouvoirs*, 2004, vol. 4, n° 111, pp. 73-85.

BERENI Laure, *De la cause à la loi. Les mobilisations pour la parité politique en France (1992-2000)*, Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris, 2007.

BERNARD Philippe J. (dir.), *Les travailleurs étrangers en Europe occidentale : actes*, Paris, IDERIC, 1976.

BERNARD Philippe, *L'immigration*, Paris, Le Monde éd., 1993.

BERNARD Philippe, *Immigration : le défi mondial*, Paris, Gallimard, 2002.

BERNARD Philippe, *La crème des beurs: de l'immigration à l'intégration*, Paris, Seuil, 2004.

- BERNARDOT Marc, *Loger les immigrés. La Sonacotra*, Bellecombe-en-Bauges, Éd. du Croquant, 2008.
- BERNSTEIN Basil, *Langage et classes sociales. Codes socio-linguistiques et contrôle social*, Paris, Ed. de Minuit, 1973.
- BESNARD Pierre, *L'animation socioculturelle*, Paris, PUF-Que sais-je?, 1985.
- BESSE Laurent, *Les MJC, 1959-1981 : de l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.
- BEZES Philippe, « Aux origines des politiques de réforme administrative sous la Vème République : la construction du « souci de soi de l'Etat » », *Revue française d'administration publique*, 2002, vol. 2, n° 102, pp. 307-325.
- BEZES Philippe, CHAUVIERE Michel, CHEVALLIER Jacques, MONTRICHER Nicole DE et OCQUETEAU Frédéric (dirs.), *L'État à l'épreuve des sciences sociales: la fonction recherche dans les administrations sous la Ve République*, Paris, La Découverte, 2005.
- BEZES Philippe, « Concurrences ministérielles et différenciation : la fabrique de la « réforme de l'Etat » en France dans les années 1990 », in Françoise DREYFUS et Jean-Michel EYMERI (dirs.), *Science politique de l'administration. Une approche comparative*, Paris, Economica, 2006, pp. 236-252.
- BEZES Philippe, *Réinventer l'Etat. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF, 2009.
- BLANC-CHALEARD Marie-Claude, « Une Cité nationale pour l'histoire de l'immigration », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2006, vol. 92, n° 4, pp. 131-140.
- BLANC-CHALEARD Marie-Claude, « Réfugiés, migrants, étrangers : les mots et les causes de la Cimade (années 1970-1990) », in Dzovinar KEVONIAN, Geneviève DREYFUS-ARMAND, Marie-Claude BLANC-CHALEARD et Marianne AMAR (dirs.), *La Cimade et l'accueil des réfugiés. Identités, répertoires d'actions et politiques de l'asile, 1939-1994*, Paris, Presses universitaires de Paris Ouest, 2013, pp. 225-244.
- BLEICH Erik, *Race politics in Britain and France. Ideas and policymaking since the 1960's*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- BLEICH Erik, « Des colonies à la métropole. Le poids de l'histoire sur l'intégration des immigrés en Grande-Bretagne et en France », in Patrick WEIL et Stéphane DUFOIX (dirs.), *L'esclavage, la colonisation, et après...: France, Etats-Unis, Grande-Bretagne*, Paris, PUF, 2005, pp. 437-466.
- BLOOM Benjamin S., DAVIS Allison, HESS Robert D. et SILVERMAN Susan B. (dirs.), *Compensatory education for cultural deprivation*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1965.
- BLONDIAUX Loïc, *La fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages*, Paris, Seuil, 1998.

BLUMER Herbert, « Les problèmes sociaux comme comportements collectifs », *Politix*, 2004, vol. 17, n° 67, pp. 185-199.

BOLTANSKI Luc, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Ed. de Minuit, 1982.

BONGRAND Philippe et LABORIER Pascale, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique? », *Revue française de science politique*, 2005, vol. 55, n° 1, pp. 73-111.

BONGRAND Philippe, « Savoirs et autonomisation de l'administration dans les réformes de l'instruction publique sous Jules Ferry », *Gouvernement et action publique*, 2012, n° 4, pp. 115-137.

BONGRAND Philippe, GERVAIS Julie et PAYRE Renaud, « Introduction », *Gouvernement et action publique*, 2012, n° 4, pp. 9-20.

BONNAFOUS Simone, *L'immigration prise aux mots. Les immigrés dans la presse au tournant des années 80*, Paris, Éd. Kimé, 1991.

BONNAFOUS Simone, « Le terme « intégration » dans le journal Le Monde : sens et non-sens », *Hommes et Migrations*, 1992, n° 1154, pp. 24-30.

BONNET Jean-Charles, *Les pouvoirs publics français et l'immigration dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1976.

BONNEUIL Christophe et PETITJEAN Patrick, « Les chemins de la création de l'ORSTOM, du Front populaire à la Libération, en passant par Vichy. 1936-1946 », in Patrick PETITJEAN et Roland WAAST (dirs.), *Les sciences hors d'Occident au XXe siècle : figures et institutions*, Paris, Éd. ORSTOM, 1996, pp. 113-161.

BOSWELL Christina, *The political uses of expert knowledge. Immigration policy and social research*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

BOUBEKER Ahmed, *Les mondes de l'ethnicité : la communauté d'expérience des héritiers de l'immigration maghrébine*, Paris, Balland, 2003.

BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude (dirs.), « Langage et rapport au langage dans la situation pédagogique », *Cahiers du Centre de sociologie européenne*, 1965, n° 2, pp. 9-36.

BOURDIEU Pierre, « L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture », *Revue française de sociologie*, 1966, n° 7, pp. 325-347.

BOURDIEU Pierre, « Décrire et prescrire. Notes sur les conditions de possibilité et les limites de l'efficacité politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, mai 1981, vol. 38, pp. 69-73.

BOURDIEU Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, juin 1986, vol. 62-63, pp. 69-72.

BOURDIEU Pierre, « Esprits d'Etat », *Actes de la recherche en sciences sociales*, mars 1993, vol. 96-97, pp. 49-62.

BOURDIEU Pierre, CHRISTIN Olivier et WILL Pierre-Etienne, « Sur la science de l'Etat », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2000, vol. 133, pp. 3-11.

BOUTET Josiane, « Paul Wald et l'Institut d'études et de recherches interethniques et interculturelles (IDERIC) de Nice », *Langage et société*, 2012, vol. 4, n° 142, pp. 23-31.

BRESSON Maryse, « Introduction », in Maryse BRESSON (dir.), *La psychologisation de l'intervention sociale. Mythes et réalités*, Paris, 2006, pp. 11-18.

BRODIEZ-DOLINO Axelle, « La Cimade entre religion et politique (1939-1995), ou les substrats idéologiques de l'humanitaire », in Dzovinar KEVONIAN, Geneviève DREYFUS-ARMAND, Marie-Claude BLANC-CHALEARD et Marianne AMAR (dirs.), *La Cimade et l'accueil des réfugiés. Identités, répertoires d'actions et politiques de l'asile, 1939-1994*, Paris, Presses universitaires de Paris Ouest, 2013, pp. 213-224.

BRUBAKER Rogers, *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Belin, 1997.

BUISSON-FENET Hélène et DRAELANTS Hugues, « Réputation, mimétisme et concurrence. Ce que « l'ouverture sociale » fait aux grandes écoles », *Sociologies pratiques*, 2010, vol. 2, n° 21, pp. 67-81.

BUTON François, « Bureaucratisation et délimitation des frontières de l'Etat. Les interventions administratives sur l'éducation des sourds-mutels au XIXe siècle », *Genèses*, 1997, n° 28, pp. 5-28.

BUTON François, « De l'expertise scientifique à l'intelligence épidémiologique : l'activité de veille sanitaire », *Genèses*, 2006, vol. 4, n° 65, pp. 71-91.

BUTON François, « L'observation historique du travail administratif », *Genèses*, 2008, vol. 3, n° 72, pp. 2-3.

BUTON François, *L'administration des faveurs : l'État, les sourds et les aveugles, 1789-1885*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

CABANEL Patrick, « Lieux et moments de la contestation protestante », in Denis PELLETIER et Jean-Louis SCHLEGEL (dirs.), *À la gauche du Christ. Les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 2012, pp. 351-371.

CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

CASTLES Stephen et KOSACK Godula, *Immigrant workers and class structure in Western Europe*, Londres, Institute of race relations, 1973.

CHABBAL Jeanne, « Le risque invisible. La non-émergence d'un problème public », *Politix*, 2005, vol. 2, n° 70, pp. 169-195.

CHAPPE Vincent-Arnaud, *L'égalité en procès. Sociologie politique du recours au droit contre les discriminations au travail*, Thèse de doctorat, ENS Cachan, Cachan, 2013.

- CLUBS PERSPECTIVES ET REALITES, *Des choix pour demain: 1978-1983*, Paris, Hachette, 1977.
- CNRS et INRP, *Répertoire des organismes français de recherche en sciences de l'éducation : inventaire 1980*, Paris, CNRS / INRP, 1980.
- COHEN Yves et BAUDOUI Rémi, « Gouverner le social, 1890-1945 », in *Les chantiers de la paix sociale : 1900-1940*, ENS., Fontenay-Saint-Cloud, 1995, pp. 7-25.
- COLLECTIF, « Débats », *Sociologie du Sud-Est*, 1975, n° spécial « Seuil de tolérance aux étrangers », n° 5-6, pp. 145-181.
- COLLECTIF (dir.), *Pluriel*, 1975, n° 2.
- COLLECTIF (dir.), *Greco 13. Recherches sur les migrations internationales*, 1980, n° 1.
- COLLECTIF (dir.), « Cahiers pour l'histoire de la recherche », 1995.
- COPANS Jean, « L'Afrique noire comme paradigme fondateur des sciences sociales françaises et francophones du développement (1920-2010) », *Ethnologie française*, 2011, vol. 41, n° 3, pp. 405-414.
- COSTA-LASCOUX Jacqueline et WEIL Patrick (dirs.), *Logiques d'Etats et immigrations*, Paris, Éd. Kimé, 1992.
- COSTA-LASCOUX Jacqueline et VERMES Geneviève (dirs.), *Pluralité des cultures et dynamiques identitaires : hommage à Carmel Camilleri*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- CROWLEY John et WEIL Patrick, « Integration in theory and practice : a comparison of France and Britain », *West European Politics*, 1994, vol. 17, n° 2, pp. 110-126.
- CUCHE Denys, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2001.
- DAGNAUD Monique et MEHL Dominique, *L'élite rose*, Paris, Ramsay, 1982.
- DAGNAUD Monique et MEHL Dominique, *L'élite rose*, Paris, Ramsay, 1988.
- DAVALLON Jean, « Lecture stratégique, lecture symbolique du fait social : enjeu d'une politologie historique », in Jean DAVALLON, Philippe DUJARDIN et Gérard SABATIER (dirs.), *Le geste commémoratif*, Lyon, CERIEP, 1994, pp. 7-29.
- DAVALLON Jean, DUJARDIN Philippe et SABATIER Gérard (dirs.), *Le geste commémoratif*, Lyon, CERIEP, 1994.
- DEBESSE Maurice et MIALARET Gaston, *Traité des sciences pédagogiques*, Paris, PUF, 1969.
- DEEPHOUSE David L. et SUCHMAN Mark, « Legitimacy in Organizational Institutionalism », in ROYSTON GREENWOOD, Christine OLIVER, Roy SUDDABY et Kerstin SAHLIN (dirs.), *The Sage Handbook of Organizational Institutionalism*, Los Angeles, Sage, 2008, pp. 49-77.
- DEDIEU Jean-Philippe, *La parole immigrée : les migrants africains dans l'espace public en France, 1960-1995*, Paris, Klincksieck, 2012.

DELACROIX Christian, « Entre doutes et renouvellements. Les années 1980-2000 », in Christian DELACROIX, François DOSSE et Patrick GARCIA (dirs.), *Les courants historiques en France. XIXe-XXe siècle*, Paris, Gallimard, 2007, pp. 483-633.

DELOYE Yves, IHL Olivier et JOIGNANT Alfredo, « Sciences de gouvernement et professionnalisation du politique », in Yves DELOYE, Olivier IHL et Alfredo JOIGNANT (dirs.), *Gouverner par la science : perspectives comparées*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2013, pp. 13-22.

DEMAILLY Lise, « La « psychologisation » des rapports sociaux comme thématique sociologique. Le cas de l'intervention sociale », in Maryse BRESSON (dir.), *La psychologisation de l'intervention sociale. Mythes et réalités*, Paris, 2006, pp. 35-50.

DESCAMPS Florence, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone: de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Editions du Comité pour l'histoire économique et financière, 2001.

DESCLOITRES Robert et FAYARD D., *L'apprentissage social des écoliers algériens à Aix-en-Provence*, Aix-en-Provence, Centre des sciences humaines appliquées, 1970.

DIMAGGIO Paul J., « Constructing an Organizational Field as a Professional Project : US. Art Museums, 1920-1940 », in Walter W. POWELL et Paul J. DIMAGGIO (dirs.), *The new institutionalism in organizational analysis*, Chicago, University of Chicago Press, 1991, pp. 267-292.

DIMAGGIO Paul J. et POWELL Walter W., « The Iron Cage Revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », *American Sociological Review*, 1983, vol. 48, n° 2, pp. 147-160.

DOBRY Michel, « Février 1934 et la découverte de l'allergie de la société française à la « Révolution fasciste » », *Revue française de sociologie*, 1989, vol. 30, n° 3, pp. 511-533.

DOSDA Pierre, FUSTIER Paul, LOISY Robert, RAVON Edouard et SORIA Gérard (dirs.), *Se former ou se soigner ? L'analyse de la pratique dans la formation et le travail social*, Bron, Centre de recherche sur les inadaptations, 1989.

DOSSE François, « Expansion et fragmentation de la « nouvelle histoire » », in Christian DELACROIX, François DOSSE et Patrick GARCIA (dirs.), *Les courants historiques en France. XIXe-XXe siècle*, Paris, Gallimard, 2007, pp. 392-482.

DOUGLAS William A. et LYMAN Stanford M., « Ethnie : structure, processus et saillance », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1976, vol. LXI, pp. 197-200.

DREYFUS Françoise, « Cour des comptes », in *Lexique de science politique. Vie et institutions politiques*, Paris, Dalloz, 2011, pp. 108-109.

DUBET François et FLE Catherine, *Immigrations, qu'en savons-nous ?*, Paris, La Documentation française, 1989.

- DUBOIS Vincent, « L'art et l'Etat au début de la IIIe République, ou les conditions d'impossibilité de la mise en forme d'une politique », *Genèses*, 1996, n° 23, pp. 6-29.
- DUBOIS Vincent, *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1998.
- DUBOIS Vincent, « Socio-histoire et usages sociaux de l'histoire dans l'analyse de l'action publique. Réflexion à partir de la politique culturelle en France », in Yves DELOYE et Bernard VOUTAT (dirs.), *Faire de la science politique. Pour une analyse socio-historique du politique*, Paris, Belin, 2002, pp. 155-166.
- DUBOIS Vincent, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, 2010.
- DUFOIX Stéphane, « Fausses évidences. Statut de réfugié et politisation », *Revue européenne de migrations internationales*, 2000, vol. 16, n° 3, pp. 147-164.
- DUFOIX Stéphane, « Historiens et mnémographes », *Controverses*, 2006, n° n°2, pp. 15-38.
- DUFOIX Stéphane, *La dispersion. Une histoire des usages du mot diaspora*, Paris, Amsterdam, 2011.
- DURAN Patrice, *Penser l'action publique*, Paris, LGDJ, 2010.
- ECHANGE ET PROJETS, *La Démocratie à portée de la main*, Paris, A. Michel, 1977.
- ELIAS Norbert et SCOTSON John L., *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard, 1997.
- EPSTEIN Renaud, *La rénovation urbaine. Démolition-reconstruction de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.
- ESCAFRE-DUBLET Angéline, *Etat, culture, immigration : la dimension culturelle des politiques françaises d'immigration, 1958-1991*, Thèse de doctorat, IEP, Paris, 2008.
- ESCAFRE-DUBLET Angéline et KESZTENBAUM Lionel, « Mesurer l'intégration des immigrés. Genèse et histoire des enquêtes Girard-Stoetzel, 1945-1953. », *Genèses*, 2011, vol. 3, n° 84, pp. 93-112.
- ESCAFRE-DUBLET Angéline, « Préserver les loyautés nationales. Le rôle des États d'origine dans l'immigration en France, 1962-1975 », *Annales de démographie historique*, 2012, vol. 2, n° 124, pp. 141-160.
- EYMERI (dirs.), *Science politique de l'administration. Une approche comparative*, Paris, Economica, 2006, pp. 236-252.
- FASSIN Didier, « L'invention française de la discrimination », *Revue française de science politique*, 2002, vol. 52, n° 4, pp. 401-423.
- FAVELL Adrian, « France : the republican philosophy of « Intégration ». Ideas and politics in the 1980's », in *Philosophies of integration. Immigration and the idea of citizenship in France and Britain*, Houndmills, Palgrave, 2001, pp. 40-93.

- FORQUIN Jean-Claude (dir.), *Les sociologues de l'éducation américains et britanniques: présentation et choix de textes*, Paris, INRP, 1997.
- FRIOT Bernard, « Les ministères sociaux et leurs services centraux depuis 1946 », *Revue française des affaires sociales*, 1996, n° 1, pp. 141-172.
- FURET FRANÇOIS ET OZOUF MONA (DIRS.), *DICTIONNAIRE CRITIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE*, PARIS, FLAMMARION, 1988.
- GAILLARD Gérald, *Dictionnaire des ethnologues et des anthropologues*, Paris, A. Colin, 1997.
- GARCIA Patrick, *Le bicentenaire de la Révolution française : pratiques sociales d'une commémoration*, Paris, CNRS Editions, 2000.
- GASPARD Françoise, « Les immigrés comme enjeu politique », *Revue politique et parlementaire*, 1985, n° 916-917, pp. 175-1980.
- GASPARD Françoise, « Assimilation, insertion, intégration : les mots pour « devenir français » », *Hommes et Migrations*, 1992, n° 1154, pp. 14-23.
- GASPARD Françoise et SERVAN-SCHREIBER Claude, *La Fin des immigrés*, Paris, Seuil, 1984.
- GASTAUT Yvan, *L'immigration et l'opinion en France sous la Ve République*, Paris, France, Éd. du Seuil, 2000, 624 p.
- GAUTHERIN Jacqueline, *Une discipline pour la République : la science de l'éducation en France (1882-1914)*, Bern, P.Lang, 2002.
- GEDDES Andrew et FAVELL Adrian (dirs.), *The politics of belonging. Migrants and minorities in contemporary Europe*, Aldershot, Ashgate, 1999.
- GEISSER Vincent, *Ethnicité républicaine. Les élites d'origine maghrébine dans le système politique français*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.
- GEISSER Vincent, « Ethnicité républicaine versus République ethnique ? », *Mouvements*, 2005, vol. 2, n° 38, pp. 19-25.
- GENSBURGER Sarah, *Les Justes de France : politiques publiques de la mémoire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010.
- GOTTSCHALK Louis Reichenthal et MORAZE Charles, *Histoire du développement culturel et scientifique de l'humanité. Volume V, Le XIXe siècle*, Paris, R. Laffont, 1969.
- GROGNET Fabrice, 2012. « Un exemple des relations musée / ethnologie : la genèse des collections « ethnographiques » du musée de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration ». *ethnographiques.org*. n°24, 2012 [en ligne:<http://www.ethnographiques.org/2012/Grognet>].
- GUENIF Nacira, *Altérités (de l')intérieure(s). Synthèse du parcours scientifique*, HDR, IEP, Paris, 2010.
- GUIBERT Pascal, *Initiation aux sciences de l'éducation*, Paris, Vuibert, 2006.

- GUICHAOUA André, « Parcours d'une institution : l'IEDES a 50 ans au terme de cinq décennies du développement », *Tiers-Monde*, 2007, vol. 3, n° 191, pp. 647-659.
- GUIRAUDON Virginie, *Les politiques d'immigration en Europe : Allemagne, France, Pays-Bas*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- GUSFIELD Joseph, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica, 2009.
- GUSFIELD Joseph, « Significations disputées. Contester la propriété et l'autorité des problèmes publics », in Daniel CEFAÏ et Cédric TERZI (dirs.), *L'expérience des problèmes publics*, Paris, Ed. de l'EHESS, 2012, pp. 113-132.
- HAJJAT Abdellali, *Les frontières de l'identité nationale : l'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale*, Paris, La Découverte, 2011.
- HAJJAT Abdellali, *La Marche pour l'égalité et contre le racisme*, Paris, Amsterdam, 2013.
- HALL Peter A. et TAYLOR Rosemary C.R., « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, 1997, vol. 47, n° 3-4, pp. 469-496.
- HARTOG François, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003.
- HELY Matthieu, *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, PUF, 2009.
- HERAN François, « L'institution démotivée. De Fustel de Coulanges à Durkheim et au-delà », *Revue française de sociologie*, vol. XXVIII, n° 1, pp. 67-97.
- HMED Choukri, « Les mouvements des immigrés », in Xavier CRETTEZ et Isabelle SOMMIER (dirs.), *La France rebelle. Tous les mouvements et acteurs de la contestation*, Paris, Michalon, 2006, pp. 399-416.
- HMED Choukri, *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la Sonacotra (1956-2006)*, Thèse de doctorat, Université Paris I - Panthéon-Sorbonne, Paris, 2006.
- HMED Choukri, « « Tenir ses hommes » », *Politix*, 2006, vol. 4, n° 76, pp. 11-30.
- HMED Choukri, « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable : la « grève des loyers » dans les foyers Sonacotra dans les années 1970 », *Sociétés contemporaines*, 2007, n° 65, pp. 55-81.
- HMED Choukri, « L'encadrement des étrangers « isolés » par le logement social (1950-1980) », *Genèses*, 2008, vol. 3, n° 72, pp. 63-81.
- HMED Choukri et LAURENS Sylvain, « Editorial en marge des sirènes du « post-post... ». Un travail collectif sur la fabrique des catégories et l'invention de l'immigration », *Agone*, 2008, n° 40, pp. 7-13.

- HOFSTETTER Rita et SCHNEUWLY Bernard, « Sciences de l'éducation », in Agnès HENRIOT-VAN ZANTEN (dir.), *Dictionnaire de l'éducation*, PUF., Paris, 2008, pp. 614-619.
- IHL Olivier et KALUSZYNSKI Martine, « Pour une sociologie historique des sciences de gouvernement », *Revue française d'administration publique*, 2002, n° 102, pp. 229-243.
- INRDP, *La Recherche en sciences de l'éducation*, Paris, I.N.R.D.P : Centre de documentation Sciences humaines, 1975.
- INRP, *Les sciences de l'éducation à travers les livres*, Paris, INRP, 1982.
- INRP, *Les sciences de l'éducation à travers les livres*, Paris, L'Harmattan, 1988.
- INRP (dir.), *Les sciences de l'éducation à travers les livres*, Paris, L'Harmattan-INRP, 1998.
- INSTITUT FRANÇAIS DES SCIENCES ADMINISTRATIVES (dir.), *L'Administration vue par les politiques*, Paris, Éd. Cujas, 1979.
- ISRAËL Liora, « Faire émerger le droit des étrangers en le contestant, ou l'histoire paradoxale des premières années du GISTI », *Politix*, 2003, vol. 16, n° 62, pp. 115-143.
- ISRAËL Liora, « Un droit de gauche ? Rénovation des pratiques professionnelles et nouvelles formes de militantisme des juristes engagés dans les années 1970 », *Sociétés contemporaines*, 2009, vol. 1, n° 73, pp. 47-71.
- JAZOULI Adil, *Dynamiques collectives et initiatives d'intégration sociale chez les jeunes d'origine immigrée*, Paris, ADRI, 1984.
- JAZOULI Adil, *La Formation de l'action collective des jeunes issus de l'immigration maghrébine en France*, Thèse de doctorat, EHESS, Paris, 1986.
- JAZOULI Adil, *Les nouvelles frontières intérieures*, Paris, Banlieuescopies, 1992.
- JELÉN Brigitte, « « Leur histoire est notre histoire ». Immigrant Culture in France between Visibility and Invisibility », *French Politics and Society*, 2005, vol. 23, n° 2, pp. 101-125.
- JOBERT Bruno et DAMAMME Dominique, « La politique de la ville ou l'injonction contradictoire en politique », *Revue française de science politique*, 1995, vol. 45, n° 1, pp. 3-30.
- JUHEM Philippe, *SOS-Racisme. Histoire d'une mobilisation « apolitique ». Contribution à une analyse des transformations des représentations politiques après 1981*, Thèse de doctorat, Université de Nanterre, Nanterre, 1998.
- KALUSZYNSKI Martine et PAYRE Renaud, « Introduction », in *Savoirs de gouvernement : circulation(s), traduction(s), réception(s)*, Paris, Economica, 2013, pp. 7-19.
- KALUSZYNSKI Martine et WAHNICH Sophie, « Introduction », in Martine KALUSZYNSKI et Sophie WAHNICH (dirs.), *L'Etat contre la politique: les expressions historiques de l'étatisation*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 11-15.
- KALTENBACH Pierre-Patrick, *Associations lucratives sans but*, Paris, Denoël, 1995.

- KAUTSKY Karl, « La question de la nationalité en Russie », *Pluriel*, 1977, n° 10, pp. 55-68.
- KEDADOUCHE Zaïr, *Zaïr le Gaulois*, Paris, Grasset, 1996.
- KEDADOUCHE Zaïr, *La France et les beurs*, Paris, La table ronde, 2002.
- KEYHANI Narguesse, « Former pour dépolitiser. L'administration des immigrés comme cible de l'action publique », *Gouvernement et action publique*, 2012, n° 4, pp. 91-114.
- KEYHANI Narguesse, « De la régulation des « opinions » sur l'immigration à la mise à l'agenda d'un problème de « l'identité nationale » in Céline Husson- Rochcongar, Laurence Jourdain (dir), *L'identité nationale : instruments et usages*, Paris, CURAPP-ESS, 2014.
- KERZIL Jennifer, « L'éducation interculturelle en France : un ensemble de pratiques évolutives au service d'enjeux complexes », *Carrefours de l'éducation*, 2002, vol. 2, n° 14, pp. 120-159.
- KERZIL Jennifer et VINSONNEAU Geneviève, *L'interculturel : principes et réalités à l'école*, Fontenay-sous-Bois, Sides, 2004.
- KINGDON John W., *Agendas, alternatives and public policies*, New York, Harper Collins, 1995.
- KOTT Sandrine, « Une « communauté épistémique » du social ? », *Genèses*, 2008, vol. 2, n° 71, pp. 26-46.
- LABORIER Pascale, « Historicité et sociologie de l'action publique », in Pascale LABORIER et Danny TROM (dirs.), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, 2003, pp. 419-462.
- LABORIER Pascale, AUDREN Frédéric, NAPOLI Paolo et VOGEL Jakob (dirs.), *Les sciences camérales : activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, PUF, 2011.
- LAGROYE Jacques, « La légitimation », in Madeleine GRAWITZ et Jean LECA (dirs.), *Traité de science politique. Tome I*, Paris, PUF, 1985, pp. 395-467.
- LAGROYE Jacques, « Les processus de politisation », in Jacques LAGROYE (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, pp. 359-372.
- LAGROYE Jacques, FRANÇOIS Bastien et SAWICKI Frédéric, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po - Dalloz, 2006.
- LAGROYE Jacques et OFFERLE Michel (dirs.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011.
- LAHALLE Dominique, « Présentation », *Greco 13. Recherches sur les migrations internationales*, 1980, n° 1, pp. V-VIII.
- LAHIRE Bernard, *L'invention de l'« illettrisme »: rhétorique publique, éthique et stigmates*, Paris, La Découverte, 1999.
- LAMBERT Bernard, *Les paysans dans la lutte des classes*, Paris, Seuil, 1970.

LAPEYRONNIE Didier, « Assimilation, mobilisation et action collective chez les jeunes de la seconde génération de l'immigration maghrébine », *Revue française de sociologie*, 1987, vol. 28, n° 2, pp. 287-318.

LAPEYRONNIE Didier, *L'individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, Paris, PUF, 1993.

LAPEYRONNIE Didier et FRYBES Marcin (dirs.), *L'intégration des minorités immigrées. Etude comparative France-Grande-Bretagne*, Issy-les-Moulineaux, ADRI, 1990.

LASCOUMES Pierre et LE GALES Patrick, *Sociologie de l'action publique*, Paris, A. Colin, 2009.

LAURENS Sylvain, *Hauts fonctionnaires et immigration en France (1962-1981) : socio-histoire d'une domination à distance*, Thèse de doctorat, EHESS, Paris, 2006.

LAURENS Sylvain, « « 1974 » et la fermeture des frontières », *Politix*, 2008, vol. 2, n° 82, pp. 69-94.

LAVABRE Marie-Claire, *Le fil rouge. Sociologie de la mémoire communiste*, Paris, Presses de la FNSP, 1994.

LEBON Francis, *Les animateurs socioculturels*, Paris, La Découverte, 2009.

LEGER Alain et TRIPIER Maryse, *Fuir ou construire l'école populaire ?*, Paris, Klincksieck, 1986.

LEMOINE Benjamin, *Les valeurs de la dette. L'Etat à l'épreuve de la dette publique*, Thèse de doctorat, Ecole nationale supérieure des mines de Paris, Paris, 2011.

LENOIR Rémi, « L'invention de la démographie et la formation de l'Etat », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1995, vol. 108, n° 2, pp. 36-61.

LENTIN Alana, *Racism and anti-racism in Europe*, London, Pluto Press, 2004.

LEPETIT Bernard, « Les Annales. Portrait de groupe avec revue », in Jacques REVEL et Nathan WACHTEL (dirs.), *Une école pour les sciences sociales : de la VIe Section à l'École des hautes études en sciences sociales*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1996, pp. 31-48.

LEQUIN Yves (dir.), *La mosaïque France. Histoire des étrangers et de l'immigration*, Paris, Larousse, 1988.

LEVINSON Bradley A. U., « Anthropologie de l'éducation », in Agnès HENRIOT-VAN ZANTEN (dir.), *Dictionnaire de l'éducation*, Paris, PUF, 2008, pp. 12-16.

LIAUZU Claude, LIAUZU Josette, LORCERIE Françoise, NASSE Simone et TIECHE Mireille (dirs.), *Immigration et école : la pluralité culturelle*, Aix-en-Provence, I.R.E.M.A.M, 1989.

LIGNIER Wilfried, « Comment la question des enfants « surdoués » est-elle devenue scientifiquement sérieuse en France (1971-2007) ? », *Quaderni*, 2009, n° 68, pp. 87-90.

- LIGNIER Wilfried, « « La cause de l'intelligence ». Comment la supériorité intellectuelle enfantine est devenue une catégorie de l'action publique d'éducation en France (1971-2005) », *Politix*, 2011, vol. 2, n° 94, pp. 179-201.
- LOCHAK Danièle, « Observations sur un infra-droit », *Droit social*, mai 1976, n° spécial « Les travailleurs immigrés », n° 5, pp. 43-49.
- LOCHAK Danièle, « La haute administration française à l'épreuve de l'alternance. Les directeurs d'administration centrale en 1981 », in *La haute administration et la politique*, Amiens, PUF, 1986, pp. 49-80.
- LOCHAK Danièle, « Usages et mésusages d'une notion polémique. La référence à l'identité nationale dans le débat sur la réforme du code de la nationalité. 1985-1993 », in *L'identité politique*, CURAPP., Amiens, 1994, pp. 306-323.
- LOCHAK Danièle, « L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration », *Cultures & Conflits*, 2006, n° 64, pp. 131-147.
- LOCHAK Danièle, « 1984 : une réforme improbable », *Plein droit*, 2014, vol. 1, n° 100, pp. 5-10.
- LORCERIE Françoise, « Bilan d'une réglementation », in Claude LIAUZU, Josette LIAUZU, Françoise LORCERIE, Simone NASSE et Mireille TIECHE (dirs.), *Immigration et école : la pluralité culturelle*, Aix-en-Provence, I.R.E.M.A.M, 1989, pp. 33-62.
- LORCERIE Françoise, « Les sciences sociales au service de l'identité nationale. Le débat sur l'intégration en France au début des années 1990 », in Denis-Constant MARTIN (dir.), *Cartes d'identité. Comment dit-on « nous » en politique ?*, Paris, Presses de la FNSP, 1994, pp. 245-281.
- LORCERIE Françoise, *L'école et le défi ethnique : éducation et intégration*, Paris, INRP, 2003.
- MABILLE François, « L'action humanitaire comme registre d'intervention de l'église catholique sur la scène internationale. L'exemple du CCFD », *Genèses*, 2002, vol. 3, n° 48, pp. 30-51.
- MAJAULT Joseph, *Comptes, mécomptes, décomptes : au service de la pédagogie, une institution, 1940-1980*, Tournai, 1980.
- MASCLET Olivier, « Une municipalité communiste face à l'immigration algérienne et marocaine », *Genèses*, 2001, vol. 4, n° 45, pp. 150-163.
- MARICHALAR Pascal et PITTI Laure, « Réinventer la médecine ouvrière ? Retour sur des mouvements médicaux alternatifs dans la France post-1968 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2013, vol. 1-2, n° 196-197, pp. 114-131.
- MATHIOT Pierre et SAWICKI Frédéric, « Les membres des cabinets ministériels socialistes en France (1981-1993) : recrutement et reconversion. 1) Caractéristiques sociales et filières de recrutement », *Revue française de science politique*, 1999, vol. 49, n° 1, pp. 3-30.

MATHIOT Pierre et SAWICKI Frédéric, « Les membres des cabinets ministériels socialistes en France : recrutement et reconversion. 2) Passage en cabinet et trajectoires professionnelles », *Revue française de science politique*, 1999, vol. 49, n° 2, pp. 231-264.

MAUREL Chloé, « La question des races », *Gradhiva*, 2007, n° 5, pp. 114-131.

MAUREL Chloé, *Histoire de l'UNESCO : les trente premières années, 1945-1974*, Paris, L'Harmattan, 2010.

MAUREL Chloé, « L'Histoire de l'Humanité de l'UNESCO (1945-2000) », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2010, vol. 1, n° 22, pp. 161-198.

MAUREL Chloé, « L'Unesco : une plate-forme pour les circulations transnationales de savoirs et d'idées (1945-1980) », *Histoire@Politique*, 2011, vol. 3, n° 15, pp. 42-59.

MAUREL Chloé, « L'UNESCO entre européocentrisme et universalisme (1945-1974) », *Les cahiers Irice*, 2012, vol. 1, n° 9, pp. 61-72.

MAZON Brigitte, « La Fondation Rockefeller et les sciences sociales en France, 1925-1940 », *Revue française de sociologie*, 1985, vol. 2, n° 26, pp. 311-342.

MAZON Brigitte, *Aux origines de l'École des hautes études en sciences sociales : le rôle du mécénat américain. 1920-1960*, Paris, Cerf, 1988.

MEIMON Julien, « Sur le fil. La naissance d'une institution », in Jacques LAGROYE et Michel OFFERLE (dirs.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011, pp. 105-129.

MEUNIER Olivier, *De la démocratisation de la société à celle des formes de connaissance : vers une ouverture de la forme scolaire aux savoirs socioculturels ?*, Paris, L'Harmattan, 2008.

MEYER John W. et ROWAN Brian, « Institutionalized Organizations : Formal Structure as Myth and Ceremony », *American Journal of Sociology*, 1977, vol. 83, n° 2, pp. 340-363.

MICHEL Andrée, « Tendances nouvelles de la sociologie des relations raciales », *Revue française de sociologie*, 1962, vol. 3, n° 2, pp. 181-190.

MICHEL Johann, *Gouverner les mémoires. Les politiques mémorielles en France*, Paris, PUF, 2010.

MILZA Pierre, « Un siècle d'immigration étrangère en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1985, vol. 7, n° 1, pp. 3-18.

MILZA Pierre (dir.), *Les Italiens en France de 1914 à 1940*, Rome Paris, École française de Rome, 1986.

MILZA Pierre (dir.), *L'immigration italienne en France dans les années 20: actes du colloque organisé par le CEDEI les 15-16-17 octobre 1987 à Paris*, Paris, CEDEI, 1988.

MISCHI Julian, « La révolution au nom de la tradition : mise en scène historique de l'implantation communiste dans l'Allier », in Maryline CRIVELLO, Patrick GARCIA et Nicolas OFFENSTADT (dirs.), *Concurrence des passés. Usages politiques du passé dans la France*

- contemporaine*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2006, pp. 119-129.
- MISSENARD André (dir.), *L'expérience Balint : histoire et actualité*, Paris, Dunod, 1982.
- MORAZE Charles, *La France bourgeoise, XVIIIe-XXe siècles*, Paris, A. Colin, 1946.
- MORAZE Charles, *Les bourgeois conquérants : XIXe siècle*, Paris, A. Colin, 1957.
- MORAZE Charles, « A l'IEDES : Georges Fischer », *Tiers-Monde*, 1974, vol. 15, n° 58, pp. 413-414.
- MORAZE Charles, *Un historien engagé. Mémoires*, Paris, Fayard, 2007.
- MOREAU RICAUD Michelle, *Michael Balint : le renouveau de l'École de Budapest*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2007.
- MOREL Stéphanie, *École, territoires et identités: les politiques publiques françaises à l'épreuve de l'ethnicité*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- MULLER Pierre, « Secteur », in Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT et Pauline RAVINET (dirs.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006, pp. 407-415.
- NAY Olivier et SMITH Andy, « Les intermédiaires en politique : médiations et jeux d'institutions », in Olivier NAY et Andy SMITH (dirs.), *Le gouvernement du compromis : courtiers et généralistes dans l'action politique*, Paris, Economica, 2002, pp. 1-21.
- NEVEU Érik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2011.
- NOIRIEL Gérard, *Vivre et lutter à Longwy*, Paris, F. Maspero, 1980.
- NOIRIEL Gérard, *Les ouvriers sidérurgistes et les mineurs de fer dans le Bassin de Longwy pendant l'entre-deux-guerres*, Thèse de doctorat, Université Paris VIII, Paris, 1982.
- NOIRIEL Gérard, « L'histoire de l'immigration en France. Note sur un enjeu », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1984, vol. 54, pp. 72-76.
- NOIRIEL Gérard, *Longwy : immigrés et prolétaires*, Paris, PUF, 1984.
- NOIRIEL Gérard, « L'immigration en France, une histoire en friche », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 1986, vol. 41, n° 4, pp. 751-769.
- NOIRIEL Gérard, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIXe-XXe siècles*, Paris, Seuil, 1988.
- NOIRIEL Gérard, « L'histoire de l'immigration dans l'enseignement supérieur et dans la recherche aujourd'hui », *Babylone*, 1989, n° 6-7, pp. 122-134.
- NOIRIEL Gérard, « L'immigration, enjeu de mémoire », *Le Monde*, 20/10/1989.
- NOIRIEL Gérard, « Les jeunes d'« origine immigrée » n'existent pas », in Bernard LORREYTE et ADRI (dirs.), *Les Politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration : situation*

- française et comparaison européenne actes du colloque de Vaucresson, 25-26 mai 1988*, Paris, CIEMI - L'Harmattan, 1989, pp. 211-221.
- NOIRIEL Gérard, « La question nationale comme objet de l'histoire sociale », *Genèses*, 1991, vol. 4, n° 1, pp. 72-94.
- NOIRIEL Gérard, *Penser avec, penser contre. Itinéraire d'un historien*, Paris, Belin, 2003.
- NOIRIEL Gérard, « Postface. Un désir de vérité », in *Penser avec, penser contre. Itinéraire d'un historien*, Paris, Belin, 2003, pp. 249-278.
- NOIRIEL Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006.
- NOIRIEL Gérard, *Le creuset français. Histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 2006.
- NOIRIEL Gérard, *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile XIXe-XXe siècle*, Paris, Hachette littératures, 2006.
- NOIRIEL Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe-XXe siècle). Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007.
- NOIRIEL Gérard, « L'immigration : naissance d'un « problème » (1881-1883) », *Agone*, 2008, n° 40, pp. 15-40.
- NORA Pierre, « Mémoire collective », in Jacques ~ LE GOFF, Roger CHARTIER et Jacques REVEL (dirs.), ~ *La Nouvelle histoire*, Paris, Retz, 1978, pp. 398-401.
- NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire I*, Paris, Gallimard, 1984.
- NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire II*, Paris, Gallimard, 1986.
- NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire III*, Paris, Gallimard, 1992.
- OFFERLE Michel, « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIIIe-XXIe siècles) », *Politix*, 2007, vol. 1, n° 81, pp. 181-202.
- OLIVENNES Denis et WEIL Patrick, *Les politiques d'immigration : une comparaison internationale*, Paris, Fondation Saint-Simon, coll. « Notes de la Fondation Saint-Simon », 1991.
- OCQUETEAU Frédéric (dirs.), *L'État à l'épreuve des sciences sociales: la fonction recherche dans les administrations sous la Ve République*, Paris, La Découverte, 2005, pp. 37-71.
- ORY Pascal, *Une nation pour mémoire. 1889, 1939, 1989, trois jubilés révolutionnaires*, Paris, Presses de la FNSP, 1992.
- PARTI SOCIALISTE (dir.), *Les socialistes et le Tiers monde: éléments pour une politique socialiste de relations avec le Tiers monde*, Paris, Berger-Levrault, 1977.
- PARTI SOCIALISTE, *Le Programme commun de gouvernement de la gauche. Propositions socialistes pour l'actualisation*, Paris, Flammarion, 1978.
- PASQUALI Paul, « Deux sociologues en banlieue », *Genèses*, 2012, vol. 2, n° 87, pp. 113-135.

PAYRE Renaud, « Un possible non institutionnalisé. Socio-histoire de la « science communale » (1900-1950) », in Yves DELOYE et Bernard VOUTAT (dirs.), *Faire de la science politique*, Paris, Belin, 2002, pp. 169-183.

PAYRE Renaud, « Le stade de l'expérience. Une incertaine « science communale » et la question de l'institutionnalisation disciplinaire des savoirs urbains », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2005, vol. 12, n° 1, pp. 97-116.

PAYRE Renaud, *Une science communale ? Réseaux réformateurs et municipalité providence*, Paris, CNRS éditions, 2007.

PAYRE Renaud et POLLET Gilles, *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La Découverte, 2013.

PEDRIANA Nicholas et STRYKER Robin, « The Strength of a Weak Agency : Enforcement of Title VII of the 1964 Civil Rights Act and the Expansion of State Capacity, 1975-1971 », *American Journal of Sociology*, 2004, vol. 110, n° 3, pp. 709-760.

PEREIRA Victor, *La dictature de Salazar face à l'émigration : l'Etat portugais et ses migrants en France, 1957-1974*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012.

PITTI Laure, « Le ministère du Travail et les migrations depuis 1945 : discours d'acteurs, discours d'experts », in Alain CHATRIOT, Odile JOIN-LAMBERT et Vincent VIET (dirs.), *Les politiques du Travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, pp. 329-342.

POLAC Catherine, « Quand les immigrés prennent la parole », in Pascal PERRINEAU (dir.), *L'engagement politique: déclin ou mutation ?*, Paris, Presses de la FNSP, 1994, pp. 359-386.

POUJOL Geneviève, « Généalogie du débat socio-culturel/culturel », *Les Cahiers de l'animation*, 1980, 30- 4ème trimestre, pp. 3-14.

POUJOL Geneviève, *L'éducation populaire. Histoires et pouvoirs*, Paris, Les Editions ouvrières, 1981.

RABINOW Paul, *Une France si moderne. Naissance du social, 1800-1950*, Paris, Buchet-Chastel, 2006.

RAVON Bertrand et ION Jacques, *Les travailleurs sociaux*, Paris, France, La Découverte, 2012.

REA Andrea et TRIPIER Maryse, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2003.

REVILLARD Anne, *La cause des femmes dans l'Etat : Une comparaison France-Québec (1965-2007)*, Thèse de doctorat, ENS Cachan, Cachan, 2007.

REVILLARD Anne, « L'expertise critique, force d'une institution faible ? », *Revue française de science politique*, 2009, vol. 59, n° 2, pp. 279-300.

RIST Gilbert, *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.

- ROBERT André, « La Revue française de pédagogie au miroir de ses grands acteurs », *Revue française de pédagogie*, 2001, n° 135, pp. 87-97.
- RODINSON Maxime, « Ethnisme et racisme », *Pluriel*, 1975, n° 3, pp. 7-28.
- ROSENTAL Paul-André, « Les formalisations spatiales de la mobilité : fragments pour l'histoire longue d'une non-réception », *Genèses*, 1997, n° 29, pp. 75-98.
- ROSENTAL Paul-André, *L'intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Paris, Odile Jacob, 2003.
- ROUSSO Henry, *Le syndrome de Vichy. 1944-198...*, Paris, Seuil, 1987.
- RUDDER Véronique DE, « La tolérance s'arrête au seuil », *Pluriel*, 1980, n° 21, pp. 3-13.
- RUDDER Véronique DE, « Jalons pour une histoire socio-politique de la recherche sur les relations inter-ethniques en France », in Ida SIMON-BAROUH et Véronique DE RUDDER (dirs.), *Migrations internationales et relations interethniques. Recherche, politique et société*, L'Harmattan., Paris, 1999, pp. 73-96.
- RUDDER-PAURD Véronique de, VOURE' H François et POIRET Christian, *L'inégalité raciste. L'universalité républicaine à l'épreuve*, Paris, PUF, 2000.
- RYGIEL Philippe, « Indésirables et migrants désirés », in Philippe RYGIEL (dir.), *Le bon grain et l'ivraie. La sélection des migrants en Occident, 1880-1939*, La Courneuve, Aux lieux d'être, 2006, pp. 21-35.
- RYGIEL Philippe (dir.), *Le bon grain et l'ivraie. La sélection des migrants en Occident, 1880-1939*, La Courneuve, Aux lieux d'être, 2006.
- SAUNIER Pierre-Yves, « Circulations, connexions et espaces transnationaux », *Genèses*, 2004, vol. 4, n° 57, pp. 110-126.
- SAYAD Abdelmalek, *Les usages sociaux de la « culture des immigrés »*, Paris, CIEMM, 1978.
- SAYAD Abdelmalek, « Tendances et courants des publications en sciences sociales sur l'immigration en France depuis 1960 », *Current Sociology*, 1984, vol. 3, n° 32, pp. 219-304.
- SAYAD Abdelmalek, « Qu'est-ce que l'intégration? », *Hommes et Migrations*, 1994, n° 1182, pp. 8-14.
- SAYAD Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. 3. La fabrication des identités culturelles*, Paris, Raisons d'agir, 2014.
- SCHNAPPER Dominique, *Juifs et Israélites*, Paris, Gallimard, 1980.
- Schnapper Dominique, *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard, 1991.
- SCHOR Ralph, *L'opinion française et les étrangers. 1919-1939*, Paris, PUF, 1985.
- SCHOR Ralph, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXe siècle à nos jours*, Paris, A. Colin, 1996.

- SEGRE Monique, « Note critique », *Revue française de pédagogie*, 1967, n° 1, pp. 39-40.
- SENAC-SLAWINSKI Réjane, *L'invention de la diversité*, Paris, PUF, 2012.
- SIBLOT Yasmine, « « Adapter » les services publics aux habitants des « quartiers difficiles » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005, vol. 4, n° 159, pp. 70-87.
- SIBLOT Yasmine, *Faire valoir ses droits au quotidien : les services publics dans les quartiers populaires*, Paris, Science Po, 2006.
- SIMEANT Johanna, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.
- SKOCPOL Theda et FINEGOLD Kenneth, « State capacity and economic intervention in the Early New Deal », *Political Science Quarterly*, 1982, vol. 97, n° 2, pp. 255-278.
- SOUBIRAN-PAILLET Francine, « Défense des travailleurs immigrés et pratique de la sociologie au milieu des années 1970 », *Genèses*, 2010, vol. 4, n° 77, pp. 124-136.
- SPENLEHAUER Vincent, « Pour une déconstruction des légendes sur les rapports Etat/sciences sociales », in Bénédicte ZIMMERMANN (dir.), *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action: le savant, le politique et l'Europe*, Paris, Éd. de la MSH, 2004, pp. 119-144.
- SPIRE Alexis, « De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1999, vol. 129, pp. 50-56.
- SPIRE Alexis, « Semblables et pourtant différents. », *Genèses*, 2003, vol. 4, n° 53, pp. 48-68.
- SPIRE Alexis, *Étrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France : 1945-1975*, Paris, Grasset, 2005.
- STEVENS Mary, *Re-membering the Nation : The Project for the Cité nationale de l'histoire de l'immigration*, Thèse de doctorat, University College London, London, 2008.
- STRAUSS Anselm L., *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- STREIFF-FENART Jocelyne, « Les recherches interethniques en France. Le renouveau? », *Migrants-Formation*, 1997, n° 109, pp. 48-65.
- STREIFF-FENART Jocelyne et POUTIGNAT Philippe, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995.
- TAGUIEFF Pierre-André, *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, Gallimard, 1987.
- TAGUIEFF Pierre-André, « Les métamorphoses idéologiques du racisme et la crise de l'antiracisme », in Pierre-André TAGUIEFF (dir.), *Face au racisme. Analyses, hypothèses, perspectives. Tome 2*, Paris, Seuil, 1993, pp. 13-63.
- TAGUIEFF Pierre-André, *Les fins de l'antiracisme*, Paris, Editions Michalon, 1995.
- TANDE Alexandre, « Entre écriture, action publique et recherche en science politique : comment situer la « littérature grise » ? ».

- TANGUY Lucie, « La fabrication d'un bien universel », in Guy BRUCY, Pascal CAILLAUD et Emmanuel QUENSON (dirs.), *Former pour réformer : retour sur la formation permanente, 1945-2004*, Paris, La Découverte, 2007, pp. 31-68.
- TANGUY Lucie, « Retour sur l'histoire de la sociologie du travail en France : place et rôle de l'Institut des sciences sociales du travail », *Revue française de sociologie*, 2008, vol. 49, n° 4, pp. 723-761.
- THERY Henri et CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, *La Place et le rôle du secteur associatif dans le développement de la politique d'action sanitaire et sociale*, Paris, Direction des journaux officiels, 1986.
- THOME Pierre, *Créateurs d'utopies. Démocratie, autogestion, économie sociale et solidaire*, Gap, Y. Michel, 2012.
- THOMPSON Edward P., *The making of the English working class*, London, Royaume-Uni, V. Gollancz, 1963.
- TILLY Charles, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1984, n° 4, pp. 89-108.
- TISSOT Sylvie, « Les sociologues et la banlieue : construction savante du problème des « quartiers sensibles » », *Genèses*, 2005, vol. 3, n° 60, pp. 57-75.
- TISSOT Sylvie, « Reconversions dans la politique de la ville : l'engagement pour les « quartiers » », *Politix*, 2005, vol. 2, n° 70, pp. 71-88.
- TISSOT Sylvie, *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil, 2007.
- TISSOT Sylvie, GAUBERT Christophe et LECHIEN Marie-Hélène (dirs.), *Reconversions militantes*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2005.
- TOPALOV Christian, « Sciences sociales improbables », *Genèses*, 1997, vol. 1, n° 29, pp. 3-4.
- TOPALOV Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle : la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1999.
- VIEILLE Paul et DEGRAEF Véronique, « L'immigration à l'université et dans la recherche. Entretien avec Paul Vieille », *Les Cahiers du GRIF*, 1990, n° 45, pp. 153-162.
- VIET Vincent, *La France immigrée. Construction d'une politique. 1914-1997*, Paris, Fayard, 1998.
- W.COBBS Roger et D.ELDER Charles, « The Politics of Agenda-building : An Alternative Perspective for Modern Democratic Theory », *The Journal of Politics*, 1971, vol. 33, n° 4, pp. 892-915.
- WAHNICH (dirs.), *L'Etat contre la politique: les expressions historiques de l'étatisation*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 167-182.

- WEIL Patrick, *L'analyse d'une politique publique : la politique française d'immigration*, Thèse de doctorat, IEP, France, 1988.
- WEIL Patrick, « La politique française d'immigration », *Pouvoirs*, 1988, n° 47, pp. 45-60.
- WEIL PATRICK, « Immigration ans The Rise of Racism in France : The Contradictions in Mitterrand's Policies », *French Politics and Society*, 1991, vol. 9, n° 3-4.
- WEIL Patrick, *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration, 1938-1991*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.
- WEIL Patrick, « La droite et l'immigration », in Olivier LE COUR GRANDMAISON et Catherine WIHTOL DE WENDEN (dirs.), *Les étrangers dans la cité, expériences européennes*, Paris, La Découverte, 1993, pp. 27-42.
- WEIL Patrick, « L'ordonnance du 2 novembre 1945 : l'aboutissement d'un long processus », *Plein Droit*, 1994, n° 22-23, pp. 16-21.
- WEIL Patrick, « Le code de la nationalité : entre statut quo et innovation juridique », *Plein Droit*, 1995, n° 29-30, pp. 46-47.
- WEIL Patrick, *Pour une nouvelle politique d'immigration*, Paris, Fondation Saint-Simon, 1995.
- WEIL Patrick, *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2005.
- WEIL Patrick, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Gallimard, 2005.
- WEIL Patrick et DUFOIX Stéphane (dirs.), *L'esclavage, la colonisation, et après... : France, Etats-Unis, Grande-Bretagne*, Paris, PUF, 2005.
- WIHTOL DE WENDEN Catherine, « Les immigrés dans la cité », *Migrations et sociétés*, 1978, n° 3.
- WIHTOL DE WENDEN Catherine, *Les immigrés et la politique*, Thèse de doctorat, IEP, Paris, 1986.
- WIHTOL DE WENDEN Catherine et LEVEAU Rémy, *La bourgeoisie : les trois âges de la vie associative issue de l'immigration*, Paris, Éd. du CNRS, 2001.
- WONG Elizabeth Laura, « Intergovernmental organizations (IGOs) », in Akira IRYE et Pierre-Yves SAUNIER (dirs.), *The Palgrave dictionary of transnational history*, Basingstoke, Hampshire, 2009, pp. 555-561.
- ZETKIN Clara, « Notre patriotisme », *Pluriel*, 1975, n° 2, pp. 51-68.
- ZIMMERMANN Bénédicte (dir.), *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action: le savant, le politique et l'Europe*, Paris, Éd. de la MSH, 2004.
- ZIROTTI Jean-Pierre, « Constitution d'un domaine de recherche : la scolarisation des enfants de travailleurs immigrés », *Babylone*, 1989, n° 6-7, pp. 210-253.

Annexes

Annexes 1 - L'ICEI - ADRI

Budget de 1975 à 1997

Année	Montant total du budget en francs
1975	562 000
1976	2 025 210
1977	10 193 220
1978	
1979	19 000 000
1980	22 000 000
1981	23 202 383
1982	
1983	24 166 268
1984	37 580 408
1985	30 763 167
1986	48 455 526
1987	39 000 000
1988	
1989	10 206 692
1990	11 649 654
1991	
1992	12 000 000 (environ)
1993	13 660 000
1994	11 035 000
1995	8 031 350
1996	environ 12,3
1997	11 082 100

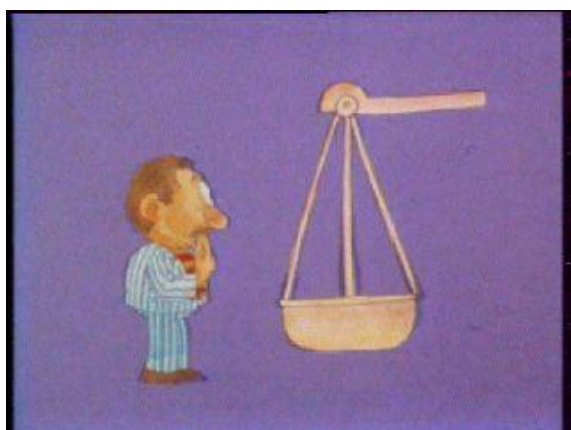
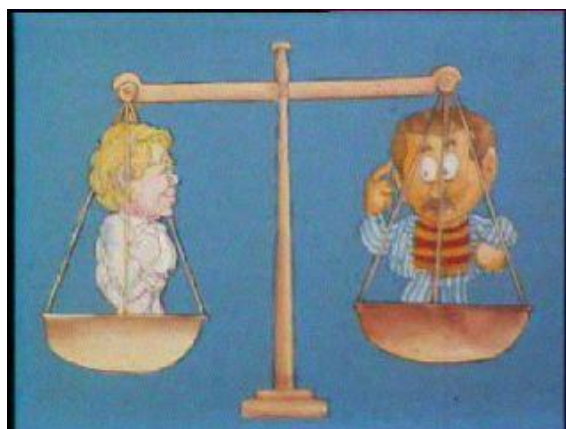
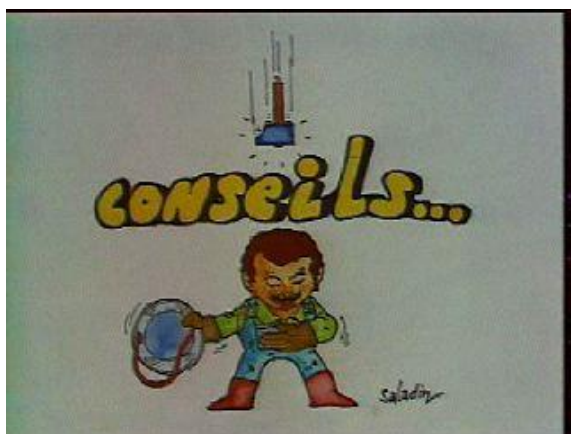
Evolution du personnel de 1978 à 1995

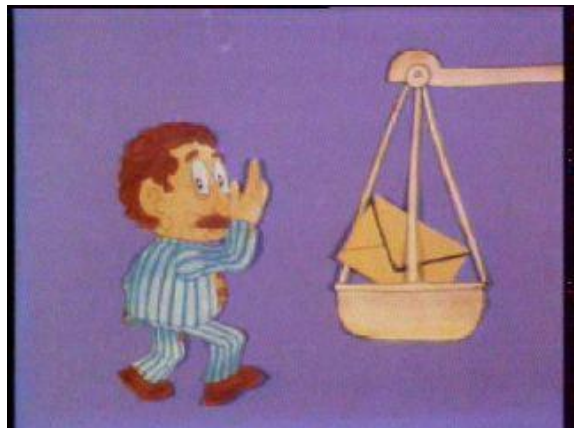
Année	1978	1981	1983	1984	1988	1989	1992	1995
Nombre de salariés permanents	Environ 20	36	45	42	20	17	19	20

Annexes 2 - Mosaïque

Rubrique « Conseils » : Emission du 21 octobre 1979

La rubrique explique comment recourir à la justice en cas de préjudice (captures d'écran Inathèque).

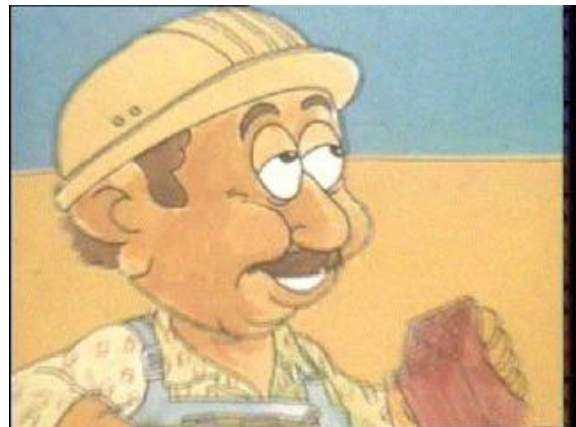


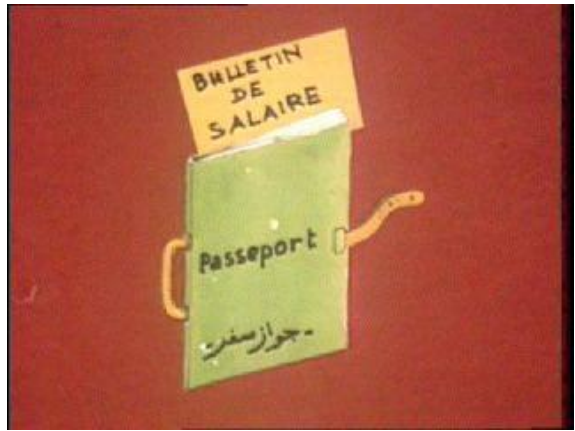
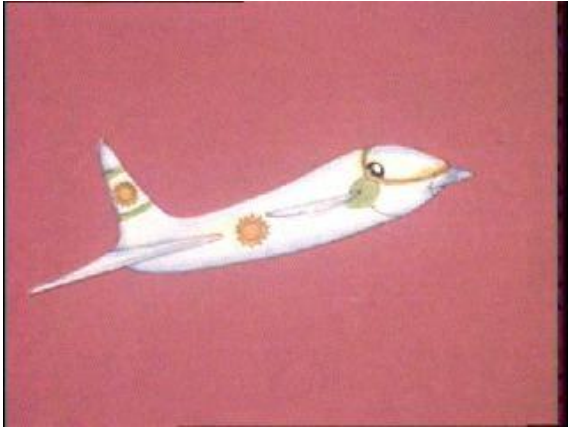




Rubrique « Conseils » : Emission du 29 juin 1980

La rubrique présente les documents et pièces d'identité dont tout immigré doit se munir lors d'un départ en vacances (c'est-à-dire ici, lors d'un retour dans le pays d'émigration) afin de s'assurer de pouvoir rentrer travailler en France (captures d'écran Inathèque).







Annexe 3 - Ecrire à Mosaïque

Lettre rédigée par un jeune franco-portugais en novembre 1981 et adressée aux responsables de l'émission Mosaïque pour être informé sur le droit de la nationalité (CHA - Archives personnelles).

Mos

A Houplines le 21/XI/82.

Chers Monsieur ou Madame

ICI
NOV 1982
RECU

Je vous écris car j'ai vu votre émission Dimanche 21 Novembre qui parlait du problème de la Nationalité et j'ai jugé bon de vous faire part de mon problème qui depuis le mois d'Aout 1981 n'a pas été encore résolu.

Je suis devenu Français par ma propre ignorance et l'ignorance totale des personnes qui s'occupent des affaires étrangères, d'après eux je ferais mieux de rester français à cause de certains avantages. Je trouve cela anormal et en plus les avantages n'ont aucunes valeurs à côté de la nationalité que je voudrais garder.

Dans la ville où je vis les portugais et même les autres étrangers trouvent qu'on ne peut pas forcer quelqu'un à être français pour quelles que raisons que se soient. Je pense qu dans les pays étrangers les Français n'ont pas ce problème là. Le consulat a essayé de m'aider à résoudre ce problème et ils ont fait le maximum

J'ai donc détourné l'article 44 qui m'était infligé
en demandant les liens d'allégeance Française
mais depuis que je l'ai envoyé je n'ai plus eu de
réponse de la part de la préfecture. J'aimerais
résoudre mon problème avant que je termine mes
études dans deux ans. J'aimerais que vous puissiez
résoudre ce problème en donnant la deuxième lettre
que je vous envoie à Mr Etienne Ceccaldi
Je vous serais très reconnaissant et vous
remercie d'avance.

Mr Aparicio Manuel
9 rue D'Ecosse
59116 Houplines. ○

Annexe 4 – Documentaire du service Formation de l'ADRI- « La chieuve de Monsieur Seguin »

Film documentaire réalisé par Jean-François Matteudi, chargé de formation. Le film dresse le portrait d'une famille d'agriculteurs. Il est diffusé lors des formations destinées aux agents des services publics et des collectivités territoriales (Archives personnelles de J.F.Matteudi).

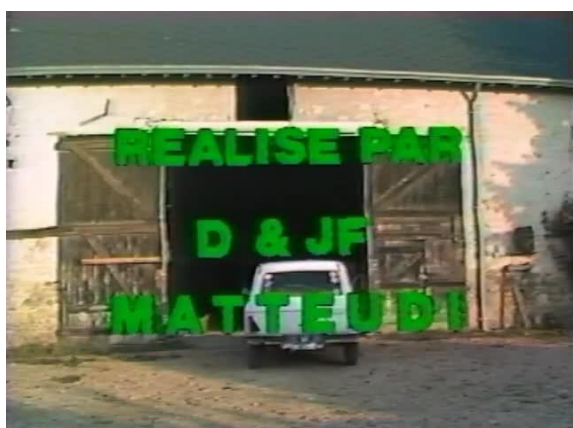




Table des matières

Remerciements	2
Principaux sigles utilisés	4
Sommaire	5
Introduction générale.....	7
A. Catégorie savante, catégorie d'action publique	7
1. Une nouvelle catégorisation ?.....	10
2. Une catégorie et un problème public qui ne s'imposent pas	14
3. Détour par une catégorie qui s'est imposée : la catégorie d'intégration comme contrepoint provisoire.....	21
B. Le cadre analytique	27
1. Savoirs, catégorisation et action publique	28
2. Organisations publiques et travail de catégorisation.....	31
3. La notion de répertoire d'action publique	33
C. L'enquête.....	35
1. Les archives.....	38
Encadré n°1 : Retour sur une expérience d'archivage en demi-teinte	39
2. Littérature savante et littérature grise	43
3. Les entretiens : un usage différencié en fonction des catégories d'acteurs	45
Partie I - Le problème public des « relations interculturelles » (1966-1982)	52
Introduction de la partie I	53
Chapitre premier - (Re)connaître les relations interculturelles	55
Encadré n°1.1 : Reconstituer la genèse de savoirs « au stade de l'expérience»	57
A. Etudier les relations interculturelles : les enjeux du développement et des « relations » avec les travailleurs immigrés.....	58
1. La politique scientifique de développement.....	60
a. Des hauts fonctionnaires engagés dans la promotion des études interethniques	60
Encadré n°1.2 : Henri Laugier (1888-1973) : un « entrepreneur de recherche »	63

Encadré n°1.3 : Georges Fischer (1917-...) : de la cause syndicale à celle du développement	67
Encadré n°1.4 : Charles Morazé (1913-2003) : un historien engagé dans les politiques scientifique et de développement	70
Encadré n°1.5 : Pierre Bessagnet (1914-1989) : de la coopération scientifique aux études sur les relations interculturelles	72
b. La Commission nationale pour les Etudes des Relations interethniques : « interface organisée » entre administration et chercheurs.....	73
2. La sociologie des relations interculturelles : concilier sociologie critique et prise de distance avec le classisme.....	80
a. L'Institut d'études et de Recherches interethniques et interculturelles.....	81
Encadré n°1.6 : Michel Oriol : du militantisme trotskiste à la promotion de la recherche sur les « aspects humains et culturels » de l'immigration	82
b. S'inscrire dans le sillage de l'anthropologie coloniale.....	84
c. Soustraire l'étude des travailleurs immigrés à l'analyse classiste	89
3. La psychologie sociale interculturelle : la naissance de références	93
a. De la Tunisie à la France : le transfert d'une grille de lecture	94
Encadré n°1.7 : Carmel Camilleri (1922-1997) : la cohabitation interculturelle dans une société du « Tiers Monde » et en France	95
b. La question des médiateurs	97
4. Une faible institutionnalisation	100
Encadré n°1.8 : « Interculturel ou « interethnique » ?.....	102
B. La pédagogie interculturelle : réformer l'école et la société	105
1. Science(s) de l'éducation : de la promotion d'une société idéale à la critique de la reproduction.....	106
2. La pédagogie interculturelle au croisement de la politique éducative et de la critique des pratiques pédagogiques	114
a. Des organismes spécialisés.....	114
b. La pédagogie interculturelle : une position critique	118
Encadré n°1.9 : Les problèmes de l'analyse rétrospective de la pédagogie interculturelle par les sciences de l'éducation.....	118

3. Une reconnaissance ambivalente	127
Encadré n°1.10 : Martine Abdallah-Pretceille : une ascension professionnelle grâce à la pédagogie interculturelle, une reconnaissance hors du monde de la pédagogie	129
Conclusion du chapitre premier	130
Chapitre 2 - Agir sur les relations interculturelles	132
A. Les cultures des immigrés : catégorie administrative improbable et cible d'une action publique publicisée.....	134
1. Une indifférence très relative aux cultures	135
2. Genèse et limites de l'exceptionnalité de la main-d'œuvre coloniale.....	139
3. Rationalisation et contestation de la politique d'immigration	142
4. La compétition politique et la question des « cultures des immigrés ».....	148
B. Construire le dialogue et l'interaction administrative comme problèmes publics.....	155
1. Faire dialoguer « Français » et « immigrés » : un nouveau rôle politique	155
a. Une nouveau secrétaire d'Etat pour animer un « dialogue »	155
b. L'ONPCI et le « dialogue » entre les « cultures »	162
2. La genèse administrative du problème des rapports entre « français » et « immigrés ».....	170
a. L'enjeu de la transparence administrative	171
Encadré n°2.1 : Le point de vue d'un haut fonctionnaire chargé de la mise en place du RNA	175
b. Le CEDIM : la rencontre des problèmes de la transparence de l'administration et des cultures des immigrés	177
C. Les relations interculturelles comme catégorie d'action publique.....	182
1. La montée en généralité de l'enjeu du dialogue.....	183
2. Mai 1981 : Rupture politique, continuité administrative.....	191
Encadré n°2.2 : Françoise Gaspard : Parcours d'une élue érigée en experte de l'immigration	197
Conclusion du chapitre 2.....	204
Conclusion de la partie I	205
Partie II - La cause des relations interculturelles dans l'action publique (1980s-1990s).....	207

Introduction de la partie II	208
Chapitre 3 - Conjurer la « crise » de la société par le « dialogue interculturel »	210
A. L'ADRI : une organisation faible et marginale.....	213
1. La préservation et l'intégration d'une association marginale.....	214
2. Des ressources limitées	218
Tableau n° 3.1 : Budget de l'ICEI-ADRI de 1978 à 1985.....	221
B. Le projet interculturel : une légitimité entretenue.....	225
1. Une appréhension morale de la promotion des relations interculturelles.....	226
a. Un nouveau personnel encadrant.....	228
b. Un rapport « motivé » aux relations interculturelles.....	231
2. La nébuleuse de la cause des relations interculturelles : un espace de socialisation et de légitimation	237
3. Eduquer l'« opinion »	242
a. Le présupposé du racisme de l'« opinion ».....	243
b. Une Agence pour comprendre la « crise ».....	246
Conclusion du chapitre 3.....	253
Chapitre 4 - Organiser les relations interculturelles : entre idéal de société et régulation des acteurs associatifs	255
A. Le développement de la vie associative : une pluralité de modes d'appréhension.....	258
1. L'« animateur » associatif : un acteur à professionnaliser.....	259
2. L'activité associative comme droit	262
a. Les mobilisations collectives.....	262
b. Un discours administratif	264
Encadré n°4.1 : De la représentation des immigrés à la représentation de la cause des immigrés ?	266
3. L'association comme partenaire des pouvoirs publics.....	267
a. Un discours associatif	268
b. Un discours administratif	271

4. L'association comme levier pour l'insertion interculturelle.....	274
B. La formation des cadres associatifs : la mobilisation de différents registres de justification	278
1. Des acteurs « motivés » pour une mission de professionnalisation	279
a. Des formateurs engagés.....	279
Encadré n° 4.2 : Adil Jazouli, des ressources savantes et militantes au CA de l'ADRI ..	280
Encadré n°4.3 : Christine Châtel (1976-1985) : L'ADRI comme tremplin vers les métiers de l'animation.....	284
Encadré n°4.4 : Jean-François Matteudi (1979-1986) : Des métiers de l'animation à l'ADRI	285
b. La professionnalisation comme fin en soi ?	287
Encadré n°4.5 : L'ICEI à l'origine de la création d'associations ?.....	288
2. Organiser les « communautés » portugaises : une étude de cas.....	291
Encadré n°4.6 : Repères chronologiques des formations des animateurs d'associations portugaises	292
a. Formuler une « demande » associative en définissant le rôle des pouvoirs publics	293
b. Identifier les « besoins » des cadres associatifs en représentant le FAS	294
c. Légitimer l'action du FAS envers les associations : se positionner à la « lisière de différentes institutions ».....	297
Encadré n°4.7 : Maria Cunha (1983-1991), une militante des droits des immigrés à l'ADRI	297
Conclusion du chapitre 4.....	302
Chapitre 5 - Conjurer la « crise » de la société en favorisant l'« intégration »	303
A. Des formes concurrentes de problématisation de la présence des immigrants et de leurs descendants	305
1. La « nécessité » d' un consensus.....	306
a. Connaître « les réalités de l'immigration » pour maîtriser les passions	307
b. Le projet interculturel sous le feu des critiques.....	314
Tableau n° 5.1 : Budget de l'ADRI de 1983 à 1997	318
2. Le « développement social urbain » et l'« intégration des immigrés » remplacent le « dialogue interculturel ».....	319

a. Former au service de la politique de la Ville	320
b. L'ADRI : outil de la politique d'intégration	323
B. La cause des relations interculturelles en mal de légitimité.....	331
1. D'un idéal de société à une méthode pédagogique.....	332
a. L'ADRI comme outil technique	333
b. L'ADRI animateur.....	335
c. La communication interculturelle.....	338
2. Le désinvestissement des relations interculturelles comme objet de recherche.....	342
a. Devenir universitaire en se distanciant de L'ADRI.....	342
Encadré n°5.1. Catherine Delcroix (1987-1993) : Entretien son capital universitaire à l'ADRI	345
b. Le développement du marché du conseil	348
Conclusion du chapitre 5.....	350
Conclusion de la partie II	352
Partie III - De la promotion des relations interculturelles à celle de la mémoire : Pédagogie et antiracismes (1980s-1990s).....	354
Introduction de la partie III	355
Chapitre 6 - Un antiracisme dépolitisé.....	357
A. Le problème de l'inégalité dans l'accès aux droits.....	360
1. Diffuser et regarder <i>Mosaïque</i> : dire le droit et dénoncer les inégalités.....	361
Encadré n° 6.1 : La naissance de <i>Mosaïque</i>	361
a. Informer en mobilisant la représentation administrative des travailleurs immigrés	363
Rubrique « Conseils » - Emission du 21 octobre 1979	363
b. Interpeller <i>Mosaïque</i> sur les discriminations subies par les descendants d'immigrants.....	365
Encadré n° 6.2 : Ecrire à <i>Mosaïque</i>	366
Lettre n°7 : Ecrire pour témoigner	370
2. Réformer les pratiques administratives	372
a. Des formations pour « [faire accepter] la différence ».....	373

b. Militants de gauche, animateurs, formateurs.....	375
Encadré n°6.3 : Michel Mouthuy (1976-1985), de l’animation à la formation	376
Encadré n° 6.4 : Henri Pérouze (1976-1986), le développement du marché de la formation.....	376
B. La fabrique d’un répertoire interculturel d’action publique.....	379
1. Bernard Lorreyte, théoricien de la formation à l’interculturel	379
a. Un ancien militant maoïste devenu formateur	380
Encadré n° 6.5 : « Méthode » et « groupes Balint ». Une réflexion critique sur la relation entre médecins et patients	381
b. Une « reconversion militante ».....	383
Encadré n°6.6 : Les publications de Bernard Lorreyte (repères chronologiques).....	384
c. Penser la « domination » en mobilisant une approche « psycho-sociologique »	386
2. De la théorie de la formation au répertoire d’action publique.....	390
a. L’inscription de la formation dans la nébuleuse de la cause des relations interculturelles	391
b. La centralité la question de la ruralité : un répertoire partagé.....	393
C. Les visées antiracistes de la formation.....	396
1. La formation en actes	396
Encadré n° 6.7 : Les supports audio-visuels de la formation à l’interculturel.....	396
« La Chieuve de Monsieur Seguin » : les représentations de l’« analogie » entre populations immigrés et paysannes.....	398
2. Dépolitiser l’enjeu du racisme ?	403
a. La « dépolitisation » : de la catégorie indigène à la catégorie d’analyse sociologique	404
b. La psychologisation du problème du racisme	405
c. Limites de la dépolitisation du racisme	408
Conclusion du chapitre 6.....	410
Chapitre 7 - La promotion de la mémoire comme nouvel antiracisme	411
A. La cause de l’histoire et de la mémoire de l’immigration.....	413
1. La mémoire comme enjeu politique et savant.....	413

2. Le développement de l'histoire de l'immigration : demande des pouvoirs publics, revendication professionnelle.....	418
a. La mobilisation d'un historien	419
Encadré n°7.1 : Gérard Noiriel, entrepreneur de la cause de l'histoire de l'immigration	419
b. Des alliances stratégiques pour un lieu de mémoire	425
Encadré n°7.2 : Zaïr Kédadouche, à la recherche d'un nouvel antiracisme	427
3. Les entrepreneurs associatifs	429
B. Eduquer l'« opinion » en promouvant la mémoire de l'immigration	433
1. La promotion de la « mémoire » à l'agenda du FAS.....	433
a. Conversion des agents du FAS.....	434
b. « Promouvoir la mémoire » contre l'«exclusion »	438
2. Les effets de la mise à l'agenda politique	444
a. « Faire de l'immigration, un sujet de fierté nationale »	445
Encadré n° 7.3 : Patrick Weil, un politiste sollicité par les pouvoirs publics	447
b. Lutter contre le racisme et « donner envie d'être Français »	450
Conclusion du chapitre 7	459
Conclusion de la partie III	461
Conclusion générale	463
A. Les dynamiques de production d'un problème public.....	463
B. Les fondements organisationnels d'une catégorie	466
1. La promotion des relations interculturelles : une conséquence de la « rupture » de mai 1981 ?	467
2. La fabrique d'un antiracisme pédagogique	468
3. Une organisation dans le processus de redéfinition des limites du domaine d'intervention de l'État	470
Inventaire des sources.....	472
Archives	472

Articles et ouvrages sur les « relations interculturelles » et documents publiés par l'ADRI ou les agents de l'ADRI	474
Rapports et publications	478
Entretiens	480
Bibliographie.....	483
Annexes	506
Annexes 1 – L'ICEI – ADRI	506
Budget de 1975 à 1997.....	506
Evolution du personnel de 1978 à 1995.....	507
Annexes 2 - Mosaïque	507
Rubrique « Conseils » : Emission du 21 octobre 1979	507
Rubrique « Conseils » : Emission du 29 juin 1980.....	509
Annexe 3 – Ecrire à Mosaïque.....	512
Annexe 4 – Documentaire du service Formation de l'ADRI– « La chieuve de Monsieur Seguin »	514
Table des matières	516

Les « relations interculturelles » : la trajectoire sociale d'une catégorie réformatrice

Résumé

Cette recherche suit la trajectoire de la catégorie savante et d'action publique des « relations interculturelles » en scrutant ses premières formulations dès la fin des années 1960, ses différentes formes d'institutionnalisation tout au long des années 1980 et en décrivant, jusqu'au tournant des années 2000, le processus d'invisibilisation dont elle fait l'objet. Elle analyse ses investissements savants, administratifs et politiques par divers acteurs, amenés dans le cadre de leurs activités respectives, à repenser la présence des immigrants dans la société française. Parce qu'ils logent la question des cultures des travailleurs immigrés au cœur de l'analyse, ces sociologues, pédagogues et agents administratifs reformulent la question de l'immigration en s'écartant à la fois d'une lecture en termes de classes sociales et d'une approche assimilationniste. Sont identifiées les conditions d'émergence d'une catégorie savante forgée par la mise en forme de savoirs critiques et celles d'une catégorie d'intervention publique réformatrice qui cible les représentations et mentalités pour éduquer une « opinion publique raciste ». L'enquête s'inscrit à la croisée de la socio-histoire des catégories et de l'étude de la construction des problèmes publics et s'appuie sur l'exploitation d'archives (en partie inédites) d'organisations publiques chargées, sous l'égide du ministère des Affaires sociales, de la mise en œuvre des politiques d'insertion et de promotion des relations interculturelles. Elle s'appuie aussi sur la littérature savante produite par les principaux promoteurs de cette cause, la littérature grise émanant de diverses instances de l'Etat et enfin des entretiens avec les promoteurs de la cause et des agents d'organisations publiques chargés de la mise en œuvre de la politique d'insertion. Ce matériau est exploité à partir de deux approches : l'analyse des rapports entre savoirs et action publique d'une part et celle des rapports entre organisations et action publique d'autre part.

Ce faisant, la thèse démontre que si l'idéal de structuration de la société par des relations interculturelles harmonieuses, n'est pas resté inscrit durablement à l'agenda, la catégorie se cristallise de façon plus pérenne comme mode de régulation des interactions entre agents de guichet des services publics et administrés immigrés. Elle montre que l'institutionnalisation de ces savoirs dans une organisation aux marges de l'Etat et les modalités discursives et pratiques de mise à distance d'une « opinion publique raciste », contribuent à forger et à nourrir un antiracisme dépolitisé. En enquêtant sur une catégorie peu visible, la thèse donne à voir les processus de redéfinition de la frontière entre Etat et société au cœur desquels se trouve l'affirmation d'un rôle pédagogique de l'Etat.

Mots clés : problème public ; catégorisation ; action publique ; culture des immigrés ; relations interculturelles ; dialogue ; antiracisme ; formation ; France 1960-1990s.

“Intercultural relations”: social trajectory of a reforming category

Abstract

This study follows the trajectory of the category of “intercultural relations”, both an academic and a public policy category. It analyses, in the French context, its first formulations in the beginnings of the 1960’s, its various forms of institutionalization along the 1980’s and describes its progressive invisibilization until the 2000’s. This study investigates the way different actors use this category in a scientific, administrative or political way in order to consider the presence of immigrants in the French society. The mobilization of this category led these sociologists, educationalists and civil servants to rethink the immigration phenomenon. Instead of looking at the dynamics of social classes or with an assimilationist view, they put the cultural dimension of immigrant workers’ presence in France at the heart of the analysis.

At the centre of this study lies the analysis of the emergence of this scientific category coined via critical knowledge and used as a reforming public policy category which targets representations of a so-called “racist French public opinion”. The investigation is carried out at the crossroads of socio-historical analysis of a category and the study of the construction of policy problems. It is based on (partly unreleased) archives of public organizations, depending from the Ministry of social affairs, in charge of implementing insertion policies and promoting intercultural relations. This study also relies on the grey literature produced both by the main promoters of this cause, and various State agencies as well as interviews with both kinds of actors. These empirical data are examined through two approaches: first the analysis of the relations between knowledge and public policy; and second, the relations between organisations and public policy.

The thesis shows that the idealistic dimension of this category promoting a harmonious management of intercultural relations has not been present very long in the government’s agenda. However, this category has been used as a long-lasting regulation device for the interactions between street-level civil servants and immigrants constituents. It also shows that the institutionalization of this knowledge in an organization at the margin of the State and the strategies developed to fight a “racist public opinion” contributed to forge and feed a depoliticized antiracism. Investigating on a barely visible category, the thesis aims at giving an account of the process of the redefinition of the boundary between State and society which is at the heart of the pedagogical role of the State.

Keywords: public problem; categorization; public policy; immigrants’ cultures; intercultural relations; dialogue; antiracism; training; France 1960-1990s.